00032016

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

241

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'A LOUIS XIV.

Par M. l'abé VELLY.

TOME DEUXIEME.

Vol 2

32016
ac

A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin Saint-Jacques. }

M. DCC. LXX.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.

00032016

PRÉFACE.

L'ACCUEIL que le Public a fait aux deux premiers volumes *in-12* de cete Histoire, ne permet ni de lui dissimuler quelques inadvertances, ni de laisser sans réponse quelques critiques où l'on croit apercevoir tantôt plus d'érudition que de certitude, tantôt plus de zele que de science, quelquefois plus de chicane que de solidité. On s'étoit d'abord imposé la loi de tout entendre, de profiter de tout, & cependant de garder un profond silence; la réflexion ensuite a détruit ce systême, peut-être le meilleur, souvent aussi très-dangereux dans ses conséquences. Si c'est devoir & justice de se rétracter lorsque l'on s'est trompé, accident trop ordinaire à l'humanité, c'est en même-temps simplicité de se taire quand on n'a rien avancé, que sur des autorités, on ne dit pas incontestables, où les trouver? mais adoptées par le plus grand nombre : ce sont précisément celles qu'on apele ailleurs *décisives*. Nous parlerons donc, mais seulement dans des préfaces, à mesure que cet ouvrage paroîtra : disserter sur chaque papier courant, ce seroit une trop grande distraction au travail qui nous ocupe.

ON ne s'arêtera néanmoins ni aux fautes d'impression, ni aux diférentes manieres d'ortographier certains noms propres; minuties qu'on a pu nous repro- *Lettre à l'Auteur du Journal de Verdun, page 290.*

cher, mais qui ne méritent point l'atention du lecteur, toujours plus curieux de choses que de mots. Indulgent, il voudra bien lire *Trophime* au-lieu de *Trophyme ;* modeste & réservé, il poura dans son cabinet substituer *Maluse* à la place de *Malus ;* cependant, de peur d'être démenti par un homme tel que Cordemoi (*a*), il ne publiera point d'un ton emphatique, *que jamais personne ne s'est servi de ce dernier nom :* intelligent enfin & sage, il se permettra de décider tout bas, s'il faut écrire *Faramond*, *Marculfe*, *Fécan*, ou bien, comme autrefois *Pharamond*, *Marculphe*, *Fécamp*. Mais il ne cherchera point à établir une espece d'inquisition inconnue jusques-là dans la littérature, & ne criera point à la barbarie, lorsque sans égard à la nouvele ortographe, *Filosophie*, on écrira tout bonnement *Philosophie*. C'est positivement la même dispute. Quelque parti du-moins qu'il prenne, on lui supose assez d'équité pour excuser l'Auteur, qui, en adoptant l'un plutôt que l'autre, n'a eu en vue que de conserver l'ancienne étymologie (*b*).

Ibid. p. 279, 280. Nous mettons pareillement au nombre des chicanes de mot, le nom de *Vouillé*, donné à la fameuse bataille gagnée par Clovis sur Alaric. C'est grand dommage assurément, que le critique, à cete ocasion ait employé inutilement une page d'érudition. Eh ! Monsieur, lui dira-t-on, oubliez *tous vos voyages sur les lieux*, abandonnez pour un moment *les antiquaires du pays*, laissez-là *les tombeaux & la dissertation funébre du P. Routh, Jésuite :* tout cela ne fait rien à la dispute présente. Il ne s'agit point ici de ce *Vouillé*, arosé par la petite riviere d'Auzence, qui vous paroît à juste titre trop voisin de Poitiers : il est

(*a*) Hist. de France, tom. I, pag. 238.
(*b*) Pharamundus, Marculphus, fisci campus.

question d'un bourg plus célébre, que les uns apelent *Voulé*, que les autres, par adoucissement, nomment *Vouillé*, fondés sans doute sur son origine latine *Vouglia* (*a*). C'est celui-là même que Grégoire de Tours place à dix milles de la capitale du Poitou (*b*), mais qu'il ne dit point *situé sur les bords du Glein*, quoique vous l'assuriez d'un ton si positif ; ce qui prouve bien que les sçavants ne jouïssent pas du privilege de l'infaillibilité. Que cete vérité du-moins les rende plus indulgents envers ceux qui n'ayant pas leurs lumieres, n'en sont que plus exposés à s'égarer après eux & avec eux.

C'est, ainsi que ne trouvant aucun éclaircissement sur le lieu nommé dans nos anciens auteurs, tantôt *Sarcingum*, tantôt *Sarcinium* (*c*), persuadés d'ailleurs que ce pouvoit être le *Sarnaium* que M. de Valois place dans la forêt d'Iveline (*d*), nous avons dit après & avec M. de Cordemoi (*e*), « que saint » Léger fut livré à Chrodobert, comte du Palais, » qui lui fit trancher la tête dans la forêt-d'Iveline, » & que les miracles qui suivirent sa mort, l'ont fait » apeler forêt Saint-Léger ». Nous reconnoissons de bonne foi que nous nous sommes trompés avec ce celébre Historien, *critique d'ailleurs délicat & judicieux* (*f*) : ce fut dans le diocese d'Aras que le saint évêque reçut la couronne du martyre (*g*). *Ibid. p. 290.*

Quant au titre d'Archevêque donné à saint Remi de Reims, & à saint Loup de Sens, il ne demande

(*a*) Baudrand, Diction. géogr au mot *Vouglé*.
(*b*) Hist. Franc. lib. 2, apud Duch. tom. 2, pag. 290.
(*c*) Duch. tom. 1, pag. 612, 622.
(*d*) Notit. Gall. pag. 430.
(*e*) Hist. de Franc. tom. 1, pag. 367.
(*f*) Mém. de Trév. Juillet 1703.
(*g*) Duch. tom. 1, p. 613.

aucune juſtification. La précaution qu'on a priſe de marquer en ſon lieu l'origine de cete dignité inconnue dans les premiers ſiecles de l'égliſe, eſt plus que ſuffiſante pour prévenir toute erreur. Tele eſt encore la dénomination de Loraine : on a cru qu'après l'avoir fixée à Lothaire II, on pouvoit l'employer de même par anticipation, pour ne point fatiguer les lecteurs, qui ne ſont pas tous auſſi ſçavants que l'auſtere cenſeur veut le paroître. Du-reſte nous félicitons beaucoup *M. Marion, chanoine de l'égliſe de Cambrai,* qui a eu le bonheur de *trouver encore en terre les corps de ceux qui furent tués à la bataille de Vincy ou Vinchy, lieu ſitué entre le Câtelet & Cambrai, où l'abaye de Vaucèles poſſede une bonne ferme.* Sans doute que tous ces corps étoient très-reconnoiſſables, bien étiquetés, télement numérotés enfin, qu'on ne pouvoit s'y méprendre. Quoi qu'il en ſoit, nous lui proteſtons, avec tout le reſpect dû à ſon mérite, que nous n'avons d'autre part à la note qui ſemble jeter des doutes ſur une découverte auſſi rare, que de l'avoir empruntée du célébre P. Daniel, qui conjecture que le champ de cete bataille pouroit bien être la plaine d'Imchy, petit village entre Aras & Cambrai. Nous avions cru l'avoir cité ; c'eſt une omiſſion.

Ibid. p. 282.

Ibid. p. 284, 285.

Daniel, hiſt. de France, tom. 1, p. 326.

On trouve mauvais que nous n'ayons point pris le ton déciſif ſur la véritable ſituation du lieu que les manuſcrits des continuateurs de Frédégaire, & du *Geſta Francorum* apelent *Latofao*, *Latofago*, *Lucofao*, *Leucofao*, *Locofico*, & même *Luſao*. Mais que pouvions-nous faire de mieux dans une circonſtance où tous les grands hommes, car tous les ſçavants ſont tels, nous paroiſſent étrangement diviſés ? Celui-ci prétend que tous ces différents noms n'expriment qu'un ſeul & même endroit : celui-là au-contraire aſſure qu'on ne peut abſolument regarder *Luſao* de l'auteur des Geſtes, comme le même lieu que Frédégaire nous

indique

indique sous le nom de *Latofao*. Si l'un alegue ses voyages nombreux pour preuve de son opinion, l'autre répond qu'il n'a pu voir sur les lieux des traces qui n'existent plus (*a*). Le premier décide avec autorité, que la seconde bataille de ce nom (*b*) gagnée par les François de Neustrie contre ceux de l'Austrasie, se donna précisément sur le tèritoire où se trouve le village de *Lafau* entre Laon & Soissons; ce qui lui donne ocasion d'étaler beaucoup d'érudition: par exemple, « que la moitié de ce village s'apele *Ale-» mans*, parce que les Austrasiens y furent deux fois » taillés en pieces; que cete terre d'*Alemans* étoit » aparemment royale, puisqu'elle apartient à M. le duc » d'Orléans; que c'est un pays cultivé & non stérile, » puisqu'on voit par des titres de cinq, six, & sept » cents ans, que quantité d'anciens monasteres y avoient » de bon bien; enfin qu'il y a une seconde seigneurie » dite *la Motte*, nom que l'on donnoit autrefois à ces » éminences qui couvroient un tas de corps de soldats » morts à la guerre ». Le second, peu touché de tant de jolies choses, qui lui paroissent autant de hors-d'œuvres, soutient sur le même ton qu'il faut chercher ce célebre champ de bataille entre Laon & la forêt des Ardennes, au-delà d'Eschery (*c*). Un troisieme le place à *Loixi*, dans le Laonnois (*d*); un quatrième à Lifou, dans les environs de Toul (*e*); un cinquieme dans le diocese de Sens en Gâtinois (*f*). Efrayé de tant d'incertitudes, nous nous sommes dit avec le bon Palémon de Virgile (*g*):

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

(*a*) Lettre importante sur l'histoire de France, pag. 4.
(*b*) Il y place aussi la premiere; mais il n'est ici question que de la seconde.
(*c*) Lettre importante sur l'hist. de France, pag. 5.
(*d*) Rerum Gall. script. tom. 2, pag. 451.
(*e*) Idem, ibid.
(*f*) Idem, ibid. pag. 420.
(*g*) Bucol. Virg. Eclog. 3.

Modeſtie, dira-t-on, bien digne d'un pauvre berger; ſoit : mais quel autre parti prendre ? Nous n'avons pas encore aquis ce degré de ſcience, qui donne le ton élevé, décidé, abſolu. Ce n'eſt qu'aux génies du premier ordre, aux ames enfin qui ônt vieilli dans l'érudition, qu'il apartient de dire avec une noble confiance après le Corrége, *& moi auſſi je ſuis peintre : ed ioanche ſon pittore.*

Ibid. p. 282, 83, 84.

Une autre querele auſſi peu fondée, eſt le reproche qu'on nous fait d'avoir pris le *Naſium* de Frédégaire pour le *petit Nancy*, ou plutôt, car toujours des diſputes de mots, pour le *petit Nancey*, & encore mieux le *petit Nançois :* ce qu'on pouvoit bien dire il y a cent ans; ce qui ſe trouve aujourd'hui du dernier ridicule. On convient à la vérité *qu'il eſt aſſez ſur la route d'Andelau à Toul ;* mais on nie que ce ſoit celui dont parle l'Hiſtorien cité. La raiſon en eſt déciſive ; *c'eſt que ce lieu n'eſt qu'un méchant village où jamais il n'y eut d'antiquités. Nas*, au-contraire, *ſitué dans un agréable vallon*, ofre je ne ſçais combien de curioſités. « On y » trouve de beles inſcriptions, des médailles Romaines, » des murs de Moſaïque, des reſtes d'un chemin militaire » conſtruit ſuivant les regles de Vitruve, des urnes, » un petit Antinoüs long d'un doigt, un aquéduc enfin » à la hauteur de trois pieds ». Ce *Nas* eſt donc préciſément cete ſeconde cité des Leuquois, mentionnée ſous le nom de *Naſium* dans la géographie de Ptolomée, dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la table de Peutinger. Raiſonnement admirable aſſurément, & de plus très-ſçavant, mais qui ne conclut rien contre nous. Nous en inférons au-contraire que ce *Nas* n'eſt donc point le *Naſium* dont parle Frédégaire ; il ne lui donne point *comme à Toul le nom de cité ;* mais ſimplement celui de *château : Naſio caſtro capto* (*a*). Envain le

(*a*) Fredeg. chron. apud Duch. tom. 1, pag. 751.

critique objecte qu'on ne découvre au petit Nancy ou Nançois aucune marque d'édifice considérable. Combien de palais autrefois célébres, dont il ne reste plus de vestiges ! Antoin & Fontenoy, misérables villages, peuvent être ruinés de fond en comble ; mais la gloire que Louis XV s'y est aquise, n'en sera pas moins éternisée dans les fastes de l'histoire.

Nous ne répondrons de même à la remarque sur les ouvrages de saint Eloi, qu'en oposant au censeur les propres paroles de l'Auteur de la vie de cet illustre Prélat. *Multas sanctorum ex auro, argento, atque gemmis fabricavit thecas sive tumbas : puta Germani Parisiensis, Severini Agaunensis, Quintini, Luciani Bellovacensis, Genovefæ, multorumque aliorum* (*a*). « Il » a fait plusieurs châsses de Saints en or, en argent, » en pierreries ; teles que celles de saint Germain de » Paris, de saint Séverin d'Agaune, de saint Quen» tin, de saint Lucien de Beauvais, de sainte Géne» vieve, & de plusieurs autres ». Mauvaise traduction, s'écrie le sévere Aristarque : *j'ai vu toutes ces châsses*, & j'ai décidé irrévocablement, *qu'aucune ne peut être de la façon de saint Eloi.* « Il est bon d'avertir qu'il » n'en a fabriqué aucune : l'usage n'en étoit pas encore » venu de son temps. M. Baillet qui dit le contraire, » n'est pas en regle : l'abé Chastelain plus sage & plus » littéral, assure que l'ouvrage du saint évêque fut un » sépulcre » Voilà donc une nouvele chicane de mots. Qui la décidera ? Le critique, ou l'auteur critiqué ? Non sans doute : personne n'est juge dans sa propre cause. Ce sera donc le sçavant du Cange. Ouvrons son excélent Glossaire ; *Theca*, dit ce célebre antiquaire, qui à cete ocasion cite *les expressions mêmes de*

Ibid. p. 286, 287.

(*a*) Ex vita sancti Eligii Noviom. Episcop. per B. Audoen Rothom. Præsul. apud Duch. tom. 1, p. 630.

ſaint Ouen, eſt une caſſette ou cofre où l'on renferme les oſſements des Saints, *capſa ſanctorum reliquis inſtructa, capſa dicta quòd capiat in ſe atque ſervet aliquid : ex græco*, Καμψα, *gallicè, châſſe* (*a*). Juſqu'à quand les ſçavants nous donneront-ils leurs doctes ſonges comme autant de déciſions infaillibles ?

Mémoires de Trévoux, Décembre, 1753, pag. 2997.

MAIS un reproche plus grave, s'il étoit fondé, eſt celui qu'on nous fait dans les Mémoires pour l'hiſtoire des Sciences & beaux Arts, où l'on nous acuſe *de ne pas toujours ménager nos termes, quand nous avons ocaſion de parler des divers ordres du clergé :* reproche dicté ſans doute par un zele plus délicat que réfléchi, qui s'alarme de tout, que rien ne tranquiliſe. Raſſurez-vous cependant célèbres Ariſtarques, on n'oublie pas ſi aiſément les grands principes qu'on a puiſés en de bonnes écoles. Nous ſommes pénétrés du reſpect le plus profond pour le ſaint ſiege, pour le corps épiſcopal, pour tous les miniſtres de Jéſus-Chriſt, & en particulier pour vous, qui ſçavez réunir dans un degré ſi éminent, & la ſcience & la piété ; mais l'hiſtoire eſt l'écho de la vérité. Elle nomme chaque choſe par ſon nom ; elle le doit, ou elle perd ſon être & ſon exiſtence. Hé quoi ! je pourai, ſans encourir l'indignation de la nobleſſe, le corps le plus ſenſible à l'honeur, nommer traître & perfide tout gentilhomme qui ſuſcite des révoltes dans le royaume ; & l'on me fera un crime de peindre de ſes vraies couleurs l'orgueuil indomptable & l'opiniâtreté ſéditieuſe de quelque pontife qui troublera la tranquilité publique ? *Les miniſtres de l'égliſe*, dit le P. Daniel (*b*), *ſont ſujets aux emportements de la paſſion comme les autres hommes :* un hiſtorien doit donc les traiter de

(*a*) Du Cange, Gloſſ. aux mots *theca* & *capſa*.
(*b*) Hiſt. de Franc. tom. 3. p. 198.

même. Ce n'est pas lui qui, en racontant leurs atentats, manque au respect dû à leurs personnes sacrées : ce sont eux-mêmes qui, en s'écartant de l'ordre, manquent à ce qu'ils doivent à leur caractere, à la religion, à l'Etat, au monde entier.

Nous avons dit que le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siécle, lorsqu'il assure que Pepin ala au-devant du pape Etienne II, descendit par respect *& l'acompagna comme un simple écuyer, marchant à pied, & tenant son cheval par les rênes.* Ibid, p. 2286. Qu'a donc ce récit de si incroyable, demandent nos illustres Journalistes ? Rien, répondra-t-on, que d'être absolument contraire à l'usage de ce temps-là, & au témoignage de tous nos anciens historiens. On n'en voit aucune trace, ni dans les Annales de saint Bertin, qui disent simplement que ce pontife vint en France pour demander du secours (*a*) ; ni dans les Annales de Metz, qui racontent « que le monarque se fit amener le saint pere » à Pont-Yon ; qu'il le reçut avec honeur ; que le » pape, le lendemain de son arrivée, parut devant le » roi avec son clergé, sous la cendre & le cilice ; qu'il » se prosterna à ses pieds, le conjurant, par les mérites » de saint Pierre, de délivrer Rome de la tyrannie » des Lombards (*b*) ». Ces mêmes Annales (*c*), celles de Fulde (*d*), celles de Moissac (*e*), Thégan (*f*), & l'auteur de la vie de Louis le Débonnaire (*g*), ne mettent pas plus de cérémonie dans l'entrevue de cet

(*a*) Duch. tom. 3, pag. 151.
(*b*) Duch. tom. 3, pag. 276.
(*c*) Duch. tom. 3, pag. 274.
(*d*) Duch. tom. 3, pag. 542.
(*e*) Duch. tom. •, pag. 147.
(*f*) Duch. tom. 2, pag. 278.
(*g*) Vita & actus Lud. pii Imper. apud Duch. tom. 2, pag. 247.

empereur & du pape Etienne IV. Thégan observe seulement que tous deux descendirent de cheval ; que le prince se prosterna pour recevoir la bénédiction du pontife, qu'ils s'embrasserent ensuite, & marcherent de compagnie à l'église de saint Remi de Reims. Ce n'étoit donc pas encore la coutume alors qu'un roi, & sur-tout un roi de France, se fît *simple écuyer* du pape. Anastase a donc confondu les temps, ou par ignorance ou par malice : ce que nous avons dû relever dans un ouvrage où l'on se propose de faire connoître les diférents usages. On voit par-là que notre principale atention est de puiser, autant que nous pouvons, dans les sources ; *& que nous consultons, autant qu'il faut, les monuments de l'histoire.*

Ibid. p. 1997. UN autre crime, du-moins aussi grand, peut-être plus impardonnable, c'est d'avoir dit que certains moines *s'oublierent jusqu'à mettre au nombre des Saints ceux qui leur donnoient généreusement des richesses mal aquises.* Mais ne voit-on pas par une infinité d'exemples, que pour être réputé un saint personnage parmi les anciens cénobites, il sufisoit de leur faire du bien ? Lisez le moine anonyme de Saint-Denis : Dagobert est un Saint (*a*). Consultez les vrais monuments de l'histoire : c'est un prince adultere, qui eut en même-temps trois femmes ; un tyran qui surchargea son peuple d'impôts pour satisfaire tout à la fois à l'insatiable avidité de ses maîtresses, & à sa profusion envers les monasteres. Ecoutez les religieux de Cîteaux : Thibault, comte de Champagne, est un homme tout en Dieu (*b*) : parcourez les fastes les plus autentiques de la monar-

---

(*a*) Gesta D. Dagob. Reg. scripta à Monach. Cænob. S. Dionys. apud Duch. tom. 1, pag. 587.

(*b*) Fragm. ex L. 4. vitæ S. Bernard. auct. Gaufr. Monach. Clarevall. apud Duch. tom. 4, pag. 423.

chie, c'est un séditieux, né pour le malheur de la France, qu'il ne cessa de déchirer par ses rébellions : vrai brigand, qui croyoit réparer par ses prodigalités envers les moines, des ravages que toute la terre lui reprochoit si justement. D'où vient cete diférence de pinceaux. C'est que ces bons solitaires ne voyoient dans ces deux princes que des fondateurs généreux & des bienfaiteurs prodigues. *On nous défie de citer aucun Saint connu de l'Eglise, qui par ce moyen ait obtenu les honeurs d'un culte religieux.* N'est-ce pas donner à entendre que nous avons réélement avancé cete impiété? Mais nous défions à notre tour de prouver une acusation si odieuse, à moins qu'on ne veuille prendre *les moines* pour l'Eglise ; ce qui est bien éloigné de notre pensée. Quand on impute de pareilles choses, il faut du-moins quelques fondements, *sans quoi*, dirons-nous avec les censeurs, *il est aisé de voir contre qui se tournera la réflexion du lecteur atentif, judicieux, impartial.* *Ibid. p. 2999.*

Nous voici maintenant à la plus triomphante de toutes les critiques. C'est celle de l'auteur d'une *lettre sur l'histoire de France* : critique *importante*, *sage*, *modérée*. Chaque terme mérite d'être murement pesé. Critique *importante*, c'est le titre modeste que le censeur lui donne. Il s'agit en éfet de sçavoir si Pharamond a régné quelques mois plutôt ou plus tard : ce qui n'est pas l'objet principal de notre travail : ce que nous n'avons cependant pas négligé, quoi qu'en dise le févere censeur, qui nous acuse *d'avoir adopté des dates au hazard* : acusation singuliere, qui déshonore la vraie science, en la faisant soupçonner d'une rusticité qu'elle n'a pas réélement (*a*). Oui, Monsieur, pouvons-nous *Lettre importante sur l'histoire de France, à Paris, chez Chaubert. 1756, pag. 1.*

(*a*) On en apele aux Foncem. aux la C. de S. P. &c. vrais sçavants, qui joignent toutes les graces de l'urbanité à ce que l'érudition a de plus épi-

lui dire avec toute vérité, nous avons lu comme vous, & peut-être avec moins de précipitation, ces paroles de Prosper (*a*) : *Xiste regit l'églife Romaine. Eclipse de soleil arivée cete année. Pharamond regne en France.* Mais malheureusement nous ne sommes pas aussi familiers que vous avec les éclipses : plus malheureusement encore, nous n'avons pas ces yeux sçavants qui pénètrent jusques dans la pensée d'un auteur qui écrivoit il y a plus de mille ans, pour lui faire dire ce que de fait il ne dit pas. Quel est donc ce Xiste, dont il est ici parlé ? J'ouvre l'art de vérifier les dates (*b*), & j'y trouve son exaltation placée en 432 : car ce ne peut être ce pontife de même nom, qui fut ordonné en 257, & mourut en 259 : encore moins celui qui a tenu le siége de Rome depuis 119, jusqu'à la fin de 128. Le couronnement de Pharamond, suivant la chronique, est postérieur à l'intronisation de Xiste III : il faudroit donc le reculer de plusieurs années. De grace, Monsieur, levez-moi cete dificulté, ou plutôt capitulons. Vous avez bien voulu, *en faveur du marquis de Saint-Aubin, retarder d'une année le regne du premier monarque François :* je ne vous demande que quelques mois ; c'est un terme si court, si-tôt écoulé ; il sufit cependant pour nous mettre d'acord. Quoi, ni les Pétau, ni d'autres fameux critiques, ne pouront vaincre l'inflexibilité de votre cœur ? Vous aimez la singularité ; on respecte votre goût : convenez du moins que ni la Chronique, *ni son trente-neuvieme Xiste*, ni tous vos beaux raisonnements, ne concluent rien que dans une imagination préocupée. Si Prosper a pu prendre un pape pour un autre, ou si *rien n'est plus confus que sa chronologie*, ainsi que le remarque le

---

neux & de plus abstrus. Ils sont vis-à-vis des demi-sçavants, ce qu'un homme véritablement pieux est relativement à un faux dévot.

(*a*) Prosp. Aquit. Chron. apud Duch. tom. 2, pag. 198.

(*b*) Pag. 363.

sçavant

ſçavant Pierre Pithou (*a*), quele idée voulez-vous que j'aye d'un ſyſtême édifié ſur un fondement qui croule de tous côtés (*b*) ?

CRITIQUE *ſage :* aparemment de cete ſageſſe cabaliſtique à qui tous les cabinets ſont ouverts ; mais pour y voir ce qui n'y eſt pas réelement, non pour y remarquer ce qui s'y trouve éfectivement. De-là cete acuſation plus que ſinguliere, *que nous n'avons pas même connu le recœuil de Duchesne.* Heureuſement pour ceux qui vivent aujourd'hui, que cete lettre ſans doute n'ira point à la poſtérité. Quele étrange idée donneroit-elle du dix-huitieme ſiecle ? Qui pouroit y reconnoître cete politeſſe de mœurs, cete fineſſe d'eſprit, cette délicateſſe de raiſon, qui l'élevent au-deſſus de tous ceux qui l'ont précédé ? Or pour prouver au cenſeur que *nous connoiſſions* cete précieuſe collection, nous alons lui démontrer que lui-même *ne parle que d'après les autres ;* qu'il n'a pas lu les originaux, ou que du-moins il ne les entend pas. Grégoire de Tours ne dit point, comme il l'avance avec une intrépidité peu commune, *que l'empereur paroît n'avoir eu d'autre objet que de rendre Clovis arbitre de l'Occident, ainſi que lui-même l'etoit de l'Orient :* il dit ſimplement que *Clovis reçut d'Anaſtaſe un brevet de conſul, & que depuis ce moment le prince Franc fut apelé comme conſul & auguſte* (*c*). C'eſt ce que nous avons rendu par le terme de *patrice*, non d'après un

Ibid. pag. 11.

Ibid. pag. 14.

(*a*) Duch. tom. 1, pag. 196.

(*b*) J'en dis autant des autres dates, ſur-tout de celle de la bataille qu'Aëtius gagna contre Attila. *L'art de vérifier les dates*, la place comme nous en 451. Nous exhortons le critique à lire avec atention cet excélent ouvrage. Il y vèra Mérovée couronné en 447 ou 448, & mort en 456. Que deviendront alors ces huit années dont il nous acuſe de reculer cet événement ?

(*c*) Greg. Turon. hiſt. Franc. lib. 1, apud Duch. tom. 1, pag. 291.

copiste *ignorant*, épithete un peu familiere au critique; mais sur l'autorité de M. de Valois (*a*), qui prétend que cete dignité étoit la même que celle de consul; mais sur le témoignage d'Aimoin (*b*), qui n'y met pareillement aucune diférence : après avoir dit que le conquérant de la Gaule fut nommé *patrice*, il ajoute qu'aussi-tôt *il prit la robe consulaire :* mais enfin par la raison que le consulat strictement dit n'étoit que passager, au-lieu que le patriciat étoit à vie. Où donc le censeur a-t-il pris qu'il y avoit une parfaite égalité entre les consuls & les empereurs? Ce n'est pas l'idée qu'on en a communément : seroit-ce pour cela même qu'il auroit adopté cet étrange paradoxe? Où a-t-il vu que le titre de *patrice n'auroit servi qu'à dégrader Clovis?* Pepin, Carloman, Charlemagne lui-même se seroient donc déshonorés en prenant cete qualité, qui, dans sa véritable origine, n'annonce *qu'un pere, un tuteur, un protecteur de l'empire* (*c*)? Quel titre plus glorieux? Lisez, Monsieur, lisez Zozime (*d*) : vous y vèrez que *le patriciat surpassoit toutes les autres dignités.* Lisez Walafride Strabon (*e*), vous y aprendrez que *dans les empires les patrices étoient les premiers après les Césars.* Lisez tous les historiens de l'empire, ils vous diront que *cete dignité, la plus éclatante du monde après celle d'empereur, a été souvent donnée aux rois & aux princes étrangers*, qui s'en faisoient honeur (*f*). Lisez enfin, [car il m'est bien pardonnable de chercher à vous convaincre que j'ai lu des ouvrages de plusieurs genres], lisez le dictionnaire de l'académie Fran-

Ibid. pag. 113.

(*a*) Hadr. Vales. tom. 6 rerum Franc.
(*b*) Aimoin. Monac. hist. Franc. apud Duch. tom. 3, pag. 23.
(*c*) Hugo Flaviniac. in chron. pag. 223.
(*d*) Zozim. lib. 2.
(*e*) Walfrid. Strabo. lib. de rebus Ecclef. cap. 31.
(*f*) Procop. lib. 1, de bello Goth. cap. 1, lib. 2, cap. 6, &c.

çoise (a), vous y trouverez cete phrase remarquable : *On ne parvenoit ordinairement au patriciat, qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.* Ainsi, loin de *dégrader* le premier de nos monarques chrétiens, je n'ai fait que lui donner un titre peut-être plus noble, du-moins plus stable. Que devient donc *le ridicule* de ce sentiment que j'ai cru pouvoir adopter ? Le procès est instruit : c'est au public toujours équitable à prononcer.

CRITIQUE *modérée* : c'est la derniere qualification de cete lettre si *importante*. Bien des gens peut-être refuseront d'y souscrire, quand ils vèront qu'avant que de l'avoir mérité, on nous reproche de ne chercher *qu'à multiplier les éditions, la ruine du public, mais la richesse des auteurs & des libraires*. Ceux qui nous connoissent nous rendront sur cet article toute la justice qui nous est dûe : ceux qui ne nous connoissent point, atendront du-moins l'événement pour nous condaner. Quant à nous, contents du témoignage de la conscience, nous protestons que nous ne sçavons point répondre à de teles imputations. S'il nous est échapé quelque chose qui puisse déplaire à ce censeur *modéré*, nous nous en disculpons d'avance : c'est que nous étions pleins de son *énergie*. Ce n'est point emportement de cœur, c'est, comme il le remarque très-judicieusement, *pure vivacité de la plume*. Nous l'exhortons seulement à mettre plus de décence dans ses disputes littéraires, à ne point confondre l'amour-propre avec la raison, ni l'aparence avec la réalité ; enfin à ne pas ériger ses idées en décisions infaillibles.

(a) Tom. 2, au mot *patriciat*.

On ne donne aujourd'hui que la moitié du regne de ſaint Louis : il eſt ſi beau, ſi étendu, ſi fécond en événements rémarquables, qu'on n'a pu le renfermer dans un ſeul volume. Nous donnerons la ſuite ſéparément, & le plutôt qu'il nous ſera poſſible.

LOUIS VI. dit LE GROS
XXXIXe. Roy de France,
Mort à l'Abbaïe St. Victor en 1137. après
29. ans de régne.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

LOUIS VI, *dit le Gros*.

An. 1108.

Louis est sacré à Orléans.

LOUIS avoit été couronné quelques années avant la mort du roi son pere : mais la coutume étoit que le prince associé fût sacré de nouveau, lorsqu'il devenoit seul possesseur du trône. Cette cérémonie se fit à Orléans par Daimbert, archevêque de Sens. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est que les évêques, après lui avoir ôté son épée, lui en donnerent une autre, en l'avertissant que Dieu la lui mettoit en main pour s'en servir contre les infracteurs des loix. On lui présenta ensuite les autres marques de la royauté, le sceptre & la main de justice, en lui disant qu'il devoit les employer pour la défense des églises & des pauvres opprimés. Il reçut enfin l'onction royale, & fut proclamé roi. Il avoit fait ses preuves de sagesse & de valeur avant de parvenir au trône : ses vertus y monterent avec lui, & ne l'abandonnerent point.

Suger in vit. Lud. Gros. t. 4. Duch. p. 295.

AN. 1108.

L'archevêque de Rheims est forcé de lui faire hommage.

Epist. Lud. VI. apud. Duch. t. 4. p. 445.

Il étoit presque passé en loi que les princes de la troisieme race fussent couronnés dans l'église métropolitaine de Rheims. Hugues Capet, Henri son petit-fils, & Philippe son arriere petit-fils, y avoient reçu l'onction sacrée; c'est pour cela que quelques-uns de nos rois l'appellent *la sainte église leur mere, & la capitale de leur royaume*. Mais Rodolfe, élu par le clergé de cette ville, avoit pris possession de sa dignité, sans attendre le consentement de Philippe, qui, pour le punir, en avoit nommé un autre appellé Gervais. Louis ne voulut être sacré ni par les mains du premier, qui, conformément aux décrets des papes & du concile de Clermont, refusoit l'hommage-lige de fidélité, ni par le ministere du second, qui n'étoit pas universellement reconnu. Rodolfe imagina de s'opposer au couronnement du prince, sous prétexte qu'il ne pouvoit se faire que dans sa métropole. Le dessein du prélat étoit d'engager le monarque à abandonner son concurrent : Ives de Chartres le devina, & & s'offrit de lui ménager les bonnes graces du roi. Louis consentit que l'archevêque vînt le saluer à Orléans, & qu'il se trouvât à l'assemblée qu'il avoit indiquée dans cette ville. On y agita la question des investitures. Toute la France, malgré les prétentions des papes, croyoit avec saint Augustin, que les églises ne tenant leurs biens temporels que des souverains, elles ne pouvoient les posséder que dépendamment d'eux. C'étoit la tradition constante de l'église Gallicane, qui, à cette fameuse objection du pape, *Qu'avez-vous à démêler avec le roi?* répondoit avec le saint docteur au nom du monarque, *Pourquoi voulez-vous posséder mes terres?* Ainsi toute l'assemblée conjura le roi de ne point reconnoître l'archevêque, qu'il ne se fût soumis à l'hommage. Rodolfe prit enfin son parti, & fit le serment avec la cérémonie ordinaire, qui étoit de mettre ses mains entre celles du prince en signe de servitude. L'évêque de Chartres crut devoir informer Rome de cette démarche, qu'il justifie par l'exemple de tout ce qu'il y a eu de plus saints prélats dans l'empire François. Le pape, trop occupé contre l'empereur Henri V, se vit réduit à dissimuler, & nos rois demeurerent en possession de donner l'investiture des grands bénéfices.

Ivon. Carnot. epist. 60. ad Hug. arch. Lugdun.

Ejusd. epist. 190. ad Paschal. sum. pont.

Cette importante affaire étoit à peine terminée, que Louis se vit obligé de prendre les armes pour soumettre quelques mutins. On l'a déja dit : quoique la France fût un assez grand Etat, il s'en falloit beaucoup que son roi fût un prince puissant. Le domaine royal, très borné dans son étendue, ne comprenoit guère que Paris, Compiegne, Melun, Etampes, Orléans, Bourges, & quelques autres villes peu considérables. Le reste étoit en propriété aux vassaux de la couronne, qui, à la vérité, faisoient hommage au roi; mais qui, à cela près, étoient de véritables souverains sur leurs terres, exigeant des tributs de leurs sujets, levant des troupes d'autorité, absolue souvent plus puissants en hommes que le monarque qu'ils reconnoissoient pour maître, lui accordant ou lui refusant, selon leurs caprices, les secours qu'ils lui devoient en vertu de leur hommage. Le comble de l'embarras, c'est que mille petites souverainetés situées dans l'étendue des domaines du prince, divisoient ses forces & affoiblissoient son pouvoir. La communication des villes de son district avec la capitale se trouvoit coupée de tous côtés : celle d'Etampes par Montlhéri, Châteaufort & la Ferté-Baudouin, qu'on croit être la Ferté-Alais; celle d'Orléans, par le fort de Puiset, qui seul coûta trois années de guerre : celle de Melun, par le château de Corbeil, dont le comte nommé Eudes, fils de Bouchard de Montmorenci, l'un des principaux barons du royaume, eut presque toujours les armes à la main contre son maître. On raconte que ce seigneur allant faire la guerre au roi, dit à sa femme : *Comtesse, donnez-moi vous-même mon épée. C'est un Comte qui la reçoit de votre main : bientôt devenu roi, il vous la rapportera teinte du sang de son ennemi.* L'événement fit voir que c'étoit moins une prophétie qu'une bravade : l'orgueilleux Eudes, dès le même jour, fut tué d'un coup de lance dans le combat. Voilà ce qu'il faut continuellement avoir présent à l'esprit, tant pour avoir une idée juste de l'état de la France sous les premiers Capétiens, que pour pouvoir apprécier le mérite d'un prince qui sçut dompter cette multitude de tyrans, toujours redoutables, lorsqu'ils se

AN. 1108.

Etat de la France à l'avénement de Louis à la Couronne.

Apud Duch. t. 4. p. 22.

Suger. in vit. Lud. Gros. n. 19.

AN. 1108.

liguoient ensemble, & se secouroient mutuellement *.

Il soumet les seigneurs de Rochefort.

Le plus séditieux de ces vassaux étoit Guy de Rochefort: ce fut aussi le premier qui porta la peine de sa défection. On lui enleva Chevreuse & plusieurs autres petits châteaux d'où il faisoit des courses continuelles dans le Parisis. La mort du rebelle ne finit pas la querelle. Hugues de Crécy, son second fils, héritier de sa haine & de son courage, portoit par-tout le fer & le feu. Ce jeune brigand, outré contre le comte de Corbeil, qui, fidele pour cette fois, ne voulut point entrer dans la conspiration, l'attire à une partie de chasse, le fait prisonnier, & le conduit chargé de chaînes au château de la Ferté-Baudouin. Louis y vole avec sa célérité ordinaire, prend la place, délivre le comte, & avec lui Anselme de Garlande, sénéchal de France, qui avoit été pris par les assiégés. Cet échec déconcerta les factieux, dont la plupart implorerent la clémence du roi. Hugues, furieux & désespéré de cette désertion, entreprit de s'en venger sur Milon, vicomte de Troies, qui en avoit donné l'exemple, le surprit en trahison, & le promena lié & garoté de château en château. Mais ne voyant aucune place d'où le Monarque vainqueur ne pût le délivrer, il le fit étrangler **, & jeter par la fenêtre, afin que l'on crût qu'il s'étoit tué lui-même en voulant se sauver. Le crime cependant fut découvert. L'assassin, condamné à se justifier par le duel, n'eut pas la hardiesse de s'exposer à cette épreuve, persuadé, selon la superstition du temps, qu'il y avoit toujours un miracle tout prêt pour confondre l'imposture. Il vint se jetter aux pieds de Louis, lui remit ses terres, & se retira par pénitence à Cluny où il prit l'habit de moine.

Suger. ibid. n. 14.

Chron. Morin. apud Duch. t. 4. p. 366.

Il réduit le sire de Puiset.

Ce rebelle terrassé, Louis marche contre un autre seigneur de même nom, l'investit dans son château de Puiset, le fait prisonnier, & l'envoie sous bonne garde à Château-Landon en Gâtinois. Le comte de Corbeil ayant été tué sur ces en-

* Pour éviter la confusion, on s'est déterminé à rapporter de suite toutes ces victoires, plus utiles qu'éclatantes.

** *Abominabili genere mortis, quod vulgò* murt *vocatur, innocentem nocte suffocavit.* Murt, morth, mutre, ou murdre, est quand un homme est tué, de nuit ou en repos, dehors ou dedans la ville. *Du Cange*, au mot morth.

HENRI V.

Commence a regner le 7. Aoust 1106.
Mort le 22. May 1125.

trefaites, Hugues, pour obtenir sa liberté, céda au monarque ce comté dont il devoit être l'héritier. Mais bientôt les hostilités recommencerent, & un second accommodement fut suivi d'une troisieme révolte. Alors le roi ne ménage plus rien; il assiége le Puiset pour la troisieme fois, défait le comte de Blois qui venoit au secours de la place, la prend & la ruine jusqu'aux fondements. Le séditieux cependant vivoit, & dans un combat avoit tué Anselme de Garlande, sénéchal & favori du prince. La crainte de son ressentiment ne lui permit pas de demeurer dans le pays. Il fut long-temps errant & vagabond. Il se détermina enfin à passer dans la terre sainte, qui étoit alors le refuge des brigands comme des véritables pénitents. Il mourut avant d'y arriver.

AN. 1108.

Suger. ibid. n. 19. 20. 21.

Il dompte le comte de Coucy.

Un autre tyran plus redoutable encore & plus méchant (c'étoit Thomas de Marle, seigneur de Coucy) exerçoit toutes sortes de brigandages sur les églises de Rheims, de Laon & d'Amiens. On vint avertir *sa sérénité*, c'est l'expression de l'abbé Suger, que ce comte, le plus scélérat des hommes, portoit par-tout la désolation; qu'il avoit pillé la ville de Laon, brûlé Notre-Dame, saccagé quantité de villages, égorgé plusieurs prêtres, massacré l'évêque Galderic, & que les foudres lancés contre lui, loin de ralentir sa fureur, ne faisoient que l'irriter. Louis y court avec sa promptitude accoutumée, emporte Crécy & Nogent, places alors très considérables, force la tour de Laon, défait les troupes du factieux, dont la prise & la mort assurent le repos de la province, & revient à Paris avec la gloire toujours chere aux bons princes, d'avoir exterminé les brigands & soulagé les malheureux.

Idem. ibid. n. 2.

Il dissipe la conjuration formée par Philippe son frere.

La reconnoissance est rarement la vertu des grands. Philippe, comte de Mante, oubliant qu'il ne tenoit sa puissance que de la générosité du roi son frere, osa se révolter à l'exemple de tant de tyrans, devenus ses alliés par son mariage avec Elisabeth héritiere de Montlhéry *. Neveu d'Amaury de

* La maison de Montlhéry, étoit une branche cadette de Montmorency. Bouchard I, seigneur de cette illustre baronie, fut pere de Bouchard II, & de Thibaud, surnommé *Fil-étoupe*, forestier du roi Robert, qui eut pour son partage les seigneuries de Bray-sur-Seine & de Montlhéry, Gui fils de ce Thibaud, eut trois enfants, Milon de Bray, Gui de Rochefort, & Alix, femme de Hu-

AN. 1108. Montfort, l'un des plus puissants barons du royaume, frere utérin de Foulques d'Anjou, qui fut depuis roi de Jérusalem, il sçut les engager dans sa querelle & dans sa révolte. Mais il avoit une protection plus puissante encore dans la personne de Bertrade sa mere, femme consommée dans toutes les ruses d'un sexe qui possede si bien l'art de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement offensés. On remarque en effet qu'elle avoit tellement fasciné l'esprit du vieux comte d'Anjou, que malgré l'affront qu'il en avoit reçu, on le voyoit souvent à ses pieds, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel vis-à-vis d'une déesse. Le jeune prince, fier de tant d'avantages, couroit le pays, ravageoit la campagne, pilloit les pauvres, renversoit les églises, & refusoit de comparoître à la cour des pairs, où il avoit été cité pour ses brigandages. Louis, indigné de cette conduite, rassembla promptement ses troupes, alla mettre le siege devant Mante, & l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il l'obligea de capituler. De-là il marche du côté de Montlhéry, qu'il enleve au gendre d'Amauri, pour le donner au vicomte de Troies, qui lui jure une éternelle fidélité.

Idem. ibid. n. 17.

AN. 1110. Ainsi finit cette guerre, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses par le nombre, la puissance, & la qualité des seigneurs conjurés; mais qui ne servit qu'à faire éclater le courage & l'activité du prince. Tout rentra dans le devoir. Ces expéditions, aussi glorieuses qu'utiles, parce qu'elles avoient pour objet le bonheur & la sûreté du peuple, se firent en différents temps & à diverses reprises. Il seroit difficile d'en déterminer précisément l'époque *. Mais bientôt le monarque se vit obligé d'en venir aux mains avec un ennemi plus puissant & plus redoutable.

Il trouve un nouvel ennemi en la personne du roi d'Angleterre.

C'étoit Henri I, fils de Guillaume le Conquérant, qui de

gues, sire de Puiset. Milon eut de l'héritiere du vicomté de Troies, Guy Troussel, pere d'Elisabeth, mariée à Philippe, comte de Mante, fils du roi Philippe & de la reine Bertrade. Guy de Rochefort eut d'Elisabeth de Crécy, un fils de même nom, qui mourut sans postérité, Hugues de Crécy, & deux filles, toutes deux mariées, l'une à Louis le Gros, qui fut obligé de la répudier, l'autre à Anselme de Garlande, sénéchal de France. *Mézerai, abrégé chron. tome 2. page 66.*

* L'art de vérifier les dates place ces événements dans les années 1114 & 1115.

cadet, ſans autre partage que les tréſors de ſon pere & une penſion de ſes freres, devenu roi d'Angleterre, avoit encore uſurpé la Normandie ſur ſon aîné, & forcé le duc de Bretagne à lui faire hommage. Maître d'une des plus riches provinces de France, beau-pere de l'empereur Henri V, oncle du comte de Blois, l'un des plus grands terriens du royaume, il diſputoit de crédit & d'autorité avec le ſouverain dont il ſe reconnoiſſoit vaſſal. On s'apperçut enfin, mais trop tard, de la faute qu'on avoit faite de ne point s'oppoſer aux conquêtes d'un prince, dont les grands talents rendoient la puiſſance encore plus formidable. On prit donc les armes, & depuis ce moment juſqu'au regne de Charles VII, on ne vit plus qu'une alternative de guerres & de treves entre la France & l'Angleterre. On compte plus de cent vingt traités, tous rompus preſque auſſi-tôt que ſignés. AN. 1110.

Le ſujet de la premiere querelle fut la fortereſſe de Giſors, ſituée ſur les frontieres de l'iſle de France & de Normandie. On étoit convenu qu'elle demeureroit entre les mains d'un ſeigneur qui n'y recevroit ni Anglois, ni Normands, ni François; ou que ſi elle tomboit au pouvoir de l'un des deux princes, on la feroit raſer dans l'eſpace de quarante jours. Pagan ou Payen, c'étoit le nom du gouverneur, gagné par argent, ou intimidé par des menaces, ſe laiſſa corrompre & livra la place au roi d'Angleterre. Louis ne l'eut pas plutôt appris, qu'il envoya un gentilhomme au monarque Anglois, pour lui demander ou la démolition du château, ou le combat de corps à corps. Les deux armées applaudirent à ce défi. Elles n'étoient ſéparées que par la riviere d'Epte, ſur laquelle il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques mauvais plaiſants ſe mirent à crier, *qu'il falloit que les deux rois ſe battiſſent ſur le pont qui tremble.* Henri, loin d'accepter la propoſition, n'y répondit que par une raillerie. On en vint à une bataille, où les Anglois furent défaits & repouſſés juſqu'à Meulan.

Sujet de la querelle : défaite des Anglois.

Idem. ibid. n. 15.

La reſſource du vaincu fut de ſoulever les grands de la France, & de ſuſciter une guerre civile qui occupât le roi chez lui. Le plus ſéditieux comme le plus puiſſant des rebelles, étoit Thibaut, comte de Blois, de Chartres & de Cham-

Les deux rois font la paix.

An. 1110.

pagne. Irrité que le monarque lui eût refusé la permission de bâtir une forteresse sur un fief du domaine royal, il se ligua avec le comte de Poitiers, le duc de Bourgogne & plusieurs autres seigneurs de la couronne, & fit une fâcheuse diversion en faveur du roi d'Angleterre son oncle. Louis qui dans ces occasions étoit toujours d'une activité merveilleuse, se mit promptement en campagne, secondé de Robert comte de Flandre, l'un des plus braves guerriers de son siecle. Le comte de Blois fut battu dans trois différents combats, l'un auprès de Meaux, l'autre auprès de Lagny, & le troisieme à une lieue de Puiset. Henri cependant simple spectateur de ces cruelles tragédies, demeuroit tranquille dans sa capitale de Normandie, d'où il se contentoit d'envoyer quelques troupes aux factieux. Louis, pour l'obliger à les rappeller, fit faire des courses jusqu'aux portes de Rouen, où l'on brûla quelques villages. Alors le prince Anglois parut à la tête de son armée, remporta quelques avantages sur les François qui n'étoient pas toujours sur leurs gardes; mais il ne put faire aucune conquête. Il se fit un traité de paix, où tous les rebelles furent compris. La principale condition étoit, que Guillaume, fils de Henri, feroit hommage pour la Normandie entre les mains du roi, qui lui céda le château de Gisors.

Chron. Senon.

Malmesb. c. 5.

An. 1112, 13 & 14.

Nouvelle guerre & nouvelle paix entre les deux monarques.

La destinée de Louis étoit d'avoir toujours les armes à la main: il avoit à peine terminé cette guerre, que Thibaut, par une nouvelle révolte dont on ignore le motif, l'obligea d'entrer dans la Brie qui étoit du domaine des comtes de Blois. Cette expédition ne fut pas heureuse. Le roi surpris & défait, eut la douleur de perdre le plus fidele de ses vassaux. C'étoit Robert comte de Flandre, qui dans la déroute fut renversé de son cheval, & tellement froissé de sa chûte, qu'il en mourut quelques jours après. On accusoit le roi d'Angleterre d'être le premier moteur de toutes ces rebellions: Louis à son tour, pour lui susciter des affaires, se servit habilement de la disposition où il trouva Foulques V, comte d'Anjou. Ce seigneur avoit épousé Sybille, fille unique d'Helie comte du Maine, & par la mort de son beau-pere étoit devenu maître de ce comté. Gagné par la cour de France, & assuré de son secours, il refusa d'en faire hommage au prince Anglois,

Olderic. l. 11.

glois, & sçut engager dans son parti plusieurs seigneurs Normands; entre autres Robert de Bellesme, & Hugues de Medavid. Henri, sur la nouvelle de cette ligue, passe la mer, s'assure du comte de Blois, surprend Bellesme qu'il fait prisonnier, & force le comte d'Anjou à lui demander la paix, que Louis, après de vains efforts, se voit lui-même contraint d'accepter. Ainsi tout l'avantage de cette guerre demeura au monarque Anglois, qui augmenta encore sa puissance par le mariage de Guillaume Adelin son fils avec la fille cadette du comte Foulques, qui eut pour dot le comté du Maine. Il en fit un second qui le rendoit de plus en plus redoutable à nos rois, dont les plus puissants vassaux devenoient ses plus proches alliés: ce fut celui d'une de ses filles avec Conan, fils & héritier du duc de Bretagne. Leur petit-fils, Conan IV, fut pere de Constance, qui eut de Guy, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriere-petit-fils de Louis le Gros. C'est par cette alliance que la Bretagne est entrée dans la maison royale pour n'en plus sortir.

AN. 1112, 13 & 14.

Malmesb. l. 5.

AN. 1115.

Mariage du roi avec Adélaïde princesse de Savoie.

Ce fut vers ce même temps que Louis épousa Adelaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie; femme d'un rare mérite, qui signala sa générosité par la fondation de l'Abbaye de Mont-martre, & sa religion par les soins qu'elle donna à l'éducation des princes ses enfants: elle les faisoit venir soir & matin, pour les instruire elle-même à la piété & à la vertu. Le roi son mari l'aima toujours avec beaucoup de tendresse, & fit pour elle ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore fait: il voulut que les Chartres & autres monuments de cette nature fussent également datés des années de son regne & de celles du couronnement de la princesse. Quelques critiques ont cru voir dans cette condescendance une preuve authentique & de la foiblesse du mari, & de l'ambition de la femme; jugement fondé sur la conduite d'Adelaïde, qui aussi-tôt après la mort de Louis, se remaria à Mathieu de Montmorenci, connétable de France. Mais cette seconde alliance qui paroîtroit singuliere de nos jours, étoit alors autorisée par plusieurs exemples.

Mabill. in Diplom.

Tels étoient les intérêts des cours de France & d'Angleterre, telle la position des deux monarques, qu'ils ne pou-

AN. 1116.

Louis entreprend de rétablir le fils de Robert dans le duché de Normandie.

voient être long-temps en paix. Trop voisins, trop jaloux l'un de l'autre, ils trouvoient encore dans l'inquiétude de leurs vassaux des occasions aussi fréquentes que spécieuses de se livrer à leur inclination guerriere. Si quelque seigneur François étoit mécontent, il cherchoit à s'appuyer de l'Angleterre : si quelque Normand vouloit brouiller, il avoit recours à la France, toujours sûr d'en être protégé. On ne s'occupoit enfin de part & d'autre qu'à trouver des prétextes pour rompre. Louis en avoit un très légitime, qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit plus propre à lui faire honneur. C'étoit le rétablissement de Guillaume Cliton, dit *Courte-cuisse*, fils de Robert, que son frere Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai. Le roi commençoit à sentir qu'il avoit manqué de politique en laissant prendre pied en France aux Anglois. Il éprouvoit une partie des maux que Philippe son pere avoit prévus, & se reprochoit de n'avoir pas déféré à ses sages conseils. Il voulut réparer sa faute ; mais il n'étoit plus temps. Henri étoit devenu si puissant, que Louis, quoique très-bien intentionné pour la famille de Robert, n'osa entreprendre de la rétablir par ses seules forces. Il conseilla donc au jeune Guillaume d'employer tous ses efforts pour se faire un parti en Normandie, l'assurant que s'il venoit à bout de former une ligue en sa faveur, il prendroit hautement sa protection. Le succès passa l'attente du monarque. Plusieurs seigneurs Normands, le comte de Flandre & le comte d'Anjou promirent au prince de le seconder de toute leur puissance.

Chron. Maurin. Duch. t. 4. p. 365.

Il traite avec le comte d'Anjou, qu'il rétablit dans sa charge de grand sénéchal de France.

Du Cange, au mot Senescalcus.

Mais lorsqu'il fut question de conclure le traité avec le roi, le comte Foulques refusa de s'y engager, qu'à la condition d'être rétabli dans la charge de grand sénéchal de France, héréditaire dans sa maison depuis le regne de Lothaire. On a déja dit que cette charge étoit à-peu-près la même que celle de grand-maître de l'hôtel pour ce qui regarde la maison du roi, que celle de connétable pour la guerre, que celle enfin de comte du palais pour l'administration de la justice. Le peu de séjour que les vassaux du premier rang faisoient alors à la cour, ne permettoit pas aux comtes d'Anjou de s'acquitter exactement des fonctions de leur emploi. On leur donna

donc un substitut, qui exerçoit en leur place, mais toujours avec dépendance & sous l'obligation de l'hommage. Ce n'est pas le seul exemple de charges de la couronne fieffées à des seigneurs de moindre rang que ceux qui en étoient propriétaires. Il y avoit long-temps que cet office étoit rempli par les Garlandes, ministres & favoris de Louis le Gros. Ces seigneurs, fiers de la protection du monarque, profiterent des révoltes de l'Angevin, pour lui refuser certains devoirs & certains honneurs. Le comte ne parut pas dans les commencements y faire beaucoup d'attention : mais craignant enfin de laisser éteindre son droit, il se servit habilement de la circonstance pour y rentrer. Louis qui avoit besoin de lui, le confirma dans la possession de la premiere charge du royaume : Guillaume de Garlande lui en fit hommage, & après lui, Etienne son frere, qui, quoique diacre, lui succéda dans un emploi qui donnoit le commandement des armées, avec le pouvoir de juger à mort : chose jusque-là sans exemple, & qui scandalisa tous les gens de bien. Mais il avoit toute la faveur; & plus roi que ministre, il laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de jouir de sa grandeur.

AN. 1116.

Hugo de Cleriis. Duch. t. 4. p. 329.

Chron. Maurin. p. 373.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le détail des articles arrêtés à ce sujet dans une conférence que le roi voulut bien accorder au comte d'Anjou. Ils sont tirés des mémoires d'un homme de qualité, auteur d'autant plus croyable, qu'il fut lui-même le négociateur de cet accommodement. On y voit en même temps une esquisse des devoirs du grand sénéchal, des obligarious de son substitut qu'on appelloit simplement sénéchal, de la grandeur de nos rois, de l'étiquette de leur cour & des mœurs de ces anciens temps. I. *Si le comte vient à la cour, les maréchaux du seigneur-roi lui prépareront un logement convenable, le sénéchal ira au-devant de lui, l'accompagnera jusque dans son appartement, avertira le monarque de son arrivée, le conduira au palais, & le ramenera à son hôtel.* II. *Lorsque le roi, la couronne en tête & dans les cérémonies d'éclat, mangera en public, le comte aura un siege couvert d'un riche tapis, & demeurera assis jusqu'à ce que l'on serve. Alors se levant & ôtant son manteau, il recevra les plats des mains du sénéchal, & les placera devant le roi & la reine:*

Articles du traité.

Hugo de Cleriis, ibid. & pag. 330.

AN. 1116.

ce qui se pratiquera de même à chaque service. Le repas fini, le comte, toujours accompagné du sénéchal, retournera à son hôtel monté sur un cheval de guerre, appellé destrier, coursier, ou cheval de lance, dont il fera présent au cuisinier du roi. Quant au manteau dont il se sera servi dans la cérémonie, il le donnera de même au dépensier du roi. Le cuisinier & le panetier à leur tour lui enverront, l'un un morceau de viande, l'autre deux pains & trois chopines de vin, que le sénéchal distribuera aux lépreux. III. *Si le comte se rend à l'armée royale, le sénéchal aura soin de lui faire dresser un pavillon capable de contenir cent personnes, lui fournira des bêtes de sommes, des cordes, des paisseaux; un cavalier & deux hommes de pied. Au départ du roi pour la guerre, le comte commandera l'avant-garde, & au retour il fera l'arriere-garde, sans qu'il puisse essuyer aucun reproche de la bouche du roi, quelque chose qui arrive.* IV. *Lorsque le comte aura rendu un jugement en France, il demeurera stable & irréfragable. S'il s'éleve quelque contestation sur une sentence rendue par les juges François, le roi mandera au comte qu'il ait à venir l'émender: s'il ne peut pas se rendre aux ordres du monarque, on lui enverra les écrits de part & d'autre, & ce qu'il décidera ne poura être réformé.* L'auteur ajoute qu'il a vu, & que plusieurs ont vu avec lui, l'exécution de tous ces articles dans plusieurs jugements revus & annullés en Anjou, dans les deux armées d'Auvergne, & aux couronnements de Bourges & d'Orléans. On lit d'ailleurs dans un historien du même siecle, que le prince Henri, fils du roi d'Angleterre, se rendit à Paris le jour de la Purification, pour servir le roi à table, en qualité de grand sénéchal de France.

Robert de Monte. an. 1169. apud Du Cange.

Il déclare la guerre au roi d'Angleterre.

Cet accommodement fait, la ligue fut aisément conclue. On convint qu'on entreroit en Normandie par trois endroits différents. Le roi & Amauri de Montfort du côté de la France, le comte de Flandre du côté du pays de Caux, & le comte d'Anjou du côté du Maine. Alors Louis envoya demander au roi d'Angleterre la liberté du duc Robert, & sur son refus, qu'il étoit facile de prévoir, lui déclara la guerre. Les quatre armées se mirent aussi-tôt en campagne, & furent jointes par un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes Normands, que Guillaume Cliton avoit engagés dans

son parti. Les principaux étoient Guillaume de Gournay, Etienne, comte d'Aumale, Henri, comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Richer de l'Aigle, Regnaud de Bailleul, & Robert de Neubourg : tous prirent les armes en faveur du jeune prince, & le proclamerent duc de Normandie. AN. 1116. *Order. l. 12.*

Le roi cependant surprit Andely, se saisit de Gué-Nicaise, forteresse importante sur la riviere d'Epte, & s'empara de la ville de l'Aigle. Le comte de Flandre avec son armée s'avançoit aussi dans la haute Normandie, mettant tout à feu & à sang. Henri lui fit dire que s'il continuoit à dévaster le pays, il iroit en personne porter la désolation jusqu'à Bruges. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon qu'on lui épargneroit la peine de ce voyage. Le comte en effet conduisit ses troupes jusqu'aux portes de Rouen; d'où il envoya défier le monarque Anglois qui ne parut point. Désespérant enfin de l'attirer au combat, il fit le dégât dans les fauxbourgs, ruina les murailles d'un parc où Henri avoit quantité de bêtes fauves, & se retira. Le comte d'Anjou d'un autre côté mit le siege devant Alençon, qu'il emporta sous les yeux du roi d'Angleterre & du comte de Champagne, qui étoient venus au secours de la place. D'autre part Amauri de Montfort sçut si bien gagner le gouverneur d'Evreux, qu'il l'engagea à lui livrer la ville & le château, qui furent confiés aux princes Philippe & Fleuri, fils du feu roi & de la reine Bertrade.

Succès des princes ligués.

Tant de mauvais succès effrayerent Henri, mais beaucoup moins que la perfidie d'un de ses favoris & de quelques officiers de sa chambre, qui, dans le même temps, conspirerent contre sa personne. Il en fut si consterné, que ne sçachant plus à qui se fier, il trembloit lorsque quelqu'un de ses domestiques l'abordoit. On le vit souvent pendant la nuit changer cinq à six fois de lit & de gardes. Il avoit toujours à son chevet une escouade de gens armés de toutes pieces, l'épée nue, & prêts à fondre sur ceux qui auroient osé l'approcher. Exemple terrible, qui prouve que celui qui se fait trop craindre, n'est jamais sans inquiétudes ni sans alarmes, & que la plus grande sûreté des rois est dans l'estime & l'amour de leurs sujets. Henri fut plus de quinze jours

Inquiétudes du roi d'Angleterre.

Suger, in vita Lud. Grossi, n. 20, p. 308.

AN. 1116.

sans pouvoir surmonter ses frayeurs. Mais enfin le supplice des coupables, dont le chef eut les yeux crevés & fut honteusement mutilé, lui fit reprendre courage & le soin de ses États.

Il détache le comte d'Anjou de la ligue.

Bientôt secouru d'Alain, duc de Bretagne, & de Thibaut, comte de Champagne, il se vit à la tête d'une armée aussi nombreuse qu'aguerrie. Alors tout changea de face. Le comte d'Eu & le seigneur de Gournay, devenus ses prisonniers, se virent contraints de lui remettre toutes leurs forteresses. Le comte de Flandre blessé au visage à l'attaque du château de Bures dans le pays de Caux, mourut quelques jours après de sa blessure, qu'il envenima, dit-on, par ses débauches. Cette mort fut suivie de celle d'Engelran de Chaumont, qui s'étoit emparé d'Andely au nom du roi. Mais la défection de Foulques d'Anjou eut des suites bien plus funestes pour la France. Ce comte, gagné par argent, oublia tous les serments qui l'attachoient au monarque François comme vassal, comme officier domestique, comme allié; & se détachant de la ligue, il se déclara pour le roi d'Angleterre.

Bataille de Brenneville, où les François sont défaits.

Henri, rassuré par tant d'avantages, résolut enfin d'aller chercher le roi, qui étoit en marche pour surprendre le château de Noyon, où il avoit une intelligence. Les deux armées se joignirent dans la plaine de Brenneville. Il y avoit si peu d'ordre dans les troupes Françoises, qu'on eut à peine le loisir de mettre l'avant-garde en bataille. Elles se battirent néanmoins avec tant de bravoure, qu'elles culbuterent les premiers escadrons Anglois, & les renverserent sur l'infanterie. Cet avantage, qui devoit assurer la victoire, fut la cause d'une défaite entiere. Les François qui se croyoient victorieux, commencerent à se débander, pour courir au pillage. Henri profita de cette faute, & les chargea avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute. Ce fut envain que Louis fit des efforts incroyables pour ramener ses troupes au combat: tout prit la fuite, lui-même pensa être fait prisonnier. On raconte qu'un Anglois ayant saisi la bride de son cheval, se mit à crier, *Le roi est pris. Ne sçais-tu pas*, lui dit ce prince en plaisantant, *qu'au jeu des échecs on ne prend*

jamais le roi? En même-temps il lui décharge un si furieux coup d'épée, qu'il le renverse mort à ses pieds. Ainsi débarassé, il se jetta dans une forêt où il erra long-temps à l'aventure, jusqu'à ce qu'une femme du pays le conduisit à Andely. AN. 1116.

Cette victoire ne fut point une de ces opérations décisives, qui emportent la ruine d'un parti. Les débris de l'armée Françoise s'étant rassemblés auprès du monarque, elle se trouva presque aussi nombreuse qu'auparavant. Louis ayant encore reçu quelque renfort, envoya défier une seconde fois Henri, qui n'osa accepter le combat. Les effets prouvèrent que ce n'étoit point une simple bravade. Le roi alla aussi-tôt mettre le siege devant Juri, place alors très considérable, la prit, la brûla, & s'avança jusqu'à Breteuil, sur la riviere d'Iton, à quelques lieues d'Evreux. Ne voyant enfin aucune armée paroître, il marcha droit à Chartres, résolu de la réduire en cendre, pour punir les révoltes continuelles du comte de Champagne. Mais le clergé & les bourgeois de cette malheureuse ville vinrent au-devant de lui en procession, portant une chemise de la sainte Vierge, criant miséricorde, & le conjurant de ne point venger sur les siens l'injure qu'il avoit reçue d'un étranger & d'un vassal rebelle. Ce bon prince touché de leurs larmes, fit retirer ses troupes, & sacrifiant son ressentiment à sa religion, renonça au plaisir quelquefois trop flatteur, d'une vengeance autorisée par les loix de l'honneur & de l'Etat.

Cette défaite n'a point de suites. Modération de Louis.

Idem, ibid.

Pendant que Louis donnoit au monde l'exemple de la modération la plus rare, Gélase II, poussé à outrance par l'empereur Henri V, se retira en France, asyle ordinaire des papes persécutés. Déja le roi se préparoit à aller au-devant de lui, pour l'assurer de sa protection, lorsqu'on reçut la nouvelle que le pontife venoit de mourir en l'abbaye de Cluny. Il eut pour successeur Gui, archevêque de Vienne, oncle de la reine, qui prit le nom de Calixte II, & se fit médiateur entre les deux rois. Le traité de paix fut enfin conclu. On remit en liberté les prisonniers qu'on avoit faits de part & d'autre. Louis rendit les places qu'il avoit prises : Henri renouvella son hommage pour la Normandie, & le malheureux

Paix entre les deux rois.

AN. 1116. Guillaume Cliton demeura dans l'état où il étoit auparavant, ſans autre ſoutien que ſon mérite & ſa naiſſance. Le roi cependant l'aimoit toujours, & lui donna quelques années après, des marques eſſentielles de ſa bienveillance.

AN. 1119. Naufrage de toute la famille royale d'Angleterre. *Orderic. p. 338. & ſuiv.* Henri, vainqueur des Normands rebelles, tout glorieux de la paix qu'il venoit de conclure avec la France, la palme dans une main, & l'olive dans l'autre, s'embarqua au port de Barfleur pour retourner en Angleterre. Il étoit ſeul ſur ſon bord: Guillaume ſon fils aîné, Richard ſon cadet, quatre de ſes fils bâtards, quatre de ſes filles naturelles, & plus de cent ſoixante perſonnes des meilleures maiſons d'Angleterre montoient un autre vaiſſeau. C'étoit une jeuneſſe licentieuſe: elle ſe livra à toute l'intempérance de la débauche. Malheureuſement les matelots, excités par leur exemple, burent avec tant d'excès, que ne ſçachant plus ce qu'ils faiſoient, ils allerent briſer leur bâtiment contre un rocher. Guillaume ſe jetta dans un eſquif, & eût gagné terre aiſément: mais appercevant la comteſſe du Perche, celle de ſes ſœurs qu'il aimoit le plus tendrement, il voulut voguer à ſon ſecours. Déja il l'avoit ſauvée, lorſque tant de gens ſe jetterent ſur ſon bateau, qu'ils le coulerent à fond. Tout périt, princes, princeſſes, ſeigneurs & matelots. Naufrage épouvantable, qui fut regardé comme une juſte punition du ciel, qui enſeveliſſoit dans les flots de l'Océan une infâme jeuneſſe, livrée à l'exécrable crime des villes qu'il avoit abîmées dans une mere de ſoufre & de bitume. Châtiment néceſſaire dans ces ſiecles groſſiers, où ſi l'on en croit les mémoires des chanoines d'Etampes contre les religieux de Morigny, cette abomination s'étoit gliſſée juſque dans les monaſteres. *Chron. Maurin. p. 374.*

AN. 1120, 21, 22, 23. Nouvelle ligue pour rétablir la famille de Robert. *Malmesb. l. 5. an. 1122.* Ce tragique événement fit revivre la faction du fils de Robert. Les Normands regardoient Henri comme un uſurpateur: tous témoignoient une extrême envie d'avoir Cliton pour leur duc: La nobleſſe, aſſemblée à la Croix-ſaint-Leufroy, s'obligea par ſerment à le rétablir dans l'héritage de ſes peres. Amauri, comte de Montfort, fut le premier qui ſe déclara en ſa faveur: le roi promit de l'appuyer; & le comte d'Anjou, gagné par Amauri, lui donna avec le comté du Maine, Sybille, ſa fille cadette. Tout étoit concerté de façon

que

que le succès paroissoit infaillible. Mais le monarque Anglois, persuadé qu'en ces rencontres, prévenir l'ennemi, c'est le désarmer, passa si promptement la mer, & avec de si grandes forces, qu'il eut bientôt dissipé la ligue. Montfort-sur-Rille, Pont-Audemer, Gisors, Evreux lui ouvrirent leurs portes; & la fortune, dans un combat qui se donna auprès du Bourg-Teroude, lui livra les chefs des conjurés, qu'il traita avec sa férocité ordinaire. Geoffroy de Tourville, Odart du Pin, & Luc de la Barre eurent les yeux crevés. Ce dernier l'avoit vivement offensé par des chansons très piquantes: le plaisir d'une vengeance signalée fit oublier à Henri qu'il étoit roi. Le comte de Meulan, pour sauver sa vie, fut obligé de lui abandonner toutes ses places. Hugues de Neuchatel demeura cinq ans prisonnier, & Hugues de Montfort ne fut remis en liberté que dix-huit ans après.

AN. 1120, 21, 22, 23.

Tant d'avantages ne rassuroient point le roi d'Angleterre. Par-tout il trouvoit des François avec les révoltés; preuve non équivoque que Louis les soutenoit. Il étoit d'ailleurs bien informé que ce prince faisoit de grands préparatifs de guerre: il craignit qu'une si puissante protection ne ranimât les restes du parti de Cliton. Ainsi sans rien ménager davantage, il fit faire des courses sur les terres du domaine royal. Mais ne se sentant pas assez fort pour résister seul à tant d'ennemis, il fit lui-même une ligue avec l'empereur pour fondre en France, l'un par la Normandie, l'autre par la Champagne. Cet empereur étoit Henri V, gendre du monarque Anglois. Quoique réconcilié avec le pape au sujet des investitures, il conservoit un vif ressentiment de ce qui s'étoit passé au concile de Rheims, où le roi avoit souffert qu'il fût excommunié. Ce fut donc autant pour se venger, que pour soutenir les intérêts de son beau-pere, qu'il leva une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois & de Saxons, résolu d'exterminer une ville où il avoit reçu un si sanglant affront. Louis averti de son dessein, ordonna que tous les vassaux de la couronne se trouveroient à certain jour sous les murailles de Rheims, avec le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir.

La guerre se rallume. Henri engage l'empereur à lever des troupes contre la France.

Suger. n. 26. pag. 312.

On peut remarquer à cette occasion la différence qu'il y

AN. 1120, 21, 22, 23.

Zèle des françois pour la défense du royaume.

avoit entre les forces du royaume & celles du roi. Lorsque le monarque faisoit la guerre pour ses intérêts particuliers, il n'avoit d'autres troupes que celles qu'il pouvoit rassembler des terres de son domaine : mais quand il s'agissoit de la cause commune, toutes les querelles domestiques cessoient ; chacun couroit aux armes, & tous les feudataires marchoient avec plus ou moins d'hommes, selon l'étendue & la dignité de leurs fiefs. On n'avoit point vu depuis long-temps une union aussi grande qu'elle parut en cette conjoncture. Tout devint soldat, seigneurs, bourgeois, prêtres & moines. Les seuls pays Rémois & Châlonnois fournirent plus de soixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Ceux du Laonnois & ceux du Soissonnois n'étoient pas en moindre nombre. Ceux d'Orléans, d'Etampes & de Paris formoient une troisieme armée au-moins égale. Il n'y eut pas jusqu'aux comtes de Champagne & de Troies, qui se trouverent au rendez-vous avec les autres vassaux de la couronne, préférant l'intérêt de la patrie aux avantages qu'ils pouvoient espérer de leur union avec le roi d'Angleterre : ils commandoient le quatrieme corps de bataille. Le cinquieme composé de Bourguignons, étoit sous les ordres de leur duc & du comte de Nevers. Rodolphe, comte de Vermandois, prince du sang royal, partagea ses troupes en deux corps : celles de Saint-Quentin & du Vermandois, armées de pied en cap, furent placées sur l'aîle droite ; celles de Ponthieu, d'Amiens & de Beauvais sur la gauche. Le comte de Flandre accourut aussi à la défense du royaume, suivi de dix mille braves qui furent rangés sur la derniere ligne pour soutenir les autres.

Idem, ibid.

Page 313.

Jamais, dit Suger, abbé de Saint-Denis, qui étoit de cette expédition avec les sujets de son abbaye, les rois de la troisieme race ne s'étoient trouvés à la tête d'une armée aussi nombreuse. Il la compare à une nuée de sauterelles qui couvre la surface de la terre. On fait monter le seul contingent de l'île de France, de la Champagne & de la Picardie, à plus de deux cents mille hommes : ce qu'on auroit peine à croire, si on ne sçavoit que dans ces anciens temps la profession la plus commune étoit celle des armes. On voyoit peu d'ecclésiastiques, encore moins de marchands ; point de praticiens, presque point de financiers.

Ex Musæo Scriverii. C.F. Flipart Sculp.

AN. 1124.

L'empereur n'ose se commettre contre de si grandes forces.

Idem, ibid.

L'empereur effrayé de ce prodigieux armement, n'osa se commettre contre de si grandes forces, & repassa précipitamment la Moselle & le Rhin : lâcheté qui finit la guerre avant qu'elle fût commencée. Cependant l'officier & le soldat demandoient à grands cris qu'on les conduisît sur les terres d'un ennemi qui avoit osé former des desseins pernicieux contre la France, qu'ils appelloient *la maîtresse & la reine de l'univers. Si leur fuite honteuse*, disoient-ils, *ne nous permet pas de châtier leur insolence dans notre patrie, allons porter le fer & le feu jusque dans leur pays où nous donnions autrefois des loix.* C'étoit aussi le sentiment du roi ; mais touché par les prieres des archevêques, des évêques & des religieux, qui le supplioient avec larmes d'épargner tant de malheureux, qui n'avoient d'autre crime que d'avoir un maître, il prit le parti de congédier son armée. Il auroit bien voulu l'employer contre le roi d'Angleterre ; mais l'intérêt du prince n'étoit pas celui du feudataire, & l'accroissement de l'un emportoit de nécessité l'affoiblissement de l'autre. Ces mêmes seigneurs, qui avoient pris les armes avec tant de zèle contre un étranger qui menaçoit d'envahir la France, auroient refusé de marcher contre un vassal qu'ils avoient intérêt de soutenir pour balancer la puissance royale. On faisoit alors une grande distinction entre les guerres de la nation & les guerres du souverain.

Bienfaits du roi envers l'abbaye de S. Denis.

Idem p. 313.

Louis vainqueur sans livrer de combat, vint à Saint-Denis rendre à Dieu d'humbles actions de graces pour le succès d'une expédition si glorieuse. Il fit de riches présens à l'abbaye, & lui remit la couronne du roi son pere, *qu'il retenoit injustement. Car de tout temps*, dit Suger, *notre monastere a eu droit sur les couronnes des rois après leur mort.* Il ajouta à cette grace celle de lui rendre tous ses privileges, entre autres ceux de la foire du Landy, qui se tenoit entre la ville & la Chapelle, à côté du grand chemin. Ce n'étoit encore que le commencement de ses bienfaits : il lui confirma par son autorité royale le droit de *grande voirie*, * c'est-à-dire, de haute,

* *Tous Gentilshommes qui ont voirie en leur terre pendent larron de quelque larrecin que il ait fet en leur terre... Car eus tiennent leurs batailles devant eus de toutes choses, fors de grands messés, que nous avons nommés par-devant ; & ils ont leurs mesures*

AN. 1124.

moyenne & basse justice dans tout l'espace qui est entouré de croix & de colonnes de marbre : monuments plus terribles aux ennemis, continue le même auteur, que ceux que le véritable Hercule fit élever aux extrémités de l'Espagne.

AN. 1125, 26.

Henri fait la paix avec la France.

Ibid.

L'empereur cependant, devenu méprisable à ses sujets, & s'affoiblissant chaque jour, mourut quelque mois après sa retraite honteuse : *vérifiant en sa personne*, dit l'abbé Suger, *la tradition constante des anciens, que tout perturbateur du royaume & de l'église, gentilhomme ou roturier, contre lequel on aura été forcé d'exposer les châsses des saints Apôtres de France, doit s'attendre au châtiment le plus sévere, & périra malheureusement dans l'année.* Apparemment qu'elles n'avoient pas été découvertes contre le roi d'Angleterre, le principal moteur de cette guerre, car il n'en mourut point : mais il ne réussit pas dans ses tentatives sur la marche de France. Amauri de Montfort, soutenu de l'armée du Vexin, rendit tous ses efforts inutiles. C'est ainsi que Louis, quoiqu'absent, triompha de deux grands monarques : victoire la plus glorieuse que la France eût remportée de long-temps, & qui donna la plus haute idée de sa grandeur & de sa puissance. Après cela, dit l'historien de ce prince, *toute la terre se tut devant lui.* Henri, trop heureux d'avoir pacifié les troubles de Normandie, se vit obligé de faire la paix, qui fut enfin durable.

Ce que c'étoit que l'oriflamme.

C'est dans cette guerre contre l'empereur qu'on voit pour la premiere fois paroître à la tête de nos armées, ce fameux étendard si connu sous le nom d'oriflamme. C'étoit une espece de gonfanon de simple tafetas rouge ou couleur de feu, sans broderie, ni figure *, fendu par en bas en trois différens endroits, ce qui formoit comme trois queues, entouré de houppes de soie verte **, & suspendu au bout d'une

dans leurs terres, & les prennent, & les mettent ès cors des chastiaux, & les baillent à leurs hommes, & puis si eus treuvent sur leurs hommes fausse mesure, li droit est en leur. & en puent lever soixante sols d'amende. Statut. S. Lud. l. I. c. 38. apud Du Cange, au mot *Viarius.*

* *Oriflamme est une banniere,*
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant & simple,
Sans pourtraiture d'autre affaire.
Guill. Guiart.

** *Et tenoit en sa main une lance à quoi l'oriflamme étoit attachée, d'un vermeil*

An. 1125.

lance dorée *. L'origine de ce mot, si l'on en croit du Cange, se tire également de l'or de la lance, de la couleur du tafetas, & du nom général de ces sortes de bannieres qu'on appelloit *flammes* : nom qu'on donne encore aujourd'hui à certains pavillons de nos vaisseaux. On lit dans nos vieilles histoires que l'oriflamme fut apportée du ciel à Clovis ou a Charlemagne, & qu'elle y remonta du temps de Charles VII. Ce sont de ces petits contes apocryphes, dignes des siecles où ils furent imaginés, siecles d'ignorance & de superstition.

Froissard, Gaguin.

L'oriflamme, dans son origine, n'étoit autre chose que la banniere qu'on portoit aux processions de S. Denis, & dans les guerres particulieres que les moines de cette abbaye avoient contre ceux qui vouloient usurper les biens de leur église. Les comtes du Vexin, protecteurs, vidames, ou comme on parloit alors, avoués des religieux, alloient la prendre sur l'autel des saints Martyrs, lorsqu'ils partoient pour quelque expédition militaire, & la rapportoient en grande pompe, quand la campagne étoit finie. Philippe I, ayant réuni ce comté à la couronne, nos rois par cette réunion contractèrent les mêmes engagements envers cette abbaye. Si même on en juge par les termes dont use en cet endroit l'abbé Suger, il paroîtroit qu'en vertu de cette acquisition, ils étoient devenus comme feudataires de S. Denis. Mais ils ne faisoient point hommage, leur qualité de souverains les dispensant de cette servitude. La coutume étoit de recevoir ce saint étendard des mains de l'abbé, à genoux, sans chaperon, ni ceinture, après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame de Paris & dans l'église de l'apôtre de la France. Quelquefois le monarque le portoit lui-même autour de son cou, sans le déployer.

Du Cange, dissert. 18. sur Joinville.

In vita Lud. Grossi. p. 312.

Galand, traité des enseignes de France.

Louis le Gros est le premier de nos rois, qui l'ait été prendre en cérémonie sur l'autel de saint Denis. Ses successeurs insensiblement s'accoutumerent à s'en servir, & peu-à-peu

samit, à guise de gonfanon à trois queues, & avoit en tour houppes de soye verte. Chron. Flamandes, c. 67.

* *Et si portez seul d'entre les rois l'oriflamme en bataille, c'est assavoir, un glaive (lance) tout doré, où est attachée une banniere vermeille.* Raoul de Presles, Histoire de Saint Denis. l. 1. c. 41. Voyez Du Cange, au mot *Auriflamma*.

AN. 1125. il devint leur principale enſeigne. Ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même temps la banniere de France. C'étoit, dit-on, un velours violet ou bleu céleſte à deux endroits, ſemé de fleurs de lis d'or, plus plein que vuide, quarré, & ſans aucune découpure par le bas. L'un & l'autre étendards n'étoient confiés qu'aux plus renommés chevaliers. On ne les portoit que dans les grandes expéditions. Il y en avoit un beaucoup moins grand pour les petites guerres que nos monarques eurent à ſoutenir pendant près de deux cents ans contre les comtes & les ducs, quelquefois même contre de ſimples gentilshommes.

Le Gendre, mœurs des François, p. 75.

Si l'oriflamme ne parut point dans les armées de Charles VII, c'eſt que ce prince ne put l'aller prendre à ſaint Denis, qui étoit au pouvoir des Anglois. Les victoires qu'il remporta ſans elle, accoutumerent inſenſiblement à s'en paſſer. Elle tomba enfin dans l'oubli & demeura enſevelie dans la pouſſiere. On aſſure qu'en 1594, lors de la réduction de Paris, on la voyoit encore au tréſor de cette abbaye, mais à demi-rongée des mittes.

Felib. pag. 135.

AN. 1126. Louis avoit à peine poſé les armes, qu'il ſe vit obligé de marcher au ſecours de l'égliſe de Clermont, dont l'évêque chaſſé de ſon ſiege, réclamoit ſa protection contre les violences du comte d'Auvergne. Il s'y rendit accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne, du comte de Nevers, & de pluſieurs autres grands ſeigneurs; força les paſſages des montagnes, aſſiégea Clermont, le prit par compoſition, & contraignit le rebelle de rétablir le prélat dans tous ſes droits.

Le roi marche au ſecours de l'égliſe de Clermont contre le comte d'Auvergne.

Suger. pag. 314.

AN. 1132. Mais quelques années après (en 1132), le même comte oubliant ſes ſerments, recommença ſes premieres vexations contre l'évêque. Le monarque y vole une ſeconde fois, ſuivi des mêmes ſeigneurs & du comte de Flandre, franchit de nouveau les montagnes, s'empare de pluſieurs forteresses, ſe rend maître de Montferrand, & met le ſiege devant Clermont. Le duc d'Aquitaine accourut au ſecours de ſon vaſſal: l'Auvergne relevoit alors de la Guienne: mais ayant reconnu du haut de la montagne toutes les forces du roi, il lui écrivit dans les termes les plus ſoumis; *Seigneur roi, ſalut, reſpect,*

Idem. p. 315.

AN. 1132.

honneur. Le duc d'Aquitaine qui est votre homme, supplie votre majesté de ne pas dédaigner de recevoir son hommage, & de vouloir bien le maintenir dans tous ses droits. Car si la justice exige qu'il vous serve comme son maître, elle veut aussi que vous le protégiez comme votre vassal. Si le comte d'Auvergne qui tient de moi son comté, comme je le tiens de vous, est coupable de quelque crime, je m'engage de le représenter à votre cour toutes les fois & en tels lieux qu'il vous plaira. Enfin pour ôter tout doute sur la sincérité de mes sentiments, je m'offre à donner autant d'ôtages que votre grandeur jugera à propos, pour sûreté de la promesse que je fais de me soumettre au jugement des pairs de votre royaume. On voit par cette lettre qu'on a cru digne de la curiosité du lecteur, combien jusque dans ce temps de troubles & de révoltes, l'autorité royale étoit respectable, même aux yeux des vassaux les plus puissants, & qui se piquoient le plus d'indépendance. Louis reçut les hommages, les serments & les ôtages qu'on lui offroit. Le duc de son côté se montra fidele à sa parole, se rendit à Orléans avec le comte d'Auvergne qui demanda pardon au roi, & la paix fut rendue à l'église de Clermont.

AN. 11.. Il est excommunié par l'évêque de Paris.

Cette guerre entreprise en faveur du clergé, & si glorieusement terminée à l'avantage des ecclésiastiques, ne put leur inspirer ni reconnoissance ni respect pour le généreux défenseur de leurs biens & de leurs privileges. Ils se plaignoient que le monarque se mêloit de la nomination des bénéfices, & mettoit la main sur leurs revenus. La chose fut portée si loin, que le roi, pour les faire rentrer dans la soumission, crut devoir se saisir de quelques terres de l'archevêque de Sens & de l'évêque de Paris. Ce dernier nommé Etienne, eut recours aux armes ordinaires, & lança les foudres de l'église contre ce même souverain qui s'en étoit toujours montré le plus zélé protecteur. Cependant Honoré II, qui tenoit alors le siege de Rome, déclara l'excommunication abusive, & leva l'interdit. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller le zèle du dévot abbé de Clairvaux. Bernard s'en plaignit amèrement dans une lettre au souverain pontife. « Nous espérions, dit-il, que la sévérité du prélat opéreroit la conversion du prince. Votre indulgence déplacée détruit nos ef-

Art de vérifier les dates, p. 499.

Epist. S. Bernardi 13 & 14. ad Honor. I

AN. 1127.

» pérances. Tout est perdu, l'épiscopat deshonoré, & la re» ligion exposée aux insultes des libertins ». Mais comme cette lettre ne produisit aucun effet sur l'esprit du pape, il lui en écrivit une seconde, où les termes sont très peu ménagés. Louis y est traité d'impie, *toujours prêt à attaquer la religion, qu'il regarde comme la peste de ses États & l'ennemi de sa couronne. C'est un second Hérode qui cherche à étouffer, non plus Jésus naissant dans une crêche, mais triomphant dans son église: un persécuteur enfin qui en veut moins aux prélats de son royaume qu'à l'Esprit de Dieu qui les anime.* Voilà ce qu'on appelloit alors zèle de la maison du Seigneur, & ce que bien des gens nommeroient aujourd'hui fanatisme. La paix se fit néanmoins, & le roi ne se vengea des évêques que par ses bienfaits.

Ejusd. Epist. 49. ad eumd.

Il venge la mort du comte de Flandre.

La France commençoit à jouir des douceurs de la paix, lorsque Louis se vit obligé de reprendre les armes pour punir les assassins du comte de Flandre. C'étoit Charles de Danemarck, prince que ses vertus ont fait surnommer le bon, le justicier, le défenseur de l'église, & le pere des pauvres. Il ne laissa pas cependant de s'attirer la haine de quelques scélérats, dont il fut forcé de réprimer les brigandages, mais sur-tout d'un oncle & d'un neveu, nommés les Van-Straten, gens accrédités & puissants, l'un prévôt de saint Donat de Bruges, & l'autre maire de la ville. Furieux d'avoir été contraints d'ouvrir leurs greniers en temps de famine, & de vendre leur bled à juste prix, ils conspirerent avec plusieurs de leurs semblables contre la vie du comte, l'attaquerent au pied de l'autel le mercredi des cendres, lui couperent la tête & la main droite qu'il avançoit pour donner l'aumône. Ils courent aussi-tôt les rues, se jetent sur les officiers ou amis du comte, & moins assouvis que las de meurtres & de carnage, se retirent dans le château & dans l'église de saint Donat, où ils se retranchent contre la fureur du peuple.

Sug. p. 315. Chron. de Flandre.

Le roi n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il monta à cheval pour aller châtier les parricides. Il les serra de si près qu'il les prit pour la plupart, & en fit une sévere justice. Le maire eut les yeux crevés, le nez & les bras coupés: ensuite élevé sur une roue, il fut percé de mille fleches qu'on tiroit l'une après l'autre, pour le faire souffrir plus long-temps. Le

Suger, pag. 316.

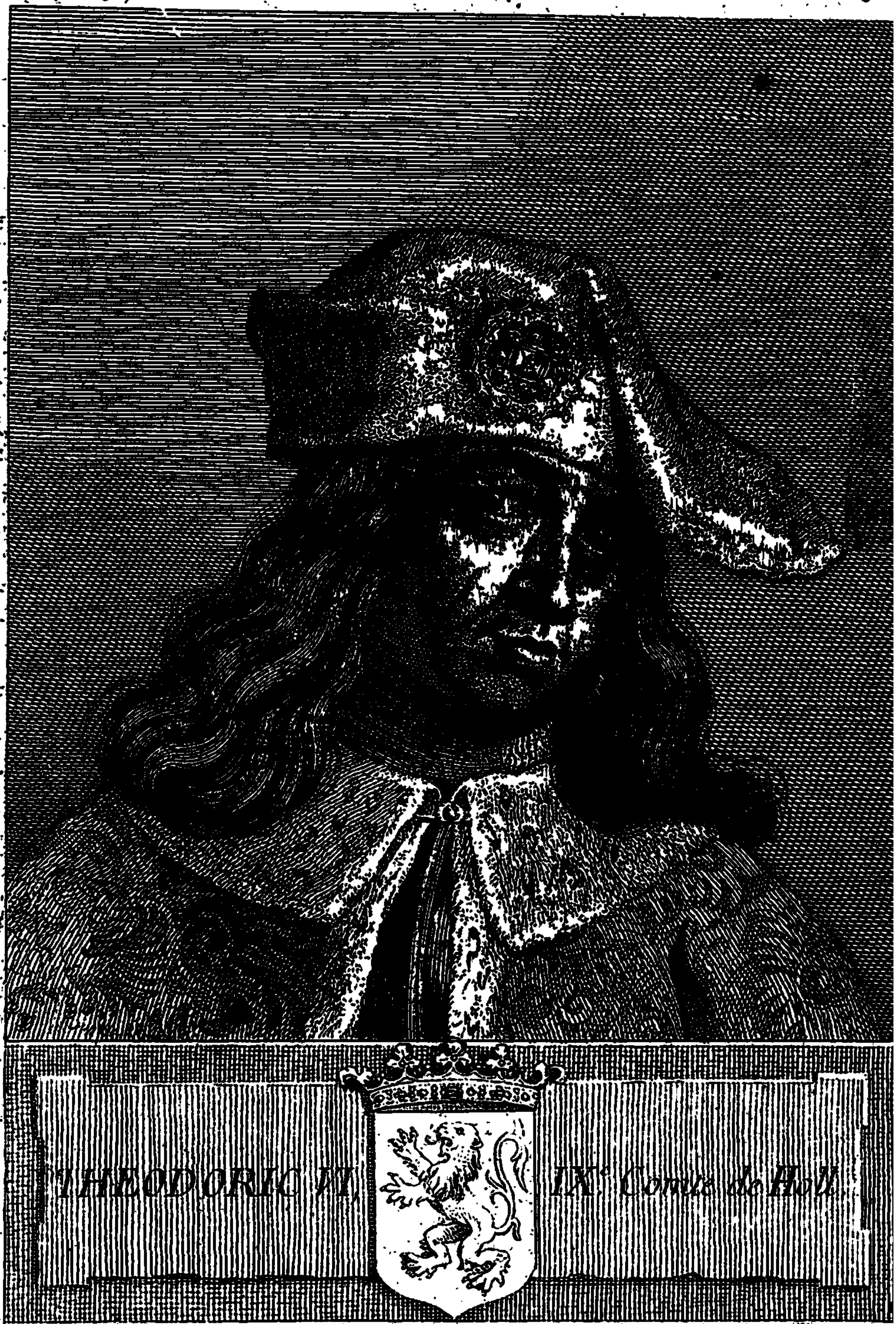

Ex Musæo Scriverii. *J. J. Flipart Sc.*

ETIENNE DE BLOIS.
Roy d'Angleterre,
Mort le. 26 Octobre 1154.

prévôt fut attaché à une potence, ayant sur sa tête un chien que l'on battoit sans cesse, & qui furieux des coups qu'il recevoit, déchargeoit sa rage sur le coupable, dont il déchira tout le visage. Les autres complices qui s'étoient refugiés dans le château, n'eurent pas un sort plus heureux : tous furent précipités du haut en bas de la tour.

AN. 1127.

Il donne le comté de Flandre à Guillaume Cliton.

Charles ne laissoit point d'enfants, mais beaucoup de prétendants à sa succession. Les principaux étoient Baudouin, comte de Mons, dont l'aïeul avoit été dépouillé de ce comté; Arnoul de Danemarck, fils de la sœur de Charles; Thierri d'Alsace, fils de Gertrude, sœur de Robert le Frison; Etienne de Blois, frere du comte de Champagne, & Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Le roi étoit juge de ce grand différend, parce que la Flandre étoit un fief mouvant de la couronne. Il l'adjugea au prince Normand, soit qu'en effet il crût son droit meilleur, soit qu'il voulût le rendre assez puissant pour troubler le roi d'Angleterre dans son royaume & dans son duché.

Orderic. l. 12.

Geoffroi, fils du comte d'Anjou, épouse Mathilde, fille du roi d'Angleterre.

Henri comprit aisément le dessein de Louis; & pour opposer ligue à ligue, il crut devoir s'attacher la maison d'Anjou, dont il redoutoit la puissance. Le monarque n'avoit qu'une fille, Mathilde, veuve du dernier empereur, qu'il avoit déclarée son héritiere : il la fit épouser à Geoffroi, surnommé *Plantagenet*, fils du comte Foulques. Une couronne a de puissants attraits : le comte charmé de la voir passer dans sa famille, prit hautement le parti d'un prince qui la lui assuroit. Les noces se firent à Rouen avec une magnificence qui n'avoit point eu d'exemple dans les regnes passés. Geoffroi cependant ne fut point roi d'Angleterre : l'orgueuil & l'avarice de son épouse lui firent donner l'exclusion : cet honneur étoit réservé au prince Henri son fils, tige de l'illustre branche des *Plantagenets*.

Guill. Malmesb. 1. hist. Novel.

Le comte Foulques épouse Mélésinde, héritiere de Jérusalem.

La fortune de la maison d'Anjou alloit toujours en croissant. Foulques reçut, vers le même temps, une ambassade de la part de Baudouin II, roi de Jérusalem, qui lui offroit & sa couronne, & Mélésinde sa fille. Le parti étoit trop avantageux, pour permettre au comte de délibérer. Il partit aussi-tôt après le mariage de son fils, & se rendit dans son nouveau

Guill. Tyr. l. 13.

AN. 1127.

royaume, où il soutint glorieusement les espérances qu'on avoit conçues de lui. Il eut de la princesse Mélésinde plusieurs enfants, qui hériterent de ses États comme de ses vertus. Ainsi sa postérité se vit en même temps en Asie sur le trône de Jérusalem, & en Europe sur celui d'Angleterre. L'élévation de ces princes, celle de la famille de Tancrede en Sicile, celle de la maison de Bourgogne en Portugal, tout confirme à la France le nom glorieux de mere des rois.

AN. 1128.

Mort de Guillaume. Thierri est reconnu comte de Flandre.

Cependant le roi d'Angleterre, peu content de s'être assuré du comte d'Anjou, mit tout en œuvre pour engager Thierri d'Alsace à ne pas abandonner ses prétentions sur la Flandre. Ce n'étoit qu'avec un sensible regret que ce comte se voyoit privé d'un si riche héritage: il entra sans peine dans les vues du monarque Anglois. Aidé des troupes du comte de Champagne, toujours d'intelligence avec Henri, il se présenta devant Lille, qui lui ouvrit ses portes; & bien-tôt il se fit un soulévement presque général en sa faveur. Louis y courut avec sa célérité ordinaire, & vint assiéger la place où Thierri s'étoit enfermé. Mais sur la nouvelle que le roi d'Angleterre s'étoit avancé jusqu'à Epernay sur la Marne, il se vit contraint de renoncer à son entreprise & de voler à la défense de ses Etats. Henri n'avoit cherché qu'à faire diversion: il ne jugea pas à propos d'attendre le monarque, & se retira sans entreprendre rien de plus. Guillaume cependant ne perdit pas courage. Il apprit que son rival avoit investi Aloft: il l'alla chercher, lui donna bataille, & le défit entiérement. Mais poursuivant les fuyards avec trop d'ardeur, il fut blessé au bras d'un coup de pierre, lancée par un arbalêtrier, & mourut quelques jours après, regretté de la plupart de ses sujets, qui ne pouvoient lui reprocher autre chose qu'un peu trop d'avidité pour les richesses: vice ordinaire à sa famille, augmenté peut-être par les malheurs de sa situation. Cette mort assura la Flandre au comte Thierri. Louis aima mieux en faire un allié, que d'entreprendre une guerre dont le succès pouvoit être douteux.

AN. 1129.

Louis fait couronner son fils aîné Philippe.

Les fatigues, beaucoup plus que les années, avoient extrêmement altéré la santé du roi. Ce sage monarque, pour éviter les dissensions trop ordinaires dans les successions,

ſongea ; à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, à s'aſſocier ſon ſils aîné, nommé Philippe, prince de grande eſpérance. Il fut ſacré & couronné à Rheims par l'archevêque Raymond Mais il ne ſurvêcut pas long-temps à ſon élévation. Un jour qu'il étoit à ſe divertir avec quelques ſeigneurs dans un des fauxbourgs de Paris, un pourceau effaré vint ſe jeter entre les jambes de ſon cheval qui s'abattit. Le jeune roi ſut tellement froiſſé de ſa chûte, qu'on put à peine le tranſporter dans une maiſon voiſine, où il mourut la nuit ſuivante. Cet accident remplit la cour & la ville de deuil & de triſteſſe. Le roi ſur-tout étoit inconſolable. On vint enfin à bout de l'engager à faire ſacrer ſon ſecond fils Louis. Ce fut le pape lui-même qui le couronna, douze jours après la mort de Philippe. Les troubles de Rome avoient obligé le pontife à ſe retirer en France. Voici quelle en fut l'occaſion.

AN. 1129. Mort de ce jeune prince. *Suger, p. 313.*

Le pape Honoré II étant mort, les cardinaux qui avoient toute ſa confiance, pour éviter le trouble, ſe preſſerent de faire une élection, avant que ſa mort fût publiée. Leur choix tomba ſur Grégoire, cardinal de S. Ange, qui prit le nom d'Innocent II. Cette élection faite clandeſtinement, ſans attendre le jour préfix, & dans un autre lieu que celui où elle ſe devoit faire, trouva un grand nombre de contradicteurs. Les autres cardinaux, joints à quelques prélats, s'aſſemblerent à S. Marc, ſuivant la coutume, & du conſentement du clergé, de la nobleſſe & du peuple, proclamerent unanimement le cardinal Pierre de Léon, qu'ils nommerent Anaclet II. Les deux élus ſe fraperent mutuellement d'anathêmes, & cauſerent dans l'égliſe un ſchiſme qui dura pluſieurs années. Innocent avoit de ſon côté ſeize cardinaux : tout le reſte du ſacré college, les ſeigneurs Romains, Roger, roi de Sicile, & toute la maiſon de Léon, très puiſſante dans Rome, étoient pour Anaclet. Ainſi le premier, trop foible en Italie, fut contraint d'en ſortir, pour venir chercher un aſyle en France.

AN. 1130. Election de deux papes après la mort d'Honoré II. *Idem, pag. 317 & 318.*

Le roi aſſembla à Etampes un grand nombre d'archevêques, d'évêques & d'abbés, pour décider qui des deux devoit être reconnu. *On s'attacha moins*, ſi l'on en croit l'abbé Suger, *à juger laquelle des deux élections avoit été faite*

La France ſe déclare pour Innocent. *Ibid.*

An. 1130. *selon les formes & le plus canoniquement, qu'à examiner le mérite & la conduite des contendants. Il y a des occasions,* dit-il, *où l'on se trouve comme forcé de passer par dessus les regles ordinaires.* Maxime quelquefois dangereuse : mais alors on n'en sçavoit pas davantage. Les deux élus avoient également l'estime & l'approbation publique ; ainsi l'on se trouva dans un grand embaras. Innocent néanmoins l'emporta : il avoit pour lui le suffrage de S. Bernard, l'oracle de son siecle. L'exemple de la France fut bientôt suivi de l'Allemagne, de l'Angleterre, & généralement de tout ce qui est en deçà des Alpes, excepté de l'Ecosse. Le roi d'Angleterre, soit scrupule, soit politique, pencha aussi quelque temps du côté d'Anaclet, dont le droit étoit plus apparent. Le saint abbé vint enfin à bout de le tirer de son irrésolution. *Ne craignez point,* lui disoit-il ; *songez seulement comment vous répondrez à Dieu de vos autres péchés : pour celui-là, je m'en charge.*

Malmesb. l. 1. histor. Novel.

An. 1131. Louis second fils du roi, est sacré par le pape.

Innocent ne devoit un si grand succès qu'à la protection de Louis : il embrassa avec plaisir l'occasion de lui marquer sa reconnoissance, & s'offrit de donner lui-même l'onction royale au prince Louis, son second fils. Il convoqua pour cet effet un grand Concile à Rheims, où le roi se rendit, & s'assit sur un même trône avec le pontife. On prit jour pour la cérémonie, & tous les prélats reçurent ordre de s'y trouver en habits pontificaux. On n'avoit point encore vu de sacre plus auguste : il fut fait par un pape, en présence d'un grand roi, de plus de quatre cents évêques, & d'un nombre infini de princes & de grands seigneurs. Une autre circonstance qui déplut aux Italiens, c'est qu'Innocent alla prendre en grande pompe le jeune prince à l'abbaye de S. Remi où il logeoit, & le conduisit par la main à l'église cathédrale, où le monarque l'attendoit avec toute sa cour, ses évêques & les abbés. Ce spectacle & la joie publique, donnèrent beaucoup de consolation au roi, qui reprit le chemin de Paris avec la reine, le nouveau monarque, & toute leur suite.

Chron. Maurin. p. 379.

An. 1135. Mort de Henri, roi d'Angleterre.

Le couronnement de Louis le jeune affermit d'autant plus la tranquillité du royaume, que les princes étrangers n'avoient ni la volonté, ni le pouvoir de la troubler. Le roi

d'Angleterre s'étoit flatté de tirer de grands avantages de son alliance avec la maison d'Anjou : il fut cruellement trompé dans son attente. Les deux époux ne cessoient de lui redemander la Normandie, qu'il avoit promis de leur céder ; & comme il ne cherchoit qu'à éluder, ils passerent des prieres aux reproches, & des reproches aux menaces les plus insolentes. Henri en fut si outré, qu'il tomba malade de chagrin, & mourut en quatre jours. Ce prince avoit de grandes qualités ; mais il étoit cruel & injuste, toujours dévoré de soucis & d'inquiétudes, justement malheureux parce qu'il ne s'étoit élevé que par des crimes. Les Anglois vengerent en quelque sorte sa mort, en préférant Etienne comte de Boulogne, son neveu, à la princesse Mathilde sa fille : ce qui causa de grands troubles en Angleterre & en Normandie. AN. 1135.

C'étoit une occasion favorable de reconquérir ce riche duché : mais les infirmités de Louis ne lui permirent pas d'en profiter. Il souffroit depuis long-temps d'une violente diarrhée, qui l'abattit tellement qu'il ne pouvoit presque plus agir. On l'entendit souvent se plaindre *du malheur de la condition humaine, qui réunit rarement le sçavoir & le pouvoir*. C'est peut-être de-là que vient ce proverbe : *Si jeunesse sçavoit & vieillesse pouvoit, jamais disette n'y auroit* : c'est du-moins le sens des paroles que l'abbé Suger lui met à la bouche. Le religieux monarque ne songea plus qu'à se préparer à sa derniere heure. On dit même qu'il conçut le dessein d'abdiquer, de se faire moine, & *de changer les ornements royaux contre l'humble habit de saint Benoît* : il ne paroît pas néanmoins qu'il l'ait exécuté. Un jour qu'il se croyoit plus près de sa fin, il demanda le viatique avec beaucoup d'instance, & le reçut avec une si grande ferveur, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants.

Le roi est attaqué d'une fâcheuse maladie, & se prépare à la mort.

Suger, pag. 319.

Les forces cependant lui revinrent un peu : il se fit transporter à Melun, ensuite au tombeau des saints apôtres de la France. Les habitants de la campagne accouroient en foule sur son passage, pour voir le généreux défenseur qui les avoit protégés contre l'oppression des tyrans. On le combloit de bénédictions : tout retentissoit de ses éloges. Telle est la ré-

AN. 1136.

Il recouvre un peu de santé.

Idem, ibid.

AN. 1136. compenſe des bons princes : dès leur vivant ils jouiſſent de leur gloire. Il fit préſent à l'égliſe de ſaint Denis de toute ſa chapelle, qui étoit d'une grande richeſſe. C'étoit, entre autres choſes, un livre des évangiles garni d'or & de pierres précieuſes, un encenſoir auſſi d'or, du poids de quarante onces, des chandeliers du même métal, peſant cent ſoixante onces, un calice d'or enrichi de diamants, dix chapes d'étoffe de ſoie, & une hyacinthe d'un prix ineſtimable, qu'il avoit eue de la reine Anne, ſa mere. De Saint Denis il ſe rendit à Béthiſy, à trois lieues de Compiegne, où il reçut une députation qui lui fut d'autant plus agréable, qu'elle lui annonçoit pour ſon fils le plus grand parti qui fût alors en Europe.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine, touché d'un ſentiment de dévotion, réſolut d'aller en pélerinage à ſaint Jacques de Compoſtelle, en habit de pénitent, nu-pieds, & demandant l'aumône. Mais avant que de partir, il fit un teſtament, *Idem, ibid.* par lequel il déclaroit Eléonore, ſa fille aînée, l'héritiere de tous ſes Etats, à condition cependant qu'elle épouſeroit le fils aîné du roi. Louis reçut en même temps la nouvelle, & de la diſpoſition, & de la mort du duc, qui ne put achever ſon voyage. Son corps fut tranſporté en Galice, & enterré dans l'égliſe du ſaint apôtre. On lit néanmoins dans quelques légendes, qu'il fit ſemblant de mourir, & que s'étant dérobé des ſiens, il ſe retira dans une grotte près de Florence. Il y vécut, dit-on, dans les exercices d'une pénitence ſi auſtere, qu'il mérita d'être mis au nombre des ſaints. Les religieux appellés *Blancs-manteaux*, *Guillelmins* ou *Guillelmites*, ſe glorifioient autrefois de l'avoir pour inſtituteur. Ces petits contes, ſi contraires à tous les témoignages de l'hiſtoire, n'étoient pas rares dans les ſiecles où on les écrivoit. On y voit encore que l'empereur Henri V fit courir le bruit qu'il étoit mort, & ſe retira dans un hôpital à Angers, où il acheva ſes jours au ſervice des malades. Le pieux pénitent ne voulut cependant pas mourir ignoré : il ſe découvrit à ſon confeſſeur, & fut reconnu de la princeſſe Mathilde ſa femme, qui avoit épouſé en ſecondes noces Geoffroi, comte d'Anjou. Etrange dévotion que celle qui ouvre la porte à l'adultere & au concubinage.

Les offres des Aquitains n'étoient point de nature à être refusées. Le roi, par cette alliance, réunissoit à la couronne une grande partie des pays situés au-delà de la Loire; le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, & plusieurs autres domaines jusqu'aux Pyrénées. Il fit donc partir son fils avec une suite digne de son rang & de sa fortune. C'étoient, si l'on en croit l'abbé Suger, cinq cents gentilshommes choisis, à la tête desquels on met Thibaut, comte de Champagne, Radulfe de Vermandois, Guillaume de Nevers, & Rotrou du Perche, qui tous étoient accompagnés de l'élite de leurs vassaux. Ce fut dans ce brillant équipage que le jeune prince arriva à Bordeaux, où le mariage se fit avec toute la magnificence possible. Les nouveaux mariés se rendirent ensuite à Poitiers, & Louis y fut couronné duc de Guienne; titre qu'il joignit toujours depuis à celui de roi, non-seulement dans les actes publics, mais même sur son sceau.

AN. 1137. Mariage du jeune Louis avec Eléonore, princesse de Guienne.

Idem, p. 321.

Chron. Maurin, p. 382.

Le roi cependant étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives de l'été le firent retomber dans sa premiere maladie, qui le réduisit enfin à l'extrémité. Il réitéra sa confession, & reçut de nouveau le viatique. Il fit ensuite étendre un tapis à terre, & par-dessus des cendres sur lesquelles on le coucha; & ayant fait le signe de la croix, il y mourut âgé d'environ soixante ans dont il en avoit régné trente. Il est enterré à Saint-Denis. Sa vie fut écrite par l'abbé Suger; on en disoit des leçons à l'office de son anniversaire.

Mort du roi Louis le Gros.

Ibid.

On ne peut lui refuser, ni les qualités qui forment le héros guerrier, l'activité, la valeur, l'intrépidité, ni les vertus qui font le bon roi, la douceur des mœurs, l'inclination à faire du bien, l'application au gouvernement, le zele de la justice, l'amour des peuples, la haine de l'oppression & de la tyrannie. Les rois, dit un illustre moderne, devroient toujours avoir devant les yeux les dernieres paroles qu'il dit à son successeur: *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte rigoureux à celui qui seul dispose des sceptres & des couronnes.* S'il eût excellé dans la politique comme en tout le reste, il auroit égalé, peut-être même surpassé les plus illustres de ses prédécesseurs. La France, avant qu'il eût pris les rênes du gouvernement,

Son éloge.

Abrégé chr. de l'Hist. de France, page 119.

AN. 1137.

étoit le théatre de mille horreurs. On y comptoit presque autant de tyrans que de seigneurs & de gentilshommes; plus de police dans les villes, plus de justice dans les tribunaux, plus de sûreté sur les grands chemins. Tout ce qui s'appelle peuple gémissoit sous le plus dur esclavage. Dès que Louis put monter à cheval, il entreprit de réprimer ces brigands, & de rétablir l'ordre dans tout le royaume. Il en vint à bout, soit par ses exploits, soit par l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes; soit enfin en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales.

Origine des *Communes.*

On l'a déja dit, dans ces anciens temps il n'y avoit de personnes libres que les ecclésiastiques & les gens d'épée. Les autres habitants des villes, bourgades & villages, étoient plus ou moins esclaves. On en distinguoit de deux sortes. Les uns appellés *serfs*, étoient attachés à la *glebe*, c'est-à-dire, à l'héritage, se vendoient avec le fonds, ne pouvoient ni se marier, ni changer de demeure ou de profession, sans l'agrément du maître, ni acquérir qu'à son profit, ou du-moins à condition de lui payer à certains termes une certaine somme, tant pour eux que pour leurs femmes & leurs enfants. Les autres, qu'on nommoit *hommes de poëte*, ne dépendoient pas aussi servilement du seigneur, qui n'étoit maître, ni de leur vie, ni de leurs biens. Toute leur servitude se réduisoit à lui payer certains droits, & à faire pour lui des corvées. Les uns ni les autres ne formoient point ce qu'on appelle corps, & n'avoient d'autre juge & d'autre loi que le seigneur du lieu. De-là tant de crimes impunis; les seigneurs étant le plus souvent les auteurs des homicides & des assassinats qui se commettoient dans le royaume. Alors on avoit recours à l'autorité du prince, qui les faisoit sommer de faire justice. Sur leur refus, il envoyoit ordre aux autres vassaux de le venir joindre avec les troupes qu'ils devoient lui fournir, pour l'aider à soumettre les rebelles. Mais souvent l'autorité royale n'étoit pas plus respectée que les loix. Les villes même de son domaine ne se piquoient pas toujours d'exactitude à lui envoyer leur contingent.

M. le Gendre, Mœurs des François, p. 109.

Du Cange, aux mots Servus *&* Potestas.

Le pere Daniel, hist. de France, tome 2, pag. 568.

Leur établissement & leurs obligations.

Louis, résolu d'obvier à tous ces maux, imagina une nouvelle police pour lever des troupes, indépendamment de ses

vassaux,

vassaux, & une nouvelle forme de justice pour empêcher l'impunité des crimes. Il remit aux villes de son domaine certaines redevances que les habitants payoient par tête, se contenta d'un cens sur leurs maisons ou sur leurs terres, affranchit ceux d'entre eux qui étoient serfs ou de morte-main, leur donna le droit de bourgeoisie, & leur permit à tous de se choisir un maire & des échevins. On vit alors renaître l'ancien gouvernement municipal des cités & des bourgs : mais ce fut à condition que ces villes, devenues autant de petites républiques, sous le nom de *Communes*, se chargeroient elles-mêmes de la levée des hommes qu'elles devoient au roi : que chaque paroisse marcheroit à l'armée sous la banniere du saint de son église, comme le monarque marchoit lui-même sous la banniere de saint Denis : enfin, que les curés iroient avec eux pour leur administrer les sacrements, & pour les autres fonctions propres de leur ministere.

AN. 1137.

Orderic. l. 2. p. 836.

Ces établissements passerent insensiblement du domaine du roi dans celui de ses grands vassaux, en Bourgogne, en Normandie, en Flandre, & dans plusieurs autres fiefs de la couronne. De-là l'autorité des maisons-de-villes, leurs officiers, leur jurisdiction & leurs revenus. On leur accorda de plus un cachet ou sceau particulier, le droit de cloche pour convoquer les bourgeois, celui d'un beffroy pour faire la garde, des loix enfin plus ou moins favorables, selon le plus ou le moins que ces nouveaux citoyens avoient donné pour se racheter de la dépendance : car ces privileges s'achetoient à prix d'argent. C'étoit toujours le souverain qui les confirmoit ; & pour les rendre plus solides encore, le seigneur qui les vendoit donnoit pour caution un certain nombre de gentilshommes & de prélats du voisinage. Les premiers s'engageoient à prendre les armes pour les maintenir : les seconds promettoient de lancer tous les foudres de l'église contre celui qui entreprendroit de les violer. Or comme toutes les villes n'étoient pas également riches, toutes ne purent pas obtenir les mêmes prérogatives. C'est de-là que vient cette multitude de coutumes plus ou moins avantageuses, qu'on voit encore aujourd'hui dans les cités, les bourgades & les villes.

Leurs privileges.

Du Cange, au mot Communes.

AN. 1137. Leurs Justices.

Cependant les nouveaux affranchis, pour s'égaler aux ecclésiastiques & aux nobles, qui étoient jugés par leurs *pairs*, demanderent aussi de n'avoir pour juges que des gens du peuple comme eux : ce qui fit qu'en plusieurs endroits les juges des villes & villages se qualifierent *pairs-bourgeois*. La justice néanmoins se rendoit au nom du seigneur, & il y avoit toujours appel à son tribunal. Ce fut sur-tout cette trop grande autorité que nos rois entreprirent d'affoiblir. Voici comment on y parvint, tant sous ce regne que sous les suivants. On commença par envoyer des commissaires dans les provinces, avec plein pouvoir d'informer de la conduite des ducs & des comtes. Ils écoutoient les plaintes des particuliers, les jugeoient par eux-mêmes, ou les renvoyoient aux grandes assises du roi. On créa ensuite de grands baillis, qui, par l'attribution des *cas royaux*, qu'on aura occasion d'expliquer par la suite, devinrent presque les seuls juges des affaires. Ceux-ci ayant abusé de leur autorité, furent remplacés par leurs lieutenants, qui succéderent à tous leurs droits. Enfin on introduisit les appels des juges particuliers devant les juges royaux : ce qui acheva de détruire le trop grand pouvoir des justices seigneuriales.

Le Gendre, ibid.

Elles forment un troisieme corps dans l'État.

Ce changement procura de grands avantages au royaume. Les villes se peuplerent. On y vit renaître les sciences, les arts & le commerce. Les villages se multiplierent, les campagnes furent cultivées : le paysan, devenu maître de son industrie, & recœuillant pour lui le fruit de ses travaux, prit à ferme ou à cens ces mêmes terres qu'autrefois il faisoit valoir comme serf, & au profit d'autrui. Les cités devinrent enfin si riches & si puissantes, que pour les engager à contribuer aux nécessités de l'Etat avec moins de répugnance, on jugea à propos d'admettre leurs députés aux assemblées générales. Ce fut en 1034 qu'ils y parurent pour la premiere fois : mais seulement pour y représenter leurs besoins & leurs facultés. Les honneurs augmenterent à proportion des secours que ces *communes* fournirent dans les guerres particulieres ou générales. Elles formerent insensiblement dans le royaume un troisieme corps, qui eut dans les diettes de la nation une autorité égale ou même supérieure à celle de la no-

Idem, ibid.

blesse & du clergé. On l'appella *tiers-état*, nom inconnu dans les siecles précédents, où les seuls nobles & ecclésiastiques avoient voix délibérative dans les assemblées ou parlements. Alors tout changea, & le nom de ces assemblées, qui furent nommées *états généraux* ou *assemblées des trois états* *, & leur pouvoir qui ne fut plus le même que dans les premiers temps. Elles ne se tenoient plus que sous le bon plaisir du roi : on n'y délibéroit ni de la guerre, ni de la paix : tout se réduisoit à y représenter les griefs des peuples, à régler les subsides & la maniere de les lever, ou à nommer à la régence, lorsque le feu roi n'y avoit pas pourvu de son vivant.

AN. 1137. *Ibid.*

Enfants de Louis le Gros.

Louis VI eut d'Adélaïde de Savoie huit enfants: Philippe associé à la royauté, qui mourut avant son pere: Louis surnommé le Jeune, qui succéda au trône: Henri qui fut moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, enfin archevêque de Rheims: Robert chef de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne par son mariage avec l'héritiere de ce comté: Hugues dont l'histoire ne nous a fait connoître que le nom: Pierre, qui eut d'Isabelle, héritiere de Courtenai, une longue suite de descendants qui s'est perpétuée jusqu'à notre temps: Philippe archidiacre de l'église de Paris, qui céda au fameux Pierre Lombard l'évêché de cette capitale auquel il avoit été nommé: Constance qui fut mariée d'abord à Eustache, comte de Boulogne, ensuite à Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne.

Idée de l'opulence de ce regne.

On peut se former une idée de l'opulence de ce siecle & de l'état où étoient alors les arts & le commerce, par la description que l'abbé Suger nous donne des richesses qu'il avoit ramassées dans son église de saint Denis. Ici ce sont des portes de fonte réparées au ciseau, dorées d'or moulu, & sur lesquelles est représentée l'histoire de la passion, de la résurrection, & de l'ascension de Notre-Seigneur : là c'est un Christ d'or massif, du poids de quatre-vingts marcs, attaché sur une croix richement émaillée, & ayant à ses pieds les qua-

Suger, de rebus in admin. suâ gestis. Duch. t. 4. p. 342, 43, 44.

* L'ancien nom de parlement passa à ces compagnies qu'on établit dans le royaume pour rendre en dernier ressort la justice aux particuliers. *Le Gendre, Mœurs des François, p. 122.*

AN. 1137. tre évangélistes ; ouvrage des plus habiles orfevres Lorrains, qui étoient alors les seuls qui excellassent en ce genre. On ne voit par-tout que tables d'or, dont le travail égale la richesse : une devant le corps du saint Apôtre de la France, pesant quarante-deux marcs, enrichie de toutes sortes de pierres précieuses, d'hiacinthes, de rubis, de saphirs, d'émeraudes, de topazes & de perles : deux qui ornent les côtés du tombeau, du poids de quinze marcs : quatre autres enfin qui servent de parement au maître-autel, toutes plus riches les unes que les autres.

On remarque encore parmi les raretés de cette église une table de vermeil, présent de Robert, abbé de Corbie, autrefois moine de saint Denis : un lutrin garni d'ivoire, où l'on voit en sculpture une partie de l'histoire ancienne : un aigle d'un travail admirable, doré d'or moulu : des vitres peintes à grands frais, où *l'Apôtre saint Paul est représenté tournant la meule, & les Prophetes lui apportant des sacs* : sept chandeliers richement émaillés : un grand calice d'or, du poids de cent quarante onces, orné d'hiacinthes & de topases : un vase précieux d'une seule émeraude, fait en forme de gondole, que Louis le Gros avoit été obligé de mettre en gage, & que l'abbé de saint Denis, avec la permission du monarque, racheta soixante marcs d'argent, somme considérable dans ce temps-là. Il seroit trop long de suivre l'auteur dans sa description : ce léger extrait est plus que suffisant pour faire connoître la magnificence d'alors, & l'habileté des ouvriers, dans un siecle où l'on commençoit à voir, à penser, & déja à disputer.

Ibid. p. 348.

Ibid. p. 349.

Etat des sciences.

Ce fut en effet vers ce même temps que le goût des sophismes s'introduisit dans les écoles, & passa de la philosophie dans la théologie, qu'on embarassa de mille questions aussi subtiles que dangereuses. Il n'y avoit alors personne qui enseignât les sciences utiles ni les belles-lettres : tout ce qui se piquoit d'esprit, se jeta & se perdit dans les abstractions de la métaphysique. Le premier qui donna des leçons de cette nouvelle dialectique, fut Roscelin de Compiegne, fameux par ses erreurs. Il eut pour disciple & pour successeur le célebre Pierre Abélard, né au bourg de Palais, en Bre-

tagne, personnage aussi connu par ses amours & ses malheurs, que par la beauté de son génie, l'agrément de son expression, & les graces de sa personne. La grande réputation du docteur Breton lui attira des envieux, & la subtilité de ses raisonnements le fit condamner au concile de Soissons. On l'accusa, les uns, d'enseigner qu'il y avoit trois Dieux, les autres, de ne pas assez distinguer les trois personnes. Ce fut envain qu'il pria le légat de faire examiner juridiquement son ouvrage; envain qu'il offrit de le corriger, s'il s'y trouvoit quelque chose de repréhensible: il fut arrêté que le livre seroit condamné sans autre examen, & le malheureux auteur se vit forcé de le jeter au feu de sa propre main. On disoit, pour justifier l'irrégularité de ce procédé, que la hardiesse qu'avoit eue le docteur d'enseigner publiquement son traité, avant qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape, étoit un titre suffisant de condamnation: comme si le vice de l'ouvrier emportoit toujours celui de l'ouvrage.

AN. 1137.

Tome 10. Conc. p. 885.

Abélard avoit aussi étudié sous Anselme de Laon, l'un des grands théologiens de son siecle, & sous Guillaume de Champeaux, depuis évêque de Châlons sur Marne, qu'on appelloit la colonne des docteurs. Guillaume enseigna longtems la rhétorique, la dialectique, & la théologie dans le cloître de la cathédrale de Paris. Touché du désir d'une vie plus parfaite, il se retira dans une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, où il fonda une communauté de chanoines réguliers. Louis le Gros autorisa ce pieux établissement par des lettres-patentes datées de l'an 1113, & donna de grands biens au nouvel ordre. Bien-tôt cette maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté; elle fut chef de congrégation, & plusieurs monasteres de chanoines réguliers suivoient la même observance.

De S. Victor.

Dubois, hist. Paris. l. 10. c. 7. c. 9.

On vit aussi se former sous ce même regne deux ordres célebres, l'un dans le désert de Vosage, aux environs de Laon, l'autre dans une solitude auprès de Muret, diocèse de Limoges. Le premier, sous le nom de *Prémontrés*, prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs: le second, sous le nom de *Grandmont*, prit l'habit noir, qui étoit celui des solitaires. Les *Prémontrés* ne portoient que de la laine, sans linge, ne fai-

Institution des ordres de Prémontré & de Grandmont.

AN. 1137. soient qu'un repas par jour, gardoient le silence, & brûloient de charité pour les pauvres. Ils eurent pour fondateur un gentilhomme Allemand, nommé Norbert, que la noblesse de ses aïeux, son bien, sa bonne mine, faisoient considérer à la cour de l'empereur; qu'une aventure presque semblable à celle de saint Paul sur le chemin de Damas, arracha aux vanités de ce monde, & que la sainteté de sa vie fit mettre au nombre des saints. Les *Grandmontains*, qu'on appelloit alors *les Bons-Hommes*, n'étoient dans les commencements, si l'on en croit leur auteur, ni prêtres, ni moines, ni hermites, mais une simple communauté de pénitents, obligés d'interrompre souvent leurs prieres pour aller mendier les besoins de la vie. Ils vivoient dans une si grande mortification, que le pape, en approuvant leur institut, fut obligé d'en modérer l'austérité. Saint Etienne, vicomte de Thiers en Auvergne, est leur instituteur, & Grandmont, dans la Marche Limosine, est le chef lieu de l'ordre.

Vita S. Norb. apud Boll. t. 19. p. 862.

Vita S. Steph. apud Boll. t. 4. p. 205.

Mœurs de ce temps.

* Cependant malgré tant d'exemples de vertus & tant d'écoles de philosophie, les mœurs n'en étoient ni plus douces, ni plus exemptes de ridicules. On voit d'un côté des lettres du prince, qui accordent aux moines & aux prêtres le droit d'ordonner le duel entre leurs sujets libres ou serfs; & de l'autre, des anathêmes lancés contre quiconque osera distraire quelque chose d'une somme de vingt sous, destinée par un bon abbé à acheter du poisson pour régaler le monastère. La simonie, ce monstre tant de fois foudroyé, régnoit toujours parmi le clergé & jusque dans les couvents. Les abbés de Morigni avoient acheté quelques églises & certains droits de dixmes, sous prétexte que *c'étoit moins acheter que racheter*. Les scrupules néanmoins vinrent assiéger & tourmenter leur conscience. Mais *la Providence divine*, toujours attentive au bien de ses élus, *leur envoya sur ces entrefaites un légat du pape, à qui ils exposerent leur embaras.* Le charitable prélat, pour les rassurer, *leur ordonna de la part de Dieu de recevoir ces mêmes acquisitions de la main de saint Pierre, & de continuer de servir le Seigneur en paix. Ce que je rapporte*, dit l'auteur, *pour instruire nos freres à prendre leurs précautions pour l'avenir, & à ne point s'inquiéter du passé.*

Lauriere, ordon. des rois de France, t. 2. p. 3. c. 5.

Chron. Maurin. p. 375.

Ibid. p. 372. 73.

Le goût du merveilleux étoit toujours le goût dominant. On raconte, sur le témoignage de Pierre le Vénérable, qu'un certain comte de Mâcon étoit si méchant, si brutal, qu'il ne connoissoit ni foi, ni loi. Cet impie en vouloit surtout aux églises & aux monasteres, qu'il ne cessoit de piller & de prophaner. Tant de crimes exciterent enfin le courroux du ciel. Un jour que ce mauvais seigneur étoit assis en son palais au milieu d'un grand nombre de chevaliers, on vit tout à coup paroître un grand homme noir, monté sur un cheval noir, qui forçant gardes & barrieres, s'avança, *toujours chevauchant*, jusque dans la salle de compagnie, & ordonna au comte de le suivre. Le malheureux, *comme contraint par puissance invisible, sentant qu'il n'y pouvoit résister*, se leva & descendit en tremblant jusqu'à la porte du château, où il trouva un autre cheval qu'il fut obligé de monter. Alors l'inconnu saisit les rênes de ce second coursier, & l'enleva lui & le cavalier à travers les airs, au grand étonnement de ceux qui étoient présents. Toute la ville accourût *pour la merveille regarder, & si longuement le regarda montant & courant par l'air comme la vue naturelle des yeux peut porter.* On l'entendoit criant d'une voix horrible : *Secourez-moi, citoyens, secourez-moi !* mais personne ne pouvoit lui prêter l'assistance qu'il demandoit. Il disparut enfin, & chacun s'en retourna chez soi, *bien effrayé, & convaincu que le Dieu des vengeances punit sans miséricorde ceux qui osent toucher aux biens de l'église.*

AN. 1137.

Nic. Gilles, chron. an. 1126.

LOUIS VII, *surnommé le Jeune.*

AN. 1137.

Louis ne se fait point couronner de nouveau, contre la coutume de ses ancêtres.

LOUIS étoit encore en Guienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il en partit aussi-tôt, laissant l'évêque de Chartres pour accompagner la reine, passa à Orléans, dont il châtia les bourgeois rebelles, & se rendit en toute diligence à Paris, où il convoqua une assemblée des seigneurs & des prélats. On y délibéra des moyens les plus propres pour prévenir les séditions si ordinaires alors dans les commencements de regne, & l'événement justifia la sagesse du choix: personne ne voulut ou n'osa remuer. Plus l'autorité des descendants de Hugues-Capet s'affermissoit, moins ils crurent devoir prendre de précautions. Ainsi le jeune monarque ne se fit point sacrer de nouveau, comme avoient fait la plupart de ses prédécesseurs.

Fausse opinion sur la naissance de ce prince.

Nicol. Gill. chron. an. 1131. Duboulai, hist. univ. Paris. t. 2. p. 115 & 116.

Chron. Maurin. tom. 4. Duch. p. 378.

Chron. anon. script. Duch. ibid. p. 444.

Quelques auteurs ont osé avancer que ce ne fut point en vertu du droit de primogéniture que Louis succéda au trône; mais qu'il fut préféré, parce qu'il avoit l'esprit plus ouvert & plus cultivé que Robert de Dreux, son frere aîné, homme grossier & de peu de génie. C'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire, où l'on ne trouve rien qui ne la détruise. Toutes les généalogies de nos rois le nomment le second des enfants de Louis le Gros. La chronique de Morigni, ouvrage d'un auteur contemporain, dit en termes précis, qu'après la mort de Philippe, le roi suivit le conseil de ses amis, qui l'exhortoient à faire couronner incessamment le jeune Louis, son second fils *. On lit la même chose dans la chronique du moine Geoffroi, dans les annales d'Albéric

* *Qui post Philippum natus erat.*

des

LOUIS VII. dit le PIEUX
XL.e Roy de France,
Mort à Paris, le 18. 7.bre 1180. Apres 43 ans de regne.

CONRAD III.

Commence à regner le 1.er Avril 1139.

Mort le 15. Fevrier 1152.

des Trois Fontaines, & dans l'épitaphe de Louis VII, où il est qualifié le premier d'entre ses freres, autant pour sa piété que par sa naissance *. AN. 1137.

La France ne s'étoit point vue depuis long-temps dans un calme si profond. Ce qui contribua le plus à cette heureuse tranquillité, furent les funestes divisions qui agitoient alors l'Allemagne & l'Angleterre. L'empereur Henri V étoit mort sans postérité. Les Allemands au nombre de soixante mille, s'assemblerent pour lui donner un successeur. La diette partagée, choisit dix électeurs, qui élurent Lothaire, duc de Saxe. On prétend que cette élection fut l'ouvrage du moine Suger, qu'on nous représente comme le premier ministre François qui ait excité des guerres civiles en Allemagne. Il se rendit à Mayence, dit-on, avec le cortege d'un souverain, & soit bonheur, soit intrigue, il vint à bout de faire donner l'exclusion à Frédéric, duc de Suabe, neveu du feu empereur. Ce jeune prince, excité par l'ambition autant que par le ressentiment le plus vif contre la France, protesta, avec Conrad son frere, contre l'élévation d'un si redoutable rival. L'empire alors devint le théâtre de la guerre la plus sanglante : guerre qui ne finit que par la mort de Lothaire & le couronnement de ce même Conrad, qui lui disputoit le sceptre impérial.

AN. 1138. Troubles d'Allemagne & d'Angleterre.

Hist. Lud. VII. Duch. t. 4. p. 412 & 13.

Annal. de l'emp. t. 1. p. 195.

L'Angleterre & la Normandie n'étoient pas moins agitées. Tout y étoit en combustion depuis la mort de Henri premier. Ce prince, par son testament, avoit laissé tous ses Etats à l'impératrice Mathilde, sa fille, femme en secondes noces de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri, & frere de Thibaud, comte de Champagne, homme vif, hardi, entreprenant, s'empara de la succession au préjudice des légitimes héritiers. On courut aux armes de toute part : l'acharnement fut porté si loin, que ce beau royaume, victime de l'avidité & de la fureur des deux partis, *vit périr presque un tiers de ses habitants*. Ces cruelles dissensions qui désoloient les Etats voisins, assûroient, comme on dit, le repos de la France, qui

Hist. Lud. VII. ibid.

* *Transit in heredem pius ille prior Ludovicus*
Nomine, sede, fide, nec pietate minus.

AN. 1138.

n'étoit alors occupée que de disputes théologiques : disputes souvent terribles dans leurs suites, mais qui pour cette fois ne troublerent point la tranquillité de la nation.

Concile de Sens où Abélard est condamné.

Tom. 10. concil. page 1018.

Abélard obligé de brûler son livre sur la Trinité, n'avoit pas changé de sentiment. Il continuoit d'enseigner la même doctrine, avançant par écrit des propositions hasardeuses dont il ne donnoit l'explication que de vive voix. Saint Bernard, excité par Guillaume abbé de saint Thierri, l'accusa de mettre des degrés dans la Trinité avec Arius, de préférer le libre arbitre à la grace avec Pélage, & de diviser Jésus-Christ avec Nestorius. On assembla pour cet effet un concile à Sens, où le roi & le comte de Champagne voulurent être présents. L'abbé de Clairvaux parla le premier avec une éloquence qui séduisit. Aux applaudissements de l'assemblée, l'accusé vit bien qu'il alloit être condamné : l'esprit, la mémoire, la parole lui manquerent tout-à-coup. Son embaras passa pour un miracle, tant étoit grande l'opinion qu'on avoit de sa facilité à parler. Ce trouble néanmoins ne l'empêcha point de songer à sa sûreté ; & pour prévenir un plus grand malheur, il appella de tout au pape. On ne laissa pas de condamner sa doctrine, mais on n'osa toucher à sa personne.

Le malheureux docteur partit aussi-tôt pour aller à Rome se justifier : mais il fut arrêté en chemin par l'abbé de Cluni, qui le réconcilia avec saint Bernard. Alors tout changea de face, & Abélard cessa d'être un hérésiarque. Il mourut deux ans après, accablé d'infirmités, laissant plusieurs ouvrages qu'on prétend n'avoir pas été inutiles au *Maître des Sentences*. C'étoit sans contredit l'un des plus beaux génies de son siecle : son malheur fut d'avoir eu un cœur trop tendre & une réputation trop brillante. Héloïse, son épouse, lui survécut près de vingt ans, & fut enterrée dans le même tombeau à l'abbaye du Paraclet, qui la reconnoît pour sa fondatrice. Nous avons encore les lettres qu'ils s'écrivirent depuis leur séparation. On y voit que leur retraite forcée n'avoit point affoibli dans leurs cœurs les sentiments qu'y avoit fait naître une passion légitimée par le mariage. *Vœux*, *monastere*, s'écrie Héloïse, *je n'ai point perdu l'humanité sous vos impitoya-*

Choisi, hist. ecclesf. tome 6. l. 20. p. 138.

FREDERIC I.er
Empereur.
Mort le 13. Janvier 1190.

bles regles : vous ne m'avez point fait un marbre en me changeant mon habit. On reconnoît cependant un grand fond de piété à travers toutes leurs foiblesses. Les lettres d'Abélard témoignent plus de lectures, plus de solidité : celles d'Héloïse ont plus de vivacité, plus de feu, plus de tendresse.

AN. 1138.

AN. 1140.

Le roi se brouille avec le pape.

Chron. Maurin. apud. Duch. t. 4. p. 386.

Tel étoit l'état des affaires, lorsqu'il s'éleva en France un grand trouble à l'occasion du siege de Bourges. L'archevêque Albéric étant mort, le pape fit élire à sa place Pierre de la Châtre, homme d'une grande naissance, qu'il envoya prendre possession, sans attendre le consentement du roi. Le monarque indigné de cette hardiesse, jura que Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges, permettant à cette église de choisir tel autre prélat qu'il lui plairoit. Les chanoines en conséquence élurent Cadurcus, ecclésiastique de la chapelle du roi, & archidiacre de leur Cathédrale. On s'échauffa de part & d'autre. La Châtre alla porter ses plaintes à Rome, où il fut sacré par le pape, qui disoit *que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & ne pas accoutumer à de pareilles entreprises.* Paroles aussi indiscretes qu'indécentes dans la bouche d'un homme qui devoit sa grandeur à la protection que la France lui avoit accordée contre la puissante faction d'Anaclet. Le nouvel archevêque cependant, après s'être assuré du suffrage de Rome, revint pour prendre le gouvernement de son diocèse : mais les habitants de Bourges, fidèles aux ordres du monarque, ne voulurent point lui permettre l'entrée de leur ville. Innocent ne s'étoit point attendu à tant de résistance de la part *d'un jeune homme.* Il en fut outré, mit toutes les terres du roi en interdit, & défendit de célébrer l'office divin.

Vita S. Nort. c. 12. t. 167. Boll. p. 841.

Le prélat, chassé de son siege, se retira auprès du comte de Champagne, qui le prit sous sa protection. C'étoit Thibaud, homme à canoniser, si l'on en croit les dévots de ce temps, qu'il affectoit de combler de ses bienfaits. On raconte qu'un jour il alla trouver saint Norbert, pour lui offrir tous ses biens & lui demander l'habit de Prémontré. C'étoit de quoi enrichir à jamais le nouvel ordre, qui par cette donation entroit en possession des comtés de Chartres, de Blois, de Meaux, & de Troies. Mais il n'étoit pas facile de détruire

AN. 1140. tant de seigneuries : le royaume en eût été affoibli. Cette considération détermina le pieux fondateur à ordonner à son prosélyte de rester dans le monde, pour y porter le joug du Seigneur avec celui de la chasteté conjugale : commandement auquel il se soumit avec d'autant plus de résignation, qu'il en avoit plus coûté peut-être pour le donner. Cette démarche néanmoins lui fit beaucoup d'honneur parmi les Cénobites, qui le regardoient comme un héros chrétien. Bien des gens au contraire en jugeoient peu avantageusement. Le comte, si l'on s'en rapporte à leur témoignage, n'étoit rien moins qu'un dévot : mais un homme rusé, fier, malin, dont

AN. 1141. toute la politique se réduisoit à troubler l'Etat; un intriguant, qui avoit part à toutes les querelles, petites ou grandes, qui s'élevoient dans le royaume; un rebelle enfin, qui mettoit toute son application à nuire au souverain.

Il arriva sur ces entrefaites que Raoul, comte de Vermandois, répudia sa femme, sous le prétexte ordinaire de parenté.

Spicileg. p. 400. Le roi qui l'aimoit comme son ministre, & le considéroit comme son parent, lui fit épouser Pernelle ou Pétronille, sœur cadette de la reine Eléonore. Ce divorce fit grand bruit. On répandit que les quatre évêques qui avoient prononcé la sentence de séparation, n'avoient point vérifié, selon les formes, si les deux époux étoient véritablement alliés dans un degré défendu. La comtesse se plaignit amérement. Le comte Thibaud, son cousin-germain (d'autres disent son pere) appuya si fortement ses plaintes auprès du pape, qu'il l'engagea à excommunier Raoul, s'il ne quitoit sa seconde femme pour reprendre la premiere.

AN. 1142. Louis étoit un jeune prince de vingt ans, vif, ardent & brave : irrité des perpétuelles intrigues de Thibaud, il rassemble ses troupes, & fond sur la Champagne, où il met tout à feu & à sang. Le comte, poussé à outrance, demanda grace, & l'obtint à condition qu'il agira de tout son pouvoir pour faire lever l'excommunication fulminée contre Raoul, & l'interdit où le pontife romain avoit mis les terres de l'obéissance du roi. Il en vint à bout; mais le monarque avoit à peine congédié son armée, que le pape lança de nouveaux foudres. Louis crut que tout ce qui avoit été fait, n'étoit qu'un

Il fait une rude guerre au comte de Champagne, qu'il regarde comme l'auteur de ces brouilleries.

jeu de l'artificieux vassal, pour l'amuser. Il reprit aussi-tôt les armes, & le dépit dans le cœur, le flambeau à la main, rentra de nouveau sur les domaines du rebelle, surprit Vitry & fit mettre le feu à l'église paroissiale, où plus de treize cents personnes qui s'y étoient refugiées périrent victimes des flammes. C'étoit un emportement de jeunesse : bientôt la réflexion fit place au repentir. Le jeune prince, rendu à lui-même, conçut toute l'énormité de son action. Il pleure, il se désespere, il croit à tout moment voir la foudre prête à l'écraser. Il ne fut pas difficile, dans ces circonstances, de lui persuader de donner la paix au comte, de rétablir l'archevêque de Bourges dans son siege, & de faire vœu d'aller au secours de la Terre-Sainte : pénitence qu'on croyoit alors la plus efficace pour expier les plus grands crimes. Il est nécessaire de reprendre la chose d'un peu plus haut.

AN. 1142.

Duch. t. 7. p. 338.

Les conquêtes des croisés en Asie s'affoiblissoient de jour en jour. Les premiers conquérants n'étoient plus, & les Etats qu'ils avoient fondés avec tant de gloire, menaçoient une prochaine ruine. On en comptoit quatre : le comté d'Edesse, qui avoit pour souverain Josselin de Courtenai II du nom : le comté de Tripoli, où commandoit Raymond de Toulouse, arriere-petit-fils du fameux comte de Saint-Gilles : la principauté d'Antioche, qui étoit possédée par Raymond de Poitiers, frere du dernier duc d'Aquitaine, oncle de la reine Eléonore : le royaume ou la baronnie de Jérusalem qui étoit gouverné par Baudouin III, fils du comte Foulques d'Anjou & de la princesse Mélésinde. Le premier comprenoit le pays des environs de l'Euphrate : le second & le troisieme s'étendoient le long de la mer de Phénicie : le quatrieme étoit borné par les trois autres & par l'Idumée en tirant vers l'Egypte. L'union de ces princes les auroit rendus invincibles ; leurs divisions & leurs jalousies causerent leur perte. Sanguin, soudan d'Alep & de Mosul, profita de cette mésintelligence, vint mettre le siege devant Edesse, & l'emporta après plusieurs assauts. Déja il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes, lorsqu'il fut assassiné par quelques-uns de ses eunuques. Mais il avoit un fils aussi brave & plus habile encore,

AN. 1144.
Etat du royaume de Jérusalem.

Guillel. Tyr. l. 16. c. 26.

AN. 1144.

qui lui succéda dans sa puissance comme dans ses projets. C'étoit Noradin, si fameux dans les histoires de ce temps par les grandes choses qu'il exécuta.

AN. 1145.

S. Bernard est chargé de prêcher une nouvelle croisade.

Les chrétiens d'Orient, près d'être accablés par une puissance si formidable, solliciterent vivement une nouvelle croisade. La premiere avoit commencé par la France : ce fut encore à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Saint Bernard à qui il avoit été donné de dominer les esprits, fut chargé de la prêcher, non-seulement dans le royaume, mais dans l'Allemagne & dans la Flandre. Il le fit avec tant d'ardeur, qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre au nom de Dieu que cette expédition seroit heureuse. Le roi vouloit en être : Bernard l'en pressoit : Suger au contraire faisoit tous ses efforts pour le détourner d'un voyage où il y avoit tout à craindre & rien à espérer. L'estime qu'il avoit pour ces deux grands hommes, balança quelque temps sa résolution. Tous deux en effet étoient recommandables par un rare mérite, quoique d'un genre différent. Le premier, moins encore par le brillant de l'esprit que par une grande réputation de sainteté, s'étoit attiré une considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité même : le second, par un génie supérieur, soutenu par une vaste capacité & une probité reconnue, s'étoit acquis dans l'esprit du public une confiance qui honore la vertu même. L'abbé de Clairvaux, avec l'air & l'enthousiasme d'un prophete, en avoit toute l'inflexibilité : l'abbé de S. Denis avoit plus de connoissance du monde, il étoit aussi plus retenu, plus insinuant ; & sa fermeté n'alla jamais au-delà des bornes. L'un & l'autre agissoient par de grandes vues : Bernard ne songeoit qu'aux intérêts de la religion : Suger cherchoit en même temps le bien de la religion & de l'Etat. Mais il ne fut point écouté. Le prophete l'emporta sur le sage & religieux politique. Le jeune monarque étoit si frapé de l'action barbare qu'il avoit commise à Vitry, qu'il crut ne pouvoir expier qu'en Palestine, un crime qu'il eût mieux réparé dans son royaume par une bonne administration.

On convoqua pour cet effet un parlement à Vézelai en

Bourgogne. C'eſt la premiere fois que notre hiſtoire ſe ſert de ce terme *, pour exprimer une aſſemblée de la nobleſſe & du clergé : on l'appelloit auparavant *Synode* ou *Plaids*. La réputation de ſaint Bernard & l'eſprit du temps y amenerent un ſi grand nombre de prélats, de ſeigneurs & de gentils-hommes, qu'on fut obligé de le tenir en pleine campagne. On y avoit dreſſé une eſpece de théâtre, où l'abbé de Clairvaux parut à côté du roi. L'homme de Dieu harangua avec tant de véhémence, qu'il inſpira à tous les aſſiſtants le déſir de s'enrôler pour cette pieuſe expédition. Le monarque parla enſuite, & ſon autorité acheva de déterminer ceux que l'éloquence du prédicateur avoit déja fort ébranlés. Auſſitôt il ſe leve, & plein d'un ſaint enthouſiaſme, ſe jete aux pieds de Bernard, pour recevoir de ſa main une croix que le pape lui avoit envoyée de Rome. La reine, ſoit bienſéance, ſoit tendreſſe pour ſon mari, ſuivit ſon exemple, & fut elle-même imitée par un très grand nombre de ſeigneurs.

AN. 1146.

Parlement de Vezelai où les François prennent la croix.

Hiſt. Lud. VII. t. 4. p. 113.

Les principaux étoient Alfonſe de Saint Gilles, comte de Toulouſe; Thierri d'Alſace, comte de Flandre; Henri, fils du comte de Champagne; Guy, comte de Nevers; Renaud, ſon frere, comte de Tonnerre; Robert, comte de Dreux, frere du roi; Yves, comte de Soiſſons; Guillaume, comte de Ponthieu; Guillaume, comte de Varennes; Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Couci, Geoffroy de Rancon, Hugues de Luſignan, Guillaume de Courtenai, Renaud de Montargis, Ithier de Thoci, Gauchet de Montgeai, Everard de Breteuil, Dreux de Monchi, Manaſſés de Bullis, Anſeau de Trenel, Guérin ſon frere, Guillaume Bouteiller, & Guillaume Agillon de Trie.

Noms des principaux croiſés.

Ibid. p. 413. 14.

On nomme parmi les prélats, Simon, évêque de Noyon, Geoffroy de Langres, Aluin d'Arras, Arnoul de Liſieux, Herbert, abbé de ſaint Pierre le Vif de Sens, & Thibaud, abbé de ſainte Colombe, de la même ville.

Cette pieuſe fureur paſſa de la nobleſſe au peuple : on crioit de tout côté, *la croix*, *la croix*. Le ſaint abbé en avoit fait une proviſion immenſe, qui fut bientôt diſtribuée. Il ſe

Empreſſement du peuple pour ſe croiſer.

* Le Gendre, Hiſtoire de France, tome 2, page 350.

AN. 1146.

vit obligé de mettre une partie de ses habits en pieces pour y suppléer : foible ressource qui ne tarda pas d'être épuisée. Ceux qui n'avoient pu en avoir des mains de l'homme de Dieu, déchirerent leurs vêtements pour s'en faire à eux-mêmes & se les attacherent, suivant la coutume, sur l'épaule droite. Tel étoit l'empressement de s'engager pour cette sainte milice, qu'il ne resta dans plusieurs bourgs que les femmes & les enfants. Il sembloit que les François, dégoûtés du riche pays que leurs ancêtres avoient conquis, alloient chercher un autre établissement dans une nouvelle terre. On envoyoit une quenouille & un fuseau à quiconque pouvoit se croiser, & ne le faisoit pas. Il n'y eut pas jusqu'au sexe le plus foible, qui ne voulût avoir part à cette pénible entreprise : la plupart des femmes des croisés suivirent leurs maris dans un pélerinage aussi long que dangereux.

Bernard. epist. 246.

Abrégé de l'Hist. Univ. 2. part. p. 71.

L'assemblée de Chartres défére le commandement de l'armée à S. Bernard, qui le refuse.

Gauf. vita S. Bern. c. 4.

Un bruit se répandit tout-à-coup que l'abbé de Clairvaux avoit des révélations & faisoit des miracles. Un de ses disciples publia dans un écrit, qu'à sa parole les aveugles avoient vu, les boiteux avoient marché, & les malades avoient été guéris. Toute la France se trouva si fort prévenue que le succès de cette expédition dépendoit du saint homme, que dans une assemblée tenue la même année à Chartres, on lui offrit le généralat de l'armée. Mais l'exemple de Pierre l'Hermite étoit trop récent : Bernard avoit trop d'esprit pour s'exposer au même ridicule. Il refusa donc un emploi qui ne convenoit point à un homme de son état ; & content de celui de prédicateur & de thaumaturge, il partit pour l'Allemagne, où il fit taire un autre moine, qui, sans avoir la mission du pape, osoit exhorter les peuples chrétiens à prendre les armes pour secourir leurs freres d'Asie.

Bern. epist. 236.

Otho. Frising. l. 1. de gest. Frid. c. 37.

AN. 1147.

Autre assemblée à Etampes, où l'on décide que les croisés prendront le chemin de terre.

Idem ibid. c. 41

On peut compter parmi les autres prodiges de sa mission, qu'il prêchoit par-tout en François aux Allemands, & qu'il sçut également persuader comme en France. L'empereur Conrad III du nom, Henri, duc de Suabe, son frere, & son neveu Frédéric, qui lui succéda depuis à l'empire, demanderent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du zélé missionnaire. Cet exemple fut bientôt suivi d'une multitude infinie de prélats, de princes, de seigneurs,

seigneurs, de gentilshommes & de soldats, qui accouroient en foule de toutes les parties de l'Allemagne, pour s'enrôler dans cette pieuse guerre. Bernard, après avoir embrasé la Germanie du même feu qu'il avoit allumé en France, se rendit à l'assemblée d'Etampes, où de concert avec les envoyés de l'empereur, il fut décidé qu'à l'exemple des derniers conquérants de la Palestine, les deux nations iroient par terre jusqu'à Constantinople. Ce fut la premiere faute des nouveaux croisés, qu'une triste expérience auroit dû engager à prendre des précautions contre la perfidie des Grecs. Le chemin par mer étoit en même temps & le plus court & le moins dangereux. Le roi de Sicile offroit des vaisseaux, des vivres, & toutes les choses nécessaires pour le transport de l'armée. Mais la crainte de ne pouvoir passer tous en même temps, l'assurance que le grand nombre devoit vaincre, l'imprudence enfin attachée à ces expéditions d'outre-mer, firent rejeter ces offres avantageuses. AN. 1147.

Cependant ce même parlement qui venoit de prendre une résolution si contraire à la bonne politique, fit paroître une rare prudence dans le choix d'un régent du royaume. Il faloit pour cet emploi un homme également agréable au prince, aux grands, & au peuple, un génie consommé dans les affaires par une longue expérience, capable sans hauteur, bon sans foiblesse, équitable sans dureté, modéré sans bassesse, ferme sans prévention. Tel étoit l'abbé Suger, personnage aussi distingué dans le monastere par ses vertus, que dans le conseil du roi par ses lumieres. Ce furent ces considérations qui réunirent tous les suffrages en sa faveur. On lui avoit associé le comte de Nevers, l'un des plus braves & des plus honnêtes hommes de son siecle; mais il refusa absolument cet honneur. Il avoit fait vœu d'être Chartreux, & l'exécuta peu de temps après. On jeta donc les yeux sur Raoul de Vermandois, qui fut chargé du commandement des armées sous l'autorité du régent.

L'abbé Suger, régent du royaume.

Chron. Maurin. Duch. t. 4. pag. 389.

Le sage ministre s'étoit toujours opposé fortement à la résolution que le monarque avoit prise de s'éloigner de son royaume : il se défendit de même d'accepter un emploi dont il sentoit tout le fardeau. Mais l'assemblée tint ferme dans

Vita Suger; per Guillem.

AN. 1147.

son choix, & le pape qui arriva sur ces entrefaites, lui ordonna de la part de Dieu de se soumettre à la volonté du prince, des seigneurs & de la nation. Le pontife Eugene III, étoit venu exprès pour donner au roi dans l'église de saint Denis les marques de son pélerinage, c'est-à-dire, la panetiere & le bourdon, avec la bénédiction apostolique. Il lança les foudres ecclésiastiques contre ceux qui pendant l'absence du souverain oseroient entreprendre contre l'autorité royale, & obligea les églises & les monasteres à fournir de grosses sommes pour les frais de cette expédition. La seule abbaye de Fleury fut taxée à mille marcs d'argent, somme prodigieuse pour ce temps-là. On s'attend sans doute à des représentations très vives de la part des moines. L'abbé en effet pleura, supplia, conjura : il en fut quitte pour trois cents marcs & cinq cents pesants d'or.

Apud Duch. t. 4. pag. 423. 24.

Départ du roi : sa réception à Constantinople : portrait de l'empereur Manuel Comnene.

Tout étant prêt pour le départ, le roi, après avoir reçu l'oriflamme des mains de l'abbé de saint Denis, se mit en marche à la tête de plus de deux cent mille hommes, & arriva heureusement à la vue de Constantinople. Il y fut reçu avec toute la pompe imaginable. L'empereur envoya audevant de lui, non-seulement la noblesse de sa cour, mais le patriarche lui-même, avec tout le clergé de la ville impériale; honneur qu'il n'avoit point fait au roi de Germanie, quoique son beau-frere. Cet empereur étoit Manuel Comnene, jeune prince de vingt-cinq à vingt-six ans, d'une figure aimable, d'un abord charmant, d'une prudence audessus de son âge, d'une éloquence qui séduisoit, d'une bravoure enfin qui sembloit le rendre digne du trône où sa naissance l'avoit élevé. Mais toutes ces qualités étoient effacées par des vices plus grands encore. Débauché jusqu'au scandale, il vivoit avec la princesse Théodora, sa mere, avec aussi peu de précaution, que si elle eût été sa femme. Prodigue jusqu'à la sotise, il accabloit ses sujets d'impôts pour avoir de quoi fournir à l'avidité de sa maîtresse, des eunuques, & des ministres infâmes de ses passions. Perfide jusqu'à la trahison, il n'y a point d'artifice dont il ne se soit servi pour perdre l'armée des croisés. Ce portrait si peu flaté n'est ni d'un François, ni d'un Allemand; on pouroit le soupçonner de

Nicet. in Man. l. 1, 3, 4 & 7.

préjugé & de mauvaise foi : il est tout entier d'un auteur grec, assez équitable pour aimer la vérité, assez ferme pour la dire. AN. 1147.

C'est de Nicétas même qu'on apprend que Manuel, sous les dehors trompeurs de l'amitié, donnoit aux croisés des guides qui suivant ses ordres les engageoient dans des défilés où il les faisoit attaquer par ses troupes : qu'il leur fit fermer les portes de toutes les villes, où ils ne pouvoient acheter des vivres, qu'ils n'eussent premiérement déposé leur argent dans des paniers qu'on leur descendoit du haut des murailles ; ce qui les exposoit souvent à être trompés, les Grecs disparoissant quelquefois sans leur rien donner : qu'on mêloit de la chaux à la farine qu'on leur distribuoit, ce qui fit mourir une infinité de soldats : qu'on avoit fabriqué exprès une monnoie de bas aloi, qu'on leur donnoit lorsqu'ils avoient quelque chose à vendre, qu'on refusoit lorsqu'ils vouloient acheter : *qu'il n'y eut enfin sorte de méchanceté qu'il ne leur fît, ou ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendants, & les détourner de venir sur les terres de l'empire Grec.* Ce sont les propres termes de l'historien de Manuel Comnene. *Idem l. 1. n. 4. p. 41.*

Mais de toutes ces perfidies, la plus détestable fut celle qui livra l'armée de Conrad à la discrétion des Infideles. Ce monarque séduit par les fausses caresses de l'empereur Grec, accepta de sa main des guides, qu'il eût été plus prudent de faire venir des Etats des princes Latins. Il se mit donc en marche sur leur bonne foi, & arriva heureusement à Nicomédie, où l'on délibéra sur le chemin qu'on devoit prendre pour aller à Antioche. Il y en avoit deux : le premier à droite, sur le bord de la mer, plus sûr & moins exposé aux embuscades, mais plus long du double : le second à gauche, beaucoup plus court, mais dans des déserts horribles, embarassés de montagnes & de rochers, où l'on ne voyoit que bêtes féroces. Ce fut pour cette route stérile & impraticable que Conrad se détermina. Une autre imprudence plus grande encore, c'est, que sur la parole des Grecs, qui lui promettoient de le conduire en une semaine dans un pays abondant & fertile, il se laissa persuader de ne prendre des provisions que pour huit jours. Mais au bout de ce terme, il se trouva

AN. 1148.
Défaite de l'armée de l'empereur Conrad.

Gesta Lud. VII. c. 6, 7, 8. Duch. 394, 95, 96.

AN. 1148.

engagé dans les détroits du mont Taurus, sans vivres, sans fourages, & presque sans eau. Tel étoit l'état de l'armée, lorsque, pour comble de malheur, les guides s'échaperent, l'abandonnant à la faim & aux fleches des Turcs, qui n'eurent que la peine de tuer des gens pesamment armés, excédés de fatigues, exténués d'inanition, incapables d'ailleurs d'agir dans un terrein où la lance, l'épée & la hache étoient inutiles. L'empereur blessé de deux coups de fleches, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se retira du côté de Nicée, où il arriva presque sans équipages & sans armes. On dit que de cette belle armée de soixante-dix mille hommes de cavalerie, & d'une multitude innombrable de gens de pied, il ne s'en sauva pas la dixieme partie. Tout le reste fut massacré ou mené en esclavage.

Le roi traite avec l'empereur Grec d'égal à égal.

Le roi cependant ignoroit cette infâme trahison. Manuel n'oublioit ni caresses, ni amitiés pour surprendre sa confiance. Il lui fit demander une entrevue. Louis qui jugeoit des autres par lui-même, voulut bien entrer dans la ville, suivi seulement de quelques seigneurs de son armée. C'étoit une imprudence : heureusement elle n'eut aucune suite fâcheuse. L'empereur, revêtu de ses habits impériaux, l'alla recevoir à la porte du grand palais, & du plus loin qu'il le vit, courut à lui, se jeta à son cou, & l'embrassa tendrement. Après les premieres civilités, ils s'assirent chacun sur un siege, *sans distinction, ni prééminence* : ce sont les termes d'Odon de Deuil, moine de saint Denis, secrétaire & aumônier du roi dans cette expédition. On voit dans le même historien un autre trait de cette noble fermeté, avec laquelle le jeune monarque François sçavoit tenir son rang, & défendre les prérogatives de sa couronne. Déja il avoit passé le détroit, lorsque Manuel l'envoya prier de revenir à Constantinople, pour y conférer de quelques affaires. Le roi lui fit dire que s'il avoit à lui parler, il prît la peine de le venir trouver lui-même, ou du-moins de faire la moitié du chemin, afin qu'ils pussent traiter sur mer *d'égal à égal*. Le prince Grec fut obligé de prendre ce parti, & de s'avancer jusque sur les bords de la Propontide.

Odo, de Diog. l. 3.

Idem. l. 4.

On y fit un traité par lequel l'empereur & le roi s'enga-

geoient, l'un à fournir des vivres à l'armée Françoise, l'autre à ne se saisir d'aucune place qui fût du domaine impérial. Ce premier article ne souffrit aucune difficulté ; mais lorsqu'il fut question de l'hommage que Manuel exigeoit des seigneurs François, on disputa beaucoup & long-temps. Le comte de Dreux, persuadé que ce seroit déshonorer le sang de France que de reconnoître pour son seigneur quelque autre que le roi son frere, se détacha de l'armée avec ses seules troupes, & s'avança du côté de Numidie. L'évêque de Langres, Godefroy, qu'on peut appeller le Nestor des croisés, représenta vivement que cette prétention de Comnene étoit également honteuse pour le roi & injurieuse à la nation : qu'il ne falloit y répondre qu'en attaquant les villes d'Asie qui lui appartenoient : que c'étoit le seul moyen de le mettre efficacement à la raison.

Idem, ibid.

Déja ce même prélat, homme d'une prudence consommée, à qui tous les artifices des Grecs ne purent jamais faire prendre le change, avoit proposé dans un conseil de se rendre maître de Constantinople : action aussi légitime dans son principe, qu'utile dans ses suites & facile dans l'exécution. « La haine des Grecs contre les Latins, leurs usurpations sur » les Etats des croisés qu'ils avoient dépouillés de Tarse & » de Mamistra, la nouvelle tentative qu'ils venoient de faire » sur Antioche, leurs ligues perpétuelles avec les ennemis » de la religion pour exterminer les chrétiens Francs, les em» bûches enfin qu'ils ne cessoient de leur dresser depuis leur » entrée dans la Thrace, leur schisme, tout devenoit, non » pas simplement un prétexte, mais un juste sujet de leur » déclarer la guerre. C'étoit assurer à jamais la conquête de » la Palestine, où l'on pouroit plus aisément faire passer des » secours. Car il ne doutoit nullement du succès de l'entre» prise. Les troupes de l'empereur n'étoient comparables en » rien à celles du roi : les murailles de la ville menaçoient » ruine en plusieurs endroits : il ne s'agissoit que de se saisir » des aquéducs qui lui fournissoient l'eau douce : les habi» tants privés d'une chose si nécessaire à la vie, se verroient » bientôt obligés de se rendre à discrétion ».

L'évêque de Langres propose de se rendre maître de Constantinople.

Ibid.

Cet avis si sage fut suivi des plus sensés ; mais c'étoit le

AN. 1148.

petit nombre, chose ordinaire dans les plus grandes assemblées : la plupart y trouvoient plus de politique que de religion. « On avoit fait vœu de faire la guerre aux Mahométans : ce seroit le violer que d'en différer l'exécution pour » attaquer des Chrétiens. On rendoit hommage en France à » d'autres seigneurs qu'au souverain, pour les fiefs qu'on te- » noit d'eux : il ne seroit pas plus honteux de le faire à l'em- » pereur Grec : cela ne dérogeoit en rien à la fidélité qu'on » devoit au roi envers tous & contre tous ». Ce sentiment prévalut. On fit hommage, à condition néanmoins que si Manuel manquoit à ses engagements, les François ne seroient obligés à rien de ce qu'ils promettoient.

Ibid.

Entrevue de Louis & de Conrad. Retraite de ce dernier.

Louis se mit aussi-tôt en marche, & s'avança du côté de Nicée. Il étoit campé sur le lac d'Ascagne, lorsque Frédéric, neveu de Conrad & son successeur à l'empire, vint lui apprendre le désastre de son oncle, & le prier de vouloir bien qu'ils conférassent ensemble sur le déplorable état où il se trouvoit. Le roi, sensible au malheur de ce grand prince, fit monter à cheval quelques-uns des principaux seigneurs de son armée, & se rendit avec eux au camp de l'empereur. On ne vit jamais rien de plus tendre & de plus touchant que leur entrevue. Louis offrit aux Allemands tout ce qui pouvoit les consoler dans leur disgrace : Conrad de son côté promit de ne point se séparer des François, & de combattre toujours de concert les ennemis de la religion. Mais les fréquentes désertions des seigneurs qui lui demandoient chaque jour leur congé, firent bien-tôt évanouir cette généreuse résolution. Humilié de se voir si peu accompagné, chagrin d'ailleurs d'avoir perdu sa réputation & ses forces, honteux peut-être de ne paroître que comme un simple volontaire à la suite du roi, il renvoya par terre une partie de l'infanterie qui lui restoit, & s'embarqua pour Constantinople, où il alloit attendre, disoit-il, des renforts qui devoient le joindre incessamment. Il fut bien reçu, parce qu'alors il faisoit plus de pitié que de peur.

Guill. Tyr. l. 16. c. 23.

Le roi défait les Turcs au passage du Méandre.

Le roi cependant continua son chemin & passa le Méandre, fleuve aussi large que profond, à la vue des Turcs qui lancerent inutilement une grêle de fleches sur ses troupes.

Les François armés de casques & de cuirasses, souffrirent si peu de cette multitude de traits, qu'ayant enfin gagné le bord, ils enfoncerent les premiers rangs des infideles, les poursuivirent jusque dans leur camp qu'ils forcerent, y firent un horrible carnage, grand nombre de prisonniers, & un riche butin. Mais quelques jours après, les vainqueurs furent eux-mêmes défaits par la faute de l'officier qui commandoit l'avant-garde.

An. 1148.

Gest. Lud. VII. c. 11. p. 398. Duch. t.

Surprise & défaite des François par les Mahométans.

Ibid. c. 12.

Tel étoit l'ordre établi dans la milice Françoise, que deux des principaux seigneurs commandoient alternativement, l'un l'avant-garde, l'autre l'arriere-garde, & ordonnoient souverainement du lieu où l'on devoit camper. Geofroy de Rançon, l'un des premiers barons du Poitou, conduisoit ce jour-là le premier corps, portant l'étendard royal, précédé de la banniere de saint Denis, qu'on appelloit *oriflamme*. On étoit convenu qu'il iroit asseoir son camp sur le haut d'une montagne, pour être toujours maître des défilés. Mais n'y trouvant ni fourages, ni eau, il descendit dans une plaine qui lui parut délicieuse. Les Turcs profiterent de cette imprudente démarche, vinrent à toutes jambes se saisir des hauteurs, & couperent tellement la communication entre le baron & le roi, qu'il leur fut impossible de se donner aucun secours. Alors ceux des Mahométans qui étoient sur les aîles, fondirent avec impétuosité sur l'arriere-garde, & la chargerent avec tant de fureur, que la premiere ligne fut renversée presque aussi-tôt qu'attaquée. La seconde soutint mieux le choc. Mais tel étoit le nombre des assaillants, telle la surprise des croisés, que l'armée chrétienne alloit être taillée en pièces, si la nuit ne fût survenue.

Louis se sauve d'un grand danger par sa valeur.

Guill. Tyr. l. 16. c. 27.

Le roi se défendit seul contre plusieurs Sarrasins, qui le poursuivoient pour avoir ses éperons dorés. Il s'adossa contre un gros arbre, & les repoussa si vivement, qu'il eût le temps d'y monter. Les barbares l'y attaquerent à coup de fleches: mais la bonté de ses armes se trouva à l'épreuve de leurs traits. Quelques-uns essayerent d'y grimper après lui: stériles efforts. Louis sçut si bien se servir du sabre, coupant têtes & bras à ceux qui osoient l'approcher, que les assaillants, ne le connoissant point, l'abandonnerent pour aller piller ailleurs.

AN. 1148.

Il descendit alors, monta sur un cheval sans maître, erra quelque temps à l'aventure: mais enfin, malgré l'obscurité de la nuit, il eut le bonheur de trouver les défilés des montagnes, & arriva heureusement au camp de son avant-garde, qui en voyant son roi en vie, se consola de la perte de la moitié de l'armée.

Il s'embarque à Antioche.

Odo, de Diog. l. 7.

On se remit en marche dès le lendemain, & après plusieurs jours d'un pénible chemin, on alla camper sous les murs d'Attalie, petite ville maritime de la Pamphilie, sous la domination de l'empereur Manuel. Le gouverneur qui craignoit que Louis n'entreprît de venger sur lui toutes les perfidies de sa nation, lui offrit des vaisseaux pour transporter ses troupes en Syrie. Le voyage par terre étoit encore fort long & dans un pays ennemi: le roi accepta ses offres: mais le perfide Grec lui en fit amener si peu, & de si petits, que le monarque fut obligé de s'embarquer sans son infanterie, qu'il laissa sous la conduite du comte de Flandre & d'Archambaud de Bourbon. Il n'en arriva pas la moitié à Antioche, où Louis fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Raymond vint au-devant de lui à la tête de la noblesse du pays, & le conduisit comme en triomphe dans un palais richement orné pour le recevoir. La politique, plus encore que les égards justement dûs à un si grand roi, avoit ordonné cette superbe réception. Le prince d'Antioche avoit des vues sur les villes d'Alep & de Césarée, qui étoient à sa bienséance: il n'oublia ni caresses, ni présents, pour engager les François à l'aider dans cette entreprise. La reine sollicitoit vivement en sa faveur: mais les prieres de la femme furent peut-être la cause de l'opiniâtre refus du mari.

Il y trouve de grands sujets de chagrin de la part de la reine, & part pour Jérusalem.

Guill. Tyr. l. 16. c. 7. Frag. de rebus Lud. VII. Duch. t. 4. p. 440.

C'étoit une jeune princesse très bien faite, qui à beaucoup d'attraits joignoit une grande vivacité d'esprit, mais coquette & galante jusqu'au scandale. Louis n'ignoroit point que le prince d'Antioche, quoique son oncle, avoit sçu lui plaire: il avoit sur cet article plus que des soupçons. Quelques personnes *mal avisées* vinrent encore l'avertir *qu'elle s'étoit amourachée d'un jeune Turc, nommé Saladin, qu'elle en avoit reçu des présents, qu'elle avoit même porté la complaisance pour lui jusqu'au crime, en un mot qu'elle se comportoit moins en reine*

qu'en

qu'en femme prostituée. Ainsi plus Eléonore témoignoit d'envie de demeurer à Antioche, plus Louis avoit d'empressement à l'en tirer. Il refusa donc de se joindre aux Syriens, & répondit constamment qu'avant toutes choses, il vouloit aller accomplir son vœu à Jérusalem. Raymond désespéré de ce refus, méditoit de s'en venger sur le roi : mais ce prince trouva moyen de s'échaper la nuit, & d'emmener la reine lorsqu'elle s'y attendoit le moins. Les François étoient campés aux environs d'Antioche : Louis se mit à leur tête, & partit pour la sainte cité, où l'empereur Conrad l'attendoit. *Il y fut reçu comme l'Ange de Dieu.* Toute la ville sortit au-devant de lui, portant des rameaux, & criant comme les enfants des Hébreux : *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Son premier soin fut de visiter les saints lieux, toujours accompagné du roi, des barons & des prélats du royaume de Jérusalem : il laissa par-tout des marques éclatantes de sa magnificence & de sa piété.

AN. 1148. *Math. Paris. an. 1150. p. 112.*

Gesta Lud. VII. c. 17.

On indiqua une assemblée à Ptolémaïs, appellée autrement saint Jean d'Acre, où tous les princes chrétiens d'Orient se rendirent. Il y fut résolu qu'on assiégeroit Damas, ville aussi peuplée qu'opulente, qui incommodoit également Jérusalem, Antioche & Tripoli. Le jeune Baudouin joignit ses troupes à celles de l'empereur & du roi. C'étoit un prince de vingt ans, qui brûloit de se signaler aux yeux des deux plus grands monarques de l'occident : il obtint la pointe des attaques. La place extrêmement fortifiée à l'orient & au midi, n'étoit défendue à l'occident & au septentrion que par une prodigieuse multitude de jardins fermés de haies & de murailles, entrecoupés de mille petits canaux, & séparés les uns des autres par une infinité de chemins étroits qui formoient comme un labyrinthe, où l'on ne pouvoit avancer sans s'exposer au risque d'être chargé en tête, en queue, & en flanc. Ce fut par cet endroit que les croisés donnerent le premier assaut, qui fut soutenu avec beaucoup de bravoure de la part des infideles. Mais enfin après cinq ou six jours de résistance, les assiégés toujours poussés avec furie, furent obligés de se jeter dans la ville, dont tous les dehors demeurerent au pouvoir des chrétiens. On dit que Conrad voyant

[illegible] forment le siege de Damas.

Ibid. c. 20.

AN. 1148.

dans un de ces combats un Sarrasin armé de toutes pieces, qui avoit abattu un grand nombre de soldats, courut à lui & lui déchargea un si furieux revers sur le côté droit du cou, qu'il le fendit en deux comme en écharpe. Quoi qu'il en soit de cette force prodigieuse ou fabuleuse, ce premier succès assuroit la prise de Damas, si la discorde ne se fût mise parmi les assiégeants.

Ibid. c. 22.
Guill. Tyr. l. 77. c. 4.

Ils sont obligés de le lever par la perfidie des Syriens.

Gesta Lud. VII. c. 25.

On comptoit tellement sur cette conquête, qu'on vit s'élever tout-à-coup mille brigues pour en obtenir la propriété. Thierri d'Alsace sollicita si efficacement auprès de Louis, de Conrad, & de Baudouin, qu'ils lui promirent de lui en assurer la possession. Cette préférence fit des jaloux. Les barons de Syrie aimant mieux voir cette importante place au pouvoir des Turcs, que sous la domination du compte de Flandre, formerent le dessein d'en empêcher la prise. Ces traîtres firent si bien par leur beaux raisonnements, qu'ils vinrent à bout de persuader aux princes croisés de transporter l'attaque du côté de l'orient & du midi, sous prétexte que c'étoit l'endroit le plus foible de la ville. On ne peut assez s'étonner de la simplicité de tant de braves guerriers, qui donnerent, sans y réfléchir, dans un piege aussi grossier. Mais ils ne furent pas long-temps à s'en repentir. Les infidèles s'emparerent de nouveau des jardins, où ils firent des retranchements inaccessibles; & les chrétiens en moins de cinq jours, commencerent à manquer de vivres, d'eau & de fourage. La disette devint enfin si grande, que pour sauver le reste de l'armée, on fut obligé de lever le siege.

Le retour du roi en France.

Il y en a cependant qui racontent la chose autrement, continue le même historien *des gestes de Louis le Jeune.* Les uns assurent que cette trahison fut l'effet de la vengeance du prince d'Antioche, le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Outré contre le roi son neveu, il mit tout en œuvre pour traverser son entreprise; & le malheur de la chrétienté voulut qu'il eût la gloire, ou plutôt le triste avantage d'y réussir. Les autres au contraire soutiennent qu'il n'y eut en ceci ni haine, ni jalousie, mais une sordide avarice.

Ibid.

Les Syriens, disent-ils, gagnés par les infidèles, moyennant une grosse somme d'argent, n'eurent pas honte de trahir

leur conſcience, la religion & l'armée. La tromperie fut découverte. Le roi & l'empereur en furent tellement irrités, qu'abandonnant l'attaque de la Paleſtine, & ſes perfides habitants, ils s'embarquerent pour retourner dans leurs Etats. On a prétendu que Louis, en revenant en France, fut pris ſur mer par les Grecs, & délivré par les Normands de Sicile: mais ce prince, dans une lettre où il raconte à l'abbé Suger toutes les circonſtances de ſon retour, ne dit rien de cette aventure. AN. 1148.

Tel fut le ſuccès d'une expédition, où l'on ne s'étoit promis que victoires & conquêtes. On n'en rapporta que le regret d'avoir perdu ſans aucun fruit, deux des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Allemagne & en France. *On doit toujours reſpecter les œuvres de Dieu*, dit l'hiſtorien de cette croiſade: *elles ſont eſſentiellement équitables & juſtes. Mais à juger des choſes humainement, il doit paroître ſingulier qu'il ait ſouffert que les François, ceux de tous les peuples du monde qui témoignent le plus d'ardeur à ſon ſervice, & le plus d'attachement à la foi catholique, ayent eſſuyé un ſi ſanglant échec dans une guerre contre les ennemis de la religion.* Ne pouroit-on pas dire au contraire, *qu'à juger des choſes humainement*, il étoit tout naturel que les princes croiſés échouaſſent dans leur entrepriſe? On convient qu'avec des troupes auſſi nombreuſes que braves, ils pouvoient ſubjuguer toute l'Aſie: Alexandre, avec bien moins de monde, la conquit ſur des ennemis incomparablement plus puiſſants: mais pour cela il faloit dans les chefs une habileté égale à leur puiſſance, & dans les membres une dépendance qui répondît à leur courage. C'eſt au défaut de ces qualités ſi eſſentielles pour réuſſir, qu'on doit attribuer le peu de ſuccès de ces fameuſes expéditions. Des généraux ſans expérience, & preſque ſans vues, conduiſoient à l'aventure dans des régions inconnues, des multitudes de ſoldats ſans diſcipline & ſans ſubordination. Ils furent trompés, trahis, ſurpris, battus: ils le devoient être. La loi générale de la providence eſt de laiſſer agir les cauſes ſecondes: la conduite des croiſés ne méritoit pas qu'elle y dérogeât par un miracle. Ce fut la réponſe & en même temps la juſtification de ſaint Bernard. *Ibid. c. 13.*

AN. 1148.

Plaintes contre saint Bernard.

Math. Par. pag. 107.

Chron. Norm. pag. 983.

Vide Epist. 219. *S. Ber.*

Car tout le monde maudissoit en France ce malheureux voyage qui avoit épuisé l'Etat d'hommes & d'argent. On se déchaîna sur-tout contre l'abbé de Clairvaux qui l'avoit prêché. Les uns lui redemandoient un pere; les autres leurs enfants; quelques-uns, leurs freres; quelques autres, leurs amis: peu l'excusoient; tous, ou presque tous le condamnoient. On disoit tout haut ce que le pape Innocent II n'avoit dit qu'en secret & à ses amis: Faut-il qu'un moine décide de tout à sa fantaisie; que les princes ne puissent gouverner sans lui; que rien enfin ne soit bon, s'il n'en a la conduite? Que ne reste-t-il dans son monastere, occupé des devoirs de son état, de la priere & de la méditation? Où sont, s'écrioient les veuves & les orphelins, ces victoires qu'il promettoit de la part de Dieu? S'il eût été inspiré du ciel, il eût vu sans doute qu'il exposoit à une perte certaine ces pieux guerriers, qu'il exhortoit à la conquête de l'Asie. Le saint abbé se justifioit par l'exemple de Moïse, qui comme lui avoit promis aux Israélites de la part de Dieu de les conduire dans une terre de bénédiction, & qui vit périr la premiere génération dans les déserts. Les abominations des deux peuples forgerent le foudre qui les extermina. Mais la perte étoit trop grande & la douleur trop vive: on ne goûta que foiblement ces pieuses raisons.

Consid. l. 2. *c.* 4.

Eloge de l'abbé Suger.

Vita Suger.

Tandis que mille familles désolées éclatoient contre les prophéties de saint Bernard, toute la France donnoit mille bénédictions à l'abbé Suger, qui avoit gouverné l'Etat avec une sagesse digne de tous les éloges. On avoit essayé d'inspirer au roi des soupçons sur la fidélité du vertueux ministre, qu'on accusoit d'abuser de son autorité. Le monarque ne sçavoit qu'en croire. Mais lorsqu'à son retour il vit les maisons royales réparées, les châteaux fortifiés, les frontieres en sureté, tout en paix dans le royaume, il le combla de louanges, & l'honora, de concert avec le peuple, du glorieux nom *de pere de la patrie*. Le pieux abbé, en travaillant à la politique, n'avoit pas négligé les affaires de la religion. Il y eut deux conciles tenus pendant sa régence, l'un à Paris, l'autre à Rheims, tous deux présidés par le pape Eugene III.

Le premier n'étoit en quelque sorte qu'une préparation au

second, que le grand concours d'évêques & d'abbés pouroit faire regarder comme écuménique; mais que les Italiens ne qualifient que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, parce qu'il y avoit peu de prélats de leur nation. On y examina les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, qui voulant trop philosopher, s'étoit écarté du droit chemin. Il enseignoit que l'essence divine n'est pas Dieu: que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes: que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition: enfin que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du fils. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que la cause examinée, les cardinaux se leverent, & dirent: Nous avons entendu ce qui a été proposé: nous allons juger en particulier comment ces questions doivent être décidées. Ce discours plein de hauteur déplut aux évêques de France, qui se croyoient en droit de juger du dogme, aussi-bien que le pape, & à plus juste titre que les cardinaux, qui ne rapportent point leur institution à Jésus-Christ. Ils se rendirent dès le lendemain chez saint Bernard, & signerent une profession de foi contraire à la doctrine de l'évêque de Poitiers. L'abbé Suger fut chargé de la présenter au souverain pontife, qui sans hésiter, répondit que le sentiment des prélats François étoit celui de l'église Romaine. Ainsi tout le concile se rassembla: Gilbert fut interrogé de nouveau, acquiesça de bonne foi à la condamnation de ses erreurs, & retourna dans son diocèse, dit saint Bernard, aussi estimé, parce qu'il s'étoit soumis, que s'il avoit été vainqueur. Le clergé de France eut grand soin de faire inscrire sa confession de foi dans les copies qu'il tira du concile de Rheims: mais les cardinaux, qui prétendoient qu'il n'appartient qu'au pape, assisté de son conseil, de décider sur le dogme, empêcherent qu'elle ne fût insérée dans les actes originaux qui se conservent à la bibliotheque du Vatican.

AN. 1148.

Concile de Rheims, qui condamne la doctrine de Gilbert de la Porrée.

Tome 10. Concil. page 1105. & 1121.

D. Delannes pontif. d'Eugen. III. p. 161.

Une autre prétention, non moins singuliere, étoit celle d'un gentilhomme Breton, nommé Eon de l'Etoile, qui fut amené à ce même concile. Ce fanatique, sur l'allusion grossiere à cette conclusion des exorcismes, *per eum qui judicaturus*

Extravagance d'un gentilhomme, nommé Eon, qui se disoit fils de Dieu.

AN. 1148.

Otho Frising. De gest. Frid. l. 1. c. 44, 45.

est, & à celle des oraisons de l'église, *per eundem*, se disoit être le fils de Dieu, & le juge des vivants & des morts. Interrogé par le pape, il répondit tant d'impertinences, qu'il fut traité en insensé plutôt qu'en hérétique. L'abbé Suger, comme régent du royaume, le fit mettre dans une étroite prison, où il mourut quelque temps après. Mais ce qui fait honte à l'humanité, c'est que cette *fatuïté* eut des sectateurs. Quelques disciples d'Eon aimerent mieux se laisser brûler, que de renoncer à une extravagance sans exemple, qui par cette raison même méritoit plus de compassion que de sévérité de la part d'un juge éclairé.

Le concile de Rheims fit plusieurs canons, dont quelques-uns sont insérés dans le droit : on ne rapportera que les plus remarquables. Le second enjoint aux évêques & aux clercs d'éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures, & les ornements superflus. Le quatrieme déclare nuls les mariages des religieux, des religieuses, & des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés. Le cinquieme ordonne que chaque église aura un prêtre particulier qui ne poura être destitué que par le jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre, & auquel on assignera la subsistance convenable sur les biens de l'église. Telle est la véritable origine des curés titulaires. Le sixieme défend aux *avoués* de rien exiger des églises au-delà de leurs anciens droits, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique.

Origine & obligations des *Avoués* ou protecteurs des églises.

Synod. Carth. can. 99.

On sçait qu'anciennement les églises choisissoient parmi la noblesse un défenseur, nômmé *avoué*, en latin *advocatus*. L'office de ce protecteur étoit de défendre le patrimoine de ces églises, de plaider leurs causes, de rendre la justice à leurs vassaux, & de tenir trois fois l'année, à l'exemple des comtes, *les plaids généraux* dans l'étendue de leurs districts. On en fait remonter l'institution jusqu'au regne des empereurs Honorius & Arcade. L'*avoué* étoit obligé de se trouver aux assises des comtes, pour y soutenir les intérêts de son église, qui ne pouvoit rien distraire ou aliéner sans son attache. Les abbés mêmes, & quelquefois les évêques, ne devoient être élus que de son consentement. Or comme la considération de l'honneur n'est pas toujours un motif assez puis-

ſant pour déterminer les hommes, on ſe vit forcé d'y joindre celle de l'intérêt. On aſſigna donc aux *avoués* pour revenus la troiſieme partie des *lods*, *bans*, ou amendes, avec une penſion annuelle plus ou moins forte, ſelon la richeſſe de l'égliſe qu'ils protégeoient. Il leur étoit encore permis de s'approprier les terres incultes, de les faire valoir, & d'en percevoir les fruits, à condition de payer au ſeigneur la dixme toute entiere, & la moitié du *terrage* ou *champart*. Les prélats devoient en outre leur fournir une certaine quantité de vivres, lorſqu'ils venoient tenir les *plaids*. C'étoient, par exemple, pour quelques égliſes, deux boiſſeaux de froment, ou deux cents pains, deux porcs, de la valeur, l'un de vingt écus, l'autre de vingt-cinq; dix poules, vingt fromages, dix œufs, deux urnes de vin, quatre de biere, & ſix boiſſeaux d'avoine. La généroſité fut portée plus loin encore; & pour ſe les attacher davantage, les prélats leur céderent une partie de leurs domaines, ſous la ſeule obligation de la foi & hommage.

Du Cange, au mot Advocati eccleſiarum.

Tant d'avantages, loin d'aſſouvir, ne firent qu'irriter la cupidité des *avoués*, qui ne ceſſoient de piller & d'uſurper les biens de ces mêmes égliſes qu'ils devoient protéger. La tyrannie fut enfin pouſſée à un tel excès, que les rois & les ſouverains pontifes furent obligés d'employer leur autorité pour réprimer leurs violences. Les princes les dépoſerent & en ſubſtituerent d'autres à leur place : les papes lancerent contre eux tous leurs foudres. Les conciles mêmes, ſur-tout celui de Rheims, ordonnent qu'ils ſoient privés de la ſépulture eccléſiaſtique, s'ils exigent des égliſes *au-delà de ce qui a été réglé anciennement*. Mais ce n'étoit pas encore attaquer le mal juſque dans la racine. L'éloignement de certains fiefs, ou leur ſituation dans les domaines de quelques princes étrangers, avoit fait établir des *ſous-avoués*, qui faiſoient hommage à ceux qu'on appelloit *grands*, ou *ſouverains avoués*. Ces nouveaux officiers, moins puiſſants, par conſéquent plus avides, ne s'occupoient que du ſoin de s'enrichir : c'étoient moins des conſervateurs, que des deſtructeurs & des brigands. Les vexations allerent ſi loin, que ce même concile de Rheims n'y vit d'autres remedes que de les ſupprimer abſolument. *Subadvocatos verò vel exactores eorum modis omnibus prohibemus.*

Can. 6.

AN. 1148.

Héréfies des Henriciens, des Vaudois & des Albigeois.

On vit s'élever dans le même temps plusieurs héréfiarques, qui annonçoient aux siecles à venir *la religion prétendue réformée*. Les chefs étoient un moine défroqué, nommé Henri, disciple de Pierre de Bruis; un certain Valdo, riche bourgeois de Lyon, & un appellé Pons, qui infecta tout le pays d'Albi de son héréfie. De-là ces noms si connus d'*Henriciens*, *de Vaudois*, *& d'Albigeois*. Ce n'étoit pas tout-à-fait la même doctrine sur quelques articles, les uns admettant une partie des écritures, les autres les rejetant absolument: mais tous s'accordoient à ne vouloir ni autels, ni églises matérielles; à nier l'utilité de la messe & la présence réelle dans l'Eucharistie; à interdire le culte des images & l'adoration de la croix, à rejeter enfin l'autorité de l'église, le baptême des enfants, les prieres & les autres suffrages pour les morts. C'étoit un reste de ces Manichéens si sévérement châtiés sous le roi Robert, qui croyoient deux principes, l'un tout mauvais, l'autre tout bon: le premier auteur de l'ancien testament, Dieu menteur, Dieu cruel, Dieu homicide: le second chef de la nouvelle alliance, Dieu véritable, aimable & miséricordieux. Ils furent condamnés dans différents conciles, abandonnés aux princes pour être punis corporellement, & la plupart brûlés. C'étoit alors la maniere de convertir; maniere très impuissante, comme on le verra par l'histoire des Albigeois, dont nous aurons occasion par la suite de rapporter plus amplement les erreurs, la condamnation & le supplice.

Bibl. Clun. pag. 1126. & seq.

Hist. Albig. c. 2.

AN. 1150.

Le roi investit Henri d'Anjou, du duché de Normandie.

Louis à son retour de Palestine trouva la guerre toujours vivement allumée entre les prétendants au trône d'Angleterre. Geofroi, comte d'Anjou, & Henri son fils aîné, vinrent le trouver pour lui demander justice d'Etienne, qui leur enlevoit contre tout droit un beau royaume & un riche duché. La raison & l'équité appuyoient leur demande: le monarque prit en main leur cause, leva une puissante armée, s'empara de la Normandie, & la rendit au prince Henri qui lui en fit hommage. Le nouveau duc, pour reconnoître un si grand bienfait, céda du consentement de son pere à son généreux protecteur tout le Vexin Normand; c'est-à-dire, tout le pays qui est entre l'Epte & l'Andelle.

Gesta Lud. VII. apud. Duch. t. 4. p. 410.

Mais

Mais bientôt oubliant ses serments, il refusa de se soumettre au jugement du roi, qui le fit citer à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite à l'égard d'un gentilhomme Angevin dont il avoit envahi les terres. Louis indigné de l'audace, entre à main armée dans la Normandie, s'empare de Vernon, & va mettre le siege devant Neufmarché qu'il emporte d'assaut. Le duc, épouvanté de ses rapides succès, s'humilia, remit le gentilhomme en possession de ses châteaux, renouvella son hommage; & le roi naturellement bon, lui rendit les places qu'il avoit prises sur lui.

AN. 1150.

Hist. Lud. VII. ibid. p. 414.

Le comte d'Anjou, Geofroi Plantagenet, ne survécut pas long-temps à cette réconciliation. Il mourut au château du Loire, laissant trois fils, Henri, qu'il déclara héritier de tous ses Etats; Geofroi à qui il donna pour apanage Chinon, Loudun, Mirebeau; & Guillaume qu'il investit du comté de Mortain. Ce partage néanmoins n'étoit que conditionnel: il ordonnoit qu'au cas que son aîné vînt à bout de rentrer dans les biens de sa mere, l'Anjou, la Touraine & le Maine reviendroient au cadet; mais Henri devenu roi n'eut aucun égard à cette disposition. Cette mort fut suivie de celle de Thibaud, comte de Champagne, que les moines de ce temps ont comblé d'éloges, parce qu'il les accabloit de biens. Ils nous le représentent comme *le pere du conseil, le tuteur des pauvres, le protecteur de la veuve & de l'orphelin*: mais ses actions nous le peignent comme un esprit inquiet, remuant, brouillon, né pour le malheur de la France, qu'il remplit de troubles & de confusion. La vieillesse cependant, en le rendant plus modéré, l'avoit aussi rendu plus soumis & meilleur citoyen. Il avoit quatre fils & cinq filles. Henri, l'aîné, fut comte palatin de Troies; Thibaud, comte de Blois; Etienne, comte de Sancerre, & Guillaume le plus jeune, archevêque de Sens, ensuite de Rheims. L'aînée des princesses fut Duchesse de Bourgogne; la seconde, comtesse de Bar; la troisieme, duchesse de la Pouille; la quatrieme, comtesse du Perche, & la cinquième, nommée Alix ou Adelle, reine de France.

Morts des comtes d'Anjou, de Champagne & de Vermandois, de l'abbé Suger & de S. Bernard.

AN. 1152.

Le roi perdit vers ce même temps les deux plus brillantes lumieres de son conseil, deux ministres amis & favoris du

AN. 1152.

peuple comme du souverain. Le premier étoit Raoul, comte de Vermandois, dernier prince de la seconde branche royale de ce nom. Il ne laissoit point d'enfants, mais seulement une sœur, femme de Philippe, fils de Thierri, comte de Flandre. Louis, par considération pour la mémoire de son frere, voulut bien lui céder la possession du Vermandois; ce fut par la suite le sujet d'une guerre très vive. Le second étoit le célebre Suger, homme né de lui-même, devenu abbé de saint Denis par ses vertus, ministre de deux grands rois par sa profonde sagesse, régent enfin du premier royaume du monde par de grands talents, soutenus d'une probité plus grande encore. Le roi assista à ses funérailles, & le pleura amérement. Saint Bernard lui écrivit pour le fortifier dans le dernier passage, & ne lui survécut que très peu de temps.

Le pieux abbé à son retour de Metz, où il venoit de rétablir la paix entre l'évêque & la noblesse, retomba dans ses douleurs d'estomac, & mourut à Clairvaux, chargé d'années & de mérite. Il avoit fondé soixante & dix-sept monasteres de son ordre, trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Pays-Bas, cinq en Angleterre, cinq en Irlande, cinq en Savoie, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie, un en Danemarck; & ces différentes abbayes en avoient élevé encore autant dans les différents Etats où elles s'étoient établies. La doctrine, le zele & la piété qui brillent dans ses écrits, l'ont fait nommer le dernier des peres de l'église. Quelques-uns regardent ses sermons comme des chefs-d'œuvre de sentiment & de force : *feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siecle passé, les préféroit*, dit-on, *à tous ceux des anciens, tant grecs que latins*. Certains beaux esprits de nos jours n'en jugeroient peut-être pas de même, & ne goûteroient que médiocrement cette luxurieuse abondance d'expressions mystiques *, de métaphores trop re-

* Flos utique filius virginis. . . . Flos campi, non horti, campus enim sine omni humano floret adminiculo, non seminatus ab aliquo, non defossus sarculo . . . . Sic omnino, sic virginis alvus floruit, sic inviolata, integra, & casta Mariæ viscera, tamquam pascua æterni viroris florem protulere. . . . . cujus gloria in perpetuum non marcescat. *S. Bern. Serm. 2. in Adv. Dom. Edit. D. Mabill. t. 1. pag. 728, 29.*

cherchées *, d'allégories quelquefois peu nobles, presque toujours outrées **, qui regnent dans la plupart de ses discours. Telle étoit alors l'éloquence de la chaire. AN. 1152.

Mais ce n'est point par ses sermons qui nous restent, quoique pleins de feu, qu'il faut juger du mérite de ce grand homme. Un vrai chef-d'œuvre est la lettre qu'il écrivit à un jeune homme de ses parents, nommé Robert, qui après avoir fait profession à Cîteaux, s'étoit refugié à Cluni, où il prit l'habit de l'ordre. On y voit briller une éloquence aussi tendre que vive, & qu'on n'a pas fait difficulté d'accompagner d'un miracle. L'homme de Dieu la dictoit en pleine campagne, lorsqu'il survint tout-à-coup un violent orage. Le secrétaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit : Non, lui dit le saint abbé, c'est l'ouvrage de Dieu, continuez hardiment. Il obéit, & quoiqu'il plût par-tout à l'entour, la lettre ne fut point mouillée.

Bern. epist. 1.

Vita S. Bern. c. 11.

Louis fait casser son mariage avec Eléonore, qui se remarie au duc de Normandie.

Le roi cependant vivoit toujours froidement avec la reine : leur mésintelligence dégénéra enfin en une si grande antipathie, qu'ils ne pouvoient plus se souffrir. L'un, né grave & sérieux, fuyoit les plaisirs & les amusements : l'autre, naturellement coquette, s'y livroit sans mesure & sans retenue. Louis étoit *d'une simplicité de colombe*, d'une douceur que rien n'égaloit, d'une humilité même *quelquefois peu séante dans un prince :* Eléonore joignoit à la galanterie la plus décidée, la fierté la plus insultante, & le mépris le plus outrageux. Le prince ne cessoit de gémir en secret sur les désordres d'une femme qui ne respectoit ni son rang, ni sa personne : la princesse affectoit de se plaindre hautement d'avoir épousé un homme plus propre pour le cloître que pour le trône, un moine enfin plutôt qu'un roi. Cet orgueil, ces dédains, ces discours, piquerent tellement le monarque,

Duch. t. 4. pag. 410.
Ibid. p. 428.

* Pluvia namque voluntaria quam segregavit Deus hereditati suæ, placidè priùs & absque strepitu operationis humanæ, suo se quietissimo illapsu virgineum demisit in uterum, postmodum verò ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum. *Idem, ibid. hom. 2. Super missus est, p. 745.*

** Ex Deo & homine cataplasma confectum est, quod sanaret omnes infirmitates tuas. Contusæ sunt autem & commixtæ hæ duæ species in utero virginis, tamquam in mortariolo, Sancto Spiritu, tamquam pistillo, illas suaviter commiscente. *Idem, ibid. Serm. 3. in vigil. Nativ. pag. 771.*

AN. 1152.

qu'il résolut de la répudier. Il le fit en roi qui sçait ménager sa gloire jusque dans les circonstances où son honneur paroît le plus vivement blessé. Il ne fut question ni des intrigues d'Eléonore, ni des mécontentements de Louis. *Quelques-uns de ses parents* (sans doute sur quelques ordres secrets) *vinrent le trouver*, disent les historiens de son regne, *pour lui représenter qu'il ne pouvoit garder la reine qui étoit sa parente dans un degré défendu. Le roi répondit qu'il ne vouloit point la retenir contre la volonté de Dieu & la loi de l'église.* On assembla donc un concile à Beaugenci. La parenté fut prouvée, la sentence de divorce prononcée, Eléonore renvoyée, & la Guienne rendue.

Gesta Lud. VII. c. 29. p. 411. Hist. ejusd. p. 415.

On a beaucoup blâmé cette conduite du monarque. Les uns disent qu'il eût été mieux pour un mari d'ignorer ou de dissimuler de pareils affronts. Cela pouroit être : il faut convenir cependant que la circonstance étoit extrêmement délicate. On veut que les rois n'ayent plus rien de l'humanité : c'est faire honneur à leur dignité ; mais en même temps c'est leur imposer un fardeau que l'expérience démontre au-dessus de leurs forces. Les autres prétendent qu'il devoit retenir la dot d'une princesse qu'il répudioit. Ils ne considerent pas sans doute qu'alors un roi de France n'étoit pas assez puissant pour commettre une telle injustice. On reproche à Louis XI d'avoir voulu envahir les Etats de l'héritiere de Bourgogne : on fait un crime à Louis VII de n'avoir pas dépouillé l'héritiere de Guienne. Ne verra-t-on jamais que contradiction dans les jugements des hommes ?

Abrégé de l'Hist. Univ. 2. part. p. 28.

La princesse de Guienne séparée d'un époux qu'elle n'avoit jamais estimé ni aimé, se vit tout-à-coup l'objet des recherches de mille prétendants. Les plus considérables étoient Thibaud, comte de Chartres & de Blois, Geofroi, comte de Chinon, & Henri, son frere, duc de Normandie & comte d'Anjou. Le premier se voyant refusé, forma le dessein de l'arrêter lorsqu'elle passoit par ses Etats : mais elle fut assez heureuse pour s'échaper & gagner Tours. Le second désespérant d'être plus favorablement écouté, résolut aussi de l'enlever au port de Pile, par où elle devoit faire route : elle eut encore le bonheur d'éviter ce piege, & arriva en

Chron. Turc.

Guienne ſans aucun fâcheux accident. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle écrivit au duc de Normandie, pour lui offrir l'Aquitaine & ſa main. L'alliance étoit avantageuſe aux deux partis. Henri acquéroit le plus beau duché de France : Eléonore épouſoit *un prince à la fleur de l'âge, bien fait, plein de feu, galant, brave, vigoureux, capable enfin de défendre ſes Etats & de contenter ſes déſirs.* Le mariage ſe fit donc avec un égal empreſſement de part & d'autre, mais ſans beaucoup de cérémonie, ſix ſemaines après la ſentence du divorce.

AN. 1152.

P. Daniel, c. 2. p. 605.

Le Gendre, t. c. p. 656.

Tant de promptitude fit ſoupçonner que c'étoit un coup prémédité. On lit quelque part que le duc Henri, dans un voyage qu'il fit à la cour, devint éperdument amoureux de la reine, qui loin de blâmer les ſentiments d'un prince qu'elle croyoit digne d'elle, ne ſongea qu'à en faire ſon mari. Mais comme il y auroit eu du danger pour l'amant, ſi ſa paſſion eût été découverte, elle lui conſeilla de s'éloigner, juſqu'à ce que devenue libre & maîtreſſe de ſes actions, elle pût le rappeller auprès d'elle. Il eſt du-moins certain que cette alliance alarma la France, qui ne voyoit point ſans frayeur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Guienne & le Poitou, ſous la domination d'un jeune homme, dont le mérite perſonnel relevoit encore la conſidération que lui donnoit une ſi grande puiſſance. Le roi ſur-tout en fut d'autant plus irrité, que la princeſſe par le contrat de mariage déshéritoit les deux filles qu'il avoit eues d'elle. Il commença à ſe repentir d'avoir inveſti Henri du duché de Normandie ; & pour abattre ſa fierté, il ſe réunit au roi d'Angleterre, au comte Euſtache, ſon fils, au comte de Blois, & au comte Geofroi, frere du nouveau duc d'Aquitaine. Tous jurerent de ne point quiter les armes, qu'ils n'euſſent dépouillé un prince qui leur étoit devenu trop redoutable.

AN. 1153.

Le roi ſe ligue contre le duc de Normandie.

L'héritiere de Gui. prem. part. l. 3. pag. 108.

Chron. Nor.

Mais cette ligue n'eut point d'effet, tant par l'adreſſe du duc, qui à force de ſoumiſſions ſçut regagner l'amitié du roi, que par la mort ſubite du comte de Boulogne, qui mourut en ſe mettant à table. Cet événement dérangea toutes les vues d'Etienne, & lui en donna de nouvelles. Le monarque n'avoit plus d'enfants : les Anglois ſouhaitoient la paix :

AN. 1153.

Mathilde consentoit que l'usurpateur demeurât toute sa vie paisible possesseur du trône : elle exigeoit seulement qu'il reconnût Henri pour son héritier : elle l'obtint d'autant plus aisément, qu'elle vint à bout de lui persuader que le duc étoit son fils. Le prince & la princesse s'étoient aimés, & quoiqu'enfants de frere & de sœur, leur commerce n'en avoit pas été plus innocent. Le traité fut donc conclu & signé : nouveau sujet d'étonnement & d'inquiétude pour Louis. Dès que la treve qu'il avoit accordée fut expirée, il se mit en campagne, fondit sur la Normandie, & mit le siege devant Vernon, qu'il força de capituler.

Polidòr. Virgil. l. 11. p. 215.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque le roi Etienne mourut avec la réputation d'une valeur extraordinaire dans les combats, & d'une rare prudence dans le gouvernement. Henri lui succéda sans aucune contradiction, & fut proclamé roi du consentement unanime de tous les ordres du royaume, qui prit une nouvelle face sous un prince qui réunissoit à la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou & la Guienne avec l'Angleterre. Le nouveau monarque, dans ce haut degré de prospérité, n'oublia point ce qu'il devoit au roi, de qui relevoient tous les Etats qu'il tenoit en-deçà de la mer. Il lui fit demander la paix, qu'il obtint à condition de payer deux mille marcs d'argent pour le dédommager des frais de la guerre, & de renouveller un hommage qu'on eût bien voulu lui rendre pour tant de riches provinces. Cette bonne intelligence dura cinq ou six ans. Henri presque tous les mois envoyoit au roi de riches présents, l'appelloit dans toutes ses lettres son seigneur & son souverain, & venoit de temps en temps lui faire visite à Paris. Louis fut pris d'une dévotion de faire un pélerinage au Mont Saint-Michel ; le monarque Anglois vint le recevoir sur la frontiere de Normandie, l'accompagna dans tout son voyage, le défraya magnifiquement, & lui fit rendre par ses vassaux tous les honneurs que des sujets doivent à leur roi.

Henri, proclamé roi d'Angleterre, renouvelle ses hommages pour ses états de France.

Math. Par. 1158.

Alors régnoit dans les Espagnes Alfonse VIII, roi de Léon & de Castille, prince également sage, vaillant & puissant, dont la France pouvoit attendre de grands secours,

Louis épouse Constance, fille d'Alfonse, roi de

HENRI II.
Roy d'Angleterre,
Né en 1133. Mort le 6. Juillet 1189.

ſur-tout du côté de la Guienne. Louis lui fit demander ſa fille Conſtance, qui fut amenée & couronnée à Orléans par l'archevêque de Sens, malgré les vives repréſentations de l'archevêque de Rheims, qui à l'exemple de ſes prédéceſſeurs prétendoit que cette cérémonie ne devoit ſe faire que dans ſon égliſe. Le goût des pélerinages dominoit toujours ſur les grands comme ſur les petits. Le roi fut touché du déſir d'aller à Saint Jacques en Galice. Alfonſe, ſon beau-pere, accompagné de Sanche, roi de Navarre, vint au-devant de lui juſqu'à Burgos, & l'y reçut avec une magnificence digne du titre qu'il venoit de prendre d'empereur d'Eſpagne. Il le conduiſit enſuite à Compoſtelle, & le ramena à Tolede, où Raymond, roi d'Aragon, s'étoit rendu avec la principale nobleſſe de ſa cour. Les princes Eſpagnols n'oublierent ni fêtes, ni ſpectacles, ni préſents, pour donner au monarque François une haute idée de la galanterie, de la richeſſe & de la puiſſance de la nation. Louis n'accepta qu'une eſcarboucle dont la grandeur égaloit la beauté; & par reconnoiſſance il accorda aux prieres du roi de Léon & de Caſtille, une partie des reliques de ſaint Eugene, premier archevêque de Tolede, qui étoient à ſaint Denis en France. Philippe II obtint le reſte de Charles IX. On a prétendu que le motif de ce voyage du roi, étoit moins pour ſatisfaire à ſa dévotion, que pour s'éclaircir ſi la reine Conſtance étoit véritablement fille d'Alfonſe, réſolu de la répudier au cas qu'elle ne le fût pas. Mais, ajoute-t-on, il revint pleinement convaincu de l'illuſtre naiſſance de la princeſſe. C'eſt un conte dont le P. Pagi a démontré toute l'abſurdité.

AN. 1153. Caſtille, & fait un voyage en Eſpagne.

AN. 1154.

Marian. l. 11. c. 2.

Louis à ſon retour d'Eſpagne, aſſiſta à un concile qu'il avoit indiqué à Soiſſons, pour y délibérer des moyens d'aſſurer aux égliſes leurs poſſeſſions, aux habitants de la campagne leurs moiſſons & leurs troupeaux, aux marchands la liberté du commerce & des chemins, à tous les citoyens la juſtice, la paix, & la tranquillité. On n'en trouva point de plus efficace que d'ordonner une treve de dix ans, qui fut jurée par le roi lui-même, par le duc de Bourgogne, par les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Soiſſons, & par tous les ſeigneurs ou barons aſſemblés en grand

Concile de Soiſſons, où le roi avec les ſeigneurs jurent une treve de dix ans.

AN. 1155.

Epiſt. Lud. VII. 57. apud Duch. t. 4. p. 583.

AN. 1155.

nombre. Tous promirent avec serment, que s'il survenoit quelque nouvelle querelle, on la termineroit à l'amiable & par des arbitres. Ainsi le calme fut rétabli dans tout le royaume, excepté dans les Etats du roi d'Angleterre.

AN. 1156, 57, 58.

La puissance de Henri inspire de la jalousie au roi. On trouve moyen de les accommoder pour quelque temps.

* Robert. de Monte.

Ce monarque faisoit alors une rude guerre au prince Geofroi son frere, qui, suivant la disposition du comte leur pere, lui redemandoit l'Anjou, la Touraine & le Maine. Le malheureux Geofroi fut battu par-tout, dépouillé de toutes ses places, obligé de se contenter d'une pension annuelle, & de se retirer en Bretagne, où les Nantois, qui avoient besoin d'un prince pour les défendre, le choisirent pour leur comte : ce qui devint par la suite un grand sujet de trouble. Henri, à la mort de ce même frere qu'il avoit toujours persécuté, se déclara son héritier pour le comté de Nantes, & arma puissamment contre Conan, qui s'en étoit emparé à la faveur des guerres civiles des Bretons. Celui-ci pressé vivement, se vit contraint d'acheter la paix par le mariage de Constance sa fille & unique héritiere, avec Geofroi, troisieme fils du roi d'Angleterre. La puissance de ce prince alloit toujours en croissant : le comte de Blois avoit été forcé de lui remettre Amboise, & quelques autres domaines, qu'il prétendoit usurpés sur ses prédécesseurs : Thierri d'Alsace, comte de Flandre, en partant pour la Palestine, venoit de lui confier ses Etats & la personne de son fils Philippe, qui, quoiqu'enfant, étoit déja marié à la comtesse de Vermandois. Ainsi on peut dire que l'heureux Henri tenoit la France presqu'entiérement bloquée.

AN. 1159.

Tant de prospérités ne pouvoient manquer d'inspirer de la jalousie au souverain dont il étoit vassal. Elle alloit éclater pour la ruine du royaume, que les dépenses de la croisade avoient déja fort épuisé : mais les seigneurs qui vouloient la paix, trouverent moyen d'en suspendre l'effet pour quelque temps, en proposant le mariage de la princesse Marguerite, fille de Louis & de Constance, avec Henri le jeune *au Courtmantel*, fils aîné du roi d'Angleterre. Ce mariage

AN. 1160.

cependant ne fut conclu, selon le P. Pagi, que plus d'un an après. La reine Constance ne survécut que quelques mois à cet accommodement simulé des deux rois, & mourut en

couche

couche, d'une fille qui fut nommée Alix. Le monarque, quinze jours après, épousa Adele de Champagne, qui fut couronnée reine à Paris par Hugues, archevêque de Sens. La politique, autant que la beauté, la sagesse & la vertu de la princesse avoit fait rechercher cette alliance. La maison de Champagne étoit alors la plus puissante, & malheureusement la plus factieuse qui fût en France : c'étoit le moyen le plus sûr de la détacher de l'Angleterre. Louis, pour s'en assurer encore davantage, maria les deux filles qu'il avoit eues d'Eléonore, aux deux aînés de cette redoutable famille, Marie à Henri I, comte de Troies, & Alix à Thibaud, comte de Blois : il ne pouvoit prendre trop de précautions contre un prince qui ne vouloit la paix qu'autant qu'elle lui étoit avantageuse, & qui en effet donna bientôt lieu de la rompre. Voici quel en fut le sujet & l'occasion.

AN. 1160.

Hist. Lud. VII. Duch. t. 4. p. 415, 416.

L'aïeul d'Eléonore, duc d'Aquitaine & comte de Poitiers, prince dont la profusion surpassoit les revenus, quoiqu'immenses, avoit été obligé d'engager le comté de Toulouse au comte de Saint-Gilles, & il mourut sans pouvoir le retirer. Le fils, aussi dissipateur que le pere, laissa pareillement à son héritiere le soin de racheter une si belle portion du domaine de ses ancêtres. Louis, aussi-tôt après son mariage avec la princesse, se mit en devoir de faire valoir ses prétentions sur cette province ; mais le comte de Saint-Gilles sçut si bien ménager les choses, que le monarque, non content de lui en laisser la possession, lui fit épouser Constance sa sœur, veuve d'Eustache, fils du dernier roi d'Angleterre. Henri, devenu duc de Guienne par sa femme, entreprit de lui faire restituer ce riche comté ; & sur le refus de Raymond, qui s'étoit assuré de la protection du roi, il arma puissamment pour le reconquérir. Ligué avec Malcomme, roi d'Ecosse, avec Bérenger de Barcelone, seigneur dont la puissance égaloit celle des rois, & avec les comtes de Nismes, de Montpellier & de Blois, il entra sur les terres du comte, emporta Cahors avec plusieurs autres places, & vint mettre le siege devant Toulouse.

AN. 1161.

Nouvelle rupture entre les deux rois.

Guill. Neubrig. apud Duch. p. 427.

Déja les Toulousains, vivement pressés, commençoient à craindre d'être obligés de changer de maître, lorsque le roi

AN. 1161.

Idem, ibid. p. 418.

parut à la tête de son armée, força un quartier du camp ennemi, & entra dans la ville avec un corps d'élite. Henri déconcerté par ce secours imprévu, fit dire au monarque François, que le respect qu'il avoit pour son seigneur, l'empêchoit de continuer l'attaque d'une ville qu'il défendoit en personne. C'étoit une politesse forcée, dont il voulut inutilement se faire un mérite. Le fier vassal, en se retirant, envoya ordre au comte de Blois de se jeter sur les terres de France du côté de la Normandie, pour mettre le roi dans la nécessité de quitter Toulouse & de voler à la défense de ses propres Etats; mais Louis y avoit pourvu en envoyant sur cette frontiere une belle armée, sous la conduite de Robert de Dreux & de Henri, évêque de Beauvais, ses freres. Le comte fut vivement repoussé, & tout se termina à quelques ravages de part & d'autre.

Ils font de nouveau la paix, & arrêtent le mariage de Marguerite avec Henri.

Idem, ibid.

Le roi d'Angleterre cependant s'avança vers le Beauvaisis, & assiégea Gerberoi, qu'il prit & rasa. De-là il porta le fer & le feu jusqu'aux portes de Paris, dont les habitants, qui craignoient le pillage de leurs terres, témoignerent tant d'empressement pour la paix, que le roi, de peur de les aigrir, fut contraint d'écouter des propositions d'accommodement. Henri renouvella son hommage, & promit de ne plus inquiéter le comte de Toulouse, sans néanmoins renoncer à ses prétentions, qu'il ne céda absolument qu'en mariant au comte Raymond la princesse Jeanne sa fille, veuve de Guillaume II, roi de Sicile. On confirma les anciens traités; & pour affermir de plus en plus la bonne intelligence, on arrêta enfin le mariage de l'aîné des fils d'Angleterre avec l'aînée des deux filles que Louis avoit eues de la reine Constance. Le monarque Anglois insistoit fortement à ce que le roi donnât pour dot à la princesse les villes de Gisors & de Neaufle: les grands du royaume s'y opposoient; Louis de son côté y avoit beaucoup de répugnance: il y consentit cependant, mais à condition que ces deux places seroient mises en sequestre entre les mains de deux chevaliers du Temple, nommés l'un Toste de S. Omer, l'autre Robert de Pirou, qui ne devoient les livrer que lorsque le mariage seroit accompli. Marguerite, c'étoit le nom de la princesse,

Rog. de Hoveden. ibid. p. 429.

fut conduite en conséquence à la cour de son beau-pere futur, pour être élevée par Robert de Neubourg, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. AN. 1161.

Schisme dans l'église au sujet de l'élection de deux papes, Alexandre III & Victor IV.

On prétend que cette réconciliation fut l'ouvrage des légats d'Alexandre III, qui avoit besoin des deux rois pour les opposer à Frédéric I, surnommé *Barberousse*. Ce fier prince, si connu dans l'histoire par ses démêlés avec les souverains pontifes, s'étoit vu forcé, pour obtenir la couronne impériale, non-seulement de baiser les pieds du pape, ce qui étoit d'usage, mais de lui tenir l'étrier, & de conduire par la bride, l'espace de neuf pas romains, la haquenée blanche que montoit le saint pere; cérémonial qui d'abord lui parut insolent & nouveau, qu'il n'envisagea ensuite que comme une vaine marque d'humilité chrétienne, mais que Rome regardoit comme une vraie preuve de sujétion. Adrien en prit occasion de publier dans toutes ses lettres, qu'il avoit conféré à Frédéric le *bénéfice* ou fief de l'empire romain. Il affecta même de faire exposer en public un tableau où Lothaire II étoit représenté aux genoux d'Alexandre II, tenant les mains jointes entre celles du pontife, avec une inscription dont le sens étoit: *Le roi jure à la porte le maintien des honneurs de Rome, & devient vassal du pape qui lui donne la couronne* *. L'empereur n'apprit ces attentats qu'avec la plus vive indignation, & s'en plaignit amérement. *Et de qui donc tient-il l'empire*, répondit un cardinal, *s'il ne le tient pas du pape?* Tel étoit depuis Grégoire VII le stile de la cour romaine.

Adrian. ep. 2.

Radevic. de Gest. Frid. l. 1, c. 9.

On lit dans une lettre d'Adrien au roi d'Angleterre, en lui envoyant un anneau en signe d'investiture de l'Irlande: *Tout le monde sçait, & vous le reconnoissez vous-même, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçu la foi, appartiennent au saint siege: vous pouvez en faire la conquête; nous vous le permettons: mais ayez soin de conserver en entier les droits de l'église, & de faire payer exactement à S. Pierre un denier par an de chaque maison.* On ne doit pas oublier que celui qui parle ainsi en maître des principautés & des royaumes, étoit le fils d'un mendiant, & qu'il avoit été mendiant lui-même, errant de

Epist. 1. t. 10. concil.

Abrégé de l'Hist. Univ. t. 2. page 18.

* *Rex venit ante fores jurans priùs urbis honores*
Post homo fit papæ, sumit, quòd ante, coronam.

AN. 1161. pays en pays, avant de pouvoir être reçu valet, ensuite moine au monastere de S. Ruf près d'Avignon. Devenu abbé de cette même abbaye, evêque d'Albane, enfin pape, il eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il étoit parvenu d'un état plus vil & plus abject.

L'empereur cependant ne dissimuloit qu'à regret les usurpations de la cour de Rome, & n'en avoit différé la vengeance, que parce qu'il étoit occupé ailleurs. Vainqueur enfin de la Pologne, de la Bohême & du Danemarck, il retourne en Italie, qu'il trouve toute en confusion par cette fureur de parti, qui caractérisoit alors les élections des papes.

Radevic. ibid. c. 55. Après la mort d'Adrien, vingt-deux cardinaux, sans attendre le consentement du clergé, des nobles & du peuple, élurent Roland, cardinal de S. Marc, qui prit le nom d'Alexandre III. Quelques autres, au nombre de cinq, de l'agrément de tous les ordres de la ville, intrôniserent Octavien, cardinal de sainte Cécile, qui fut nommé Victor IV : ce qui causa un furieux schisme dans l'église. L'empereur se déclara en faveur de Victor, qui avoit pour lui l'usage ancien, suivant lequel le peuple étoit appellé à l'élection de son pasteur. Les rois de France & d'Angleterre reconnurent Alexandre, moins encore pour se conformer au décret d'Innocent II, qui attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire les papes, que pour se venger de Frédéric, qui, par une sote & ridicule vanité, ne regardoit les rois & les princes que comme ses premiers vassaux.

Idem, ibid. c. 2.

On eut d'abord recours aux conciles, pour terminer un différend où il s'agissoit de décider de la préférence entre le droit ancien ou le nouveau. Celui de Pavie, auquel Alexandre refusa de se soumettre, sous prétexte qu'il étoit convoqué par l'empereur, *qui n'avoit aucun pouvoir sur lui*, reconnut Victor presque tout d'une voix, & il fut souscrit par les rois de Hongrie, de Bohême & de Danemarck. Ceux de Beauvais, de Neuf-marché & de Toulouse, se déclarerent pour Alexandre, dont ils jugèrent l'élection plus juridique. Victor y fut excommunié : mais il eut sa revanche à Lodi, où son compétiteur fut frapé des mêmes foudres. Ce scandale affreux devint l'occasion d'une sanglante guerre, où l'Italie

Idem, l. 2. c. 60.

Robert. de Monte. an. 161.

Guill. Neub. c. 2.

perdit la plupart de ses privileges, & vit raser & démanteler ses principales villes. AN. 1162.

Alexandre obligé de se sauver de Rome à l'approche de l'empereur qui le haïssoit personnellement, se retira en France, où il fut reçu avec des honeurs extraordinaires. Les deux rois, Louis & Henri, allerent au-devant de lui jusqu'à Touci sur Loire, mirent pied à terre, se prosternerent pour recevoir sa bénédiction, prirent les rênes de son cheval, & le conduisirent tête nue jusque dans la tente qui lui avoit été préparée. C'étoit, comme on l'a dit, un cérémonial nouveau, mais qui ne regardoit pas plus particuliérement les souverains pontifes, que les autres évêques leurs confreres. On lit dans Mathieu Paris, que le roi d'Angleterre tint la bride du cheval de l'archevêque de Sens, lorsque ce prélat en descendit & lorsqu'il y remonta. Ce qui fut regardé, non comme un devoir, mais comme un acte de piété & de religion.

Acta Alex. apud Baron. 1161.

An. 1170. p. 163.

Les Impériaux alarmés du séjour d'Alexandre en France, proposerent une entrevue de l'empereur avec les deux rois & les deux papes. Victor y consentit, parce que son parti s'affoiblissoit chaque jour. Alexandre au contraire s'en défendit avec une fierté presque insultante, parce que Venise, Florence, & plusieurs autres villes d'Italie venoient de se déclarer pour lui. L'habile pontife fut enfin plus fort en négociant, que Frédéric en combattant. Ce prince, le plus vain des hommes, après dix-huit ans d'une guerre opiniâtre, se vit forcé d'aller à Venise se jeter aux genoux du saint pere, pour lui demander publiquement le pardon du passé, & l'absolution des anathêmes foudroyés contre lui : on remarque qu'il ne fut fait aucune mention de le réhabiliter. Alexandre, malgré l'obstination du monarque dans le schisme, n'alla point jusqu'à le déposer. Ce fut en même temps un trait de sagesse & une condamnation générale des prétentions chimériques de Gregoire VII. Ce fut ainsi qu'un prêtre, un vieillard infirme, sçut mettre sous ses pieds un ennemi furieux, & triompha sans autres armes que celles de l'excommunication, d'un empereur puissant & terrible : triomphe qu'il dut principalement à la protection de la France & de l'Angleterre.

Alex. epist. 86. Duch. t. 4. p. 595.

Acta Alex. Ibid. 1177.

AN. 1163.

Nouvelles brouilleries entre les deux rois, assoupies d'abord, ensuite réveillées par la protection que Louis accorde à l'archevêque de Cantorbéri.

Guill. Neub. apud Duch. t. 4. p. 428.

Tandis que ces scenes, également cruelles & scandaleuses, se passoient en Italie, l'empire François, toujours troublé par l'ambition de Henri, devint le théâtre d'une nouvelle guerre, dont voici le motif. On étoit convenu qu'aussi-tôt après le mariage de la princesse Marguerite avec le fils aîné d'Angleterre, Gisors & Neaufle seroient remis entre les mains du monarque Anglois. Ce prince, impatient de jouir, *fit célébrer les noces des deux enfants*, sans en rien communiquer au roi, & envoya sommer les deux chevaliers du Temple de lui livrer les deux places. Ce n'étoit qu'une pure cérémonie. Tout avoit été arrangé de concert avec les gouverneurs, qui désespérant de pouvoir justifier leur trahison, se réfugierent en Angleterre, où l'on eut soin de les dédommager de ce qu'ils perdoient en France. Louis indigné de cette conduite, prit aussi-tôt les armes, & secondé des comtes de Champagne, de Blois & de Sancerre, fondit avec une armée sur le Vexin Normand; mais Henri avoit mis toutes ses villes en si bon état, qu'on ne put l'entamer d'aucun côté.

Idem, ibid.

Les rois se trouverent plusieurs fois en présence. Tous deux s'estimoient, tous deux se craignoient: aucun n'osa risquer le sort d'une bataille. On proposa une treve qui fut suivie d'une paix momentanée. La jalousie des deux princes ne leur permit pas de demeurer long-temps en repos, *& les deux États victimes de leur folle ambition, furent tour-à-tour des théatres d'horreur & de désolation.* Henri sur-tout se plaignoit que Louis protégeoit tous ses vassaux rebelles, entre autres le célébre Thomas Becquet, si connu dans l'histoire par son zele, porté peut-être un peu trop loin, pour les immunités ecclésiastiques.

Caractere du Prélat.

Math. Par. ab an. 1162. ad an. 1171. Polid. Virg. l. 13.

C'étoit un homme d'une naissance médiocre, & d'une fortune très bornée, mais d'une représentation noble & agréable, d'un esprit mâle & courageux, d'une pénétration à laquelle tout cédoit, d'une fermeté que les plus grands obstacles n'étoient point capables d'ébranler. Henri qui l'aimoit, parce qu'il entroit dans tous ses plaisirs, l'avoit élevé à la dignité de grand-chancelier, & lui avoit confié l'éducation de son fils aîné. Heureux s'il en fût demeuré-là! mais le premier siege d'Angleterre étant venu à vaquer, le monarque

AN. 1163.

se mit en tête d'y placer son favori. Thomas, sacré archevêque de Cantorbéri, changea tout-à-coup, & devint un autre homme. Ce ne fut plus ce courtisan mondain, magnifique, somptueux, complaisant pour toutes les volontés de son maître : ce fut un prélat dévot, simple dans ses habits, modeste dans ses équipages, austere dans ses mœurs, inflexible dans ses prétentions, qu'il soutint avec plus de zele que de lumieres, l'ennemi enfin de l'autorité royale, dès qu'il se vit la seconde personne du royaume.

Cause de sa disgrace. *Hist. Quadri-part. l. 1, c. 17, 18, 19.*

Un prêtre avoit commis un meurtre ; l'archevêque se contenta de le priver de son bénéfice. C'étoit en quelque sorte inviter les ecclésiastiques au crime, que de proportionner si peu la peine au délit. Aussi vit-on bien-tôt un second exemple d'homicide renouvellé par un chanoine, qui en fut quitte de même pour quelques coups de discipline, & pour la perte de son canonicat. Le roi saisi d'indignation, demanda que les deux coupables fussent remis entre les mains du magistrat, pour être jugés suivant les loix du royaume. Becquet refusa de les livrer, soutenant avec opiniâtreté, non seulement que c'étoit à lui à en faire justice, mais encore qu'un prêtre ne pouvoit être puni de mort. Henri n'étoit point accoutumé à de pareilles résistances : il assembla aussi-tôt un parlement, où, de l'avis de tous les pairs, il fut arrêté entr'autres articles, que les clercs accusés de crimes, viendroient répondre devant les justiciers du prince : qu'aucun archevêque ou évêque ne sortiroit du royaume sans la permission du monarque : qu'aucun vassal de la couronne ne pouroit être excommunié, qu'auparavant on ne s'adressât au roi ou à ses officiers pour en faire justice : que les prélats qui tiennent des fiefs du souverain, suivroient les coutumes royales comme les autres barons, & assisteroient aux jugemens jusqu'à sentence de mort ou de mutilation de membres : qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye, les revenus en seroient mis en la main du roi, comme domaniaux : que les élections enfin se feroient dans la chapelle du palais, où l'élu prêteroit serment de fidélité, avant d'être consacré.

Ibid. c. 21.

Personne ne réclama contre des loix si justes. Thomas

lui même promit avec ferment de les obferver : mais bien-
An. 1163. tôt il s'en repentit, & Rome alors très attentive à étendre
Ibid. c. 22. fes privileges, ne fe fit pas beaucoup prier pour l'abfoudre d'une obligation qui tendoit à l'affoibliffement des droits ecclefiaftiques. Cette conduite du prélat, toute féditieufe qu'elle pouvoit paroître, fon entêtement, fes variations fi choquantes pour un bienfaiteur, un ami, un maître, irriterent encore moins Henri, que l'entreprife du pontife contre les autres évêques fes confreres, qu'il excommunia pour avoir figné un réglement que la religion & la raifon autorifent également. Alors le monarque ne ménagea plus rien. Becquet accufé d'avoir m[illegible]sé, pendant qu'il étoit chancelier, fut cité à
Ibid. c. 25. la cour d[illegible]rs. Le fier prélat n'y parut que pour leur dénoncer qu'il ne les reconnoiffoit point pour fes juges ; qu'étant pere fpirituel du roi & du royaume, il n'étoit jufticiable ni de l'un ni de l'autre ; que s'ils ofoient paffer outre, ils encourroient l'excommunication lancée contre ceux qui violent les privileges du clergé. On ne laiffa pas néanmoins de
C. 23. le condamner comme parjure & traître. Tous fes biens & meubles furent confifqués au profit du roi. Tous les évêques enfin lui déclarerent qu'ils ne le reconnoiffoient plus pour leur primat. Thomas appella de ce jugement à la juftice de Dieu, & s'enfuit en France.

Sa retraite & fa réception en France.

Louis reçut fes envoyés avec une diftinction qui marquoit autant de jaloufie contre Henri, que d'eftime pour la vertu du prélat perfécuté. Il eft bien étonnant, leur dit-il, que le roi d'An-
Hift. Quadr. l. 2. c. 7, 9. gleterre ait pu oublier ces paroles du Pfalmifte : *Mettez-vous en colere, & ne péchez pas.* Sire, lui répondit un des députés, *il s'en feroit peut-être fouvenu, s'il avoit oui chanter à l'office auffi fouvent que votre majefté.* Le monarque fourit. Henri apparemment n'étoit pas dévot, & manquoit fouvent à complies. L'archevêque cependant, après avoir falué le roi à Soiffons, & l'avoir remercié de la protection dont il vouloit bien l'honorer, alla trouver le pape à Sens, & lui rendit compte des raifons qui l'avoient obligé de quiter l'Angleterre d'une maniere fi peu convenable à la place qu'il occupoit. De-là il courut s'enfermer à l'abbaye de Pontigny, où il prit un habit de moine. Il y vivoit dans une douce tranquillité,

quillité, lorsque le monarque Anglois, plus irrité que jamais, manda au chapitre général de Cîteaux, que s'ils ne faisoient sortir le prélat de sa retraite, il chasseroit de ses Etats tous les religieux de leur ordre. Les bons moines épouvantés, envoyerent représenter au pontife l'embaras où ils se trouvoient. *Qu'ils ne craignent rien*, répondit Becquet, *je vais sortir de leur maison: celui qui nourit les oiseaux du ciel, aura soin de moi.* Le roi en effet lui fit offrir tel asyle qu'il voudroit choisir dans son royaume. *O religion*, s'écria-t-il dans le premier transport de son indignation: *religion, où es-tu! Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui redoutent les menaces du monde.*

AN. 1163. *Vita S. Thom. l. 2. c. 17, 18.*

Louis étoit alors au comble de la joie. La reine venoit d'accoucher d'un fils, qui fut nommé Philippe & surnommé *Dieu-donné*, parce qu'il avoit été long-temps attendu. C'est ce prince célebre à qui ses exploits ont mérité le glorieux surnom de *Conquérant*, que la postérité a rendu par celui d'*Auguste*. Rigord semble être le premier qui le lui ait donné, & les raisons qu'il en rapporte, dit un savant moderne, font d'abord juger du goût de son siecle. Ce nom, si l'on en croit l'auteur contemporain, a été donné aux empereurs qui augmenterent la puissance Romaine, du mot *augeo*: or qui peut mieux mériter ce titre que Philippe, par l'augmentation qu'il fit dans les finances, par l'étendue qu'il donna aux limites de son royaume, par sa naissance enfin arrivée au mois d'Août, temps auquel on recœuille des grains, du vin & toutes sortes de biens en grande abondance? Le jeune prince eut pour pareins les abbés de S. Germain des Prés, de S. Victor & de sainte Génevieve: ses marreines furent Constance sœur du roi, comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris.

AN. 1165. Naissance de Philippe-Auguste.

Mém. de l'Ac des Bel. Lettres, t. 8. p. 532.

On reçut vers ce même temps de fâcheuses nouvelles de la Palestine, où les affaires des chrétiens alloient de mal en pis. Le roi, touché de leurs malheurs, tira pour les secourir une grosse somme d'argent de son épargne, & mit une taxe pour cinq ans sur tous les biens laïques ou ecclésiastiques de son royaume. Henri qui ne vouloit pas se laisser vaincre en générosité, établit une pareille imposition sur tous ses Etats, & nomma un Anglois pour la porter à Jérusalem. Ce fut pour les

AN. 1166, 67. Nouvelle rupture entre la France & l'Angleterre. *Robert. de Monte, an. 1166.*

AN. 1166, 67. deux monarques un sujet de brouillerie. Louis, sur les remontrances de Josse, archevêque de Tours, prétendit que la Touraine étant un fief de la couronne, l'argent qu'on y avoit levé, devoit lui être remis & être envoyé de sa part. C'étoit en effet un ancien droit du souverain, au nom duquel seul les ducs & les comtes pouvoient faire des levées : mais ce droit sembloit aboli, depuis que les duchés & les comtés étoient devenus des biens héréditaires & patrimoniaux. Ainsi le roi d'Angleterre y opposa constamment l'usage contraire. Malheureusement il s'éleva sur ces entrefaites un autre différend, toujours fondé sur les mêmes titres de seigneur suzerain & de vassal, qui arma enfin les deux nations l'une contre l'autre.

Guillaume surnommé le vieux, avoit dépouillé Guillaume VII son neveu du comté d'Auvergne, qui étoit un arriere-fief de la couronne, sous la mouvance directe & immédiate de l'Aquitaine. L'usurpateur, cité au tribunal du roi d'Angleterre son seigneur, comme duc de Guienne, promit d'abord d'y comparoître, ensuite changea d'avis, & eut recours au roi de France comme au seigneur suzerain. Henri prétendoit que le vassal ne pouvoit se pourvoir à la cour du souverain, que dans le cas où le seigneur refusoit de lui faire justice : Louis soutenoit au contraire qu'il avoit droit de prononcer, indépendamment de toutes ces formalités préliminaires. Il y eut à ce sujet, & à l'occasion des levées de la Touraine, une entrevue des deux monarques, qui ne purent convenir de rien. On courut aussi-tôt aux armes. Chaumont, dans le Vexin François, surpris par Henri, fut brûlé avec tous ses environs. Louis eut sa revanche sur le Gué-saint-Nicaise & sur Andely, qu'il livra pareillement aux flammes. Mais bientôt ces hostilités furent suivies d'une treve, qui donna le temps au roi d'Angleterre d'aller soumettre quelques seigneurs rebelles en Bretagne.

Idem, ibid.

Cette treve étoit à peine expirée, que les deux rois rentrerent en campagne, portant par-tout le fer & le feu, toujours néanmoins sans en venir aux mains, parce qu'ils se redoutoient plus encore qu'ils ne se haïssoient. Cette guerre inquiétoit vivement Alexandre, qui désespéroit, tant qu'elle

dureroit, de pouvoir finir les affaires de l'église. Il envoya deux légats en France pour travailler à la paix ; mais la partialité des ministres Romains rendit la négociation inutile. Louis, outré sur-tout contre le cardinal de Pavie, qui concluoit toujours en faveur de Henri, se leva brusquement & lui dit en colere, qu'il étoit indigne de la commission dont on l'avoit honoré ; qu'au-reste un roi de France n'avoit besoin d'aucun médiateur, encore moins d'un homme tel que lui ; qu'il sçauroit bien par lui-même conserver ses droits & se faire rendre ce qui lui étoit dû. Il sortit aussi-tôt de l'assemblée, & fut suivi de tous les seigneurs de son parti, entre autres d'Eudes de Bretagne, dont le roi d'Angleterre avoit deshonoré la fille, quoique sa niece.

AN. 1168. *Joan. Salisber. l. 2. epist. 31.*

Le pape instruit qu'on abusoit de son autorité, n'oublia rien pour appaiser le monarque François, rappella ses ministres & écrivit en même-temps à l'archevêque de Cantorbéri, qu'il l'établissoit son légat en Angleterre, lui remettant toute sa puissance sur ce royaume. *C'étoit*, dit un célébre moderne, *donner des armes à un homme très disposé à s'en servir*. Le premier usage qu'il en fit fut de condamner les coutumes royales, & d'excommunier quelques seigneurs qui retenoient certaines terres de son église, menaçant le souverain de le fraper des mêmes foudres, s'il ne rendoit aux évêques leurs anciens privileges. Ce coup étonna Henri : la crainte, non de l'anathême en lui-même, mais de ses suites, le contraignit enfin à faire demander la paix au roi par l'entremise des comtes de Champagne & de Flandre, qu'il sçavoit en grande considération à la cour de France. On convint d'une conférence à Montmirail, dans le Maine, pour le jour de l'Epiphanie. *Seigneur*, dit Henri en abordant Louis, *dans ce jour où trois rois ont offert des présents au Roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfants & mes Etats.* Il étoit accompagné de ses deux fils aînés, Henri & Richard.

Daniel. t. 2. page 624.

Gervas. Dorob. an. 1168.

Tout fut réglé à l'amiable. Le roi d'Angleterre renouvella son hommage pour la Normandie avec les mêmes formalités & les mêmes obligations que ses prédécesseurs. Henri son fils aîné & gendre de Louis, en fit autant pour l'Anjou, le Maine & la Bretagne, qui étoit toujours un ar-

AN. 1169. La paix est conclue à Montmirail.

AN. 1169.

riere-fief de la couronne. Le cadet, nommé Richard, imita l'exemple de son pere & de son frere pour le duché d'Aquitaine dont il avoit été pourvu, & fut accordé avec Alix, seconde fille de Louis & de Constance de Castille. Tous les châteaux du domaine royal furent restitués, tous les prisonniers rendus, tous les vassaux de Henri rétablis & reçus en grace, entre autres les comtes de la Marche & d'Angoulême qui lui avoient fait le plus de peine. Le roi de son côté rétablit le monarque Anglois dans tous les fiefs dont il l'avoit déclaré déchu, pour avoir pris les armes contre son souverain. La charge de grand Sénéchal de France, héréditaire dans la maison de Henri, lui avoit été enlevée pour le même crime de félonie, & donnée depuis cinq ou six ans au comte de Blois: ce seigneur pour le bien de la paix dont il étoit un des médiateurs, voulut bien la remettre au jeune Henri, qui en fit les fonctions quelques semaines après, & servit le roi à table. Tels furent les articles & les conditions de cette paix si glorieuse pour Louis, si humiliante pour Henri, qui pendant le cours de cette guerre avoit fait serment plus d'une fois de ne jamais rendre cet hommage.

Idem, ibid. Robert. de Mont. an. 1169.

Idem, ibid.

Les deux cours étoient réunies: il ne restoit plus qu'à faire la paix de l'archevêque de Cantorbéri. Le prélat, conseillé par quelques personnes nobles & pieuses, parut tout-à-coup au milieu de l'assemblée, & se prosternant aux pieds du monarque Anglois, *Seigneur*, lui dit-il, *j'implore votre clémence pour l'église de votre royaume: mes péchés ont causé son affliction: je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. Voyez l'arrogant*, s'écria le roi d'Angleterre, *tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu. Mais, seigneur*, ajouta-t-il en adressant la parole au roi de France, *pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à la gloire de la religion, voici ce que je demande: Que Becquet en agisse avec moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec le moindre des miens, & je serai satisfait.* Tout le monde applaudit à la modération du prince. *Seigneur archevêque*, dit Louis, *voulez-vous être plus sage que les saints?* L'inflexible pontife ne répondit autre chose, sinon que ses prédécesseurs avoient retranché plusieurs abus, & lui en avoient laissé beaucoup d'autres à réformer. Ces paroles révolterent

Hist. Quadr. l. 2. c. 25.

l'assemblée. La conférence fut terminée, & les deux rois se retirerent sans le saluer ni recevoir son salut. AN. 1169. c. 26.

On trouva cependant moyen de renouer la négociation, & l'accommodement se fit, mais à des conditions très dures pour Henri. Le pape, après bien des irrésolutions, s'étoit enfin déclaré hautement pour Becquet, & se préparoit à lancer tous les foudres de l'église, si le monarque ne plioit sous le joug. Ce fut envain que ce prince essaya d'opposer fierté à fierté, & menaces à menaces. *Nous ne craignons rien*, lui dit un des légats; *nous sommes d'une cour accoutumée à commander aux empereurs & aux rois.* Cette insolente réponse ne pouvoit qu'irriter un prince naturellement fier & colere : il dissimula néanmoins en habile politique. Il sçavoit que le roi Louis & la reine son épouse étoient entiérement dans les intérêts de Thomas & du souverain pontife : il prit le parti de s'humilier, embrassa l'archevêque, & reçut sa bénédiction. Tout paroissoit fini, & rien ne l'étoit. L'intraitable prélat, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, envoya fulminer une nouvelle excommunication, non-seulement contre les évêques qui avoient souscrit aux coutumes royales; mais encore contre tous ceux qui avoient assisté au sacre du jeune Henri, couronné par l'archevêque d'Yorck; ce que Thomas prétendoit contraire au droit de l'archevêque de Cantorbéri, à qui seul il appartenoit, par le privilege de sa dignité, de faire cette auguste cérémonie.

AN. 1170. Réconciliation de Thomas Becquet avec Henri.

Codex vatic. l. 3. epist.

Le roi à cette nouvelle entra dans une furieuse colere. *Par les yeux de Dieu*, s'écria-t-il, *si tous ceux qui ont assisté au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc aussi! Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat & rebelle qui trouble tout mon royaume!* C'étoit mèttre le poignard à la main de quiconque croiroit l'obliger en assassinant le prélat. Aussi-tôt quatre chevaliers ou gentilshommes partent pour Cantorbéri, & vont massacrer le pontife au pied de l'autel. Ainsi périt, victime d'un zele amer, l'homme du monde dont la conduite a été le plus diversement interprétée. Les uns n'y ont vu que monstrueuse opiniâtreté, que variations indécentes, qu'attentat horrible contre l'autorité royale qui en fit un martyr, lorsqu'elle pouvoit le punir ju-

Sa mort.

Hist. Quadrip. l. 3. c. 8. 11.

c. 13.

AN. 1170. ridiquement comme rebelle (*). Les autres au contraire y admirerent un saint zele, un généreux attachement à l'honneur de l'église, une constance enfin digne des premiers siecles du christianisme. Le plus petit nombre & le plus sensé, est de ceux qui en rendant justice aux bonnes intentions de l'archevêque, reconnoissent de bonne foi qu'il y eut trop de hauteur dans son procédé, & trop d'inflexibilité dans ses prétentions. L'église, en canonisant les vertus du saint, n'a point prétendu consacrer les défauts & les vices de l'homme.

AN. 1171. Pénitence du roi d'Angleterre. *Codex vatic. l. 5. epist. 88.* On ne voit pas qu'on ait fait justice des meurtriers. Rome chercha un objet plus digne de sa colere, & ne s'attacha qu'au monarque Anglois, qui fut seul chargé de la honte & de l'horreur de cet assassinat. Obligé de jurer sur les saints évangiles qu'il n'avoit ni voulu, ni commandé ce meurtre, il promit avec serment d'envoyer deux cents chevaliers à la défense de la Palestine, abrogea les coutumes royales, permit les appellations au saint siege, s'engagea à restituer ou à faire restituer à l'église de Cantorbéri tout ce qui avoit été usurpé sur elle; & pour garder une partie des formes de la pénitence canonique, il se laissa chasser hors de la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, sans néanmoins ôter ses habits, ni être fustigé suivant la coutume.

AN. 1172, 73. Révolte de ses enfants. Le vieux Henri, jusque-là toujours aimé, respecté, heureux, tomba tout-à-coup dans la haine, le mépris, & l'infortune. Tout conspira contre lui, sa femme, ses enfants, ses vassaux, & les rois ses voisins. La crainte de l'excommunication dont il étoit menacé, l'avoit engagé à faire couronner son aîné, & à déclarer hautement que ce n'étoit plus lui, *Robert. de Monte. an. 1172.* mais son fils qui étoit roi. Philippe I, aïeul de Louis VII, avoit pris la même précaution en une pareille circonstance: on n'en sçavoit pas davantage dans ces temps de ténébres & d'ignorance. Le jeune monarque étoit un prince vif, dévoré d'ambition, aussi fier de son nouveau titre, qu'impatient d'en faire usage. On raconte que le jour de son sacre, étant servi à table par le roi son pere, un seigneur, pour lui faire sa

* On lit quelque part qu'il se trouva des docteurs dans Paris, qui soutinrent que non-seulement il avoit été justement puni par la perte de sa vie, mais même qu'il étoit dans les enfers. *Heric, de Guienne, 2. p. lib. 1. p. 149.*

cour, lui dit à l'oreille, qu'il étoit bien glorieux d'avoir un si grand prince pour officier. *Il n'y a rien là d'extraordinaire*, répondit fiérement le jeune Henri, *puisque je suis roi, fils de roi, & que mon pere n'est que le fils d'un comte.* La cour de France sçut profiter de ces dispositions. La princesse Marguerite venoit enfin d'être couronnée reine d'Angleterre. Louis pria le vieux Henri de trouver bon qu'elle vînt passer quelque temps à Paris avec le jeune roi son mari. Le beau-pere n'oublia rien pour gagner la confiance de son gendre, & ménagea si bien son esprit, qu'il l'engagea à demander le gouvernement ou de l'Angleterre, ou de la Normandie. On s'attendoit bien à un refus de la part d'un pere extrêmement jaloux du commandement: on y avoit pourvu. La France devenoit pour les deux époux un asyle où ils trouveroient un sûr moyen de se faire rendre justice.

AN. 1172, 73.

La chose arriva comme on l'avoit prévu. Le jeune Henri furieux de n'avoir pu rien obtenir de son pere, s'échapa une nuit & se sauva en France. Le roi assembla aussitôt les seigneurs de son royaume : tous jurerent au fils du monarque Anglois de ne point poser les armes, qu'il n'eût pleine satisfaction sur tout ce qu'il demandoit : lui-même promit avec serment de ne jamais faire aucune paix que de leur consentement. On courut donc aux armes de tous côtés. Les uns par intérêt, comme les comtes de Flandre, de Boulogne & de Blois, à qui on faisoit de grands avantages : les autres par animosité, comme plusieurs seigneurs Normands, Angevins & Bretons, qui cherchoient à se venger des mauvais traitements qu'ils avoienr reçus : quelques-uns par ambition, comme Richard duc de Guienne, & Geofroi désigné duc de Bretagne, tous deux freres du jeune roi, tous deux ennuyés de n'avoir que de vains titres sans réalité : quelques autres par jalousie, comme Louis, qui ne voyoit qu'avec dépit la prospérité de son vassal : ou comme la reine Eléonore, vivement piquée des infidélités de son époux. On disoit en effet que ce prince avoit un peu trop de tendresse pour Alix de France, qui avoit été promise au jeune Richard : qu'il en avoit même abusé, & que c'étoit le vrai motif

Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 430.

AN. 1172, 73. qui lui faisoit retarder le mariage de cette princesse.

Henri abandonné de sa famille, & près d'être attaqué de tous côtés, se trouvoit dans d'étranges perplexités. Il n'avoit plus de ressources que dans les trésors qu'il avoit amassés avec grand soin. Il sçut les employer utilement, soit pour retenir quelques seigneurs, dont la fidélité commençoit à chanceler, soit pour lever une armée d'étrangers, n'osant plus se fier à ses sujets. Il prit à sa solde 20000 *Brabançons.* * : c'étoit le nom qu'on donnoit à des troupes de bandits, Flamands ou Allemands pour la plupart, qui couroient la France, portant par-tout le fer & le feu, toujours prêts à combattre sous les enseignes des princes qui leur proposoient une grosse paie. On les appelloit aussi *Cottereaux* ** ou *Routiers* *** *gens de compagnie*, dit une ancienne histoire manuscrite, *brigands*, *pillards*, *robeurs*, *larrons*, *infâmes*, *dissolus*, *excommuniés. Ils ardoient les monasteres & les églises où le peuple se retiroit, & tourmentoient les prêtres & les religieux, les appelloient* Cantatours *par dérision, & leur disoient, quand ils les battoient*, Cantatours *cantez, & puis leur donnoient grands buffes & grosses gouces.* Ce fut envain que les papes lancèrent contre eux tous les foudres de l'église; ils ne purent être domptés que par les armes de Philippe Auguste. Le vieux Henri avec ses troupes attendit en Normandie de quel côté les ennemis porteroient leurs plus grands efforts, pour prendre son parti suivant les circonstances.

Ex Biblioth. Memmian. fol. 199.

* *Chron. S. Denis, t. 2, 2. c. 9.*

Rigord. p. 11. Guill. Brito. Philip. l. 1. p. 108.

* On croit qu'ils ont été ainsi nommés, parce que les principaux étoient du Brabant. Du Cange, au mot *Brabanciones*.

** On prétend qu'ils ont été appellés de la sorte parce qu'ils étoient armés de grands couteaux, qu'on appelle en Toulousain des *cotterels. Marca, l. 6. Hist. de Beharn. c. 14.*

*** Les uns tirent l'origine de ce nom du mot Latin *Ruptarius*, qui signifie tout homme qui laboure ou cultive la terre, parce que les premiers *routiers* étoient un vil amas de paysans qui furent d'abord armés par l'autorité du prince, qui retinrent ensuite les armes par l'amour du pillage, ravageant les provinces, & vendant leur service à ceux qui les achetoient le plus cher. Les autres au contraire le dérivent simplement du verbe Latin *rumpere*, rompre, briser, parce que ces brigands mettoient tout à feu & à sang. Quelques-uns le font venir de l'Allemand, *Root* ou *Rot*, qui veut dire solde, parce que c'étoient des troupes payées pour faire la guerre. Quelques autres enfin prétendent que c'étoient des troupes réformées, *turmas ruptas, dimissas*, qui, comme il arrive d'ordinaire, se rassembloient pour piller & ravager. Du Cange, au mot *Ruptarius*.

La

AN. 1172, 73.

Roger de Hoved. ibid.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que le comte de Flandre, à la tête de ses troupes, s'avança vers les frontieres de Normandie, attaqua la ville d'Aumale, l'emporta d'assaut, & fit toute la garnison prisonniere avec le comte, qui pour obtenir sa liberté, fut obligé de lui remettre toutes ses autres forteresses. De-là il alla mettre le siege devant le château de *Drincourt*, qu'il força; mais il y perdit le comte de Boulogne son frere, qui fut tué d'un coup de fleche. Louis de son côté pressoit vivement Verneuil, place alors très considérable dans le Perche. Il y avoit outre le château, trois especes de villes, fermées chacune d'un bon mur, & entourées d'un fossé plein d'eau. La plus grande appellée *le grand Bourg*, après un mois d'une vigoureuse résistance, commençoit à manquer de vivres : elle demanda à capituler, promettant de se rendre dans trois jours, si elle n'étoit pas secourue. Les malheureux assiégés tinrent exactement parole, & se virent indignement trompés. Loin de leur rendre leurs ôtages, ainsi qu'on en étoit convenu, on se saisit des principaux bourgeois qu'on emmena prisonniers : tout fut livré au pillage & aux flammes, traitement peu digne de leur fidélité & de la majesté d'un grand roi. On ne voit pas, si l'on en croit un historien Anglois, que Louis ait ménagé davantage sa gloire dans la retraite qui suivit ce procédé également cruel & honteux. N'osant ni accepter la bataille que le roi d'Angleterre lui présentoit, ni tenter la défense d'une place qu'il venoit de conquérir, il se retira avec beaucoup de précipitation en France, & fut quelque temps sans rien entreprendre.

Cette inaction donna le temps au monarque Anglois de rétablir ses affaires en Bretagne, où le comte de Chester & le seigneur de Fougeres avoient excité un soulévement général. Il y envoya ses *Brabançons*, qui remporterent une victoire signalée sur les rebelles, & allerent aussi-tôt investir Dol, où les deux chefs de la révolte s'étoient enfermés. Henri y accourut en personne, & les pressa si vivement, qu'il les força de se rendre prisonniers de guerre avec toute la garnison. Cet avantage, en réduisant les Bretons, alarma les princes ligués, qui en devinrent plus faciles à

AN. 1172, 73. écouter des propositions d'accommodement. Il y eut donc une entrevue des seigneurs des deux partis entre Gisors &
Idem, ibid. Trie, où le vieux Henri fit des offres assez avantageuses, si ses ennemis eussent voulu sincérement la paix. Il consentoit de céder à l'aîné de ses enfants la moitié des revenus du royaume d'Angleterre, avec quatre places de sûreté; ou s'il aimoit mieux, la moitié des revenus du duché de Normandie & tous ceux du comté d'Anjou, avec un plus grand nombre de villes: il offroit même avantage à Richard son second fils pour le duché de Guienne, dont il avoit reçu l'investiture: enfin il abandonnoit au jeune Geofroy le domaine de la Bretagne, si le pape vouloit accorder la dispense pour le mariage arrêté depuis long-temps avec l'héritiere de cette belle province. Mais en faisant toutes ces cessions, il se réservoit le droit de justice dans les Etats qu'il cédoit, & prétendoit que ses fils lui seroient toujours soumis & obéissants comme à leur pere & à leur roi.

Ce n'étoit point là ce que les rebelles s'étoient proposé en
Idem, ibid. prenant les armes. On fit naître des difficultés. Le comte de Leicester osa se répandre en plaintes & en reproches, qui dégénérerent enfin en des injures outrageuses au monarque Anglois, & porta l'insolence jusqu'à vouloir mettre la main à l'épée. Il s'éleva un grand tumulte. On se sépara plus ennemis que jamais, & dès le lendemain il y eut une rencontre entre les Anglois & les François, où il y eut beaucoup de sang répandu. L'hiver cependant força les deux armées de se retirer dans leurs quartiers: le roi d'Angleterre profita de la circonstance, pour tâcher de mettre le pape dans ses intérêts. Ce prince autrefois si jaloux de son autorité, étrange effet de l'adversité sur les plus fiers courages! Henri le plus orgueilleux des hommes, s'abaisse jusqu'à se reconnoître vassal
Ap. Petr. Bles. epist. 136. du saint siege. *Je me jete à vos genoux*, dit-il à Alexandre, *pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre jurisdiction; & quant au droit féodal, je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife: puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel.* C'est à tort que les souverains se plaignent des entreprises de

Rome : ce sont eux-mêmes qui ont forgé les chaînes qu'elle a voulu leur donner. An. 1172, 73.

Alexandre flaté de l'hommage d'un grand roi, menaça les enfants rebelles de tous les anathêmes, si dans quinze jours ils ne rentroient dans l'obéissance. Mais le jeune Henri faisoit plus que des menaces ; il soulevoit toute l'Angleterre, & mettoit le royaume en combustion. Guillaume, roi d'Ecosse, gagné par les séditieux, y étoit entré avec ses troupes & y exerçoit d'horribles ravages. Le comte de Leicester y passa aussi avec une nombreuse armée de Flamands, & s'empara de plusieurs places. Richard de Lucy, général des troupes du vieux Henri, n'étoit point en état de faire face en même temps à tant d'ennemis réunis : il eut recours à un stratagême qui lui réussit : il feignit de vouloir fondre sur l'Ecosse : diversion qui obligea Guillaume à sortir d'Angleterre pour aller au secours de ses peuples. L'habile général revient aussi-tôt sur ses pas, fond sur le comte de Leicester, le défait, le prend prisonnier, & l'envoie au roi d'Angleterre en Normandie.

An. 1174.

Henri de son côté ne deméuroit pas oisif. Vainqueur des Angevins, qu'il força de rentrer dans le devoir, il alla mettre le siege devant Vendôme, & le prit d'assaut au bout de huit jours. Delà il se rendit dans le Poitou, reprit les villes qui avoient abandonné ses étendards, & rabattant par la Saintonge, il la réduisit sous le joug avec sa capitale, qui ne capitula cependant qu'après avoir vu ses tours renversées par les machines alors en usage. Tant d'avantages raffermirent son parti, & lui procurerent une treve, qui devoit durer jusqu'après les fêtes de Pâque.

Roger. de Hoved. tom. 4. Duch. p. 451.

Ce terme ne fut pas plutôt expiré, que le roi d'Ecosse fondit sur l'Angleterre, où il mit tout à feu & à sang. Le jeune Henri toujours obstiné dans sa révolte, équipoit en même temps, de concert avec le comte de Flandre, un grand nombre de vaisseaux pour y transporter une nombreuse armée. Ces prodigieux apprêts alarmerent le vieux Henri qui regardoit tous ces troubles comme une juste punition de l'assassinat auquel il avoit donné occasion : il entreprit de regagner l'estime de ses sujets, par une action plus édifiante

AN. 1174.
Idem, p. 538 & seq.

que décente dans un grand roi. Au défaut des meurtriers qu'il avoit cachés pendant plus d'un an, & qu'il fit ensuite évader, il résolut d'être lui-même la victime, & de racheter la confiance des peuples par un peu de honte & par quelques coups de fouet. Il part de Normandie, revêtu d'un sac de pénitent, arrive à Cantorbéri, marche nue tête, nuds pieds jusqu'au tombeau du saint archevêque Thomas. Là il se prosterne, le visage collé contre terre, crie miséricorde, se dépouille de ses habits, & reçoit cinq coups de discipline de la main de chaque évêque, de chaque abbé & de chaque moine qui s'y trouverent. L'histoire remarque qu'ils étoient en grand nombre. Pendant cette cérémonie, aussi cruelle qu'humiliante, l'évêque de Londres haranguoit le peuple & s'efforçoit par toutes sortes de raisons de lui persuader que le monarque n'étoit ni auteur, ni complice du meurtre de Becquet.

Cette pénitence, plus digne d'un anacorete que d'un prince, produisit un effet merveilleux. Les Anglois contents d'avoir vu ruisseler le sang des épaules de leur roi, lui rendirent toute leur estime, & lui fournirent à l'envi de quoi mettre une armée sur pied. Alors tout changea de face, & les princes ligués échouerent de tous côtés. Le jeune Henri arrêté par les vents contraires, ne put descendre en Angleterre, & se vit forcé de recourir à la clémence de son pere. Le roi d'Ecosse fut vaincu & fait prisonnier dans une bataille qu'il hasarda mal-à-propos. Louis fut obligé de lever le siege de Rouen, qu'il avoit formé pendant l'absence du monarque Anglois. Le duc de Guienne, Richard repoussé jusque dans ses derniers retranchements, n'eut d'autre parti à prendre que d'aller se jeter aux genoux de son pere & de lui demander pardon : exemple qui fut imité par Geofroi, le cadet de tous, trop foible pour résister à une puissance sous laquelle tout commençoit à plier.

Idem, ibid.

Treve entre les deux rois, suivie de la paix.

Tant de succès firent bientôt conclure une treve, qui fut enfin suivie de la paix. Les deux rois eurent une entrevue le jour de la saint Michel, entre Tours & Amboise, où le traité d'accommodement fut signé avec une égale satisfaction de part & d'autre. Les principaux articles furent : qu'il y auroit

une amnistie générale ; que Louis remettroit au monarque Anglois toutes les places qu'il lui avoit enlevées ; qu'on rendroit réciproquement tous les prisonniers, à la réserve du roi d'Ecosse, du comte de Leicester, du comte de Chester, & du seigneur de Fougeres, que Henri ne voulut jamais relâcher ; que le jeune Henri auroit deux places fortes en Normandie, avec une pension de quinze mille livres de l'Anjou ; que Richard auroit pareillement deux villes de sûreté en Poitou, avec la moitié des revenus de cette province ; enfin que Geofroi, en faveur de la duchesse qu'il devoit épouser, partageroit avec son pere les revenus du duché de Bretagne. Les deux princes cadets renouvellerent leur hommage pour les principautés qu'ils tenoient du roi leur pere : l'aîné vouloit aussi le faire pour le royaume d'Angleterre ; mais Henri ne le permit point, parce que le jeune prince portoit la qualité de roi : il se contenta de lui faire jurer qu'il seroit toujours fidele & obéissant. AN. 1174. *Guil. Neubr. l. 2. c. 37.*

Ainsi finit une guerre dont les commencements n'annonçoient rien que de funeste pour Henri, mais où il se montra véritablement digne du trône qu'on lui disputoit, par une rare prudence soutenue de toutes les grandes qualités qui font le héros. La réflexion acheva de reconcilier entiérement les deux rois. L'Anglois craignoit ses enfants toujours portés à la révolte : le François, dont la santé s'affoiblissoit chaque jour, ne vouloit point laisser de guerre à son fils qui avoit à peine douze ans. Tous deux ne s'occuperent plus que du soin de maintenir leurs Etats en paix : s'il s'élevoit quelque différend entr'eux, ils nommoient des arbitres pour le terminer à l'amiable. Il en survint un qui les auroit infailliblement brouillés, si la politique n'eût arrêté l'effet du ressentiment.

Il y avoit quelques années qu'Alix de France avoit été promise au jeune Richard. Une des conditions du traité fut que la princesse seroit élevée à la cour du roi son beau-pere ; jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. Ce temps étoit arrivé. Henri cependant ne se pressoit pas de faire célébrer le mariage, ce qui fit courir de mauvais bruits sur les motifs de ce délai. Louis s'en offensa : mais ses inclinations pacifiques & l'amour de ses peuples l'empêcherent de recourir

AN. 1177. Nouveau différend, qui n'a aucune suite fâcheuse.

Roger. de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 433.

AN. 1177.

aux armes. Il s'adressa au pape, qui ordonna au cardinal de saint Chrysogone, son légat en France, de mettre en interdit tous les Etats du prince Anglois, s'il ne donnoit satisfaction au roi son souverain. Il y eut à ce sujet une conférence à Ivry, ou, selon d'autres, à Nonancourt sur la riviere d'Eure. Henri consentoit de faire épouser la princesse à son fils, pourvu qu'on lui donnât pour dot la ville de Bourges avec toutes ses dépendances, selon qu'il avoit été stipulé par le traité d'union. Il demandoit en outre le Vexin François, que le roi, disoit-il, avoit promis à la reine Marguerite, femme du jeune roi Henri. Mais Louis ne convenoit d'aucun de ces faits : ainsi l'on ne put rien conclure là-dessus.

Nouveau traité de paix entre les deux monarques.

Telle fut cependant l'adresse du légat, qu'après avoir engagé les deux monarques à renvoyer le jugement de cette affaire au souverain pontife, il sçut encore leur persuader d'oublier tous les sujets de mécontentements, & de conclure une nouvelle croisade pour le secours de la Palestine. Ils firent un traité, où ils réglerent fort en détail tout ce qu'ils devoient faire pour maintenir la bonne intelligence entre eux. Le préambule sur-tout mérite d'être remarqué. *Nous voulons*, disent-ils, *que tout le monde sçache, que telle est & telle sera désormais notre amitié, que chacun de nous défendra la vie de l'autre, ses membres, sa dignité, ses biens. Moi, Henri, j'aiderai de toutes mes forces Louis, roi de France, mon seigneur : moi, Louis, je secourrai de tout mon pouvoir, Henri roi d'Angleterre, mon homme & mon vassal : sauf néanmoins la foi que nous devons réciproquement à nos vassaux, tant qu'ils nous seront fideles.*

Idem, ibid.

Les deux rois conviennent d'abord que chacun demeurera en possession des terres & domaines, dont il se trouve actuellement saisi. On n'en excepte que l'Auvergne, Château-Roux, & quelques autres petites seigneuries. Ils nomment ensuite des arbitres pour juger en dernier ressort tous les différends qui pouroient s'élever entre eux. C'étoient du côté de la France, les évêques de Clermont, de Nevers, de Troies, le comte Thibaud, Robert de Dreux & Pierre de Courtenai, freres du roi ; & du côté de l'Angleterre les évêques du Mans, de Périgueux, de Nantes, Maurice de

Idem, ibid.

Craon, Guillaume Maingot & Pierre de Monrevel. Ils prennent ensuite les mesures les plus convenables, non-seulement pour assurer le succès de la guerre sainte qu'ils projetoient, mais encore pour mettre leurs Etats à l'abri de toute insulte pendant leur absence. AN. 1177.

Cependant cette pieuse ligue n'eut aucune suite, sans qu'on en puisse deviner la véritable raison. Il paroît que ce fut moins la faute de Louis, roi très chrétien, que celle de Henri, prince plus politique que dévot. Le monarque Anglois partit aussi-tôt pour le Berri avec une grande armée, & s'empara de Château-Roux, qu'il donna à Baudouin de Revers, en lui faisant épouser l'héritiere de ce comté. De-là il s'avança vers Grandmont, où il fut reçu par Albert, comte de la Marche, qui lui vendit sa seigneurie, moyennant une somme de quinze mille livres d'Anjou, vingt mulets & vingt palefrois *. Tranquille enfin du côté de la France, *il fut touché du désir de retourner en Angleterre, & envoya des ambassadeurs au roi pour lui demander des lettres de protection. Elles lui furent accordées en ces termes : Nous Louis, roi des François, voulons que tout le monde sçache que nous prenons sous notre garde toutes les terres du roi d'Angleterre, qui sont situées dans notre royaume. Ainsi toutes les fois que ses baillifs d'au-delà de la mer le requerront, nous leur donnerons conseil & secours pour la défense de ces mêmes domaines.* Tel étoit jusque dans un gouvernement presque tout féodal, le respect des plus grands vassaux pour la majesté du trône : telle leur confiance dans l'autotité de ces mêmes rois avec lesquels ils disputoient souvent de richesses & de puissance.

Idem apud eumd. p. 435.

Ibid.

Louis sur ces entrefaites se vit obligé de marcher contre le comte de Clermont, qui secondé du comte du Puy & du vicomte de Polignac, pilloit & ravageoit les terres de l'Eglise. Il leur livra bataille, les défit, les emmena prisonniers, & ne les relâcha qu'après leur avoir fait jurer qu'ils cesseroient leurs brigandages. Le comte de Châlons persécutoit les religieux de Cluny, dont il massacra un grand nombre :

AN. 1178. Le roi marche au secours de l'église de Clermont.

* *Il y a chevaux de plusieurs manieres, à ce que li uns sont destrier grand pour le combat, li autres sont palefroi pour chevaucher à l'aise de son corps, li autres sont roucis pour sommes porter.* Brunet. Latin. 2. part. Thesaur. c. 155.

AN. 1179.

Mer des hist. Regne de Louis VII.

le châtiment fut encore plus terrible. Le roi lui enleva saint Vincent, ensuite Châlons, enfin toute sa seigneurie, dont il donna une moitié au duc de Bourgogne, & l'autre au comte de Nevers. Ce dernier peu effrayé de l'exemple, souleva les bourgeois de Vézelay contre l'abbé leur seigneur. Le monarque y accourut, & n'eut qu'à paroître pour réprimer les rebelles, qui forcés de payer soixante mille sous d'amende, promirent avec serment d'être toujours soumis. Le comte cependant n'abandonna point ses mauvais desseins contre les moines, *& la peur de Dieu par lui oubliée, leur soustrait & tollit leur viande. Quand les bons peres se virent en tel point qu'ils n'avoient que manger, ils s'en allerent tous à Paris se jeter aux pieds du roi.* Ce bon prince, sensible à leur misere, prit en main leur cause, & contraignit leur persécuteur de leur rendre la nouriture & la paix.

Il fait vœu d'aller en pélerinage à Cantorbéri, à l'occasion de la maladie de son fils.

Le tumulte des armes & les embaras inséparables de toutes ces expéditions militaires, n'empêchoient point le monarque de veiller à l'éducation du prince du royaume. C'est le nom qu'on donnoit alors à l'héritier présomptif de la couronne *. On avoit mis auprès de lui tout ce que la France avoit de plus habiles maîtres, soit dans les sciences qui éclairent l'ame, soit dans les exercices qui donnent la grace du corps. Tandis que ceux-ci travailloient à en faire un cavalier accompli, Robert-Clément de Mets, l'un des plus considérables seigneurs de la cour, & des plus honnêtes hommes de son siecle, le formoit aux vertus qui font les grands rois. Louis, charmé des rapides progrès du jeune prince, prenoit des mesures pour l'associer au trône, lorsqu'un accident fâcheux fit retarder cette cérémonie.

Rigord. apud Duch. tom. 5. pag. 5.

Philippe emporté par l'ardeur de la chasse, s'égara dans la forêt de Compiegne. Il erroit seul à l'aventure pendant une nuit très obscure, lorsqu'il aperçut une espece d'homme sauvage, d'une taille extraordinaire, d'une figure hideuse, tout noir de la fumée du charbon, ayant une hache sur ses épaules, & soufflant de la braise allumée qu'il portoit dans

* On l'appelloit *Damoisel*, sous le regne de Philippe I. *Si assembla une fois le roi son conseil, pour sçavoir qu'il avoit affaire, auquel conseil le Damoisel Louis le Gros parla.* Hist. Franc. manuscr. in Biblioth. Memmian. an. 1095.

un

un vase. Les ténebres redoublant l'horreur de ce spectable, Philippe, qui avoit au-plus quatorze ans, fut saisi de frayeur. Le courage cependant ne l'abandonna point. Il aborde le spectre affreux, se fait connoître, & lui ordonne de le conduire au château, où l'on étoit dans d'étranges inquiétudes. Cette effroyable aventure laissa de fâcheuses idées dans l'esprit du jeune prince. Le même jour il fut pris d'une fievre si violente, que l'on commença bientôt à craindre pour sa vie. Les transports & les délires dont elle fut accompagnée, achevoient d'ôter toute espérance.

AN. 1179.

Le roi, dans sa douleur extrême, se souvint de son bon ami Thomas Becquet, dont on racontoit des miracles sans nombre. Il espéra que ce saint martyr dont il avoit toujours été le protecteur, ne lui refuseroit pas son secours dans les alarmes où il se trouvoit, & fit vœu d'aller visiter son tombeau. Il partit aussi-tôt, suivi de Philippe, comte de Flandre; de Baudouin, comte de Guines; de Henri, duc de Louvain; de Guillaume, comte de Mandeville, & de plusieurs autres barons du royaume, s'embarqua au port de Witsand, & arriva heureusement à Douvres, *où le roi d'Angleterre le reçut avec de grands honeurs comme son cher seigneur & son ami.* Dès le lendemain il se rendit à Cantorbéri, & prosterné devant la tombe du saint archevêque, il demanda avec larmes la santé d'un fils qui faisoit les plus cheres espérances de l'empire François. Le pieux monarque accompagna sa priere d'une riche offrande. C'étoit une coupe d'or d'un travail admirable, & une rente perpétuelle de cent muids de vin qui devoient se prendre tous les ans sur la maison royale de Poissy, & être rendus en Angleterre aux frais du roi. Il y ajouta une exemption de tous péages pour toutes les choses que les religieux qui desservoient l'église du saint martyr, viendroient acheter en France. Ce qui fut confirmé par une autre charte, qu'il fit sceller par le chancelier Hugues de Puteaux.

Roger. de Hoved. apud Duch. tom. 4. p. 437.

L'inquiétude de Louis ne lui permit pas de demeurer plus de cinq ou six jours dans ce voyage entrepris par piété. Il revint en toute diligence à Douvres, mit à la voile le même jour, & en moins de vingt-quatre heures aborda aux ports

AN. 1179.

de Flandre, où il aprit que la guérison de son fils avoit rendu aux peuples toute leur joie. Alors il reprit son premier dessein de l'associer à la couronne, & fixa cette cérémonie à la fête de tous les Saints. Rien n'y manqua pour la rendre la plus auguste du monde, que la présence du roi, qu'une attaque d'apoplexie arrêta à saint Denis, où il s'étoit rendu pour y faire ses dévotions.

Ibid. 5.

Sacre de Philippe-Auguste.

On prétend que pour y mettre plus d'ordre, Louis choisit parmi les pairs du royaume, ceux qui formerent depuis ce corps si célebre dans toutes les histoires, sous le nom des douze pairs de France: corps auguste qui composoit comme le conseil souverain de la nation, & qui par la suite, eut seul le droit d'assister aux audiences du parlement, aux lits de justice, aux sacres & aux autres cérémonies d'éclat. Il est du-moins certain que le jeune Henri, roi d'Angleterre, soutenoit la couronne du nouveau monarque en qualité de duc de Normandie, que le comte de Flandre portoit l'épée royale, & que les autres ducs & comtes précédoient ou suivoient le jeune roi, selon les différentes fonctions qu'ils avoient à remplir. Mais on ne voit pas que les six pairs ecclésiastiques y aient eu aucune distinction ou préséance sur les autres prélats leurs confreres. On lit simplement que l'archevêque de Rheims, Guillaume de Champagne, cardinal du titre de sainte Sabine, frere de la reine, conféra l'onction royale au prince son neveu; qu'il étoit assisté des archevêques de Tours, de Bourges, de Sens, & de presque tous les évêques de France; enfin qu'il sçut profiter de la puissance & du crédit où étoit alors sa maison, pour acquérir à son église le droit de sacrer nos rois. La déclaration qui lui attribue une prérogative si glorieuse, est confirmée par une bulle du pape Alexandre III.

Idem, ibid.

Mariage du jeune roi avec Isabelle de Hainaut.

Ce sacre fut suivi d'une autre cérémonie qui mit le comble à la joie publique, c'est-à-dire, de la célébration du mariage de Philippe avec Isabelle, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut. La princesse descendoit en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée du malheureux Charles, duc de Lorraine, frere de Lothaire II, & oncle de Louis V. Les François adoroient encore la mémoire des princes Carlovi-

Rigord. apud Duch. c. 5, 6, 7.

qu'ils apelloient communément *les grands rois.* On ne peut exprimer quels furent leurs transports, lorsqu'ils aprirent que les deux maisons royales se réunissoient, & que le sang de Charlemagne s'allioit à celui de Hugues Capet. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, oncle de la nouvelle reine, avoit tellement à cœur cette belle union, qu'il n'oublia rien pour la rendre avantageuse au jeune roi, soit en lui faisant transmettre tous les droits de la maison de Hainaut, soit en lui cédant de son chef le comté d'Artois. AN. 1179.

La jeune reine fut épousée à Bapaume, de-là conduite à Paris, dont elle fixa les regards & l'admiration, ensuite à saint Denis, où elle fut couronnée avec le roi son mari, qui se fit sacrer de nouveau par les mains de l'archevêque de Sens. Il arriva en cette occasion un accident, qui par l'heureuse prévention des peuples en faveur du jeune prince, eut un très bon effet. Un des officiers destinés à écarter la foule, ou à imposer silence, ou à donner quelques ordres, en maniant une baguette qui étoit la marque de son office, cassa d'un seul coup trois lampes de verre, dont l'huile inonda le roi & la reine. On en conclut que Dieu, par cette onction si abondante, vouloit marquer qu'il répandoit la plénitude de ses dons sur les deux jeunes époux. *Idem, ibid.*

Le nouveau monarque signala les commencements de son regne par trois célebres édits. Le premier condamne les hérétiques au feu: le second ordonne de précipiter tout vivant dans un lac ou dans un fleuve, quiconque aura osé blasphêmer le saint nom de Dieu: le troisieme enfin bannit de la cour & de tout le royaume les bateleurs & les farceurs, qui ne servent qu'à corrompre la pureté des mœurs. On a vu des princes, dit Rigord, donner à des jongleurs au bout de sept ou huit jours, des habits imaginés avec beaucoup de peine, ornés de différentes fleurs artistement travaillées, & du prix de vingt à trente marcs d'argent: somme qui suffiroit pour nourrir vingt à trente malheureux pendant une année. Philippe, persuadé *que donner aux histrions, c'est immoler aux démons*, ordonna que désormais sa garderobe seroit pour les pauvres. Il marcha ensuite contre quelques seigneurs, qui profitant de sa jeunesse & de leur puissance, s'é- *Ibid. p. 5.* *Ibid. p. 21.*

AN. 1179. toient emparés de plusieurs terres de l'église. Les principaux étoient Gui, comte de Châlons-sur-Sône, Ebles, seigneur de Charenton, en Berri, & Humbert sire de Beaujeu. Philippe n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir. Tous vinrent lui demander pardon, promirent de restituer, & offrirent telle satisfaction qu'il voudroit leur imposer.

Idem, p. 6.

AN. 1180. Mort de Louis VII.

Louis cependant perdoit insensiblement l'usage de ses membres, & s'affoiblissoit chaque jour. Il mourut à Paris, dans la soixantieme année de son âge, après un regne de quarante-trois ans, un mois & dix-huit jours depuis la mort de son pere. Il fut enterré avec tous ses habits royaux en l'église de l'abbaye de Barbeau, qu'il avoit fondée avec une magnificence vraiment royale, à deux lieues de Melun. *La royne sa femme*, dit un ancien historien, *fit faire sur lui une tombe d'or & d'argent, ornée de pierres précieuses, & de merveilleuse œuvre & riche.* Charles IX. ayant eu la curiosité de faire ouvrir ce tombeau, le corps fut trouvé tout entier. Il avoit au cou une croix d'or, & aux doigts trois ou quatre anneaux. Charles fit présent de la croix, & garda long-temps les bagues en mémoire de ce prince, le meilleur & le plus vertueux qui eût encore régné sur la France.

Mer des hist. Phil. Aug. p. 135.

Le Gendre, page 116.

Son caractere.

On n'en trouve pas néanmoins un portrait fort avantageux dans la plupart de nos historiens modernes. Les uns nous le représentent comme un très bon prince, mais d'un génie médiocre, hardi dans le projet, peu constant dans l'exécution, timide dans le danger jusqu'à l'éviter aux dépens de sa gloire, trop simple enfin & dans ses manieres & dans sa conduite. Les autres nous le dépeignent comme un roi sans malice, un mari ombrageux, un voisin inquiet, un homme trop crédule. Mais l'intrépidité qu'il fit paroître dans cette célebre journée où il se défendit seul contre plusieurs Sarazins qui le poursuivoient, la fermeté avec laquelle il soutint les prérogatives de sa couronne vis-à-vis de l'empereur d'Orient, la droiture de son esprit, la candeur de ses mœurs, les auteurs enfin qui ont écrit de son temps, nous le tracent sous d'autres couleurs. Un anonyme, sur-tout, lui donne toutes les qualités de l'honnête homme, & toute la modération du sage. Peu versé dans les belles-lettres, mais

Dan. t. 1. p. 654, 655.

Le Gendre, t. 2. p. 363.

Chron. anon. apud Duch. t. 4. p. 444.

AN. 1180.

comparable aux plus grands philoſophes, généreux, bienfaiſant, ami de la juſtice, il fut, dit-il, le protecteur des loix & le pere du peuple. On vit ſous ſon regne de nouvelles villes élevées, les anciennes réparées, pluſieurs vaſtes forêts abattues & cultivées, grand nombre d'égliſes édifiées, quantité de monaſteres bâtis & richement fondés dans toute l'étendue du Royaume. C'eſt ſans doute ce qui l'a fait comparer à David & à Salomon, & ce qui lui a mérité le ſurnom de *Pieux* ou *Piteux*, comme on parloit dans ce temps-là : titre qu'il dut également à ſa religion & à ſon amour pour ſes ſujets. Celui de Louis *le jeune* ne lui a été donné que pour le diſtinguer de ſon pere, avec lequel il régna quelques années.

Epitaph. Lud. VII. ibid.

On lui fit un crime de la perte de la Guienne, qui fut, dit-on, une plaie mortelle pour la France. Mais devoit-il garder Eléonore, s'il eſt vrai, comme le diſent quelques hiſtoriens, qu'elle le deshonoroit par ſes proſtitutions? Ou s'il la renvoyoit, pouvoit-il avec juſtice retenir ſa dot & la dépouiller de l'héritage de ſes peres? Il eſt du-moins conſtant qu'il en réſulta un bon effet dans l'Etat. Les vaſſaux de la couronne, jaloux de l'élévation de Henri, ſe réunirent aux rois leurs ſeigneurs, & ſans le vouloir, concoururent à leur agrandiſſement. Un reproche peut-être plus fondé, ſeroit d'avoir ſoutenu les princes Anglois dans leur rébellion contre leur pere ; mais ce n'eſt pas la premiere fois que la politique a ſçu profiter du crime, ſans toutefois l'approuver. Les hiſtoriens d'Angleterre ſont les ſeuls qui aſſurent qu'il le conſeilla : nos écrivains gardent là-deſſus un profond ſilence, ce qui rend le fait au-moins douteux.

Duch. t. 4. pag. 440.

Ses enfants.

Louis eut trois femmes, Eléonore de Guienne, qu'il répudia pour cauſe de parenté ; Conſtance de Caſtille, qui mourut en couche la deuxieme année de ſon mariage ; & Adele ou Alix de Champagne, qui lui ſurvécut pluſieurs années. Il eut de la premiere deux filles, Marie femme de Henri I, comte de Champagne, & Alix mariée à Thibaud, comte de Blois & frere de Henri. La ſeconde fut mere de deux princeſſes. Alix la cadette mourut en bas âge : Marguerite l'aînée épouſa en premieres noces Henri, dit *au court-*

Hiſt. Lud. VII. Duch. t. 8. p. 415.

AN. 1180. *mantel*, roi d'Angleterre, & en secondes, Béla roi de Hongrie. Devenue veuve de ce dernier, elle alla mourir à Acre
Ibid. en Palestine, dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. La troisieme lui donna un fils qui lui succéda sous le nom de Philippe-Auguste, & deux princesses, que leurs aventures ont rendues célebres dans l'histoire. L'une nommée Adele comme sa mere, fut fiancée à Richard, duc de Guienne, qui depuis n'en voulut plus, sous prétexte que le vieux
Ibid. p. 429. Henri son pere en avoit abusé. Le roi Philippe-Auguste la maria dans la suite à Guillaume, comte de Ponthieu. Agnès la plus jeune, accordée d'abord avec Alexis Comnene, associé à l'empire d'orient, ensuite mariée à l'usurpateur Andronic, parent & meurtrier de ce jeune prince, ne dédaigna point d'être la femme d'un simple gentilhomme, nommé Théodore Branas. On dit qu'avant de s'épouser, ils vécurent long-temps ensemble comme s'ils eussent été unis par les liens du mariage.

Restriction des duels. Fondation de l'abbaye de sainte Genevieve.

Chron. anon. Duch. t. 4. p. 444. Lud. VII. in charta anni 1168.

Un auteur contemporain de Louis le jeune, lui fait l'honneur de le placer parmi les législateurs. Mais quelles loix que celles qui semblent autoriser les abus, lorsqu'elles devroient les extirper! Telle est entre autres la fameuse ordonnance de ce prince, *qui défend de permettre le duel pour une dette qui n'excédera pas cinq sous:* monument authentique de la foiblesse du gouvernement & de la barbarie du siecle. L'une & l'autre paroissent d'une façon encore plus marquée dans l'histoire de la fondation de l'abbaye de sainte Genevieve de Paris. Le pape Eugene III étant venu en France pour donner au roi les marques de son pélerinage en Palestine, voulut officier dans l'église si célebre sous le nom de l'illustre patrone

Duch. ibid. p. 421.

de la capitale de l'empire François. Elle étoit alors desservie par des chanoines que la recommandation du roi Robert avoit soustraits à la jurisdiction de l'ordinaire, & soumis immédiatement au saint siege. Un riche tapis de soie que Louis envoya pour couvrir le prie-Dieu du souverain pontife, devint un grand sujet de discorde entre les ecclésiastiques François & Romains. Ceux-ci voulurent s'en emparer, comme d'un don fait à leur maître: ceux-là prétendirent au-contraire qu'il devoit leur demeurer comme un présent fait à leur église.

On en vint aux mains, & les officiers du saint pere furent très mal menés. Le monarque entreprit de se mêler de la querelle, croyant l'apaiser par son autorité. Mais les esprits étoient trop échaufés : on ne respecta ni sa dignité, ni sa personne : il reçut plusieurs coups qui le forcerent de se retirer. Cet attentat fit résoudre la suppression du chapitre. Le roi songeoit à y mettre les religieux qu'on appelloit les moines noirs : mais sollicité par l'abbé de saint Victor, il y établit des chanoines réguliers de cet ordre. Ainsi d'une collégiale on fit une abbaye qui subsiste encore de nos jours : elle eut pour premier abbé Odon, personnage recommandable par sa piété & par sa science. AN. 1180.

On voit par une lettre de Pierre le Vénérable, que sous ce même regne on regardoit comme une singularité, que l'Espagne portât le deuil en noir : voici comme il s'exprime : *Le bon & savant Sidoine, évêque d'Auvergne, se moquoit de ceux qui alloient à un enterrement en habit blanc, & à la noce en habit noir. Car ceux qui suivoient la coutume de son temps, portoient le deuil en noir : & moi-même dans mon voyage d'Espagne, j'ai vu avec étonnement que cet usage étoit encore généralement observé dans toute cette contrée. Un Espagnol a-t-il perdu sa femme, son fils ou son pere, il quitte aussi-tôt ses armes, ses habits de soie, & toutes les étoffes de plusieurs couleurs, pour se revêtir d'une grosse serge noire.* Ce qui donneroit à entendre, qu'alors on ne connoissoit cet usage ni en France ni dans les autres royaumes voisins. Quelle pouvoit donc être la couleur funebre dans ces anciens temps ? Etoit-ce le blanc comme en Chine, ou le bleu comme en Turquie ? le gris de souris, comme au Pérou, ou le jaune comme en Egypte ? le verd comme dans certaines provinces dont parle Rabelais, ou le violet comme nos rois & les cardinaux le portent encore aujourd'hui ? C'est ce que notre auteur ne dit point. Il lui suffisoit de prouver contre saint Bernard, que la couleur des habits est une chose parfaitement indifférente dans le fond. Car telles étoient les disputes les plus sérieuses dans ces siecles d'ignorance : les religieux blancs se glorifioient, en vertu de leurs habits, d'être plus parfaits que les autres : les noirs au-contraire, comme plus anciens, ne pouvoient souf-

Petr. Ven. l. 1. epist. pag. 1631.

An. 1180.

frir que de nouveaux venus affectassent la préférence; mais une querelle beaucoup plus digne de l'attention des curieux, est celle qu'on prétend avoir été décidée au troisieme concile général de Latran.

Décret du troisieme concile de Latran sur les dixmes inféodées.

Tome 2. 1. part. p. 677.

On a beaucoup disputé pour sçavoir à quel titre les laïques jouïssoient de ce qu'on appelle dixmes inféodées. Mézerai pense qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient en qualité de seigneurs, c'est-à-dire, en quelques endroits la dixieme partie, en quelques autres la treizieme, la quinzieme ou la vingtieme. Lorsqu'ils se furent laissé persuader qu'il falloit les restituer aux ministres de l'église, à qui elles appartenoient, disoit-on, de droit divin, ils les donnerent pour la plupart aux moines Bénédictins, qui, par les services qu'ils rendoient à l'Etat, s'étoient acquis une grande considération parmi la noblesse. On peut dire en effet, à la louange de ces pieux solitaires, que leurs monasteres étoient en même temps des hôtelleries où les voyageurs trouvoient tous les secours de la plus officieuse charité, & des écoles où la jeunesse venoit se former aux sciences & à la vertu. L'ordre, en reconnoissance de ces donations, commit des religieux pour desservir les églises dans les lieux où ils percevoient la dixme; & comme c'étoit un excellent fonds, qui ne demandoit d'autre soin que celui de recœuillir, il s'en procura le plus qu'il put. Les chanoines réguliers ne s'oublierent pas dans une circonstance si favorable au clergé, & l'apas d'un revenu facile les engagea à se charger de presque toutes les chapelles qui n'étoient point occupées par les enfants de saint Benoît : de sorte qu'il n'en demeura que très peu aux prêtres séculiers.

Les moines cependant, continue le même auteur, *se détracterent insensiblement de l'observance de la regle, & se corrompirent hors de leurs monasteres.* C'est ce qui fit que les conciles de Clermont & de Poitiers ordonnerent qu'ils remettroient leurs cures aux prêtres séculiers. Mais ce décret ne fut point exécuté, & les religieux demeurerent en possession de leurs bénéfices jusqu'en l'année 1115, que le deuxieme concile de Latran les leur ôta par une constitution générale. On leur conserva néanmoins le droit de présentation & de dixmes,

à

à condition qu'ils pourvoiroient à la subsistance des curés. Les seuls chanoines réguliers furent exceptés de cette loi universelle. La crainte toutefois qu'ils ne s'abrutissent dans la fréquentation des paysans, détermina le concile à les obliger d'avoir un compagnon avec qui ils pussent s'entretenir. Ce collegue ne travailloit que sous les ordres du titulaire, & en second : celui qui desservoit à titre d'office, étoit par conséquent le premier à son égard : c'est pour cette raison qu'on le nomma *prieur*, & son bénéfice *prieuré*, quoique ce ne fût en effet qu'une simple cure. AN. 1180.

Il y eut néanmoins plusieurs seigneurs qui ne furent ni assez simples, ni assez dévots pour croire qu'ils fussent obligés à restituer les dixmes aux ecclésiastiques. Un grand nombre s'obstina à les garder comme droits domaniaux. Le troisieme concile de Latran n'osa pas décider une question si délicate: mais il leur défend *de transférer à d'autres laïques celles qu'ils possédent au péril de leurs ames*. On a voulu conclure de là qu'il les conservoit à ceux qui en étoient alors en possession : mais il est clair qu'il ne prononça rien qui pût tranquiliser leur conscience, s'ils n'avoient pas eu un titre mieux fondé dans leur qualité de seigneurs. *Tom. 10. concil. can. 14.*

On trouve dans ce même concile un monument curieux du faste ecclésiastique, jusque dans un siecle que nous regardons comme demi-barbare. Il ordonne que les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens & leurs inférieurs deux. On leur défend en outre de mener avec eux des chiens & des oiseaux pour la chasse, d'imposer ni tailles ni exactions sur leur clergé, enfin d'exiger de leurs curés au-delà d'un repas frugal & modeste. Car nous ne pouvons souffrir, disent les peres du concile, que quelques-uns de nos freres obligent leurs inférieurs, par les grands frais de visites, à vendre les ornements des églises, & à consumer en un instant ce qui auroit suffi pour les faire subsister une année. Si un évêque ordonne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain, le concile veut qu'il lui donne de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il soit pourvû d'un bénéfice, à-moins *Ibid.* *Can. 6.*

AN. 1180.

qu'il n'ait un patrimoine suffisant. C'est, dit-on, le premier canon qui parle de titre patrimonial au-lieu de titre ecclésiastique. C'est aussi dans cette même assemblée qu'il fut réglé, que si les cardinaux étoient partagés dans l'élection des papes, celui-là seroit reconnu pour souverain pontife, qui auroit les deux tiers des voix.

Tom. 10. Concil. pag. 1507.

Origine de la poësie Françoise.

Ce fut sous ce même regne que prirent naissance les poëtes François, qui écrivirent en roman, c'est-à-dire, en langue romaine corrompue, qui étoit devenue la seule langue vulgaire. Il est vrai qu'on voit dès le commencement de la monarchie des versificateurs appellés *Bardes*, qui chantoient au son des musettes les actions des hommes illustres. On sçait qu'une coutume encore en usage sous les premiers rois de la troisieme race, étoit de ne point donner de combat, que dix ou douze grosses voix n'eussent entonné de toutes leurs forces la chanson dite de Roland. L'histoire rapporte que Guillaume le Conquérant, pour animer ses troupes par le récit des hauts faits de ce héros imaginaire, la fit chanter trois fois avant de livrer bataille à son compétiteur au trône d'Angleterre. Mais outre que les vers des *Bardes* n'étoient qu'un jargon barbare & grossier, mêlange bisarre de Tudesque, de Gaulois & de Latin *, on peut dire que la poésie françoise fit peu de progrès sous les Mérovingiens; qu'elle ne fleurit qu'un instant sous Charlemagne qui l'aimoit avec passion; que depuis elle tomba dans un oubli presque total, d'où elle ne sortit que vers le commencement du douzième siecle.

Le Gendre, Mœurs des François, p. 179.

Math. Paris, an. 1066.

La gloire de sa renaissance est due à la Provence, qui a

* On voit un monument curieux de ce langage singulier dans le serment que Louis de Baviere fait à Charles le Chauve son frere, de ne jamais abandonner ses intérêts. *Pro Deo amur, & pro Christian. poblo, & nostro commun salvamento dist di in avant. in quant Deus savir & podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo, & in adjudha, & in cadhuna cosa, si com om per dreit son fradre salvar dist, ino quid ilimi altre si faret. Et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol cist meum fradre Karle, in damno sit.* C'est-à-dire, *pour l'amour de Dieu, pour l'intérêt du peuple chrétien, & pour notre commune sureté, dorésnavant, autant que Dieu me donne de savoir & de pouvoir, je défendrai ce mien frere Charles, lui donnant aide & secours dans chaque querelle où il se trouvera engagé, comme un homme par droit est obligé de défendre son frere dans les torts qu'un autre lui feroit. Et je ne ferai aucun traité avec Lothaire, qui puisse être préjudiciable à mon frere Charles.* Nithard. l. 3. ad an. 842.

produit ces aimables génies si connus sous les noms fameux de *Trouverres* ou *Troubadours*, de *Conteurs*, de *Chanteurs*, de *Jongleurs* ou *Menestrels*. Les *Trouverres* étoient les vrais poëtes : ils inventoient les sujets, & les mettoient en vers. Ce sont eux qui ont les premiers fait sentir à l'oreille les vrais agréments de la rime. Jusque-là elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos, ou à la fin du vers : ils la fixerent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les *Conteurs* composoient les proses historiques & romanesques; car il y avoit romans rimés & sans rimes. Ce fut alors qu'on entendit parler pour la premiere fois des soudans d'Acre, de Damas, de Babylone, & des potentats de l'Asie. Les *Chanteurs*, dont le nom seul exprime l'emploi, mettoient & exécutoient en musique les productions des *Troubadours*. Le devoir des *Menestrels* beaucoup plus anciens, puisqu'il est fait mention d'eux dès le commencement du onzième siecle, étoit de les accompagner sur leurs divers instruments.

M. Parf. du Théâtre Franç. p. 3 & 4. du tom. 1.

Idem, ibid. p. 6.

Les différentes poésies des premiers *Trouverres* étoient des chansons tristes ou gaies; les premieres nommées *Lais*, les secondes appellées *Soulas*; des *Pastorales* où ils chantoient les amours, les plaisirs & les amusements de la campagne; des *Syrventes*, poëmes mêlés de louanges & de satires où l'on célébroit les victoires remportées sur les infidèles; des *Tensons*, enfin des *Fabliaux*, & quelques dialogues qu'il plut d'appeller comédies. Il ne nous est resté que le nom d'une de ces dernieres pieces. Elle est intitulée *l'Hérésie des peres*, ouvrage d'Anselme Faydit, qui pour plaire à son bienfaiteur Raymond IV, comte de Toulouse, imagina de tourner en ridicule les auteurs des conciles qui avoient condamné les Albigeois. Il est vrai que c'étoit plutôt une satire qu'une comédie : mais elle eut un très grand succès dans un pays, où les hérétiques fiers de la protection du prince, avoient introduit la mode de railler les ecclésiastiques. Les légats mêmes des papes n'étoient pas épargnés : ce qui les força souvent de demander grace aux poëtes : leur abandonnant tout l'univers, à l'exception de Rome, qui malgré ses prieres & ses menaces n'en fut ni plus respectée, ni plus

Idem, p. 3.

Ibid. p. 13.

Ibid. p. 18.

AN. 1180. ménagée. Cependant l'hiſtoire du théatre François ne fait point remonter ſon origine ſi haut : nous nous réſervons à en parler dans ſon temps.

Les *Tenſons* étoient des queſtions fines & délicates ſur l'amour & ſur les amants. On demandoit, par exemple, lequel de deux amants témoigne le plus d'amour, ou celui qui eſt ſi jaloux, qu'il s'alarme de la moindre choſe, ou celui qui eſt ſi prévenu en faveur de ſa maîtreſſe, qu'il n'apperçoit pas même qu'il a de juſtes ſujets de jalouſie. Ces ingénieux problêmes donnoient lieu à mille agréables ſaillies ; & les ſentiments n'étant pas toujours les mêmes, il en naiſſoit d'aimables diſputes qu'on appelloit *Jeux mi-partis*. On portoit ces petites querelles devant une ſociété de dames également diſtinguées par leur naiſſance & par leur ſçavoir, qui réſidoient ordinairement à Romanin ou à Pierre-feu. Elles prononçoient ſouverainement ſur les jalouſies & ſur les brouilleries des amants : c'eſt pour cela qu'on appelloit cette ſociété *la Cour d'Amour*. Ces étincelles d'eſprit paſſerent bientôt de la Provence en Picardie ; & ſi la premiere eut l'avantage d'avoir commencé, la ſeconde a du-moins la gloire de ne lui céder que d'ancienneté. Les Picards avoient auſſi leurs *plaids & gieux ſous l'ormel*, c'eſt-à-dire des aſſemblées de gentilshommes & de dames *qui s'exerçoient à la courtoiſie & gentilleſſe*, & décidoient ſans appel les queſtions qui étoient portées à leur tribunal.

M. Parſ. ibid. p. 4 & 5.

M. Font. ibid. p. 11 & 13.

Les *Fabliaux*, hiſtoires galantes & le plus ſouvent ſcandaleuſes, ſont les originaux des meilleurs contes de Bocace. C'eſt, dit-on, dans Rutebeuf, Hebers, & autres auteurs auſſi inconnus, qu'il a puiſé la fable du palefrenier qui étant tondu, va tondre les autres ; celle du mari jaloux qui confeſſe ſa femme ; celle du berceau, & de quelques autres d'une morale auſſi lubrique. Tous les *Fabliaux* cependant ne reſpiroient pas le libertinage : il y en avoit de moraux & d'allégoriques. Tel le *roman de la Roſe*, dont les principaux perſonnages ſont *jalouſie, bel accueil, faux ſemblant*. Tel *le Tournoyement de l'Antechriſt*, piece curieuſe, qui n'eſt autre choſe qu'un combat des vices & des vertus. Tel enfin le roman de Richard de l'Iſle, où *honte & puterie* ont débat. Celle-ci irritée de ce

Idem, ibid. p. 11 & 12.

que celle-là ne veut pas l'accompagner pour lui faire honneur, la prend, & la jete d'un pont de Paris dans la Seine où elle se noie, *dont vient que plus n'y a honte dans Paris*. AN. 1180.

On ne peut exprimer quel fut l'accoeuil que l'on fit en France aux *Troubadours* & à leurs associés. Le fameux Raymond Bérenger, devenu souverain de la Provence par son mariage avec Richilde, niéce de Frédéric I; les comtes de Sault, les barons de Grignans, ceux de Castellane, & tous les seigneurs de Provence se faisoient gloire d'en avoir auprès d'eux. Richard *cœur de Lion*, roi d'Angleterre, les honora de son amitié & de ses bienfaits. Le roi Louis-le-jeune, non-seulement les reçut à sa cour & les combla de présents; mais lorsqu'il partit pour la Palestine, il voulut en avoir à sa suite, espérant qu'ils lui seroient d'un grand secours pour adoucir les ennuis d'un si long voyage. Tous les palais des princes leur étoient ouverts. Quelquefois au milieu d'un repas on voyoit arriver un *Trouverre* inconnu, avec ses Menestrels ou Jongleurs, à qui il faisoit chanter sur leurs harpes ou vielles les vers qu'il avoit composés. *M. Parf. ibid. p. 5. & 7.*

On les payoit en armes, en draps, en chevaux, souvent même en argent. Mais pour rendre ces récompenses plus honnêtes, dit un célebre moderne, les princesses & les grandes dames ne faisoient pas difficulté d'y joindre leurs faveurs. Tel étoit alors le foible du beau sexe pour les beaux esprits, sur-tout lorsqu'ils réunissoient l'éclat de la naissance au brillant du génie. On trouve en effet de si beaux noms parmi les *Troubadours*, qu'il n'y a point aujourd'hui de grand seigneur qui ne s'estimât heureux d'en descendre. Tel gentilhomme qui n'avoit qu'une moitié de seigneurie, alloit courir le monde en rimant, & revenoit acquérir le reste. Ce ne fut cependant pas toujours l'intérêt qui inspira nos premiers *Trouverres*: la gloire des Muses françoises est d'avoir eu dès leur aurore des comtes & des ducs, c'est-à-dire, des souverains pour éleves. *M. Font. ibid. pag. 6.*

Il faut avouer néanmoins qu'en France comme par-tout ailleurs, il y a toujours eu beaucoup de versificateurs, & peu de poëtes. Ainsi dans un ouvrage où l'on s'est proposé d'éviter les longueurs, on se contentera d'indiquer ceux qui

AN. 1180.

Le Gendre, Mœurs des Franç. p. 180 & 181.

ont le plus contribué à l'embelliſſement de notre poéſie. On compte parmi les plus célebres du douzieme & du treizieme ſiecle, un Abélard, cet homme ſi fameux par ſon eſprit & ſes malheurs, qui écrivit en vers l'hiſtoire de ſes aventures; un Guillaume *le Cour*, & un Alexandre de *Paris*, qui traduiſirent en vers de douze ſyllabes * une poëme latin intitulé l'*Alexandriade*: un Hugues de Berci, moine de Cluni, qui fit une ſatire ingénieuſe, mais ſanglante, où perſonne n'étoit épargné. Il lui donna le nom de *Bible* * *, parce qu'il prétendoit n'y dire que des vérités.

On ne doit cependant pas diſſimuler que cette poéſie, quoique l'admiration des ſiecles où ces auteurs écrivoient, ne fût encore bien imparfaite: ce n'eſt que ſous le regne de ſaint Louis, qu'elle commença d'être plus exacte. Thibaud, comte de Champagne & roi de Navarre, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne; Charles, comte d'Anjou; & Raoul, comte de Soiſſons, compoſoient de jolies chanſons qui, au langage près, feroient honeur dans un ſiecle auſſi délicat que le nôtre. On admireroit ſur-tout celles que le comte de Champagne, devenu amoureux de la reine Blanche, compoſa à la louange de cette princeſſe ***, & fit graver ſur les murailles

* On prétend que ces ſortes de vers ont été depuis appellés *Alexandrins*, du nom ou du héros de la piece, ou d'un des traducteurs.

** Dou ſiecle puant & horrible
M'eſtuet commencer une Bible.
Per poindre & per aiguillonner,
Et per bons exemples donner:
Ce n'eſt pas Bible loſengère,
Mais fine, & voire, & droituriere
Mirouer eſt à toute gens.

Mais après avoir fait le procès à tous, dit Paſquier, *il ſe le fait ſur la fin du livre à ſoi-même par une gentilleſſe d'eſprit.*

Recherch. de la France, l. 7. c. 3. p. 689, 690.

*** Hugues de Berci qui tant a
Cherché le ſiecle çà & là,
Qu'il a vu que tout ne vaut rien,
Preſche, ore de faire bien:
Et ſi ſçai que li pluſour
Tenront mes ſermons à folour:
Car ils ont vû que je amoye
Plus que nuz biau ſoulas & joye,
Et que j'ay auſſi grand meſtier
Nuz de moi preſchier.

& sur les vitres de son château de Provins : elles annonçoient à la France cette supériorité, qu'aucune nation ne lui dispute aujourd'hui dans ce genre de poésie. Le prince Champenois avoit à sa cour un grand nombre de poëtes, parmi lesquels on distinguoit Gaces Brulé, seigneur du premier rang. Ces beaux esprits s'assembloient souvent pour examiner leurs ouvrages, & le comte ne dédaignoit pas de présider à cette assemblée, qu'on doit regarder comme la premiere académie Françoise.

An. 1180. M. Parf. ibid. p. 30.

La poésie, sous Philippe le Hardi, devint si fort à la mode, qu'il y avoit autant de maîtres de rime que de maîtres de danse & d'escrime. Ce fut du temps de Philippe le Bel, que Jean de Meun acheva le roman de la Rose, commencé quarante ans auparavant par Guillaume de Loris : ouvrage aussi estimé de l'étranger que du François, & d'un aussi bon goût à quelques égards, que ce qu'on admire le plus dans les auteurs Grecs & Latins. Le regne de Charles IV, dit le *Bel*, est célebre par l'institution des *jeux Floraux* dans la ville de Toulouse. On les appelle ainsi, parce que la récompense destinée à ceux qui remportent le prix de poésie, est une violette & un souci, l'une d'or, l'autre d'argent. Cette fondation, dont on fait honeur à une dame illustre, nommée Clémence Isaure, en réveillant la vanité des poëtes, excita l'émulation des villes voisines. Bientôt on vit de pareils établissements se former en d'autres endroits ; & la poésie commença dès-lors à se perfectionner. Elle consistoit, au temps dont nous parlons, en *ballades*, en *chants royaux*, en *rondeaux* & en *vaudevilles*.

Le Gendre, ibid. p. 181 & 182.

An. 1324.

Ce fut Corbeil, dit Villon, contemporain de Louis XI, qui donna le premier aux vers un tour aisé & naturel. Octavien de saint Gelais, traduisit sous Louis XII l'Odyssée, l'Enéide, & toutes les épîtres d'Ovide *. Melin son fils,

* Clément Marot fait une mention très honorable de ce poëte dans une épigramme où il parle de quelques auteurs, tant anciens que de son temps.

> De Jean de Mehun s'enfle le cours Loire.
> En maître Alain Normandie prend gloire,
> Et plaint encore mon arbre paternel.
> Octavien rend Cognac éternel.
> De Moulinet, de Jean le Maire, & Georges,
> Ceux de Hainaut chantent à pleines gorges.

qui brilla sous François I, passe pour l'inventeur du madrigal François : il en faisoit de si jolis, & les avoit tellement mis à la mode, que pendant plus d'un siecle on ne donnoit point de sérénade aux dames, qu'on n'en chantât un ou deux à leur honeur. On admire encore de nos jours deux auteurs qui parurent dans le même temps : Clément Marot, si fameux par ses églogues, ses élégies, ses épigrammes, ses épitaphes, ouvrages jusque-là inconnus dans notre langue ; & Joachim du Bellai, poëte célébre par la douceur & l'harmonie qu'il sçut donner à ses poësies *. C'est lui qui fit revivre le sonnet oublié depuis plusieurs siecles * *, & qui en fixa les regles.

On eût dit, au rapport de Pasquier, *que le regne de Henri II fut du tout consacré aux Muses*. On vit alors paroître *un Pontus de Tiart, Jean-Antoine de Baïf, Jacques Tahureau, Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, Louis le Caron, Olivier de Magny, Jean de la Piéruse, Claude de Buttel, Jean Passerat, Louis des Masures. Moi-même sur ce commencement*, continue le sçavant auteur, *mis en lumiere mon Monophile*,

Recherch. de la France, l. 7. c. 6. p. 702. 703. tom. 1.

Les deux Grébans ont le Mans honoré,
Nante la Brete en Meschinoit se baigne.
De Coquillart s'éjouit la Champaigne,
Querci de toi, Salet, se vantera,
Et comme croi, de moi ne se taira.

* Les vers qu'il adressa à Maurice Seve, poëte Lyonnois, feroient honeur même dans un siecle aussi difficile que le nôtre.

Gentil esprit, ornement de la France,
Qui d'Apollon saintement inspiré,
T'es le premier du peuple retiré
Loin du chemin tracé par l'ignorance.

** On a de lui une piece de vers, où selon la coutume des poëtes, quelquefois trop prévenus en leur faveur, il se vante d'être le premier *sonneur de sonnets* ; c'est l'expression de Pasquier. *Liv. 7. pag. 704. tom. 1.*

Et humblement je chantai
L'olive, dont je plantai
Les immortelles racines.
Par moi les graces divines
Ont fait sonner assez bien
Sur les rives Angevines
Le sonnet Italien.

qui

Holbein Pinx. D. Sornique Sculp.

CLEMENT MAROT

Valet de Chambre de François I.er

Né à Cahors, en 1495. Mort à Turin en Septembre 1554.

PIERRE RONSARD.
Prince des Poëtes François, du 16.e Siecle.
Né en Vendomois le 11. Sept. 1524. Mort en Touraine le 27. Déc. 1585.

FRANÇOIS DE MALHERBE
Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.
Né à Caen, vers l'An 1555. Mort à Paris en 1628.

qui a été favorablement recœuilli. Chacun avoit sa maîtresse qu'il magnifioit, & chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers : toutefois quelques-uns se trouvent avoir survécu leurs livres : malheur très commun de nos jours. Mais de tous les poëtes de ce temps, les plus célebres furent Remy Belleau, si connu par ses pastorales ; & Pierre de Ronsard, qui se vante d'être le pere de l'ode françoise. Ce poëte, l'admiration de son siecle par son style enflé, & sa vaste érudition, tomba bientôt dans le mépris. On ne peut voir sans horreur, dit un judicieux moderne, l'inhumanité avec laquelle il écorchoit tous les auteurs Grecs & Latins. Pibrac se distingua sous Henri III par sa poésie sentencieuse, Desportes par ses vers galants, Bertaut par une diction simple, aisée, naturelle.

Le Gendre, mœurs de la France, pag. 183.

Le siecle des héros est communément celui des génies. L'immortel Malherbe parut sous Henri le Grand, pour servir de modéle à tous les poëtes qui aspirent à la perfection. Il s'exprimoit en vers avec autant d'aisance & de netteté, que s'il eût écrit en prose. C'est de tous nos beaux esprits celui qui a le plus contribué à la pureté du langage & à l'exactitude de la poésie. On vit sous Louis XIII un marquis de Racan, auteur de quelques pieces fort estimées ; un Théophile, dont le brillant, la vivacité & la hardiesse imposerent à bien des gens ; un Mainard qui possédoit éminemment l'art d'assaisonner une épigramme ; un Voiture enfin, dont les ouvrages respirent un enjouement plus admirable qu'imitable. Benserade, sous Louis le Grand, excella dans les vers galants, Boileau & Sanlecque dans la satire, la Fontaine dans les contes & les fables.

Idem, ibid.

Fondation de la cathédrale de Paris, & quelques usages singuliers.

Tel étoit l'état du bel esprit en France sous Louis VII : tels ses progrès jusqu'au dix-septieme siecle. On peut juger de la perfection où étoient alors les beaux-arts, par un monument qui attire encore aujourd'hui les regards des curieux. On devine sans doute qu'il s'agit de Notre-Dame de Paris, édifice commencé sous ce même regne. Il paroît par un titre de l'an 860, que cette illustre cathédrale portoit autrefois le nom de saint Etienne. C'étoit encore en 522 la seule qui fût dans l'enceinte de la capitale de l'empire François. On y

Lebœuf, hist. de Paris, t. 8, p. 6, 9.

joignit dans la ſuite une autre baſilique dédiée à la mere de Dieu. Cette derniere ſervoit comme de chapelle aux premiers rois de la troiſieme race, qui avoient leur palais à la pointe occidentale de l'iſle. Il eſt du-moins certain qu'ils s'y rendoient ſouvent ſuivis de leur cour, avec le clergé, pour la célébration des ſaints myſteres.

AN. 1160. Ce fut ſur les fondements de ces deux baſiliques, que l'évêque de Paris, Maurice de Sully, entreprit d'élever celle que nous voyons aujourd'hui. Mais ſoit défaut de zele dans les paſteurs, ſoit indifférence de la part des fideles, ſoit diſette d'ouvriers, elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cents ans. On n'attendit pas néanmoins tout ce temps pour y célébrer les divins offices : on crut que pour cela il ſuffiſoit d'une ſimple bénédiction du lieu & des autels. La cérémonie de la dédicace fut différée pour des raiſons inconnues : inſenſiblement les ſiecles ſe ſont écoulés, on n'y a plus penſé. L'architecture de cet édifice, quoique d'un ordre gothique, comme celle de toutes nos vieilles cathédrales, eſt noble & majeſtueuſe : mais les figures qui chargent le frontiſpice bâti ſous Philippe-Auguſte, ne donnent pas une haute idée des ſtatuaires de ce temps-là.

Idem, ibid. p. 13, 14.

On voit par un paſſage de Pierre le Chantre, que l'égliſe de Paris, ainſi que pluſieurs autres, avoit droit d'ordonner le duel entre ſes tenanciers, pour la déciſion de certaines cauſes. C'étoit dans la premiere cour du palais épiſcopal, où eſt aujourd'hui le ſiege de l'officialité, que ſe donnoient ces combats, reſtes malheureux de l'ancienne barbarie; mais autoriſés par les loix d'alors. On dit que le pape Eugene conſulté ſur cet uſage, répondit ſimplement : *Suivez vos coutumes.* Les abbés de ſaint Denis, de ſainte Genevieve & de ſaint Germain-des-Prés jouiſſoient du même privilege. Ce dernier demanda le duel ſous le regne de Louis VII, pour prouver qu'Etienne de Maci n'avoit pas eu droit de faire empriſonner un ſerf de ſon égliſe. Le combat fut opiniâtre & longtemps douteux : mais enfin Dieu voulut que le champion de l'abbaye emportât l'œuil de ſon adverſaire, qui reſpectant les décrets du ciel, confeſſa qu'il avoit ſoutenu une mauvaiſe cauſe.

On peut ſe former une idée de la richeſſe des égliſes dans ces anciens temps, & de la maniere dont on les ornoit aux grandes fêtes, par un trait tiré de la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines. Un voleur, dit cet écrivain, entreprit, la nuit de l'Aſſomption, de tirer à lui du haut des voûtes où il s'étoit caché, les baſſins & les chandeliers d'argent qui paroient le grand-autel de Notre-Dame de Paris. Malheureuſement les cierges étoient allumés, & en s'élevant mirent le feu aux tentures dont la baſilique étoit décorée. L'incendie fut tel, qu'il brûla une partie des tapiſſeries. L'auteur fait monter cette perte à neuf cents marcs d'argent : ce qui reviendroit aujourd'hui à quarante-cinq mille livres. *Ibid. p. 17.*

Un uſage de cette même égliſe, pour repréſenter, le jour de la Pentecôte, la deſcente du Saint-Eſprit, étoit de jeter du haut des voûtes ſur l'aſſemblée chrétienne des pigeons, des oiſeaux, des fleurs & des étoupes enflammées.

On trouve encore dans le tréſor de cette illuſtre baſilique pluſieurs monuments curieux ſur les inveſtitures, & ſur les réparations des dommages. Celles-ci ſe faiſoient par l'offrande d'un morceau de bois ſur lequel l'acte étoit écrit, ou par celle d'une baguette d'argent, ſuivant la condition de celui qui ſe ſoumettoit à cette cérémonie toujours humiliante. Celles-là ſe donnoient ſouvent par le moyen d'un couteau que le bienfaiteur dépoſoit ſur l'autel de l'égliſe qu'il avantageoit de quelque terre, ou de quelque autre poſſeſſion. C'étoit déclarer authentiquement qu'en cédant le domaine abſolu de la choſe, on donnoit plein pouvoir de renverſer, d'abattre, de couper, de moiſſonner : ce qui exprime une parfaite propriété. *Idem, ibid.* *Du Cange, au mot* inveſtitura.

Différentes formes d'inveſtitures.

Ce n'étoit pas la ſeule maniere dont on confirmoit anciennement les donations faites aux égliſes. Chaque pays avoit ſur cela ſes uſages particuliers : on ne fera qu'indiquer les plus remarquables. On mettoit ſur l'autel, ou entre les mains de l'évêque, de l'abbé, ou de l'eccléſiaſtique qu'on vouloit gratifier, un gazon, un faiſceau d'herbes, un rameau ou une branche d'arbre, un bâton, un morceau de bois, un fêtu noué, une cruche remplie d'eau de mer, une bible, un calice, une croſſe, un chandelier, une touffe de cheveux, une *Idem, ibid.*

clef, un gand, une courroie, un denier, une bourse, quelques grains d'encens, un missel, un linge, un marteau, un gantelet, un mouchoir, un martyrologe, un pain, une coupe ou quelqu'autre chose dans le même goût, toujours plus commune que rare & précieuse.

Ces symboles, qui étoient les mêmes pour les cessions, les ventes & les échanges, se conservoient avec d'autant plus de soin, qu'ils annonçoient à leur façon le domaine de la chose cédée, vendue ou changée. Du Cange assure qu'il a vu dans les archives de saint Denis plusieurs chartes, dans l'extrémité desquelles étoient enveloppés quelques petits morceaux de bois. Car la coutume exigeoit qu'on brisât les instruments qui avoient servi aux investitures: pour marquer, dit ce savant auteur, que comme ils ne pouvoient plus être par la suite d'aucun usage, de même celui qui donnoit & vendoit, ne pouvoit plus rentrer dans la possession de ce qu'il cédoit & transportoit. La cérémonie se terminoit ordinairement par un baiser. On lit dans une charte de l'église de saint Aubin d'Anjou, qu'un seigneur de cette province, du consentement de son fils & de sa bru, donna à Dieu & à S. Aubin la terre de Brilchiot, & que pour confirmer cette donation, le pere & le fils embrasserent le moine Gautier. Mais, ajoute-t-elle, *comme parmi nous c'est une chose inusitée qu'une dame baise un moine, Gautier délégua un certain Lambert, prevôt ou avoué de l'abbaye, pour recevoir le baiser de la bienfaictrice.*

On n'avoit guere plus d'uniformité dans les investitures des principautés, des bénéfices, des dignités, & des fiefs. Celle du royaume se faisoit sous la premiere race par la lance, sous la seconde par la couronne & les habits royaux, sous la troisieme par l'épée, le sceptre & la main de justice: celle des évêchés & des abbayes par l'anneau & la crosse ou le bâton pastoral: celles des duchés & autres grandes dignités, par un étendard ou une épée, quelquefois encore par une cape, espece de surtout qui envelopoit tout le corps, ou par un cercle d'or: celle des fiefs ordinaires par une épée, un casque, une coupe, des éperons, une étrille, un arc, une fleche, un gantelet, une broche.

Idem, ibid.

On remarquera à cette occasion qu'il n'y avoit aucun fief, qui ne fût sujet à l'hommage. C'est ainsi qu'on appelloit alors & qu'on appelle encore aujourd'hui, le lien de droit, qui unit le seigneur & le vassal, celui-ci par la promesse *de garder foi dans les choses droiturieres & nécessaires*, celui-là par l'obligation *de maintenir & défendre son tenant en sa saisine envers toutes gens. Car autant le seigneur est tenu à son homme, comme l'homme à son seigneur, forsque seulement en révérence.* On distinguoit trois sortes d'hommages; l'ordinaire, en vertu duquel le vassal devoit féauté, justice & service, c'est-à-dire, se trouver assidument aux assises ou plaids du seigneur, l'aider de ses conseils dans l'administration de sa justice, & le suivre dans ses expéditions militaires: le simple, qui se faisoit nuement, sans aucune prestation de serment, ou avec quelque exception: le lige enfin, qui obligeoit le vassal à servir le suzerain envers & contre toute créature qui peut vivre & mourir. Telle étoit l'espece d'hommage que les rois d'Angleterre rendoient aux monarques François en qualité de feudataires de la couronne: *Nous reconnoissons*, dit Edouard III, *que l'hommage que nous fîmes à Amiens au roi de France, est & doit être entendu lige, & que nous devons foi & loyauté porter.*

Ce que c'étoit que l'hommage, & ses différentes especes.

Coutume de Norm. c. 29.

Britton, in leg. Angl. c. 68.

Froissart, t. 1. c. 25.

On appelloit *hommage de corps*, celui qu'un homme serf devoit au seigneur de la glebe où il étoit attaché, & en vertu duquel il ne pouvoit prendre par mariage femme d'autre condition que de la sienne, sans le congé de son seigneur. On voit un arrêt du parlement qui déclare *la nommée Agnès, femme de corps, taillable de haut & de bas à volonté, & ne pouvant se marier que du consentement du chevalier son seigneur.* Si l'homme serf violoit cette obligation, il étoit condamné à une amende plus ou moins forte, suivant le bon plaisir du maître. Lorsque les seigneurs accordoient ces sortes de permissions, ils convenoient entre eux de partager également les enfants qui provenoient de ces alliances. *Nous déclarons*, dit Guillaume, évêque de Paris, *que nous consentons qu'Odeline notre femme de corps, épouse Bertrand, homme de corps de l'église de saint Germain-des-Prés, à condition que les garçons & les filles qui seront procréés de ce mariage, appartiendront*

Ce que c'étoit que l'hommage de corps.

Coutume de Vitr. art. 144.

Arrêt, Paris. 28 Janvier 1319.

Apud. Brol. l. 2. hist. Paris.

moitié à notre personne, moitié à l'abbé dudit monastere.

In Tabul. S. Magl. Paris. Chart. 15. Il y a des lettres-patentes de Louis VII, pour confirmer une pareille transaction de Louis le Gros son pere, avec l'abbé de saint Magloire, *ne voulant pas*, dit ce religieux prince, *que cette église demeure privée du fruit de sa famille.* On croiroit assurément qu'il s'agit du produit de quelque terre, ou de quelque vigne. Telle étoit alors la condition malheureuse de ce qu'on appelloit serf ou main-morte. *Si aucun vilain de qui que ce soit*, disent les assises de Jérusalem, *se marie avec une vilaine d'autre lieu, sans le commandement du seigneur de* Chap. 270. *la vilaine, le seigneur du vilain en rendra au seigneur de la vilaine une autre en échange de tel âge, par la connoissance de bonnes gens. Et s'il ne trouve vilaine qui la vaille, il lui donnera le meilleur vilain qu'il aura d'âge d'être marié.*

Différentes formules d'hommage. On faisoit hommage de son fief, la tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, & les mains dans celles du seigneur qui étoit assis & couvert. La formule étoit pour l'ordinaire: *Littleton, sect. 85.* *Je deviens votre homme de ce jour en avant, de vie, de membre, de terrestre honneur, & à vous serai féal & loyal, & foi à vous porterai des tenements que je reconnois tenir de vous, sauf la foi* *Idem, sect. 27.* *que je dois à notre seigneur le roi.* Mais une dame ne disoit point: *Je deviens votre femme, parce qu'il n'est convenient que femme dise qu'elle deviendra femme à aucun homme, forsque à son baron, quand elle est épouse. Ainsi elle dira: Je fais à vous hommage, & à vous serai féale & loyale, & foi à vous porterai des tenements que je tiens de vous. Le roi d'Angleterre duc de Guienne*, dit Edouard III, *tiendra ses mains entre celles du roi de France: & cil qui parlera pour le roi de France, adressera ces paroles au roi d'Angleterre, & dira ainsi: Vous devenez homme lige du roi de France, & lui promettez foi & loyauté porter? dites, voire. Et ledit roi & ses successeurs ducs de Guienne, diront, voire. Alors le roi de France recevra le dit roi d'Angleterre & duc audit hommage lige, à la foi, & à la bouche*, c'est-à-dire, au baiser. Le roi n'accordoit cette derniere faveur qu'à la noblesse du sang *, jamais à celle du fief.

* Ainsi qu'on peut le voir par ces vers tirés du Roman de la Rose, & rapportés par Du Cange, au mot *homagium osculi.*

Or je veux pour ton advantage
Qu'orendroit me fasses hommage,

L'obligation n'étoit pas la même pour tous les vassaux. Les uns étoient tenus de faire *plege ou plejure : & l'avez pu voir*, dit un auteur Anglois, *par le roi de France, qui fut prisonnier, comment il fut ordonné que plusieurs nobles barons qui étoient ses hommes, s'en allassent en Angleterre tenir prison pour lui.* Les autres s'obligeoient *à faire service de leur propre corps*, c'est-à-dire, à servir de champions au seigneur, & à combattre pour lui, *lorsqu'il étoit accusé d'aucun cas, qui par gage de bataille dût se terminer.* On peut dire cependant en général que tout feudataire devoit foi & loyauté, révérence, conseil, & aide. *C'est mentir sa foi vers son seigneur*, disent les assises de Jérusalem, que de mettre ou laisser mettre la main sur son corps, de conseiller qui que ce soit contre son gré, de solliciter en cour contre ses intérêts, de porter les armes contre lui, *de faire à son escient ou de pourchasser la honte & le dommage de sa maison. Nul vassal ne doit à la femme de son seigneur, ne à sa fille, requerre vilainie de son corps, ne souffrir, ne consentir à son pouvoir, que autre li fasse : ce est à sçavoir de gésir à li charnellement comment que ce soit, si ce n'est par mariage, ne à sa sœur, tant comme elle est damoiselle en son hôtel.*

Devoir des vassaux.

Butiler, l. 1. tit. 82.

Gloss. in consuet. Norm. c. 29.

Ch. 197.

Et me baise emmi la bouche
A qui nul vilain homme ne touche.
A moi touchier ne laisse mie
Nul homme où il ait villenie.
Je n'y laisse mie touchier
Chacun Bouvier, chacun Bouchier :
Mais être doit courtois & frans,
Celui duquel hommage prens.

PHILIPPE II, *surnommé Auguste.*

AN. 1181. LA conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine & du Poitou; l'acquisition des comtés d'Auvergne & d'Artois; le recouvrement de la Picardie, & d'un grand nombre de places & de terres en Berry; la réunion de plusieurs autres comtés, châtellenies & seigneuries à la couronne; l'autorité royale affermie; la puissance de la maison des Plantagenêts abattue; la subordination rétablie parmi les grands vassaux; l'orgueil des ennemis de la France réprimé: tels sont les titres qui confirment à Philippe II, les glorieux noms de *Conquérant*, de *Magnanime*, & d'*Auguste*: tel est en même temps le précis des événements qu'offre l'histoire de son regne.

Jalousie entre les grands qui veulent partager l'autorité.

Philippid. l. 2. pag. 110. apud Duch. t. 5.

Louis croyoit avoir pris les mesures les plus infaillibles pour assurer la tranquillité de l'Etat après sa mort: mais la jalousie du commandement les rendit presque inutiles. Les princes de Champagne, oncles de Philippe, ne voyoient qu'avec dépit toute l'autorité entre les mains du comte de Flandre, tuteur, dit un auteur contemporain, gouverneur & parein du jeune monarque. La reine-mere, soit complaisance, soit ambition, entra dans leur ressentiment, & publioit hautement que toute la puissance devoit lui appartenir préférablement à un étranger, à qui les intérêts de son fils ne pouvoient être qu'indifférents. Le comte de Sancerre, le plus jeune, mais en même temps le plus hardi des princes de sa maison, fut le premier qui leva l'étendard de

la

PHILIPPE II. dit AUGUSTE
XLI.e Roy de France,
Mort à Mantes le 14 Juillet 1223. Après 43 ans de regne.

la rebellion. Philippe, à cette nouvelle, monte à cheval, vole dans le Berry, force Châtillon, l'une des meilleures forteresses du pays, y fait mettre le feu, la rase, & porte la désolation sur toutes les terres du rebelle. Le comte cependant se déroba à cette premiere poursuite, & quoique la France fût menacée d'une guerre civile, tout étoit encore calme & tranquile dans le royaume. AN. 1181.

Mais bientôt la reine-mere fit éclater son mécontentement, & sa fuite précipitée en Normandie mit tout l'Etat en combustion. Elle fut reçue des deux rois d'Angleterre avec des honneurs qui marquoient autant d'envie de profiter des troubles qui agitoient la France, que d'estime & de respect pour la personne d'une grande princesse. On affecta de prendre hautement sa défense ; & sous prétexte de la venger d'une injustice criante, on se mit aussi-tôt en état d'agir avec une nombreuse armée. Philippe, prévenu du mauvais effet que pouvoit produire l'idée de sa jeunesse, avoit résolu d'éviter tous les vices de cet âge, sur-tout l'oisiveté, l'inapplication, l'amour du plaisir. Il partit promptement à la tête de ses troupes, & suivi du comte de Flandre, s'avança sur les frontieres de Normandie. Déja les armées étoient en présence, prêtes à en venir aux mains, lorsque le cardinal de S. Chrisogone, légat du pape, fit consentir les deux rois à une conférence qui se tint entre Gisors & Trie.

Retraite de la reine-mere en Normandie.

Rigord, de Hoveden.

La partie auroit pu paroître trop inégale. Henri, consommé dans les affaires par une longue expérience, passoit pour le plus grand politique de son siecle : Philippe, jeune prince de quinze ans, ne faisoit que commencer sa carriere, & cette entrevue étoit sa premiere négociation. Mais en lui la prudence & le courage avoient devancé les années. Ce fut envain que le vieux Henri employa tour-à-tour les amitiés, les caresses, les reproches & les menaces : Philippe répondit avec fierté qu'étant roi, il n'étoit responsable de sa conduite qu'à Dieu seul ; que l'ordre établi dans son royaume subsisteroit malgré les efforts des séditieux, & qu'il sçauroit punir sévérement l'orgueuil de ceux qui oseroient attenter à son autorité. Cette hardiesse étonna le mo-

Retour de la reine. Anciens traités renouvellés avec l'Angleterre.

Idem, ibid.

AN. 1181.

narque Anglois, & lui fit connoître ce que sa maison avoit à craindre d'un tel prince. Enfin, chacun relâcha un peu de ses intérêts. Le jeune roi voulut bien consentir au retour de la reine-mere, promit de lui fournir de quoi soutenir son rang, & lui permit d'espérer qu'elle auroit auprès de lui toute l'autorité qu'elle pouvoit attendre de sa jeunesse & de la nature. On confirma les anciens traités entre les deux couronnes, & ce fut ainsi qu'un grand péril s'évanouit.

Changement dans le ministere.

Le retour de la mere fut la perte du tuteur. Adele, secondée des seigneurs de Couci & de Clermont, favoris du jeune monarque, ne cessoit de représenter combien il étoit dangereux de laisser toute l'autorité entre les mains d'un homme déja si puissant par la possession de tant de provinces. On affectoit de le peindre comme un prince violent que rien n'étoit capable d'arrêter, ni la religion ni l'honneur. On citoit l'exemple de Gautier de Fontaines, qui, soupçonné d'un commerce criminel avec la comtesse de Flandre, fut tué à coups de massue par ordre du cruel mari, ensuite attaché à un gibet la tête en bas : supplice qui déshonoroit le juge lui-même : c'étoit publier sa honte, au-lieu de la réparer. On ne peut exprimer l'impression que de tels discours firent sur l'esprit d'un jeune prince, naturellement hautain, & jaloux du commandement. Le comte ne fut pas longtemps à s'appercevoir qu'on l'avoit desservi : loin de se roidir contre le torrent, il se retira dans ses Etats sans témoigner le plus léger ressentiment.

La conduite des affaires fut confiée à Robert-Clément du Metz, que le feu roi avoit chargé de l'éducation de Philippe. C'étoit un homme d'une probité généralement reconnue, qui réunissoit toutes les qualités du philosophe, du guerrier & du courtisan. On attendoit beaucoup de son administration; mais une mort précipitée fit évanouir toutes ces grandes espérances. Gilles-Clément son frere, lui succéda dans le ministere comme dans la dignité de maréchal de France. Ce seigneur ne fit encore que paroître, & mourut peu de mois après son élévation. On jeta enfin les yeux sur le cardinal de Champagne, frere de la reine-mere. Tout conspiroit en sa faveur, naissance, dignité, sçavoir, probité,

bonté : toute la France apprit avec une extrême joie, qu'il avoit été déclaré chef du conseil & premier ministre. Les commencements de son ministere furent signalés par une de ces actions également susceptibles de louange & de blâme, suivant les différentes façons d'envisager un seul & même objet : je veux dire par le bannissement des Juifs.

AN. 1181.

Bannissement des Juifs.

Ce peuple aussi avide que laborieux, en prêtant à gros intérêt, avoit acquis, dit-on, plus d'un tiers des biens du royaume : chose incroyable, si l'on ne sçavoit d'ailleurs qu'il étoit puissamment soutenu par les grands seigneurs, qui n'avoient pas honte de partager ses gains infames. Cette protection l'avoit tellement enhardi, qu'il portoit l'insolence jusqu'à contraindre un débiteur à renoncer à sa liberté & à se rendre esclave, lorsqu'il n'étoit pas en état de payer. Philippe, sensible à la misere de ses sujets, consulta un hermite du bois de Vincennes, nommé frere Bernard, personnage en grande réputation de sainteté. Ce bon dévot, ne consultant lui-même que son zele, eut bientôt fait résoudre la perte de cette malheureuse nation. Le jeune roi rendit en conséquence un édit, qui enjoignoit aux Juifs de sortir dans trois mois des terres de son obéissance. Leurs immeubles furent confisqués, leurs créances déclarees illégitimes, les François déchargés de toutes les obligations qu'ils avoient pu contracter à leur égard, en payant au monarque la cinquieme partie de la dette. On leur laissoit néanmoins leur argent comptant & tous leurs meubles; mais on ne leur accordoit qu'un très court espace de temps pour pouvoir les emporter. Ce terme expiré, on permettoit de leur courir sus. On finissoit enfin par ordonner que toutes leurs synagogues seroient converties en églises.

Rigord, apud Duch. t. 5. p. 8.

Chacun raisonna à sa façon sur cette ordonnance & sur les motifs qui l'avoient inspirée. Les uns croyoient qu'il y avoit de l'injustice à dépouiller des malheureux, sans aucun examen des crimes qu'on leur imputoit : les autres estimoient qu'une pareille émigration étoit une vraie perte pour le royaume qu'elle dépeuploit. Quelques-uns disoient que permettre aux Juifs d'enlever leur or, leur argent & leurs pierreries, c'étoit appauvrir l'Etat, dont ils avoient

AN. 1181. sçu s'approprier toutes les richesses : quelques autres alloient même jusqu'à soutenir que les gens qui prêtent, loin d'être nuisibles dans une monarchie, sont souvent utiles, quelquefois même nécessaires, pourvu que le gouvernement soit attentif à réprimer les abus. Les grands sur-tout, c'est à-dire, selon Rigord, *les comtes, les barons, les archevêques & les évêques*, gagnés par les présents des proscrits, n'oublierent ni prieres, ni promesses pour fléchir le jeune monarque; mais rien ne fut capable de l'ébranler. On lui avoit conté dans son enfance mille histoires affreuses, qui lui avoient inspiré une si grande aversion pour ce peuple, qu'on ne put jamais le ramener a des sentiments plus doux.

On lui disoit que les Juifs recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prêtoient à usure, des crucifix d'un grand prix & même des calices, qu'ils profanoient jusqu'à s'en servir dans leurs repas : qu'on venoit de trouver par révélation une croix d'or & un livre d'évangiles orné de pierreries, qu'ils avoient cachés dans un infâme cloaque : que tous les ans à la fête de Pâques, ils enlevoient un enfant chrétien, sur lequel ils renouvelloient le supplice que leurs ancêtres avoient fait souffrir au Sauveur du monde : témoin saint Richard, jeune enfant de Pontoise, crucifié nouvellement par ces barbares. L'horreur justement due à tant d'abominations qu'il supposoit réelles, le rendit inflexible à toutes les sollicitations. Les malheureux n'eurent d'autre choix que de quiter la France ou d'abjurer le judaïsme. Quelques-uns se firent baptiser : le plus grand nombre alla chercher un asyle dans une autre contrée.

Rigord, ibid. p. 6, 9.

Guil. Armor. ibid. p. 71, 72.

AN. 1182. Tout étoit calme dans le royaume : Philippe sçut employer ce moment de tranquilité à des ouvrages utiles ou agréables. Il acheta des lépreux qui demeuroient hors de la ville, le privilege d'une foire qu'il transféra en un endroit nommé dans les anciens titres *Champeaux* ou les *Petits-Champs*. On y bâtit par ses ordres deux grandes maisons ou halles, qu'il fit entourer d'un mur avec des portes qui se fermoient la nuit. On permit aux marchands d'élever entre ce mur & ces halles des étaux où ils pussent être à couvert, à condition de payer un certain droit qu'on appelloit *étalage*.

Occupations pacifiques du jeune roi.

Rigord, ibid. p. 41.

Il y avoit dans ce même terrein un emplacement que nos premiers rois avoient donné pour y faire le cimetiere de Paris : car alors il n'étoit pas permis d'enterrer dans la ville. Ce lieu, toujours respecté chez les chrétiens, étoit devenu un réceptacle d'immondices, & les femmes perdues de débauches en avoient fait le théâtre de leurs prostitutions. Le roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus vive douleur, & pour y remédier, le fit enfermer de bons murs : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le cimetiere des saints Innocents. Un saint prêtre, nommé Pierre de Roissi, entreprit de prêcher ces pécheresses publiques, & eut le bonheur d'en convertir un grand nombre. Les unes devinrent des modeles de la chasteté conjugale : les autres se condamnerent à faire, nu-pieds, de longs & pénibles pelerinages, pénitence alors très usitée : un grand nombre se consacra à Dieu, & prit le voile dans la nouvelle abbaye de saint Antoine, qui fut fondée vers ce même temps à Paris pour leur servir de retraite.

AN. 1182.

Philippid. l. 1. p. 108.

Ce ne sont pas les seuls embellissements que la capitale doit aux soins de Philippe. L'odeur infecte qui s'élevoit des boues de la ville, étoit si grande, qu'elle pénétroit jusque dans le palais de nos rois, & le rendoit presqu'inhabitable. Le jeune monarque résolut de remédier à cet inconvénient, & sans s'étonner ni de la difficulté de l'entreprise, ni de la prodigieuse dépense qu'elle exigeoit, donna ses ordres au Prévôt de Paris de faire paver toutes les rues & toutes les places publiques : ce qui fut exécuté en *pierres quarrées*, si l'on en croit Guillaume le Breton, auteur contemporain. Alors, dit Rigord, l'ancien nom de *Lutece*, qui signifie un terrein boueux, fut changé en celui de *Paris*, qui exprime, ajoute-t-il, ou la bravoure de la nation Françoise, ou sa descendance de Priam par Francion, fils d'Hector & neveu de Paris. Car on avoit beaucoup de peine à se défaire de l'ancien préjugé, qui donne aux Francs une origine Troyenne.

Idem, ibid. p. 6.

Ce n'étoit point encore assez d'avoir établi la propreté dans Paris, il falloit aussi pourvoir à sa sureté. C'est ce qui fit naître au monarque la pensée de réunir dans la même en-

Idem, ibid. p. 31, 52.

An. 1182. ceinte une partie des bourgs qui environnoient cette capitale. On y travailla avec tant de diligence, qu'en très-peu de temps cette vaste clôture fut achevée. On ne laissa hors des murs, qui furent flanqués de bonnes tours, que le palais du Louvre, saint Honoré, une partie du bourg l'Abbé, l'abbaye de saint Martin, le Temple, les bourgs de saint Eloy, de saint Victor, de saint Marcel, & de saint Germain-des-Prés. Il y avoit entre ces bourgs qu'on venoit d'enclôre, plusieurs espaces remplis de jardins, de terres labourables, de vignes & de prairies : chacun s'empressa de les couvrir de batiments. Le roi, pour faciliter l'exécution d'un ouvrage qu'il avoit si fort à cœur, se chargea de dédommager les propriétaires du terrein où passeroient les fondations des murs & les fossés : le reste de la dépense fut faite par

De la Mare, traité de la Pol. t. 1. p. 76. les bourgeois. Mais il y a toute apparence, dit le sçavant historien de la Police, que Philippe, pour les indemniser, céda à la ville une partie des droits dont elle jouit encore aujourd'hui. Dans un arrêt du mois de Mars 1274, sous Philippe le Hardi, il est fait mention de ceux qui avoient été accordés à cette capitale par le roi Philippe Auguste, son bisaïeul, sur les taverniers & les jurés-crieurs : présomption violente qu'il en est de même de tous les autres.

Rigord, ibid. Les soins du monarque ne se bornerent point à la capitale : les autres principales villes du royaume furent également embellies & fortifiées par ses ordres. On admira partout le généreux désintéressement du prince, qui pouvant, sans se rendre coupable d'aucune injustice, élever des murs & creuser des fossés sur un fond étranger, ne voulut point user de son droit, & contribua de l'argent de son épargne à la construction d'un ouvrage, qui n'avoit d'autre objet que l'utilité publique.

An. 1183. *Idem, ibid. p. 11.* C'est aussi vers ce même temps, que le bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le dessein du monarque étoit d'en faire un lieu de chasse. Le roi d'Angleterre qui en fut informé, rassembla tout ce qu'on put prendre de jeunes cerfs, de daims & de chevreuils dans ses Etats de Guienne & de Normandie, les embarqua sur la Seine, & les envoya à Paris *au roi Philippe son seigneur.* Le jeune prince les reçut

avec joie, & les fit enfermer dans son nouveau parc, où il mit des gardes pour veiller à leur conservation.

AN. 1183.

Défaite des Cottereaux dans le Berry.

Ces diverses occupations n'empêchoient pas le jeune roi de pourvoir à la sûreté des bourgades & du plat-pays, qu'il se fit toujours un devoir de protéger contre les violences des nobles, & contre les brigandages d'une troupe de scélérats qui ravageoient la France. Il aprit que les Cottereaux, gens sans foi ni loi, désoloient les environs de Bourges, pillant tout ce qui se trouvoit sous leur main, écorchant les prêtres, violant les femmes sous les yeux de leurs maris, brûlant les églises, brisant les vases sacrés, faisant des coëffes * à leurs concubines avec le linge bénit qu'on étend sous le calice en disant la messe. Il y envoya aussi-tôt une armée, qui les extermina de façon, qu'il n'en resta pas un seul. Leurs dépouilles qui étoient celles des provinces, rendirent au Berry sa premiere richesse.

Idem, ibid.

AN. 1184.

Guerre pour la restitution du Vermandois.

Tel étoit l'état des affaires, lorsque tout-à-coup il s'éleva une querelle très vive entre le roi & le comte de Flandre. Ce prince avoit épousé Elisabeth, petite fille de Hugues le Grand, qui lui avoit aporté en dot le Vermandois, le Valois & tout le comté d'Amiens. La princesse étant morte sans laisser d'enfants, le roi fit sommer son mari de lui restituer ces riches domaines, *offrant de prouver par le temoignage des archevêques, évêques, comtes, vicomtes, & autres princes, que ces trois comtés lui apartenoient par droit de succession.* Le comte s'en défendit, sous prétexte que le feu roi lui en avoit fait une cession pure & simple, que Philippe lui-même avoit confirmée depuis son avénement à la couronne. Le monarque ne nioit point absolument cette prétendue donation : mais il soutenoit qu'elle n'avoit pu être faite que pour un temps, les rois étant toujours mineurs, & leur domaine inaliénable : que

Idem, ibid. p. 12.

* *De illo sancto linteamine quod corporale dicitur, concubinae eorum pepla capitibus suis componebant.* Le *peplum*, si l'on en croit Du Cange, étoit une coëffure de femme alors très usitée, qui enveloppoit toute la tete, le cou & le menton, jusqu'au nez. Mathieu Paris raconte d'un prelat, grand chancelier d'Angleterre, qu'il fut trouvé revêtu d'une robe de femme d'un verd foncé, ayant une cape de même couleur, & la tête enveloppée du *peplum*. On soupçonna, dit-il, quelque supercherie, & pour s'en eclaircir, on lui arracha cette étrange coëffure depuis le nez jusqu'au menton. Alors on découvrit le visage d'un homme noir, & rasé nouvellement.

AN. 1184.

lui-même en la ratifiant, ne l'avoit rendue ni plus légitime, ni plus durable, puisqu'alors il étoit sous la tutelle du comte: enfin que ce prince n'ayant d'autre titre que son mariage avec Elisabeth de Vermandois, tout son droit cessoit par la mort de cette princesse. Philippe cependant, par un reste de considération pour son tuteur, proposoit de mettre l'affaire en arbitrage: mais le comte, homme violent, refusa avec beaucoup de fierté d'entendre à aucun accommodement, mit sur pied une puissante armée, & entra en campagne, portant sur ses étendards un dragon terrible, qui vomissoit des flammes: symbole de la fureur qui l'animoit.

Corbie fut la premiere place attaquée. Les Flamands en insulterent le fauxbourg, qu'ils prirent d'assaut; tout ce qui se trouva sous leur main, fut passé au fil de l'épée. Ceux qui purent se sauver dans la ville, couperent le pont de communication, résolus de repousser vigoureusement les efforts de l'ennemi, ou de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Leur courage s'accrut encore par l'arrivée de quelques troupes qui trouverent moyen de se jeter dans la place. Le comte, désespérant de pouvoir emporter un fort défendu par tant de braves gens, leva le siege au bout de quelques jours, fit passer la Somme à toute son armée, ensuite l'Oyse, s'avança jusqu'à Senlis qu'il n'osa attaquer, surprit Dammartin, où il laissa des marques funestes de sa colere, & vint assiéger Bétisy, château très fortifié pour ce temps-là.

Philipid. l. 2. 112, 13, 14.

Le roi cependant avoit rassemblé son armée, & déja il étoit en marche pour aller présenter la bataille au comte, lorsqu'il aprit que ce prince se retiroit & fuyoit avec précipitation du coté de Choisy, ancienne maison royale auprès de la riviere d'Aisne, vers son confluent avec l'Oyse. C'ét.it un château très considérable: le Flamand néanmoins osa l'insulter; mais l'aproche du jeune monarque lui fit encore abandonner cette entreprise, & l'obligea de regagner honteusement ses Etats. Philippe au désespoir que sa proie lui eût échapé, tourna du côté d'Amiens, & mit le siege devant le château de Boves, qui faisoit sa principale défense. C'étoit, si l'on en croit un historien du temps, l'une des plus fortes places du royaume, tant par sa situation, ses tours, ses murs, ses fossés,

que

que par l'intrépidité de son commandant, nommé Raoul, par le nombre des troupes qui la défendoient & par l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance. Il fallut donc l'assiéger dans les formes. AN. 1184. Ibid.

On ne connoissoit point encore en France l'usage de la *baliste*, quoique très commune ailleurs, & inventée depuis long-temps pour lancer dans les villes assiégées de grosses pierres, des fleches & des feux d'artifices. On eut donc recours aux machines alors usitées dans le royaume. On commença par construire avec des claies & du bois de chêne vert des *vignes* ou galeries couvertes *, sous lesquelles le soldat, sans être exposé aux traits de l'ennemi, pût combler le fossé de pierres, de terre & de fascines. Bientôt elles furent poussées jusqu'au pied de la muraille. Le mineur aussi-tôt travailla à la creuser dans les fondements avec le ciseau & la pioche, étançonnant par-tout avec de petites pieces de bois, assez fortes cependant pour empêcher une chûte subite & imprévue. La sape étant assez avancée, le roi donna ses ordres pour l'attaque. Les travailleurs mettent le feu aux étançons: le mur s'écroule avec grand fracas: il se fait une large breche, & les François, à la faveur de la poussiere & de la fumée, montent à l'assaut, massacrent tout ce qui tombe sous leur main, & font un grand nombre de prisonniers. Ibid. p. 115.

Ceux qui échaperent à l'épée des vainqueurs, se retirèrent dans le donjon qui commandoit le reste de la ville. Il étoit défendu par une double muraille, qu'il faloit encore forcer avant d'arriver au pied de la tour. On dressa aussi-tôt tous les *engins* de guerre alors connus. C'étoit le *mangonneau*, *machine empruntée des Turcs*, qui lançoit des grêles de cailloux, & la *perriere*, ou *lide* & *clide*, longue poutre rete- Ibid p. 126.

* Ces galeries s'appelloient autrefois *Chats*, ainsi qu'on peut le voir par ces vers de Guillaume Guiart sur Philippe Auguste. Du Cange, au mot *Catus*.

Devant Boves fut l'ost de France,
Qui contre les Flamans contance.
Li Mineurs pas ne sommeillent,
Un chat bon & fort appareillent:
Tant œuvrent dessous & tant cavent,
Qu'une grant part du mur destravent.

AN. 1184. nue par un contre-poids, qui, étant lâchée, jetoit des pierres d'une grosseur monstrueuse. Déja les assaillants avoient fait breche aux murs & à la citadelle, lorsque le comte de Flandre parut à la vue du château, & envoya défier le roi à la bataille. Ce jeune prince ne cherchoit que l'occasion de signaler son courage : il accepta l'offre avec joie, & sortit de son camp pour combattre. Mais les princes de Champagne, Guillaume, archevêque de Rheims, & Thibaud comte de Blois, n'oublierent ni raisons, ni prieres, pour le détourner d'une résolution où il paroissoit plus de bravoure que de prudence. La nuit aprochoit, circonstance peu favorable pour une action : le combat ne seroit pas plutôt engagé, qu'il faudroit ou le cesser, ou en abandonner le succès au hasard : l'intérêt de l'Etat, la gloire du prince, tout sembloit exiger qu'on différât jusqu'au lendemain, afin de pouvoir consulter les plus expérimentés des capitaines, sur les dispositions qu'il convenoit de faire pour assurer la victoire. L'impatience du monarque ne s'accommodoit point de ce retard : il se rendit cependant, & donna ses ordres qu'au lever du soleil tout fût prêt pour aller à l'ennemi.

La démarche du comte n'étoit qu'un stratagême pour pressentir la résolution des François : instruit des dispositions où étoit le monarque, il commença à envisager plus sérieusement les suites de son entreprise. La réflexion fit place au doute, le doute à la crainte, & la crainte à la soumission. Il écrivit au cardinal de Champagne, & au comte de Blois, pour les prier de lui obtenir une treve de huit jours. Ces généreux princes, touchés de l'humiliation de leur ennemi, ne pousserent pas trop loin leur avantage, & sçurent si bien ménager l'esprit du roi, qu'ils lui inspirerent les mêmes sentiments de clémence & de modération. Le comte vint demander pardon à genoux, mit ses armes aux pieds du monarque, lui restitua le Vermandois, tout le pays d'Amiens, & le comté de Sancerre, qui de ce moment furent réunis à la couronne.

Ibid. p. 117.

La reine oubliant ce qu'elle devoit au roi son mari, s'étoit déclarée trop ouvertement pour le comte de Flandre son oncle. Elle reçut ordre de sortir d'une cour, qu'on l'accusoit de trahir. Déja le monarque avoit assemblé un synode

d'évêques pour faire diſſoudre ſon mariage, ſur le prétexte trop ordinaire de parenté. Tout étoit diſpoſé de maniere à ſeconder ſes déſirs : les prélats, à l'exemple des courtiſans, blâmoient hautement la conduite de la princeſſe : le ſeul évêque de Senlis, témoin de ſa vertu, ſoutenoit ſes intérêts, & empêchoit la ſentence de divorce. Le comte de Hainaut inſtruit du malheur qui menaçoit ſa fille, vint la trouver à Pontoiſe, où elle étoit gardée à vue, & lui repréſenta ſi vivement ſon devoir, qu'il l'engagea d'écrire au roi une lettre également tendre & ſoumiſe. La paix de l'oncle devint celle de la niece : Iſabelle fut rappellée : bientôt ſes charmes & ſes vertus lui regagnerent le cœur & la confiance du prince ſon époux. AN. 1184.

Philippe marche contre le duc de Bourgogne.

Rigord, ibid, p. 14, 15.

La France commençoit à peine à goûter les douceurs de la paix, que les plaintes d'un vaſſal perſécuté obligerent le monarque de porter ſes armes contre le duc de Bourgogne. Hugues, c'étoit le nom du prince, eſprit inquiet, remuant, hardi, prétendoit que le comté de Vergi lui apartenoit de droit, & entreprit de le réunir à ſon domaine. Il leva pour cet effet une puiſſante armée, & vint aſſiéger le château qui donne le nom à cette ſeigneurie. Gui, poſſeſſeur de ce fameux fief, implora le ſecours du roi, offrant de relever immédiatement de lui & de ſes ſucceſſeurs à perpétuïté, s'il le délivroit de l'oppreſſion d'un tyran, plutôt que d'un ſuzerain. Philippe ne laiſſoit échaper aucune occaſion d'accroître ſon autorité : il raſſemble promptement ſes troupes, vole en Bourgogne, diſſipe l'armée du duc, le force de lever le ſiege, renverſe tous les forts qu'il a fait élever, prend poſſeſſion de Vergi, qu'il remet au comte & à ſes héritiers, à condition de le tenir de lui, à foi & hommage.

Idem, ibid.

Cette premiere diſgrace ne fut point capable de dompter l'orgueil du duc : bientôt une nouvelle uſurpation lui attira de nouvelles humiliations. Nos rois, dit un auteur contemporain, en confiant aux ſeigneurs une principauté, une terre, ou même une province, ſe ſont toujours réſervé la puiſſance immédiate ſur les égliſes & ſur les clercs. Protecteurs nés de la religion & de ſes miniſtres, ils ne s'en ſont jamais raporté qu'à eux-mêmes du ſoin de veiller à leurs intérêts, & d'empêcher qu'on ne les ſurchargeât de corvées, de tailles,

AN. 1184.

& d'impoſitions. Hugues cependant opprimoit les égliſes de ſon duché. Le monarque le fit citer à la cour des pairs, qui le condamna à trente mille livres de réparation. Ce jugement, quoique juſte dans ſon principe, n'étoit point d'une facile exécution. Le duc, plus ulcéré que jamais contre les eccléſiaſtiques, redoubla de fureur & de mauvais traitements. Le roi alors entra en Bourgogne, mit le ſiege devant Châtillon-ſur-Seine, l'un de ſes plus forts boulevarts, l'emporta d'aſſaut, fit priſonnier le jeune Eudes, fils du rebelle, s'empara de Nevers & de toutes les places du comté dont elle étoit la capitale. Hugues, battu de tous côtés, vint ſe jeter aux pieds du monarque qui lui pardonna; mais à condition qu'il ſatisferoit pleinement le clergé, & que pour sûreté de ſa parole il livreroit trois de ſes meilleures fortereſſes: ce qui fut exécuté.

Affaires d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre n'avoit pris aucune part à toutes ces querelles, & ce fut un bonheur pour l'Etat. C'étoit de tous les princes de l'europe, le plus politique & le plus puiſſant: la France auroit eu tout à craindre d'un tel voiſin, ſi les fréquentes révoltes de ſes enfants, n'euſſent traverſé ſes projets ambitieux. L'aîné, nommé Henri au *court-mantel*, digne fils d'un tel pere, prétendit que Richard, ſon cadet, lui devoit hommage pour la Guienne & le Poitou. Geofroi, duc de Bretagne, ſon troiſieme frere, ſe joignit à lui: tous deux de concert aſſiégerent & prirent Limoges. Le vieux Henri, ſurpris de l'audace, ſe préſenta devant la place: il eſpéroit que ſa ſeule préſence rameneroit les rebelles à leur devoir: il ſe trompa; la ſentinelle oſa tirer ſur lui. Le malheureux pere courut un danger plus grand encore, dans une conférence qu'il voulut bien accorder aux ſéditieux. Il y eut pluſieurs perſonnes tuées à ſes côtés: lui-même eût été percé d'une fleche, ſi dans le même moment, ſon cheval ne ſe fût abattu. On rompit donc toute négociation. Les choſes ſembloient enfin devoir être portées aux dernieres extrémités, lorſque le jeune roi fut ſurpris d'une violente fievre, mêlée de dyſſenterie, qui en peu de jours le mit au tombeau. Lorſqu'il ſe vit près de ſa fin, il changea tout-à-coup, témoigna un grand regret de ſes révoltes, envoya demander pardon

Roger de Hoveden.

au roi son pere, & se fit étendre sur un lit de cendres, où il expira dans de grands sentiments de piété, nud en chemise, la corde au cou. AN. 1184.

La mort du jeune Henri ne fit qu'accroître la pétulance & l'ambition de ses freres. Richard, devenu l'aîné, vouloit entrer en partage de la souveraine puissance: Geofroi, son cadet, duc de Bretagne, du chef de sa femme, prétendoit qu'il n'en devoit pas moins avoir part à tant de provinces que son pere avoit réunies en sa personne: Jean le plus jeune de tous, se plaignoit de n'avoir aucun apanage; ce qui l'avoit fait surnommer *Sans Terre*, & il ne voyoit qu'avec un extrême jalousie le sort brillant de ses freres. Tout annonçoit une fatale division entre le pere & les enfants.

Geofroi fut le premier qui leva l'étendard de la rebellion. Il demandoit que le comté d'Anjou fût ajoûté au duché de Bretagne, que sa femme lui avoit aporté en dot. N'ayant pu rien obtenir, il vint trouver le roi à Paris, dans l'espérance que ce prince, comme souverain, feroit lui-même cette union, & la soutiendroit par sa puissance. Philippe qui l'aimoit tendrement, le reçut avec bonté, & lui promit toute sorte d'assistance. La guerre sembloit inévitable: mais la mort précipitée du jeune duc, mit fin à ses projets séditieux. Il tomba malade à Champeaux, & fut emporté en peu de jours, malgré tout l'art des médecins de la ville & de la cour. Il ne laissoit qu'une fille, nommée Eléonore: mais la duchesse, qui étoit enceinte, accoucha quelques mois après d'un prince, que les Bretons nommerent Artus, en mémoire de ce fameux roi de leur nation, à qui les romanciers attribuent tant de hauts faits d'armes, & l'institution des chevaliers de la table ronde. La tutelle du jeune prince fut un article d'une grande discussion. Le roi d'Angleterre y prétendoit comme aïeul: cependant malgré toutes ses brigues, elle fut déférée à la duchesse mere, sous la protection du monarque François.

Rigord, p. 20.

Origine du droit d'aînesse, du frérage, & du parage.

Le roi fut très sensible à la perte d'un jeune héros, qui s'étoit entiérement dévoué à ses intérêts: mais la Bretagne qui l'adoroit, le pleura bien plus amérement, & sa mémoire est encore célebre parmi cette brave nation, qui attendoit de

AN. 1184.

lui le rétabliſſement de la gloire des anciens Bretons. Ce fut ce prince, qui dans une aſſemblée qu'on nomme l'*aſſiſe du comte Geofroi*, ordonna que les *baronies* & les *chevaleries* apartiendroient aux ſeuls aînés, à la charge de donner à leurs cadets des penſions alimentaires, proportionnées à leur naiſſance & à la valeur des terres. D'abord c'étoit l'aîné qui en décidoit, de l'avis des principaux parents; elles furent depuis réglées & fixées au tiers. Les ſimples gentilshommes, pour ne point céder aux barons, demanderent d'être compris dans cette loi, & bientôt elle devint générale pour tous les nobles de la province. *Il ſemble choſe fort étrange*, dit Paſquier, *qu'étant pluſieurs enfants d'un même pere, un ſeul ſoit avantagé au déſavantage des autres.* Auſſi nos premiers ancêtres ne purent-ils jamais ſe réſoudre à introduire cette coutume en leur monarchie: ils n'y voyoient qu'injuſtice, cruauté, barbarie. Mais enfin l'intérêt de l'Etat a ſçu triompher, dit-on, des préjugés & des ſcrupules des peres trop tendres. *Il eſt bon*, continue notre ſavant juriſconſulte, *que parmi des gens deſtinés à porter les armes, comme ſont les nobles, il y en ait un entre les autres qui ſoit plus richement partagé, pour pouvoir ſuporter plus longuement la dépenſe d'une longue guerre:* raiſon plus ſpécieuſe dans un temps où chaque gentilhomme faiſoit la guerre à ſes frais, que dans un ſiecle où tout eſt à la ſolde du monarque. Je dis ſpécieuſe; car les cadets ſont également nés pour le ſervice, & la loi, pour mettre un aîné en état de faire une plus grande figure, réduiſoit trois ou quatre ſujets à l'impoſſibilité de remplir leur deſtination. Mais, dira-t-on, les puînés *qui ſeulement s'attendent à leur vertu, ſe haſardent plus avantureuſement aux périls, pour trouver moyen de ſe pouſſer, & d'être connus du prince.* Il eſt vrai qu'on a vu des cadets s'élever aux premiers rangs par leur mérite, tandis que leurs aînés ſont demeurés ignorés dans leurs terres: mais en faut-il conclure qu'un homme peut légitimement vous enlever votre bien, ſous l'honnête prétexte de vous réduire à la néceſſité d'exercer vos talents?

Recherches de la France, t. 1. l. 2. ch. 18. p. 143, 44.

Idem, ibid.

Quoi qu'il en ſoit, cet uſage introduit ſur le modele de la ſucceſſion à la couronne, qui étoit alors déférée aux ſeuls

aînés * fut porté si loin en quelques endroits, qu'on crut devoir l'adoucir par divers tempéraments favorables aux cadets. Un des principaux, & peut-être le plus ancien, fut d'ordonner que les puînés partageroient dans le fief, & qu'ils tiendroient leurs parts aussi noblement que l'aîné, avec lequel ils seroient *pairs* : c'est ce qu'on appelloit *frérage* & franc *parage*. Le premier né, jusqu'à ce que le *parage* fût *failli*, ce qui arrivoit en Normandie au sixieme degré, ailleurs du quatre au cinq, garantissoit ses cadets sous son hommage envers le seigneur suzerain, les acquitoit des reliefs ou des rachats, & les affranchissoit des droits féodaux ordinaires, tels que sont les gants, les sonnettes d'éperviers, les éperons, le roussin de service.

An. 1184.

On crut d'abord que cette disposition ne contenoit rien que de favorable aux seigneurs, dont elle multiplioit le nombre des vassaux ; mais bientôt on reconnut qu'elle étoit en effet très préjudiciable, en ce qu'elle anéantissoit en quelque sorte leurs mouvances immédiates. Le suzerain sur-tout y voyoit peu d'équité. Lorsque le *parage* cessoit, ce qui avoit été tenu entre nobles par les cadets sous l'hommage de l'aîné, devenoit arriere-fief chef du seigneur, qui par cet éloignement perdoit un tiers de sa mouvance. Ce fut ce qui donna lieu à cette fameuse ordonnance de Philippe Auguste, où il établit que lorsqu'un fief sera divisé, tous ceux qui y auront part, le tiendront nuement & en chef du seigneur dont il relevoit avant la division. Mais comme ce réglement ne regardoit que les terres des barons qui l'avoient demandé, il ne fut observé que dans quelques provinces du royaume. On suivit ailleurs l'ancien droit dont il nous reste encore des vestiges dans quelques-unes de nos coutumes, où il est au choix des cadets de relever du seigneur suzerain ou de leur aîné.

Lauriere, Ordonnances des rois de Fr. t. 1. p. 19.

Coutume de Troies, art. 14. de Mante, c. 1, art. 5. de Senlis, t. 7, art. 32. d'Amiens, art. 79.

On fit vers ce même temps un horrible carnage d'une armée de routiers, qui désoloient l'Aquitaine. Voici comme ce fait est raconté dans une ancienne histoire manus-

* Mais avec cette différence que l'autorité souveraine affoiblie par des partages, expose l'Etat à une ruine certaine ; ce qu'une funeste expérience n'a que trop démontré : au-lieu que le royaume ne perd rien de sa richesse ni de sa puissance, par l'égalité du partage entre les enfants des particuliers.

AN. 1185.
Horrible défaite des routiers.

crite. Une troupe de brigands, Brabançons, Aragonois, Allemands, François, infestoient tellement la province, que *nul n'osoit sortir des forteresses. Or étoit-il de coutume qu'à la fête de l'Assomption, les princes & barons du pays & des étranges contrées, suivis de marchands de toutes marchandises, se rassembloient au Puy en Auvergne, faisant grands dépenses & largesses. Aussi en amandoit l'église & la ville : car les riches hommes leur donnoient de leurs biens largement.* Un chanoine désespéré qu'une solennité si lucrative fût ainsi *empêchée, si parla à un jeune homme subtil en langage, non connu en la ville : & ordonnerent ensemble que le jeune inconnu seroit habitué en guise de Notre-Dame, le plus proprement que l'on pouroit ; & s'apparoîtroit à un simple homme de très bonne renommée, qui avoit nom Durant, & étoit charpentier. Ainsi fut comme ils l'avoient devisé.* Le bon bourgeois avoit accoutumé de passer la nuit en oraison dans l'église consacrée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge : l'imposteur se présente à lui au milieu de sa priere, lui dit *quelques paroles* & lui donne *certain commandement* d'un air de dignité, qui acheve de le convaincre que la personne qui lui parle est réellement la mere de Dieu *.

Le jour commençoit à peine à paroître, que le dévot charpentier courut raconter sa vision & les ordres qu'il avoit reçus. Il étoit de bonne foi **, ce qui rendoit la chose encore

* Cet extrait est tiré d'un vieux cahier écrit à la main, qui étoit à la fin d'une chronique qui finit au roi Charles V. Il m'a été communiqué par un magistrat aussi distingué dans le conseil par ses lumieres, que dans la république des lettres par ses connoissances. Le public me prévient, & nomme M. D. F. Cette histoire est aussi écrite par Simon de Hedin, en ses annotations sur le chapitre 3. du livre 1. de Valere le Grand, comme le rapporte Gissey, en l'histoire de Notre-Dame du Puy. l. 3. c. 6.

* * Hugues de Berci semble douter de cette bonne foi : voici comme il parle de Durant, en son livre si connu sous le nom de la *Bible de Guyot*,

Moult fit soults & soudeants,
Durant capin & bon tenant,
Qui les blancs chaperons trouva,
Et ses signaux au Puy donna :
Donna, non fit, il les vendoit.
Mestrement la gent decevoit,
Il en conquit or & argent :
Moult pensoit bien guiller la gente,
Il en guilla bien deux cents mille.

plus

plus croyable. On s'assembla dans l'église : alors notre chanoine, *homme sage & emparlé*, se leva pour exposer une révélation qu'il avoit lui-même dictée, *prit theme, parla au peuple par maniere de sermon*, lui expliqua comment la reine de miséricorde, par ses prieres auprès de son fils, avoit obtenu la paix au monde, *menaçant de mort subite quiconque ne voudroit la prendre ou l'empêcheroit.* La religion, la simplicité, la crainte, tout servit utilement le prédicateur. Chacun s'empressa d'entrer dans cette sainte confrérie : *Si venoient de toutes parts évêques & gens de tous états prendre cette paix, qu'ils cuidoient être venue du ciel.*

On régla que les confreres auroient sur la tête des chaperons de toile blanche, & sur la poitrine une enseigne de plomb ou d'étain, où seroit écrit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Les associés ne devoient ni jouer aux dés ou aux tables, ni aller en tavernes, ni avoir vêtements ou coutel à pointe, ni faire faux serment ou deshonnête, ni nommer de Dieu ou de Notre-Dame, ou de saint, ou de sainte *aucun membre de dessous le nombril.* Tous juroient de détruire les ennemis de la paix, Routiers, Cotteraux, Brabançons, & autres brigands. On payoit à l'entrée, douze deniers de la monnoie du Puy : ce qui monta en deux mois *à quatre cent mille livres* : somme prodigieuse pour ce temps-là.

Or avint que les Routiers s'en venoient une grande partie d'Aquitaine vers Bourgogne. Les chaperons informés de leur marche, se rassemblent en grand nombre, volent au-devant d'eux, & en tuent dix-sept mille dans une rencontre, & neuf mille dans une autre. Cette double victoire inspira tant d'orgueuil à ce peuple indiscipliné, qu'oubliant ce qu'il devoit aux princes & aux seigneurs, il osa leur défendre de rien exiger de leurs sujets, sous peine d'encourir *son indignation. Le monde enfin fut en telle aventure, que pis sans comparaison avenoit par le fait des chaperons, que par le fait des routiers.* Ceux-ci cependant eurent bientôt leur revanche. Un de leurs capitaines, nommé Lapporius, *homme puissant & fort*, détruisit tellement ces dévots brigands, que depuis *nul n'osa plus dire qu'il fût de cette confrérie.* Tel est le sort de ces sociétés qui doivent leur établissement à la superstition : elles com-

AN. 1185. mencent par la crédulité, elles dégénerent en fanatisme: elles périssent enfin victimes de leur arrogance, & quelquefois de leurs crimes.

AN. 1186. Premiere guerre contre les Anglois. Rigord, p. 23.

Le roi cependant avoit de justes sujets de plaintes contre la cour d'Angleterre, & les choses étoient au point qu'il y auroit eu de l'indécence à dissimuler. Henri, dit au Court-mantel, étoit mort sans laisser d'enfants de la reine Marguerite, sœur de Philippe: les Anglois néanmoins ne parloient point de restituer le Vexin qui avoit été assigné pour sa dot. Richard, surnommé *cœur de lion*, non content de refuser au monarque l'hommage qu'il devoit pour la Guienne & le Poitou, ne se pressoit point d'accomplir son mariage avec Alix, autre sœur du roi. Le bruit même étoit public que le vieux Henri, devenu amoureux de la princesse, avoit eu recours aux dernieres extrémités pour satisfaire sa passion. Philippe n'osoit approfondir cet horrible secret; mais il envoya ses ambassadeurs demander, & l'hommage, & la restitution du Vexin, avec ordre cependant de proposer la cession de cette province, si l'on vouloit consommer une alliance arrêtée depuis si long-temps. Le roi d'Angleterre avoit trop de pénétration pour ne pas apercevoir le piege qu'on lui tendoit: il feignit de consentir à tout, bien résolu de faire naître des difficultés, lorsqu'il s'agiroit de l'exécution. La suite en effet ne prouva que trop qu'il ne pouvoit ni se détacher de son amour, ni se résoudre à rendre une principauté qui étoit si fort à sa bienséance.

AN. 1187. Philippe indigné de la mauvaise foi du pere & du fils, leur envoya déclarer la guerre, entra en Berri, emporta comme un foudre Issoudun, Cressac & plusieurs autres places fortes, ravagea tout le pays des environs, & vint mettre le siege devant Château-roux dont la résistance donna le temps aux Anglois d'accourir au secours. Le roi sortit de son camp pour aller à leur rencontre. Les deux armées, rangées en bataille, étoient prêtes à décider la querelle par des torrens de sang, lorsque des personnes également habiles & pieuses, de concert avec les légats du pape, s'entremirent auprès des princes pour empêcher, ou du-moins éloigner un événement si funeste. Henri se reprochoit au fond l'injustice

Idem, ibid.

de ſon procédé : la grandeur d'ame du monarque François, la bravoure de la nation, tout lui faiſoit apréhender quelque échec ſur la fin de ſes jours : il fit donc les premieres démarches, & offrit de s'en raporter au jugement de la cour des pairs. Iſſoudun reſta au roi pour les frais de la guerre. On conclut une treve de deux ans ; & le duc de Guienne, qui ne cherchoit que le plaiſir, ſaiſit cette occaſion pour aller paſſer quelque temps à Paris. Philippe le reçut avec magnificence & le combla de careſſes. Tous deux faiſoient l'ornement & l'admiration de leur cour : tous deux s'eſtimoient ; ils n'eurent pendant tout ce voyage qu'une table & qu'un lit. C'étoit autrefois la plus grande marque d'amitié, d'eſtime & de conſidération.

Naiſſance du prince Louis.

La joie que toute la France reſſentit de cette paix ineſpérée, fut encore augmentée par la naiſſance d'un prince dont la reine accoucha le cinq de Septembre. Il y eut dans tout le royaume des réjouiſſances extraordinaires, fondées ſur l'eſpérance de voir régner en ſa perſonne le ſang de Charlemagne, dont les peuples adoroient encore la mémoire. Etienne, évêque de Tournay, l'un des plus ſaints & des plus ſçavants prélats de l'égliſe Gallicanne, le tint ſur les fonts ſacrés, & lui donna le nom de Louis, en l'honneur du roi ſon aïeul. La ville de Paris ſe diſtingua ſur-tout par des fêtes, des danſes & des illuminations qui durerent huit jours. Le roi lui-même ne put refuſer à ſa joie les tranſports les plus vifs : il envoya des couriers dans toutes les provinces, pour y annoncer cette heureuſe nouvelle, & trouvant dans ce jeune prince un nouveau ſujet d'aimer la reine, il s'y attacha plus étroitement que jamais.

Idem, ibid. p. 24.

Affaires d'Orient.

Toutes ces fêtes auſſi glorieuſes pour les ſujets que pour le prince, furent troublées tout-à-coup par les triſtes nouvelles qu'on reçut d'Orient. L'exactitude de l'hiſtoire, & l'intérêt que tout François doit prendre à un royaume fondé par des héros de ſa nation, exigent qu'on reprenne les choſes d'un peu plus haut. Noradin, après que Louis VII fut parti de la Paleſtine, pouſſa ſes conquêtes avec plus de rapidité que jamais. Edeſſe, Damas & pluſieurs villes de la principauté d'Antioche ſe virent forcées de plier ſous ſes

AN. 1187.

loix. Le comble du malheur fut que Baudouin III, prince dont la prudence & le courage soutenoient l'Etat chancelant, mourut empoisonné par un perfide médecin. Amauri, son frere, digne héritier de son trône & de ses vertus, enfermé de tous côtés entre des ennemis également redoutables par leur nombre & leur bravoure, envoya demander en Occident un secours que les circonstances du temps ne permirent pas de lui accorder. L'empereur faisoit la guerre au pape: Henri II étoit occupé de ses différends avec Thomas Becquet: Louis le jeune, dans des conjonctures aussi délicates, ne pouvoit ni ne devoit quiter son royaume. L'ambassadeur (Frédéric, archevêque de Tyr), fut donc obligé de s'en retourner sans avoir pu rien obtenir. Baudouin IV, fils d'Amauri, signala les commencements de son regne par une grande victoire sur les infideles qui venoient attaquer Jérusalem : mais lui-même surpris quelque temps après dans des rochers, n'échapa qu'à peine à la poursuite des vainqueurs. Ce premier échec fut suivi d'un second aussi sanglant, qui entraîna la perte du Gué de Jacob, l'une des plus fortes places des chrétiens.

On eut encore recours aux princes d'Europe; mais cette ambassade ne réussit pas mieux que la précédente. Les envoyés, c'étoient Héraclius, patriarche de Jérusalem, & Roger, maître de l'hôpital *, furent reçus en France avec toutes sortes d'égards, & défrayés par l'ordre de Philippe-Auguste, qui n'ayant que dix-huit ans, avoit besoin de l'avis des seigneurs de son royaume, avant que de s'embarquer dans une si grande entreprise. Son courage lui conseilloit de se croiser : l'assemblée des grands l'en empêcha. Il se contenta de faire partir quelques troupes, & de donner un secours d'argent. Les ambassadeurs n'avoient plus d'espérance qu'au roi d'Angleterre, qui pour expier le meurtre de l'archevêque de Cantorbéri, s'étoit engagé d'aller en personne à la défense de la Terre-sainte; mais ce prince, après bien des remises & des discours, leur dit enfin que la prudence ne lui permettoit pas de laisser ses Etats exposés à l'ambition

Rigord, ibid. p. 14.

* Arnaud, maître du Temple, troisième ambassadeur, étoit mort à Vérone. *Rigord, p. 14.*

d'un jeune roi tel que Philippe; qu'il leur feroit cependant donner cinquante mille marcs d'argent. Le patriarche les refusa avec une fierté insultante : *Nous ne sommes pas venus si loin*, dit-il, *pour chercher l'or & l'argent, mais un homme qui en ait besoin pour faire utilement la guerre. Vous abandonnez la cause de Dieu, Dieu vous abandonnera. Craignez la vengeance justement due à tant de crimes énormes, dont vous êtes coupable, soit à l'égard du roi de France, votre souverain, dont vous ne cessez de troubler les États, soit envers l'auteur de la religion, dont vous massacrez les ministres. Vous frémissez en vain :* il s'apperçut en effet que le monarque rougissoit de colere; *je ne crains point les excès de cette fureur, que l'aspect de la vérité allume dans votre ame : j'aime autant périr en Angleterre de votre main, qu'en Syrie de celles des Sarrazins, dont vous égalez ou même surpassez l'irréligion & la perfidie.* C'étoit une insolence digne d'un châtiment exemplaire : elle ne fut punie que par le mépris. Héraclius n'obtint ni le général qu'il demandoit, ni même le secours qu'on lui offroit; tant il importe aux rois de ne pas abandonner leurs intérêts à ces dévots fanatiques, dont le zele emporté ne connoît ni égards, ni bienséances, ni devoir.

AN. 1187.

Chron. Joan. Brompton.

Le retour des ambassadeurs, sans aucune espérance de secours, jeta la consternation dans tous les cœurs, déja alarmés des funestes divisions qui déchiroient le royaume. Baudouin, attaqué de la lepre, incapable d'agir, craignant d'ailleurs que Boëmond, prince d'Antioche, & Raymond, comte de Tripoli, n'entreprissent de lui enlever sa couronne, avoit marié sa sœur Sybille, à un jeune François, nommé Guy de Lusignan, fils de Hugues le Brun, comte de la Marche. C'étoit le déclarer successeur au trône : choix inattendu, qui excita la jalousie des grands, sur-tout du comte de Tripoli. Elle fut portée à un tel excès, que le monarque effrayé des malheurs qu'elle annonçoit, changea tout-à-coup, révoqua le pouvoir qu'il avoit confié à son beau-frere, & fit couronner Baudouin, son neveu, fils de Sybille, & du marquis de Montferrat. Le jeune prince avoit à peine cinq ans; Raymond, fut désigné tuteur, & chargé du gouvernement pendant la minorité. Le malheureux Lusignan

Guill. Tyr. l. 22, c. 1 & 28.

Ibid. p. 25.

AN. 1187. prit les armes pour se venger d'un si sanglant affront; mais ce commencement de guerre n'eut aucune suite.

La querelle paroissoit assoupie, lorsque la mort de l'oncle & celle du neveu, qui ne régna qu'un an, replongerent le royaume dans le plus grand désordre. Sybille & Raymond, prétendoient à la succession; la princesse, comme mere, fille & sœur des derniers rois; le comte, comme petit-fils de Baudouin II. Le droit de Sybille étoit le plus apparent: pour l'affoiblir, on eut recours à l'imposture: ses ennemis l'accuserent d'avoir empoisonné son fils. Elle l'emporta cependant, & Guy de Lusignan, son mari, fut couronné roi de Jérusalem. Le nouveau monarque n'eut ni assez de prudence, ni assez de grandeur d'ame, pour oublier sur le trône les injures qu'il avoit reçues dans l'état de particulier: il porta le ressentiment jusqu'à vouloir obliger son compétiteur à rendre compte de l'administration des finances pendant son gouvernement. Raymond, irrité de l'outrage, désespéré d'ailleurs de voir la couronne sur la tête d'un étranger, qui n'étoit point de la famille royale, fit un traité particulier avec les Musulmans, & se mit sous la protection de leur chef. C'étoit le grand Saladin, soldat de fortune, de la nation des Courdes, le plus fameux capitaine de son siecle, le héros enfin de l'Orient, à qui les chrétiens mêmes, ses ennemis, n'ont jamais pu reprocher que sa religion. Maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Mésopotamie, sous le nom de Sultan Salaheddin Jousef, il tenoit comme bloquées toutes les places qui restoient aux croisés dans la Palestine.

Guill. Neubrig. l. 3. c. 16.

Hist. Salad. Ms. Bibl. Orient. p. 742, 788.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'Arnaud de Châtillon, seigneur de Carac, sans avoir égard à la suspension d'armes qui avoit été jurée solennellement, enleva une grande caravane qui passoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les passagers. Le sultan, instruit de cet attentat contre la foi publique, envoya demander la liberté de ces malheureux: on ne lui répondit que par des invectives contre Mahomet, ce qui le mit en telle colere, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura de faire une éternelle guerre aux chrétiens, déclara la treve rompue, &

Ibid. an. 1185.

fit vœu de tuer Arnaud de sa main. Il rassemble aussi-tôt ses troupes, entre en Palestine avec une armée de cinquante mille hommes, & vient mettre le siege devant Tibériade. Cette place, l'une des plus importantes du royaume, apartenoit au comte de Tripoli, qui touché des prieres de la reine Sybille, avoit enfin renoncé à son traité avec les infideles. La ville fut d'abord emportée d'assaut; mais la citadelle, par sa résistance, arrêta l'ennemi pendant plusieurs jours. AN. 1187.

Le roi cependant & tous les princes du royaume de Jérusalem, ayant réuni leurs forces, marcherent au secours, & vinrent présenter la bataille au sultan. Le combat dura deux jours & fut très sanglant; mais enfin les chrétiens accablés par le nombre, abattus par la soif, épuisés de fatigue, furent entiérement défaits. Tout fut tué ou pris. On nomme parmi les principaux captifs le roi Guy de Lusignan, Arnaud de Châtillon, le maître des templiers, & celui des hospitaliers. Le comte de Tripoli, après avoir fait des prodiges de valeur, se sauva l'épée à la main au-travers de ses ennemis, & se retira à Tyr, où il mourut quelque temps après, également détesté des musulmans & des chrétiens. Ceux-ci attribuoient à sa trahison la perte de la bataille: ceux-là l'accusoient de perfidie, pour avoir rompu son traité.

Epist. in chron. Reichersp. an. 1187.

Mais la perte estimée la plus considérable fut celle de la vraie croix. On l'avoit portée à la bataille suivant la coutume. C'étoit l'évêque de Ptolémaïs, revêtu d'une chape par-dessus sa cuirasse, qui la tenoit entre ses bras. Le vertueux prélat, percé de mille coups, n'eut point la douleur de la voir tomber au pouvoir des ennemis : elle fut prise entre les mains d'un officier de l'église de Jérusalem, qui étoit accouru pour la relever. Les chrétiens orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligés que les latins : les infideles regardèrent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Rigord, historien d'ailleurs très judicieux, assure que depuis ce malheur arrivé à la chrétienté, tous les enfants qui naquirent, n'eurent plus que vingt ou vingt-deux dents au-lieu de trente ou trente-deux qu'avoient toujours eu ceux qui étoient nés auparavant. Tel étoit l'esprit de ces siecles

Page 14. an. 1187.

An. 1187.

grossiers & superstitieux. De-là cet autre conte également absurde, que le même auteur rapporte de la meilleure foi du monde. *Lorsque j'étois*, dit-il, *au monastere d'Argenteuil, pendant une nuit très claire, un peu avant le lever de l'aurore, la lune qui étoit dans son plein, se détacha du ciel, descendit à terre, s'y reposa quelque temps comme pour reprendre force, remonta ensuite avec beaucoup de gravité, & reprit la place que le créateur lui avoit destinée. Ce qui fut vu très distinctement de plusieurs de nos freres qui me l'ont raconté.* On lit la même chose dans Guillaume le Breton, autre sçavant du même siecle, dont les écrits sont également remplis de tous les miracles, visions, songes & prophéties qu'admettoit alors la crédulité des fideles.

Guill. Armor. p. 77. Mém. de l'Acad. des Bel. Let. t. 8. p. 544.

Le roi captif ne s'attendoit qu'à la mort; il fut surpris de se voir traité avec tous les égards dûs aux têtes couronnées. Le vainqueur lui présenta de sa main une coupe de liqueur rafraîchie dans de la neige. Le monarque, après avoir bu, voulut la donner au seigneur de Châtillon : mais Saladin l'en empêcha. C'étoit une coutume inviolable établie chez les musulmans, & qui se conserve encore chez quelques Arabes, de ne point faire mourir les prisonniers auxquels on avoit donné à boire ou à manger. *C'est à toi*, dit le sultan au roi, *que j'ai offert des rafraîchissements, & non pas à un homme maudit, qui ne doit espérer de pardon, qu'en embrassant la loi de notre saint prophete.* Arnaud répondit avec fermeté, que les plus cruels supplices ne seroient point capables de lui faire abjurer la vraie religion. Cette généreuse réponse en fit un martyr, & lui procura le bonheur de laver ses fautes dans son sang. Saladin, pour accomplir son vœu, lui déchargea un coup de sabre sur la tête, & ceux de sa suite acheverent de le tuer. Tous les templiers & les hospitaliers, pris en cette journée, furent également égorgés. C'est qu'ils ne faisoient quartier aux musulmans ni en paix, ni en guerre.

Vie ms. de Salad.

La déroute de l'armée chrétienne entraîna la ruine entiere du royaume. Toutes les villes ouvrirent leurs portes au vainqueur. Acre se rendit au bout de huit jours. Jaffa, Naplouse, Sébaste, Nazareth, Sefourier, Césarée, Hifa, Arsouf, Saide ou Sidon, ne lui coûterent que la peine de se montrer.

trer. Beryte ou Beriut capitula après trois semaines de siege. Ascalon fut livrée pour servir de rançon au roi. Jérusalem enfin qui eût pu faire une longue résistance, ne tint que quatorze jours. La reine Sybille, la noblesse & les gens de guerre eurent permission de sortir en armes & avec escorte pour aller en telle ville qu'ils voudroient. Le reste du peuple eut aussi la liberté d'emporter ses meubles, en payant par tête une certaine taxe. Les uns se retirerent à Antioche, les autres à Tripoli : quelques-uns à Alexandrie, quelques autres en Sicile. Bien-tôt il ne resta plus aux Latins d'Orient que trois places considérables ; Antioche, Tripoli, & la ville de Tyr, autrefois la dominatrice des mers, alors un simple refuge des vaincus. Elle ne tarda pas d'être assiégée, mais elle fut heureusement sauvée par la valeur de Conrad de Montferrat. Ainsi finit, quatre-vingt-huit ans après sa fondation, ce qu'on appelloit le royaume de Jérusalem ou des chrétiens Latins d'Orient : juste punition de la vie déréglée de ses habitants : suite funeste, mais nécessaire, de leurs éternelles divisions. AN. 1188.

Les deux rois prennent la croix.

La nouvelle d'un si triste désastre répandit la consternation dans toute l'Europe ; jamais on ne vit de douleur si vive, ni si universelle. Le pape en mourut de chagrin. Les rois de France & d'Angleterre en furent tellement touchés, qu'à l'arrivée de Guillaume, archevêque de Tyr, qui venoit exciter leur zele, ils eurent une conférence entre Trie & Gisors, où après être convenus de remettre à un autre temps la décision de leur querelle, tous deux demanderent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du prélat. Cet exemple fut suivi par un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de comtes, de ducs & de barons. Les principaux étoient Robert, comte de Dreux, cousin-germain du roi ; Richard, duc de Guienne, fils aîné du roi d'Angleterre ; Philippe, comte de Flandre ; Hugues, duc de Bourgogne ; Henri, comte de Champagne ; Thibaud, comte de Blois ; Etienne, comte de Sancerre ; Rotrou, comte du Perche ; Guillaume des Barres, comte de Rochefort ; Bernard de Saint Valery ; Jacques d'Avesnes ; les comtes de Soissons, de Nevers, de Bar ; Jean, comte de Ven-

Rigord, p. 24.

Guill. Neubrig. l. 3. c. 23.

AN. 1188.

dôme; les deux freres Joſſelin & Mathieu de Montmorency; Guillaume de Merlou, Aubry de Boulogne, Vautier de Moui, les archevêques de Rouen & de Cantorbéri, les évêques de Beauvais & de Chartres. On régla, pour diſtinguer les nations, que les François porteroient une croix rouge, les Anglois une blanche, les Flamands une verte. Le champ où l'aſſemblée s'étoit tenue, fut appellé le champ ſacré : on y éleva une grande croix pour monument de cette ſainte confédération.

Dixme Saladine.

Rigord, p. 26.

Tome 10. Concil. pag. 1763.

Le roi ſans perdre de temps, convoqua une aſſemblée à Paris, où l'on fit pluſieurs ordonnances, tant pour fournir aux frais de la guerre, que pour prévenir les déſordres qui avoient empêché le ſuccès de la derniere croiſade. On y arrêta que tous ceux qui ne prendroient point la croix, eccléſiaſtiques ou laïques, payeroient le dixieme de leurs revenus & de leurs biens meubles pour le ſecours de la terre-ſainte. On n'en excepta que les religieux de Cîteaux, ceux de Fontevraud, les Chartreux, & les hôpitaux des lépreux. C'eſt ce qu'on appelle la dixme Saladine, parce qu'on l'exigeoit à l'occaſion de l'armement contre Saladin. On employa auſſi quelques ſéances à faire des réglements de diſcipline, parce qu'il ſembla que cette guerre étant celle de Dieu, elle devoit avoir une autre police que celle dont l'ambition des princes eſt la ſeule cauſe. Ainſi il fut défendu aux ſoldats de blaſphêmer & de jouer aux dés; aux chevaliers de porter les fourures de vert, de petit-gris, ou de martres zibelines, l'écarlate & les habits découpés; aux gens riches, de faire ſervir ſur leur table plus de deux mets achetés; aux femmes de ſuivre l'armée, excepté quelques lavandieres, d'un âge avancé & de mœurs non ſuſpectes. On ſuſpendit durant toute l'expédition l'intérêt de l'argent emprunté : on permit enfin aux croiſés, même aux eccléſiaſtiques, de recevoir trois années de leur revenu, afin que chacun fût en état de ſoutenir la dépenſe d'un ſi long voyage.

Le Clergé entreprend inutilement de s'y oppoſer.

Quelque zele qu'on eût pour le recouvrement de la ſainte-cité, cet impôt fit beaucoup crier, ſoit parce qu'il étoit énorme, ſoit de peur qu'il ne ſervît d'exemple pour en lever d'autres dans la ſuite. Le clergé ſur-tout trouva fort mauvais,

qu'on voulût rendre l'église tributaire : *tant cet ordre étoit non-seulement vif & sensible*, dit un sçavant historien, *mais encore peu équitable sur l'article de ses privileges*. L'église est libre, disoit-il, par la liberté que Jésus-Christ nous a acquise : si les princes l'accablent d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar. Un vrai ministre de la religion doit s'y opposer, & mourir plutôt que de la soumettre à l'esclavage. *On voit ici*, dit un autre célebre écrivain, *les équivoques ordinaires en ce temps-là sur les mots d'église & de liberté ; comme si l'église délivrée par Jésus-Christ, n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché & des cérémonies légales.* Mais il ne paroît pas qu'on ait eu aucun égard à ces vaines clameurs des ecclésiastiques : *Philippe sçut les rendre dociles en cette conjoncture, & en d'autres encore.*

AN. 1188. Daniel. hist. de France, t. 3. p. 26. Petr. Bles. epist. 111, & 112.

Fleury, hist. eccl. tom. 15. p. 527.

Daniel, ibid.

Ce prince obligé de soudoyer une grande armée, écrivit au clergé de Rheims pour lui demander quelques subsides. L'archevêque & le chapitre répondirent que la chose pouvant tirer à conséquence, ils le supplioient de vouloir bien se contenter du secours de leurs prieres. Quelque temps après, ces mêmes prêtres pillés, opprimés par les seigneurs de Coucy, de Rhetel & de Rosoy, eurent recours au monarque, comme à leur patron & au protecteur-né des églises. Je vais écrire aux comtes, leur dit Philippe, pour les prier de cesser leurs brigandages. Il le fit en effet ; mais ceux-ci qui s'attendoient à des ordres séveres de la part d'un maître, crurent voir du mystere dans les foibles remontrances d'un intercesseur : ils redoublerent de mauvais traitements. Nouvelle députation de la part du malheureux clergé. *De quoi vous plaignez-vous*, dit le monarque ? *je vous ai protégés de mes prieres, comme vous m'avez servi des vôtres.* Les envoyés comprirent parfaitement la pensée du roi, reconnurent leur faute, demanderent pardon, & lui promirent que dans la suite il les trouveroit plus zélés pour son service. Philippe, content de cet humble aveu, arma en leur faveur, & leur fit faire une satisfaction entiere pour tous les dommages qu'ils avoient reçus. Ce qui prouve, dit l'auteur contemporain qui raconte ce fait, que l'église ne sçauroit être trop attentive à ménager la protection des rois, qui peuvent seuls

Philippid. l. 1. p. 108, 109.

la faire jouir des privileges qu'elle ne tient que de leur piété.

AN. 1188. Nouvelles brouilleries entre les deux rois; qui penserent rompre la croisade.

Tout étoit prêt pour l'expédition d'outremer, lorsque la division qui se mit entre les deux rois, tourna contre les chrétiens les armes qui étoient destinées contre les infideles. Richard, duc de Guienne, avoit fait arrêter un célébre brigand, nommé Ceïle, qui des villes du Languedoc, sa patrie, couroit & ravageoit l'Aquitaine. Raimond V, comte de Toulouse, dont Ceïle étoit né sujet, prétendit que le prince Anglois avoit entrepris sur son autorité; & par droit de représailles, fit mettre aux fers deux freres pélerins, gentilshommes gascons, qui passoient par ses Etats en revenant de saint Jacques de Compostelle. Ce fut envain qu'il fit les protestations les plus solennelles de rendre ses prisonniers au moment qu'on délivreroit Ceïle: le duc, homme violent & impétueux, ne voulut rien entendre, & se disposa à la guerre. Le roi instruit de ces mouvements, envoya ordre au comte de remettre les deux freres en liberté. Raimond obéit; mais Richard ne trouva point la satisfaction suffisante, & donnant tout à son ressentiment, crut la circonstance favorable pour faire revivre les droits de la maison de Guienne sur le comté de Toulouse: il entre aussi-tôt en Languedoc, portant par-tout le fer & le feu, parcourt le Querci, & s'empare de Cahors & de Moissac, qui en étoient les plus fortes places.

Le comte eut recours au roi, qui convaincu que l'intérêt de l'Etat ne permettoit pas de laisser accroître de la conquête du Languedoc une puissance déja trop redoutable, n'en fut que plus porté à secourir un prince qui étoit en même-temps son vassal & son oncle. Il se mit donc en campagne; fondit sur le Berri, prit Château-roux, Busençais, Argenton; fit mettre le siege devant le Château de Levroux. On dit que son armée y souffrit beaucoup de la soif: & Rigord, toujours emporté par l'amour du merveilleux, raconte qu'un torrent jusque-là inconnu apparut aux troupes altérées, les rafraîchit, & disparut ensuite. Quoi qu'il en soit, Philippe se rendit maître de la place, & la donna au prince Louis son neveu, fils de Thibaud, comte de Blois. De-là il vint à Mont-Trichard,

Rigord. p. 27.

qu'il emporta d'assaut, & réduisit en cendres Paluau, Mont-Trésor, Châtillon, la *Roche Guillebaud*, *Coulenc*, Mont-Luçon ; & tout ce que le roi d'Angleterre possédoit de villes & de forteresses dans le Berri & dans l'Auvergne, ouvrirent leurs portes & subirent ses loix. AN. 1188.

Henri, au bruit de ces rapides succès, se rendit en Normandie, rassembla son armée, & s'avança du côté de Gisors. Le roi y accourut, prit Vendôme en chemin faisant : & ayant appris que le monarque Anglois & le duc son fils étoient au château de Trou, il y marcha promptement, dans l'espérance de les enlever : mais ils lui échaperent par une fuite honteuse. Philippe s'empara de la forteresse, y mit le feu, & poursuivit les fuyards jusque sur les frontieres de leurs Etats. Henri cependant, quoique fugitif, ne laissa pas de prendre Dreux qu'il brûla, de même que plusieurs villages qui se trouverent sur son passage. Philippe se hâta de l'atteindre, & les deux armées se trouverent deux fois en présence : l'une près de Gisors, où les Anglois furent mis en déroute ; l'autre auprès de Mantes, où le brave des Barres, l'Achille des François, les repoussa vigoureusement. Ce fut où se terminerent ces premieres hostilités.

Idem, ibid.

Philippid. l. 2. p. 128.

On s'assembla quelque temps après entre Trie & Gisors, pour travailler à la paix. Une raillerie fit rompre les conférences. Il y avoit au milieu du champ où elles se tenoient, un gros & ancien orme, qui couvroit de son ombre plusieurs arpents de terre. C'étoit une espèce de prodige, & les Anglois qu'il défendoit des ardeurs du soleil, l'avoient ceint de plusieurs cercles de fer. De-là ils insultoient aux François qui souffroient beaucoup de l'extrême chaleur du jour : on étoit alors dans le plus fort de la canicule. Un si foible sujet altéra les esprits. Le soldat François courut aux armes, & fondit avec impétuosité sur les railleurs, qu'il eut bientôt enfoncés. Le roi d'Angleterre ne voulant pas, dit un auteur contemporain, ou n'osant pas combattre contre son seigneur, se retira avec beaucoup de précipitation du côté de Vernon. Philippe maître du champ de bataille, fit abattre le fatal arbre, qui avoit été l'origine de la rupture. Ainsi les hostilités recommencerent de part & d'autre avec plus de fureur que

Ibid. p. 125.

AN. 1188.

jamais. On ne voit pas néanmoins que le reste de cette campagne offre aucun événement célebre : la saison étoit trop avancée: les deux rois entrerent en quartier d'hiver.

AN. 1189.

Mort de la reine Isabelle.

Rigord, p. 29.

Déja le printemps rappelloit aux armes, lorsqu'un accident fâcheux suspendit les projets du monarque François. La reine accoucha de deux princes, & mourut dans les douleurs, âgée seulement de dix-neuf ans. C'étoit une princesse d'un très grand mérite. Philippe qui l'aimoit tendrement, fut accablé de ce coup. Il en témoigna une douleur excessive, & elle lui fit abandonner pour un temps le soin des affaires. Toute la France partagea ses regrets: tant les vertus de cette pieuse reine avoient fait d'impression sur tous les esprits. Les deux princes ses enfants ne lui survécurent que trois jours.

Conférence entre les deux rois, où l'on ne put convenir de rien.

Roger de Hoved. p. 651.

Rigord, p. 27, 28.

Les seigneurs cependant, fideles au vœu qu'ils avoient fait en prenant la croix, déclarerent aux deux monarques qu'ils etoient fortement résolus de ne porter les armes contre aucun prince chrétien, qu'après leur retour de la Palestine. Richard lui-même feignit d'avoir quelque scrupule de ce que la guerre commencée à son occasion, empêchoit cette sainte expédition : il offrit au roi de faire juger à la cour de France les différends qu'il avoit avec le comte de Toulouse. Cette démarche déplut beaucoup au vieux Henri : il y voyoit moins de piété, que d'ambition. Le prince en effet, gagné par Philippe, demandoit non-seulement d'épouser Alix qui lui avoit été promise, mais encore d'être associé au trône, suivant les traités faits avec le monarque François. Il y eut à ce sujet une conférence, où l'on ne put convenir de rien. Henri ne vouloit ni collegue en dignité, ni rival en amour. Le duc de Guienne, désespéré de ce refus, se mit sous la protection du roi, & lui fit hommage pour toutes les provinces que sa maison possédoit en France. Philippe lui en donna l'investiture, & lui rendit en même temps Château-roux & Issoudun. Le légat, Henri, cardinal, évêque d'Albane, prévit toutes les suites de cette union : il excommunia Richard comme auteur des troubles qui suspendoient l'exécution de la croisade. Mais les excommunications, pour être devenues trop fréquentes, commençoient à faire moins d'impression : celle-ci n'eut aucun effet. La plupart des seigneurs de Norman-

die, de Guienne, d'Anjou & de Bretagne, autorisés par l'investiture que le souverain avoit donnée, ne balancerent point à se déclarer pour le fils contre le pere : bientôt la révolte fut presque générale. AN. 1189.

Nouvelle entrevue aussi infructueuse.

L'évêque d'Albane étant mort sur ces entrefaites, le cardinal d'Agnanie, qui lui succéda dans sa légation, fit si bien auprès des deux monarques, qu'il les engagea à s'en rapporter au jugement des évêques de Rheims, de Bourges, de Rouen, & de Cantorbéri. Les prélats prononcerent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obstacle à la paix, tant clercs que laïques : excepté les seules personnes des rois. Le lieu de l'assemblée fut indiqué à la Ferté-Bernard, dans le Maine. Les deux rois & le duc de Guienne ne manquerent pas de s'y trouver au jour marqué, qui étoit l'octave de la Pentecôte. Philippe demanda avec instance qu'on achevât le mariage de la reine sa sœur, qui n'avoit été que trop différé. Il offroit de laisser pour la dot de cette princesse le Vexin, qui avoit été donné pour celle de la reine Marguerite, & qui devoit revenir à la France par la mort du jeune roi Henri : mais en même temps il demandoit qu'en faveur de cette alliance, le duc de Guienne fût associé à la couronne, comme l'avoit été son frere. On ne pouvoit rien proposer de plus désagréable au Roi d'Angleterre, toujours éperdu d'amour, toujours alarmé de l'ambition de ses enfants, dont le mauvais naturel avoit fait tout le malheur de sa vie. Ainsi n'osant ni accepter, ni rejeter la proposition, il offrit pour l'éluder, de donner les mains à la paix, si Philippe vouloit marier Alix, non plus au prince Richard, mais à Jean Sans-Terre son cadet. C'étoit un leurre de l'artificieux monarque pour commettre le frere avec le frere, ou du-moins brouiller le duc avec son protecteur. Le roi trop habile pour donner dans un piege aussi grossier, protesta qu'il s'en tenoit aux anciens traités, & que n'ayant déclaré la guerre que pour les faire observer, il l'alloit pousser à outrance, si on ne lui faisoit satisfaction.

Roger de Hoved. ibid.

Fermeté de Philippe contre les entreprises de Rome.

Le légat néanmoins, ou ne regardant que les dehors de cette offre, ou gagné par le monarque Anglois, exhortoit vivement Philippe d'agréer ce tempérament. L'impétueux

AN. 1189.

ministre alla même jusqu'à le menacer de mettre la France en interdit, s'il persistoit dans son refus. Le roi fut indigné de l'audace, & prenant tout d'un coup un air fier & majestueux, répondit avec mépris : qu'*on voyoit bien que le prélat avoit pris goût aux sterlings d'Angleterre.* Au reste, ajouta-t-il, « je ne crains point une censure aussi injuste que celle » dont on ose me menacer : Rome n'a aucun droit d'agir » par sentence contre un Souverain, encore moins contre » un roi de France, lorsqu'il juge à propos de prendre les » armes pour punir des vassaux rebelles. Je ne tiens ma » couronne que de Dieu : je sçaurai en maintenir l'indépen- » dance, venger mes injures, & châtier les insolents ».

Idem, pag. 652. Math. Paris, p. 199, & 200.

Richard de son côté, au désespoir de se voir tout à la fois le jouet de son pere & du cardinal, entra dans une si furieuse colere, que mettant l'épée à la main, il auroit percé le prélat, si on ne l'eût empêché. Le ressentiment le transportoit au point que quitant brusquement son pere : Puisque vous ne voulez pas, lui dit-il, me reconnoître pour votre successeur, ni me donner la princesse qui m'a été promise, je vais m'adresser au roi de France, votre seigneur & le mien, pour lui en demander une prompte justice. En même temps il se jete aux pieds de Philippe, & lui fait hommage de tous les domaines que la maison des Plantagenets tenoit de la couronne. Il passe ensuite au camp des François, & la guerre recommence avec plus de violence qu'auparavant.

Idem, ibid.

La guerre recommence : divers succès du roi & du duc de Guienne.

Roger de Hoved, ibid.

Le roi toujours suivi du duc de Guienne, alla aussi-tôt se mettre à la tête de son armée, qui étoit campée à Nogent le Rotrou. Tout plia devant les deux princes : ils n'eurent besoin que de paroître, pour réduire la Ferté-Bernard, Montfort, Maletable & Beaumont. Henri lui-même, qui avoit osé se montrer, fut repoussé avec grande perte, & poursuivi si vivement jusqu'aux portes du Mans, que les vainqueurs y entrerent avec lui. Le malheureux pere manqua d'être pris : il n'échapa qu'en traversant un gué inconnu à ceux qui le suivoient. La citadelle, quoique défendue, tant par sa situation que par un grand nombre d'Anglois qui s'y étoient jetés, ne put tenir que l'espace de trois jours. De-là Philippe, sans perdre de temps, se transporte en Touraine, prend

chemin faisant Montoire, Château du Loir, Chaumont, Roche-Corbon, Amboise, & se présente devant Tours, où le fruit de ses victoires l'avoit devancé. Telle étoit l'ardeur des troupes, que la place fut emportée à la premiere escalade. AN. 1189.

Henri, alarmé de la perte si subite de deux belles provinces, effrayé d'ailleurs par les cris des Manceaux, qui menaçoient de secouer le joug, si la guerre continuoit, prit enfin le parti de céder à sa mauvaise fortune, & de subir la loi du vainqueur. Il se rendit donc aux conseils du comte de Flandre, du duc de Bourgogne & du cardinal de Champagne, vint trouver le roi à la Colombiere, entre Tours & Amboise, & commença par renouveler son hommage pour tous les Etats qu'il possédoit en France. On traita ensuite l'article du mariage. Philippe vouloit absolument qu'il fût achevé avant toutes choses: Henri qui ne pouvoit se résoudre à perdre une princesse qu'il adoroit, disoit que la circonstance étoit peu favorable pour des noces; qu'il convenoit de les remettre après le voyage d'Orient. Chacun s'affermit si opiniâtrément dans sa résolution, que la négociation fut plusieurs fois sur le point d'être rompue. Un jour que les deux monarques conféroient en pleine campagne, il se forma tout-à-coup une effroyable tempête, & la foudre tomba au milieu d'eux: ce qui effraya tellement le roi d'Angleterre, qu'il s'évanouït, & fût tombé de cheval, si on ne l'eût promptement soutenu. Revenu à lui-même, il parut entiérement changé, & très résolu de donner enfin la paix à ses peuples. Quelques personnes bien intentionnées trouverent un tempérament qui satisfit également les deux rois. Le mariage fut différé jusqu'au retour de l'expédition d'outremer: mais en même temps on régla que la princesse Alix seroit remise incessamment entre les mains d'une des cinq personnes que Richard nommeroit. Les autres conditions furent, que le Vexin resteroit aux Anglois pour la dot de la jeune reine: que le duc de Guienne, désigné successeur au trône, recevroit dès ce moment l'hommage de tous les vassaux de la maison des Plantagenets: que le roi d'Angleterre payeroit vingt mille marcs d'argent pour les frais de la guerre: que

Nouvelle conférence, qui est enfin suivie de la paix.

Idem, ibid.

AN. 1189.

tous les seigneurs enfin & les prélats de la domination de ce prince, s'obligeroient par serment de l'abandonner, s'il manquoit à aucune de ces conditions.

Mort de Henri II, roi d'Angleterre.

La paix étoit à peine signée, qu'une funeste curiosité du monarque Anglois lui en fit perdre tout le fruit, & le plongea dans un chagrin qui lui donna la mort. Il demanda avec tant d'instance la liste des seigneurs qui avoient conspiré contre lui, que Philippe pour le satisfaire, peut-être pour le mortifier, lui remit en main ce fatal papier qu'il n'auroit jamais dû voir. Que devint le malheureux pere, lorsqu'à la tête de ces conjurés, il vit le nom, le seing & le sceau du prince Jean Sans-Terre, son fils bien-aimé? Il maudit mille fois le jour où il étoit né, donna sa malédiction à ses deux fils ingrats & rebelles: & quelques prieres que les évêques lui en fissent, il ne voulut jamais la révoquer. L'indignation, la colere, la douleur lui causerent une fievre si violente, qu'il en mourut peu de jours après à Chinon, dans la trente-cinquieme année de son regne, & la soixante-unieme de son âge. Il expiroit à peine, que tout le monde l'abandonna; les seigneurs, pour aller faire leur cour au duc de Guienne qui prit le nom de Richard I; les domestiques, pour piller le palais, emporter ses meubles & ses habits. Son corps exposé nu sur une table, demeura dans ce triste état jusqu'à ce qu'un jeune page, touché de compassion, le couvrit de son manteau depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

Ibid. p. 154. Math. Paris. p. 203.

Richard cependant, ému de l'horreur de cette action, donna promptement ses ordres pour lui faire des obseques magnifiques. On le revêtit de ses habits royaux; & dans cet appareil, la couronne en tête, le sceptre à la main, il fut porté, visage découvert, à Fontevraud où il avoit choisi sa sépulture. On raconte qu'à l'approche du fils le corps du malheureux pere jeta du sang par le nez & par la bouche, & que ce sang jaillit contre le nouveau roi. On fit aisément l'application de ce prodige, qui sembloit lui reprocher d'avoir donné la mort à celui à qui il devoit la vie. C'est sans doute ce qui a fait dire à quelques-uns, qu'il mourut de la propre main de ce prince. Le pauvre Richard fondit en larmes, maudit sa rebellion, & donna toutes les marques d'une

Roger de Hoved. ibid.

Hérit. de Guienne, 2. p. 1. 3. p. 247.

RICHARD I.
Roy d'Angleterre.
Mort le 6. Avril 1199.

véritable douleur. Etrange effet de la corruption du cœur humain, qu'il faille être malheureux pour exciter sa tendresse ! Henri eut de son mariage avec Eléonore cinq fils, Guillaume qui mourut au berceau; Henri dit au Court-mantel, qui fut enlevé à la fleur de son âge sans laisser de postérité; Richard qui lui succéda; Geofroi, qui fut pere d'Artus & d'Eléonore de Bretagne; Jean Sans-Terre qui régna après Richard, & trois filles, toutes mariées : Mathilde à Henri, duc de Saxe; Eléonore à D. Alphonse, roi de Castille; & Jeanne à Guillaume II, roi de Sicile. AN. 1189.

Telle fut la fin déplorable du premier roi d'Angleterre de la race des Plantagenets, prince également politique & vaillant, mais infidele mari, mauvais frere, pere trop jaloux de son autorité. Il joignit aux domaines de ses prédécesseurs l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Bretagne, & l'Aquitaine, qui seule avoit fait anciennement un beau royaume. Il conquit la principauté de Galles, soumit l'Irlande, qu'il rendit tributaire, humilia l'Ecosse, qu'il força de reconnoître la souveraineté de l'Angleterre. Mais ce même prince fut peu équitable envers ses enfants, dont il redoutoit l'élévation : il dépouilla ses freres de la portion qui devoit leur revenir dans la succession paternelle; souilla sa maison d'adulteres, & peut-être d'incestes; punit enfin par une prison de seize ans la jalousie trop bien fondée d'une reine qui lui avoit apporté de grands Etats : tout cela annonce en même temps & de grandes qualités & de grands vices; peut-être même plus de bonheur que de mérite réel. L'amour & l'ambition furent la source de tous ses malheurs : pour n'avoir pas sçu régner sur lui-même, il perdit l'empire, que la supériorité de ses forces lui assuroit sur les autres. On lit quelque part qu'il fit son testament en langue Romance, qui étoit alors la langue vulgaire : on en voit cependant l'original latin dans les actes de Rymer, qui s'est fait une loi de rapporter ces sortes de pieces dans la langue où elles ont été écrites. Les legs pieux qu'y fait Henri, montent à plus de quarante mille marcs d'argent : ce qui donne une grande idée de la richesse de ce prince : idée qui augmente encore, lorsqu'on lit que Richard, outre les trésors que le sénéchal d'Anjou lui remit en France, trouva dans

Son portrait.

Act. publ. tom. 1, p. 19.

Hist. Phil. Aug. lib. 1. p. 120.

Hérit. de Guy. 3. p. l. 7. p. 247.

AN. 1189.

Vinchester neuf cent mille livres pesant en or & en argent non monnoyées, sans les vases & les pierreries qui étoient encore d'un plus grand prix.

Philippe & Richard renouvellent les anciens traités.

Roger de Hoved. ibid.

Le premier acte de souveraineté du nouveau roi, fut de rendre la liberté à la reine sa mere, avec laquelle il partagea, pour ainsi dire, les honeurs du trône: le second, de donner de riches apanages au prince Jean Sans-Terre, son frere, qu'il maria à l'héritiere de Glocester: le troisieme, de renouveler les anciens traités avec Philippe, qui lui rendit les deux provinces qu'il avoit conquises, ne se réservant que la gloire de ses victoires, qui s'accrut par cette modération. Richard, néanmoins, pour ne pas se laisser vaincre en générosité, lui céda Cressac, Issoudun, & tout ce qu'il possédoit de fiefs en Auvergne. Ce qui facilita beaucoup cet accommodement, étoit la résolution sincere que ces deux princes avoient prise d'aller au secours des chrétiens d'Orient. Le monarque Anglois se rendit aussi-tôt à Rouen, pour y tenir les Etats de Normandie, dont il tira un grand secours d'hommes & d'argent pour cette expédition. Ce fut dans cette ville, que Foulques, curé de Neuilli, homme d'une liberté plus qu'apostolique, osa lui reprocher publiquement qu'il avoit trois filles dangereuses, qui pouroient le conduire au précipice. Le monarque répondit, qu'il n'avoit point d'enfants: l'orgueil, reprit l'intrépide missionnaire, l'avarice, l'impureté sont les trois pernicieuses filles dont il est ici question. *Eh bien*, repliqua le roi, qui eut assez de présence d'esprit pour couvrir son dépit d'une raillerie, *il faut s'en défaire. Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Citeaux, & mon inclination pour les femmes, aux prélats de mon royaume.*

Rigord, p. 24.

Roger de Hoved. pag. 789.

Entrevue des deux rois à Nonancourt.

Rymer. Act. publ. t. 1, p. 20.

Les deux rois cependant s'assemblerent à Nonancourt, pour prendre les dernieres résolutions sur le voyage d'outremer. On ne vit jamais d'entrevue plus tendre, ni d'amitié plus cordiale en apparence. Ils sembloient prévenus réciproquement d'une estime si parfaite: ils en étoient si dignes en effet, que tout le monde la crut sincere. L'un & l'autre étoient à la fleur de l'âge, avoient la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage agréable, les

yeux grands & pleins de feu, le tein vif & délicat, l'esprit juste, pénétrant, solide & fin : tous deux étoient magnifiques dans leur table, dans leurs équipages, à la cour, à l'armée : tous deux braves, Philippe avec conduite; Richard sans *ménagement*. L'un & l'autre aimoient la gloire, les femmes & l'argent : tous deux prompts & coleres; tous deux d'une ambition, qui malheureusement ne permettoit pas d'espérer qu'ils fussent long-temps amis. C'étoit l'image fidele de deux rivaux qui ne sont bien ensemble, que jusqu'à ce qu'ils se soient apperçus qu'ils aiment en même lieu. La gloire fut leur commune maîtresse : la passion qu'ils eurent pour elle, les rendit bientôt ennemis. Il paroît néanmoins que pour le moment ils agissoient de bonne foi : tous deux se jurerent un amitié éternelle, promirent de se secourir avec tout le zele que deux freres d'armes doivent attendre l'un de l'autre; & pour se donner des marques non équivoques d'une entiere confiance, ils réglerent & arrêterent que si l'un des deux mouroit dans le voyage, tous ses trésors & toutes ses troupes seroient absolument à la disposition de l'autre, pour être employés à la délivrance de la Terre-Sainte.

On fit dans cette même assemblée plusieurs ordonnances également utiles & nécessaires, soit pour maintenir l'ordre en général, soit pour assurer la vie, l'honeur & les biens de chaque soldat croisé. On condamna celui qui tueroit un homme, à être lié avec le corps mort, ou pour être précipité avec lui dans la mer, si le meurtre s'étoit fait sur les vaisseaux, ou pour être ainsi enterré tout vivant, si le crime avoit été commis sur terre. Quiconque donnoit un soufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. On coupoit le poing à celui qui frapoit de l'épée : celui qui disoit des injures donnoit à l'offensé autant d'onces d'argent, qu'il avoit proféré d'invectives. La peine du vol étoit aussi bisarre que sévere. Lorsqu'un malheureux se trouvoit convaincu de larcin, on lui rasoit la tête, sur laquelle on répandoit ensuite de la poix bouillante, qu'on couvroit aussi-tôt de plumes : dans cet état on l'exposoit sur le premier rivage. Tels sont les principaux réglements, qui, selon quelques-uns, furent établis à Nonancourt du consentement de tous les seigneurs des deux nations. On voit

AN. 1189.

Le Gendre, Hist. de France, tom. 2. p. 371.

Rymer, ibid.

Roger de Hoved.

Rymer, ibid. p. 21.

Hist. de Phil. Aug. t. 1. p. 126.

AN. 1189. néanmoins par les actes de Rymer, qu'ils sont l'ouvrage du
Rymer, ibid. seul Richard, qui les fit *au palais de Chinon, de l'avis des gens de bien.*

Ces deux princes, après ces sages précautions, dresserent leurs lettres-patentes, qui fixoient le rendez-vous général à
Idem, ibid. Vézelay en Bourgogne, & le départ au deux de Juillet. On y lit ces mots remarquables : *telles sont les conditions auxquelles nous nous sommes engagés, moi Philippe, roi des François, envers Richard, roi des Anglois, mon ami & mon fidele vassal: moi Richard, roi des Anglois, envers Philippe, roi des François, mon seigneur & mon ami.* On se sépara ensuite, afin d'aller hâter l'armement & les préparatifs nécessaires pour cette grande expédition.

AN. 1190. Préparatifs du roi pour le voyage de Palestine. Rigord. p. 29.

Philippe, de retour dans sa capitale, n'eut rien de plus pressé que d'aller à saint Denis, pour y prendre l'oriflamme, & deux autres étendards, dont la seule vue, dit-on, avoit la force de mettre les ennemis en fuite. Là, prosterné sur le pavé devant les corps des glorieux apôtres de la France, il se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, & à tous les Saints. Ce fut dans ces sentiments de la plus tendre piété, dit Rigord, qu'il reçut avec la panetiere & le bourdon, marques du pélerinage, la bénédiction du clou, de la couronne d'épines, & du bras de saint Siméon. On croyoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de Notre-Seigneur, que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, com-
Felib. hist. S. Denis. me porte son épitaphe. On en voit une nouvelle preuve dans cet autre récit du même historien de Philippe. Le prince Louis (ce sont les propres termes de l'auteur) étant attaqué d'une maladie qui faisoit désespérer pour sa vie, les religieux
Rigord. p. 33. de saint Denis & l'évêque de Paris à la tête de son clergé, se rendirent en procession au palais, réciterent quelques dévotes prieres, firent un signe de croix sur le ventre de l'enfant *avec la couronne d'épines*, & le même jour il fut guéri. C'est trop peu dire, le roi lui-même, comme par sympathie, fut délivré du même mal, qui le tourmentoit en même temps au-delà des mers.

Son testament. Le monarque, ainsi préparé aux combats du Seigneur, alla se mettre à la tête de son armée, & vint joindre le roi

d'Angleterre à Vézelay. Ce fut dans cette ville que du consentement, ou comme s'exprime l'auteur contemporain, avec la permission de tous les barons, il déclara qu'il laissoit le gouvernement du royaume & la tutelle de son fils à la reine Adele sa mere, & au cardinal de Champagne son oncle. Il avoit fait avant de partir un testament; dans lequel il régloit pour le temps de son pélerinage tout ce qui regarde la maniere de rendre la justice, la disposition des bénéfices vacants en régale, & l'administration des finances. On y voit que dans ces anciens temps, la coutume étoit que toutes les lettres fussent signées par les quatre grands officiers de la couronne, c'est-à-dire, par le sénéchal, le bouteillier, le chambrier, & le connétable. C'étoit toujours le chancelier qui les expédioit de sa propre main: *Data per manum cancellarii.* Si la chancellerie se trouvoit vacante, on avoit grand soin d'exprimer cette circonstance: *Data vacante cancellariâ.* Un autre usage non moins curieux, dont ce même testament nous rappelle le souvenir, c'est qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye royale, les chanoines ou les moines, venoient trouver le roi, pour lui demander l'élection libre. Philippe ordonne qu'en son absence elle leur soit accordée sans aucune difficulté. Preuve non équivoque, que nos religieux monarques, en permettant ces élections par piété, n'ont jamais prétendu se dépouiller du droit de nomination, qu'ils croyoient inséparable de leur souveraineté.

An. 1190.

Idem, p. 29.

Pag. 30, 31.

On peut encore remarquer, à l'occasion du treizieme article de cette ordonnance testamentaire, qu'anciennement les prélats & les hommes du prince levoient la taille sur leurs sujets, tant pour les guerres personnelles qu'ils avoient à soutenir, que pour l'*host* ou *chevauchée* du roi. C'est ainsi qu'on appelloit le subside, que tout feudataire, soit clerc, soit laïque, devoit au monarque pour les frais des expéditions militaires où il se trouvoit engagé: subside plus ou moins fort, suivant le plus ou le moins d'obligation du vassal. Car les uns n'étoient tenus qu'à un jour de service, les autres en devoient deux, quelques-uns trois, quelques autres huit, le plus grand nombre quarante ou même soixante. Philippe leur défend à tous de faire la remise de cette taille, tant

Du Cange, Gloss. au mot Hostis.

An. 1190.

qu'il sera au service de Dieu outre-mer; ou s'il vient à mourir, jusqu'à ce que son fils ait atteint l'âge de régner par lui-même. C'est que cet impôt, lorsqu'il se levoit pour l'*host* du roi, ne subsistoit qu'autant que le ban, qui lui-même ne duroit que très peu de temps, c'est-à-dire, tout au plus deux mois.

Son départ & son arrivée en Sicile.

Les deux rois ayant joint leurs troupes, marcherent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se séparerent pour aller s'embarquer, Philippe à Genes, Richard à Marseille. Le rendez-vous des deux armées étoit à Messine: le monarque François y arriva le premier avec une flote fort en désordre. Elle avoit été battue d'une horrible tempête, qui obligea de jeter à la mer une grande partie des provisions. On fut donc forcé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles se trouverent très cheres. Le setier de bled, dit Rigord, s'y vendoit vingt-quatre sous d'Anjou, celui d'orge dix-huit, celui de vin vingt-cinq, une poule douze deniers. Ce contretemps ne servit qu'à faire éclater la générosité du prince. Il tira de son trésor de quoi remettre en équipage tous ceux qui avoient perdu le leur: on remarqua entre autres libéralités, qu'il donna mille marcs d'argent au duc de Bourgogne, six cents au comte de Nevers, quatre cents au brave des Barres, quatre cents onces d'or à Guillaume de Marles, trois cents à l'évêque de Chartres & au seigneur de Montmorenci, deux cents à Drogon, autant à plusieurs autres seigneurs dont il seroit trop long de raporter ici les noms.

Rigord, p. 31, 32.

Etat de ce royaume.

Alors régnoit en Sicile Tancrede, fils naturel du vaillant Roger, premier roi de cette nation, ou selon Jean de Ceccan, du duc Roger qui descendoit de cet illustre fondateur de la monarchie Siciliene. Le roi Roger, qui fut marié trois fois, avoit eu de sa premiere femme, Guillaume le Mauvais, qui lui succéda; & de sa troisieme, la princesse Constance, qui à l'âge de près de quarante ans épousa l'empereur Henri VI. Guillaume le Bon, fils & successeur de Guillaume le Mauvais, étant mort sans laisser d'enfants de Jeanne d'Angleterre, fille du roi Henri II, la couronne apartenoit légitimement à l'impératrice. Mais les Siciliens vouloient un roi qui demeurât parmi eux, & qui fût du sang des Normands: ils mirent

mirent sur le trône Tancrede, qui n'eut pas plutôt reçu l'onction royale, qu'il fit arrêter la reine Jeanne, parce qu'elle favorisoit le parti de Constance. Ce coup hardi l'exposoit à tout le ressentiment de Richard, prince fier, emporté, violent : il le comprit, & pour se ménager un puissant protecteur dans la personne du monarque François, non content de lui faire rendre tous les honeurs justement dûs au premier roi de la chrétienté, il lui offrit en mariage une de ses filles pour le prince Louis son fils. Mais Philippe, par considération pour le roi d'Angleterre, s'en excusa sous l'honête prétexte que ces alliances d'enfants au berceau étoient sujetes à mille inconvénients.

Idem, ibid.

Troubles suscités par le roi Richard, appaisés par la sagesse de Philippe.

Roger de Hoved.

Richard arriva dans ces entrefaites, & ne fut pas plutôt débarqué, qu'il se plaignit hautement de l'outrage fait à la reine sa sœur. Le roi de Sicile se hâta de la mettre en liberté : mais le monarque Anglois demanda en même temps qu'on lui fît raison de la dot de cette princesse, de son douaire, & des legs que Guillaume le Bon avoit faits au roi d'Angleterre son pere. C'étoient soixante mille mesures de bled, autant d'orge & de vin, dix galeres équipées pour deux ans, & une table d'or de douze pieds de long sur environ moitié de large. Tancrede ne cherchant qu'à éluder toutes ses demandes, Richard courut aux armes, investit deux forts qui commandoient Messine, les emporta l'épée à la main & les remit aussi-tôt à la reine Jeanne, comme s'il n'eût agi que par ses ordres & pour ses intérêts. Cette violence irrita les Messinois, qui firent fermer leurs portes à des hôtes si dangereux. Le roi d'Angleterre, offensé de ce procédé, marcha sur-le-champ avec toute son armée, & se préparoit à donner [illegible]ut à cette malheureuse ville, lorsque Philippe l'envoya prier de suspendre les effets de son ressentiment. Le prince Anglois fit faire halte : mais dans ce moment un gros de Siciliens sortit sur ses gens, & les attaqua sans trop faire de réflexion. Alors l'impétueux monarque ne ménageant plus rien, fond sur les assaillants, & les met en déroute, entre avec eux dans leur ville, se rend maître des portes, ensuite des murailles, où il arbore l'étendard d'Angleterre. C'étoit manquer au respect qu'il devoit au roi son seigneur,

AN. 1190.

qui résidoit actuellement dans la place. Philippe en fut indigné, & donna ses ordres pour qu'on l'arrachât.

Tout sembloit annoncer une guerre également vive & cruelle. Richard cependant informé de la résolution du monarque François, envoya le prier de ne rien précipiter; qu'il étoit prêt à faire ôter son étendard, mais que si on entreprenoit de l'enlever de force, on ne le feroit pas sans répandre beaucoup de sang. Cette espece de soumission appaisa Philippe, qui se fit toujours un devoir de sacrifier son ressentiment à l'intérêt de la religion. Ainsi loin de chercher à aigrir les choses, il se rendit médiateur entre Richard, les Siciliens & leur roi. L'étendard fut ôté, la garde de la ville confiée aux chevaliers du temple & de l'hôpital, & Tancrede condamné à payer quarante mille onces d'or, dont il y en eut vingt mille pour la dot de sa fille aînée, qui dès-lors fut promise au jeune Artus, duc de Bretagne, neveu de Richard.

Roger de Hoved.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 21.

Tancrede s'efforce de brouiller les deux rois, qui terminent enfin leurs différends par un traité.

Roger de Hoved.

Le calme étoit rétabli, & les trois rois vivoient en apparence dans la plus parfaite union; mais Tancrede n'avoit point oublié le refus que Philippe avoit fait de son alliance: le désir de se venger le rendit faussaire, personnage toujours infâme, plus abominable encore dans un roi, dont le cœur devroit être le temple de la vérité. Il suposa des lettres, par lesquelles le monarque François l'exhortoit à se joindre à lui pour attaquer les Anglois pendant la nuit, & s'assurer de la personne de Richard. Ce fut envain que Philippe se plaignit d'un attentat si horrible contre son honeur: le roi d'Angleterre feignit d'être convaincu, & dit hautement qu'il n'auroit jamais pour femme la sœur d'un prince qui avoit formé un si noir projet. Ce n'étoit qu'un prétexte artificieux: ce monarque venoit de recevoir la nouvelle que la reine Eléonore sa mere avoit conclu son mariage avec l'infante Bérengere, fille de Sanche VI, roi de Navarre, & que les deux princesses étoient en mer pour se rendre à Messine. Philippe en avoit quelques soupçons: pour les éclaircir, il envoya sommer le prince Anglois, ou de partir sans aucun retard pour l'expédition de la Terre-Sainte, ou de terminer sur-le-champ son mariage avec la princesse Alix. Richard, affectant

Ibid.

tous les dehors de la plus parfaite modération, protesta qu'il étoit résolu de vivre toujours bien avec le roi son seigneur : mais qu'il le suplioit instament de ne plus insister sur une alliance, qui ne pouvoit se faire pour des raisons que le respect ne permettoit pas de lui expliquer. C'étoit assez lui donner à entendre que les mauvais bruits qui avoient couru, n'étoient que trop bien fondés. Le roi cependant ne vouloit point se relâcher, ne croyant pas qu'il y eût de preuves assez fortes contre la conduite de sa sœur. On lui produisit des témoins non suspects, qui déposerent avec serment, qu'elle avoit eu un enfant du feu roi Henri. Le monarque, trop convaincu enfin de la vérité du fait, consentit qu'on terminât cette malheureuse affaire sans un plus grand éclat. AN. 1190. *Philippid. 4. p. 137.* *Roger de Hoved. p. 688.*

Il se fit un nouveau traité, où les deux rois sembloient avoir voulu prévenir jusqu'aux moindres sujets de division. Le monarque François y reconnoît Richard pour son homme-lige, le déclare libre de tout engagement envers la princesse Alix, lui permet de penser à un autre mariage, lui abandonne, tant pour lui que pour ses héritiers mâles, Gisors, Melphe, Neufchâtel-saint-Denis, le Vexin Normand, avec toutes ses dépendances; & lui cede à perpétuité Cahors & tout le Querci, excepté les abbayes de Figeac & de Selles, qui étoient du domaine royal. Le roi d'Angleterre de son côté reconnoît Philippe pour son seigneur, s'oblige à lui payer pour toutes ces concessions dix mille marcs d'argent du poids de troy; consent que s'il vient à mourir sans enfants mâles, le Vexin Normand retourne au roi ou aux princes ses fils ou petits-fils; lui transporte tous ses droits sur Issoudun, sur Cressac, sur tous les fiefs enfin qu'il avoit ou prétendoit en Auvergne, & s'engage à ne jamais troubler le comte de Toulouse, si la cour du roi juge en sa faveur. Voilà ce qu'ignoroient sans doute nos historiens modernes : tous en parlant de cette réconciliation, disent simplement, que Richard consentit à rendre le Vexin Normand, & Philippe à reprendre Alix*. *Rymer. Act. publ. tom. 1. p. 22.*

La paix signée, Philippe & les François s'embarquerent

* Mézeray, Daniel, le Gendre, &c.

AN. 1191.

Le roi s'embarque pour la Palestine & arrive devant Acre.

pour Ptolémaïs, qu'on nomme Acre ou Saint-Jean-d'Acre. C'étoit un port très renommé, une ville très riche, très forte, également nécessaire, & aux chrétiens pour conserver Tyr, Antioche, Tripoli; & aux infideles pour assurer la communication de l'Egypte avec la Syrie. Il y avoit près de deux ans que Guy de Lusignan en avoit formé le siege avec beaucoup moins de monde qu'il n'y en avoit à la défendre. Mais son armée grossit peu à peu par les secours qui lui venoient d'Europe. L'un des plus considérables, fut l'arrivée d'une flote composée de Danois, de Frisons & d'Anglois, qui avoit été jointe en chemin par plusieurs vaisseaux où étoient quantité de seigneurs François. On remarque parmi les plus distingués, Philippe, évêque de Beauvais; Robert II, comte de Dreux son frere; Erard, comte de Brienne; Guillaume, comte de Châlons-sur-Sône; Jacques d'Avesnes, Geofroi de Joinville, Guy de Dampierre, Anseric de Montréal, Manassés de Garlande, Gaucher de Châtillon-sur-Marne, & Guy son frere; Henri, comte de Champagne; Thibaud, comte de Chartres; Etienne, comte de Sancerre; & Raoul, comte de Clermont en Beauvaisis.

Alber. Mon. chron. Ms.

On vit encore arriver vers ce même temps quelques troupes Allemandes, tristes débris d'une nombreuse armée que l'empereur Frédéric avoit menée au secours de la Palestine. Ce grand prince, après avoir battu deux fois les Grecs, gagné deux batailles contre le sultan de Cogni, pris plusieurs places sur les Sarazins, marchoit à Jérusalem, presque sûr de l'enlever aux infideles, qui fuyoient par-tout devant lui: mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une riviere qu'on croit être le Cidnus, il fut saisi d'un froid si vif, qu'il en mourut quelques heures après. Sa mort rendit ses victoires inutiles: son armée se dispersa: la plus grande partie reprit le chemin d'Allemagne: le reste, au nombre de sept mille hommes de pied & de cinq cents chevaux, continua sa route, & vint joindre les chrétiens qui assiégeoient Saint-Jean-d'Acre. Ce nouveau renfort releva tellement le courage des croisés, qu'ils résolurent enfin d'aller présenter la bataille à Saladin, qui étoit accouru au secours de la ville. On ne vit jamais tant d'ardeur qu'il en parut ce jour-là dans

Otto à S. Blas.

l'armée chrétienne : elle alla même jusqu'à l'emportement, la présomption, l'impiété. *Est-il quelque puissance dans l'Asie,* s'écria un des chefs, *qui puisse nous résister en l'état où nous sommes ? Que Dieu nous laisse faire seulement, sans prendre parti & sans aider ni les uns ni les autres, & la victoire nous est assurée. Nous n'avons besoin que de nous-mêmes.* Le combat fut sanglant, & le succès douteux : chacun s'attribua l'honeur de cette journée. Les chrétiens cependant perdirent beaucoup moins de monde, & pour marque de leur victoire recommencerent à presser la ville, qui se défendit toujours avec la même vigueur.

AN. 1191. *Hist. Hier. Rigord. p. 32.*

Tel étoit l'état des affaires en Orient, lorsque Philippe arriva au camp des croisés. Il y fut reçu comme l'ange du Seigneur. Ses libéralités, sa bravoure & sa vigilance ranimerent la valeur & l'espérance des assiégeants. Les François eurent bientôt fait brêche ; & telle étoit leur ardeur, qu'ils eussent infailliblement emporté la place, si le roi leur eût permis de donner l'assaut. Mais par une honêteté hors de saison, il voulut attendre Richard pour en partager l'honeur avec lui : ce qui donna le temps aux assiégés de réparer leurs pertes, & de reprendre le courage qu'ils avoient perdu. Bien des gens condamnerent cette trop scrupuleuse candeur. Les deux rois étoient convenus de partager également les conquêtes qu'ils feroient ; mais il y avoit de la simplicité à étendre jusqu'à la gloire, un article qui ne regardoit que les villes & les provinces.

Arrivée de Richard : nouvelles brouilleries entre les deux rois. *Idem, ibid.*

Richard cependant, poussé par la tempête sur les côtes de l'isle de Chypre, y fut si mal reçu par Isaac Comnene, qu'il se crut en droit d'en faire la conquête : ce qu'il fit très aisément, & presque en chemin faisant. Tous les habitants lui prêterent serment de fidélité, & l'empereur fut pris avec sa fille & tous ses trésors. Ce fut donc avec tout le faste d'un conquérant, traînant à sa suite le malheureux Comnene lié avec des chaînes d'or, que le roi d'Angleterre vint aborder auprès d'Acre. Les choses étoient si bien disposées par les soins & la valeur de Philippe, la nouvelle armée qui venoit de débarquer étoit si leste, si aguerrie, qu'il y avoit tout lieu d'espérer que la place seroit emportée au premier assaut.

An. 1191.

Mais la discorde qui devoit naturellement diviser deux rivaux de gloire & d'intérêt, fit plus de mal que le grand nombre de braves réunis sous leurs étendards ne fit d'exploits heureux.

La reine Sibille étoit morte pendant le siége avec ses quatre fils & ses deux filles, d'une maladie contagieuse, qui fit périr beaucoup de personnes de distinction. On compte parmi les plus considérables d'entre les François, Philippe d'Alsace, comte de Flandre; Jean, comte de Vendôme; Josselin de Montmorenci; Adam, grand chambellan; Erard, comte de Brienne; le comte de Ponthieu; le vicomte de Turenne; le connétable Raoul de Clermont; & Renaud de Nevers, comte de Tonnerre, qui laissa pour héritiere Agnès sa niece, mariée à Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre. La mort de Sibille plongea le royaume dans le plus grand désordre. On prétendit que Guy de Lusignan n'ayant d'autre droit à la couronne, que par son mariage avec la princesse, le trône devenu vacant ne devoit regarder qu'Isabelle ou Mélisante, fille cadette du feu roi Amauri. Elle avoit épousé Homfroi de Toron, qui n'étoit ni plus aimé, ni plus estimé que Lusignan: il eut cependant assez de courage pour prendre le titre de roi; mais on lui fit une querelle qu'il n'avoit pas prévue. On produisit des témoins, (Ibelin beau-pere de la princesse & deux autres seigneurs), qui déposerent avec serment qu'elle avoit été mariée de force & contre sa volonté. C'étoit le prince de Tyr, Conrad de Montferrat, qui faisoit jouer tous ces ressorts, soit qu'il fût devenu amoureux d'Isabelle, soit qu'une couronne flatât sa vanité. Il intervint aussi-tôt une sentence qui annulla le mariage, & dès le lendemain la princesse épousa le marquis de Montferrat, qui de ce moment se porta pour seul souverain de Jérusalem. Ainsi ce royaume sans territoire avoit en même temps trois rois, dont les divisions ne pouvoient qu'accélérer sa ruine.

Ibid. p. 33.

Roger de Hoved.

On vient à bout de les engager à suspendre leurs inimitiés.

La présence des rois de France & d'Angleterre, ne servit qu'à augmenter le trouble. Chacun prit parti; Philippe, contre Lusignan, dont il haïssoit la famille; Richard contre le marquis de Montferrat, qu'il regardoit comme un ob-

stacle au dessein qu'avoient les Anglois de s'établir en orient. Les deux monarques étoient plus jaloux que jamais, & plus mécontents l'un de l'autre : l'Anglois, de ce que Philippe avoit tellement pressé le siege, qu'en quelque temps qu'on prît la ville, il en auroit toute la gloire : les François, de ce que Richard, par ses profusions, lui débauchoit ses meilleurs soldats. La garde Françoise qui veilloit aux batteries, attirée par les largesses de ce prince, étoit passée à son quartier, abandonnant toutes les machines à la discrétion des assiégés, qui les brûlerent sans aucune résistance. Philippe, en qualité de frere d'armes, prétendoit que Richard devoit lui céder la moitié de l'isle de Chypre ; Richard en vertu du même traité, demandoit la moitié des trésors & des Etats du comte de Flandre, qui étoit mort pendant le siege sans laisser d'enfants. Tout le camp se partagea entre les deux rois. Hugues, duc de Bourgogne ; Conrad, marquis de Montferrat ; les Génois, les Templiers & les Allemands se déclarerent pour Philippe : Guy de Lusignan, Henri, comte de Champagne, les Hospitaliers, les Flamands, & les Pisans se rangerent du côté de Richard. On fut plus d'une fois à la veille d'en venir aux mains, pour décider la querelle par un combat. Tout étoit perdu si des gens sages & habiles, à force de faire des remontrances, n'eussent enfin obtenu des deux princes, qu'ils suspendroient leurs inimitiés, & remettroient après la prise de la ville, la discussion des droits de Guy de Lusignan & du marquis de Monferrat.

An. 1191.

Ibid.

On recommença donc à presser le siege plus vivement que jamais, & Ptolémaïs fut enfin forcée de capituler. La vie des émirs ou gouverneurs, & de toute la garnison infidele demeura caution du traité. Il portoit que Saladin rendroit la vraie croix prise à la bataille de Tibériade : qu'il payeroit aux deux rois pour les frais de la guerre deux cent mille bezans d'or : qu'en outre il délivreroit tous les chrétiens qui étoient en esclavage dans toute l'étendue de son empire. Mais Saladin n'ayant pas voulu ratifier la capitulation, Richard en fut si irrité, qu'il fit couper la tête à cinq ou six mille de ses captifs, ne réservant que les chefs & les plus riches, dont il tira une grosse rançon. La ville fut également

Prise d'Acre.

Rigord, p. 34.

AN. 1191.

partagée entre les deux rois : Philippe nomma Drogon de Merlou pour commander dans la partie qui lui étoit échue : Hugues de Gournai fut fait gouverneur de celle qui appartenoit au monarque Anglois. On abandonna aux soldats toutes les provisions qui se trouverent dans la place : tout l'argent, tous les bijoux, tous les prisonniers furent pour les deux princes : ce qui fit beaucoup murmurer, & causa bien des désertions.

Tel fut le succès du fameux siege d'Acre, entrepris d'abord par désespoir, continué ensuite par zele de religion, si long-temps, si opiniâtrément soutenu, terminé enfin avec tant de gloire pour les princes croisés : siege meurtrier, où la France vit presque périr l'élite de ses braves. Les comtes du Perche, de Blois & de Sancerre y furent tués en combattant vaillamment ; le maréchal du Mets, Albéric Clément, jeune seigneur de l'âge & des plaisirs du roi, ayant pénétré jusqu'au milieu de la ville, y succomba sous le nombre. On nomme encore parmi les illustres victimes de cette fameuse expédition, Gilbert de Tilliers, Guy de Châtillon, Florent d'Angest, Bernard de Saint Valery, Enguerrand de Fiennes, Vaultier de Moüy, Raoul de Fougeres, Eude de Gonesse, Renaud de Magny, Geofroi d'Aumale, Raoul de Marle, Erard de Chacenay, Robert de Boves, le vicomte de Chatelleraut, & plusieurs autres dont les noms défigurés en latin ne pouroient être rendus en François qu'au hasard de se tromper.

Roger de Hoveden.

Chron. Miss. Alberic. Mon.

Daniel. t. 1. p. 49.

Mais la mort de Raoul, sire de Coucy, eut des circonstances plus touchantes. Blessé à mort, il se retire dans sa tente, écrit à la dame du Fayel, pour qui il avoit une passion aussi tendre qu'innocente, charge son écuyer de lui porter son cœur, expire quelques momens après. Le gentilhomme fidele aux ordres de son maître, se mit en devoir d'exécuter sa commission. Déja il étoit aux portes du château de la dame, lorsqu'il fut rencontré par le mari jaloux, qui le fit fouiller & lui trouva le fatal présent. Le malheureux, transporté de rage, imagina de faire mettre ce cœur en ragoût, pour être servi sur la table de sa femme. Elle en mangea beaucoup. Alors le cruel époux lui découvrit le funeste

secret.

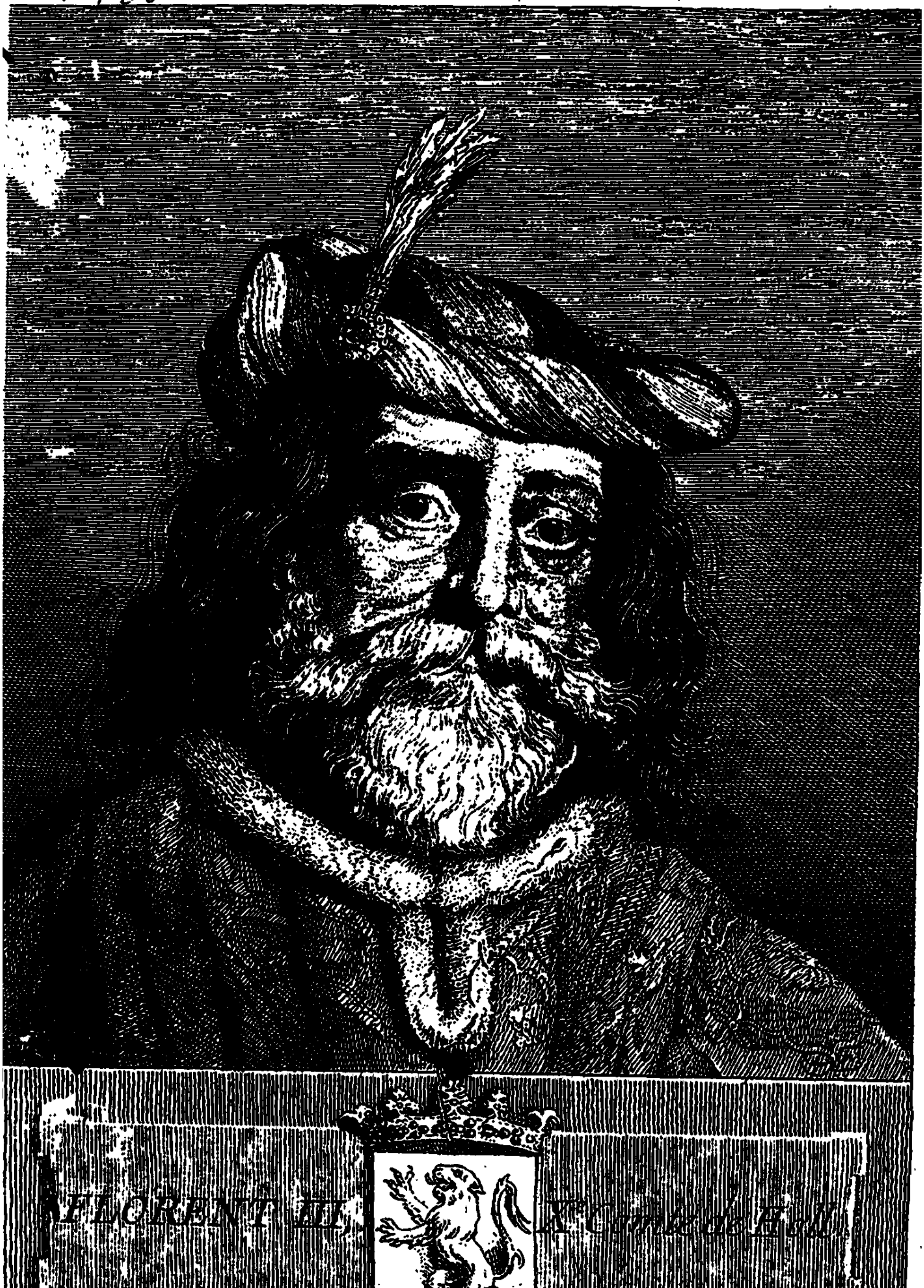

Ex Musæo Scriverii.

J. J. Flipart sculp.

secret. La dame, saisie d'horreur, jura qu'après une nouriture si chere, si précieuse, elle n'en prendroit jamais d'autres, & mourut peu de jours après. Coucy avoit épousé en secondes noces Alix de Dreux, petite-fille de Louis le Gros, & cousine-germaine du roi Philippe-Auguste. AN. 1191. *P. Ansel. Hist. générale de France, t. 1, p. 206.*

On se flatoit que la prise d'Acre ne seroit que le commencement des victoires des deux rois. Mais bientôt leurs jalousies, leurs défiances, leur haine même, fit connoître aux plus sages que cette conquête seroit le terme de leurs exploits. Ici la contrariété qui se trouve entre les historiens des deux nations, ne présente que ténebres & qu'obscurité. Ceux d'Angleterre rejetent tout le blâme des ces divisions sur Philippe, qui ne pouvoit souffrir, disent-ils, le mérite & la gloire d'un prince qui lui faisoit ombrage. Ceux de France au-contraire en font retomber toute la faute sur Richard, qui manqua, si on les en croit, non-seulement à ce qu'il devoit au roi comme vassal, mais encore à ce qu'il se devoit à lui-même comme prince. On lui fait un crime d'avoir débauché les meilleurs soldats de Philippe, pour l'emporter de hauteur sur son seigneur, & le rendre méprisable aux yeux de la multitude, qui ne juge des choses que par l'événement. On peint sous les plus horribles couleurs cette basse jalousie, qui de peur que le roi n'eût tout l'honeur du siege, lui fit défendre à ses troupes de soutenir les François, quoiqu'il fût convenu dans le conseil, que chacun donneroit de son côté. On l'accuse d'une intelligence secrete avec Saladin, dont il recevoit chaque jour des présents: ce qui le rendit suspect au monarque François. Philippe sur ces entrefaites fut attaqué d'une maladie si violente, qu'elle lui fit tomber les cheveux, les ongles, la barbe, les sourcils, & même cette pellicule extérieure qu'on nomme l'épiderme: effet extraordinaire sans doute, mais qui pouvoit avoir pour cause un air trop subtil & corrosif: on imagina que c'étoit un effet du poison. *Guil. Neubrig. Roger de Hoved. Jac. de Vic. Rigord, p. 32. Guil. Armor. pag. 76. Idem, Ibid.*

De-là mille soupçons injurieux, que le marquis de Montferrat & ses partisans eurent grand soin d'entretenir. De-là cet avis que Philippe reçut à Pontoise, qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre, le vieux de la Montagne avoit envoyé deux de ses sujets en France pour attenter sur sa vie. De-là *Idem, p. 76 & 77.*

AN. 1191.
Rigord. p. 35, 36.
Mém. de l'Acad. des Belles Lettr. t. 16. p. 261, 62.
Daniel, Milic. Franc. t. 3. l. 9. ch. 12.
Statut. Philip. VI. an. 1285.
Bouteiller, som. rur. l. 2.

enfin ces bruits outrageux à la mémoire du monarque Anglois, qu'il tenoit une école meurtriere pour y former des fanatiques, qui pussent aller un jour poignarder le roi son seigneur. C'étoient de fausses alarmes : le prince des assassins n'avoit point songé à le faire périr, ni Richard à former un si déteſtable projet. Philippe néanmoins, dans la prévention où il étoit contre ce prince, ne laissa pas d'y ajouter foi; & à cette occasion institua les *sergents d'armes*, qu'on peut regarder comme la premiere garde de nos rois de la troisieme race. C'étoient tous gentilshommes, armés de massues d'airain, d'arcs, & *de carquois toujours pleins de quarreaux*, dont l'office à vie, étoit de ne point quiter le prince, & de ne laisser aprocher de sa personne aucun inconnu. On les employa par la suite à porter les ordres du souverain, lorsqu'il étoit quelqu'un à sa cour : quelquefois même on leur confia *la garde des châteaux des frontieres, devers les advenues du royaume*. Ils n'avoient d'autre juge que le roi, ou son connétable.

Ce détail abrégé de plaintes & d'invectives réciproques est plus que suffisant pour précautionner le lecteur contre ces lâches écrivains, qui n'ont ni assez de fermeté, ni assez de probité, pour sacrifier l'inclination qu'on a naturellement pour son roi, à l'amour inviolable que tout honête homme doit à la vérité. On peut dire, à la louange des deux princes, qu'ils étoient véritablement dignes du trône, & par leur courage, & par leur habileté : tous deux peut-être un peu trop sensibles à la gloire : Philippe cependant plus modéré, Richard plus impétueux ; mais l'un & l'autre incapables de céder, lorsqu'il s'agissoit du point d'honeur. Voilà ce qui occasionna & leur haine, & le malheur de la chrétienté qu'ils alloient secourir de bonne foi.

AN. 1192. Départ du roi, & son arrivée en France.

Le Roi cependant étoit toujours languissant, & ses médecins le pressoient d'aller incessamment reprendre l'air natal. Il voyoit d'ailleurs qu'il ne s'accommoderoit jamais du naturel impétueux de Richard, & que ce n'étoit qu'à force de sagesse qu'il n'avoit point rompu avec lui : il prit dont la résolution de retourner en France. Mais de peur qu'on ne l'accusât d'abandonner son allié, il lui laissa dix mille hommes

d'infanterie & cinq cents chevaliers sous le commandement du duc de Bourgogne, à qui il remit en même temps tout l'argent nécessaire pour entretenir ces troupes durant trois ans. Ensuite ayant pris congé de tous les seigneurs, il s'embarqua sur trois galeres Génoises, aborda heureusement en Italie, fut reçu à Rome avec de grands honeurs par le pape Célestin son parent; & de-là repassa en France, où il arriva vers les fêtes de Noël. Le premier soin du pieux monarque fut d'aller à saint Denis rendre graces à Dieu de l'avoir conservé au milieu de tant de périls. Il offrit son manteau royal devant le tombeau des saints martyrs, suivant la coutume des rois ses prédécesseurs, au retour de quelque grande expédition.

An. 1192. Guil. Arm p. 76.

Rigord. p. 35.

La reine-mere, & le cardinal de Rheims son frere, avoient gouverné le royaume avec tant de sagesse, que le monarque à son retour ne trouva d'autre affaire importante à régler, que celle de la succession de Flandre. Mais auparavant il crut devoir une éclatante vengeance à un attentat horrible, qui donne une étrange idée des moeurs de ce temps-là. Les Juifs, dit-on, avec la permission de la comtesse de Champagne, se saisirent d'un chrétien, le couronnerent d'épines, le déchirerent à coups de fouet, & dans cet état l'attacherent à une croix sur laquelle il expira. Philippe à cette nouvelle, va en personne au château de Brai-sur-Seine, où le crime s'étoit commis, & pour l'expier d'une maniere qui imprimât la terreur, fait brûler vifs plus de quatre-vingts Juifs.

Guil. Armor. p. 76.

Le monarque songea ensuite à remplir la charge de connétable, vacante par la mort du comte de Clermont: elle fut conférée à Dreux de Mello, IV du nom, seigneur d'une grande distinction. On s'attendoit que le prince Louis de Blois seroit nommé à celle de grand sénéchal, qui vaquoit aussi par la mort du comte Thibaud son pere. Mais Philippe, en habile politique, prit occasion de la jeunesse du comte pour supprimer un office qui faisoit ombrage à son autorité. On remarquera que sous la troisieme race on appelloit grand sénéchal ce premier officier de la couronne, qui sous la premiere & la seconde étoit nommé tantôt maire du palais,

Suppression de la charge de grand sénéchal.

AN. 1192.

Du Cange, mot major domûs.

tantôt duc des François, tantôt gouverneur, préfet ou prince du palais. C'étoit sous différents noms, même dignité, même autorité. Les uns & les autres tenoient également le premier rang à la cour, commandoient les armées, rendoient la justice, avoient l'administration des revenus de la maison du roi. De-là vient que dans les auteurs du onzieme siecle le sénéchal est quelquefois appellé *maître de France, maître du palais*. C'est ce nom même si redoutable à la majesté, ou plutôt le pouvoir énorme qui lui étoit attaché, qui fit anéantir cette charge. Les fonctions & l'autorité qui lui étoient attribuées, furent partagées entre le connétable & le grand maître de France.

Hugo de Cleriis apud Duch. t. 4. de major. & senes. Franc. & chr. Maurin. l. 2.

P. Anselm. Hist. gén. t. 1. p. 298.

Réunion du comté d'Artois à la couronne.

Aussi-tôt Philippe se mit en devoir de réunir à la couronne, non-seulement le comté d'Artois, qui avoit été assuré à la feue reine Isabelle pour sa dot, mais celui de Flandre même, qu'il prétendoit vacant par la mort de Philippe d'Alsace sans héritiers mâles. Ce fut en vain que Baudouin V, qui s'en étoit mis en possession comme neveu & héritier du comte, lui prouva par des exemples récents, que cette province n'étoit point terre salique : l'ambitieux monarque ne voulut rien écouter. On se préparoit aux armes, derniere raison des rois : quelques personnes habiles néanmoins vinrent à bout de les accommoder. Le beau-pere, par le traité de Péronne, fut reconnu comte de Flandre, & fit hommage de cette principauté au monarque François. Le gendre de son côté eut l'Artois, & comme c'étoit la dot de sa femme, il voulut que le prince Louis son fils portât le nom de comte d'Artois. Mais ce qui eut des suites funestes, c'est qu'en même temps le roi força le comte de lui abandonner les hommages de Boulogne, de Guines, de Saint-Pol, & de Lille. Telle est l'origine des haines & des guerres opiniâtres des Flamands contre les François.

Monach. Aquicin.

Exploits de Richard dans la Palestine.

Richard cependant, resté seul en Palestine, y fit, si l'on en croit quelques historiens Anglois, des prodiges de valeur, qui rendroient croyables ceux que l'antiquité fabuleuse attribue à ses héros, aussi fabuleux qu'elle. Le fier Paladin, à la tête de quarante mille hommes, passa sur le ventre à plus de trois cent mille Sarazins qui s'opposoient à son passage,

Roger de Hoved. Guil. Neubrig.

Ex Musæo Scriverii. J. J. Flipart Sculp.

courut sur Saladin lance baissée, lui porta un si terrible coup qu'il le renversa lui & son cheval, & fit un si furieux carnage des ennemis, qu'on fait monter le nombre des morts à plus de quarante mille. Un jour, suivi de quinze cents hommes d'armes, il défit douze mille infideles qui escortoient une caravane de huit mille chameaux chargés de toutes sortes de provisions pour Jérusalem. Une autre fois, ayant appris que Joppé étoit assiégé par une armée de soixante mille hommes, il y court avec quatre-vingts gendarmes & quatre cents arbalêtriers, fond sur les assiégeants, les dissipe, entre dans la ville par les mêmes breches qu'ils y ont faites, taille en pieces ceux qui attaquoient le château, & force Saladin de se retirer en desordre sur les montagnes. Il fit plus encore: surpris, comme il dormoit, par un corps de sept mille hommes choisis, il osa, par une hardiesse inouie, se jeter au milieu d'eux, quoiqu'il ne fût accompagné que d'un petit nombre de seigneurs à cheval comme lui. On nomme parmi les principaux, Henri, comte de Champagne; Robert, comte de Leicester; Barthélemy de Mortemar, Raoul de Mauléon, André de Savigny, Guillaume de l'Estang, & Henri de Neuville. Rien ne résiste à ses coups: il se fait jour par-tout, & courant droit au général des ennemis, il lui coupe d'un revers la tête & le bras droit au-dessous de l'épaule. Tout prend la fuite, & Richard, las de tuer, retourne dans son camp, épuisé de fatigues, mais couvert de lauriers.

AN. 1192.

Chron. Joan. Brompton.

Idem, ibid.

On croiroit, après tant d'exploits héroïques, que les murs de Jérusalem vont tomber à la seule approche d'un si terrible vainqueur. Mais la prudence n'est pas toujours compagne de la valeur. Richard, au-lieu d'aller droit à la capitale, où tout étoit dans la consternation, s'arrête à rebâtir quelques villes ruinées, & se laisse amuser par des propositions avantageuses à la vérité, mais qu'on ne lui faisoit que pour gagner du temps. Le dépit de se voir trompé, lui rappella enfin le grand objet de la croisade: il s'avance jusqu'à trois ou quatre lieues de la sainte Cité. On dit que quelqu'un la lui montrant de loin, il se tourna de l'autre côté, n'étant pas digne, disoit-il, de la regarder, puisqu'il ne pouvoit la délivrer; il auroit pu dire, puisqu'il ne vouloit pas l'enlever aux

Idem, ibid.

AN. 1192. infideles. C'est qu'en effet, pressé du désir de retourner en Angleterre, il venoit de faire résoudre dans un conseil tout à lui, qu'il valoit mieux différer cette entreprise jusqu'au printemps, & continuer à fortifier les places démolies, sur-tout Ascalon. Ce changement si subit fit beaucoup murmurer l'armée, sur-tout les François & les Allemands, qui marchoient à cette conquête avec une ardeur incroyable. Il se vit tout-à-coup accablé de malédictions. On l'accusoit hautement d'avoir une intelligence secrete avec Saladin : on lui imputoit la mort du marquis de Monferrat qui venoit d'être assassiné par deux scélérats : on alla même jusqu'à dire ouvertement, qu'il avoit attenté sur la vie de Philippe-Auguste, son roi & son seigneur.

Richard, soit grandeur d'ame, soit fierté naturelle, méprisa ces discours injurieux, dictés par la haine, & ne s'occupa que du choix des moyens d'assurer après son départ la tranquilité du royaume. Il avoit été réglé de concert avec le monarque François, que Guy de Lusignan garderoit toute sa vie le titre de roi de Jérusalem. Mais ce foible prince étoit peu capable de soutenir un Etat chancelant. Le roi d'Angleterre, pour l'engager à lui céder ce vain nom, lui fit proposer d'acheter le royaume de Chypre, qu'il avoit déja vendu aux Templiers, dont il avoit touché le prix : marchés indignes, qui ternirent beaucoup la réputation du prince Anglois. Lusignan, flaté de l'agréable idée de laisser une souveraineté à sa famille, accepta ses offres sans balancer, & alla commencer à Nicosie une nouvelle monarchie, qui a duré près de trois siecles. Richard par cet échange devenu maître de la couronne de Jérusalem : il en disposa en faveur de son neveu, Henri, comte de Champagne, jeune prince d'un rare mérite, & lui fit épouser la princesse Isabelle, sœur de Baudouin V, par conséquent seule héritiere légitime du royaume. Il conclut ensuite avec Saladin une treve de trois ans, trois mois, trois jours ; & pour l'obtenir, il lui rendit presque toutes les places qu'on avoit prises ou fortifiées depuis le retour de Philippe. Ce qui fit dire à bien du monde qu'il les avoit vendues, & que depuis long-temps il étoit d'intelligence avec les infideles.

Rigord, p. 55.

HENRI VI.
Commence a regner le 11. Juin 1190.
Mort le 30. Septembre 1198.

Tel fut le succès d'une expédition où presque toutes les forces de l'Allemagne, de la France & de l'Angleterre, furent employées sous les trois plus grands princes de l'Europe. Un si grand armement n'aboutit qu'à la conquête de Saint-Jean-d'Acre; & cette multitude de braves dont la plus petite partie, réunie sous un seul chef, eût pu conquérir l'Empire d'Orient, vit tous ses exploits bornés à la prise d'une seule place, qui ne tiendroit pas huit jours devant la moindre de nos armées. Triste effet des cruelles jalousies qui divisoient les commandants: suite funeste de la férocité des mœurs d'un siecle, où l'art de la guerre n'étoit qu'une aveugle fureur. Chacun mettoit sa gloire à se bien battre, &, comme on parloit alors, à *pourfendre* un ennemi depuis la tête jusqu'aux pieds: personne ne sçavoit ni commander, ni obéir: tout alloit presque au hazard. Saladin, aussi brave peut-être, ou du-moins plus prudent, n'eut besoin que de temporiser, pour faire échouer une entreprise où concouroit l'élite de l'Europe. AN. 1192.

Le roi d'Angleterre, après avoir fait ces dispositions, s'embarqua au port d'Acre, & prit la route de Dalmatie. Mais son vaisseau ayant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il se sauva à terre, & entreprit de passer par l'Allemagne, déguisé en Templier, d'autres disent, habillé en palefrenier, & le visage barbouillé de suie, de peur d'être découvert. Les Allemands le haïssoient, parce qu'au siege de Ptolémaïs, Léopold, duc d'Autriche, ayant arboré son étendard sur une tour qu'il avoit prise, Richard le fit arracher & jeter dans la boue avec indignité: affront sanglant qui fut vengé d'une façon bien barbare. Le malheureux roi fut reconnu dans un cabaret, tournant la broche dans la cuisine, & mené au duc, qui le chargea de chaînes, ensuite le vendit à l'empereur Henri VI, *prince gueux, féroce & avare*, qui pour en tirer de l'argent, le traita avec encore plus d'inhumanité.

Retour du roi d'Angleterre & sa prison en Allemagne.

Roger de Hoved. p. 717. Math. Par. p. 231.

Le Gendre, Hist. de Fr. t. 2. p. 377.

La nouvelle de cette détention ne fut pas plutôt répandue, que Philippe & Jean Sans-Terre eurent une entrevue, où ils convinrent de s'unir, pour s'emparer en même temps, celui-ci du royaume d'Angleterre, celui-là du Vexin Normand, d'une grande partie de la Normandie, de Tours, de

AN. 1193.

Philippe lui déclare la guerre.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 27.

AN. 1193. Mont-Trichard, d'Amboise, de Loches, de Montbason & de Châtillon-sur-Indre. Le roi aussi-tôt envoya des ambassadeurs en Allemagne, avec ordre non-seulement de déclarer la guerre au monarque prisonnier, mais même de traiter avec l'empereur pour l'avoir en sa puissance; ce qui donne une idée bien singuliere des mœurs de ce temps. On trouveroit aujourd'hui peu de délicatesse dans le procédé d'un homme qui attaqueroit un ennemi actuellement dans les fers; aussi cette démarche fut-elle universellement blâmée, & avec d'autant plus de justice, que ce prince avoit promis à Richard sur les saints évangiles, de ne rien entreprendre contre lui durant son absence. Philippe néanmoins oubliant cette promesse, ou l'expliquant à sa maniere, prit Gisors, Neaufle, Neuchatel, Ivry, Evreux, Aumale, & alla mettre le siege devant Rouen. Il croyoit l'intimider par sa seule présence: il fut repoussé avec perte, & toutes ses machines brûlées. Cet échec le détermina enfin à consentir à une treve de six mois, que les seigneurs de Normandie lui demandoient, moyennant une grosse somme d'argent.

Guil. Neubrig. l. 4. c. 32.

Idem, l. 4. c. 22.

Le roi épouse Isemburge & la répudie.

Ce fut dans cet instant de paix & de tranquilité, que le monarque épousa Isemburge, Ingelburge, ou Ingeburge, sœur de Canut, roi de Danemarck; jeune princesse de dix-sept ans, & d'une vertu égale à sa beauté qui étoit très grande. Mais soit quelque défaut secret, soit maléfice ou sortilege, comme on le disoit alors, la tendresse de l'époux expira la premiere nuit de ses noces. Une mortelle aversion succéda à l'amour le plus vif, & de ce moment le divorce fut résolu. On assembla aussi-tôt un parlement à Compiègne, où se trouverent des témoins qui assurerent par serment, qu'il y avoit parenté entre Isemburge & la feue reine Isabelle: parenté qui se prenoit du chef de Charles le Bon, comte de Flandre, fils de saint Canut, roi de Danemarck. Cette alliance, quoique dans un degré si éloigné, fut jugée suffisante pour empêcher le mariage; & l'archevêque de Rheims prononça la sentence qui le déclaroit nul. La reine ne sçavoit point ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit pas le françois: instruite enfin par un interprete de ce qu'on venoit de décider, elle s'écria toute en pleurs: *Male France,*

Rigord, p. 37.

male

male France : Rome, Rome : ce qui vouloit dire, qu'elle appelloit au saint Siege. Le pape touché de ses malheurs & des plaintes du roi son frere, envoya deux légats pour examiner la validité du divorce. *C'étoient deux chiens muets*, dit Rigord, *qui craignoient pour leur peau : ils n'oserent aboyer.* Ainsi l'affaire demeura au même état.

AN. 1193.

Philippe, autorisé en quelque sorte par la conduite des légats, se crut libre, & fit demander la princesse Marie, que d'autres appellent Agnès, fille du duc de Méranie & de Brême. Les noces furent célébrées à Compiegne, où le monarque s'étoit rendu pour recevoir l'hommage du comte de Flandre. Marie joignoit aux charmes de la beauté, l'éclat de la plus haute naissance : elle descendoit, dit-on, de Charlemagne, par l'empereur Arnoud : ce mariage néanmoins ne reçut aucun applaudissement. Le sort d'Isemburge, toujours enfermée dans un château, inspiroit de la pitié. Le roi son frere renouvela ses plaintes auprès du pape, qui soit incertitude, soit foiblesse, continua de temporiser. Mais Innocent III, qui lui succéda, ne fut pas plutôt sur la chaire de S. Pierre, qu'il lança tous les foudres de l'Eglise, pour obliger Philippe à lui faire justice.

Il envoye demander en mariage la princesse de Méranie & l'obtient.

Ibid. p. 40.

Le cardinal de Capoue, par les ordres du fier pontife, convoqua un concile à Dijon, où malgré l'appel interjeté par les commissaires de la cour, il prononça la sentence d'interdit sur toutes les terres du monarque François. Tous les évêques s'y soumirent, ceux mêmes qui avoient été du parlement de Compiegne : ce qui choqua tellement Philippe, qu'il fit saisir leur temporel, confisqua tous les biens de leurs chanoines & de leurs clercs, envoya des garnisons chez les curés, & renferma la reine Isemburge dans le château d'Etampes. Les murmures mêmes des laïques au sujet de la cessation des offices divins, furent châtiés par des exactions inouies : il mit sur les bourgeois & sur les paysans, des impositions jusqu'alors inconnues : la noblesse fut taxée au tiers de ses revenus ; ce qui ne s'étoit jamais vu en France. Les choses étoient dans un état trop violent pour pouvoir y demeurer long-temps. Il n'y avoit plus aucun exercice extérieur de religion ; plus d'usage des sacrements, plus de

Le pape déclare nul ce nouveau mariage. Emportement du roi.

Ibid. p. 41.

AN. 1193.

prieres publiques : par-tout les églifes étoient fermées ; par-tout les morts demeuroient fans fépulture.

Il reprend Ifemburge & arrête le triomphe de Rome.

Tome 11. concil. p. 22.

Le roi touché des clameurs de tout fon peuple, promit enfin de fe foumettre ; mais demanda d'autres légats ou d'autres juges. Innocent lui envoya les cardinaux d'Oftie & de Saint-Prifque, qui affemblerent un concile à Soiffons, où l'affaire du divorce fut de nouveau examinée avec la plus fcrupuleufe attention. Philippe avoit plufieurs avocats qui parloient pour lui : perfonne n'ofoit prendre la défenfe d'Ifemburge, lorfqu'un pauvre clerc inconnu fe leva, & par la permiffion du monarque & de l'affemblée, plaida la caufe de cette princeffe, fi doctement, qu'il fut admiré de tout le monde. Le concile ne trouvoit point de caufe de féparation : déja il fe difpofoit à prononcer en faveur du mariage, lorfque le roi averti de tout, lui fit dire qu'il pouvoit s'épargner la peine d'un plus long examen ; qu'il tenoit Ifemburge pour fa femme ; qu'il ne vouloit point en être féparé. Il fe rend en effet au couvent où elle demeuroit, l'embraffe, la fait monter en croupe fur fon cheval, & l'emmene à Paris. Les légats & les évêques fort furpris, furent obligés de fe retirer, & le cardinal de Saint-Paul qui s'étoit déclaré contre le monarque, fe hâta de repaffer les Alpes, *tout couvert de honte*. C'eft ainfi, continue Rigord, que ce prince habile fe tira des mains de Rome, & lui arracha un triomphe qu'elle annonçoit avec trop de fafte.

Rigord, p. 41.

Ibid.

Mort de la reine Marie : fes enfans font légitimés : les filles de France ne font plus appellées que Mefdames.

Guil. Armor. p. 80.

La princeffe de Méranie, devenue concubine, ne furvécut point à fa honte. Rien ne put la confoler, ni le tendre attachement du roi, ni les difgraces de fa rivale, à qui on rendit à la vérité le titre de reine, *mais non les droits de femme*, qui fut même reléguée quelque temps après au château d'Etampes, d'où elle ne pouvoit fortir. L'infortunée Marie mourut à Poiffy, & fut enterrée au même lieu avec tous les honeurs dûs au rang qu'elle avoit tenu en France. Elle laiffoit un fils & une fille ; Philippe, comte de Clermont en Beauvaifis, qui époufa la comteffe Mahaut, héritiere de Boulogne & de Dammartin ; & Marie, femme en premières noces de Philippe de Hainaut, marquis de Namur, & en fecondes de Henri I, duc de Brabant. Le pape, fondé

sur ce que ces enfants étoient nés dans la bonne foi du mariage, les déclara légitimes par une bulle, qui fut confirmée par quatorze déclarations des prélats François. On remarque que cette entreprise déplut aux seigneurs: mais que Philippe ayant un héritier légitime, la chose n'eut point de suite. Il ne paroît pas néanmoins que l'état du prince & de la princesse en soit devenu plus certain, puisque celle-ci ne porta jamais que le nom de *Madame Marie*, au-lieu de celui de *Reine*, qu'avoient porté jusque-là toutes les filles de France, nom qu'elles ne perdoient pas même en se mariant à des seigneurs particuliers: témoin Adélaïde, fille de Robert, qui quoique femme de Baudouin V, comte de Flandre, étoit appellée la *Comtesse Reine*: témoin Constance, fille de Louis-le-Gros, & femme de Raymond V, comte de Toulouse, qu'on nommoit communément *Madame la Reine Constance*: témoin enfin une autre princesse du même nom, fille de Philippe I, femme de Boémond, prince d'Antioche, qu'on voit également décorée de cet auguste titre. La naissance équivoque de la princesse Marie changea l'étiquette, dit-on, & depuis le regne de Philippe-Auguste, les filles de nos rois & de leurs fils aînés, furent appellées simplement *Mesdames*. Un gentilhomme nommé Jean Lenge, qui vivoit sous Charles-le-Bel, se qualifie *Chevalier le Roi*, *maître d'hôtel nos Dames filles le Roi* *.

AN. 1193. *Trésor des Chart. du roi. Layet. des légitim. Rigord, ibid.*

Fuzelin. l. 2: Gallo. Flan. c. 26. Catell. in com. Tolos. p. 225. Chron. Ms. Rom. sal. archiv. an. 1120. Hist. de Phil. Aug. t. 1. p. 313. du Tillet.

Richard cependant languissoit toujours dans l'obscurité d'une infâme prison, & n'avoit d'autre ressource que la tendresse de la reine Eléonore sa mere. Cette princesse également habile & courageuse, somma le pape d'employer son autorité en faveur de son fils: *Souvent*, lui dit-elle, *pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares, & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un simple soudiacre ou un acolythe. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt fait les légats, non la gloire de Jésus-Christ, l'honeur de l'église, la paix des royaumes, ou le salut du peuple. Quelle excuse peut couvrir votre négligence? Dieu ne vous a-t-il pas*

Du Cange, au mot domicillæ.

Le roi d'Angleterre obtient enfin sa liberté.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 23, 24, 25.

* On a cru devoir rapporter de suite l'histoire de ce fameux divorce, pour ne point partager l'attention du lecteur: attention si nécessaire d'ailleurs pour cette multitude de grands objets qu'offre le regne de Philippe.

AN. 1193. *donné le pouvoir de gouverner les nations & les royaumes ?* On remarquera que c'est Pierre de Blois, d'abord archidiacre de Bath, ensuite de Londres, qui écrit au nom de la reine. *L'aigle des Césars*, ajoute-t-il, *doit céder à la croix de Jésus-Christ, l'épée de Constantin à celle de S. Pierre, l'empire au sacerdoce. Il n'y a ni roi, ni empereur, ni duc qui soit exempt de votre jurisdiction.* Mais le pontife craignoit de se brouiller avec Henri : il fut insensible aux prieres, aux reproches & aux menaces de cette tendre mere.

Alors la reine prit le parti de traiter avec l'empereur, & après dix à onze mois de négociation, on obtint qu'on tiendroit une diéte, où son fils seroit entendu. Richard y parut, non avec cette noble fierté qui sied si bien aux héros dans le malheur, mais avec l'air humilié d'un coupable qui demande grace. On l'accusa d'avoir protégé Tancrede contre l'impératrice Constance qui ne l'avoit point offensé ; d'avoir insulté les Allemands & le duc d'Autriche au siege de Ptolémaïs ; d'avoir fait assassiner le marquis de Monferrat ; enfin d'avoir trahi sa foi & sa religion, par une intelligence criminelle avec Saladin. Le malheureux captif, loin de se retrancher sur l'incompétence des juges, fit cent bassesses indignes d'un grand prince. Il se jeta aux pieds de l'empereur, *se démit de ses États, les lui donna comme au seigneur de l'univers, & l'en investit par son bonnet.* Mais Henri les lui rendit aussitôt, moyennant l'hommage. Richard s'obligea de plus à payer cent cinquante mille marcs d'argent, pour sa rançon. Malheureusement Philippe & Jean Sans-Terre offroient la même somme à l'empereur, s'il retenoit son prisonnier, ou même le double, s'il vouloit le remettre en leurs mains. Une sordide avarice étoit le vice dominant de Henri, qui craignoit d'ailleurs la vengeance d'un roi si violemment offensé : il fut ébranlé de ces nouvelles offres ; & sans les reproches sanglants que lui firent les princes de l'empire, il n'eût point rendu la liberté au monarque Anglois. A peine l'avoit-il relâché, qu'il fit courir après lui ; mais Richard qui le connoissoit capable de tout, avoit fait une si grande diligence, qu'on ne put le joindre.

Roger de Hoved. p. 724.

Prenez garde à vous, écrit Philippe au prince Jean Sans-

Terre, *le diable est déchaîné.* Ce lion furieux, échapé de sa prison, entreprit en effet de se venger des obstacles qu'on avoit apportés à sa délivrance; mais ses exploits ne repondirent pas à son ressentiment. Le roi le prévint, & alla mettre le siege devant Verneuil. Il étoit sur le point de l'emporter, lorsque la nouvelle de la plus noire des perfidies lui fit prendre une résolution qui lui réussit mal. Ce prince après avoir conquis Evreux, l'avoit donné au comte Jean Sans-Terre, ne se réservant que le château où il avoit mis une forte garnison: celui-ci, soit de lui-même, soit de concert avec Richard son frere, invita à un grand festin tous les officiers qui s'y trouverent, & les fit égorger au sortir de table, de même que les autres François qui étoient dans la ville. Trois cents furent passés au fil de l'épée, & leurs têtes encore sanglantes attachées à des poteaux sur les murailles. Le perfide alla ensuite trouver la reine Eléonore sa mere, qui fit sa paix. Philippe, outré de la trahison, part avec quelques troupes d'élite, sans communiquer son dessein, marche droit à Evreux, descend par le château dans la ville, l'épée d'une main, & le flambeau de l'autre. Tout fut massacré, Anglois & habitants: sa fureur s'étendit jusqu'aux maisons & aux églises qu'il fit brûler, comme pour laisser à la postérité un monument terrible de la vengeance des François. De-là il retourne à Verneuil, mais il n'y trouve plus son armée. Effrayée de son absence dont elle ignoroit le motif, elle avoit pris la fuite, abandonnant machines, bagages, munitions; ce qui l'obligea lui-même de faire retraite.

AN. 1194. Guerre contre l'Angleterre. Horrible trahison de Jean Sans-Terre.

Philippid. l. 4. p. 143.

Rigord, p. 37.

Les deux rois plus animés que jamais, se firent la guerre à outrance, brûlant & démolissant châteaux, villes, bourgades, villages, passant au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit d'habitants, ravageant les campagnes, coupant les blés avant qu'ils fussent en maturité, arrachant les vignes, & abattant tous les arbres fruitiers. Philippe manqua d'être pris près du village de Bellefoge, entre Blois & Fréteval, par des troupes mises en embuscade: elles lui enleverent, non seulement son bagage, sa chapelle, & l'argent destiné à la paye de l'armée, mais encore son sceau, & les titres de la couronne, que les rois suivant l'usage de ce siecle, faisoient

Animosité des deux rois. Philippe est surpris & perd tous les papiers de la couronne.

Guill. Armor. p. 17.

An. 1194. porter avec eux. Ces titres ou registres publiques, contenoient les rôles des tributs & des impôts, les états des revenus du fisc, des redevances des vassaux, des privileges & des charges des particuliers; enfin un dénombrement des serfs & des affranchis des maisons royales. Ce fut une perte en quelque sorte irréparable: le soldat victorieux dissipa une partie de ces papiers, & Richard, qui espéroit tirer avantage de ceux qui lui tomberent entre les mains, ne voulut jamais s'en dessaisir. Le roi, pour remédier à ce malheur, ordonna d'en recoeuillir les copies par-tout où l'on en pouroit trouver. Ce fut un nommé Gauthier, qu'il chargea de ce pénible travail. Les connoissances qu'il avoit en cette partie, comme garde des archives, la bonté de sa mémoire, les secours qu'il tira des bibliotheqnes, tant des monasteres que des particuliers, tout contribua à lui faciliter le recouvrement d'un grand nombre de ces pieces. On prétend que les droits du monarque furent plutôt augmentés que diminués. Celles de ces anciens temps, qu'on voit aujourd'hui au trésor des chartres du roi, sont vraisemblablement de cette seconde édition. On les mit d'abord en quelque lieu secret du palais, ensuite dans la Sainte-Chapelle, quand Saint-Louis l'eut bâtie. C'est-là qu'elles ont toujours été depuis, sous la garde d'un trésorier, ou *garde du trésor des Chartres*, dont le titre fut réuni en 1582, dans la personne de Jean de la Guesles, à la charge de procureur général du roi.

Mém. de l'Acad. des B. L. t. 16. p. 166.

Idem, p. 173. 174.

L'échec de Bellefoge ne fit qu'irriter le courage de Philippe: bientôt il eut sa revanche en Normandie. Le prince Jean Sans-Terre, & le comte d'Arondel avoient assiégé le Vaudreuil: le monarque accourut au secours, les attaqua dans leurs retranchements, les tailla en pieces, sauva la place, & demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions. Cette alternative de bons & de mauvais succès donna lieu à une treve, qui fut presque aussi-tôt rompue que signée. Voici quelle fut l'occasion de cette nouvelle brouillerie. Henri VI, devenu maître de la Calabre, de la Pouille & de la Sicile, eut la folie de prétendre que tous les potentats de l'Europe lui devoient hommage, comme à l'empereur d'Occident. Il l'avoit exigé du

Rigord, ibid.

Roger de Hoved.

roi d'Angleterre, qui pour obtenir sa liberté, avoit eu la foiblesse de le lui rendre : il crut qu'en abattant la puissance de Philippe, il l'obligeroit à une pareille soumission. Ce fut dans cette vue qu'il envoya des ambassadeurs avec une couronne d'or au roi Richard, pour l'engager à entrer en France avec toutes ses forces, tandis que lui-même l'attaqueroit d'un autre côté avec toutes les siennes. La proposition fut acceptée avec joie, & l'évêque d'Eli, grand chancelier, reçut ordre d'aller prendre en Allemagne les derniers arrangements touchant l'exécution de ce dessein. Le roi instruit de la négociation, fit dire au monarque Anglois que cette démarche étant une infraction à la treve, il ne se croyoit plus obligé de l'observer. En même temps il se rend au Vaudreuil, & le fait raser, ainsi que plusieurs autres forteresses qu'il prévoyoit ne pouvoir garder à la paix. Richard usa de représailles. Ce ne fut par-tout qu'incendie, ravage, désolation.

AN. 1194.

Guill. Armor. p. 77.

Les malheurs de l'Espagne, qui venoit de perdre une grande bataille contre les Sarazins d'Afrique, parurent suspendre un moment cette cruelle animosité. Les deux rois eurent une entrevue, où ils délibérerent des moyens de secourir cette chrétienté affligée. Ce fut en cette rencontre que la princesse Alix, après dix-sept ans de captivité, fut remise entre les mains du roi son frere, qui la maria peu de temps après au comte de Ponthieu. On y fit aussi un projet d'accommodement, dont la conclusion fut différée jusqu'à l'octave de la fête de Tous-les-Saints, temps où l'un & l'autre monarques devoient se rendre auprès de Verneuil. Philippe s'y trouva à l'heure marquée; mais Richard qui avoit affecté de la prévenir, n'y étoit déja plus. Tous deux éclaterent en reproches injurieux, & se retirerent plus ennemis que jamais.

Treve rompue presque aussi-tôt que signée.

Idem, ibid.

Roger de Hoved.

Le roi d'Angleterre alla mettre le siege devant le château d'Arques : Philippe y court avec sa promptitude accoutumée, fond sur les Normands, & les force de se retirer en désordre. De-là il marche à Dieppe, qu'il emporte du premier assaut. La ville fut abandonnée au pillage, ses édifices détruits, ses murs démolis, ses habitants emmenés en captivité, & tous les vaisseaux qui se trouverent dans son port, consu-

Rigord, p. 39.

AN. 1194. més par les flammes. Il revenoit triomphant de cette expédition, & côtoyoit une forêt que l'histoire ne nomme point, lorsque Richard tomba sur son arriere-garde, & lui tua beaucoup de monde: ce qui ne l'empêcha point de porter ses armes du côté d'Issoudun, dont Marcader, chef des routiers Anglois, venoit de s'emparer. Il reprit la ville, & déja il commençoit à battre le château, lorsque le roi d'Angleterre parut à la tête de son armée. Tout annonçoit une sanglante bataille, & la haine des deux rois, & la rivalité des deux nations. Mais Richard changeant tout-à-coup, se détacha des siens, *vint sans armes se jeter aux pieds du roi son seigneur*, lui fit hommage & lui demanda son amitié.

Guill. Armor. p. 71.

AN. 1195. La paix est enfin conclue.

Les deux monarques s'embrasserent tendrement; & s'étant écartés pour traiter seuls de leurs affaires, il arriva qu'un serpent d'une prodigieuse grosseur sortit du pied de l'arbre sous lequel ils étoient assis, & s'élança contre eux avec fureur. Tous deux en même temps mirent l'épée à la main pour le percer. Les armées crurent qu'ils s'étoient pris de paroles, & accoururent aussi-tôt pour les secourir. Le combat alloit s'engager, si les princes, vainqueurs du terrible animal, n'eussent fait signe qu'on n'avançât point. Ils continuerent la conférence, & formerent le même jour le plan d'un traité qui fut signé le mois suivant entre Gaillon & le Vaudreuil. Le prince Anglois céda au monarque François, Gisors, Melphe, tout le Vexin-Normand, Marché-neuf, Vernon, Gaillon, Pacy, Ivry, Nonancourt avec toutes leurs châtellenies, & l'Auvergne avec tous les fiefs & domaines qu'il y possédoit. Philippe de son côté rend au roi d'Angleterre Issoudun, Graffay, la Châtre, Château-Meillan, Selles, les comtés d'Eu & d'Aumale, Arques & Drencourt avec toutes leurs dépendances. Les limites de France & de Normandie furent marquées entre le Vaudreuil & Gaillon, en tirant une ligne depuis la riviere d'Eure jusqu'à la Seine. On convint que ce qui est du côté du Vaudreuil, seroit au roi Richard; ce qui est du côté de Gaillon, fut abandonné au roi Philippe. Tous deux déclarent qu'ils ne prétendent aucun droit de fief ou de domaine sur Andely, qui ne poura être fortifié. A l'égard du comté de Toulou-

Rymer, Act. publ. t. 1. p. 20.

PHILIPPE.
De Souabe.
Elu le 8 Mars 1199. Tué le 23. Juin 1208:

ſe, il fut réglé que les choſes demeureroient au même état où elles étoient; c'eſt-à-dire, que Richard garderoit le Quercy & l'Agénois, qu'il venoit de conquérir ſur Richard VI.

An. 1195.

Tels furent les principaux articles d'une paix ſi long-temps déſirée, mais malheureuſement trop peu ſtable: elle ne dura que ſix mois. Le prétexte de la rupture fut que Richard, non content d'élever un fort dans l'Iſle d'Andely, ce qui étoit contre le traité, avoit ſurpris & démoli Vierzon en Berry, pour un différend dont le ſeigneur avoit appellé à la cour du roi: la véritable cauſe étoit l'antipathie des deux princes, leur inquiétude, leur ambition. Tous deux témoignoient ſe repentir, l'un d'avoir rendu ſes conquêtes, l'autre d'avoir cédé le Vexin & pluſieurs autres places importantes. Philippe, charmé d'avoir du-moins pour lui l'apparence du bon droit, ne garde plus de meſures, entre en Normandie, s'empare de Dangut, & court inveſtir Aumale. La réſiſtance des aſſiégés donna le temps au roi d'Angleterre d'accourir à leur ſecours avec toutes ſes forces. Il ſe ſaiſit d'abord de Nonancourt, qui lui fut livré par trahiſon; il marcha enſuite pour forcer les lignes. Le roi, à la nouvelle de ſon approche, ſort de ſon camp, & va lui préſenter la bataille. Elle fut ſanglante; mais enfin la victoire ſe déclara pour les François: la ville ſe rendit, & Nonancourt fut repris.

An. 1196. Nouvelle rupture de la part du roi d'Angleterre. *Rigord, p. 42.*

Le vaincu, déſeſpéré d'un ſi cruel échec, mit tout en œuvre pour ſuſciter des ennemis à ſon vainqueur. L'empereur Henri VI venoit de mourir: les électeurs diviſés avoient élu, les uns Philippe de Suabe, frere du défunt; les autres Othon, duc de Saxe, fils de Mathilde d'Angleterre: le roi ſe déclara pour le premier, & Richard pour le ſecond, qui étoit ſon neveu. Les deux rivaux étant à-peu-près d'égale puiſſance, ces ligues réciproques ſembloient laiſſer toujours les choſes dans l'équilibre. Mais ce qui devoit faire pencher la balance, & qui cependant ne le fit pas, ce fut la défection ſubite des princes de la maiſon de Champagne, du comte de Boulogne, du comte de Flandre, & de pluſieurs autres grands vaſſaux de la couronne, que l'Anglois ſçut engager dans ſes intérêts. Le Flamand ſur-tout, excité par ſon reſſentiment, & par une penſion de cinq mille marcs d'argent,

Le roi s'engage en Flandre mal à propos, & eſt obligé de faire un traité déſavantageux. *Idem. p. 41, 42.*

Guill. Armor. p. 79.

Rymer. Act. publ. p. 30.

AN. 1196. embrassa ouvertement son parti, & vint mettre le siege devant Arras. Philippe, marcha au secours avec de si grandes forces, que Baudouin n'osant l'attendre, prit le parti d'aller se cantonner dans ses Etats. Le roi le poursuivit avec plus d'ardeur que de précaution, & s'engagea en des lieux pleins de marécages & entrecoupés de fossés. Alors le comte fit rompre les digues, abattre les ponts, & lâcher les écluses si à propos, que le monarque demeura comme prisonnier, sans pouvoir ni avancer, ni combattre, ni faire retraite. Dans une si triste extrémité, Philippe eut recours à la négociation, & promit de rendre toutes les places qu'il avoit prises dans la Flandre occidentale. Mais son conseil décida que Baudouin, en prenant les armes contre son seigneur, avoit le premier violé la foi; qu'ainsi on n'étoit pas obligé de garder celle qu'on lui avoit donnée par force. Le comte s'en vengea par la prise de Saint-Omer, l'une des plus fortes villes de l'Artois.

Math. Par. pag. 256.

AN. 1197. Ce premier échec fut suivi d'un second, qui confirme ce qu'on a dit ailleurs, que l'art de la guerre n'étoit alors qu'un aveugle emportement, sans ordre, sans discipline: fatale impétuosité, qui a causé dans tous les temps les plus grands malheurs de la France. Le roi sans autre précaution, marchoit au secours de Courcelles avec quelques fantassins & environ trois cents gendarmes, lorsqu'il apperçut Richard qui venoit fondre sur lui avec toute son armée. On lui conseilloit de retourner sur ses pas. Moi, dit-il, que je fuie devant un vassal! on ne me reprochera jamais une pareille lâcheté. En même temps il se jete au travers des bataillons ennemis, les enfonce, & gagne Gisors par une des plus heureuses témérités qu'on puisse voir. Mais échapé d'un danger, il en courut un autre qui ne fut pas moins grand. Le pont sur lequel il passoit pour entrer dans la ville, se rompit tout-à-coup, & le précipita dans l'Epte, riviere peu large, mais profonde. Il y auroit péri, s'il n'eût eu assez de vigueur & assez de présence d'esprit pour se tenir ferme sur son cheval, qui de lui-même se mit à nager vers le bord. Cette journée coûta cher à la France. Vingt seigneurs qualifiés périrent dans les eaux, plusieurs furent tués les armes à la main, plus de cent demeurerent prisonniers des Anglois.

Il se laisse surprendre près de Gisors, & ne se sauve que par une sorte de miracle.

Rigord, p. 42. Guill. Armor. p. 79.

Epist. Rich. ad episc. Dunclin; apud Rymer. t. 1. p. 31.

Philippe, outré d'avoir essuyé un si sanglant affront, alla rejoindre son armée, la conduisit en Normandie, portant par-tout le fer & le feu, prit Neubourg, emporta Beaumont-le-Roger, & vint brûler une seconde fois Evreux; comme si cette malheureuse ville eût été destinée à porter tout le poids de sa colere & de sa vengeance. Aussi-tôt il congédia ses troupes, & contre l'avis de tous les seigneurs, permit à chacun de retourner chez soi. Cette résolution, dont on ignore le motif, fut attribuée à une espece de crainte. Richard en prit occasion de se jeter sur le territoire de Beauvais.

AN. 1197.
Il ravage la Normandie: prise de l'évêque de Beauvais.
Guill. Armor. ibid.

L'évêque, c'étoit Philippe de Dreux, cousin-germain du roi, prélat qui se mêloit de toute autre chose que des fonctions épiscopales, ne put voir son diocèse pillé & ravagé. Il sortit en armes contre l'ennemi, & l'attaqua avec une bravoure peu commune dans les personnes de son état. Cependant, après un combat également opiniâtre & sanglant, il fut battu & pris.

Rien ne fait mieux connoître la grossiéreté des mœurs de ce temps & la férocité du vainqueur, que l'inhumanité avec laquelle ce prince traita son captif: il le fit charger de chaînes & enfermer dans une obscure prison. Ce fut envain que le pape intercéda pour lui avec toute la tendresse d'un pere qui demande la délivrance de *son fils*: Richard, en envoyant au pontife la cuirasse du prélat, lui répondit par ces paroles de l'histoire de Joseph: *Reconnoissez-vous la tunique de votre fils?* Célestin n'eut rien à repliquer, sinon que Philippe n'avoit que trop mérité le sort qu'il éprouvoit, en quitant la milice de Jésus-Christ pour suivre celle du monde. Ce ne fut que sous un autre regne, que l'évêque fut mis en liberté, moyennant une rançon de deux cents marcs d'argent.

Guill. Neub. l. 5. c. 30.
Roger, p. 770.
Joan. Bromton, p. 1275.

La guerre duroit depuis deux ans, & ne paroissoit pas devoir si-tôt finir. La haine de part & d'autre alla jusqu'à faire crever les yeux aux prisonniers: cruauté inouïe qui fait honte à l'humanité. Un autre mal également funeste aux peuples, c'est que le roi devint extrêmement avide d'argent, toujours occupé d'entasser trésors sur trésors, pour pouvoir lever & entretenir des troupes réglées: troupes nécessaires, il est vrai, *pour faire des conquêtes, mais qui servent quelquefois à opprimer*

AN. 1198.
Abrég. de Mézerai, suite du t. 1. p. 603.

AN. 1198. *les sujets, & à détruire les loix de l'Etat.* C'est le premier des Capétiens, qui ait fait voir au François un prince qui distinguoit ses intérêts de ceux de la nation. Nos rois, jusque-là, n'avoient employé leur domaine qu'à soutenir la majesté du trône. L'Etat avoit soin de fournir aux frais de la guerre; & dans ces conjonctures, les seigneurs & le peuple se joignoient au monarque pour venger les injures faites à la monarchie. Mais par-là même, le vassal devenoit en quelque sorte juge des motifs qui déterminoient le souverain à prendre les armes. Philippe, pour secouer cette espece de dépendance, imagina de soudoyer des armées qui fussent entiérement dévouées à ses ordres. Ses revenus cependant, quoique considérablement augmentés, ne suffisoient point pour cette énorme dépense: il se vit obligé d'augmenter les impositions, tant sur les laïques que sur les ecclésiastiques. Il fit plus encore, si l'on en croit les historiens du temps, qui attribuent à cette démarche tous les malheurs de cette guerre; il rappella les Juifs qui lui offroient des sommes immenses, s'il lui plaisoit révoquer l'édit de leur bannissement. Mais il ne leur permettoit de prêter que pour un an, & à dix pour cent, leur défendant d'obliger leurs débiteurs par corps, ou de faire vendre leurs immeubles. On lui doit aussi cette justice, qu'il sçut ménager ses finances avec une prudente économie; *sçachant*, dit Mezeray, *qu'un roi qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses dépenses.*

Rigord, p. 42. Guill. Armor. p. 79.

Ibid.

AN. 1199. Treve de cinq ans entre les deux rois. Mort de Richard.

Rigord, ibid.

Le pape cependant ne voyoit qu'avec douleur la haine cruelle & opiniâtre des deux rois: il envoya en France le cardinal Pierre de Capoue, pour tâcher de ménager une paix solide entre eux. Malheureusement les esprits étoient trop aigris, & les jalousies trop vives, le légat ne put rien obtenir sur cet article: mais il vint à bout de leur faire jurer une treve de cinq ans. Aussi-tôt Richard court en Poitou, pour châtier quelques vassaux rebelles. On lui apprit qu'un gentilhomme Limosin avoit trouvé en fouillant la terre un trésor d'un prix inestimable. C'étoit, dit-on, la figure d'un empereur, représenté à table avec sa femme & ses enfants, tout cela d'or massif & de grandeur naturelle. Le roi d'An-

Idem, ibid.

gleterre voulut qu'on lui remît entre les mains ce précieux groupe, & sur le refus qu'on en fit, alla mettre le siege devant le château de Chalus, où il le croyoit caché. Le malheureux prince y fut blessé au bras d'un coup d'arbalete, arme meurtriere, dont il avoit renouvelé l'usage. Avant lui les gens de guerre étoient si francs & si braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur épée : tous détestoient ces armes perfides, avec lesquelles un poltron à couvert peut tuer le plus vaillant de tous les hommes. AN. 1199.

La plaie parut d'abord légere, & n'empêcha point le monarque de faire donner l'assaut à la place, qui fut emportée : mais soit défaut d'adresse de la part du chirurgien qui en tira la fleche, soit incontinence de la part de Richard, qui, comme plusieurs l'ont écrit, au-lieu de se contenir, redoubla de débauche, elle devint si dangereuse, que l'on commença à craindre pour sa vie. Alors il se fit amener Gourdon, c'étoit le nom de celui qui l'avoit blessé. *Malheureux*, lui dit-il, *que t'avois-je fait, pour t'obliger à me donner la mort ? Ce que tu m'as fait*, répondit froidement l'archer, *je vais te le dire, sans aucune crainte des horribles tourments que tu me prépares. Je les souffrirai avec joie, puisque j'ai été assez heureux pour venger la mort de mon pere & de mes freres que tu as tués de ta propre main.* Cette fierté surprit tellement Richard, que changeant tout-à-coup sa colere en estime, il s'écria : *Mon ami, je te pardonne!* En même temps il commande de lui ôter ses chaînes, ordonne qu'on le laisse aller en liberté, & lui fait compter une somme d'argent, pour se retirer où il jugeroit à propos. Mais il fut arrêté, écorché vif, ensuite pendu, dès que le prince eut expiré. On n'est point d'accord sur l'auteur de ce supplice : ceux-ci l'attribuent à Marcader, chef des routiers Anglois ; ceux-là au comte de Flandre, Baudouin IX ; quelques autres à Philippe Auguste, qui par grandeur d'ame, autant que par politique, vouloit tout à la fois venger la mort d'un ennemi qu'il estimoit, & pourvoir à la sûreté des souverains, dont, suivant l'expression de Mathieu Paris, il étoit lui-même le seigneur & le roi.

Roger de Hov. p. 791.

Ainsi périt d'une main ignoble ce fameux Richard, qui par le fracas qu'il fit en Europe & en Asie, imposa égale-

Caractère de ce prince.

An. 1199.

ment au peuple qui n'estime que ce qu'il craint, & aux gens de guerre qui n'admirent souvent que les actions marquées au coin d'une heureuse témérité. Mais le philosophe lui reproche avec justice son orgueil, ses emportements, sa dureté, son avarice, son incontinence; & en lui laissant le surnom de *cœur de lion*, qu'il a mérité par sa bravoure, il lui refuse les qualités du grand prince, qui emportent nécessairement l'amour des sujets, le zele de la justice, la connoissance des mysteres de la politique, & l'attention à faire fleurir dans un Etat le commerce, les sciences & les arts. On lui attribue l'institution de l'ordre de S. George ou de la Jarretiere, dont la marque est un ruban bleu qu'on attache à la jambe. Il l'établit, dit-on, au siege d'Acre, pour honorer la valeur de ceux qui s'étoient distingués par quelque belle action *. Si cela est, Edouard III n'a fait que le renouveler, en y ajoutant la devise: *Honni soit qui mal y pense:* devise dont le sujet est connu de tout le monde.

Jean son frère lui succede. La guerre recommence entre les deux nations.

Richard ne laissoit point d'enfants. Deux princes prétendirent à sa succession; Jean Sans-Terre, comte de Mortain, son cadet, & Artus, duc de Bretagne, son neveu. Le droit du duc paroissoit le plus solidement établi: il étoit fils de Geofroi, aîné du comte: le feu roi d'ailleurs, en traitant de son mariage avec la fille de Tancrede, l'avoit déclaré son successeur & l'héritier de tous ses Etats, s'il mouroit sans postérité. Mais la représentation n'avoit point encore force de loi: le plus proche ne manquoit guere de l'emporter, quand il avoit assez d'intrigue & de force pour soutenir ses prétentions. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Le comte de Mortain commença par se saisir des trésors de son frere, gagna par ses libéralités les gens de guerre & la noblesse, s'assura du suffrage de la reine Eléonore sa mere, qui devoit être d'un grand poids dans une conjoncture aussi délicate: il produisit ensuite un testament vrai ou faux qui l'appelloit à la couronne, protestant néanmoins qu'il ne vouloit la tenir que de la libre élection du peuple, & qu'il n'aspiroit au trône que pour rendre ses sujets heureux, en abolissant les impôts,

Roger de Hoved. p. 790.

* Voyez l'histoire d'Eléonore de Guienne, où l'on cite pour garants Duchêne & Cambdenus, troisieme part. l. 3. p. 439.

JEAN SANS TERRE.

Roy d'Angleterre.

Né en 1166. Mort le 19. 8bre 1216.

Ces magnifiques promesses éblouïrent les peuples : le neveu fut exclus, & l'oncle couronné.

AN. 1199. *Math. Par. p. 264.* *Roger de Hoved. p. 792.*

Cependant les seigneurs d'Anjou, de Touraine, & du Maine, se déclarerent pour le jeune Artus, qui ne manqua pas de s'appuyer de la protection du roi. Philippe qui l'aimoit tendrement, ne balança point à prendre son parti. Aussitôt il entre en Normandie, s'empare du comté d'Evreux, & s'avance jusqu'au Mans. Il y trouva la duchesse de Bretagne & le duc son fils, qui lui jura une entiere fidélité. De-là il se rendit à Tours, où la reine Eléonore vint lui renouveler son hommage pour le duché de Guienne. Le roi Jean, de son côté ne demeuroit pas oisif. Assuré du comte de Flandre, qui n'étoit pas encore réconcilié avec la France, & de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, qui avoit encore attiré à son parti le comte de Guines & d'Ardres, il courut au secours de Lavardin avec de si grandes forces, que le monarque François se vit obligé de se retirer dans le Maine. Ainsi la guerre allumée entre les deux nations, sembloit devoir continuer avec plus de fureur que jamais, lorsque le roi d'Angleterre alarmé de la soumission inattendue des Flamands, fit faire des propositions de paix.

Rigord, p. 43.

AN. 1200. Les deux rois font la paix.

Les deux monarques se virent entre Vernon & Andely. Les offres du prince Anglois parurent si avantageuses, que dès ce jour là même la paix fut conclue. Le roi Jean reçoit en grace le jeune Artus, son neveu : donne au roi vingt mille livres sterling, pour le rachat des fiefs de Bretagne : lui abandonne Evreux & tout le comté dont elle est la capitale : lui cede, en considération du mariage de Louis avec Blanche de Castille, Issoudun, Graffay, & les autres fiefs qu'il possédoit en Berry : s'oblige enfin à ne donner aucun secours, ni d'hommes, ni d'argent au duc Othon de Saxe, contre Philippe de Suabe. Neuf barons de part & d'autre se rendent garants du traité, & jurent de prendre les armes contre celui qui le violera. C'étoit l'usage alors que les vassaux cautionnassent leur souverain. Ainsi quand on les voit armés contre lui, ce n'est pas toujours la preuve d'une révolte injuste, mais souvent la suite d'une obligation à laquelle le prince avoit consenti, s'il manquoit à ses engagements.

Rymer. Act. publ. t. 1, pag. 37, 38.

AN. 1200.

Mariage du prince Louis avec Blanche de Castille.

On songea aussi-tôt à exécuter l'article du traité qui regardoit le mariage du prince Louis avec la princesse Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, & d'Eléonore d'Angleterre, sœur du roi Jean. On lit dans quelques auteurs Espagnols, que les François ne lui donnerent la préférence sur une de ses sœurs, nommée Urraque, qu'à cause de la différence des noms. Quoi qu'il en soit, l'infante ayant été amenée en Normandie, les noces y furent célébrées, parce que la France étoit encore en interdit pour le divorce du roi. Toutes les fêtes & les réjouïssances qui étoient alors en usage, releverent l'éclat de cette cérémonie. Mais les deux époux en étoient le plus bel ornement, âgés tous deux de quatorze à quinze ans, tous deux d'une taille & d'une beauté réguliere. Blanche à tous ces avantages de la nature joignoit beaucoup de justesse dans l'esprit, d'élévation dans l'ame, de fermeté dans le caractere, d'agrément dans les manières, de noblesse dans le procédé, & ce qui ne sied point mal dans un rang si élevé, un peu de la hauteur de sa nation. Le roi d'Angleterre qui l'aimoit tendrement, la déclara héritiere de toutes les provinces qu'il possédoit en France, s'il venoit à mourir sans enfants légitimes.

Rigord, p. 44.

Idem, ibid.

Nouveaux sujets de rupture entre les deux rois.

La réconciliation des deux rois paroissoit sincere : ils se virent plusieurs fois avec toutes les démonstrations extérieures de l'amitié la plus parfaite. Philippe reçut à Paris le monarque Anglois, lui fit rendre de grands honeurs pendant son séjour, & le combla de présents à son départ. Cette paix néanmoins ne fut pas de longue durée. L'incontinence de Jean, l'ambition de Philippe, & le mécontentement d'Artus, donnerent lieu à une nouvelle rupture. Le roi d'Angleterre, invité aux noces d'Isabelle d'Angoulême, fut si épris de ses charmes, qu'il l'enleva au moment qu'elle alloit à l'église, pour être mariée à Hugues le Brun, comte de la Marche. Ce seigneur ressentit vivement cette injure, & chercha tous les moyens de s'en venger. Il étoit Lusignan, maison alors dans toute sa splendeur, frere d'Aimeri, roi de Chypre & de Jérusalem, de Geofroi, comte de Jaffa, & de Raoul, comte d'Eu, par sa femme. Tous ces princes prirent les armes en sa faveur, souleverent le Poitou, & porterent le fer & le

Idem, ibid.

Guill. Armor. p. 81.

feu

feu jusque sur les frontieres de Normandie. Jean, pour les punir, entreprit imprudemment de les dépouiller de leurs terres, & enleva au comte d'Eu la forteresse de Driencourt, aujourd'hui Dancourt. Alors ils s'adresserent au roi comme à leur souverain, & lui demanderent justice de son vassal. Ces sortes de requêtes ne pouvoient manquer de plaire à la cour de France, qui saisissoit avec avidité toutes les occasions d'humilier les rois d'Angleterre, & de leur faire sentir leur dépendance de la couronne. Philippe reçut donc leurs plaintes, & promit d'avoir soin de leurs intérêts.

An. 1200.

Les deux rois eurent à ce sujet une conférence entre Vernon & Andely. Philippe qui voyoit tout soumis dans son royaume, qui d'ailleurs craignoit peu un ennemi tel que Jean, lui parla avec un air de fierté qui l'intimida. Sommé de se rendre à Paris pour y faire hommage du Poitou, de l'Anjou & de l'Aquitaine, cité à la cour des pairs pour y répondre sur les différents griefs intentés contre lui, il promit d'abord tout ce qu'on voulut, s'engagea même à donner pour sûreté les châteaux de Boutavant & de Tillieres: mais il ne parut point au jour préfix, & ces places ne furent point remises aux François. Alors le roi, de l'avis de tous les grands de l'Etat, se mit en campagne, & la guerre recommença pour ne finir que cinquante-six ans après. Les deux forts qu'on refusoit de lui livrer, ne lui coûterent que trois semaines; Lions, Arqueil, Mortemer, & Gournay furent enlevés presqu'aussi-tôt qu'attaqués: tout plia sous le joug de l'heureux vainqueur.

An. 1201. La guerre recommence.

Rigord. p. 44. 45.

Ce fut à Gournay que le jeune Artus vint trouver le monarque François, qui l'arma chevalier de sa main, lui promit la princesse Marie sa fille, l'investit du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, & lui donna des troupes pour l'aider à en faire la conquête. Le duc prit aussi-tôt congé du roi, & sans attendre les milices de Bretagne, de Berry & de Bourgogne qui devoient le joindre, alla précipitamment mettre le siege devant Mirebeau, où la reine Eléonore venoit de se refugier. Mais bientôt il éprouva, dit Guillaume le Breton, *que rien n'est moins solide que la foi Poitevine.* Jean étant accouru au secours avec de grandes for-

An. 1202. Artus est pris & meurt dans sa prison.

Guill. Armor. p. 82.

Ibid.

AN. 1202.

ces, on l'introduisit dans la ville qu'Artus avoit emportée du premier assaut. Ce malheureux prince fut enlevé au lit, conduit à Falaise, ensuite à Rouen, où il disparut tout-à-coup, sans qu'on ait jamais pu sçavoir ce qu'il devint. Les uns assurent qu'il fut empoisonné, d'autres que son oncle le poignarda de sa propre main, au refus de son capitaine des gardes, qui ne voulut pas se deshonorer par une action si infâme.

Ibid. Philip. p. 167. *Rigord, pag. 64.* *Math. Par. p. 278.*

Jean accusé de cette mort est condamné à la cour des pairs.

Abrégé de l'Hist. Univ. 2. part. p. 34.

Un attentat si horrible excita l'indignation dans tous les cœurs. Heureusement pour l'instruction de tous les rois, dit un illustre moderne, on peut dire que ce crime fut la cause de tous les malheurs du coupable. Les loix féodales, qui d'ailleurs faisoient naître tant de désordre, furent signalées ici par un exemple mémorable de justice. La duchesse, mere d'Artus, les Bretons, les Angevins, & tous les grands de Touraine & du Maine, demanderent vengeance au roi, qui étoit seigneur suzerain du mort & de l'assassin. Jean, cité par des sergents-d'armes à la cour des pairs, envoya demander à Philippe un sauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le monarque, *il le peut. Y aura-t-il sûreté pour le retour*, demanda le ministre Anglois? *Oui*, répondit le roi, *si le jugement des pairs le permet.* Ce fut tout ce que l'ambassadeur put obtenir. Philippe ne voulut rien promettre, que d'exécuter ponctuellement l'arrêt, & demeura ferme à soutenir qu'aucune dignité ne pouvoit affranchir ses vassaux du droit qu'il avoit originairement sur leur personne. Ainsi l'accusé n'ayant point comparu, ni envoyé personne en son nom, les pairs de France le jugèrent atteint & convaincu du crime de parricide, le condamnerent à mort, & déclarerent toutes ses terres situées dans le royaume, acquises & confisquées au roi.

Math. Par. p. 279.

Duch. tom. 3, p. 764.

AN. 1203.

Conquêtes de Philippe. Siege de Château-Gaillard.

Philippe se mit aussi-tôt en devoir de recœuillir le fruit du crime du roi son vassal. Il prit en moins de six mois, par intelligence ou par force, presque toutes les villes de la haute Normandie. On n'avoit point encore entendu parler d'une conquête si rapide. Nonancourt & Conches lui ouvrirent leurs portes: Andely fut forcé de capituler: Radepont fut emporté d'assaut: le Vaudreuil, le pont de l'Arche & Montfort ne firent qu'une foible résistance. Il n'y eut que Château-

Rigord, p. 46. *Guill. Armor. p. 81.*

Ex Museo Scriverii. J. J. Flipart sc.

Gaillard, place située près d'Andely, sur une roche escarpée, qui fit une défense digne du vainqueur. On lit que plus de quatre cents habitants, femmes & enfants pour la plupart, avoient été mis hors de la ville, comme bouches inutiles. Ces malheureux enfermés entre les assiégeants & les assiégés, endurerent pendant trois mois la famine la plus horrible: enfin ils trouverent dans le cœur du roi une compassion, que leur refusoient leurs propres concitoyens: Philippe voulut bien les recevoir dans son camp: mais il n'étoit plus temps: ils moururent presque tous, après avoir mangé. L'extrémité où ils avoient été réduits, les avoit portés aux excès les plus affreux. Une femme accoucha dans cette malheureuse conjoncture: l'enfant fut aussi-tôt dévoré par ceux qui l'environnoient. Le brave homme qui commandoit dans la place, Roger de Lacy, n'ayant plus ni munitions, ni vivres, sortit l'épée à la main, résolu de vendre chérement sa vie: mais le roi la lui sauva par estime pour sa valeur, & traita humainement la garnison.

AN. 1203.

Ibid. p. 83.

Le pape cependant, c'étoit Innocent III, cet homme sous lequel le saint siege fut si formidable, envoya ordre aux deux rois d'assembler les évêques, les abbés & les seigneurs de leurs Etats, pour délibérer de la paix & du rétablissement des églises ou monasteres détruits à l'occasion de la guerre. Le roi, surpris de cette conduite étrange du souverain pontife, assembla les prélats & les barons qui se trouvoient avec lui à Mantes, & de leur avis appella de ce singulier mandement. On trouve au trésor des chartres une lettre-patente d'Eude, duc de Bourgogne, par laquelle il déclare qu'il a conseillé au roi son seigneur, de ne faire ni paix ni treve avec le roi d'Angleterre, par contrainte du pape ou d'aucun cardinal. Si le saint pere, ajoute-t-il, vouloit faire quelque violence sur ce sujet, j'ai juré au roi mon souverain, que je lui donnerois du secours à cet effet de tout mon pouvoir, & que je ne traiterois point avec Rome sans lui. Cette déclaration est accompagnée de dix autres semblables, d'autant de seigneurs ou dames. Le monarque répondit donc aux ministres Romains, qu'il n'appartenoit point au pape de se mêler des différends des rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir

Entreprise du pape. Appel du roi.

Rigord, pag. 46, 47.

Preuv. lib. Gallic. ch. 7.

An. 1203.

ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux. Innocent répliqua qu'il ne prétendoit pas juger du fief, dont la connoissance étoit réservée au prince ; mais prononcer sur le péché, dont la correction lui apartenoit incontestablement : ce qu'il s'efforce de prouver par quantité de passages équivoques, qui ne regardent que le for intérieur, où même tout prêtre autorisé a droit de lier & de délier. Il n'osa pas néanmoins passer outre, & Philippe continua ses conquêtes.

Philippe continue ses conquêtes. Lâcheté du roi Jean.
Math. Paris.

Le roi Jean, enfermé à Caen avec sa nouvelle épouse qu'il aimoit éperdument, ne parut pas d'abord s'inquiéter beaucoup de ces rapides succès. *Laissez-les faire*, disoit-il, *j'en reprendrai plus en un jour, qu'ils n'en auront pris en un an.* Mais à la nouvelle de la prise de Château-Gaillard, il passa tout-à-coup de l'indolence à la terreur, & s'enfuit promptement à Londres. Philippe ne pouvoit désirer une plus belle occasion d'achever la conquête de la Normandie : il sçut en profiter, & commença par Falaise qui se rendit après sept jours de siege. La plupart des autres villes imiterent cet exemple : Domfront, Caen, Coutances, Bayeux, Lisieux, Avranches, tout ouvrit ses portes au vainqueur. Ainsi de toute cette riche & vaste contrée, il ne restoit plus aux Anglois que Rouen, Arques & Verneuil : Rouen, capitale de la province, que le courage de ses habitants avoit rendue jusque-là imprenable, étoit défendue d'ailleurs par une double muraille, & par un fossé aussi large que profond. Arques & Verneuil étoient aussi très-fortes, tant par leur situation, que par le nombre & la valeur de leurs garnisons. Mais rien de tout cela ne put les soustraire au pouvoir du monarque François : toutes trois, forcées de capituler, promirent de se rendre, si au bout de trente jours, elles ne recevoient point de secours.

Rigord, p. 47.

An. 1204.
Réunion de la Normandie à la couronne.

Les députés de la ville de Rouen trouverent le roi d'Angleterre occupé à jouer aux échecs. Il fut si fâché qu'on l'eût troublé, qu'à peine daigna-t-il les regarder, & remit à les écouter, quand la partie seroit finie. Malheureusement il la perdit. *Et de quoi vous avisez-vous*, leur dit-il en colere, *de me demander du secours ? Je n'en ai point à vous donner : faites comme vous l'entendrez.* Sur cette réponse, les trois places se

Math. Paris.

rendirent, à condition qu'on ne toucheroit point à leurs privileges, & que les seigneurs & gentilshommes seroient maintenus dans la possession de leurs fiefs. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la couronne, environ trois cent seize ans après qu'elle en eût été détachée. Elle avoit eu seize ducs du sang de ce fameux Rollon qui força Charles le Simple à la lui céder. On met de ce nombre six rois d'Angleterre. La mollesse de Jean, qui fut le dernier de tous, ses crimes, l'indignation enfin qu'ils exciterent dans tous les cœurs, la firent rentrer sous l'obéissance de ses anciens maîtres, pour n'en plus sortir.

AN. 1204.

Rigord, ibid.

La fortune de Philippe n'en demeura point là. Maître de cette grande province, il s'avança vers les autres, qui par leur situation étoient moins en état d'être secourues. Guillaume des Roches, gouverneur d'Angers, homme d'une grande intrigue & d'un crédit plus grand encore, croyant sauver la vie d'Artus, l'avoit, pour ainsi dire, livré au roi son oncle. Outré de la mort du jeune prince, il voulut montrer en abandonnant l'assassin, qu'il n'avoit été que la cause innocente de l'assassinat. Il quite aussi-tôt ses étendards pour passer sous ceux du monarque François, à qui d'un seul coup il livre l'Anjou, le Maine & la Touraine. Il n'y eut que Loches, Chinon, & Châtillon-sur-Indre qui refuserent de se rendre; mais enfin après un siège soutenu avec opiniâtreté, ils furent obligés de recevoir la loi, & de plier sous le joug du vainqueur. En même temps le maréchal de France, alors il n'y en avoit qu'un, Henri Clément de Mets, s'étoit emparé d'une grande partie du Poitou. La capitale n'attendit que l'arrivée du monarque pour lui ouvrir ses portes: tout le reste se soumit à son exemple, excepté Niort, Thouars, & la Rochelle. Deux ans suffirent pour tant de conquêtes: le roi n'eut presque d'autre peine que de se montrer, pour subjuguer cinq belles provinces.

AN. 1205.

Philippe se rend maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine & du Poitou.

Rigord, ibid.

Guill. Armor. p. 85.

Tandis que Philippe, sans sortir de ses Etats, étendoit si glorieusement les limites de sa puissance, plusieurs héros ses sujets remplissoient la terre du bruit de leurs exploits, & fondoient un nouvel empire à cinq cents lieues de leur patrie. La fureur des croisades n'étoit pas encore amortie. L'intérêt des

Quatrieme croisade.

AN. 1205. papes, la superstition, l'esprit de chevalerie, l'espérance de conquérir des principautés dans ces mêmes régions que Godefroi de Bouillon avoit soumises, tout servoit à nourrir ce feu qui minoit insensiblement l'Europe. Les guerres qui divisoient la France & l'Angleterre, n'en purent ralentir l'ardeur: il se raluma tout-à-coup plus vivement que jamais, & la plupart des princes François se croiserent de nouveau, pour le secours de la Terre-Sainte.

Le principal moteur de cette nouvelle émigration fut un prêtre nommé Foulques, curé de Neuilly, célebre prédicateur, à qui une voix de tonnerre & un zele sans ménagement, avoient acquis toute la réputation du fameux saint Bernard. Il n'en avoit cependant ni l'éloquence douce & insinuante, ni l'esprit souple, fin & délié. Le hardi missionnaire aprit qu'il se devoit tenir un tournoi entre Bray & Corbie, où toute la noblesse de France avoit été invitée: il y courut, monta sur un échafaud, & parla avec tant de véhémence, que les princes & seigneurs qui s'y trouverent en grand nombre, voulurent à l'envi recevoir la croix de sa main. Les principaux furent Thibaud V, comte de Champagne; le sire de Coucy; les seigneurs de la Roche & d'Avesne, l'un Bourguignon, l'autre Flamand; Matthieu de Montmorency; Gautier, comte de Brienne; Jean son frere, Geofroi de Joinville, & Geofroi de Villehardouin, le premier sénéchal, le second maréchal de Champagne. Cet exemple fut suivi de la plupart des grands du royaume: les uns se croisant par dévotion, les autres, parce qu'ils craignoient le ressentiment de Philippe, à qui ils avoient manqué de fidélité. On met au nombre de ces derniers, Baudouin IX, comte de Flandre; Louis de Champagne, comte de Blois; & Geofroi, III du nom, comte du Perche. Le comte de Champagne ne put accomplir son vœu: il fut attaqué tout-à-coup d'une maladie violente, & mourut à l'âge de vingt-cinq ans. Mais il ordonna par son testament, que tout l'argent qu'il avoit amassé, seroit employé pour cette sainte expédition.

Villehard. n. 2.

Guill. Armor. p. 82.

On envoya aussi-tôt à Venise louer des barques & des vaisseaux, pour transporter en Orient quatre mille cinq cents chevaliers & autant de chevaux, neuf mille écuyers, &

vingt mille hommes de pied, avec des vivres pour neuf mois. On y convint que le fret seroit payé, partie en argent, partie en services que cette armée rendroit à la république, en lui aidant à reprendre quelques places de Dalmatie. Le traité fut fidélement exécuté : les croisés payerent quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent ; & malgré les foudres de Rome qui les excommunioit, s'ils attaquoient les terres des chrétiens, ils reprirent Zara & son territoire, qui accrut les forces des Vénitiens. Ceux-ci de leur côté fournirent tout ce qu'ils avoient promis de bâtiments de transports ; & ne voulant point paroître de simples mercenaires dans une guerre où la religion sembloit intéressée, ils équiperent à leurs frais cinquante galeres pour cinq cents nobles qui avoient aussi pris la croix, à l'exemple de Henri Dandolo leur duc ou doge. C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, infirme, aveugle, mais en qui le grand âge & la privation de la vue n'avoient rien diminué, ni de la force de l'esprit, ni de l'activité du courage : homme singuliérement fin & rusé, si l'on en croit Nicétas, & en même temps orgueilleux jusqu'à l'arrogance, qui se vantoit d'être le plus sage de tous les princes, dont aucun certainement ne l'égaloit en vaine gloire. Le nombre des croisés se trouva encore augmenté considérablement par l'arrivée du Marquis de Montferrat & de plusieurs autres seigneurs Italiens, qui vinrent en foule se joindre aux François.

AN. 1205. Villehard. n. 16, 17.

Gesta Innoc. n. 85.

Nicet. L. 3. n. 9.

On préparoit l'embarquement, lorsque le jeune Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours en faveur de son pere, qu'un frere ambitieux avoit détrôné, aveuglé, ensuite confiné dans une étroite prison. Il promettoit de remettre l'empire Grec sous l'obéissance du saint siege de Rome, offroit pour les dédommager de la dépense qu'ils feroient, 200 mille marcs d'argent, & des vivres pour toutes les troupes ; s'engageoit à passer avec eux en Egypte, ou s'ils l'aimoient mieux, à y envoyer dix mille hommes à ses frais ; juroit enfin d'entretenir toute sa vie cinq cents chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte. Ces offres parurent si avantageuses, que le plus grand nombre les accepta. Ceux qui furent d'un avis contraire, s'embarquerent à

Epist. Hug. com. S. Paul. Duch. t. 5. p. 272.

Villehard. n. 45.

An. 1205.

l'inſtant pour la Paleſtine: les autres firent voile vers Conſtantinople, qui fut emporté en ſix jours. L'uſurpateur s'enfuit, Iſaac fut remis ſur le trône, & le jeune Alexis, ſon fils, couronné empereur.

Idem, n. 120.

Mais bientôt le nouveau Céſar croyant ſa puiſſance affermie, oublia tous ſes ſerments. Il ne viſitoit plus les croiſés à l'ordinaire, il retardoit les payements de ce qu'il leur devoit, les réduiſoit à de petites ſommes, enfin à rien, quoique pour les ſatisfaire, il eût pris juſqu'aux vaſes ſacrés & aux ornements des égliſes: ce qui l'avoit rendu très odieux au peuple. Ces braves guerriers, irrités de la perfidie, lui déclarèrent la guerre, & l'envoyerent défier juſque dans ſon palais: triſte incident qui acheva de révolter les Grecs, victimes au-dedans de l'avarice de leur prince, & au-dehors de la vengeance des Latins. Un autre Alexis de la famille Ducas, grand-maître de la garde-robe, ſçut profiter de la circonſtance pour s'élever ſur le trône. Ce méchant homme, ſi connu ſous le nom de Murtzulphe à cauſe de ſes ſourcils extrêmement élevés, excita une ſédition à la faveur de laquelle il ſe ſaiſit du fils d'Iſaac, l'étrangla, & ſe fit couronner empereur.

Epiſt. Balduin. Imp. Duch. t. 5. p. 279, 280.

Priſe de Conſtantinople par les Latins croiſés.

Villehard. n. 127, 129.

Les princes confédérés s'aſſemblerent pour délibérer ſur cet événement: tous ſe crurent obligés à venger leur créature. Les évêques, de concert avec ceux qui avoient les ordres du pape, déciderent que la guerre étoit juſte, & qu'en ſaccageant la capitale des chrétiens Grecs, pour la réduire ſous le joug de Rome, on gagneroit toutes les indulgences promiſes aux braves qui avoient fait vœu de ne combattre que les infideles. Conſtantinople fut donc attaquée, & priſe après ſoixante jours de ſiege. Murtzulphe s'enfuit avec une partie de ſes tréſors: & les croiſés, maîtres de la ville, s'abandonnerent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. On fait monter le butin des ſeuls François à quatre cent mille marcs d'argent. Les égliſes furent pillées, les ſaintes images foulées aux pieds, les reliques jetées en des lieux immondes, les vaſes deſtinés au ſervice de l'autel, employés à des uſages profanes, & les hoſties conſacrées répandues par terre. On mit en pieces la table de ſainte Sophie, ouvrage compoſé des

Nicet. p. 368.

matieres

matieres les plus précieuſes; & pour enlever les portes & les baluſtres d'argent, on fit entrer des mulets juſque dans le ſanctuaire. Une femme inſolente vint y danſer, & s'aſſeoir indécemment ſur les ſieges des prêtres. Voilà ce que vous avez fait, s'écrie Nicétas, vous qui traitez les Grecs de méchants, & les Sarazins de barbares! Ceux-ci cependant, à la priſe de Jéruſalem, n'en ont point uſé de même envers vos concitoyens: ils n'ont ni inſulté aux femmes des Latins, ni envahi leurs biens, ni rempli le ſaint ſépulcre d'horreur & de carnage. Vous n'êtes en effet que de vains diſcoureurs, qui faiſant gloire d'arborer la croix ſur l'épaule, n'avez pas honte de la fouler réellement aux pieds, pour un peu d'or & d'argent.

AN. 1205.

Page 368.

Les vainqueurs, laſſés plus que raſſaſiés de butin, ſongèrent enfin à l'élection d'un empereur. On nomma douze électeurs, ſix François, & ſix Italiens. Le choix ne pouvoit tomber que ſur le duc de Veniſe, le comte de Flandre, & le marquis de Montferrat: tous trois avoient également bien ſervi. Le grand âge de Dandolo empêcha de penſer à lui: l'intérêt des Vénitiens donna l'excluſion au marquis, dont les Etats étoient trop voiſins de ces fiers républicains: ainſi la bonne fortune, autant que la valeur de Baudouin, décida en ſa faveur. Il fut couronné ſolennellement dans ſainte Sophie, & prit dès-lors les titres & les ornements des empereurs d'Orient. Cette nouvelle domination, qui ne dura que cinquante-ſept ans, s'appelle l'empire des Latins. Les Grecs ſous Baudouin II, frere de Robert de Courtenay, ſe révolterent, chaſſerent les François *, & ſe donnerent à Michel Paléologue, dont la poſtérité régna juſqu'à la priſe de Conſtantinople par Mahomet II **.

Baudouin eſt élu empereur des Latins.

Villehard. n. 136.

Epiſt. Bald. Imp. Duch. t. 5, p. 281.

On étoit convenu que l'empereur & le patriarche ne pouroient être choiſis parmi la même nation. Ainſi le comte de Flandre, prince François, ayant été couronné Auguſte, le ſous-diacre Thomas Moroſini, noble Vénitien, fut élevé ſur la chaire Byſantine. Innocent III lui écrivit: *Le ſaint ſiege a donné rang à votre égliſe parmi les patriarcales, & l'a tirée de*

Epiſt. 19. ap. Rain. 1205. n. 16.

* En 1261.
** En 1453.

AN. 1205. *la pouſſiere, pour la mettre après Rome au-deſſus de toutes les autres*. Ce pontife ignoroit ſans doute ou feignoit d'ignorer, que les papes, loin de concourir à cette élévation, s'y étoient toujours oppoſés de tout leur pouvoir. La réunion des Grecs inſpira d'autres ſentiments. Alors on imagina de forger des conceſſions, qui ſembloient fonder un eſpece de droit.

Les ſeigneurs croiſés partagerent enſuite les provinces de l'empire. Les Vénitiens ſe donnerent les iſles de l'Archipel, le Péloponeſe, l'iſle de Candie, & pluſieurs villes des côtes de Phrygie. Le marquis de Montferrat prit le royaume de Theſſalie; le comte de Blois ſe mit en poſſeſſion de la Bithynie; le ſire d'Aveſne eut l'iſle d'Eubée ou Négrepont; un gentilhomme Bourguignon, nommé la Roche, s'empara d'une grande partie de la Grece, où il fonda le duché d'Athenes & la ſeigneurie de Thebes; Guillaume de Champelite, ſeigneur Champenois, conquit la principauté d'Achaïe, qu'il laiſſa en mourant à Geofroi de Ville-Hardouin, neveu du fameux maréchal de ce nom. Ainſi le nouvel empereur n'eut guere pour lui que la Thrace & la Mœſie. Les princes Grecs de leur côté ne perdirent point courage dans cette étrange révolution, & ſçurent ſe conſerver pluſieurs provinces où ils établirent de nouvelles ſouverainetés. Théodore Laſcaris ſe retira dans la ville de Nicée, où il prit la pourpre impériale. La maiſon des Comnènes, ſous ſes trois chefs, Michel, David & Alexis, alla former en même temps trois Etats dans l'Epire, dans la Romanie, & dans la Natolie. Le dernier prit le nom d'empereur, & fut le fondateur de l'empire de Trébiſonde, qui ſubſiſta juſqu'au temps de Mahomet II *.

Villehard. ibid.

AN. 1206. Suite de la guerre contre l'Angleterre.

Les Anglois cependant, indignés de la lâcheté de leur roi, firent tant par leurs clameurs, que ce foible prince ſe mit enfin en devoir de recouvrer les provinces qu'il avoit perdues. Aſſuré de Guy de Thouars, régent de Bretagne, qu'il avoit ſçu détacher de la France, il mit en mer une flote puiſſante, débarqua à la Rochelle, reprit quelques places en Guienne, & s'avança juſque dans le Poitou, où le roi étoit

Rigord, p. 48, 49.

* En 1461.

campé avec une armée de beaucoup inférieure. Philippe ne jugeant pas à propos d'exposer ses conquêtes à un premier effort, dispersa ses troupes dans les places fortes, les pourvut de toutes sortes de munitions, & revint à Paris. Jean, maître de la campagne, marcha du côté de Poitiers, qu'il n'osa attaquer, s'empara d'Angers, qu'il fit démanteler, prit Dol en Bretagne, se saisit du Promontoire qu'on appelle aujourd'hui Guesclin, y construisit un fort, & content de ces faciles exploits, repassa aussi-tôt en Angleterre. Le roi, à cette nouvelle, se remet en campagne, reprend Angers, ravage les terres du vicomte de Thouars, force Partenay, ensuite Nantes, & contraint le duc régent à lui demander humblement la paix. En même temps le maréchal du Mets, Guillaume des Roches, & le vicomte de Melun, défirent les Angevins rebelles, prirent Hugues de Thouars, Henri de Lusignan son neveu, & plusieurs autres seigneurs qui furent envoyés à Paris sous bonne garde.

AN. 1206. *Guill. Armor. p. 86, 87.*

Treve de deux ans entre les deux couronnes.

Tout plioit sous le joug des François, & la Guienne ne pouvoit guere tenir qu'une campagne ou deux, lorsqu'Innocent, toujours attentif à étendre la puissance des clefs, envoya un légat proposer une suspension d'armes entre les deux couronnes. Le fier ministre osa menacer du foudre ecclésiastique, celui des deux qui ne se conformeroit pas aux intentions du saint pere. D'abord Philippe répondit avec une noble fermeté, que son royaume ne relevant que de Dieu & de son épée, il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape. Tous les seigneurs François étoient dans les mêmes sentiments: tous l'exhortoient à délivrer pour jamais la France d'une domination étrangere : tous juroient de le soutenir de tout leur pouvoir contre les entreprises du pontife; mais telle étoit la superstition du temps, telle la foiblesse des grands & du peuple, que ce prince prudent ne jugea pas à propos de se commettre avec la cour de Rome. On conclut donc à Thouars, une treve de deux ans, dont les barons des deux royaumes se rendirent réciproquement caution.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 45.

Croisade contre les Albigeois. Erreurs de ces sectaires.

Le pape n'avoit désiré si ardemment une cessation d'armes entre les deux rois, que pour faire prêcher une croisade d'une espece singuliere, & jusqu'alors inconnue. Ce ne fut

AN. 1206.

Rigord, p. 49.

point comme autrefois, contre les infideles d'Asie ou d'Afrique; mais contre des chrétiens François, malheureux fanatiques infectés de mille erreurs, qui avoient également corrompu l'esprit de la noblesse & du peuple. L'église depuis près de deux siecles, jouissoit d'une profonde tranquilité, lorsqu'un docteur de l'université de Paris, nomme Aimery de Chartre, répandit certains dogmes, qui exciterent contre lui le zele des prélats. Ce fameux visionnaire, plus savant qu'on n'avoit accoutumé de l'être dans son temps, soutenoit que le paradis & l'enfer n'étoient que des chimeres: que le plaisir de bien faire étoit tout notre paradis, le crime & l'ignorance tout notre enfer: que la loi du Saint-Esprit avoit aboli celle de Jésus-Christ: que la charité en étoit l'ame: que son feu enfin étoit capable de rectifier l'adultere même, si elle l'accompagnoit. Le nouvel hérétique cité à Rome, fut obligé de se rétracter. Il en mourut de honte & de regret, mais le mal ne périt point avec lui. Un concile assemblé à Paris, condamna au feu tous ceux qui se trouverent imbus de ces maximes: on n'épargna que les femmes, & quelques pauvres gens, dont la simplicité avoit été plus aisée à surprendre. Le corps d'Aimery fut déterré, ses os brûlés, & les cendres jetées au vent. On livra de même aux flammes, un livre où l'on crut que le docteur avoit puisé ses subtilités: c'étoit la métaphysique d'Aristote, que les François de Constantinople venoient de faire passer dans leur patrie. Il fut défendu sous peine d'excommunication de la transcrire, de la lire & de la garder chez soi. Une si cruelle persécution effraya tellement les partisans d'Aimery, qu'ils abandonnerent tout, pour aller se joindre aux Albigeois.

Idem, p. 50.

Page 51.

C'est le nom qu'on donnoit alors à tous les sectaires, qui s'accordoient entre eux à mépriser l'autorité de l'église, à combattre l'usage des sacrements, à renverser enfin toute l'ancienne discipline. On comprenoit sous cette appellation générale, les Ariens, qui nioient la divinité de J. C. les Manichéens qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; les Vaudois, Humiliés, ou Pauvres de Lyon, qui dans les commencements n'eurent d'autre erreur, que l'estime d'une pauvreté oisive, & le mépris du clergé; les

ARISTOTE

Philosophe.

Né à Stagire en Macédoine. Mort à Chalcis en l'isle d'Eubée, vers l'an 322. avant J.C. agé de 63 ans.

Pétrobusiens & Henriciens qui rejetoient les sacrements & tout culte extérieur; les Apostoliques qui se vantoient d'être seuls le vrai corps mystique de J. C. les Politiques qui ne vouloient point que les ecclésiastiques eussent aucune domination ou jurisdiction temporelle; les Poplicains ou Publicains qui détestoient le baptême, l'eucharistie, & le mariage; les Patarins qui tenoient une doctrine infâme, & les Cathares qui professoient une grande pureté de vie. On les nomma tous *Albigeois*, soit à cause du concile d'Albi, qui anathématisa leurs erreurs, soit parce que cette ville & ses environs en étoient plus particuliérement infectés. On les appelle encore tantôt *Provençaux*, parce que d'abord ils se répandirent en Provence, tantôt *Bons-hommes*, parce qu'ils se piquoient d'une grande régularité, quelquefois même d'un nom très infâme qui prouveroit qu'ils étoient sujets au détestable péché, qui attira le feu du ciel sur Sodôme & Gomorrhe. On lit sur le tombeau d'Alix, comtesse de Bigore, qu'elle étoit fille de Guy de Montfort, qui pour la foi mourut contre les B....* & Albigeois.

An. 1206.

P. Daniel, t. III, p. 109.

L'idée que les auteurs contemporains nous donnent de leur doctrine & de leurs mœurs, offre quelque chose de si absurde, & en même temps de si horrible, qu'on seroit presque tenté de les accuser d'exagération. Les Albigeois, dit-on, croyoient deux Dieux : l'un bienfaisant, auteur du nouveau testament, qui eut deux femmes, Collant & Colibant, & fut pere de plusieurs enfants, entre autres du Christ & du Diable : l'autre méchant, menteur, homicide, auteur de l'ancienne loi, qui non content d'avoir persécuté les patriarches pendant leur vie, les avoit tous damnés après leur mort. Ils admettoient aussi deux Christs : l'un tout mauvais, né à Bethléem, crucifié à Jérusalem, *qui eut pour concubine Marie Madeleine, femme si connue pour avoir été surprise en adultere :* l'autre tout bon, invisible, qui n'habita jamais ce monde que spirituellement dans le corps de Paul. Ils disoient que l'Eglise Romaine étoit la grande prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse, regardoient les sacrements comme des

Hist. Albig. Duch. t. 9, p. 556, 57.

* Le mot est tout du long dans l'épitaphe. Idem, ibid.

AN. 1206. Chron. Mag. Guill. de Pod. Ibid. c. 9. p. 672, 673.

choses frivoles; traitoient le mariage de prostitution, l'eucharistie de chimere, la résurrection de fable ridicule, & le culte des images, de détestable idolâtrie. Il y avoit parmi eux divers ordres, celui des Parfaits, & celui des Croyants. Tous faisoient profession d'une grande pureté, & s'abandonnoient réellement aux plus infâmes voluptés, sur cet abominable principe que *l'homme ne pouvoit pécher depuis la ceinture jusqu'en-bas.*

Bolland. 5. Mart. t. 6, p. 411.

La fureur avec laquelle les sectaires s'efforçoient d'étendre leurs erreurs, réveilla enfin le zele des pasteurs. Le pape Innocent délégua deux simples moines Bernardins, pour juger ces malheureux : il leur donnoit pouvoir non-seulement de les excommunier, mais de contraindre tous les seigneurs par toutes les censures de l'église, à confisquer leurs biens, à les bannir de leurs terres, & même à les punir de mort, s'ils osoient appeller de leur jugement. Ce fut le premier fondement de l'inquisition. Ces délégués ou légats étoient Pierre de Castelnau & Raoul, moines de Fontfroide, au diocèse de Narbonne. Bientôt Arnaud, abbé de Cîteaux, leur fut associé avec un égal pouvoir. Tous les trois se mirent à faire des sermons qui ne furent point écoutés; on les interrompit sans cesse par mille invectives contre le luxe du clergé. C'est qu'en effet les missionnaires avoient de grands équipages, beaucoup d'habits, de valets, de chevaux, & faisoient grande dépense. Un Espagnol, Diégo de Azebez, prélat vertueux, leur conseilla, s'ils vouloient convertir, de renoncer à tout ce faste, de marcher à pied, de vivre austérement, de combattre les vertus apparentes des Albigeois par une vraie piété. Ils le firent, & eurent le bonheur d'opérer plusieurs conversions ; mais le grand nombre s'obstina dans l'hérésie sous la protection du comte de Toulouse.

Hist. Albig. ibid. p. 558.

Variations des auteurs sur le caractère de Raymond VI, comte de Toulouse.

C'étoit Raymond VI, petit-fils du roi Louis le Gros, par la reine Constance, sa mere, prince dont les historiens ont parlé si diversement, selon les différents principes qu'ils s'étoient faits, ou selon les divers préjugés qui les dominoient. Ceux-ci nous le dépeignent comme un des plus grands hommes de son siecle, généreux, brave, d'un esprit juste, pé-

nétrant, solide, libéral, soit envers les églises & les monastères qu'il prit toujours sous sa protection, soit envers les pauvres qu'il soulageoit par d'abondantes aumônes; rempli de vénération pour la religion & ses ministres; assidu à la célébration des saints mysteres, avant que Rome l'eût frapé de ses foudres; faisant, après qu'il fut excommunié, de longues & fréquentes prieres aux portes des églises, où il n'osoit entrer par respect pour l'autorité des clefs; pénétré enfin de grands sentiments de piété & de pénitence *. Ceux-là au-contraire, nous le représentent comme un prince brutal jusqu'à la grossiéreté, superstitieux jusqu'à la petitesse, coupable des plus horribles incestes, vrai membre du diable, fils de perdition, fils aîné de Satan, ennemi de la croix, persécuteur de l'église, défenseur des hérétiques, oppresseur des catholiques, parjure dans la foi, cherchant moins le plaisir que le crime dans ses excès scandaleux; & pour tout dire en un mot, réceptacle de toutes sortes d'iniquités. C'est au lecteur judicieux à faire la comparaison de ces deux portraits, & à décider si le témoignage de Pierre de Vau-Sernai, homme dévoué jusqu'à l'aveuglement au comte de Montfort, ennemi capital de Raymond, doit l'emporter sur la déposition juridique de plus de cent témoins, tous irréprochables, & la plupart ecclésiastiques ou religieux.

AN. 1206.

Hist. Albig. t. 4. apud Duch. t. 5, p. 559 & 560.

On ne peut cependant dissimuler que la conduite du comte de Toulouse ne dût paroître odieuse *selon les principes qu'on suivoit alors*. Occupé du seul soin de maintenir la tranquilité dans ses Etats, il y toléroit indifféremment toutes les sectes, pourvu qu'elles n'excitassent aucun trouble. Ce ménagement, qu'on croyoit plus politique que chrétien, déplut au légat Pierre Castelnau, qui ne suivant que l'impétuosité de son zele, excommunia ce prince trop indifférent. L'intrépide inquisiteur ayant été assassiné sur ces entrefaites, le soupçon tomba sur Raymond. Le pape aussi vif que son ministre, porta d'abord les choses à l'extrémité. Il excommunia le comte sans l'avoir entendu,

Il est excommunié, & ses Etats sont donnés au premier occupant.

Journal de Trev. Août 1740.

Epist. Innoc. apud Duch. t. 5, p. 565.

* Voyez l'information juridique de la vie, des mœurs & de la mort de Raymond, rapportée dans l'histoire du couvent de Toulouse par le Pere Perein, Jacobin. Lisez aussi l'avertissement du tome IV de l'Histoire de Languedoc.

AN. 1207. délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, livra ses domaines au premier occupant, invita enfin tous les peuples à prendre les armes contre lui, avec les mêmes indulgences qu'on avoit accordées autrefois pour les croisades contre les Sarasins. La promptitude & la hardiesse d'Innocent, étonnèrent la plupart des souverains : mais ce qui les surprit encore plus, fut l'empressement avec lequel un grand nombre de seigneurs & de gens de toute condition, s'enrôlerent sous les étendards du pontife, & arborèrent la croix sur la poitrine, pour se distinguer de ceux qui alloient au secours de la Terre-sainte. On fait monter la premiere armée de ces nouveaux croisés à près de cinq cent mille hommes. Les principaux chefs étoient Eudes, duc de Bourgogne; Hervé, comte de Nevers; & Simon, comte de Montfort.

AN. 1209. Il se soumet & reçoit l'absolution.

Le comte de Toulouse n'ignoroit pas quel étoit alors le pouvoir d'une bulle : épouvanté de l'orage qui se formoit, il promit de se soumettre à tout ce qu'on exigeroit de lui, & pour sûreté de sa parole, livra au saint Siege sept forteresses situées en Provence. Ce n'étoit encore que le prélude de ses humiliations. Cité au concile de saint Gilles, il se présente nu en chemise, à la porte de la grande église, se jete aux pieds du légat Milon, jure sur le saint Sacrement d'observer ce que Rome lui prescrira, & reçoit l'absolution. Alors le ministre Romain lui passe son étole autour du cou, le tire d'une main, le frape de l'autre à coups de verges, & le conduit ainsi jusqu'au maître autel. Cette premiere mortification fut suivie d'une seconde, qui dut lui être infiniment sensible. On le força de prendre la croix contre ses sujets, de joindre l'armée des croisés, & de l'aider de tout son pouvoir à conquérir ses propres Etats.

Hist. Albig. t. 12.

Conquêtes des croisés.

Cinq grands fiefs relevoient alors du comté de Toulouse, la baronie de Montpellier, le comté de Foix, celui de Quercy auquel étoit joint Rhodez, la vicomté de Narbonne, & celle de Béziers, à laquelle Raymond Roger, neveu du comte pénitent, avoit réuni les comtés d'Albi & de Carcassonne. Ce prince, plus fier que son oncle, n'avoit pu se résoudre à déférer si aveuglément aux ordres de Rome, & continuoit de protéger ouvertement les nouvelles opinions :

ce fut aussi le premier attaqué. Béziers, sa capitale, ne put soutenir l'effort de cinq cent mille combattants : elle fut emportée du premier assaut. Les vainqueurs ne distinguerent ni âge, ni sexe, ni religion : soixante mille habitants passèrent, dit-on, par le fil de l'épée; sept mille furent égorgés dans l'église de la Madeleine, où ils s'étoient refugiés. Juste punition, dit Pierre de Vaux-Sernai, des horribles blasphêmes que ces malheureux avoient vomis contre la Sainte : comme si Dieu vouloit la mort du pécheur, & non sa conversion. On dit que les croisés, avant de monter à l'assaut, demanderent à l'abbé de Cîteaux ce qu'ils devoient faire dans l'impossibilité où l'on étoit de distinguer les catholiques des hérétiques : *Tuez-les tous*, dit le moine, *Dieu connoît ceux qui sont à lui.*

An. 1209.

Philippid. l. 8, p. 192.

Hist. Albig. c. 16.

Cæsar. Heisterb. l. 5, c. 21.

Les croisés, maîtres de Béziers, allerent aussi-tôt investir Carcassonne, qui se défendit plus long-temps, la présence du vicomte augmentant sans doute sa résistance. Mais il falut céder après quinze jours d'attaque vigoureusement soutenue. Il fut arrêté par les articles de la capitulation, que les habitants sortiroient nus en chemise, & que le vicomte demeureroit en ôtage jusqu'à l'entiere exécution du traité. Cependant, la place rendue, le malheureux Raymond Roger ne fut point remis en liberté : le comte Simon de Montfort n'eut point honte, malgré la foi donnée, de le retenir dans une étroite prison, où il mourut quelque temps après d'une mort violente : fâcheux préjugé contre l'héroïsme de ce fameux chef des croisés.

Guill. de Pod. c. 14.

Bientôt en effet il fut décoré de ce titre par le suffrage d'une armée, qui jusque-là sembloit n'avoir eu d'autre supérieur que le légat Milon : ce ne fut néanmoins qu'au refus du comte de Nevers & du duc de Bourgogne. Simon lui-même affecta quelque temps de s'en défendre : mais la facilité avec laquelle il céda aux prieres du légat, prouve que sa vanité humiliée de n'avoir pas eu la préférence, ne cherchoit qu'un prétexte de se rendre avec honeur. Il étoit alors chef de l'illustre maison de Montfort-l'Amauri, grand homme de guerre, très renommé par l'intrépidité de son courage, plus célebre encore par la pratique d'une vertu sé-

Montfort est élu général de la croisade. Son portrait.

Hist. Albig. c. 17.

AN. 1191.
Ibid. c. 18.

vere, qui donnoit une haute idée de sa probité. Les dévots, séduits par les dehors d'une piété apparente, le nommoient le Machabée de son siecle, le défenseur de l'église, le soutien de la religion : les gens du monde qui jugeoient de ses sentiments par ses actions, l'accusoient de l'ambition la plus fine & la plus violente. Le vicomte de Béziers *indignement assassiné par ses ordres, pour avoir sa terre*; le comte de Toulouse traversé par ses intrigues dans toutes les propositions que Rome même trouvoit raisonnables; les villes hérétiques ou catholiques indifféremment attaquées & conquises contre les intentions du pape; l'église de Narbonne où siégeoit son bienfaiteur Arnaud, dépouillée d'une partie de ses domaines; Toulouse qui demandoit grace, abandonnée aux flammes & condamnée à une amende de trente mille marcs d'argent; la treve ordonnée par le concile de Latran, violée de gaieté de cœur vis-à-vis du comte de Foix, qui l'observoit religieusement; l'héritiere de Bigore arrachée des bras de son légitime mari, pour être livrée au second fils du ravisseur, qui par cette alliance acquéroit une riche province; tout annonce que le zele de la religion régloit moins ses entreprises, que l'envie de s'agrandir : tout justifie les couleurs horribles sous lesquelles l'archevêque de Narbonne dépeint les démarches, les menées, *les violences, l'ambition & la malice* de ce général de la croisade.

Innoc. III. lib. 15, epist. 212.
Hist. de Lang. p. 20, l. 20.
Ibid. t. 3. pr. p. 253.
Besse, Hist. des ducs de Narbonne.
Guill. de Pod. c. 29.
Mart. Hist. de Béarn. l. 8, ch. 18.
Besse, ibid.

Ses conquêtes.

On ne peut néanmoins lui refuser les qualités de grand capitaine, la prudence, l'activité, la bravoure, la constance & le bonheur. Resté presque seul après son élection, non-seulement il sçut conserver Béziers, Carcassonne, Alzonne, Fanjaux & Castres; mais il conquit encore Limous, Saverdun, Lombez, Mirepoix, Pamiers, Albi, & une grande partie de l'Albigeois. Il arriva, dit-on, à Castres un miracle qui caractérise parfaitement l'esprit de ces nouveaux croisés, de leur chef, & de leur siecle. On présenta au comte de Montfort deux hérétiques, l'un du nombre de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, l'autre de la classe de ceux qu'on nommoit Néophytes, ou *Croyants* : il les condamna tous deux à être brûlés vifs. Le Néophyte frapé de cet arrêt de mort, déclara qu'il abjuroit l'erreur : ce qui excita une grande dis-

Hist. Albig. c. 22. Duch. t. 5, p. 575.

pute dans l'armée. Les uns vouloient qu'on accordât la vie à ce malheureux : les autres soutenoient au-contraire qu'il étoit digne de mort, soit parce qu'il avoit été dans l'hérésie, soit parce que son abjuration pouvoit être l'effet de la crainte, plutôt que d'un véritable repentir. Le général fut de ce dernier avis ; la raison qu'il en donne paroîtra sans doute singuliere. C'est, dit-il, que si cet homme est sincérement repentant, la peine qu'on lui fait subir, lui servira pour l'expiation de ses péchés : si sa conversion est simulée, il souffrira le *Talion* pour sa perfidie. On saisit donc les deux coupables : on les lie à un pieu avec de grosses cordes : on alume ensuite le bucher. Le prétendu Parfait fut brûlé dans l'instant : mais le ciel toujours protecteur de l'innocence, ne permit point aux flammes d'agir sur son compagnon. Les liens qui l'attachoient, se rompirent : il sortit sain & sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige de feu.

AN. 1209.

Soulévement général contre le comte de Monfort.

Tant d'heureux succès éblouïrent Montfort, & le firent sortir de sa premiere modération. L'ambitieux général osa proposer au comte de Toulouse de lui faire une cession absolue des villes, châteaux & domaines que l'armée catholique avoit conquis, menaçant de lui déclarer la guerre, s'il refusoit un accommodement. Raymond, indigné de l'audace, répondit avec fierté qu'il n'avoit rien à démêler avec lui ; qu'ayant été absous de son excommunication, on n'avoit aucun droit d'envahir ses Etats ; qu'il en porteroit ses plaintes au roi son seigneur, à l'empereur & au pape. Simon qui avoit mis les légats dans ses intérêts, ne laissa pas de poursuivre ses conquêtes, & alla mettre le siege devant Preissan, qui lui ouvrit ses portes. Cette place appartenoit au comte de Foix, que la nouvelle inquisition n'avoit pas encore soumis à l'anathême : mais déja Montfort ne consultoit, pour s'emparer d'une infinité de châteaux, que le droit de bienséance & la facilité de les conquérir. Il s'en trouva plusieurs qui relevoient du roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, du comte de Comminge, & du vicomte de Béarn. Tous se réunirent contre l'usurpateur, & souleverent presque toute la noblesse du pays. La révolution fut telle, qu'en très peu de temps plus de quarante châteaux secouerent le joug.

Auteur anon. dans l'Hist. du Lang. t. 3. pr. p. 20, 21.

AN. 1209. Hist. Albig. c. 25 & seq.

Bientôt il ne lui demeura de villes considérables, qu'Albi, Carcassonne, & Pamiers.

AN. 1210. Raymond absous à Rome, est excommunié à S. Gilles. Auteur anon. Hist. de Lang. t. 3. pr. p. 23. Innoc. III. lib. 12, ep. 152, 53.

Raymond cependant plaidoit vivement sa cause à Rome, & dans un consistoire public exposoit ses justes griefs contre les légats & contre Simon de Montfort. Le saint pere, indigné du procédé de ses ministres, prit le comte par la main, entendit sa confession, & lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré college. En même temps il écrivit à l'évêque de Riez & à maître Thédise, chanoine de Gènes, leur ordonnant d'assembler un concile dans un lieu commode, pour y recevoir la justification du prince, tant sur le meurtre de Pierre de Castelnau, que sur l'accusation d'hérésie. Le mandat portoit, que s'il pouvoit prouver son innocence sur ces deux articles, on lui rendroit les sept forteresses qu'il avoit données pour caution. Mais tout fut inutile, & la soumission du comte, & les ordres du pontife. Le prêtre Génois, dit un historien du temps, « étoit un homme » circonspect & prévoyant, qui n'avoit rien tant à cœur que » d'éluder, sous des prétextes plausibles, la demande de » Raymond & le commandement du pape. Persuadé que la » religion étoit perdue, si le prince parvenoit à se justifier, ce » qui lui seroit très facile, il cherchoit tous les moyens d'em» pêcher un si grand malheur. Dieu toujours favorable à ses » élus, lui suggéra enfin un expédient qui le tira d'embaras. » L'intention d'Innocent étoit que le comte exterminât les » hérétiques, & révoquât certains péages nouveaux : Thé» dise imagina de le citer au concile de saint Gilles, pour lui » notifier que n'ayant pas obéi en des choses de si peu de » conséquence, on ne pouvoit l'admettre à se purger des cri» mes énormes qui lui étoient imputés. Le malheureux Ray» mond, frustré de ses espérances, répandit un torrent de » larmes : le barbare ecclésiastique, au-lieu d'en être touché, » lui appliqua sur-le-champ ces paroles de David : *L'abon» dance de ses pleurs ne le touchera point.* Ainsi le résultat de » cette assemblée fut une nouvelle excommunication fulmi» née *contre le plus scélérat de tous les hommes* » : c'est l'épithete dont le dévot Pierre de Vaux-Sernai décore souvent un prince que le pape lui-même avoit jugé digne d'être ré-

Hist. Albig. c. 39.

Psalm. 31, v. 8.

concilié à l'églife. Tant il eft aifé de paffer du zele au fanatifme, & du fanatifme à l'iniquité la plus monftrueufe! An. 1210.

Tandis qu'une fcene fi humiliante non-feulement pour la dévotion, mais pour l'humanité même, fe paffoit à faint Gilles, Montfort qui faifoit jouer ces indignes refforts, voloit de conquêtes en conquêtes fous la protection des légats qui lui étoient entiérement dévoués. Maître d'Alzonne, de Bro[illegible] ou Bram dans le Lauraguais, & d'Alairac, entre Narbonne & Carcaffonne, il alla faire le dégât aux environs de Foix, d'où il fut repouffé avec perte. De là il vint mettre le fiege devant le château de Minerve, l'une des plus fortes places du royaume; qui bientôt néanmoins fut forcé de fe rendre prefque à difcrétion. On raconte que l'abbé de Cîteaux, interrogé *comme maître des croifés* fur les termes de la capitulation, fe trouva dans un très grand embaras. *Il fouhaitoit ardemment la mort des ennemis de Jéfus-Chrift; mais étant prêtre & religieux, il n'ofoit opiner à faire mourir les Minervois.* Il accorda donc la vie fauve au feigneur de la forteresse, aux catholiques, aux fauteurs des hérétiques, aux hérétiques mêmes *Parfaits*, s'ils vouloient fe convertir. Cette condefcendance déplut à un zélé, nommé Robert de Mauvoifin, qui dit tout haut qu'on étoit venu pour exterminer les impies, & non pour leur faire grace. *Raffurez-vous*, répondit le légat, *vous n'avez rien à craindre, parce que peu fe convertiront.* Malheureufement il fut prophete, & Robert eut la cruelle fatisfaction d'en voir périr un grand nombre. Plus de cent quatre-vingts de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, moururent dans les flammes. Il ne fut pas néceffaire de les conduire au bucher : tous s'y précipiterent d'eux-mêmes, avec un courage digne d'une meilleure caufe.

Suite des expéditions de Simon de Montfort.

Hift. Albig. c. 37.

Robert. Altiff. Chron.

La réduction de Minerve fut fuivie de celle de Ventalon, de Mont-réal, de Termes, de Couftauffa, d'Albas, de Puyvert, & de tout le pays fitué à la gauche du Tarn. De fi grands avantages redoublerent la fierté des légats. Raymond fut de nouveau cité au concile d'Arles en Provence, & le roi d'Aragon invité de s'y trouver. Tous deux s'y rendirent, & reçurent à leur arrivée défenfe de fortir de la ville, fans la permiffion du fynode. Cette premiere infolence n'é-

An. 1211.

Hift. Albig. c. 39, 40 & feq.

AN. 1211.

Auteur anon. dans l'hist. du Lang. t. 3. pr. p. 30, 31.

toit que le prélude d'une autre plus grande encore. On apporta au comte de la part des prélats assemblés, un papier qui contenoit ces articles : qu'il congédieroit incessamment toutes ses troupes : qu'il seroit soumis en tout aux ordres du pape ; que dans tous ses domaines on ne serviroit aux repas que deux sortes de viandes : qu'aucun de ses sujets, noble ou roturier, ne porteroit des habits de prix, mais seulement des chapes noires & mauvaises : qu'il ne souffriroit aucun gentilhomme dans les villes de sa domination : qu'il feroit raser toutes ses places fortes : qu'après en avoir chassé les hérétiques & leurs fauteurs, il livreroit aux légats tous ceux qu'ils lui indiqueroient, pour en disposer à leur volonté : qu'il n'exigeroit d'autres péages que ceux qu'on levoit anciennement : que chaque chef de famille payeroit tous les ans quatre deniers Toulousains au légat ou à son délégué : qu'il iroit enfin en Palestine servir parmi les hospitaliers, laissant ses Etats sous la direction des ministres de Rome, qui le rappelleroient & le rétabliroient, lorsqu'ils le jugeroient à propos.

Nouvelle excommunication du comte de Toulouse.

Innocent III. l. 14, ep. 35.

Les deux princes furent également indignés de l'extravagante dureté de ces conditions. Aussi-tôt ils sortirent d'Arles, sans prendre congé des évêques. Rome, irritée à son tour, ne garda plus aucune mesure. Le comte fut excommunié, déclaré ennemi de l'église, le comté de Melgueil saisi au profit de S. Pierre, & tous les domaines du prétendu rebelle livrés au premier occupant. Raymond, poussé à bout, se mit en état de défense, s'assura des habitants de Toulouse, de Montauban, de Castelsarasin, & des autres principales villes de sa domination, eut recours à ses amis, à ses alliés, à ses vassaux, & malgré les foudres du Vatican, trouva par-tout de grandes ressources. Tous ses sujets dont il étoit tendrement aimé, lui jurerent un attachement inviolable : le comte de Comminges, celui de Foix, le vicomte de Béarn, le Sénéchal d'Aquitaine, & plusieurs chevaliers du Carcassez, lui promirent toute sorte de secours & d'assistance ; mais il ne voulut pas encore se déclarer ouvertement contre Montfort, qui cependant avançoit toujours ses conquêtes.

Le château de Cabaret venoit de lui ouvrir ses portes, & déja il pressoit vivement Lavaur, lorsqu'il fut joint par cinq mille Toulousains que lui envoyoit l'évêque de Toulouse. Ce prélat, nommé Foulques, avoit institué une confrairie dans la vue d'extirper l'hérésie & l'usure. Ces nouveaux fanatiques, ayant pour chefs deux freres chevaliers, Aimeri & Arnaud de Castelnau, érigerent un tribunal si redoutable, qu'ils forçoient les usuriers à faire raison à leurs débiteurs, & punissoient les contumaces par la destruction & le pillage de leurs maisons. Ce qui causa une grande division parmi les habitants de la cité & du bourg. Ceux-ci de leur côté formerent une société sous le nom de la confrairie *noire*, pour la distinguer de la premiere, qu'on nommoit la *blanche*. L'animosité devint insensiblement si vive & si grande, qu'on se livra de part & d'autre plusieurs sanglants combats. *C'est ainsi*, dit Guillaume de Puilaurens, *que Dieu établit par le ministere de Foulques, son serviteur, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre.*

AN. 1211. Nouvelles conquêtes des croisés. *Guill. de Pod. c. 15 & 17.*

Ibid.

Montfort sçut profiter de ce secours inespéré des *confreres blancs*, ordonna l'assaut, pénétra dans la ville, & fit main basse sur tous les habitants, sans distinction ni d'âge, ni de sexe, ni de croyance. La dame de Lavaur, nommée Guiraude, fut précipitée toute vivante dans le fond d'un puits, qu'on combla ensuite de grosses pierres: Aimeri, son frere, expira sur un infâme gibet: quatre-vingts chevaliers ou gentilshommes prisonniers furent égorgés de sang-froid: quatre cents hérétiques *Parfaits* furent brûlés vifs *avec une joie extrême de la part des croisés*. On frémit d'être obligé de raporter de pareilles horreurs, sur-tout lorsqu'on lit qu'elles furent commises dans le temps même que le clergé *chantoit avec beaucoup de dévotion* l'hymne, *Veni Creator*. La religion peut-elle consacrer une telle inhumanité? Non sans doute; & si elle a eu des panégyristes, ils étoient inspirés par le fanatisme.

Prise de Lavaur. Cruauté de Montfort.

Rob. Altiss. Chron.

Hist. Albig. c. 52.

Simon jusque-là n'avoit osé attaquer les places qui étoient du domaine immédiat du comte de Toulouse: il n'eut pas plutôt soumis Lavaur & Puilaurens, qu'il ne ménagea plus rien. La retraite de Raymond du camp des croisés, la nou-

Il déclare ouvertement la guerre au comte de Toulouse. Ses succès.

AN. 1211. velle excommunication de ce prince, & la ſentence des légats, qui abandonnoient ſes Etats au premier occupant, lui ſervirent de prétexte : mais le véritable motif de cette rupture fut l'ambition de ce général & la mauvaiſe foi des miniſtres du pape, qui cherchoient à perpétuer leur autorité à la faveur des troubles. Auſſitôt Montfort alla ſe préſenter devant Montjoyre, qu'il ruina de fond en comble. De là il marcha vers le château de Caſſer ou des Caſſes, qui fut forcé de ſe rendre par capitulation, toujours ſous la condition de livrer les hérétiques, dont ſoixante périrent dans les flammes *à la grande ſatisfaction* des croiſés. Alors le comte de Toulouſe, pour obtenir la paix, demanda une conférence avec les principaux de l'armée. Il alloit les trouver ſous le ſauf-conduit des légats, lorſque Simon qui avoit intérêt d'entretenir la guerre, courut ſur lui à la tête de pluſieurs chevaliers, réſolu de le prendre ou de le tuer. Ce qui rompit toutes les négociations.

Ibid. c. 53.

Siége de Toulouſe.

La priſe de Montferrand qui ſuivit de près celle de Caſſer, eut des circonſtances bien cruelles pour le malheureux Raymond. Il l'avoit confiée au prince Baudouin, ſon frere, & attendoit de ſa fidélité la plus forte réſiſtance. Cependant, ſoit eſpoir d'une meilleure fortune, ſoit ſcrupule de religion, Baudouin non ſeulement rendit la place aux croiſés, mais demanda avec inſtance d'être reçu au nombre des hommes ou vaſſaux de Montfort, lui jura un attachement inviolable, & fit depuis une guerre implacable au comte, ſon frere. *Ce fut ainſi*, dit l'hiſtorien de cette croiſade, *qu'il mérita d'être réconcilié à l'égliſe ; & que de miniſtre du diable, il devint miniſtre de Jéſus-Chriſt.* Simon, fier d'une ſi belle conquête, s'avança du côté de Caſtelnaudari qu'il fit rétablir, prit Rabaſtens ſans coup férir, & s'empara avec la même facilité de Montaigu, Gaillac, Cahuſac, la Garde, Puicelſi, ſaint Marcel, la Guépie, & ſaint Antonin. Tant de ſuccès le conduiſirent au ſiege de Toulouſe, qu'il entreprit avec plus de témérité que de prudence. Les comtes de Foix & de Comminge s'étoient jetés dans la place avec Raymond : la réſiſtance fut ſi vigoureuſe, les ſorties ſi fréquentes, ſi meurtrieres, que les croiſés furent obligés de ſe retirer honteuſement.

Ibid. c. 57.

Ibid.

On

On ne vit jamais une guerre plus bisarre. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, on regagnoit d'un côté ce qu'on perdoit de l'autre. Montfort toujours suivi du clergé, qui faisoit sa plus grande force, prit sa route vers le pays de Foix qu'il ravagea, brûla le bourg de ce nom, Hauterive & Vareilles. Raymond, secondé de plusieurs seigneurs ses vassaux & ses amis, reprenoit dans ce même temps quantité de châteaux qu'on lui avoit enlevés, & vint assiéger Castelnaudari, où son ennemi s'étoit enfermé. Le siege fut vif, opiniâtre & meurtrier. Il arriva un jour que quelques chevaliers croisés conduisant un convoi dans la place, le comte de Foix alla à leur rencontre & leur livra bataille. Simon, averti du péril où étoient ses gens, accourut avec un puissant secours, se jeta dans la mêlée à corps perdu & fit périr bien du monde. Déja la victoire se déclaroit pour lui, lorsque Roger Bernard, fils du comte de Foix, survint avec de nouvelles troupes, repoussa vivement le général Romain, rétablit le combat, & fit durer l'action jusqu'à la nuit, qui sépara les deux armées. Les uns se retirerent dans leur forteresse, les autres dans leur camp. C'est ainsi qu'un ancien historien raporte ce fait. Deux autres auteurs contemporains racontent la chose différemment, & disent que les Toulousains furent entiérement défaits.

AN. 1211.

Bataille de Castelnaudari.

AN. 1212.

Aut. Anon. Hist. de Lang. t. 3. Pr. p. 44.

Hist. Albig. c. 57.

Guil. de Pod. c. 19.

Quoi qu'il en soit, le comte Raymond, sur l'avis qu'il arrivoit un renfort considérable de croisés sous la conduite d'Alain de Rouci, ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise. Il leva le siege, & alla reconquérir plus de cinquante places qu'on lui avoit enlevées. Le roi en même temps se plaignit au pape de ce qu'on s'étoit emparé d'une partie du Toulousain au préjudice de sa souveraineté. La réponse du pontife offre quelque chose de bien singulier. *Nous avons*, dit-il, *ordonné à nos légats de recevoir le comte à se justifier : nous sçavons qu'il ne l'a pas fait. Nous ignorons si c'est par sa faute :* c'est cependant ce qu'il faloit éclaircir : *ainsi il a perdu ses domaines :* jugement très remarquable assurément, & motivé d'une façon tout-à-fait nouvelle. *Mais nous avons eu soin de pourvoir à vos intérêts & à votre gloire :* il lui faisoit sans doute une grande grace. On

Plaintes du roi sur les conquêtes de Montfort.

Innocent III. l. 13, ep. 163.

AN. 2112. voit néanmoins par une autre lettre du même Innocent, qu'il étoit parfaitement informé, *qu'on n'avoit pas procédé suivant ses ordres. Nous ne comprenons pas*, écrit-il à l'évêque d'Usez & à l'élu de Narbonne, *pour quelle raison nous pourions, ou donner aux autres les Etats du comte qui n'en a pas été dépouillé, ou retenir frauduleusement les châteaux qu'il nous a remis. Si l'on a rendu quelque sentence sur ces deux articles, sans égard à la forme que nous avons prescrite, elle est nulle de plein droit. C'est pourquoi nous vous ordonnons de conduire cette affaire avec autant de soin que d'impartialité: ce qu'on n'a pas fait jusqu'alors.* Mais s'il eut assez d'équité pour blâmer le procédé de ses ministres, il n'eut pas assez de fermeté pour se faire obéir. Les légats éviterent toujours d'en venir à l'exécution, & mirent toute leur application à décrier le comte pour achever de l'opprimer.

L. 15, ep. 103.

Ibid. l. 16, ep. 15.

Suite des expéditions des croisés.

Montfort cependant, fortifié d'un nouveau secours de croisés, reprenoit toutes les places qu'on lui avoit prises. Le comte de Foix assiégeoit Fanjaux : il fut obligé de se retirer à l'approche de ce qu'on appelloit l'armée catholique. L'heureux Simon n'eut besoin que de paroître pour conquérir la Pommerede, Albedun, Tudelle, Cahusac, Hautpoul, Cuc, Montmaur, S. Félix, Casser, Montferrand, Avignonet, S. Michel, Puilaurens, Rabastens, Montaigu, Gaillac, S. Marcel, & S. Antonin. Agen & tout l'Agénois se soumirent avec la même facilité : il n'y eut que le château de Penne qui fit quelque résistance. Forcé enfin de capituler, on voulut bien accorder la vie à ceux qui le défendoient : grand sujet d'éloge pour Montfort, *qui ne daigna pas faire mourir ceux qu'il n'avoit pas pris les armes à la main.* Marmande, Biron, Castel-Sarasin, Verdun, Moissac & Muret lui ouvrirent également leurs portes : bientôt il ne resta plus au comte que Toulouse & Montauban. On voit un acte passé dans le chapitre de Moissac entre l'abbé & le général des croisés, par lequel ils reglent les droits qui leur appartiennent sur la ville de ce nom : *parce que Dieu les a ôtés au comte de Toulouse pour ses péchés & pour les maux infinis qu'il a causés à l'église & à la foi catholique.*

Hist. Albig. c. 63.

Reg. cur. Franc.

Dieu néanmoins, pour me conformer au langage de ce

temps, n'avoit pas encore parlé, puisque son vicaire ne s'étoit pas expliqué définitivement sur le sort de Raymond. On a de lui plusieurs lettres qui prouvent qu'il se seroit radouci, s'il n'en eût été détourné par ses légats, qui avoient juré la perte de ce prince. Il le croyoit si peu dépouillé de ses Etats, que sur les plaintes du roi d'Aragon, il reproche vivement à ses ministres d'avoir usurpé le bien *d'autrui* avec tant d'avidité, qu'il ne reste plus au comte de Toulouse que sa capitale & le château de Montauban. Il leur enjoint d'assembler promptement un concile, & de lui envoyer les avis des prélats & des barons sur une affaire si difficile, afin qu'il puisse statuer ensuite tout ce qui sera convenable. Simon, dans un autre bref du même pontife, n'est pas traité avec plus de ménagement. *Non content*, lui dit-il, *de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croisés contre les catholiques, vous avez répandu le sang des innocents, vous avez choisi le temps que le roi d'Aragon étoit occupé contre les Sarasins, pour envahir le bien de ses vassaux, quoiqu'aucun de leurs sujets ne fût suspect d'hérésie : ce que vous semblez confirmer vous-même, en leur permettant de demeurer dans le pays. Ainsi nous vous ordonnons de restituer tout ce que vous avez pris sur eux, de crainte qu'en le retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre propre avantage, & non pour la cause de la foi.* En même temps il écrivit à l'archevêque Arnaud, son légat, *d'établir, de concert avec le roi d'Aragon, entre les comtes & les barons, une paix ou une treve solide, sans fatiguer davantage le peuple chrétien par les indulgences que Rome accorde à ceux qui portent les armes contre les hérétiques.*

AN. 1213. Le pape donne en faveur de Raymond des ordres qui ne sont pas exécutés. *Innoc. III. l. 15, ep. 212.*

Ibid. ep. 213.

Ibid. ep. 215.

On sent toute la sagesse de ces ordres : malheureusement aucun ne fut exécuté. Le concile de Lavaur, dirigé par les légats, ne voulut ni admettre le comte de Toulouse à se justifier, ni reconnoître les droits de son fils sur ses Etats, quoique ce jeune prince *n'eût jamais été imbu d'aucune erreur, & qu'il y eût tout sujet d'espérer qu'il ne le seroit jamais, avec la grace de Dieu.* On refusa pareillement de restituer les domaines usurpés sur les seigneurs de Foix, de Comminge, & de Béarn, sous prétexte *qu'étant protecteurs de l'hérésie, ils devoient être réputés pour hérétiques.* Aussi-tôt les évêques dé-

Ibid. ep. 212.

Hist. Albig. c. 66.

AN. 1213.

puterent à Rome, pour justifier leur conduite : comme ils ne le pouvoient qu'en flétrissant celle des princes intéressés, ils s'appliquerent sur-tout à peindre le comte sous les couleurs les plus odieuses. *Si ce tyran*, disent-ils, *ou plutôt cet hérétique Toulousain, pouvoit élever la tête qu'on lui a déja écrasée, & qu'il faut lui écraser encore plus fortement, il feroit des ravages affreux & renverseroit tout, comme un lion rugissant.* Ils exhortent le pape à s'armer du zele de Phinéès pour anéantir une nouvelle Sodome (Toulouse) avec tous les scélérats qui s'y sont refugiés, & le prient de s'en rapporter entiérement sur cette affaire à maître Thedise, c'est-à-dire, à la partie la plus forte, à l'ennemi mortel de Raymond.

Innoc. III. l. 16, ep. 44.

Il les révoque & ordonne la guerre.

Il ne paroît pas néanmois que ces vaines déclamations aient eu d'abord aucun effet funeste pour le comte de Toulouse. On commençoit à revenir de la prévention générale où l'on avoit été contre lui ; & les indignités qu'on lui faisoit essuyer, lui avoient attiré quelque chose de plus que la compassion. Le prince Louis, fils de Philippe, s'étoit croisé du consentement de son pere, & se préparoit à partir pour l'octave de Pâques : il reçut un contre-ordre du roi, qui pour des raisons que la politique lui fit taire, voulut qu'on remît cette expédition à une autre année. Innocent de son côté envoya légat en France le cardinal Robert de Courçon, Anglois de nation, le chargeant de révoquer l'indulgence de la croisade contre les Albigeois, pour exhorter les peuples à aller au secours de la Terre-Sainte. *O douleur*, s'écrie Pierre de Vaux-Sernai, *nos cris d'allégresse sont changés en de tristes lamentations, & les craintes cruelles de nos ennemis converties en de douces joies !* Montfort cependant trouva une puissante ressource dans maître Thedise. Cet implacable ennemi de Raymond, secondé de l'évêque de Comminge, de l'abbé de Clairac, de Guillaume, archidiacre de Paris, & de Pierre Marc ou de Marc, correcteur des lettres apostoliques, entreprit de faire revenir, non-seulement le pape qu'on avoit étrangement prévenu contre l'ambitieux général des croisés, mais encore tous les prélats de la cour Romaine, qui étoient également indisposés contre lui. Il eut le bonheur de réussir ; & le saint pere, à qui on ne cessoit de représenter le roi

Hist. Albig. c. 68.

Ibid.

Ibid. c. 70.

d'Aragon comme *le plus méchant de tous les hommes*, & le comte de Toulouſe comme le plus ſcélérat de tous les princes, céda enfin, quoiqu'avec peine, & ordonna de continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant. AN. 1213.

Alors le monarque Aragonois ne ménage plus rien, & de concert avec les comtes de Toulouſe, de Foix & de Comminge, va mettre le ſiege devant Muret: vraie bicoque, mais dont la garniſon incommodoit extrêmement Toulouſe. Montfort accourut au ſecours, & s'enferma dans la place avec mille ou douze cents cavaliers, tant chevaliers que ſergents, & ſept cents fantaſſins. Un moine lui repréſentoit qu'il n'étoit point aſſez fort pour réſiſter à quatre princes, tous braves & expérimentés dans l'art militaire. Voyez, lui dit Montfort, cette lettre du roi d'Aragon: elle eſt écrite à une de ſes maîtreſſes: il lui marque qu'il *vient pour l'amour d'elle chaſſer les François du pays. Eſt-il poſſible qu'il renverſe l'œuvre de Dieu pour une femme?* Mais cette dame n'étoit autre qu'Eléonore, épouſe de Raymond, ou Sancie, femme de ſon fils, toutes deux ſœurs du monarque Eſpagnol. Ce fut en effet *pour l'amour d'elles*, & pour les délivrer de la tyrannie de Simon, qu'il prit les armes contre les croiſés.

Bataille de Muret: mort du roi d'Aragon.

Chron. S. Denis.

Chron. O comment del Rey en Jaemes. c. 88.

Guil. de Pod. c. 10.

Baluz. Marc. Hiſt. p. 522.

Ici tout eſt miraculeux, ſi l'on en croit une foule d'écrivains, échos les uns des autres. Montfort, ainſi qu'on vient de dire, n'avoit que mille à douze cents hommes de cheval; il les partage *en trois corps, en l'honneur de la Sainte-Trinité*, *leur promet qu'ils iront droit en paradis ſans paſſer par le purgatoire, s'ils ont le bonheur de mourir dans cette glorieuſe guerre*, fond ſur l'armée des princes confédérés, qui étoient de cent mille combattants, & la met entiérement en déroute. Le roi d'Aragon preſſé vivement par deux ſeigneurs François, Alain de Rouci & Florent de Ville, eſt enfin abattu & renverſé mort ſur le champ de bâtaille. Tout prend la fuite. Quinze à vingt mille alliés demeurent ſur la place; & le général de l'égliſe, ſelon quelques-uns, ne perdit pas un ſeul homme, ſelon quelques autres, n'eut qu'un chevalier & huit autres croiſés de tués. Mais une partie de ce merveilleux ceſſera, ſi l'on fait attention qu'il n'y eut des deux côtés que la cavalerie qui combattit. Simon, comme on l'a dit, commandoit mille

Hiſt. Albig. c. 73.

Guill. de Pod. c. 22.

Rigord, p. 521.

AN. 1213. à douze cents chevaux : le roi d'Aragon n'en amena que

Rod. Tol. l. 6. c. 4. *mille*. Les autres princes, dépouillés alors de presque tous leurs domaines, n'avoient pu vraiſemblablement en raſſembler un plus grand nombre : ainſi ce n'eſt plus un combat de cent, mais de deux contre un : ce qui affoiblit conſidérablement le prodige. On lit d'ailleurs dans quelques

Daniel, t. 3, p. 123. Eſpagnols modernes, que le monarque Aragonois, ayant battu Montfort, fut tué à la pourſuite des fuyards. Une choſe du-moins eſt ici certaine, c'eſt que la mort de ce prince répandit la conſternation parmi les ſiens, qui ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver. Les croiſés dans ce déſordre, n'eurent d'autre peine que de tuer. L'infanterie compoſée des bourgeois & des communes des villes, troupes alors très mépriſées & nullement aguerries, ne ſe mit pas même en devoir de ſe défendre contre des gens peſamment armés, & l'élite de la nobleſſe : une grande partie fut paſſée au fil de l'épée : ſept mille furent ſubmergés en voulant regagner les bateaux qui les avoient amenés par la Garonne : rien en tout cela que de fort ordinaire.

Le pape donne l'Angleterre au roi Philippe.

Cette victoire néanmoins, de quelque maniere qu'on l'enviſage, abattit entiérement le parti du comte de Toulouſe. C'étoit fait de ſes Etats, ſi Montfort eût reçu promptement du ſecours. Il offroit pour en obtenir, de partager avec Philippe ſes conquêtes du Languedoc : mais outre que le monarque ne pouvoit regarder d'un œuil tranquile la chûte d'un prince qui étoit ſon couſin-germain, il ſe préparoit alors à une expédition qui ſembloit devoir lui être plus avantageuſe. Le roi d'Angleterre, déja condamné à la cour des pairs de France, eut encore l'imprudence de ſe brouiller

Rigord, p. 52. avec Rome, à l'occaſion du cardinal Etienne Langeton, que le pape, malgré les loix, vouloit nommer à l'archevêché de Cantorbéry. Jean refuſa de le recevoir : le fier pontife accoutumé à détrôner les ſouverains, mit ſon royaume en interdit, délia tous ſes ſujets de leur ſerment de fidélité, & transféra ſa couronne à Philippe-Auguſte, l'aſſurant, lui & tous ceux qui l'aideroient à s'en emparer, de la rémiſſion de tous leurs péchés. Le roi exécuteur d'une bulle qui lui donnoit l'Angleterre, ne s'aviſa pas comme autrefois de décla-

rer les censures du saint pere, insolentes & abusives. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avoit attiré tant d'excommunications, & la fit revenir du château d'Etampes où elle étoit confinée depuis dix ans. La tendre considération qu'il eut toujours depuis pour elle, fit dire aux uns que le sortilege étoit levé, aux autres que la vertu & la patience de cette pieuse princesse avoient enfin triomphé des froideurs & des mépris du roi son époux.

AN. 1213.
Ibid.

On travailloit cependant de tous côtés en France, tant à construire des bâtiments de transport, qu'à lever des hommes & de l'argent. La plus grande partie de la flote s'équipoit à l'embouchure de la Seine. On la fait monter à *dix-sept cents voiles*, chose prodigieuse si elle est vraie, dit un illustre moderne; à moins qu'on ne l'explique avec l'auteur de *l'Essai sur la Marine des Anciens*, en disant, « que plus la marine » étoit brute & grossiere, plus on entassoit vaisseaux sur vaisseaux, tous apparemment mal construits & mal équipés. » On croyoit par le nombre, réparer & leur foiblesse & leurs » défauts ». Tout sembloit concourir à la perte du roi d'Angleterre, sa lâcheté, son indolence, ses cruautés. Détesté du clergé, méprisé des grands, haï du peuple, frapé de tous les anathêmes de Rome, près d'être assailli par les François, il fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il oublia ce qu'il devoit à la Religion, à l'Etat, à lui-même; il offrit au roi de Maroc pour obtenir du secours, de se faire Mahométan, & de lui payer un tribut annuel, offres indignes, qui furent rejetées avec mépris, soit par grandeur d'ame, soit parce qu'on ne les crut pas sinceres. Le malheureux Jean, désespéré de ce refus, se jeta dans les bras de Pandolfe, légat du pape, fit don au saint Siege de sa couronne, & déclara ne la tenir que d'Innocent, qui prit adroitement pour lui ce qu'il avoit donné à Philippe.

Préparatifs de ce prince pour cette expédition.
Abr. chron. de l'Hist. de Fr. t. 1. p. 202.
Math. Par. p. 320, 321.

On choisit un jour solennel pour cette honteuse cérémonie, & le monarque extrême en tout, voulut qu'elle se fît avec éclat dans l'église des chevaliers du Temple, au fauxbourg de Douvres. Là, en présence des évêques & des seigneurs de la nation, le roi à genoux, mettant ses mains entre celles du légat, à qui il avoit remis & sa couronne & ses ha-

Le roi d'Angleterre conjure l'orage en donnant son royaume au pape.

AN. 1213. *Innoc. III. l. 15, ep. 77.*

bits royaux, prononça distinctement cette humiliante formule : « Moi, Jean, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre » & seigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes péchés, » de ma pure volonté, & de l'avis de mes barons, je donne à » l'église Romaine, au pape Innocent & à ses successeurs, le » royaume d'Angleterre & le royaume d'Irlande avec tous » leurs droits; je les tiendrai désormais comme vassal du » saint Siege; je serai fidele à Dieu, à l'église Romaine, au » souverain pontife, mon seigneur, & à ses successeurs légi- » timement élus. Je m'oblige de lui payer tous les ans une » redevance de mille marcs d'argent; sçavoir, sept cents » pour l'Angleterre, & trois cents pour l'Hibernie». On présenta aussi-tôt à Pandolfe une partie de la somme destinée pour gage de la soumission du roi. Le fier Italien la jeta par terre, & mit le pied dessus, sans doute pour marquer la supériorité de la puissance spirituelle sur la temporelle. L'orgueilleux prêtre n'en demeura pas là : il étoit dépositaire du sceptre & de la couronne : il les garda cinq jours, & ne les rendit que comme un bienfait du pape, leur commun maître.

Rymer. Act. publ. t. 1, p. 57.

Philippe n'en poursuit pas moins son entreprise.

Le légat sans perdre de temps, repasse en France, va trouver le roi, & lui déclare que l'Angleterre étant sous la protection du pape, non-seulement il n'étoit plus permis de l'attaquer, mais que quiconque l'entreprendroit seroit excommunié. Philippe outré de colere, répondit fiérement qu'il n'avoit entrepris cette guerre qu'à la sollicitation de Rome : qu'il avoit dépensé près de deux millions pour équiper une flote qui étoit actuellement à la rade aux environs de Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer : qu'il n'étoit plus question de s'arrêter dans une affaire si avancée, & où son honeur étoit engagé. Le monarque en effet auroit poursuivi son entreprise, si le comte de Flandre, son vassal, ne l'eût obligé de tourner ses armes contre lui. C'étoit Ferrand ou Ferdinand de Portugal, comte de Flandre par la princesse Jeanne sa femme, fille aînée de Baudouin, empereur de Constantinople. Philippe qui se défioit de lui, lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gravelines. L'artificieux Portugais promit d'abord tout ce qu'on voulut; mais bientôt assuré du secours de l'Angleterre, il manqua de parole & refusa

Rigord. p. 54.

refusa de se rendre à la cour, qu'on ne lui eût restitué les villes d'Aire & de Saint-Omer, le sujet ordinaire de ses plaintes.

AN. 1213. Ses succès & ses malheurs en Flandre.

Le roi entra donc en Flandre, de l'avis de tous ses barons, résolu de différer l'expédition d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût mis Ferrand hors d'état de la traverser. Tout plia devant lui; Cassel lui ouvrit ses portes, de même qu'Ypres & toutes les places des environs jusqu'à Bruges, qui se rendit aussi. Gand, capitale du pays, alloit subir le même sort, lorsque le monarque se vit obligé de courir au secours de sa flote, que la négligence de ses officiers avoit presque livrée au pouvoir des ennemis. Tous les équipages étoient à terre, occupés à ravager le plat-pays. Les comtes de Salisbéri, de Boulogne & de Flandre, avertis de ce qui se passoit, fondirent sur ces bâtiments abandonnés, en prirent trois cents, en coulerent cent autres à fond, & se préparoient à brûler le reste dans le port de Dam ou Dame, qu'ils tenoient assiégé par terre & par mer. La résistance des François donna le temps au roi d'accourir avec toute son armée pour les dégager. Sa marche fut si prompte, il tomba si brusquement sur les Anglois, qu'il les mit en déroute, & les força de se retirer vers leurs vaisseaux, en laissant près de deux mille morts, tant tués que noyés. *Ibid.*

Cependant la flote Françoise étoit toujours étroitement bloquée; & le roi désespérant de pouvoir la soustraire au danger qui la menaçoit, prit une résolution qui la sauva des mains des ennemis, mais qui ne la lui conserva pas. Il ordonna de descendre à terre tout ce qui étoit sur ses vaisseaux, munitions, vivres, machines, & fit mettre le feu à plus de mille bâtiments qui lui restoient encore: spectacle également terrible & touchant: perte plus funeste pour le monarque qu'une bataille désavantageuse. Dam qui apartenoit au comte de Flandre, fut pareillement livrée aux flammes, & tout son territoire incendié. De-là Philippe retourne au siege de Gand, qui, à l'exemple d'Ypres & de Bruges, se rachete en donnant des ôtages, qu'on leur rendit presque aussi-tôt, moyennant trente mille marcs d'argent. Le dessein du vainqueur n'étoit pas de garder toutes ses conquêtes, *Ibid.*

AN. 1213.

mais ſeulement Douai, Caſſel & Lille. Cette derniere place s'étant révoltée quelques jours après, le roi revint ſur ſes pas, & la réduiſit en cendres. Caſſel ne fut pas traité plus favorablement, il le fit ſaccager & démanteler. Enſuite ayant mis une forte garniſon à Douai, il reprit le chemin de Paris.

AN. 1214.

Ligue de presque tous les princes de l'Europe contre le roi.

Tant de ſuccès, loin d'effrayer les ennemis du monarque vainqueur, ne firent qu'irriter leur jalouſie. Tous ſe liguerent pour abattre une puiſſance ſi formidable, & l'empereur Othon IV, & le roi d'Angleterre, & le comte de Flandre, & pluſieurs autres comtes & ducs, tous également redoutables, tant par leur puiſſance que par leurs qualités perſonnelles. On fut étrangement ſurpris de voir au rang des alliés, le duc de Brabant, gendre du roi; le comte de Bar, ſon ſujet; & le comte de Namur, prince du ſang royal de France; mais la préſence de cent mille Allemands ne leur permit pas de ſuivre leur inclination. Les princes ligués préſumoient ſi fort de leur nombre & de leurs forces, qu'ils partagerent entre eux la France avant que de l'avoir conquiſe. Le comte de Flandre devoit avoir Paris & ſes environs; le comte de Boulogne, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les provinces de de-là la Loire; & l'empereur ſon neveu, la Bourgogne & la Champagne. Un magicien conſulté ſur l'événement de cette guerre, répondit qu'il *y auroit une ſanglante bataille; que le roi y ſeroit foulé aux pieds des chevaux; que ſon corps ne ſeroit point enſeveli; & qu'après la victoire, le comte de Flandre entreroit en triomphe dans Paris.* Ainſi Philippe qui ſe préparoit à détrôner le roi d'Angleterre, ſe vit lui-même en danger de perdre ſa couronne. Mais, dit un de nos plus célebres écrivains, ſa fortune & ſon courage le firent ſortir de ce péril, avec la plus grande gloire qu'ait jamais méritée un roi de France.

Idem, p. 63.

Abrégé de l'Hiſt. Univ. 1. part. pag. 28.

Exploits du prince Louis ſon fils contre les Anglois.

Cette brillante victoire du roi fut annoncée par les ſuccès de ſon fils contre le roi Jean, qui étoit débarqué à la Rochelle avec une puiſſante armée. Ce monarque aſſuré de l'amitié & du ſecours du comte de la Marche, & de pluſieurs autres ſeigneurs Poitevins, gens d'une fidélité journaliere, traverſa tout le Poitou ſans trouver aucune réſiſtance, vint fondre

dans l'Anjou, emporta Angers, Beaufort, Ancenis, & quelques autres places moins considérables. De-là il détacha un corps de cavalerie pour faire des courses jusque dans le pays Nantois. Robert, frere de Pierre de Dreux, qui venoit d'épouser l'héritiere de Bretagne, étant sorti imprudemment de Nantes, fut envelopé & pris avec quatorze chevaliers François. Cet avantage mit fin aux exploits du roi d'Angleterre. Louis, fils de Philippe, averti que ce prince avoit mis le siege devant la Roche-au-Moine, y marcha avec sept mille hommes de pied & deux mille chevaux. Déja les deux armées étoient en présence, & tout sembloit annoncer une sanglante bataille. Mais le roi Jean fut saisi tout-à-coup d'une si grande frayeur, qu'au-lieu d'attendre son ennemi beaucoup moins fort, il se mit à fuir à toute bride, abandonnant ses machines, ses tentes & ses bagages. Le comte d'Artois le poursuivit avec rapidité, l'atteignit comme il passoit la Loire, & lui tua ou noya une partie de son armée. Le vainqueur maître de la campagne, courut tout l'Anjou, reconquit Angers qu'il fit démanteler, ravagea le vicomté de Touars, prit Moncontour en Poitou, & toutes les places dont les Anglois s'étoient emparés. Le foible Jean, loin de paroître, se tenoit lâchement enfermé dans Partenai, pour y attendre en sûreté quel seroit le succès de l'armée des alliés.

AN. 1214.

Rigord, p. 55.

Idem, p. 57.

Bataille de Bouvines.

En effet le fort de la guerre étoit du côté de la Flandre, où l'empereur à la tête de près de deux cent mille hommes, distribuoit déja les provinces de France, qu'il regardoit comme une conquête infaillible. Le roi quoique plus foible des trois quarts, ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Tournai, dans le dessein de livrer le combat, si l'occasion se présentoit de le donner avec succès. On ne peut assez louer la valeur & l'habileté qu'il fit paroître dans une conjoncture aussi délicate. On dit que quelques heures avant l'action, il mit une couronne d'or sur l'autel où l'on célébroit la messe pour l'armée, & que la montrant à ses troupes, il leur dit: « Généreux François, s'il est quelqu'un parmi vous que vous jugiez plus capable que moi de porter ce premier diadême du monde, je suis prêt à lui obéir: mais si vous ne m'en croyez pas indigne, songez que vous avez à défendre au-

AN. 1214. » jourd'hui votre roi, vos familles, votre honeur » ! On ne lui répondit que par des acclamations & des cris de *vive Philippe ; qu'il demeure notre roi : nous mourrons pour sa défense & pour celle de l'Etat !* Aussi-tôt les soldats, saisis d'un transport nouveau, se prosternent à ses pieds, & *demandent sa bénédiction*, qu'il leur donne sans hésiter.

Idem, p. 69.

Disposition des deux armées.

Les deux armées se rencontrerent près du village de Bouvines, entre Lille & Tournai. L'empereur avoit dans la sienne le comte de Salisbéri, frere bâtard du roi d'Angleterre; Ferrand, comte de Flandre; Renaud, comte de Boulogne; Othon, duc de Limbourg; Guillaume, duc de Brabant; Henri, duc de Lorraine; Philippe, comte de Namur; sept ou huit princes Allemands, & plus de trente seigneurs Bannerets. Il commandoit le corps de bataille, le comte de Boulogne l'aîle droite, le comte de Flandre la gauche. Il n'y eut point de corps de réserve, tant les alliés étoient persuadés que les François enveloppés dans cette épouvantable multitude, seroient tous, ou taillés en pieces, ou pris dès le premier choc.

Philipp. l. 11. p. 228.

L'armée Françoise comptoit parmi ses principaux chefs, Eudes, duc de Bourgogne; Robert, comte de Dreux; Philippe, frere de Robert; Pierre de Courtenai; comte d'Auxerre & de Nevers; Etienne, comte de Sancerre; Jean, comte de Ponthieu; Gaucher, comte de Saint-Paul, vingt-deux seigneurs portant banniere, environ douze cents chevaliers, & sept mille autres gendarmes. Ce fut un évêque qui la rangea en bataille : il s'appelloit frere Guérin, chevalier de l'ordre des Hospitaliers, & venoit d'être nommé à l'évêché de Senlis. Ce grand homme, premier ministre & favori du roi, sçut tellement disposer les troupes, qu'elles eurent toujours le soleil à dos : avantage si considérable, qu'une des principales causes de la défaite des ennemis, fut d'avoir eu pendant cinq heures, le soleil, le vent & la poussiere dans les yeux. Philippe se mit au corps de bataille : le commandement de l'aîle droite fut donné au duc de Bourgogne, & celui de la gauche aux comtes de Dreux & de Ponthieu.

Ibid.

Succès des François à l'aile droite.

L'action commença un peu avant midi. L'aîle droite des François fut la premiere qui engagea le combat. Elle avoit

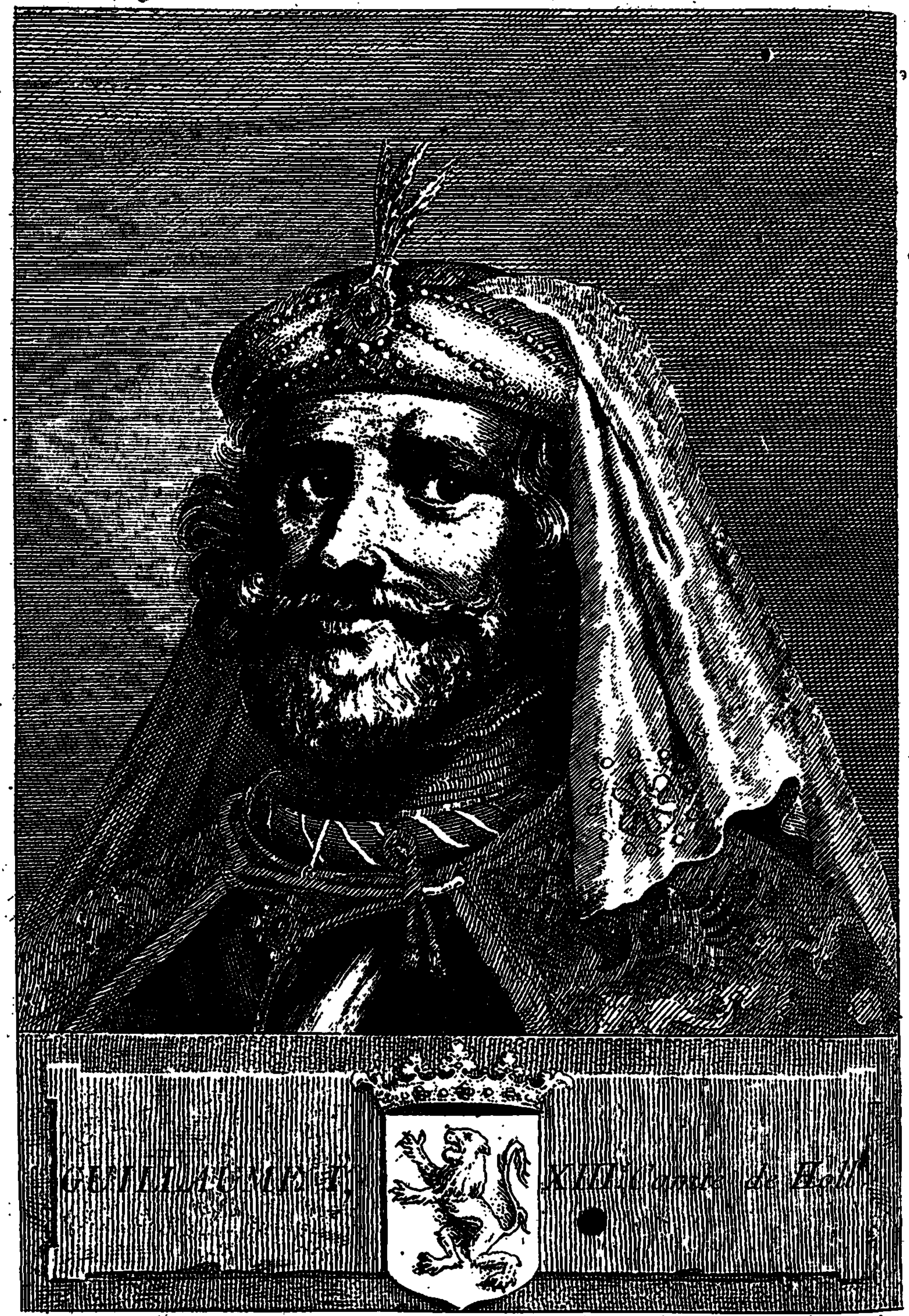

Ex Musæo Scriverii *J.J. Flipart Sculp.*

affaire au comte de Flandre, qui dans cette occasion se battit en homme résolu de vaincre ou de périr. On détacha d'abord cent cinquante chevaux-légers des milices de Soissons, qui se jeterent à corps perdu sur un gros de gendarmes Flamands. Ceux-ci offensés qu'on les fît attaquer par de la cavalerie légere, & non par de la gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des gentilshommes, ne daignerent pas faire un seul pas pour les recevoir; mais se contenterent de leur décocher une grêle de traits, qui leur tua tous leurs chevaux. Deux y perdirent la vie: plusieurs furent blessés: les autres obligés de combattre à pied, le firent avec tant de furie, que Ferrand se vit forcé de faire un effort extraordinaire pour les repousser.

AN. 1214.

Rigord, p. 6.

En même temps le comte de S. Paul, pour montrer, dit-il, qu'il *étoit bon traître* *, part de la main, fond sur ces premiers rangs rompus en partie par ce premier assaut, renverse tout ce qu'il rencontre, & perce toute la ligne, qui dans cet endroit est mise en déroute. Il étoit suivi du comte de Beaumont, de Mathieu de Montmorenci, & du duc de Bourgogne, qui avoit avec lui l'élite de sa noblesse, & cent quatre-vingts chevaliers Champenois, tous recommandables par la plus haute valeur. Ce fut là que l'on combattit le plus réguliérement. Le duc fut renversé par terre, & comme il étoit extrêmement gros & pesant, il couroit risque de la vie, si les Bourguignons, écartant tout ce qui cherchoit à l'approcher, ne lui eussent donné le temps de remonter un autre cheval. On ne voyoit par-tout que chevaux tués, & chevaliers combattants à pied. On nomme parmi ces derniers Hugues de Malaunay, & plus de vingt seigneurs & gentilshommes de la premiere distinction. Relevés aussi-tôt qu'abattus, tous en cette rencontre montrent un courage que le danger ne peut qu'irriter. Le vicomte de Melun y fit des prodiges de valeur: Saint-Paul sur-tout y signala sa fidélité, son adresse & son bras. On dit qu'il reçut jusqu'à douze coups de lance sur ses armes, sans pouvoir être désarçonné. Le comte de Flandre ne montra ni moins d'habileté, ni moins

Idem, ibid.

* L'union étroite qui avoit été entre lui & le comte de Boulogne, laissoit quelque doute sur sa fidélité.

AN. 1214.

d'intrépidité; mais enfin envelopé de tous côtés, renversé de son cheval, tout couvert de sang & de blessures, il fut contraint de se rendre aux deux seigneurs de Mareuil. Sa prise mit en fuite les Flamands, qu'on ne poursuivit pas.

Péril du roi au corps de bataille.

Idem. p. 59.

Mais le plus grand carnage fut au corps de bataille, où le roi, quoique plus foible de moitié, soutint les efforts des Allemands avec toute la sagesse d'un général, & toute la bravoure d'un soldat. Il avoit à ses côtés l'élite de ses braves, Guillaume des Barres, Barthélemi de Roye, le jeune Gautier, Pierre de Mauvoisin, Gérard Scrophe, Etienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri, comte de Bar, & plusieurs autres seigneurs aussi distingués par leur naissance que par leur intrépidité. Othon avoit mis son armée sur trois lignes, avec ordre de ne s'attacher qu'au monarque François, persuadé qu'en lui seul consistoit toute l'espérance de la nation. Le comte de Dreux qui se trouvoit opposé au premier de ces escadrons, eut le bonheur d'en soutenir l'impétuosité: la noblesse de Champagne arrêta le second; pour le troisieme où étoit l'empereur, il renversa tout ce qui se trouva sur son passage, & pénétra jusqu'à la troupe du roi, où paroissoit la banniere royale semée de fleurs de *lys*, dont on voit ici le nom pour la premiere fois dans notre histoire. Elle étoit alors portée par Galon de Montigny, chevalier très vaillant, mais pauvre. Là le combat fut opiniâtre & sanglant. On n'en vouloit qu'au roi: on lui portoit de tous côtés des coups, que son adresse, sa force & la bonté de ses armes paroient heureusement. Un soldat Allemand l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuirasse, avec un de ces javelots à double crochet dont se servoient les anciens François, & le tirant avec violence, l'abattit à terre. Toute la bravoure de la noblesse Françoise ne put l'empêcher d'être foulé aux pieds des chevaux. Montigny cependant haussoit & baissoit la banniere royale, pour donner à toute l'armée le signal de l'extrémité où le monarque étoit réduit. Ce brave gentilhomme, quoiqu'embarassé de son étendard, lui fit un rempart de son corps, renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présentoit pour l'assaillir: ce qui lui donna le temps de se relever, & de remonter sur le

Idem, p. 61.

cheval de Pierre Triſtan, qui de ſon côté faiſoit des efforts incroyables pour écarter l'ennemi preſque vainqueur. Guillaume des Barres étant arrivé ſur ces entrefaites avec un nouveau renfort de ſeigneurs & d'officiers, le combat ſe rétablit avec une fureur dont l'hiſtoire fournit peu d'exemples. AN. 1214.

Le péril du roi, l'honeur, la gloire de la nation, tout anima les François de ce feu qui produit & les héros & les actions héroïques. Les Allemands furent enfoncés à leur tour. On perça juſqu'aux gardes de l'empereur; & par un de ces revers de fortune aſſez ordinaires, mais toujours ſurprenants, ce prince devint lui-même en bute à tous les traits de la nobleſſe Françoiſe. On ne s'attacha qu'à lui, comme les Impériaux ne s'étoient attachés qu'au roi. Mauvoiſin ſaiſit la bride de ſon cheval: mais ne pouvant l'emmener à cauſe de la foule, Gérard Scrophe lui porta dans l'eſtomac un grand coup d'épée qui plia contre la cuiraſſe, ſans qu'il en fût déſarçonné. Il lui en déchargea un ſecond, qui heureuſement ne tomba que ſur la tête du cheval. L'animal bleſſé mortellement, fait un effort extraordinaire, tourne tout-à-coup en arriere, emporte ſon maître avec une vîteſſe extrême, & l'arrache des mains de ces braves chevaliers. Des Barres s'étant rencontré ſur ſon paſſage, le prit deux fois au corps: deux fois il eut le bonheur d'échaper à l'Achille François, qui envelopé lui-même par ſept cents Brabançons, eût été arrêté priſonnier, ſi Saint-Valery ne l'eût dégagé avec le corps de deux mille hommes qu'il commandoit. Othon cependant, remonté ſur un cheval frais, fuyoit à toute bride du côté de Gand. Dès-lors tout céda à la valeur Françoiſe. Ce ne fut plus que déroute, carnage, boucherie. On prit l'étendard impérial, & l'on préſenta au roi le char qui portoit ce fameux aigle d'or, que les Allemands avoient regardé comme un glorieux préſage de leur triomphe, mais qui dans l'état où il ſe trouvoit, les aîles arrachées & briſées, n'annonçoit plus qu'une honteuſe défaite.

Défaite de l'empereur.

Ibid.

On combattoit encore à l'aîle gauche des François, où la victoire long-temps incertaine, ſe déclara enfin pour Philippe. Le comte de Saliſbéri qui commandoit les Anglois, ne fit rien qui ne répondît à ſa réputation: mais s'étant engagé

Victoire des François à l'aîle gauche: priſe des comtes de Boulogne & de Saliſbéri.

AN. 1214. légérement dans le fort du combat, il eut le malheur de rencontrer Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Ce prélat plus guerrier qu'ecclésiastique, étoit armé d'une massue de fer, dont il frapoit rudement l'ennemi, persuadé qu'en l'assommant ainsi, il ne faisoit rien contre les saints canons, qui défendent seulement de verser le sang humain. Le malheureux Salisbéri éprouva la force de ses coups : il en fut atterré, & arrêté prisonnier par Jean de Nesle qui étoit auprès du pontife. Le comte de Boulogne de son côté fit paroître dans toute l'action un courage & une conduite qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas porté

Idem, p. 62. les armes contre son souverain. On dit qu'au commencement du combat il pénétra jusqu'au roi, la lance en arrêt : mais que saisi de respect à la vue de son maître, il tourna tout-à-coup contre Robert, comte de Dreux, qui le reçut vaillamment, & le fit reculer. Il soutint jusqu'à l'extrémité l'honeur de la journée ; & quoique tout fût désespéré, il ne voulut ni se sauver, ni se rendre. La mort lui paroissoit préférable à la servitude, & sa fureur fit répandre bien du sang. On vint cependant à bout de le forcer dans ce redoutable bataillon à double rang de soldats choisis, rangés en rond, & armés de

Idem, p. 63. piques, au milieu duquel il s'étoit enfermé. Abattu sous son cheval par Pierre de la Tourelle, il alloit être infailliblement la victime de quatre seigneurs qui prétendoient le faire prisonnier, lorsqu'il apperçut le chevalier Guérin, auquel enfin il se rendit.

Ainsi fut vaincue, après six heures de combat, & des événements si différents, la plus formidable armée qui eût paru

Chron. Senod. depuis plusieurs siecles en Occident. On fait monter la perte des ennemis à trente mille hommes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on leur prit cinq comtes très puissants, quatre princes Allemands, vingt-cinq seigneurs portant bannière, & un nombre infini d'officiers & de gentilshommes. Le comte de Salisbéri fut donné au comte de Dreux, pour être échangé avec son fils, qui avoit été fait prisonnier à Nantes.

Rigord. p. 64. Le comte de Boulogne, enfermé à Bapaume, négocioit jusque dans sa prison avec l'empereur, pour l'engager à continuer la guerre : Philippe instruit de ses sourdes pratiques, le fit

fit transférer dans la tour neuve de Péronne, où on l'enchaîna dans une chambre obscure, après avoir attaché à ses chaînes un gros poteau roulant, que deux hommes n'eussent pu remuer. Les autres prisonniers furent distribués en différentes villes du royaume. Pour le comte de Flandre, il orna l'entrée de son vainqueur à Paris, & fut resserré dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que long-temps après, sous le regne de S. Louis. AN. 1214.

Le retour du monarque fut un continuel triomphe. Les chemins étoient remplis de peuples, accourus pour voir ce roi victorieux. Toutes les rues des cités & des villes par où il passa, furent richement tapissées : on joncha toute sa route de fleurs, d'herbes, & de branches d'arbres. Le paysan oubliant sa faulx, son rateau, son fléau, ses moissons même, le suivoit de journée en journée, & ne pouvoit se rassasier de sa vue. Paris renchérit encore sur cette allégresse. Tout le clergé, tout le peuple, & tous les écoliers en corps l'allerent recevoir avec les démonstrations de la joie la plus vive. Ce ne fut durant sept jours que festins, que danses, qu'illuminations pendant la nuit. Le vainqueur entra dans sa capitale au son des cloches & des instruments de guerre, revêtu de ses habits royaux, & monté sur un char magnifique. Le comte de Flandre suivoit, enchaîné dans une espece de litiere ouverte, & exposé aux brocards de la populace, qui l'accabloit de sanglantes railleries. Ce fatal chariot étoit tiré par quatre chevaux Alezans, qu'on nommoit alors *Ferrands*, ce qui donna lieu à la chanson que fit le peuple : *Quatre Ferrands bien ferrés, traînent Ferrand bien enferré.* *Idem. p. 65.*

AN. 1215.

Le roi passe dans le Poitou, qu'il soumet.

Cette victoire si célebre, soit par le nombre des combattants, soit par la dignité & la réputation des chefs, répandit la terreur parmi les ennemis de la France. Les seigneurs Poitevins, toujours attachés à leurs anciens maîtres, n'attendoient que l'occasion pour se révolter. Philippe, instruit de leurs cabales, crut sa présence nécessaire au-delà de la Loire, & s'y rendit avec une partie de son armée victorieuse. Tout plia, & rentra dans l'obéissance. Le duc de Bretagne fit la paix du vicomte de Thouars : le comte de Nevers se hâta de renouveler ses soumissions : tout le Poitou jura une invio- *Ibid.*

AN. 1215.

lable fidélité. Il sembloit qu'il ne manquoit plus à tant de succès que d'investir le roi d'Angleterre dans Partenay, où ce foible prince s'abandonnoit au désespoir, n'osant ni fuir ni paroître en campagne. La circonstance paroissoit des plus favorables : tout trembloit au seul nom de Philippe. Il venoit de terrasser l'orgueuil des Allemands; il avoit humilié l'Angleterre; les grands fiefs étoient soumis, la Flandre domptée, la Champagne fidele, la Bourgogne sincérement attachée aux intérêts de la couronne; la Bretagne amie sous le gouvernement de Pierre de Dreux, prince du sang royal; la Normandie enfin, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Poitou subjugués. On n'avoit rien à craindre du Languedoc, désolé par la guerre des Albigeois; & la maison royale affermie par la naissance de Philippe & de Louis, fils du comte d'Artois, qui lui-même avoit paru digne du trône, n'étoit agitée d'aucun trouble étranger ou domestique. Mais au milieu de tant de prospérités, Philippe se laissa désarmer tout-à-coup; & soit besoin d'argent (on lui offroit soixante mille livres sterlings), soit considération pour Rome qui intercédoit en faveur du roi Jean, il lui accorda une treve de cinq ans.

Treve avec l'Angleterre.

Rymer. Act. publ. tom. 1, p. 63.

On garda les prisonniers de part & d'autre, & les deux rois se réserverent la liberté de soutenir le parti des deux princes qui se disputoient l'Empire. Précaution inutile pour le roi d'Angleterre. La victoire de Bouvines avoit décidé en faveur de Frédéric II: il fut généralement reconnu, & commença dès-lors un regne illustre. Othon vaincu, perdit avec la bataille, & son courage & son crédit. Abandonné de tout le monde, il se retira à Brunswic, où on le laissa en paix, parce qu'il n'étoit plus à craindre. On dit qu'il devint dévot, & qu'une partie de sa pénitence étoit de se faire fouetter par des moines, & fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, comme si les coups de pieds d'un marmiton, dit un de nos plus célebres écrivains, expioient les fautes des princes. Quelques autres au-contraire, assurent qu'il mourut désespéré, & qu'il se fit étoufer par son cuisinier.

Annal. de l'Emp. t. 1, p. 265.
Hist. de Phil. Aug. t. 2, p. 170.

Louis marche contre les Albigeois.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, permit enfin au prince Louis d'accomplir le vœu qu'il avoit fait

FRIDERIC II.

Elu en 1211 Couronné le 22. 9^{bre} 1219.
Tué le 18. 8^{bre} 1250.

d'aller servir l'Eglise contre les Albigeois. Il fut accompagné d'une foule incroyable de noblesse; & un corps considérable de troupes aguerries suivoient ses étendards. Ce voyage, entrepris uniquement par un motif de religion, ne laissa pas de déconcerter le légat & le général de la croisade. Ils craignoient que l'héritier du trône ne donnât quelque atteinte au décret du concile de Montpellier, qui venoit de disposer, sans la participation du monarque, du plus beau fief de la couronne en faveur de la maison de Montfort. Tous deux se hâterent d'aller au-devant de lui, le comte jusqu'à Vienne, & le cardinal de Bénévent jusqu'à Valence. La piété du prince les rassura. Il ne venoit point partager, mais assurer leurs conquêtes. En effet, il obligea Toulouse & Narbonne à raser leurs murailles, & fit démanteler plusieurs autres forteresses, qui servoient de retraite aux ennemis de l'église. Ce fut la seule chose importante qu'il exécuta dans ces quartiers. Bientôt un événement qui mérite d'avoir place dans cette histoire, le rapela à Paris, pour y traiter d'une entreprise plus digne de lui.

AN. 1215.

Troubles d'Angleterre.

Le roi Jean, l'un des plus grands scélérats qui aient jamais régné, avoit soulevé ses peuples par ses impiétés, ses exactions, & sur-tout par le refus qu'il fit de sceller de son sceau les loix établies par Edouard le Confesseur, & confirmées depuis par Henri I. Ces loix, en bornant l'autorité royale, étendoient la liberté & les privileges de la nation. Les unes assuroient les franchises des ecclésiastiques, déclaroient les élections libres, réservoient au roi la garde des églises & des monasteres pendant la vacance: les autres regardoient plus particuliérement la noblesse, & régloient tout ce qui concerne les fiefs & les forêts: aucune ne contenoit rien qui ne parût juste & opposé à divers abus. Le monarque cependant répondit d'abord avec une extrême hauteur, qu'il ne consentiroit jamais à une chose qui le rendroit esclave de ses sujets. Mais voyant tous les seigneurs en armes pour l'y forcer, il passa tout-à-coup de la plus grande fierté à la plus grande bassesse, promit tout ce qu'on voulut, & signa cette fameuse charte, qui depuis a été l'occasion de tant de guerres civiles. Toutefois il s'en repentit bientôt, donna des or-

AN. 1215.

dres secrets pour soutenir la guerre, & se retira de nuit dans l'isle de Wight, où il demeura quelque temps caché.

AN. 1216.

Les Anglois déferent la couronne au prince Louis.

Math. Paris, 327.

De-là il envoya à Rome une grosse somme, & en promit une plus forte, afin d'engager le pape à excommunier les rebelles. C'étoit toujours Innocent III, qu'un historien contemporain, satirique à la vérité, mais assez instruit de ce qu'on disoit parmi les gens de qualité, nous représente comme *le plus ambitieux & le plus superbe de tous les mortels :* tantôt François, tantot Anglois, jouant également les deux nations, selon que son intérêt l'exigeoit : *insatiable enfin d'or & d'argent, & capable de tous les crimes pour en avoir.* Quoi qu'il en soit, le pontife accorda ce que le roi demandoit, & tous les foudres du Vatican furent lancés sur les mécontents. Ceux-ci outrés d'un procédé qui tendoit à favoriser l'oppression, apelerent du pape surpris au pape mieux informé, & se répandirent en invectives contre les Romains. *Ces poltrons,* disoient-ils, *ces usuriers, ces simoniaques, qui n'ayant rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications.* Ainsi murmuroit sur-tout le peuple de Londres. On y sonnoit les cloches à l'ordinaire, & par-tout l'office divin s'y faisoit à haute voix au mépris de l'interdit. On fit plus encore : Jean fut déclaré déchu de la royauté pour cause de tyrannie, & la couronne déférée au prince Louis, fils aîné de France, mari de Blanche de Castille, petite-fille par sa mere de Henri II, roi d'Angleterre.

Idem, ibid.

Intrigues de Rome pour empêcher cette négociation.

Une couronne est rarement l'objet d'un refus : Philippe & Louis accepterent sans balancer celle qu'on leur offroit. Ce fut envain que pour les en détourner, Innocent leur envoya le cardinal Galon, avec des lettres également remplies de prieres & de menaces : il ne fut point écouté. Le légat, suivant le stile ordinaire de sa cour, parla très haut, & osa les menacer du foudre ecclésiastique, s'ils ataquoient un prince feudataire du saint Siege. On lui répondit que l'Angleterre n'avoit jamais été, ni ne seroit jamais le patrimoine de saint Pierre ; que Jean condamné à mort par Richard son frere & par la cour des pairs de France, ne pouvoit être regardé comme roi légitime ; que d'ailleurs un souverain n'avoit aucun droit de disposer de ses Etats, sans le consentement de

ſes barons, qui ſont obligés de les défendre. Alors les ſeigneurs François s'écrierent tout d'une voix, qu'ils ſoutiendroient juſqu'à la mort cette vérité, qu'aucun prince ne peut par ſa ſeule volonté donner ſon royaume, ou le rendre tributaire, & aſſervir ainſi la nobleſſe. AN. 1216. *Idem, Ibid.*

Fermeté de Louis contre les entrepriſes du pape.

Philippe néanmoins, en habile politique, tâchoit d'adoucir le légat par des excuſes plus ſpécieuſes que réelles, l'aſſurant qu'il n'approuvoit point le deſſein de ſon fils, mais qu'il n'en étoit pas le maître. Louis au-contraire agiſſoit en jeune homme, qui craint bien moins l'excommunication, que le deshoneur de manquer à une parole donnée. Jean, diſoit-il, en regardant le légat de travers, n'a pu donner un royaume ſur lequel il n'avoit aucun droit, mais il a pu abdiquer celui qu'il avoit uſurpé. Ainſi le trône d'Angleterre eſt vacant. *Idem, ibid.* Les barons, à qui ſeuls il apartient d'en diſpoſer dans ces ſortes d'occaſions, m'ont élu en conſidération de la comteſſe ma femme, petite-fille du roi Henri: je ſçaurai ſoutenir & ſes droits & les miens. Puis ſe tournant tout-à-coup vers le roi, il lui parla ainſi: « Monſieur, je ſuis votre homme-lige » pour li fiefs que vous m'avez baillés en France: mais ne » vous apartient de décider du fait du royaume d'Angle» terre, & ſi le faites, me pourvoirai devant mes pairs ». Le malheureux Galon vit bien qu'il étoit le jouet du pere & du fils: il demanda un ſauf-conduit juſqu'à la mer. Philippe le lui promit ſur ſes terres, non ſur celles de ſon fils: nouvelle mortification pour le fier miniſtre, qui ſe retira de la cour très mal ſatisfait.

Il eſt excommunié.

La flote Françoiſe étoit prête, & n'attendoit pour metrre à la voile que l'arrivée de Louis, qui vint enfin la joindre malgré les défenſes publiques du roi, qui en ſecret lui donna ſa bénédiction, & le ſecourut d'hommes & d'argent. Le pape qui les ſoupçonnoit d'intelligence, les déclara tous deux excommuniés: mais les évêques & les grands du royaume, aſſemblés à Melun, apelerent de l'excommunication de Philippe, ſans toutefois oſer infirmer celle de Louis. Les prélats, dit un illuſtre moderne, ne pouvoient diſputer aux papes le droit d'excommunier les princes, puiſqu'ils ſe l'arrogeoient eux-mêmes: mais ils ſe réſervoient encore celui *Abrégé de l'Hiſt. Univ. 2. part. pag. 42.*

AN. 1216.

de décider si les censures de Rome étoient justes ou injustes. Cette action de violence de la part d'Innocent, n'étoit que le prélude de ses excès. Instruit de l'embarquement du prince François, il s'écria dans un transport de colere : *Glaive, glaive, sors du fourreau, & aiguise-toi pour tuer!* Exclamation qui fut suivie de mille anathêmes lancés contre Louis. Puis ayant fait venir des secrétaires, il commença à dicter des sentences très dures contre le roi & son royaume. Il étoit plein de ces pensées sanguinaires, lorsque le Seigneur, toujours favorable à la France, tourna contre lui cette épée qu'il aiguisoit contre les autres, & le précipita dans les horreurs du tombeau. Ce sont les propres termes d'un auteur contemporain, qui ajoute que ce pontife se rendit odieux par une rigueur excessive, & que par cette raison sa mort causa plus de joie que de tristesse. On lit même dans la vie de sainte Lutgarde, que cette bonne religieuse l'avoit vu environné d'une grande flamme, & que lui ayant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il répondit : C'est pour trois causes qui m'auroient fait condamner au feu éternel, si je ne m'en étois repenti à l'extrémité de ma vie. Cette vision vraie ou fausse, prouve du-moins que des personnes de grande vertu étoient persuadées qu'Innocent avoit fait de grandes fautes.

Guill. Armor. p. 89.

Idem, ibid.

Apud Sur.

Il arrive à Londres, & est proclamé roi.

Louis cependant, débarqué à l'isle de Thanet, dans le comté de Kent, ne trouva point cette formidable armée qui devoit faire échouer son entreprise. Le roi Jean n'osa pas même paroître. Il erroit de ville en ville, saccageant son propre pays, & ne se défendoit que par les anathêmes du légat : foible ressource contre la fureur d'un peuple qui combat pour la liberté, son idole. Le prince François fut solennellement proclamé roi dans Londres, reçut les hommages de tous les seigneurs qui s'y trouverent, & jura lui-même de leur conserver leurs privileges. De-là s'avançant plus avant dans le royaume, il alla mettre le siege devant Rochester, qu'il prit. Cantorbéri, premiere pairie d'Angleterre, l'accœuillit avec les démonstrations de la joie la plus vive, & tous les grands y accoururent pour lui prêter serment de fidélité. On nomme parmi les principaux, les comtes de Glocester,

Guill. Armor. p. 90.

HENRI III.

Roy d'Angleterre,

Né le 1er 8bre 1206. Mort le 16. 9bre 1272.

d'Arondel & de Varennes. Le comte de Salisbéri lui-même abandonna son frere, & passa sous les drapeaux des François. On dit que la cause de cette désertion fut l'inceste du tyran de l'Angleterre, qui n'avoit laissé le comte si longtemps prisonnier en France, que pour deshonorer sa femme. Le roi d'Ecosse vint aussi joindre le nouveau monarque avec un puissant secours, & parcourut avec lui les provinces de Kent, d'Essex, de Suffex, de Suffolk, de Norfolk, d'York, & du Lincolnshire, qui se soumirent presque toutes sans aucune résistance.

AN. 1216.

Idem, ibid.

Il ne restoit plus de ville considérable que Douvres, où commandoit Hubert de Bourg. Louis, sur le reproche que Philippe lui fit de s'amuser à des bicoques, au-lieu de s'assurer de cette clef de l'Angleterre, y mit le siege en homme qui ne vouloit pas la manquer. Mais il est des fautes irréparables : celle du jeune roi fut de ce nombre. Le brave gentilhomme qui défendoit la place avoit eu le temps de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour s'immortaliser par une opiniâtre résistance. Le siege duroit encore, quand la mort de Jean, loin d'avancer, arrêta les conquêtes des François. Ce malheureux prince, l'objet de l'exécration publique, monstre pétri de vices, sans aucun mélange de vertu, mourut de poison, selon quelques-uns, d'une indigestion de pêches, selon quelques autres, ou d'un excès de boire, ou enfin de douleur d'avoir perdu ses trésors au passage d'une riviere, qu'il traversa mal-à-propos, sans en connoître la profondeur. Il laissoit trois fils en bas âge, Henri, Richard, Edmond : il ne parut occupé d'autre soin, que de déclarer l'aîné héritier de ses Etats, sous la tutelle des seigneurs d'Angleterre, & sous la protection du pape qu'il supplioit de le défendre comme son vassal.

Il assiége Douvres.

Idem, ibid.

Cet événement changea entiérement la face des affaires. La haine des sujets s'éteignit avec la vie du souverain, & beaucoup de choses y contribuerent ; l'innocence d'Henri III son fils, qui n'avoit encore que dix ans ; l'inclination qu'on a naturellement pour le sang de ses rois ; le scrupule des peuples sur tant d'excommunications jusque-là méprisées, mais qui ne parurent plus une injuste protection du crime ; &

Les affaires des François en Angleterre vont en décadence.

AN. 1216. peut-être plus que tout cela, l'insolence des François, qui eurent l'imprudence de se vanter qu'il n'y auroit plus de gouvernements, plus de graces, plus de charges que pour

Math. Paris. eux. On disoit même publiquement, que le vicomte de Melun en mourant, avoit déclaré aux seigneurs Anglois, que Louis les regardoit comme des traîtres, & qu'il étoit résolu de les exterminer, lorsqu'il seroit paisible possesseur du trône. Ce bruit étoit apparemment un artifice des ennemis de la France : mais il fit une impression si vive, que la plupart des grands d'Angleterre commencerent incontinent après à rentrer dans leur devoir. Le jeune Henri fut couronné solennellement dans Glocester par le cardinal Galon, jura de rétablir les anciennes coutumes, & fit hommage de son royaume au pape. Louis obligé de lever le siege de Douvres, se vit encore forcé d'accepter une treve de quelques mois ; plus pressé, dit-on, par le manquement de vivres & d'argent, que par l'avis qu'il eut que le successeur d'Innocent, Honoré III, alloit confirmer les censures du légat.

Ils sont battus sur terre & sur mer.

Guill. Armor. ibid.

Aussi-tôt il repassa en France, où Philippe ménageant toujours Rome, affecta de ne le point voir & de lui refuser tout secours. Il ne laissa pas néanmoins de faire quelques troupes & de lever quelque argent : mais étant retourné en Angleterre, il trouva que son absence avoit achevé de ruiner son parti. Les excès où son armée se porta mirent enfin le comble à l'aversion qu'on avoit pour les François. Elle fut défaite dans Lincoln avec un grand carnage, le comte du Perche tué, plusieurs seigneurs Anglois, & quatre cents gentilshommes faits prisonniers. La nouvelle de cet échec, portée en France, fit voir ce qu'on devoit un jour attendre de Blanche de Castille, femme de Louis. Elle sçut en un instant rassembler un corps considérable, trouver ce qu'il faloit de vaisseaux, & faire tout embarquer. Mais ce secours composé d'un nombre infini de brave noblesse, sous le commandement de Robert de Courtenai, prince du sang royal, fut encore battu, & toute la flote prise ou dispersée. Louis abandonné de ceux qui l'avoient apelé, assiégé dans Londres par mer & par terre, & n'attendant rien du roi son pere qui donnoit à sa politique de ne se point mêler de cette expédition,

pédition, se vit enfin réduit à la dure extrémité de demander la paix. Il l'obtint à des conditions beaucoup plus avantageuses, qu'il ne devoit l'espérer. AN. 1216.

On convint qu'il y auroit une amnistie générale pour tous les Anglois qui avoient combattu sous les étendards de la France : que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon : que le prince François remettroit sans délai entre les mains du monarque Anglois toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Angleterre : enfin qu'il délivreroit tous les ôtages qu'on lui avoit donnés, moyennant quinze mille marcs d'argent qui furent payés comptant. On ajoute qu'il promit en outre de porter le roi son pere à rendre au jeune Henri tout ce que ses ancêtres avoient possédé en France, ou de le rendre lui-même, quand il le pouroit. Mais dans le traité de paix raporté par Rymer, on ne trouve point cette circonstance si intéressante d'ailleurs pour la nation Angloise. La paix fut jurée sur les saints évangiles, & le légat aussi-tôt donna l'absolution au prince Louis, à condition toutefois qu'il payeroit pendant deux ans le dixieme de son revenu, pour le secours de la Terre-Sainte. Les laïques qui l'avoient accompagné ne furent taxés qu'au vingtieme. Quant aux ecclésiastiques, on les obligea d'aller à Rome, où le grand pénitencier les condamna à cette satisfaction : que dans l'espace d'un an aux fêtes de Noël, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge, & de la Toussaints, ils feroient amende-honorable, nus pieds & en chemise, dans l'église cathédrale, confesseroient publiquement leurs fautes, & marcheroient en procession tout le long du choeur, tenant en main des verges dont ils seroient fustigés par le chantre. Telle étoit alors la rigueur avec laquelle Rome punissoit ceux qui avoient osé résister à ses ordres : pénitence, dit un célebre historien, *dont certainement on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui.*

AN. 1217.

Louis obligé de demander la paix : conditions du traité.

Rymer, Act. publ. t. 1, p. 74.

Ainsi finit au bout de dix-huit mois le regne de Louis sur les Anglois. Ce prince revint en France, blâmé des uns, justifié par les autres du peu de succès d'une entreprise, que la seule superstition fit échouer. La déférence qu'eut Phi-

Daniel, Hist. de Franc. t. 3, p. 161.

An. 1217.

lippe pour les censures de Rome, déférence portée peut-être trop loin, l'empêcha de seconder son fils de toutes ses forces. Cette politique, qu'on nommoit alors piété, qu'on traiteroit aujourd'hui de simplicité, arracha de sa maison une couronne, que malgré la fierté Romaine & l'inconstance Angloise, il pouvoit assurer & fixer sur la tête de son héritier. Quoi qu'il en soit, la royauté momentanée de Louis pouroit être un titre aux monarques François de prendre les armes & la qualité de rois d'Angleterre : titre au-moins aussi valable que celui sur lequel les Anglois se fondent pour usurper les armoiries & l'auguste qualité de roi de France. Mais nos princes, curieux de la seule réalité, ne sçavent point se repaître de noms vains & chimériques.

Célebre Arrêt de la cour des Pairs au sujet des comtés de Champagne & de Brie.

Le différend qui s'éleva dans le même temps au sujet des comtés de Champagne & de Brie, suspendit les réflexions peu avantageuses sur l'expédition d'Angleterre, & fixa toute l'attention du monarque, de la cour des pairs, & du royaume entier. Henri II, comte de Champagne, qui étoit passé en Palestine avec Philippe-Auguste son oncle, oublia sa patrie, & devenu veuf épousa Isabelle, héritiere du royaume de Jérusalem. Il mourut quelques années après, laissant de cette princesse deux filles au berceau. Thibaud III, son frere, s'empara de ses Etats, que personne ne lui disputoit, & les transmit à son fils Thibaud IV, sous la tutelle de Blanche de Navare sa mere. Ce prince en jouïssoit paisiblement depuis seize ans, quand Erard de Brienne, qui avoit épousé Philippine, l'aînée des filles de Henri, se présenta pour recœuillir la succession de son beau-pere. C'étoit un seigneur également distingué par sa naissance & par ses grandes qualités : son droit paroissoit incontestable : alors les grands fiefs de France passoient aux femmes sans aucune difficulté : mais on lui objecta la naissance équivoque de la reine son épouse. Isabelle en effet, mariée par le roi son frere à Homfroi de Toron, en avoit été séparée sur des prétextes si légers, qu'on doutoit même en Orient de la légitimité des enfants qu'elle avoit eus, d'abord du prince de Tyr, ensuite du comte de Champagne. Cette raison parut sans replique ; & les pairs assemblés à Melun, rendirent le célebre arrêt qui confirme

Thibaud dans la possession de tous les biens de sa maison.

AN. 1217. Droits du prince Louis sur la couronne de Castille.

La mort du roi de Castille, qu'un enfant tua d'une tuile, en jouant avec lui, sembloit devoir ralumer une contestation absolument semblable, si Philippe eût eu plus d'ambition que de politique. Dom Henri, c'étoit le nom du monarque Espagnol, avoit quatre sœurs, Bérengere qui avoit épousé Alfonse IX, roi de Léon; Blanche femme du prince Louis, fils aîné de France; Urraque mariée à Alfonse II, roi de Portugal, & dona Eléonore qui épousa depuis dom Jayme ou Jacques I, roi d'Aragon. Le jeune prince, leur frere, ne laissant point de postérité, la succession au trône ne pouvoit regarder que l'aînée: aussi fut-elle généralement reconnue. Mais la crainte que son mari, roi très ambitieux, ne saisît l'occasion de régner sous son nom en Castille, lui fit abdiquer la couronne en faveur de Ferdinand son fils. Cette circonstance changeoit absolument la face des affaires. La naissance de Ferdinand paroissoit extrêmement douteuse, le mariage de Bérengere avec Alfonse s'étoit fait malgré la résistance du roi son pere: les deux époux étoient parents dans un degré prohibé: deux papes avoient déclaré cette alliance illégitime: la princesse enfin vivoit séparée de son mari par une sentence de l'église: ainsi tout conspiroit à l'élévation de Blanche, comtesse d'Artois, sœur puînée de la reine de Léon. Elle avoit dans ses intérêts plusieurs seigneurs qui lui demandoient un de ses fils, avec promesse de le faire couronner. Mais Philippe, connoissant la délicatesse de la santé du comte d'Artois, ne voulut point qu'il entreprît une guerre hasardeuse par elle-même, & dont le fruit devoit naturellement demeurer à Bérengere, qui pouvoit le conserver long-temps, & le rendre toujours douteux par un autre mariage. Louis néanmoins ne laissa pas d'écarteler de France & de Castille, comme ayant de légitimes prétentions sur cette couronne.

AN. 1219. Nouvelle treve de quatre ans avec l'Angleterre. *Rymer. Act. publ. t. 1, p. 78.*

Cependant la treve avec l'Angleterre étoit expirée; & le prince Louis, à la tête d'un corps considérable de troupes, alla mettre le siege devant la Rochelle, qui fut prise & rendue presqu'aussi-tôt par un nouveau traité, où l'on renouveloit la suspension d'armes pour quatre autres années. Ce moment de tranquilité donna le loisir au prince Louis de

AN. 1219. faire une seconde expédition en Languedoc, où le trouble & la division reprenoient de nouvelles forces.

Concile de Latran, où le comte Raymond est dépouillé de ses États.

Le concile de Latran, loin d'y rétablir la paix & la tranquilité, y avoit ralumé plus vivement que jamais le feu de la discorde & de la guerre civile. Alors on ouvroit les yeux sur les entreprises téméraires du Sacerdoce, qui s'arrogeoit le droit de disposer des empires & des principautés. Quatre cent douze évêques, & huit cents, tant abbés que prieurs, ayant à leur tête le pape Innocent III, les patriarches de Constantinople & de Jérusalem, & soixante-onze primats ou métropolitains, déciderent, d'un commun accord, « que » la puissance séculiere seroit tenue, sous peine d'excommu» nication, de promettre par serment d'exterminer de tout » son pouvoir, les hérétiques dénoncés; ordonnant aux évê» ques de fraper de mille anathêmes ceux qui n'obéiroient pas, » & d'en informer le souverain pontife, afin, dit-on, qu'il » déclare leurs vassaux déliés du serment de fidélité, & qu'il » expose leurs terres au premier catholique qui voudra s'en » saisir ». Ce n'étoit encore là qu'une simple théorie; la pratique suivit de près. Le comte de Toulouse, accompagné de son fils & des comtes de Foix & de Comminge, se présenta aux prélats assemblés, pour demander la restitution de ses domaines. Quelques évêques, tous gens de mérite, intercédoient pour lui, & remontroient au pape que ce prince lui avoit toujours été obéissant, qu'il lui avoit remis ses places fortes, lorsqu'on l'avoit exigé: qu'il s'étoit croisé des premiers: qu'il avoit combattu pour l'église contre le vicomte de Béziers son propre neveu. Innocent parut ébranlé; mais, ajoute l'enthousiaste Pierre de Vaux-Sernai, *le conseil d'Achitophel ne prévalut pas*. Il fut dit que la foi catholique ne pouvant subsister dans le Languedoc, tandis que Raymond en seroit maître, il méritoit d'en être banni pour jamais, & que se contentant de huit cents livres qu'on lui donneroit tous les ans, pour son entretien, il iroit pleurer ses péchés où il pouroit.

Conc. t. 2, p. 142 & seq.

Hist. Albig. c. 83.

Conc. c. II, p. 234.

Ce même décret accorde au comte Simon de Montfort, la propriété de Toulouse & de tous les pays conquis par les armes des croisés, sous l'hommage de ceux dont ils rele-

Trés. des Chart. Bulles contre les hérétiques, n. 13.

voient. Pour les terres qui n'avoient pas été conquises, telles que le Vénaissin, la Provence, Beaucaire & son territoire, le concile ordonne qu'elles seront gardées sous le nom de l'église, afin d'en pourvoir le jeune Raymond, lorsqu'il sera parvenu à un âge légitime; si toutefois il se montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout, ou seulement une portion, ainsi qu'il sera plus convenable. Ce fils infortuné d'un pere plus malheureux encore, étoit un jeune homme d'environ dix-sept ans, le plus beau cavalier, le prince le mieux fait de son siecle, aimé des peuples jusqu'à l'adoration, digne enfin par les qualités de l'esprit & du cœur, de la haute fortune où l'apeloit sa naissance, qui le faisoit sortir de tant de rois. On lit qu'admis à l'audience d'Innocent, le pontife, après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit ces paroles remarquables : *Mon fils, écoutez-moi; si vous suivez les conseils que je vais vous donner vous ne manquerez jamais. Aimez Dieu sur toutes choses : ne prenez jamais le bien d'autrui; mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'enlever. Saint pere*, répondit le prince avec beaucoup de noblesse, *vous ne serez donc pas fâché si je fais tous mes efforts, pour recouvrer mes domaines sur le comte de Montfort. Quoi que vous entrepreniez*, répliqua le pape, *Dieu vous fasse la grace de bien commencer & de mieux finir.*

AN. 1219.

Aut. Anon. Hist. du Lang. tom. 3, preuv. p. 62.

Le jeune Raymond reprend la meilleure partie de ce qu'on avoit ôté à son pere.

Hist. Albig. c. 83. Guill. de Pod. c. 27 & seq.

Les vœux d'Innocent, vrais ou simulés, furent pleinement exaucés. Le jeune Raymond ne fut pas plutôt arrivé dans la Provence, que le concile lui avoit laissée comme par grace, qu'il reprit une grande partie de ce qu'on avoit enlevé au comte son pere. Marseille, Avignon, Tarascon, lui ouvrirent leurs portes, le reçurent aux cris redoublés de *vive Toulouse, le comte Raymond & son fils!* Une foule de noblesse courut se ranger sous ses étendards, lui fit hommage, & jura de le défendre jusqu'à la mort. Ce brave prince, se voyant à la tête d'un corps considérable de troupes, marcha du côté de Beaucaire, dont les habitants l'avoient apelé; entra dans la ville aux acclamations du peuple, & mit le siege devant le château, place très forte sur le bord du Rhône, défendue d'ailleurs par un vaillant chevalier nommé Lambert de Limous. Montfort vole au secours avec son armée, investit le jeune comte dans ses retranchements, &

AN. 1219.

l'assiege à son tour. Tout ce que la science militaire a de ruses, la valeur d'héroïsme, la haine d'acharnement & d'opiniâtreté, fut inutilement employé. Le jeune Raymond, âgé seulement de dix-huit à dix-neuf ans, se conduisit avec tant de prudence, de bravoure & d'intrépidité, qu'il força son ennemi de lui abandonner le boulevart du bas-Languedoc sans autre condition que d'accorder la vie & bagues sauves à ceux qui le défendoient.

Montfort cause une émotion dans Toulouse: perfidie de l'évêque de cette ville.

Un événement si heureux étonna le nouveau comte de Toulouse, qui établi par un concile général, investi solennellement par Philippe-Auguste, trop foible & trop superstitieux pour s'oposer aux entreprises de Rome, ne croyoit pas que rien pût troubler sa grandeur. Mais le sceau de Dieu n'y étoit pas; & cette puissance, ouvrage de l'injustice, se dissipa comme toutes les fortunes de cette espece. Montfort, désespéré du mauvais succès de sa derniere entreprise, résolut de s'en venger sur Toulouse, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec Beaucaire. Rien de si noir que la trahison dont on usa envers cette malheureuse capitale. Foulque, son évêque en fut le promoteur; & le général de l'église, cet homme si dévot, si l'on en croit ses panegyristes, se chargea de l'exécution. Le prélat abusant indignement de l'autorité que lui donnoit son caractere, entre dans sa ville, exhorte son peuple à aller au-devant de Simon, pour lui demander pardon, avec promesse qu'il l'obtiendra. Ces malheureux se laissent persuader, sortent en foule, vont à la rencontre de leur seigneur, qui, suivant qu'il en étoit convenu avec l'évêque, ordonne de les arrêter & de les charger de fers. Ceux qui se trouvoient les derniers, épouvantés de cette perfidie, prennent la fuite, & courent annoncer à leurs compatriotes le triste sort de ceux qui les avoient précédés.

Aut. Anon. preuv. de l'Hist. de Lang. t. 3, p. 78.

En même temps, Foulques, cet homme de sang & de carnage, commettoit d'horribles excès dans la ville, qu'il abandonna au pillage d'un corps de troupes qui l'avoit suivi. Le peuple entre en fureur, court aux armes, & se barricade dans les rues. Simon arrive dans cette circonstance, fait mettre le feu en trois endroits différents, & ordonne à ses troupes de passer au fil de l'épée tout ce qui se présentera sous

Ibid. pag. 79.

leurs mains. Les Toulousains réduits au désespoir, se défendent avec toute l'intrépidité dont un peuple en fureur est capable, repoussent les soldats de Montfort avec grande perte, éteignent l'incendie, & forcent le cruel général d'abandonner son entreprise, pour se retirer d'abord dans la cathédrale, ensuite dans le château Narbonnois. Alors il se fait amener ceux de Toulouse, qu'il détenoit prisonniers, & leur déclare qu'il leur fera trancher la tête, s'ils n'engagent leurs concitoyens à lui rendre la ville. Cette menace produisit une nouvelle négociation, où ce peuple infortuné fut encore la victime de la perfidie de son évêque.

AN. 1219.

* Ibid. p. 89.

Le traître, toujours de concert avec l'usurpateur, courut dans toutes les rues, accompagné de l'abbé de saint Sernin, publiant que le comte de Montfort, mortifié de ce qui venoit d'arriver, consentoit de rendre la liberté aux prisonniers, de restituer tout ce qu'on avoit enlevé dans le pillage, enfin de vivre désormais en bonne amitié avec les habitants de sa chere capitale. On n'y mettoit que la condition de remettre leurs armes & leurs tours. C'étoit un privilege des bourgeois de Toulouse & d'Avignon, d'avoir des tours dans leurs maisons. Les deux prélats portant la dissimulation aussi loin qu'elle peut aller, ne craignirent point de se faire cautions de ces promesses, si le peuple prenoit le parti de la soumission. Une triste expérience auroit dû lui aprendre, que son évêque ne cherchoit qu'à le tromper; mais l'envie de sauver ceux de ses freres, qui gémissoient dans l'obscurité d'une infâme prison, lui fit accepter la paix aux conditions qu'on lui offroit; il livra & ses armes & ses tours. Alors Simon ne ménage plus rien, fait mettre aux fers les principaux habitants, assemble son conseil, propose de mettre la ville à feu & à sang, & de la raser jusqu'aux fondements. Ce ne fut pas sans peine qu'on le détermina à se contenter pour satisfaction de trente mille marcs d'argent: somme exorbitante dans la circonstance où les Toulousains se trouvoient, pillés, brûlés, saccagés.

Les Toulousains rappellent le vieux Raymond.

La dureté avec laquelle on leva cet impôt, les réduisit enfin au désespoir. Ils rapelerent le vieux Raymond leur ancien maître, le reçurent dans leur ville avec mille démon-

AN. 1219.

Siége de Toulouse par Montfort; mort de ce général.

ſtrations de joie, ſe fortifierent de tous côtés, & armerent puiſſamment pour ſe ſouſtraire au joug d'un tyran. Le comte Simon, inſtruit de cette révolution, ſe hâte de conclure une treve avec le jeune prince de Toulouſe, quite la Provence, & ramene ſon armée contre ſa capitale. Il eſſaya d'abord d'y entrer par le château Narbonnois, comme il avoit fait l'année précédente; mais il trouva des hommes plus aguerris, & des fortifications plus régulieres. Il ſe vit donc réduit à l'attaquer dans les formes. Le ſiege fut long & meurtrier: on y fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Un jour que Montfort menoit les Toulouſains battant juſque dans leur foſſé, une pierre d'une groſſeur prodigieuſe, lancée par un mangonneau, l'atteignit à la tête, & le renverſa preſque mort ſur la place. Les deux partis jeterent un grand cri, les uns de joie, les autres de douleur. On le tranſporta auſſitôt dans la tente du cardinal légat, où il expira tant de cette bleſſure, que de cinq autres coups de fleches qu'il avoit reçus dans le corps.

Hiſt. Alb. c. 26. Guill. de Pod. c. 30.

Amauri ſon fils leve le ſiége.

Ainſi périt de la main d'une femme, ſelon quelques-uns, de celle d'un nain, ſelon quelques autres * le fameux Simon de Montfort, qui remplit la chrétienté du bruit de ſes exploits & de ſes victoires: homme incomparable, s'il avoit été moins ambitieux, moins cruel, moins perfide, moins colere & moins vindicatif. Amauri, ſon fils aîné, hérita de ſes titres, mais non de ſon courage pour les ſoutenir. Obligé de lever le ſiege de Toulouſe, il alla ſe faire reconnoître dans ſes nouveaux Etats, emportant le corps de ſon pere, qui fut inhumé dans le monaſtere de Hautes-Bruyeres, de l'ordre de Fontevraud.

Le jeune Raymond recouvre une partie de ſes domaines.

Aut. Anon. ibid. p. 96.

La mort du général de la croiſade, en abattant le courage des croiſés, releva les eſpérances des partiſans de la maiſon de Toulouſe. Le jeune Raymond profitant de la circonſtance, partit à la tête d'un corps de troupes pour l'Agénois, & remit une partie du pays ſous ſon obéiſſance. On le reçut par tout avec une joie extrême, & les peuples firent

* Benoiſt, hiſt. des Albigeois, l. 5, aſſure que ce fut une femme qui lança la pierre du mangonneau; on dit au contraire dans l'hiſt. gén. des Gr. Off. tom. 6, p. 75, que ce fut un nain.

main

main basse sur les garnisons que Montfort avoit établies chez eux. Nismes, en même temps, secouant le joug de l'usurpateur, ouvrit ses portes à la princesse Sancie, femme du jeune comte, exemple qui fut suivi de presque tout le Rouergue & le Querci, où la plupart des villes s'empresserent à l'envi de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Le comte de Comminge ne s'oublia pas dans une conjoncture si favorable; il se mit en campagne, résolu de se faire par lui-même la justice que le concile de Latran lui avoit refusée, recouvra les armes à la main, tous les domaines qu'on lui avoit enlevés, & fit mourir Joris, que Simon avoit établi gouverneur de tout le Commingeois.

AN. 1219.

Louis joint Amauri devant Marmande, qui se rend à discrétion.

Tel étoit l'état des affaires en Languedoc, lorsque le prince Louis, vivement sollicité par le pape Honoré III, y conduisit une armée de six cents hommes d'armes, & de dix mille hommes d'infanterie. On comptoit dans son armée vingt évêques, trente-trois comtes, & un grand nombre de barons & autres seigneurs. Il s'empara d'abord de Marmande, dont la garnison fut contrainte de se rendre à discrétion. On lui conseilloit de la faire passer au fil de l'épée; mais il eut horreur d'une pareille inhumanité, & se contenta de la retenir prisonniere. La ville fut livrée au comte Amauri, qui fit massacrer cinq mille habitants, tant hommes que femmes ou enfants: action barbare, qui choqua extrêmement le prince François.

Guill. Armor. p. 92.

Il met le siége devant Toulouse, & est obligé de le lever.

Louis néanmoins ne laissa pas de s'engager au siege de Toulouse, où le jeune Raymond s'étoit enfermé avec une garnison également nombreuse & aguerrie. La place fut attaquée avec beaucoup de vivacité & défendue de même. Les assiégeants faisoient depuis six semaines des efforts incroyables, & rien n'avançoit. Le prince ne sçavoit comment se tirer avec honeur d'une entreprise trop légérement conçue, lorsque Philippe, qui en avoit prévu le succès, suppléa à son embaras, en lui envoyant ordre de revenir promptement à la cour. Il obéit, mais avec tant de précipitation, qu'il abandonna toutes ses machines, dont les assiégés s'emparerent. La retraite des François donna un libre cours à la valeur & à l'activité du jeune comte de Toulouse. Tout plia

Idem, ibid.

AN. 1219.

devant lui. On compte parmi les principales villes qu'il força, Lavaur, Puilaurens, Montauban, Castelnaudari, Montréal.

AN. 1222.

Amauri offre ses Etats au roi, qui les refuse.

Amauri, fatigué de tant de revers, incapable d'ailleurs de soutenir la haute fortune de son pere, députa vers le roi, pour lui offrir toutes les conquêtes des croisés. Le pape se joignit à lui & ne balança pas d'assurer le monarque de la rémission de ses péchés, s'il vouloit unir à son domaine tous les pays que Montfort avoit enlevés aux hérétiques. Le jeune Raymond ne s'oublioit pas dans une conjoncture si critique: il écrivit « à son très sérénissime seigneur, Philippe par la grace » de Dieu, roi des François, pour lui jurer une prompte » obéissance à ses ordres. J'ai recours à vous, seigneur, lui » dit-il, comme à mon unique refuge, comme à mon seigneur & à mon maître, & si je l'osois dire, comme à mon » proche parent; vous suppliant de me faire rentrer, en vue » de Dieu, dans l'unité de la sainte église, afin qu'après avoir » été délivré de l'oprobre d'une honteuse exhérédation, je » reçoive de vous mon héritage. J'atteste Dieu & les saints, » que je m'étudierai toute ma vie à faire votre volonté & » celle des princes vos successeurs ». Le roi, soit compassion pour un prince digne par ses grandes qualités d'un meilleur sort, soit équité, soit politique, ne voulut point accepter les offres de Rome & d'Amauri: mais il ne put refuser au saint pere de convoquer à Paris une assemblée d'évêques & de seigneurs, pour y traiter des moyens de soutenir une usurpation qu'il blâmoit intérieurement, & que la crainte de l'excommunication ne lui permettoit pas d'empêcher.

Trés. des ch. Toulouse, sac. 3, n. 54.

Testament de Philippe.

Duch. tom. 5, p. 261.

La santé du monarque s'affoiblissoit de jour en jour: une fievre quarte acheva de consumer ses forces: il commença alors à penser sérieusement à l'affaire de son salut, & fit un testament dont il nommoit exécuteurs frere Guérin, évêque de Senlis, Bathélemi de Roye, grand chambrier de France, & frere Aymard, trésorier du temple. On y voit un fonds considérable destiné à l'héritier de la couronne pour la défense de l'Etat: vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante sous le marc, pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits: dix mille livres parisis à la reine Isemburge, sa chere épouse:

autant à ſon fils Philippe, trois mille marcs d'argent au roi de Jéruſalem, deux mille au maître de l'hôpital de Toulouſe, deux mille aux templiers d'outre-mer, cent cinquante mille cinq cents pour le ſecours de la Terre-Sainte : deux mille livres pariſis à ſes domeſtiques, vingt-un mille pour les pauvres, orphelins, veuves ou lépreux. Enfin il donne à l'abbaye de ſaint Denis tous ſes bijoux & toutes ſes pierreries, qui, au raport de Guillaume de Nangis, valoient au-moins douze mille livres, ſomme ſuffiſante alors pour fonder vingt religieux, qui devoient prier Dieu à perpétuité pour le repos de ſon ame. AN. 1222.

Tout ſe diſpoſoit à l'aſſemblée de Paris. Déja Jean de Brienne, roi de Jéruſalem; Guillaume de Joinville, archevêque de Rheims; le cardinal Conrad, légat du pape, pluſieurs archevêques & plus de vingt prélats s'y étoient rendus conformément aux ordres du monarque. Philippe qui prenoit l'air au château de Pacy ſur Epte voulut auſſi s'y trouver: mais la fievre qui le tourmentoit depuis un an, devint continue, & l'arrêta à Mantes, où il mourut dans la cinquante-huitieme année de ſon âge, & la quarante-quatrieme de ſon regne. Son corps fut porté à ſaint Denis avec toute la pompe qui convenoit à un ſi grand prince. On lit qu'à ſes funérailles, où ſe trouverent les princes ſes enfants, le roi de Jéruſalem, & tous les grands barons de France, il s'éleva une grande diſpute entre Guillaume de Joinville & le cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier comme légat du pape, celui-là comme archevêque de Rheims, qui étoit ſeul en poſſeſſion de cette glorieuſe prérogative. Les prélats François, toujours attentifs à maintenir leurs privileges contre les étrangers, s'aviſerent d'un expédient qui ſatisfit également les deux partis. Il fut décidé que tous deux diroient chacun une meſſe dans le même temps, ſur le même ton, à deux autels voiſins, & que les évêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondroient comme à un ſeul officiant, ce qui fut exécuté au grand étonnement de toute l'aſſemblée, ſurpriſe d'une pareille nouveauté.

AN. 1223. Sa mort & ſes funérailles.

Rigord, p. 66.

Ibid, p. 67.

Son portrait & ſon éloge.

Ainſi mourut Philippe II, que ſa naiſſance long-temps

AN. 1223.

désirée fit surnommer Dieu-donné, & à qui ses conquêtes, aussi rapides que brillantes, mériterent le glorieux nom d'Auguste. C'est de tous les rois de la troisieme race celui qui a le plus étendu le domaine royal. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou subjugués: la Picardie, l'Artois, l'Auvergne, & plusieurs autres comtés réunis à la couronne: l'Angleterre & l'Empire humiliés à la célebre journée de Bouvines: la puissance des Anglois presque anéantie en-deçà de la mer: l'orgueuil des vassaux rebelles abattu: tout annonce un conquérant qui rendit les grands plus dociles, les peuples plus soumis, & le trône plus respectable. On nous le représente comme un prince brave, grand capitaine, laborieux, actif, bien fait de sa personne, beau de visage, sans autre irrégularité que deux petites taies sur l'un des yeux. Ses actions prouvent qu'il eut du-moins autant de mérite que de bonheur: sage politique qui possédoit eminemment l'art d'employer à propos les caresses ou les menaces, les récompenses ou les châtiments: heureux dans ses entreprises, parce qu'il sçavoit les concerter avec prudence, & les exécuter avec célérité: magnifique dans les occasions d'éclat, pour soutenir l'honeur de la royauté: économe dans son domestique, pour ne point surcharger ses peuples: exact à rendre la justice à ses sujets, qui l'aimoient comme leur pere: zélé pour la gloire de la religion, dont il fut toujours le défenseur le plus ardent.

Ses défauts. On lui reproche un caractere plus enclin à la sévérité qu'à la miséricorde; un tempérament colere, que la moindre résistance faisoit entrer en furie. Mais ce seroit le traiter avec trop de rigueur, si pour ne s'être pas possédé peut-être trois ou quatre fois, on lui refusoit les justes louanges qu'il mérite, & par ses exploits & par ses grandes qualités. On l'accuse encore de n'avoir pas été tout-à-fait exempt de blâme du côté de la chasteté. Son divorce avec Isemburge, son mariage avec la princesse de Méranie, un fils naturel, nommé Pierre Charlot, qu'il eut d'une personne inconnue, tout semble confirmer cette odieuse imputation. Si cependant cette troisième alliance avec Agnès de Méranie doit être regardée comme un crime, il paroît qu'on pouroit absolument le faire re-

tomber sur les prélats qui prononcerent la sentence de séparation. Quant au prince, fruit d'un amour illégitime, c'est une de ces taches malheureusement trop ordinaires à la mémoire des héros : elle n'empêcha pas du-moins de lui attribuer des miracles après sa mort. On dit qu'à *son tombeau les boiteux furent redressés : & la clarté de la lumiere rendue aux aveugles.*

An. 1223.

Gest. Philip. Aug. apud. Duch. t. 5, p. 261.

On raconte de lui un autre merveille dans le même goût, arrivée à Sienne, & confirmée par le témoignage de deux célebres cardinaux. Un chevalier Siennois, nommé Jacques, désespéré des médecins, & malade à toute extrémité, fut une belle nuit transporté en esprit dans la place publique. Là il vit passer une multitude innombrable de cavaliers, & après eux un vénérable vieillard, qui avoit une grande barbe, un visage long & un peu enluminé. Il tenoit par la main un chevalier de bonne mine, revêtu d'un manteau blanc sur une tunique blanche. Quel est votre hôte, dit le vieux inconnu au malade ? Seigneur, répond celui-ci, c'est Thomas, prêtre cardinal de sainte Sabine. Dites-lui, reprend le vieillard, qu'il aille demain trouver le pape, pour le prier d'absoudre l'ame de Philippe, roi de France. Qui êtes-vous, seigneur, demande le moribond ? Je suis Denis le martyr, & celui que vous voyez à mes côtés, est Philippe, roi des François, que je conduis à la vallée de Josaphat. Mais, objecte le Siennois, le pape & les cardinaux ne voudront pas m'en croire sur ma parole. Allez toujours, replique le saint : voici votre lettre de crédit : vous deviez mourir cette nuit, & vous voilà guéri. Le bon militaire s'éveille à ces mots, ne ressent plus en effet aucun mal, va se jeter aux pieds du pape, & lui expose fort au long son aventure. Aussi-tôt le pontife distribue de grandes aumônes aux pauvres, ordonne des jeûnes par toute la ville, fait célébrer grand nombre de messes ; & chante lui-même avec beaucoup de respect & de dévotion toutes les formules qui regardent l'absolution. Ces petites historiettes qui feroient rire aujourd'hui, étoient alors débitées très sérieusement, & crues de la meilleure foi du monde.

Ibid.

Origine des Ribauds.

Philippe fut le premier de nos rois, qui entretint des ar-

An. 1223.

mées ſur pied, même en temps de paix : ce qui le mit en état de ſe faire toujours craindre de ſes voiſins, & reſpecter par ſes ſujets. La France lui doit encore le peu de perfection qu'avoit alors l'art militaire. Le ſoin qu'il prit toujours de s'attacher par ſes bienfaits quantité de bons ingénieurs, contribua plus que toute autre choſe à la rapidité de ſes exploits & de ſes conquêtes. On parle ſous ſon regne d'une eſpece de ſoldats, apelés *Ribauds*, qui ſemblent avoir beaucoup de raport avec ce qu'on apele aujourd'hui *enfants perdus*. C'étoit, ſi l'on en croit Rigord, des déterminés qu'on mettoit à la tête des aſſauts, & dont on ſe ſervoit habituellement, ſoit dans les eſcalades, ſoit dans d'autres ſemblables actions de hardieſſe & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu par la ſuite leur nom infâme en France : on le donna depuis indifféremment, & aux jeunes débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux, & aux femmes ou filles qui n'avoient pas honte de ſe proſtituer.

Du Cange, au mot Ribaldi.

Fonctions de leur roi.

Les *Ribauds* avoient un chef qui portoit le titre de roi, ſuivant l'uſage qui s'étoit introduit alors de donner cette auguſte qualité à ceux qui avoient quelque commandement ſur les autres. Ainſi l'on diſoit fort ſérieuſement, *le roi des Merciers, le roi des Mégiſſiers, le roi des Jongleurs, le roi des Ménétriers.* Celui des *Ribauds* n'avoit point bouche en cour, mais ſeulement *ſix denrées de pain, & devoit être monté par l'écurie.* Le devoir de ſa charge étoit *de ſe tenir toujours hors de la porte, pour écarter ceux qui n'avoient pas droit d'y entrer.* S'il ſe commettoit quelque crime dans *l'hoſt ou chevauchée du roi*, c'étoit lui qui en faiſoit informer, qui jugeoit, qui décernoit la peine convenable. *L'or & l'argent de la ceinture au malfaiteur* étoient pour le prevôt ; *le cheval, le harnois & tous autres hoſtils* pour les maréchaux, les draps & les habits pour le roi des Ribauds, qui en faiſoit l'exécution. Ce monarque théatral connoiſſoit de tous les jeux de dés, de brelans, & autres qui ſe jouoient pendant le voyage de la cour : il levoit deux ſous par ſemaine *ſur tous les logis des bourdeaulx & des femmes bourdelieres ;* & chaque femme adultere lui devoit cinq ſous, ſous peine de ſaiſie de ſa ſelle. Le nom de cet officier fut ſuprimé ſous le regne de Charles VI : mais l'office de-

Traité de la Pol. t. 1, p. 152.

Stat. Reg. Phil. an. 1317.

Butel. in Sum. Rural. n. 2, tit. 1.

In Regeſt. Chart. ſignat. 117. an. 1380, num. 176.

meura; & ce qu'on apeloit le roi des *Ribauds*, fut nommé grand prevôt de l'hôtel, charge qui subsiste encore de nos jours.

AN. 1223.

Le regne des héros fut toujours celui des sciences & des arts: Philippe les favorisa plus qu'aucun de ses prédécesseurs. On voit par une lettre du pape Innocent III, que ce prince avoit formé le dessein d'un hôtel des invalides, pour servir de retraite aux soldats & aux officiers hors d'état de faire le service. Rome lui promettoit de l'exempter de la jurisdiction de l'évêque; mais l'exécution de ce noble dessein étoit réservée à Louis XIV, le plus illustre de ses descendants. Alors fleurissoit dans Paris cette célebre académie, mere de toutes les universités par l'ancienneté de sa fondation, dépositaire de tout genre de sçavoir par l'universalité de ses connoissances, l'oracle enfin des pontifes & des conciles même par la supériorité de ses lumieres. L'estime où elle étoit, dit un illustre moderne, lui a fait chercher une origine fabuleuse. Elle ne doit point son établissement à Charlemagne: ce fut sous la fin du regne de Louis le jeune, qu'elle prit naissance: Pierre Lombard peut être regardé comme son fondateur. Ses premiers statuts furent dressés sous Philippe-Auguste: le nom *d'université* ne lui fut donné que sous saint Louis. On y enseignoit dans le douzieme siecle, non-seulement le droit canon & civil, mais la philosophie, la médecine & la théologie. Jamais, dit Rigord, les écoles d'Athènes & de Thebes ne furent plus fréquentées. On y accouroit de toute part; attiré moins encore par l'aménité du lieu & l'abondance de toutes choses, que par la multitude des privileges dont elle jouïssoit, ainsi que ses écoliers, par la générosité peut-être indiscrete de nos rois. Les plus remarquables de ces prérogatives étoient de députer aux conciles, de ne contribuer à aucune charge de l'Etat, & d'avoir ses causes commises devant le prévôt de Paris, qui se glorifioit du titre *de conservateur des privileges royaux de l'université*. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs, interdisoit tout sermon, quand il croyoit avoir sujet de mécontentement, signoit tous les traités & autres actes publics. Cette étonnante grandeur acquise à la faveur des troubles, alla tou-

Etat des sciences & des arts. Université de Paris.

L. XI, epist. 25.

Abrégé chron. de l'Histoire de Franc. p. 204, c. 1.

Rigord, p. 50.

Laur. Ord. des rois, t. 1, p. 25.

AN. 1223.

jours en diminuant depuis l'invasion des Anglois, jusqu'au regne de Louis XII ; & tant de droits peu fondés cesserent enfin, lorsque nos rois eurent repris toute leur autorité.

Mœurs de ce temps ; fête des fous.

On trouve une esquisse des mœurs de ce siecle dans les opositions qu'éprouva Eudes de Sully, lorsqu'il entreprit d'abolir une cérémonie aussi ridicule qu'impie : cérémonie cependant tolérée jusqu'alors, non-seulement dans l'église de Paris, mais encore dans plusieurs autres cathédrales du royaume ; c'est ce qu'on apeloit dans la capitale *la fête des fous ;* & ailleurs, *la fête des innocents.* Elle se célébroit à Paris le jour de la Circoncision ; dans quelques endroits, le jour de l'Epiphanie ; en quelques autres, le jour des Innocents. Les prêtres & les clercs s'assembloient, élisoient un pape, un archevêque ou un évêque, le conduisoient en grande pompe à l'église où ils entroient en dansant, masqués, & revêtus d'habits de femmes, d'animaux ou de boufons, chantoient des chansons infâmes, faisoient un bufet de l'autel, sur lequel ils mangeoient & buvoient pendant la célébration des saints mysteres, y jouoient au dés, brûloient au-lieu d'encens le cuir de leurs vieilles sandales, couroient, sautoient dans le lieu saint, avec toutes les postures indécentes dont les bateleurs sçavent amuser la populace. Le pieux Eudes, touché d'un abus si horrible, rendit une ordonnance, par laquelle il défend de solenniser cette fête, sous peine d'excomunication. On peut croire qu'en conséquence, cet usage fut suspendu pour quelque temps : mais il est constant qu'il ne fut pas éteint, & qu'il duroit encore deux cent quarante ans après.

Du Cange, glos. au mot Kalendæ.

Fêtes des ânes.

Cette fête scandaleuse nous rapele le souvenir d'une autre, qui ne lui cede point en extravagance. On la nommoit *la fête des ânes.* Voici comme elle se célébroit à Beauvais. On choisissoit une jeune fille, la plus belle de la ville : on la faisoit monter sur un âne richement enharnaché : on lui mettoit entre les bras un joli enfant. Dans cet état, suivie de l'évêque & du clergé, elle marchoit en procession de la cathédrale à l'église paroissiale de saint Etienne, entroit dans le sanctuaire, alloit se placer près de l'autel, du côté de l'évangile, & aussi-tôt la messe commençoit. L'*Introït*, le *Kyrie*,

Idem, ibid. verb. Festum Asinorum.

rye, le *Gloria*, le *Credo*, tout ce que le chœur chante, étoit terminé par ce joli refrain, *Hinham*, *Hinham*. La *prose*, moitié latine, moitié françoise, expliquoit les belles qualités de l'animal. Chaque strophe finissoit par cette douce invitation : AN. 1223.

Hez, Sire asne, car chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

On l'exhortoit enfin, en faisant une dévote génuflexion, à oublier son ancienne nouriture, pour répéter sans cesse *Amen*, *Amen*. Le prêtre, au-lieu d'*Ite Missa est*, chantoit trois fois, *Hinham*, *Hinham*, *Hinham*; & le peuple répondoit trois fois: *Hinham*, *Hinham*, *Hinham*. Ce n'est qu'avec peine qu'on raporte de pareilles absurdités: mais le dessein de cet ouvrage ne permet pas de rien omettre de ce qui a trait aux mœurs.

Jeu des échecs défendu, son origine.

On voit un statut du même Eudes de Sully, qui défend aux clercs, non-seulement de jouer aux échecs, mais même *d'en avoir dans leurs maisons*: peut-être parce qu'en apliquant trop, ils épuisent l'attention; peut-être aussi parce que c'étoit pour eux une occasion de perdre le nécessaire, ou du-moins un superflu, qui dans les principes de la religion ne doit être que pour les pauvres. On ne peut en effet lui prêter d'autre motif, quand on considere que de tous les jeux où l'esprit seul a part, c'est le plus honête de sa nature, le plus combiné, le plus sçavant, & par conséquent le plus digne d'un homme qui aime à penser & à réfléchir. Quelques auteurs ont cru qu'il faloit remonter jusqu'au siege de Troie pour en trouver l'origine. La princesse Anne Comnene, dans son alexiade, en attribue l'invention aux Assyriens: les Persans & les Chinois conviennent qu'ils le tiennent des Indiens. Les circonstances qui l'ont fait naître, méritent quelque attention.

Odo Ep. Par. in Præcep. sinod. §. 29.

Alex. l. 2. 2.

Il y avoit dans les Indes, au commencement du cinquième siecle, un jeune prince très puissant, mais d'une fierté que rien n'égaloit. On essaya envain de lui représenter que l'amour des sujets est toute la force & toute la puissance du

Mém. de l'Acad. des B. L. t. 5, p. 252.

AN. 1223.

souverain : ces sages remontrances ne servirent qu'à faire périr leurs auteurs dans les tourments. Un Brahmine ou philosophe, pour lui inculquer cette vérité, sans toutefois s'exposer au même péril, imagina le jeu des échecs *, où le roi, quoique la plus importante de toutes les pieces, est impuissant pour attaquer & même pour se défendre contre ses ennemis, sans le secours de ses sujets & de ses soldats. Le monarque étoit né avec beaucoup d'esprit : il se fit lui-même l'aplication de cette leçon utile, changea de conduite, & par-là prévint les malheurs qui le menaçoient. La reconnoissance lui fit laisser au Brahmine le choix de la récompense. Celui-ci demanda autant de grains de bled qu'en pouroit produire le nombre des cases de l'échiquier, en doublant toujours depuis la premiere jusqu'à la soixante-quatrieme : ce qui lui fut accordé sur-le-champ & sans examen. Mais il se trouva, calcul fait, que tous les trésors & les vastes Etats du prince ne suffiroient point pour remplir l'engagement qu'il venoit de contracter **. Alors notre philosophe saisit cette occasion pour lui représenter combien il importe aux rois de se tenir en garde contre ceux qui les entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions. Bientôt l'histoire en fut répandue dans les pays les plus reculés, & ce noble jeu passa des Indes dans toutes les parties du monde.

Ordre de la foi de Jésus-Christ.

Le regne de Philippe II, illustre d'ailleurs par tant de grands événements, ne fut pas moins célebre par la fondation de plusieurs ordres religieux & militaires. Celui *de la foi de Jésus-Christ*, fut institué dans la province de Narbonne, en aparence pour exterminer les ennemis de l'église & leurs fauteurs ; dans la réalité pour maintenir la maison de Montfort dans ses usurpations sur les comtes de Toulouse, de Foix & de Comminge. Il eut pour premier chef, frere Pierre Savaric, qui se qualifioit *humble & pauvre maître de la milice de la foi*. Les nouveaux chevaliers se dévouoient à détruire les hérétiques, comme les Templiers à combattre les Sara-

Hist. du Lang. t. 3, p. 31. & preuv. p. 268.

* Ou le jeu *du roi ; Schak* en Persan, *Schek* en Arabe, signifient *roi* ou *seigneur*. De-là *échec & mat*, du Persan *Schakmat, le roi est pris.*

** On a évalué la somme de ces grains de bled à 13584 villes, dont chacune contiendroit 1014 greniers, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. *Mém. de l'Acad. Ibid. p. 264.*

ſins : ce ſont les propres termes d'Honoré III, dans la lettre qui permet cet établiſſement. Mais ce brillant édifice s'écroula avec la puiſſance d'Amauri, qui lui ſervoit de fondement. On n'en voit plus depuis aucun veſtige. Quelques-uns prétendent qu'il fut réuni à l'ordre des freres de la milice de ſaint Jacques, qui lui-même ne ſubſiſta que trente ans. Cette derniere ſociété aprouvée par Grégoire IX, *pour la défenſe de la foi & de la paix*, ſe vit bientôt réduite à un ſi petit nombre de ſujets, que le grand maître & ceux qui reſtoient avec lui, prirent le parti de faire profeſſion & de s'incorporer dans l'abbaye de Feuillans, ordre de Cîteaux dans le Toulouſain.

AN. 1223.

Héliot. Hiſt. des ordr. relig. t. 8, p. 287.

An 1131.

Il y avoit quelques années que le pape Honoré III avoit aprouvé l'inſtitut des freres prêcheurs, nommés en France *Jacobins*, à cauſe de leur premiere maiſon de Paris, apelés ailleurs *Dominicains*, du nom de leur fondateur. C'étoit Dominique de Guſman, gentilhomme Eſpagnol, d'une grande érudition pour ce temps-là, & d'une ſainteté plus grande encore. Le premier état de ces religieux miſſionnaires fut celui de chanoines réguliers ; leur premiere regle, celle de ſaint Auguſtin ; leur premiere fin, d'aller prêcher par tout le monde ; leur derniere, de devenir mendiants. Une nuit que leur ſaint inſtituteur prioit avoit beaucoup de dévotion, il vit, dit ſon légendaire, le fils de Dieu ſe lever plein de colere contre les pécheurs, tenant trois lances à la main pour les exterminer. La ſainte Vierge, touchée de compaſſion pour tant de malheureux, ſe jete à ſes pieds, & ſollicite vivement leur pardon. J'ai, dit-elle, un ſerviteur zélé, que vous enverrez pour les inſtruire, & je lui aſſocierai un autre miniſtre fidele (François d'Aſſiſe) pour l'aider dans cette pieuſe entrepriſe. Le Sauveur demanda de les voir, les vit, & s'apaiſa. Dominique parut d'abord ſouhaiter qu'on n'employât d'autres armes contre les erreurs, que l'exemple d'une vie apoſtolique : ſes diſciples, pour de bonnes raiſons ſans doute, n'ont pas fait difficulté de ſe charger de l'office d'inquiſiteurs par-tout où ce redoutable tribunal fut établi. Cet ordre célebre a donné à l'égliſe des papes & des cardinaux ſans nombre, des archevêques, des évêques, & ce qui eſt plus, de grands hommes & de grands ſaints.

Etabliſſement de l'ordre des freres Prêcheurs.

Vincent. ſpec. Hiſt. l. 30, c. 66.

Vita S. Dom.

AN. 1223.

An 1198.

Ordres des Trinitaires.

Dix-huit ans auparavant, le pape Innocent avoit confirmé l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Cette pieuse société, consacrée uniquement à la délivrance des chrétiens qui gémissent dans les fers des infideles, eut pour fondateur un Provençal, nommé Jean de Matha, & un saint hermite, apelé Félix de Valois. La regle porte que les freres réserveront la troisieme partie de tous leurs biens pour racheter ceux qui ont eu le malheur d'être pris par les ennemis de la religion : que toutes leurs églises seront dédiées à la Trinité : qu'en chaque maison ils ne seront que trois clercs & trois laïques outre le ministre : qu'ils seront vêtus de blanc, & porteront sur leurs habits une marque distinctive ; qu'ils ne monteront point à cheval, mais seulement sur des ânes. C'est ce qui les fit apeler pendant quelque temps *les freres aux ânes*. Cerfroi, qui leur fut donné par Marguerite comtesse de Bourgogne, est le chef-lieu de l'ordre. Le nom de *Mathurins* leur vient d'une ancienne église dédiée à saint Mathurin, que le chapitre de Paris voulut bien leur céder dans la ville. Cette congrégation, dit Albéric, est recommandable à tous égards, mais elle a grande matiere de se dissiper dans les voyages.

Baillet, 8 Février.

Hospitaliers du S. Esprit de Montpellier.

Héliot. Hist. des ordres mon. t. 2, ch. 30 & suiv.

Ce fut aussi dans le même temps que frere Gui ou maitre Gui, dont l'origine est inconnue, fonda l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit de Montpellier, pour le soulagement des malades & des pauvres. Cette nouvelle communauté n'étoit d'abord composée que de laïques : le pape ordonna qu'on y recevroit un certain nombre de clercs. Les premiers qui ne faisoient que des vœux simples, s'érigerent insensiblement en chevaliers militaires : ils furent entiérement suprimés par le pape Pie II *. Les autres firent profession solennelle de religion, embrasserent la regle de saint Augustin, par l'ordre d'Eugene IV, & se qualifierent depuis chanoines réguliers. Innocent III, qui avoit confirmé cette charitable société **, apela son fondateur à Rome, & lui donna l'ancien hôpital de sainte Marie en Saxe, qu'il unit à celui de Montpellier, pour être gouverné par un seul & même

* 1450.

** 1198.

grand-maître. Honoré III changea ce réglement, qui fut rétabli par Grégoire X. Paul V rendit le généralat au commandeur de Montpellier, sous la dépendance néanmoins de celui de Rome : mais Urbain VIII l'exempta de toute subordination. L'ordre étoit presque anéanti en France. Un arrêt du conseil de 1708 ordonne qu'il sera rétabli par le commandeur général, grand-maître régulier, que le roi nommera incessamment. Ce fut Melchior, cardinal de Polignac, que Louis XV chargea de cette importante fonction. AN. 1223.

LOUIS VIII, *surnommé le Lion.*

AN. 1223.

Louis est couronné à Rheims.

PHILIPPE-AUGUSTE, soit qu'il crût le trône suffisamment affermi dans sa maison, soit qu'il fût jaloux de son fils, n'avoit pas jugé à propos de le faire couronner de son vivant. Louis étoit âgé de trente-six ans, lorsqu'il succéda au roi son pere : ses libéralités, sa réputation, les troupes qu'il avoit sur pied, tout contribua à le faire reconnoître sans aucune contradiction. L'historien de son regne observe qu'en lui le sang de Charlemagne remonta sur le trône François, parce qu'il étoit fils d'Isabelle de Hainaut, qui descendoit en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée de Charles, duc de Lorraine. Ce qui mérite explication, dit un autre écrivain du même siecle : *Cet illustre sang couloit effectivement dans les veines de la reine Isabelle ; mais il n'est pas vrai qu'il fût exclus de la couronne, puisque le roi Hugues Capet, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs, étoit issu de cette auguste race.* Le nouveau monarque fut sacré à Rheims avec la reine Blanche, son épouse, par Guillaume de Joinville, archevêque de cette ville. On remarque que le roi d'Angleterre, Henri III, ne se trouva point à cette cérémonie, ni par lui-même, ni par procureur : il espéroit rétablir le mauvais état de ses affaires sous un regne naissant : il se trompa, & se vit encore enlever plusieurs villes, que le feu roi avoit respectées.

Gesta Lud. VIII. Duch. t. 5, p. 284.

Gesta Philip. Aug. Ibid. p. 258.

Son entrée triomphante dans Paris.

Rien, si l'on en croit un auteur du temps, n'égale les réjouissances qui suivirent le couronnement du nouveau roi. Paris sur-tout signala dans cette occasion son amour inviolable pour ses princes. Ce n'étoient par-tout que cris d'alégresse, que tables somptueusement servies, que fontaines de vin qui couloient en abondance à la grande satisfaction du pau-

Gesta Lud. VIII. Hero. Carm. ibid. p. 291, 292.

LOUIS VIII.

XLII.e Roy de France

Mort à Montpensier, le 12. 9.bre 1226 Après 3 ans de reg.

vre & de l'indigent. Toute la ville sortit au-devant du monarque ; le peuple, revêtu d'habits superbes qu'il avoit empruntés pour lui faire honeur ; les poëtes, chantant des odes à sa loüange ; les musiciens, faisant retentir l'air du son de la vielle, du sistre, du tambour, du psaltérion, & de la harpe. Les philosophes mêmes déposerent pour un moment l'esprit de dispute : Aristote se tut : Platon fit silence : chacun courut joncher de fleurs les chemins par où il devoit passer. Les riches se distinguerent en particulier par des présents dignes de ceux qui les faisoient, & de celui qui les recevoit. C'étoient de magnifiques tapis, des habits de pourpre richement brodés, des pierres précieuses, & quantité de vases d'or artistement ciselés. AN. 1223.

Il y avoit quelques années que Louis avoit été armé chevalier par le roi son pere. Cette cérémonie, dit Guillaume le Breton, se fit à Compiegne le jour de la Pentecôte, avec une pompe dont on n'avoit pas encore vu d'exemple. La chevalerie, établissement politique & militaire, ne remonte guere plus haut que le onzieme siecle. C'étoit la plus grande dignité où l'homme de guerre pût aspirer. Les anciens ne feignent point de comparer ses engagements à ceux de l'ordre monastique, & même du sacerdoce : ils vont plus loin encore : ils semblent vouloir la mettre de niveau avec la prélature. C'est que sa premiere obligation étoit de défendre la religion, l'Etat & la société contre tous leurs ennemis. Il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur l'éducation qui préparoit les jeunes gens à un si grand honeur, la maniere dont il se conféroit, la considération qu'il donnoit, les punitions enfin dont étoient menacés ceux d'entre les chevaliers, qui manquoient à leur devoir.

Origine de la chevalerie.

An. 1209. Duch. tom. 5, p. 87.

M. de la Curne de Ste. Palaye. *Mémoire sur l'anc. cheval. p. 23.*

On ne parvenoit point à l'ordre de chevalerie sans de longues épreuves, & qu'on ne fût noble de pere & de mere : il faloit au-moins trois générations. L'âge de vingt & un ans étoit celui auquel on pouvoit y être admis. Mais cette regle, dit le sçavant Académicien qui nous fournit ces remarques, ne fut pas toujours constamment observée. La naissance donnoit à nos princes du sang, & à tous les souverains, des privileges qui marquoient leur supériorité ; & les autres aspi-

Education qui préparoit à cet honeur : celle des pages & des écuyers.

Idem, ibid. p. 20.

AN. 1223.

rants, que leur mérite, suivant l'expression de Brantôme, avoit rendus *vieux & meurs en cela*, l'obtinrent avant le terme prescrit par les anciennes loix. Dès qu'un jeune gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le retiroit des mains des femmes, pour le mettre auprès de quelque haut baron, ou de quelque illustre chevalier, qui avoit un état de maison & des offices semblables à ceux de la cour d'un souverain *. La premiere place qu'on lui donnoit à remplir, étoit celle de *page*, *damoiseau*, ou *varlet* **, nom qui n'avoit alors rien de deshonorant. Villehardouin, en parlant du jeune Alexis, héritier de l'empire d'Orient, ne le nomme que le *varlet de Constantinople*, parce qu'il n'étoit pas encore chevalier. C'est par la même raison, que Louis, roi de Navarre; Philippe, comte de Poitou; Charles, comte de la Marche, fils de France, & d'autres princes du sang, sont qualifiés *varlets*, dans un compte de la maison de Philippe-le-Bel.

En 1313.

Fonctions des pages.

Ces pages ou *varlets* n'avoient d'autres fonctions que de remplir les services ordinaires de domestiques auprès de la personne de leur maître & de leur maîtresse : ils les accompagnoient par-tout, faisoient leurs messages, les servoient à table, leur versoient à boire. Les premieres leçons qu'ils recevoient regardoient sur-tout l'*amour de Dieu & des dames*. C'étoient ordinairement les femmes qui se chargeoient du soin de leur aprendre en même temps *leur cathéchisme & l'art d'aimer*. L'étude principale dans ces écoles de *courtoisie* & de

Idem, ibid. p. 8, 9.

* « Les cours & les châteaux étoient d'excellentes écoles non-seulement pour » les pages & les écuyers, mais encore pour les jeunes demoiselles. Elles y étoient » instruites de bonne heure des devoirs les plus essentiels qu'elles auroient à rem- » plir. On y perfectionnoit ces graces naïves & ces sentiments tendres pour les- » quels la nature semble les avoir formées. Elles prévenoient de civilités les che- » valiers qui arrivoient dans les châteaux, les désarmoient au retour des expédi- » tions de guerre, leur donnoient de nouveaux habits, & les servoient à table. » Destinées à avoir pour maris ces généreux guerriers qui abordoient dans les » maisons où elles étoient élevées, elles ne pouvoient manquer de se les attacher » par les prévenances, les soins & les services qu'elles leur prodiguoient. L'affec- » tion leur inspiroit le desir d'être les premieres à laver la poussiere & le sang dont » ils étoient couverts pour une gloire qui leur apartenoit à elles-mêmes ». *Mém. sur l'ancienne chevalerie, page 10. Voyez cet excellent ouvrage, aussi distingué par les graces du stile, que par la profondeur de l'érudition.*

** Les autres domestiques, d'un ordre très inférieur, étoient distingués par le nom de *gros varlets*, mais souvent aussi confondus par les mêmes dénominations de *Pages*, de *Garçons* & de *Varlets*. Idem, ibid. p. 7.

politesse,

politesse, étoit de se former sur le modele des chevaliers, aux graces extérieures, si nécessaires dans le commerce du monde, & dont le monde peut seul donner des leçons. Les jeux mêmes, qui faisoient partie de l'amusement de ces jeunes éleves, contribuoient encore à leur instruction. L'inclination si naturelle à cet âge d'imiter tout ce qu'il voit, le portoit à lancer, à l'exemple de leurs maîtres, la pierre ou le dard, à défendre un passage que d'autres essayoient de forcer, enfin à se disputer comme eux la prise de quelque place imaginaire ou réelle. AN. 1223.

Le jeune gentilhomme, *sorti hors de page*, ce qui arrivoit d'ordinaire à l'âge de quatorze ans, étoit présenté à l'autel par son pere & sa mere, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande. Le prêtre célébrant prenoit de dessus l'autel une épée, sur laquelle il faisoit plusieurs bénédictions, & l'attachoit au côté du candidat, qui dès ce moment commençoit à la porter. Alors il étoit admis au rang des écuyers, qu'on divisoit en plusieurs classes différentes, selon les différents emplois auxquels ils étoient apliqués. Les plus distingués étoient l'écuyer du corps, l'écuyer de la chambre, l'écuyer tranchant, & l'écuyer de l'écurie. Celui-ci, chargé du soin des chevaux, les dressoit à tous les usages de la guerre, & avoit sous lui d'autres écuyers plus jeunes, auxquels il faisoit faire l'aprentissage de cet exercice : celui-là, toujours debout dans le repas & dans les festins, étoit occupé à couper les viandes avec la propreté, l'adresse & l'élégance convenables, & à les faire distribuer aux nobles convives dont il étoit environné. L'écuyer de la chambre, ou chambellan, avoit inspection sur la vaisselle d'or & d'argent destinée au service de la table : l'écuyer du corps, ataché plus particuliérement à la personne du maître, l'accompagnoit presque par-tout, portoit sa baniere à l'armée, crioit le cri d'armes du même seigneur, & faisoit les honeurs de sa maison dans les cérémonies d'éclat. D'autres écuyers veilloient à la panneterie & à l'échansonnerie, avoient soin de préparer les tables, de donner à laver avant & après le repas, de disposer tout ce qui étoit nécessaire pour les divertissements qui suivoient les festins, de servir ensuite les épices ou dragées

Emplois des Ecuyers.

Idem, ibid. p. 10.

AN. 1223.

& confitures, le clairet, le piment, le vin cuit, l'hypocras, & les autres boiſſons qu'on apeloit le vin du couche *, enfin de conduire les étrangers dans les chambres qui leur étoient deſtinées, & qu'ils avoient eux-mêmes préparées.

La fonction des écuyers étoit encore d'habiller & de deshabiller leur maître; de l'aider quand il montoit à cheval, en lui tenant l'étrier; de porter les différentes pieces de ſon armure, ſes braſſards, ſes gantelets, ſon heaume, ſon écu, ſon pennon, ſa lance, ſon épée, enfin de l'armer avec toutes les précautions néceſſaires pour la ſûreté de ſa perſonne: ce qui demandoit beaucoup d'adreſſe & d'habileté **. Lorſqu'un chevalier, monté *ſur ſes grands chevaux*, en venoit aux mains, l'écuyer rangé derriere lui, demeuroit en quelque ſorte ſimple ſpectateur du combat, toujours attentif néanmoins aux mouvements de ſon maître, pour lui fournir en cas d'accident, de nouvelles armes, parer les coups qu'on lui portoit, le relever, lui donner un cheval frais, & recevoir les priſonniers qu'il lui confioit dans la chaleur de l'action. Mais on ne paſſoit pas tout-d'un-coup d'un exercice paiſible à ces occaſions périlleuſes: on devoit y être préparé de longue main par des jeux pénibles, où le corps acquéroit la ſoupleſſe, l'agilité & la vigueur néceſſaires dans les combats, par des courſes de bagues, de chevaux & de lance, par des voyages enfin dans les pays lointains, où la gloire, les armes & les dames, étoient le plus en recommandation. Tels étoient, entre beaucoup d'autres, les degrés par leſquels on montoit *au temple d'honeur*: c'eſt ainſi qu'en langage figuré nos anciens exprimoient leur reſpect pour la chevalerie.

Idem, ibid. p. 14, 15, 16, 17, 18, 19.

Cérémonial obſervé à la promotion d'un chevalier.

Les cérémonies préliminaires de la création d'un cheva-

* Le clairet étoit une liqueur faite de vin & de miel; le piment, une compoſition de miel, d'épices & de vin: l'hypocras, du vin fait avec du miel & de la canelle; trois ſortes de boiſſons à-peu-près les mêmes, & fort eſtimées alors, parce qu'on ne connoiſſoit rien de mieux.

** C'étoit un art, dit le ſçavant Académicien tant de fois cité & ſi digne de l'être, que celui de raſſembler & d'affermir les jointures d'une cuiraſſe & des autres pieces de l'armure, d'aſſeoir & de lacer exactement un heaume ſur la tête, & de clouer & river ſoigneuſement la viſiere ou ventaille. Le ſuccès & la ſûreté des combattants dépendoient ſouvent de l'attention qu'ils y avoient aportée. *Ibid. pag. 15.*

lier méritent sur-tout d'être remarquées. C'étoient des jeûnes austeres, des nuits passées en prieres dans des églises avec un prêtre & des parrains, une attention sérieuse à des sermons où l'on expliquoit les principaux articles de la morale & de la foi, un aveu sincere de toutes les fautes de sa vie dans le sacrement de Pénitence, l'Eucharistie reçue avec la plus haute dévotion, des bains qui figuroient la pureté nécessaire dans l'état de la chevalerie, des habits blancs pris à l'imitation des Néophytes (au-lieu de la robe brune, tout unie & sans ornements que portoient les écuyers), nouveau symbole de cette vertu sans tache, si essenciellement requise dans l'ordre où l'on aspiroit. Le novice ainsi préparé, entroit dans une église, l'épée passée en écharpe à son cou, la présentoit au prêtre célébrant, qui la bénissoit & la lui remettoit de la même maniere. Il alloit ensuite, les mains jointes, & dans un habillement simple, mais propre & élégant, se mettre à genoux aux pieds de celui ou de celle qui devoit l'armer. Là il juroit de n'épargner ni vie, ni biens, à défendre la religion, à faire la guerre aux infideles, à protéger les orphelins, les veuves, les indéfendus. Aussi-tôt les seigneurs les plus qualifiés, quelquefois même les dames & demoiselles du plus haut rang, le revêtoient de toutes les marques extérieures de la chevalerie. Les uns lui donnoient les éperons dorés, en commençant par la gauche; d'autres, le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards, les gantelets. Le plus communément le souverain qui faisoit la cérémonie, mettoit lui-même au candidat l'épée & le ceinturon : puis lui donnant un coup de la paume de la main sur la joue, ou trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule ou sur le cou, ce qu'on apeloit *accolade* ou *accolée*, il prononçoit ces paroles ou d'autres semblables : *De par Dieu, Notre-Dame, & monseigneur saint Denis, je te fais chevalier.* Alors on lui aportoit le heaume ou casque, & l'écu ou bouclier. Un écuyer lui amenoit un cheval sur lequel il montoit, souvent sans s'aider de l'étrier; & faisant brandir sa lance & flamboyer son épée, il caracoloit devant l'assemblée avec toute l'adresse dont il étoit capable : ensuite il alloit

AN. 1223.

Idem, ibid. p. 23, 24.

AN. 1223.

se montrer dans le même équipage au milieu d'une place publique *.

Différentes classes de chevaliers.

On ne distinguoit d'abord que deux classes de chevaliers : les *bannerets* & les *bacheliers*. Ce ne fut que sous François I, qu'il en parut un troisieme ordre composé de magistrats & de gens de lettres, qu'on apela *chevaliers ès loix* ou *lettrés*. Ce grand prince, par cette distinction accordée aux hommes célebres dans les sciences, vouloit faire comprendre à la noblesse qu'elle devoit réserver une partie de son estime à des qualités qui concourent avec les talents militaires, au bonheur comme à la gloire d'un Etat. Cette création néanmoins, quoiqu'infiniment sage dans son principe, produisit un effet contraire à celui qu'il s'étoit proposé. Les chevaliers créés pour les services militaires, oublierent que suivant les anciens préceptes de leur institution, ils ne devoient pas moins s'apliquer à l'étude des loix qu'aux exercices de la guerre ; puisqu'ils étoient également destinés à servir le roi dans ses armées, dans ses cours de justice, & dans ses conseils. Bientôt ils ne connurent plus d'autre gloire, que celle qui s'acquiert par les armes. Ces fiers paladins, par une jalousie bizarre, que la seule ignorance pouvoit inspirer, aimerent mieux laisser décheoir la chévalerie, que d'en partager l'honneur avec les gens de robe. Les nouveaux chevaliers furent regardés avec mépris. De-là peut-être ce préjugé contre les *Légistes*, qui depuis quatre siecles n'est pas encore entiérement dissipé. Tous ces chevaliers ont disparu, la prévention est demeurée : ce n'est pas la premiere fois qu'on a remarqué que les préjugés des corps s'y éternisent.

Idem, ibid. p. 102.

On nommoit chevalier *Banneret*, titre le plus haut & le plus relevé de la chevalerie, celui qui noble de nom & d'ar-

Joinville de Du Cange ; differt. 10, p. 199.

* On remarquera que les promotions de chevaliers ne se faisoient avec tant de pompe, que pendant la paix, à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, ou de quelque autre solennité. Celles qui se faisoient en temps de guerre, soit avant le combat, pour imprimer des sentiments élevés au-dessus de l'humanité, soit après, pour récompenser les actions éclatantes, n'offroient ni tant de faste, ni tant de formalités. Pour lors le roi ou le général se contentoit de donner l'accolade, en disant à haute voix : *Au nom de Dieu, de saint Michel & de saint Georges, je te fais chevalier !*

mes, c'est-à-dire, de quatre quartiers ou lignes, se trouvoit assez riche & assez puissant pour lever & entretenir à ses dépens cinquante hommes d'armes. C'étoit alors une dépense très considérable, parce que chaque homme d'armes avoit, outre ses valets, deux cavaliers pour le servir, armés, l'un d'une arbalête, l'autre d'un arc & d'une hache. On apeloit *Bachelier* ou *bas Chevalier*, celui qui n'avoit ni assez de bien, ni assez de vassaux pour fournir à l'État un pareil nombre d'hommes. Le privilege des *Bannerets* consistoit à porter une banniere quarrée au haut de leur lance, au-lieu que celle des *Bacheliers* étoit prolongée en deux cornettes ou pointes, telles que les banderoles qu'on voit dans les cérémonies de l'église. Un gentilhomme qui aspiroit à l'honeur d'être *Banneret*, prenoit l'occasion d'un tournoi, plus souvent d'une bataille, pour présenter son pennon roulé, au roi ou au chef de l'armée. L'un ou l'autre le dévelopoit, en coupoit la queue, le rendoit quarré, puis le remettoit entre les mains du chevalier, en lui disant: *Veez cy votre banniere, Dieu vous en laisse votre preu faire.* On se servoit du terme de *relever banniere*, lorsqu'on obtenoit cet honeur à titre d'une *terre banniere*, ou possédée depuis long-temps par des *bannerets*: on disoit *entrer en banniere*, lorsqu'on parvenoit à cette dignité à cause d'une ou de plusieurs terres, qui fournissoient un nombre suffisant de vassaux pour la maintenir. *Idem, ibid. p. 295.*

Une autre distinction des *bannerets* étoit d'avoir le *cry d'armes*, & de pouvoir prétendre aux qualités de comtes, de barons, de marquis, de ducs. Le *cry d'armes* étoit une clameur belliqueuse, prononcée au commencement ou au fort du combat, par un chef ou par tous les soldats ensemble, suivant les rencontres, & conçue le plus souvent en forme d'invocation, quelquefois en maniere de devises tirées de quelque action généreuse, d'autres fois en termes qui exprimoient la dignité ou le blason des armes de la famille. Tels sont ces cris si fameux dans notre Histoire: *Dieu le veut*: *Diex aie, Dame diex aie*, Domine Deus adjuva: *Passavant li melior*, ou *Passavant la Thibaut*: *Chastillon au noble Duc*: *Flandre au Lyon*. Tous les gentilshommes n'avoient pas le droit *du cry d'armes*: c'étoit une prérogative réservée aux *Idem, ibid. dissert. 2.*

AN. 1223.

AN. 1223.

Idem, differt. 12.

ſeuls chefs ou commandants de troupes : de ſorte qu'il y avoit dans un camp autant de cris que de bannieres. Celui du roi, quand il commandoit en perſonne, ou du général, lorſque le monarque étoit abſent, devenoit le cri de toute l'armée, qui le prononçoit à l'inſtant de la mêlée avec vigueur & avec alégreſſe, pour marquer tout éloignement de frayeur & de crainte. Celui des particuliers n'étoit que pour atirer du ſecours, lorſqu'ils ſe trouvoient en péril, pour animer leurs troupes à défendre courageuſement l'honeur de leur banniere, ou pour leur ſervir de ſigne de ralliement dans l'occaſion. *Le cry d'armes*, comme le nom & les pleines armes, n'apartenoient qu'à l'aîné de la famille : les cadets ne pouvoient le prendre, qu'en ſouſtrayant ou ajoutant quelque choſe aux paroles qui le compoſoient. On en voit des exemples juſque dans la maiſon royale de France, dont le cri étoit *Montjoie ſaint Denys*. Les princes de cette auguſte famille, pour marquer leur extraction illuſtre, eurent toujours grand ſoin de conſerver le mot de *Montjoie*. De-là le *Montjoie Anjou* pour la branche royale de ce nom ; le *Montjoie au noble Duc*, ou *Montjoie ſaint Andrieu* pour la premiere & la ſeconde race de Bourgogne iſſue de nos rois ; de-là enfin le *Montjoie au blanc épervier* pour les comtes d'Artois, autres princes du ſang.

Prérogatives des chevaliers.

Mémoire ſur l'anc. cheval. p. 68, 69, 73, 74, 200, 204.

Il ſeroit infini de détailler les avantages de la chevalerie : nous nous contenterons d'indiquer les principaux. On diſtinguoit les chevaliers dans les diſcours & dans les actes ou autres écrits, par les titres de *Dom*, *Sire*, *Meſſire*, *Monſeigneur*. Il n'y avoit que leurs femmes qui ſe fiſſent apeler *Madame*. Jeanne d'Artois, princeſſe du ſang, veuve le jour de ſes noces de Simon de Thouars, comte de Dreux, ne prit jamais d'autre titre dans toutes les chartes qu'elle ſigna, que celui de *Mademoiſelle* ; parce que le comte ſon mari n'étoit encore qu'écuyer, quand malheureuſement il fut tué dans un tournoi, ſix heures après leur mariage. C'étoient les ſeuls qui mangeaſſent à la table du roi ; honeur que n'avoient point ſes fils, ſes freres, ſes neveux, qu'ils n'euſſent reçu toutes leurs armes, c'eſt-à-dire, qu'ils n'euſſent été armés chevaliers. Eux ſeuls avoient droit de porter la lance, le

haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit gris, le velours, l'écarlate; de se faire représenter avec l'armure complete dans l'empreinte d'un sceau qui leur devenoit propre & particulier; enfin d'arborer la girouette sur les maisons qu'ils occupoient ou possédoient. Cette girouette, dit le Laboureur, étoit en pointe, comme les pennons, pour les simples chevaliers, & quarrée comme les bannieres pour les chevaliers bannerets. En général tout chevalier, conformément à l'ancien privilege des soldats Romains, étoit exempt de payer les droits de vente des denrées & des autres marchandises achetées pour son usage particulier, & même de toute espece de péage. Son armure & son équipage le faisoient reconnoître de loin: à son aproche toutes les barrieres, tous les châteaux, tous les palais s'ouvroient pour lui faire honeur. Quelquefois même ces égards pour la chevalerie furent portés jusqu'aux plus scandaleux excès. Une dame qui reçoit chez elle un chevalier, ne veut point s'endormir qu'elle ne lui envoie une de ses filles pour lui faire compagnie.

> Appelle un soun * pucelle,
> La plus courtoise & la plus belle.
> A consoil ** li dit, bel amie,
> Allez tôt, ne vous ennuit mie,
> Avec ce chevalier gésir.
> . . . .
> . . . .
> . . . .
> Si le servez, s'il est mestiers.

* Sienne.

** A l'oreille.

Telles étoient les mœurs d'alors. Ce qui prouve que ces siecles si vantés pour l'honêteté & la délicatesse des procédés observoient assez mal les loix que prescrit la décence. Cet amour honête dont on fait de si beaux portraits, étoit si peu connu, que nos romanciers & nos poëtes, dans l'éloge des seigneurs qui faisoient le mieux les honeurs de leur maison, leur prêtent la même complaisance pour leurs hôtes que celle des peuples qui habitent le long du Nil, suivant les relations des voyageurs. On ne peut lire sans scandale le récit des tournois faits à saint Denys sous Charles VI, pour la chevalerie du roi de Navarre & de son frere. Ni la sainteté

* Ibid.

M. de Buffon, Hist. Naturelle, vol. 3.

An. 1223.

Histoire de S. Denis, ch. VII. p. 370, 371.

du lieu, ni la présence du monarque, si l'on en croit un de nos historiens, ne purent arrêter la licence, le désordre & le libertinage. *Chacun*, dit-il, *chercha à satisfaire ses passions ; & c'est tout dire, qu'il y eut des maris qui pâtirent de la mauvaise conduite de leurs femmes, & qu'il y eut aussi des filles qui perdirent le soin de leur honeur.* Ce même esprit de débauche grossiere regne dans la plupart des poësies de nos anciens auteurs François : on y voit des leçons d'amour les plus dissolues, terminées par tout ce que la religion nous peut offrir de plus édifiant & de plus sacré. Après cela qu'on ose nous vanter le siecle de l'ignorance & de la barbarie !

Châtiments de ceux qui manquoient à leur devoir.

Mémoire sur l'anc. cheval. p. 82, 83.

Mais si les nobles prérogatives attachées à la profession de la chevalerie ont de quoi fraper par leur éclat, la flétrissure ignominieuse qu'on faisoit subir à ceux qui la deshonoroient par quelque lâcheté, offre quelque chose de si terrible, qu'on ne peut en soutenir l'idée sans frémir d'horreur. C'étoit une espece de dégradation, où l'on remarque plusieurs traits de ressemblance avec celle des ministres de l'église. Le chevalier condamné à cette infamie étoit d'abord conduit sur un échafaud, où l'on brisoit & fouloit aux pieds sous ses yeux toutes ses armes, & les différentes pieces de l'armure dont il avoit avili la noblesse. En même temps son écu, dont on avoit effacé le blason, suspendu à la queue d'une cavalle * renversé la pointe en haut, étoit ignominieusement traîné dans la boue. Des rois, hérauts & poursuivants d'armes exécuteurs de cette justice, proféroient contre le coupable les injures atroces qu'il s'étoit attirées. Des prêtres, après avoir récité les vigiles des morts, prononçoient sur sa tête toutes les malédictions du psaume CVIII. Trois fois on demandoit le nom du criminel : trois fois on le nommoit ; & toujours le héraut disoit que ce n'étoit pas le nom de celui qui étoit devant ses yeux, puisqu'il ne voyoit

* La cavalle étoit alors une monture dérogeante, affectée aux roturiers & aux chevaliers dégradés. *A celui tems*, dit un de nos Romanciers, *un chevalier ne pouvoit avoir plus grand blasme que de monter sus jument. Ne on ne pouvoit un chevalier plus deshonorer que de le faire chevaucher une jument pour le blasme, & tenoit-on depuis que c'estoit chevalier recreu & de nulle valeur, ne ja plus chevalier qui aimast son honneur, ne joûtoit avec lui, ne frappoit d'épée non plus que un fol tondu.* Roman de Perceforest.

en

en lui qu'un traître *déloyal & foi mentie.* Aussi-tôt il lui jetoit sur la tête un bassin d'eau chaude, comme pour effacer le sacré caractere conféré par l'accolade. Alors on le tiroit en bas de l'échafaud par une corde passée sous ses bras : on le mettoit sur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, & dans cet état affreux, on le portoit à l'église, où l'on récitoit sur lui les mêmes prieres que sur les morts. Des fautes légeres, deshonorantes cependant, excluoient un chevalier de la table de ses confreres. S'il osoit s'y présenter, chacun d'eux étoit en droit de venir trancher la nappe devant lui. AN. 1223.

Tel étoit l'état de la chevalerie, tels ses engagements, ses privileges, ses châtiments, lorsque Louis VIII parvint à la couronne. Il étoit à peine monté sur le trône, que les ambassadeurs du roi d'Angleterre vinrent lui demander la restitution de la Normandie, & des autres provinces confisquées sur Jean-sans-Terre. Ils n'eurent d'autre réponse, sinon que le roi étoit prêt à justifier la validité de cette confiscation dans l'assemblée des pairs, seuls juges naturels dans ces sortes d'affaires. Ainsi les envoyés se retirerent sans avoir rien fait; & comme la treve de quatre ans n'avoit plus guere à durer, le monarque François résolut de reprendre les armes & de marcher en Poitou, dès qu'elle seroit expirée. Le pape, (c'étoit Honoré III) instruit de cette résolution, fit envain tous ses efforts pour la lui faire changer : ses lettres, mêlées de tendresse & de hauteur, ne produisirent aucun effet : Louis répondit d'une maniere honête, mais digne de la majesté royale. Les souverains commençoient à connoître toute l'étendue de leurs droits.

Les Anglois demandent la restitution des Provinces confisquées sur Jean-Sans-Terre.

La suspension d'armes expiroit aux fêtes de Pâques. Ce temps arrivé, Louis, après s'être assuré de l'empereur Frédéric II, du vicomte de Thouars, celui de tous les seigneurs de la Loire qui pouvoit le plus traverser ses desseins, de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui peu de temps après se déclara ouvertement pour lui, & de quelques autres grands barons d'Aquitaine, part avec une grosse armée, entre dans le Poitou, défait Savari de Mauléon, gentilhomme en réputation du général le plus habile qu'il y eût alors en Europe, prend Niort, ensuite Saint-Jean d'Angeli, & va mettre le

AN. 1224.

Louis marche contre eux, entre dans le Poitou, & prend plusieurs places.

Gesta Lud. VIII. Duch. t. 5, p. 186.

AN. 1224.

siege devant la Rochelle, qui passoit pour une place imprenable. Mais toute la résistance du brave Mauléon qui s'y étoit jeté avec un grand nombre de noblesse, & une forte garnison, ne put la soustraire au joug des François. Ce grand capitaine indigné que la cour d'Angleterre lui eût envoyé au-lieu d'argent, des coffres remplis de pierres & de son, ou forcé par l'importunité des habitants, qui commençoient à se dégoûter de la domination Angloise, prit le parti de capituler, & la ville fut rendue au roi après trois semaines de siege. On remarque que le jour qui précéda cette reddition, il s'étoit fait à Paris, pour la prospérité des armes Françoises, une procession solennelle, où la reine Blanche, accompagnée de ses enfants & de la reine de Jérusalem, sa niece, avoit donné l'exemple à tout le monde.

Ibid.

Mais quelle que fût la cause d'un si grand succès, tout ce que les Anglois possédoient encore dans le Poitou, se soumit au roi. Le vicomte de Limoges, le comte de Périgord, & tous les seigneurs d'Aquitaine jusqu'à la Garonne, lui prêterent serment de fidélité. Mauléon lui même, chagrin qu'on eût si mal reconnu ses services en Angleterre, vint se jeter entre les bras du monarque. Louis reçut avec joie son hommage, & retourna triomphant à Paris.

Efforts inutiles des Anglois pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu.

L'Angleterre cependant équipa pendant l'hiver une flote de trois cents voiles, qui partit au printemps sous les ordres de Richard, frere du monarque Anglois. Ce jeune prince, il n'avoit encore que dix-sept ans, arriva heureusement à Bordeaux, où il fut reçu aux acclamations de la noblesse & du peuple. Le titre de comte de Poitou, qu'on lui avoit donné exprès pour ranimer les restes de la faction Angloise, rassembla sous ses étendards un grand nombre de seigneurs, à la tête desquels il alla investir Saint-Machaire, qu'il prit après avoir eu quelque avantage sur Hugues de [redacted], son beau-pere. Mais la Réole fut l'écœuil de ses prospérités. Richard, vivement repoussé par les habitants de cette ville, tous expérimentés dans l'art militaire, averti d'ailleurs qu'il arrivoit un puissant secours, n'eut rien de plus pressé que de lever le siege, & de mettre la Dordogne entre lui & les François. Ceux-ci, désespérés de voir échaper leur proie, se

Idem, ibid. p. 287.

jeterent sur Limeuil qu'ils emporterent d'assaut, & forcerent le seigneur de Bergerac de faire hommage au roi. Tant de succès répandirent l'épouvante parmi les ennemis, qui n'osant risquer le sort d'une bataille, se rembarquerent pour l'Angleterre. AN. 1224.

Henri, c'étoit le nom du monarque Anglois, battu de tous côtés eut recours au pape, dont on dit qu'il acheta bien cher la protection. Honoré écrivit donc au roi une seconde lettre plus forte encore que la premiere, l'avertissant: « Que les souverains pontifes étant établis de Dieu pour » combattre les péchés par toutes sortes de voies, & que la » guerre présente contre l'Angleterre en étant un fort grand, » la dignité pontificale l'obligeoit de ne rien oublier pour » en arrêter le cours ». C'étoit raisonner sur un principe également frivole & absurde, puisqu'il tend à soumettre les rois à la correction des prêtres jusque dans les choses temporelles. Aussi toutes ces menaces n'eussent-elles fait aucune impression sur l'esprit de Louis, si trente mille marcs d'argent comptant qu'on lui offrit à propos, ne l'eussent déterminé à accorder une treve de quatre ans. Il faut croire pour son honeur, dit un moderne, que ce fut moins par avarice qu'il y donna les mains, que parce que quelque chose de plus presse [redacted] sa présence ailleurs.

Nouvelle treve avec l'Angleterre.

Rymer. Act. publ. tom. 1, p. 92.

Le Gendre, Histoire de Fr. t. 2, p. 400.

Toute la Flandre étoit en trouble par l'arrivée d'un homme qui se disoit le comte Baudouin, élu vingt années auparavant empereur de Constantinople. Cette aparition étonna d'autant plus, que le bruit commun étoit que ce prince avoit été tué par ordre du roi des Bulgares, qui l'avoit fait prisonnier. L'aventurier cependant lui ressembloit si fort, qu'on ne pouvoit, à le voir & à l'entendre raconter ses différentes aventures, ne pas croire que ce ne fût lui. Le peuple, le [redacted] noblesse, presque tous les Flamands témoignerent qu'ils n'en doutoient point. L'Angleterre en parut si persuadée, qu'elle lui envoya des ambassadeurs pour traiter d'une ligue contre la France. Il n'y eut presque que la princesse Jeanne, l'aînée des filles du vrai Baudouin, qui osât dire qu'il étoit véritablement mort. C'étoit un de ces génies impérieux, qui ne peuvent souffrir ni égal ni supérieur : c'étoi-

AN. 1225.

Louis apaise les troubles de Flandre.

Gesta Lud. VIII. Duch. t. 5, p. 287.

En 1206.

Rymer, ibid. p.

AN. 1225. pour cela, disoit-on, qu'elle ne payoit point la rançon du comte Ferrand, son mari, prisonnier dans la tour du Louvre depuis la bataille de Bouvines. Plus on la pressoit de voir du-moins cet homme qui se disoit échapé miraculeusement des mains des Grecs, plus elle s'emportoit, menaçant de le faire mourir de mille morts, s'il tomboit en son pouvoir. Cette conduite irrita tellement ses sujets, qu'elle couroit risque d'être chassée, ou même massacrée, si le roi qui la protégeoit, ne se fût mis en marche pour la soutenir.

Le monarque ordonna au prétendu Baudouin de le venir trouver à Péronne, où il s'étoit rendu. L'aventurier y vint; mais il joua mal son rôle. Sommé de répondre sur des affaires de famille, qui ne pouvoient être connues que du véritable Baudouin, il dédaigna de parler en présence de tant de monde. Ce procédé le rendit suspect: il fut chassé honteusement & traité d'imposteur. Le malheureux, abandonné peu-à-peu des Flamands, tâcha de se sauver en habit déguisé; mais il fut pris en Bourgogne, amené à la comtesse, & pendu quelques jours après. Jeanne fit courir le bruit que le fourbe, avant que de mourir, avoit avoué son imposture: bien des gens disoient au contraire, qu'au milieu des horribles tourments qu'on lui avoit fait souffrir, il avoit constamment soutenu qu'il étoit le vrai Baudouin. On étoit tellement prévenu que cette princesse étoit capable de tout sacrifier à la passion de régner, qu'on lui reprocha quelque temps après dans un libelle, qu'elle avoit mieux aimé faire pendre son propre pere, que de renoncer au commandement.

Gesta Lud. VIII. Ibid.

Math. Paris. 95. p. 431.

Affaires de Languedoc.

Le calme rétabli dans la Flandre, Louis, pour satisfaire enfin aux instantes sollicitations du pape, ne songea plus qu'à porter ses armes en Languedoc: entreprise où la religion eut peut-être plus de part que la politique. Si le monarque n'eût pas pris le change, il est probable qu'en une campagne ou deux, il eût enlevé aux Anglois le peu qui leur restoit en-deçà de la mer. Il ne sera pas hors de propos de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Le vieux Raymond étoit mort dans de grands sentiments de piété, mais toujours chargé de la haine des enthousiastes

& de Rome. Ce fut en vain qu'on produiſit au pape divers témoins pour prouver qu'il avoit fait une fin véritablement chrétienne : jamais on ne put obtenir qu'il reçût les honeurs de la ſépulture. Les Hoſpitaliers de ſaint Jean de Toulouſe emporterent ſon corps dans une caiſſe de bois, & le déposèrent près du cimetiere de leur égliſe, où on le voyoit encore trois cents ans après, mais *tout profané & à moitié mangé des rats.* La tête cependant s'eſt parfaitement conſervée : on la montre encore de nos jours dans la maiſon de ces mêmes Hoſpitaliers. Le crâne qui eſt tout entier, offre l'empreinte d'une fleur de lys, de la grandeur d'un demi-écu, ſi bien formée qu'il eſt aiſé d'y reconnoître l'ouvrage de la nature. Le fils & ſucceſſeur de ce prince infortuné, Raymond VII, digne héritier d'un tel pere, en avoit toutes les grandes qualités, le génie aiſé, vaſte, pénétrant, l'ame noble, le cœur au-deſſus des dangers, & jamais plus grand que dans l'adverſité, enfin l'art précieux de tenir toujours ſes voiſins attachés à ſes intérêts. Il n'eut pas plutôt pris les rênes du gouvernement, que les affaires d'Amauri de Montfort allerent toujours en empirant. Chaque jour étoit marqué par de nouveaux progrès.

An. 1225.

Rymer. de Peyr. ch. mſſ. 33.

La Faille, abr. annal. c. 1, p. 126.

Bientôt l'uſurpateur ſe vit contraint d'abandonner Carcaſſonne, & tout le pays que ſa maiſon poſſédoit depuis quatorze ans. Dans cette extrémité, il ſe rendit à Paris, où il fit ceſſion au roi de tous ſes droits ſur les domaines conquis par les Croiſés. L'acte portoit « qu'Amauri, ſeigneur » de Montfort, quittoit à ſon ſeigneur Louis, illuſtre roi des » François, & à ſes héritiers, à perpétuité, toutes les dona» tions que Rome avoit faites à Simon ſon pere, ſuppoſé » néanmoins que le pape accomplît toutes les demandes que » le roi lui faiſoit par l'archevêque de Bourges & par les évêques de Langres & de Chartres ». Ces demandes étoient que tous ceux qui ſe croiſeroient avec le monarque contre les Albigeois, participaſſent aux mêmes indulgences que ceux qui marchoient à la défenſe de la Terre-ſainte : que les archevêques de Rheims, de Bourges & de Sens euſſent le pouvoir d'excommunier tous ceux qui le traverſeroient, ou ne l'aideroient point de leur perſonne ou de leurs biens dans

An. 1223.

Amauri cede tous ſes droits au roi.

Tréſ. des ch. de Toulouſe, c. 5, n. 43.

Mſſ. Colbert. n. 2669.

AN. 1225.

cette pieuſe entrepriſe : que la treve entre la France & l'Angleterre fût prolongée pour dix ans : que le pape fit expédier une bulle, par laquelle il déclaroit que les deux Raymond, pere & fils, & leurs héritiers, ont été & ſont exclus de toutes leurs poſſeſſions, de même que leurs partiſans, aſſociés, ou alliés : que l'égliſe pendant dix ans lui payât un tribut annuel de ſoixante mille livres pariſis, pour ſubvenir aux frais immenſes de cette guerre : enfin que Rome lui laiſsât, & à ſes héritiers, la liberté d'établir leur demeure dans le pays, d'y aller & d'en revenir ſuivant qu'ils le jugeroient à propos.

Le pape reconnoît Raymond pour catholique.

Ces articles étoient en même-temps ſi honteux pour les rois, & ſi flateurs pour l'autorité pontificale, qu'on ne doutoit nullement que le pape n'y ſouſcrivît avec le plus grand empreſſement. C'étoit en effet reconnoître que Rome a le pouvoir de délier les ſujets du ſerment de fidélité ; qu'elle peut à ſon gré diſpoſer des ſceptres & des couronnes, & que les ſouverains lui doivent obéiſſance juſque dans les choſes temporelles. Mais celui qui réellement éleve & renverſe les empires, ne permit pas que cette négociation réuſsît pour-lors. Raymond effrayé de l'orage qui ſe formoit contre lui, n'oublia rien pour le conjurer. Il écrivit au pape une lettre très reſpectueuſe, & promit de lui envoyer inceſſamment des ambaſſadeurs pour recevoir ſes ordres. Honoré, touché de ſa ſoumiſſion, chargea le cardinal Conrad, légat auprès de l'empereur Frédéric, de paſſer à la cour de France, pour terminer promptement ce traité de réconciliation. Le prélat fidele aux ordres de ſon maître, déclara dans un concile ou parlement général, aſſemblé à Paris ſous les ordres du roi, que Raymond étoit bon catholique, révoqua toutes les indulgences accordées à ceux qui ſe croiſoient contre les hérétiques du Languedoc, & finit par exhorter Louis à engager le comte de Toulouſe par la crainte de ſes armes, à ſatisfaire entiérement à l'égliſe. Le monarque vivement piqué, lui répondit avec dédain, que Rome pouvoit s'accorder avec ce prince comme elle le jugeroit à propos ; qu'on prît garde ſeulement de lui impoſer aucun fardeau nouveau ou inuſité ; qu'au-reſte il lui défendoit de lui jamais parler de cette

Geſta Lud. VIII. Duch. t. 5, p. 285.

Mſſ. Colb. n. 2269.

affaire, dont il se tenoit entiérement déchargé.

AN. 1225.

Le concile de Montpellier reçoit aussi sa soumission à l'église.

Baluz. conc. Narb. p. 60 & seq.

Tout étoit favorable au comte Raymond. Il sçut profiter de la circonstance, se rendit au concile assemblé à Montpellier pour terminer sa réconciliation avec l'église, jura de garder la foi catholique, d'extirper l'hérésie de ses Etats, de restituer ou faire restituer au clergé tout ce qu'on lui avoit enlevé, de maintenir les ecclésiastiques dans la jouissance de leurs libertés & de leurs privileges, enfin de payer vingt mille marcs d'argent, soit en réparation de dommages, soit pour être pourvu à l'honeur d'Amauri de Montfort. Le comte de Foix, Roger-Bernard, & le jeune Trencavel, vicomte de Béziers, firent les mêmes promesses, les mirent par écrit, les scellerent de leur sceau, & les déposerent entre les mains du président de l'assemblée. C'étoit l'archevêque de Narbonne, ce fameux Arnaud Amauri, si connu, non par le titre de premier inquisiteur de la foi dans le Languedoc; d'autres religieux de son ordre l'avoient précédé dans cet emploi, mais par les excès où son zele peu éclairé l'emporta contre le malheureux Raymond VI. Cependant, soit remords de conscience, soit indignation contre les procédés également injustes & cruels du comte Simon de Montfort, soit estime réelle & véritable pour la personne du jeune Raymond, il prit hautement ses intérêts; & s'il eût vécu plus long-temps, il auroit sans doute conduit cette affaire à une heureuse fin. Tous deux de concert envoyerent une ambassade solennelle à Rome, pour porter au pape les actes du concile, qui, conformément à la déclaration du cardinal Conrad, avoit reçu les soumissions du comte & celles de ses confédérés. La députation, composée d'évêques, de chevaliers & de clercs, avoit pour chef Hugues Béroard, archevêque d'Arles.

Hist. de Langued. tom. 3, p. 349.

Rymer. Act. publ. tom. 1, p. 274.

Tout change, & ce prince est excommunié de nouveau.

Mais déja Rome avoit changé, soit qu'il fût arrivé quelque chose qui lui eût déplu, soit qu'elle eût été prévenue par les intrigues de la France, soit enfin que l'envie de disposer d'un puissant Etat lui parût un titre suffisant pour déclarer Raymond coupable. On n'admit ses ambassadeurs à l'audience, que pour leur reprocher le peu de sincérité de leur maître qui, toujours l'erreur dans le cœur, n'avoit re-

An. 1225.

ſtitué les biens de l'égliſe, que par la crainte des armes du monarque François. On accuſoit l'archevêque d'Arles de trop de partialité envers le comte : on alla même juſqu'à dire qu'il lui avoit ſacrifié à vil prix les intérêts de ſon égliſe. Le prélat indigné de ces diſcours injurieux, outré d'ailleurs qu'on ne voulût point faire juſtice au prince, ſe retira avec ſes collegues d'ambaſſade, qui ne remporterent de ce voyage, que le déplaiſir d'avoir été les témoins & les victimes de la hauteur Romaine. Le pape en même temps écrivit au Toulouſain (c'eſt le ſeul nom que les enthouſiaſtes lui avoient laiſſé), que ne ceſſant point de protéger les hérétiques, il ne devoit plus eſpérer d'obtenir l'abſolution qu'il demandoit. Auſſi-tôt il envoie légat en France, Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, pour réſoudre de concert avec Louis la perte de Raymond & de ſes confédérés.

Raynald. ann. 1225, n. 28 & ſeq.

Ce nouveau miniſtre, homme adroit & ruſé, muni *d'un plein pouvoir de détruire, d'arracher, de planter, d'édifier*, convoqua un concile à Bourges, où le comte Raymond parut ſous le ſauf-conduit du roi. Là ce malheureux prince demanda avec humilité d'être réconcilié à l'égliſe, ſe ſoumettant à l'examen de ſa foi & de ſa vie, conjurant le légat de ſe tranſporter lui-même en Languedoc, pour y châtier à ſa volonté ceux qui ſe trouveroient ſuſpects d'héréſie, promettant de reſtituer tout ce qu'on avoit enlevé aux égliſes, offrant enfin, s'il étoit en faute, d'en faire la réparation que le concile ordonneroit. Il n'y avoit perſonne dans l'aſſemblée qui, ſur de pareilles offres, ne fût prêt à lui donner ſon abſolution : mais c'eſt ce que l'inflexible légat ſçut adroitement éluder. Il ordonna, *en vertu d'obéiſſance*, à chaque archevêque de s'aſſembler en particulier avec les évêques de ſa province ; de délibérer murement ſur cette affaire ; & de lui en donner enſuite leurs avis par écrit : avis qu'il leur défendoit expreſſément de communiquer à perſonne, ſous prétexte qu'il vouloit en faire part au pape & au roi, avant que de les publier. Ainſi Raymond ne gagna rien, quelques ſoumiſſions qu'il pût faire ; & bien loin d'être abſous, il s'en ſeroit retourné plus excommunié qu'il n'étoit venu, s'il avoit été poſſible. Il n'obtint rien non plus pour ſes affaires temporelles. Car, quoiqu'Amauri

Chron. Tur. apud Marten. coll. ampl. t. 5, p. 1066.

Math. Paris, an. 1226, p. 331. ed. 1640.

An. 1226.

quoiqu'Amauri eût offert *de s'en remettre au jugement des douze pairs de France*, & que sa proposition eût été acceptée, la chose néanmoins n'eut point de suite, parce que Raymond demandoit auparavant que le roi reçût son hommage, pour pouvoir être regardé comme pair.

Epoque de la réduction des pairs au nombre de douze.

Hist. gén. de Lang. tom. 3, p. 574, not. 26.

On remarquera à cette occasion, que dès-lors le nombre des pairs de France étoit réduit à douze : réduction, dit un moderne très sçavant dans notre histoire, dont on peut placer l'époque entre l'an 1202, ou même si l'on veut, 1204 & l'an 1216. Il paroît, ajoute-t-il, que dès ce moment les comtes de Toulouse tenoient le premier rang parmi les laïques, en qualité de ducs de Narbonne. Si quelques monuments postérieurs semblent atester le contraire, c'est que Raymond VII, ayant cédé son duché de Narbonne au roi S. Louis, il n'aura pris place dans la suite, que parmi les comtes laïques dont il devint le premier. On doit encore observer que la soumission de ce prince au jugement de ses pairs n'avoit rien qui ne fût en même temps très avantageux pour lui, & très conforme aux usages de la monarchie. La maxime que l'église n'a aucune autorité sur le temporel des princes étant inviolable, on devoit regarder comme nulle la disposition que le pape Innocent III & le concile de Latran avoient faite des domaines de la maison de Toulouse en faveur de celle de Montfort. Il n'apartenoit qu'au roi & à ses pairs de juger si Raymond VI avoit réellement commis quelque action qui méritât qu'il fût dépouillé de ses Etats, lui & toute sa postérité.

Louis s'engage à marcher en Languedoc.

Romain cependant publioit hautement que l'avis des évêques avoit été de ne point recevoir la soumission simulée de Raymond : qu'il étoit chargé de leur part de prier le roi d'entreprendre en son nom l'expédition contre les Albigeois : que pour l'aider à soutenir les frais de cette guerre, tous offroient de lui payer pendant cinq ans le dixieme de leurs revenus. Alors le monarque, moins par zele pour la religion, que par l'espérance de réunir à sa couronne plusieurs belles & riches provinces, ne balança plus de s'engager dans une entreprise aussi injuste dans son principe, que dangereuse dans ses suites. L'ambition lui ferma les yeux sur ce

An. 1226.

qu'il devoit à un prince, l'un des premiers pairs du royaume, son proche parent, le plus fidele peut-être & le plus soumis de ses vassaux, qui n'avoit enfin d'autre crime que de ne pas exterminer assez promptement quelques hérétiques qui pouvoient rester dans ses Etats. Il oublia tout ce que le roi Philippe-Auguste lui avoit prédit de funeste, si jamais il se déterminoit à cette guerre. « Les gens d'église, disoit ce » prince, engageront mon fils à se croiser contre les hérétiques » Albigeois, il ruinera sa santé à cette expédition ; il y mourra, & par-là le royaume demeurera entre les mains d'une » femme & d'un enfant ». L'événement justifia la sagesse de cette prédiction. Louis crut avoir pourvu à tout, en déclarant devant les évêques, qui lui donnerent acte de sa protestation, qu'il ne prétendoit point s'obliger à demeurer dans l'Albigeois jusqu'à ce que tout fût entiérement soumis, mais qu'il se réservoit la liberté d'y aller & d'en revenir lorsqu'il le jugeroit à propos, *sans aucun scrupule de conscience.*

Guill. de Pod. Duch. t. 5, p. 687.

Tous les seigneurs François se croisent avec lui.

Chron. Tur. apud Mart. coll. ampl. t. 5.

Ce fut dans un parlement convoqué à Paris sous les ordres du roi, que cette grande affaire fut absolument décidée. Les prélats & les barons qui s'y trouverent, aprouverent unanimement le dessein du monarque : tous jurerent de l'aider de bonne foi *comme étant leur seigneur-lige.* Amauri de Montfort lui fit une nouvelle cession de toutes ses prétentions sur les Etats du comte de Toulouse, & pour dédommagement il eut l'expectative de la charge de connétable, alors occupée par Mathieu de Montmorenci. Le légat en même temps excommunia Raymond, le déclara *hérétique condamné*, & confirma la possession de ses domaines au roi ou aux princes ses successeurs. Quelques évêques en murmurerent, & disoient hautement, qu'il n'étoit point juste de condamner qui que ce fût, & moins encore un souverain, sans l'avoir convaincu, & sans avoir même informé des crimes dont on l'accusoit. Mais Romain les laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de faire publier une nouvelle croisade contre le comte. Elle fut prêchée avec tant de succès, que tout le monde voulut en être, les grands pour faire leur cour, le soldat pour s'enrichir, le peuple par simplicité, & entraîné par l'exemple.

AN. 1226.

Noms des principaux croisés.

Trés. des Chart. Albig. n. 1.

On compte parmi les principaux seigneurs qui prirent la croix des mains du légat, Philippe, comte de Boulogne & de Clermont; Pierre, comte de Bretagne; Robert, comte de Dreux; les comtes de Chartres, de Saint-Paul, de Rouci & de Vendôme; Mathieu de Montmorenci, connétable de France; Robert de Courtenai, boutillier; Enguerrand de Couci, le sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle, les vicomtes de Sainte-Suzanne & de Châteaudun, Savari de Mauléon, Thomas & Robert de Couci, Gautier de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Sulli, Philippe de Nanteuil, Etienne de Sancere, Gui de la Roche, René d'Amiens, Robert de Poissi, René de Montfaucon, Bouchard de Marli, & Florent de Hangest. Tel étoit le fanatisme du siecle, qu'en moins de trois mois le roi se vit à la tête d'une armée des plus florissantes. On assure qu'il y avoit soixante mille hommes d'armes, & des gens de pied à l'infini: l'histoire n'en dit pas le nombre, parce qu'en ce temps-là on en faisoit si peu de cas, qu'on les comptoit presque pour rien. Il fut décidé dans un second parlement tenu à Paris au mois de Mars, que le quatrieme dimanche d'après Pâques, tous les vassaux du royaume se trouveroient à Bourges avec le nombre de troupes que chacun devoit fournir. Le monarque s'y rendit au temps marqué. Aussi-tôt il se mit en marche, traversa le Nivernois, arriva le jour de l'Ascension à Lyon, fit embarquer les gros bagages, les vivres & l'artillerie sur le Rhône, & continua sa route le long de ce fleuve jusqu'à Avignon.

Math. Par. p. 435 & seq.

Gesta Lud. VIII. apud Duch. tom. 5, p. 287.

Soumission de plusieurs seigneurs de la province.

Reg. cur. Fr. t. 3. Hist. gén. de Lang. preuv. p. 301.

Tout avoit tremblé dans la province au seul bruit des préparatifs de cette guerre; & plusieurs seigneurs, vassaux de Raymond, n'osant attendre l'arrivée de Louis, lui avoient envoyé faire leurs soumissions: Béziers lui avoit prêté serment de fidélité entre les mains de son évêque: le seigneur de Sauve, Pierre Bermond, neveu du comte, étoit venu lui-même à la cour, pour faire hommage-lige au roi de toutes ses possessions. Mais la terreur redoubla lorsqu'on vit cette formidable armée de croisés entrer dans les pays. Nismes & son territoire se rendirent sans aucune résistance: Louis les réunit à la couronne, dont ils n'ont plus été séparés depuis. Les autres villes s'empresserent d'imiter cet exem-

AN. 1226.

ple : Puilaurens, Castres & Saint-Paul sur l'Adour lui envoyèrent des députés pour lui porter leurs hommages & les assurances de l'attachement le plus inviolable.

Sages précautions du comte de Toulouse.

Raymond ne s'oublioit pas dans des circonstances aussi critiques. Voyant qu'il ne pouvoit fléchir ni le pape ni le roi, abandonné du roi d'Angleterre, que Rome retenoit par la crainte de ses foudres, sans aucune espérance de secours du côté de l'Aragon; que la France avoit sçu mettre dans ses intérêts, il prit toutes les précautions que la prudence peut suggérer dans une occasion si périlleuse. Il fortifia ses places, y fit transporter ce qu'il avoit à la campagne de vin, de blé & de fourages, ordonna de labourer les prés, de boucher les puits, d'abattre les tours & les moulins; & secouru de ses voisins, il assembla un assez grand nombre de troupes, sinon pour donner bataille aux ennemis, du-moins pour les harceler dans leurs marches, & pour enlever leurs convois. Sages précautions qui contribuerent plus qu'autre chose à faire échouer l'entreprise des croisés.

Trés. des ch. Alb. n. 4. Math. Par. an. 1226.

Siége d'Avignon par les François.

Louis cependant étoit aux portes d'Avignon, disputant avec les habitants sur le passage à travers leur ville. Le monarque le demandoit pour lui & pour toute son armée : les Avignonois le refusoient à l'armée, & ne l'accordoient qu'au monarque, pourvu qu'il fût peu accompagné. Il y a toute aparence que de part & d'autre on ne cherchoit qu'à se tromper. Le dessein du roi étoit de surprendre la place, celui des bourgeois étoit d'arrêter le roi. Ce prince après avoir tenté inutilement la voie de la négociation, leur envoya dire que s'ils ne lui ouvroient leurs portes, il les assiégeroit : ils répondire fiérement, qu'ils se défendroient. Aussi-tôt l'ordre fut donné de les investir. On distribua les postes, on prépara les machines, & peu de jours après on commença les attaques. Mais pour ne point choquer l'empereur, dont les rebelles se prétendoient les vassaux, les prélats & les barons de l'armée prirent la précaution de lui écrire pour lui exposer les raisons qui les avoient déterminés à cet acte d'hostilité contre les Avignonois. Ces raisons étoient qu'ils les regardoient *comme des hérétiques, des receleurs & des fauteurs d'hérétiques. Dieu qui connoît tous les plis & replis du cœur humain*, disoient-ils,

Guill. de Pod. c. 35. p. 687, apud Duch. t. 5.

Trés. des ch. Alb. n. 20.

sçait que nous n'avons entrepris ce siege qu'en qualité de pélerins, pour l'amour de son saint nom, & pour le soutien de la foi, auquel tout catholique est tenu, sans préjudice en tout & par-tout des droits de l'empire. On chargea les évêques de Beauvais & de Cambrai, & l'abbé de saint Denis, de porter cette lettre singuliere. On devine quel seroit le succès d'une pareille ambassade dans un siecle comme le nôtre, où, pour nous servir des termes d'un célebre moderne, l'on sçait *baiser les pieds du pape & lui lier les mains.* AN. 1226.

Le roi en même temps, de concert avec le cardinal de Saint-Ange, avoit envoyé l'archevêque de Narbonne dans la province pour exhorter le peuple à se soumettre à son obéissance & aux ordres de l'église. Tel fut le succès de la mission de ce prélat, que la plupart des seigneurs & des villes depuis le Rhône jusqu'aux environs de Toulouse, reconnurent le monarque pour leur seigneur & leur maître. Carcassonne lui envoya ses clefs avec une copie du serment par lequel elle promettoit de lui ouvrir ses portes à la premiere réquisition. Les habitants d'Albi lui donnerent les mêmes témoignages de leur fidélité : Louis les prit sous sa protection, & leur envoya leur évêque pour recevoir leurs soumissions. Divers princes & seigneurs vinrent aussi le trouver, soit pour l'aider dans cette fameuse expédition, soit pour lui faire hommage-lige de tous leurs domaines. On met du nombre des premiers, Raymond Bérenger, comte de Provence & de Forcalquier, qui lui jura de le secourir, lui & les siens, de tout son pouvoir; *sauf son honeur & le respect qu'il devoit à l'empereur* : les autres étoient Gui de Tournon, Rostaing de Sabran, Raymond-Gaucelin de Lunel, Héracle de Montlaur, Bernard VI, comte de Comminge, & Roger-Bernard, comte de Foix. Ce dernier néanmoins ne put obtenir la paix qu'il demandoit, & fut obligé de se retirer sans avoir rien conclu. Le roi détacha ensuite plusieurs corps de troupes pour aller prendre possession en son nom de toutes les places qui s'étoient données à lui, entr'autres, de Saint-Gilles, Marseille, Beaucaire, Narbonne, Termes, Carcassonne, Arles, Tarascon, Orange.

Divers hommages rendus au roi.

Guill. de Pod. ibid. p. 680.

Reg. cur. Franc. ibid.

Mss. de Colbert. n. 2275.

Ib. n. 2669.

Reg. cur. Franc. ibid.

Phil. Mousk. p. 175 & seq.

Tant d'avantages ne consoloient point le monarque du

Suite du siége d'Avignon.

AN. 1226.

peu de progrès de ses armes devant Avignon. La place attaquée avec furie, se défendoit de même; & le siege, au bout de trois mois, n'étoit guere plus avancé que le premier jour. Les Croisés, dit un historien de ce temps, manquoient de munitions, tant, parce que venant de fort loin, elles arrivoient souvent fort tard, en petite quantité, que parce que beaucoup de ces convois étoient enlevés sur les chemins par les troupes du comte de Toulouse. La disette & les chaleurs avoient engendré dans le camp des maladies contagieuses, qui faisoient périr bien du monde. L'infection causée par les cadavres des hommes & des chevaux qu'on n'avoit pas enterrés, augmenta le mal. Il se forma dans ces corps de grosses mouches noires qui désoloient ce qu'il y avoit de gens en santé, se mêloient parmi les aliments: & portoient une mort certaine. Le roi & le légat, ajoute-t-il, impatients de mettre fin à une expédition si funeste, résolurent enfin de donner l'assaut. Déja une grande partie de l'armée étoit sur le pont, lorsque malheureusement il croula. Près de trois mille hommes tomberent dans le Rhône & presque tous furent submergés. Alors les assiégés firent une vigoureuse sortie, surprirent les François à table, leur tuèrent deux mille hommes: & pour les éloigner davantage, éleverent un retranchement au-delà du fossé. Mais, dit un savant moderne, il y a tout lieu de douter de la plupart de ces circonstances, qu'on ne trouve que dans cet auteur étranger, trop ennemi de la France pour être cru sur ce qui peut intéresser sa gloire.

Math. Par. an. 1226.

Hist. gén. de Langued. t. 3, p. 358.

Cause de sa longueur.

La vraie cause de la longueur de ce siege fut l'intelligence que plusieurs des principaux de l'armée entretenoient avec les assiégés. Aussi a-t-on écrit que ce fut-là que se formerent ces projets de désobéissance, qu'on vit éclater bientôt après. Quelques-uns d'entr'eux, soit ennui de la fatigue, soit jalousie de la puissance où cette conquête éleveroit Louis, soit compassion pour un prince qu'ils voyoient attaqué sans aucune cause légitime, soit enfin quelqu'autre mécontentement personnel, signerent, dit-on, une ligue par laquelle ils se promettoient fidélité contre qui que ce fût, sans en excepter le roi même. Les plus considérables étoient Pierre de

Dreux, dit Mauclerc, comte ou duc de Bretagne, & Thibaud IV, comte de Champagne, qui fut ensuite roi de Navarre. Tous deux étoient proches parents du roi; le premier, issu de Robert I, comte de Dreux, un des enfants de Louis *le Gros*; le second, descendu d'une sœur de Philippe-Auguste, qui lui assura le comté de Champagne, que les filles du frere aîné de son pere lui disputoient. Pierre étoit un prince avide de grandeurs, qui, par inquiétude, autant que par ambition, ne sortoit jamais d'une révolte qu'en jetant les semences d'une autre; artificieux, s'il en fut jamais; toujours également prêt à donner sa parole, & à y manquer; au reste, infatigable au travail, & n'ayant pas moins d'expérience à la guerre que de valeur. Thibaud, que ses procédés firent toujours haïr, & que nulle dignité ne put faire considérer, n'avoit d'autre mérite que le talent de la poésie, ce qui l'a fait surnommer *le faiseur de chansons: il en composa même pour la reine de très tendres, qu'il eut la folie de publier*: homme capable de tous les crimes, si l'on en croit les bruits qui coururent alors, ou du-moins d'une conduite bien malheureuse, puisqu'il a pu y donner occasion. Il commença de se faire connoître dès le siege de la Rochelle, où il ne voulut s'engager de demeurer jusqu'à la fin, que sur la déclaration du roi, que c'étoit volontairement. Mais ce qui arriva au siege d'Avignon, caractérise encore mieux cet esprit indocile & séditieux. Non content d'avoir lassé la patience de Louis par un commerce continuel avec les assiégés, il lui vint dire au bout de quarante jours, que ne lui devant pas davantage de service, il vouloit se retirer. L'orgueilleux prince partit en effet, malgré les menaces du monarque, & menaçant de son côté.

AN. 1226.

Fil. de la Chr. hist. de saint Louis, t. 1, p. 46 & 47.

Rien néanmoins ne décourageoit Louis, ni la révolte des grands de son armée, ni l'opiniâtre résistance des Avignonois, ni les chaleurs excessives d'un climat brûlant. Il pressa si vivement ses attaques, que les assiégés, réduits aux dernieres extrémités, offrirent enfin de se rendre à composition. Le vainqueur ne les y reçut qu'à condition que les fossés seroient comblés, leurs murailles démolies, leurs hôtels abattus. C'étoient de vastes édifices habités par la no-

Les Avignonois se rendent à composition.

Gesta Lud. VIII. apud. Duch. t. 5, p. 288.

AN. 1226. blesse, si bien fermés, ornés de tant de tourelles, qu'ils sembloient plutôt des forteresses que des maisons. On en comptoit jusqu'à trois cents dans Avignon. Deux cents habitants demeurerent pour ôtages de l'obéissance que la ville promit à l'Eglise, & Raymond se retira pour attendre un temps plus favorable. Cette conquête coûta cher à la France, si l'on en croit Mathieu Paris, qui assure qu'il y périt plus de vingt-deux mille hommes. Mais nos historiens, plus à portée d'être instruits de toutes les circonstances de ce siege, ne font monter le nombre des morts qu'à deux mille, parmi lesquels on compte deux cents chevaliers portant bannieres. Les plus qualifiés de ceux qui furent tués, étoient Gui, comte de Saint-Paul, & l'évêque de Limoges.

Math. Par. an. 1226.

Hist. gén. de Langued. t. 3, p. 359.

Maladie de Louis.

Le roi, maître d'Avignon, entra aussi-tôt dans le Languedoc, où tout se soumit jusqu'à quatre lieues de Toulouse, avant même qu'il se présentât. La saison étoit trop avancée pour entreprendre le siege de cette place importante, l'une des plus fortes du royaume : il fut résolu de le remettre au printemps suivant. Alors le monarque ne songea plus qu'à son retour en France; mais avant que de partir, il établit gouverneur dans tout le pays nouvellement conquis, Imbert ou Humbert de Beaujeau, chevalier, aussi distingué par sa naissance, que par sa bravoure & son expérience dans l'art militaire. Ensuite toujours accompagné du légat, des prélats & des seigneurs qui avoient pris part à son expédition, il se rendit à Clermont en Auvergne, & de-là à Montpensier, où la maladie le força de s'arrêter. Ce fut dans cette occasion, si l'on en croit un auteur du temps, *qui dit l'avoir apris d'un homme digne de foi*, que ce prince se montra véritablement chrétien. Quel que fût son mal, dont on ne marque point la nature, les médecins lui proposerent un remede que la loi de Dieu lui défendoit. On imagina pendant qu'il dormoit, de faire mettre auprès de lui une jeune demoiselle, qui, à son réveil, lui exposa le motif qui l'amenoit. *Non ma fille*, lui dit Louis, *j'aime mieux mourir que de sauver ma vie par un péché mortel.* Il apelle en même temps Archambaud de Bourbon, qui avoit conduit toute cette affaire, & lui ordonne de marier honorablement cette jeune personne.

Guill. de Pod. apud Duch. t. 5, c. 38, p. 688.

Le mal cependant augmentoit, & le religieux monarque sentant les approches de la mort, ne s'occupa plus que du soin de mettre ordre à ses affaires. Il commença par celle du salut : puis ayant fait venir autour de son lit tout ce qu'il y avoit d'évêques & de grands seigneurs à sa suite, il leur fit faire serment d'obéir au jeune Louis comme à leur roi, & de partir, aussi-tôt qu'il auroit les yeux fermés, pour aller faire couronner cet enfant. On nomme, parmi ceux qui prêtèrent ce serment, les archevêques de Bourges & de Sens ; les évêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres ; Philippe, comte de Boulogne ; Gautier d'Avêne, comte de Blois ; Enguerrand de Couci ; & Robert, son frere, maréchal de France ; Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle, & Etienne de Sancerre, de la maison de Champagne. C'étoit peut-être par quelque pressentiment de l'avenir, que Louis prenoit tant de précautions. Il écrivit aussi une lettre générale pour tous ses sujets, leur ordonnant de reconnoître son fils aîné pour leur souverain ; & ne pouvant se contenter là-dessus, il le recommanda encore en particulier au connétable. Il donna tous ces ordres, malgré une douleur aiguë qui l'emporta le dimanche huitieme de Novembre, dans la quarantieme année de son âge, & la quatrieme de son regne. Il fut enterré à Saint-Denis auprès de Philippe-Auguste son pere.

AN. 1226. Sa mort.

Marten. anecd. t. 1, p. 937.

C'est ainsi que les historiens François racontent, & la prise d'Avignon, & la mort de Louis VIII ; mais Mathieu Paris, écrivain Anglois, raporte l'une & l'autre avec des circonstances particulieres. Il dit que Thibaud, comte de Champagne, impatient de se voir si long-temps éloigné de la reine Blanche dont il étoit éperdument amoureux, alla trouver le roi pour lui demander la liberté de retourner dans ses Etats ; que le monarque la lui refusa, le menaçant, s'il se retiroit, d'aller mettre tout à feu & à sang dans la Champagne ; que le comte néanmoins, emporté par la violence de sa passion, demeura ferme dans la résolution de partir ; mais que pour le faire avec plus de sûreté, il empoisonna Louis, qui mourut quelques jours après la retraite du séditieux vassal, *dans l'abbaye de Montpensier près d'Avignon.* Le légat, ajoute-t-il, eut grand soin de cacher cette mort, & cependant pro-

Math. Par. an. 1226.

AN. 1226. posa des conditions de paix aux assiégés, protestant avec serment que le dessein du pape n'étoit pas de leur faire la guerre, mais de sauver leurs âmes. Les Avignonois, séduits par ces feintes caresses, lui permirent, & à tous les prélats de l'armée, d'entrer dans la ville avec leur suite, pour être les témoins de leur foi & des exercices de leur religion. Le pefide, abusant de leur simplicité, trouva moyen de s'emparer des portes, & de se rendre maître de la place. Il la fit piller, saccager & démanteler. Alors on publia la mort du roi, qui étoit arrivée un mois auparavant. Mais outre que l'existence *de cette abbaye de Monpension* est une vraie chimere, les autres circonstances de ce récit demanderoient un garant moins passionné contre la France & contre Rome.

Hist. génér. de Langued. t. 3, n. 24, p. 573, 74.

Son éloge.

On a dit de Louis, qu'il fut fils d'un grand roi & pere d'un grand saint. C'est trop peu dire assurément : il fut lui-même un grand prince par ses exploits & par ses vertus. La défaite du roi d'Angleterre en Anjou, pendant que Philippe-Auguste, son pere, battoit l'empereur & ses alliés à Bouvines, son expédition d'Angleterre & la conquête de ce royaume malgré les oppositions, les intrigues & les foudres de Rome, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de son regne, tout annonce qu'il sçut réunir & les lauriers du conquérant, & les qualités du héros. A l'égard de la piété, s'il fût de beaucoup au-dessous de son fils, il fut du-moins fort supérieur à son pere. On loue sur-tout son amour inviolable pour la chasteté ; & la circonstance de sa mort, raportée par Guillaume de Puislaurens, vaut mieux sans comparaison que les plus belles vies, si elle est véritable. On l'a surnommé *le Lion pacifique*, pour exprimer qu'il joignoit la modestie & l'amour de la paix à la souveraine valeur : éloge rare sans doute, mais malheureusement fort peu mérité. On ne peut s'empêcher de reconnoître dans ce prince guerrier un esprit inquiet, ambitieux, toujours prêt, pour s'agrandir, à porter la guerre chez ses voisins. Celle de Languedoc injuste dans son principe, (Raymond ne l'avoit point offensé,) étoit en même temps contraire aux saines maximes de la politique : c'étoit reconnoître que Rome peut détrôner les souverains, & disposer de leurs Etats.

Duch. c. 1, p. 588.

De onze enfants que Louis avoit eus de la reine Blanche de Castille, cinq étoient morts avant lui; trois Philippes qui furent enterrés; le premier, l'aîné de tous, à Notre-Dame de Paris; le second, à Notre-Dame de Poissy; le troisieme, que d'autres nomment *Dagobert*, dans l'abbaye de Royaumont; Etienne qui mourut jeune, & une princesse que la mort enleva au berceau. Il n'y en eut que six qui lui survécurent, Louis, Robert, Jean Alfonse, Charles, & Isabelle, qui fonda le monastere de Longchamp, & que l'église honore du titre de Bienheureuse. Le monarque déclare par son testament que son intention est que Louis lui succede à la couronne, & soit maître de tout le pays, de la même maniere qu'il le possede lui-même au moment de cette disposition : il n'en excepte que les terres, fiefs & domaines qu'il assigne à ses autres enfants. Il donne l'Artois au second de ses fils, l'Anjou & le Maine au troisieme, le Poitou & l'Auvergne au quatrieme : pour le cinquieme, & ceux qui pouront naître après lui, il les condamne à entrer dans la cléricature : disposition qui prouve bien la barbarie de ce siecle. C'est envain qu'on voudroit l'excuser sur la crainte de multiplier les apanages : il n'est point, comme on voudroit le croire, de ménagements avec le ciel, & la politique ne peut jamais prescrire contre la religion.

AN. 1226.

Ses enfants & ses dernières dispositions.

P. Anselm. hist. génér. de France, t. 1, p. 48 & 49.

Test. Ludov. VIII. apud Duch. tom. 5, p. 324 & seq.

Ce n'est pas la seule réflexion que ce testament nous fournisse. On y voit que les apanages ou partages des fils de France étoient à la vérité réversibles à la couronne, si les hoirs manquoient, mais qu'ils n'y étoient pas réunis dès que la ligne masculine cessoit, & qu'ils passoient aux femmes. On en trouve mille exemples dans notre histoire. Nous y aprenons encore par les legs que ce prince fait à deux mille léproseries de son royaume, que la lepre, seul fruit que les chrétiens remporterent de leurs croisades, causoit alors de grands ravages en France. On a disputé long-temps sur la nature de ce mal. Quelques-uns ont cru qu'il n'étoit pas différent de la maladie honteuse, triste suite du libertinage. Ce qui peut avoir donné lieu à cette opinion, c'est que, pour se préserver de cette peste, on a vu des médecins conseiller, & des casuistes permettre de se rendre eunuques. Mais il

Horribles ravages de la lèpre.

AN. 1226.

paſſe aujourd'hui pour conſtant, parmi ce que la médecine a de plus ſçavant, que c'étoient deux choſes très diſtinguées. Ceux qui ſe trouvoient frapés de cet horrible mal, de lui-même contagieux, étoient ſéparés de toute ſociété. On les enfermoit dans des lieux écartés loin de toute habitation, toujours cependant près des grands chemins: on les fuyoit avec horreur, lorſqu'on les rencontroit: on avoit même porté la précaution juſqu'à leur défendre de contracter, ſans ſpécifier le genre de maladie dont ils étoient atteints: l'acte devenoit nul, ſi cette circonſtance n'y étoit exprimée. Le nombre de ces lépreux augmenta enfin ſi conſidérablement, qu'il n'y eut preſque ni ville, ni bourgade qui ne ſe vît obligée de bâtir un hôpital pour les retirer. On nommoit ces maiſons *Ladreries*, parce qu'elles étoient conſacrées ſous l'invocation de ſaint Lazare, que le peuple, par corruption, apeloit *ſaint Ladre*. Les libéralités de nos rois, celles des grands, & les charités des fideles enrichirent en très peu de temps ces retraites, objets tout enſemble d'horreur & de compaſſion. Bientôt les *Ladres*, c'eſt le nom qu'on donnoit à ces malheureux, devinrent plus dignes d'envie que de pitié. Le déſir de s'emparer de leurs richeſſes, les fit accuſer des plus horribles crimes, entr'autres d'avoir empoiſonné les puits, les fontaines & les rivieres. Philippe *le Long*, ſur cette accuſation en fit brûler pluſieurs, & confiſqua tous leurs biens. Nous avons une ordonnance de ce prince, par laquelle il fait main-levée des ſaiſies qu'il avoit fait faire des revenus de toutes les léproſeries de ſon royaume. Inſenſiblement, ſoit un plus grand ſoin de la propreté, ſoit une ſuite de l'uſage du linge, ou même tous deux enſemble, le mal diminua & s'éteignit tout-à-fait: il n'en reſte plus aucun veſtige dans notre climat.

Laur. Ord. de nos rois, t. 1, p. 814.

Mœurs de ce temps.

Les excès qu'on reprochoit aux lépreux deviennent une preuve complete, que la corruption de nos ancêtres égaloit ou même ſurpaſſoit celle qui excite de nos jours la colere des cenſeurs publics. Telle étoit ſur-tout la licence parmi nos troupes, qu'au raport du moine du Vigeois, vers la fin du douzieme ſiecle, on comptoit dans une de nos armées juſqu'à quinze cents concubines, dont les parures ſe montoient

Mémoires ſur l'ancien. cheval. n. 7. p. 232.

à des sommes immenses. Le respect public, ajoute-il, ne les renfermoit point dans la classe qui leur convenoit : parées comme les plus grandes dames, on les confondoit souvent avec ce qu'il y avoit de plus respectable. La reine elle-même y fut trompée. C'étoit autrefois la coutume de s'embrasser les uns les autres à l'église, lorsque le prêtre célébrant prononçoit ces paroles, *Pax Domini sit semper vobiscum*; comme la princesse alloit à ce baiser de paix, elle embrassa une personne de cette espece, croyant qu'elle étoit véritablement mariée. Informée depuis de ce que c'étoit, elle en fit ses plaintes au roi son mari. Le monarque défendit que les filles publiques portassent le manteau, qui devint la marque à laquelle on distingua les femmes mariées.

AN. 1226.

Du Cange, au mot osculum pacis.

On crut par la suite devoir encore ajouter quelque chose à cette sage ordonnance du prince. Nous avons deux anciens arrêts *qui portent défenses expresses à toutes femmes amoureuses, filles de joie, & paillardes, de porter robe à collets renversés, queues, ne ceintures dorées, boutonnieres à leurs chaperons, ne pannes de gris, ne de menu verd, sur peine de confiscation & amende, & que les huissiers qui les trouveroient, eussent à les mener prisonnieres.* Mais comme il est très ordinaire de faire de beaux réglements qui sont souvent mal observés, on ne tint point la main à l'exécution de ceux-ci, & tout alla comme auparavant. Les honêtes femmes s'en consolerent sur le témoignage de leur conscience & *d'un bon bruit*; de-là est venu ce proverbe si connu, *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Origine du proverbe, *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Pasq. Rech. de la France, t. 1, p. 783.

Le peu de sévérité des loix sembloit autoriser ce libertinage qui régnoit alors. Un homme respectable à tous égards, & très digne de foi, m'a assuré qu'on lisoit dans les archives de la cathédrale de Beauvais un trait qui paroît confirmer cette remarque. Un chanoine de cette église avoit enlevé la femme d'un Bourgeois, qui demanda justice de cet atentat. Le crime étoit notoire : le coupable convenoit du fait : tout le voisinage en déposoit : les juges, après une mûre délibération, *ordonnerent que le ravisseur rendroit cette femme dans quinzaine*; ce qui fut exécuté.

AN. 1226.

Peines décernées contre les femmes de mauvaise vie.

Il y avoit néanmoins en quelques endroits des peines infamantes décernées contre les femmes de mauvaise vie. *On voulut anciennement*, dit Pasquier, *que telles bonnes dames eussent quelque signal sur elles, pour les distinguer & reconnoître d'avec le reste des prudes, qui fut de porter une éguilette sur l'épaule. Coutume que j'ai vu encore se pratiquer à Toulouse. D'où est dérivé entre nous ce proverbe, par lequel nous disons* qu'une femme court l'éguilette, *pour exprimer qu'elle prostitue son corps à l'abandon d'un chacun.* Un autre supplice pour ces malheureuses, étoit *de porter toutes nues en leur chemise, depuis une paroisse jusqu'à l'autre, deux pierres liées ensemble par une chaîne, & que l'on gardoit soigneusement dans tous les tribunaux. On y joignoit, si c'étoit une femme adultere, une ficelle attachée à quelque endroit du corps de celui qui l'avoit séduite, & par laquelle cette infortunée le traînoit ignominieusement par toutes les rues de la ville.* Nos anciens condamnoient encore à l'échelle :

Rech. de la France, tom. 1, ch. 35, p. 815.

Du Cange, aux mots lapis, lapides catenatos ferre, & putagium.

Mém. sur l'ancien. chev. n. 17, p. 233.

Riche femme qui sert
De baval & de guile *
Et qui pour gaignier
Vent son cors & avile.

* Fausseté, tromperie.

Du Cange, au mot scala.

L'échelle, autrefois *la marque de la haute justice*, étoit un endroit élevé par degrés en forme d'échelons, où l'on exposoit à la vue du peuple ceux qu'on vouloit noter d'infamie. Il paroît par un canon du concile de Tours, année 1236, que cette ignominie étoit presque toujours suivie de la peine du fouet. On y mettoit aussi les polygames, les parjures, & les blasphémateurs. On voit encore un monument de cette prérogative des Haut-justiciers dans ce qu'on apele à Paris *l'Echelle du Temple.*

Trés. des ch.

On a vu l'attention de Philippe-Auguste à augmenter son domaine. Louis, suivant toujours les principes d'un pere si sage, réunit à la couronne la seigneurie de Beaufort en Anjou, celle d'Aubigny en Cotentin, & le château de Dourlens. Les armes offensives & défensives, usitées sous ce règne, étoient le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, l'épée,

le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards, les gantelets, les cuissards, la lance, le javelot, le carquois, l'arc, la fleche, le dard, la hache, la faulx, le sabre, la fronde, le *trébus* ou *trébutkët*, le pierrier, le mangonneau.

AN. 1226. *Gesta Lud. VIII. Duch. t. 5, p. 300.*

Ce fut au commencement de ce regne, que le pape Honoré III confirma par une bulle authentique l'ordre célebre des Freres Mineurs, les premiers mendiants si connus sous le nom de Cordeliers, à cause de leur ceinture de corde. Leur premiere maison fut Sainte Marie de la Portioncule, petite église que les Bénédictins leur abandonnerent par charité: leur premier statut la renonciation à toute propriété: leurs premieres fonctions la prédication de la pénitence: leur premiere vie l'exercice continuel de la mortification & de la priere. Ils eurent pour instituteur Jean Bernardon, originaire d'Assise en Ombrie, qui fut surnommé François, parce qu'il avoit apris en peu de temps la langue françoise. C'étoit un homme simple, presque sans lettres, mais d'une austérité peu commune, qui ne respiroit que l'humanité. On pouroit lui apliquer, dit un illustre moderne, ce qu'un poëte a dit de Zénon, auteur de la secte des Stoïciens: *Il enseignoit à souffrir la faim & la soif, & il trouva des disciples.* Bientôt en effet, il en eut de tout âge, de toute condition, & de tout sexe. Il les divisa en trois classes, l'une, de célibataires, qui prirent le nom de Freres Mineurs; l'autre, de gens mariés, qu'on nomme Freres de la Pénitence ou du tiers ordre; la troisieme, de veuves, qui furent apelées en italien *Povere Donne*, pauvres femmes; en françois *Claristes*, du nom de sainte Claire, qui se consacra à Dieu sous la conduite du Saint. On a donné depuis à toute la société un nom [illegible] sublime pour des gens qui ne vouloient d'abord que celui de *Mineurs*, le plus humble de tous après celui des *Minimes*. Voici de quelle maniere on raconte l'aventure qui en fut l'occasion. Un jour que saint François étoit abîmé dans la plus profonde contemplation, il aperçut tout-à-coup un Séraphin qui avoit six aîles lumineuses, entre lesquelles paroissoit la figure d'un homme en croix & qui descendoit du ciel d'un vol rapide. Il sentit en même temps, & vit à ses pieds & à

Ibid, p. 287.

An. 1223.

Vita sancti Franc. per S. Bonavent. c. 4.

Choisy, hist. de l'Eglise, t. 6, p. 301.

Abrégé chron. de l'Histoire de Franc. p. 214.

S. Bon. c. 13. Vad. 1234. n. 29.

AN. 1226. ſes mains des marques de cloux ſemblables à ceux qui percerent les pieds & les mains du Sauveur, & à ſon côté droit une cicatrice comme d'un coup de lance, d'où il ſortoit du ſang de temps en-temps. Ces bleſſures miraculeuſes furent apelées *Stigmates*, & celui qui les reçut, homme *Séraphique*; nom qui a paſſé à tout ſon ordre.

Une faveur ſi extraordinaire, les vertus de ce grand Saint, ſes miracles, l'amour propre peut-être de ſes enfants, & la vanité qui ſe gliſſe juſque dans le cœur des dévots, ont donné naiſſance à ce roman ſi fameux *des conformités de ſaint François avec Jéſus-Chriſt.* Car quel nom plus doux donner à un livre, où, de la meilleure foi du monde, du-moins faut-il le croire pieuſement, on débite des choſes qui pouroient paſſer pour des blaſphêmes, ſi elles ne trouvoient leur excuſe dans l'enthouſiaſme, la ſuperſtition & l'ignorance du ſiecle où elles ont été avancées? On y dit que ce bienheureux patriarche, *figuré dans Adam, dans Jacob, dans Abraham, prédit par les prophetes, annoncé par les Sybilles, déſiré des ames juſtes, demandé par le Sauveur, fut établi ſur tous les ouvrages du Créateur pour être la lumiere des nations, l'exemplaire de la perfection évangélique, l'arche du Dieu vivant, le temple de toutes les vertus, tant de l'ancien que du nouveau teſtament, l'image parfaite du Dieu fait homme, le modele de ſes élus, la regle & la meſure de ſon amour, la grace enfin & la vérité de Dieu.* La regle qu'il donne à ſes diſciples eſt *le vrai livre de vie, l'eſpérance du ſalut, le gage de la gloire céleſte, la moëlle de l'évangile, le chemin de la croix, l'état de perfection, la clef du paradis, le pacte de l'alliance éternelle.* Les ſtigmates qu'il reçut, lui aſſurent, dit-on, en quelque ſorte l'avantage ſur Jéſus-Chriſt. *C'eſt une choſe merveilleuſe, ſans doute, que Notre-Seigneur ait préſervé pendant trois jours ſon corps de la pouriture du tombeau: mais que François ait conſervé pendant douze ans ſes ſtigmates ſanglantes ſans aucune corruption, c'eſt quelque choſe de plus grand encore*.* Ceux de l'ordre ſéraphi-

Lib. conform. 1. part. 5, 11, 13, 75. 2. part. 10, 16, 18, &c.

Ibid. lib. 5. p. 208.

* Mirabile fuit Chriſtum in triduo corpus ſuum integrum ſervaſſe: ſed majus fuit in B. Franciſco ſtigmata ſua per duodecim annos (alii duos) ſine putredine conſervare. *Ibid. c. 3. fol. 208.*

que qui, dans leur chapitre générale, aprouverent ce livre trop singulier, *ne se figuroient pas*, dit un auteur qui écrivoit au commencement du dix-septieme siecle, *qu'on dût expliquer si crûment les paroles, & ne faut estimer que pas un d'eux ait cru que S. François*, on ne dit point surpassât, mais *égalât Jésus-Christ.* C'est un reproche que ne méritent ni les Bonaventures, ni les Scots, ni tant de personnages illustres par leur science & leur vertu, papes, cardinaux, évêques que l'ordre a produits & produit encore tous les jours

An. 1226.

Aubert, hist. des rois de F. p. 150, 151.

LOUIS IX, *dit saint Louis.*

AN. 1226.

TELLE est l'indocilité de l'esprit humain, telle la force de son penchant à l'indépendance, que la soumission, même la plus légitime, devient pour lui un état de gêne & de contrainte. Le moindre prétexte suffit pour ranimer en lui les chagrins que le respect étoufoit ; & l'espérance, sinon de secouer, du-moins d'affoiblir le joug qu'on déteste, est presque toujours un motif de révolte pour ceux qui ne sont pas retenus par un véritable amour du devoir. La foiblesse du prince est pour les uns une raison de tout oser : la haine du ministre aveugle les autres jusqu'à leur persuader qu'en ataquant le serviteur, ils ne manquent point à ce qu'ils doivent au maître. Ce fut ce qui rendit la minorité de Louis IX si orageuse, qu'on peut bien dire, malgré toute la capacité de la mere & toute l'intrépidité du fils, qu'ils n'ont échapé à la tempête que par une espece de miracle.

Louis est sacré & couronné à Rheims.

La reine Blanche ne savoit encore rien de son malheur : on comprend assez ce qu'elle dut sentir à la nouvelle d'un si triste événement. Mais les circonstances ne lui permettoient pas de donner un libre cours à ses larmes : il n'étoit point question de s'abandonner à la douleur, il faloit agir. Le feu roi, avant que de mourir, l'avoit nommée régente en présence de l'archevêque de Sens & des évêques de Beauvais & de Chartres, qui le déclarerent authentiquement par leurs lettres scellées de leurs sceaux. L'intrépide reine, quoiqu'étrangere, avec cinq fils encore enfants, osa se charger d'une fonction aussi délicate, dans un royaume où l'on regardoit les femmes comme incapables du gouvernement. Aussi-tôt elle dépêcha par toute la France pour mander les grands de

Trés. des ch. Layette des régentes.

S.t LOUIS IX.e DU NOM
XLIII.e Roy de France.
Mort pres de Tunis, le 25 Août 1270. après 44 ans de regne.

l'Etat au sacre, dont le jour fut marqué au premier dimanche de l'Avent. La plupart, loin d'obéir, s'excuserent sur différents prétextes, qui ne découvroient que trop leurs dispositions à la révolte. Les uns plus politiques, répondirent que la douleur trop récente de la mort du roi, ne leur permettoit point de prendre part à une cérémonie qui ne demandoit que de la joie : les autres plus hardis, prétendirent qu'avant le couronnement, il faloit délivrer de prison les vassaux de la couronne, sur-tout le comte de Flandre & le vieux comte de Boulogne : quelques-uns mêmes en vinrent jusqu'à demander qu'auparavant on leur restituât certaines terres qui leur avoient été enlevées injustement par les deux derniers rois ; puisqu'on n'avoit pu, suivant les loix du royaume, les en dépouiller que par le jugement des pairs.

AN. 1226.

Math. Par. an. 1226.

La cérémonie néanmoins ne laissa pas de se faire avec beaucoup de magnificence : on en fait monter la dépense à *quatre mille trois cent trente-trois livres*, somme considérable pour ce temps-là. Louis, avant son couronnement, avoit été armé chevalier à Soissons, qualité dont les souverains mêmes se faisoient honeur. Ce fut Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, qui lui donna l'onction royale à Rheims, dont le siege étoit alors vacant. On vit dans cette célebre journée les prémices de la sainteté du jeune monarque. Il n'avoit encore que douze ans commencés ; mais déja il faisoit espérer de lui d'aussi grandes choses que celles qu'on admira dans la suite. Il ne put, sans trembler, faire le serment de n'employer sa puissance que pour la gloire de Dieu, pour la défense de l'église, & pour le bien de ses peuples. Pénétré des grandes obligations que la Providence lui imposoit, il prononça du fond du cœur ces paroles de David : *Mon Dieu j'ai élevé mon ame vers vous, & c'est en vous que j'ai mis toute ma confiance !* Dès qu'il fut sacré, tous les seigneurs lui prêterent serment de fidélité, aussi bien qu'à la régente pour le temps de son administration.

Chambre des Comptes, fol. 150.

Joinv. p. 151.

On compte parmi les gens de marque qui se trouverent à cette auguste cérémonie, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, le patriarche de cette sainte cité, le cardinal de Saint-Ange, le comte de Boulogne, Hugues IV, duc de Bour-

AN. 1226.

gogne, les comtes de Dreux, de Bar & de Blois, les trois freres de Couci, les comtesses de Flandre & de Champagne, toutes deux proches parentes de Louis, toutes deux si jalouses de leurs prérogatives, qu'elles exciterent une contestation qui pouvoit avoir des suites, qui néanmoins ne servit qu'à divertir. L'une & l'autre prétendit représenter son mari absent, & en cette qualité porter l'épée devant le roi; mais on les fit consentir que Philippe, comte de Boulogne, oncle du monarque, eût cet honeur, sans préjudice de leurs droits. Le comte de Champagne s'étoit aussi mis en chemin pour assister au couronnement du jeune prince: déja ses gens lui avoient marqué des logis dans Rheims, dont il n'étoit plus lui-même qu'à deux lieues; mais son démélé avec le feu roi au siege d'Avignon, & le bruit, faux sans doute, mais fâcheux, qu'il avoit empoisonné son souverain, l'avoient rendu si odieux, qu'on lui envoya ordre de se retirer. Les barons en même temps lui firent dire qu'il se gardât de faire de nouvelles fortifications dans ses places, s'il ne vouloit voir toute la France s'armer contre lui. C'étoit alors une maniere d'agir assez ordinaire, & la menace auroit eu infailliblement son effet, si Thibaud s'y fût hazardé.

Phil. Monstr. fol. 182. Mss. de la bibl. du roi.

Révolte de quelques vassaux de la couronne.

Le ressentiment de cet affront, & peut-être aussi la jalousie, suffirent pour engager le comte dans la cabale. On dit en effet que les factieux profitant de l'inclination trop connue de ce prince pour la reine, lui firent entendre qu'elle ne le traitoit ainsi, que parce qu'elle aimoit ailleurs. Deux ministres gouvernoient l'esprit de la princesse, l'un François, vieillard respectable, mais d'une sagesse austere, & dont les discours avoient plus l'air de réprimandes que d'avis, c'étoit le chancelier Guérin, qui, par son zele pour le petit-fils, tâchoit de reconnoître la considération dont le pere & l'aïeul l'avoient toujours honoré; l'autre Italien, prélat d'une figure aimable, & dont les manieres engageantes & polies répondoient à la bonne mine; c'étoit Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, & légat du pape en France. L'air galant & enjoué de l'étranger, ses assiduités chez la régente, les égards qu'elle avoit pour lui, tout devenoit pour le courtisan malin & envieux une certitude qu'il aimoit cette princesse & qu'elle

Math. Par. p. 474, 489.

ne le haïssoit pas. Thibaud le crut, & de dépit, dit-on, se jeta dans le parti des mécontents. AN. 1226.

Mais il y a toute aparence que cette démarche fut une suite des complots qu'il avoit formés de longue main avec les comtes de Bretagne & de la Marche. On voit encore un traité par lequel ces trois princes, qui n'eurent jamais besoin de mécontentement, ni même de prétexte pour brouiller, se liguoient, dès le regne du feu roi, *contre tous les hommes venus & à venir*. Ils le renouvelerent dans cette circonstance critique, & s'engagerent de plus par serment de ne déférer à aucuns ordres qui leur *vinssent du roi, ou de sa part, tant qu'il seroit en si bas âge*. C'étoient les trois premiers seigneurs de l'Etat, le comte de Bretagne, prince du sang; le comte de Champagne, petit-fils d'une fille de Louis le jeune; le comte de la Marche, beau-pere de Henri, qui régnoit alors sur les Anglois: ils n'eurent pas de peine à faire entrer bien des gens dans une ligue que tout sembloit devoir favoriser. Le roi d'Angleterre, qui ne cherchoit que l'occasion de reprendre la Normandie & les autres provinces que son pere avoit perdues, leur promit un puissant secours. Richard, duc de Guienne, leur offrit un renfort considérable de Gallois, & de grosses sommes d'argent qu'il venoit de recevoir fort à propos. Savari de Mauléon, ce même seigneur qu'on a vu sous le regne précédent, venir se jeter entre les bras de la France, oubliant ses serments & les infidélités que l'Angleterre lui avoit faites, ne se servit de son crédit auprès de la noblesse de Guienne & de Poitou, que pour l'obliger à faire hommage aux ennemis du fils de son bienfaiteur.

Chefs de la conspiration.

Cant. 169, 170.

Ce seroit donner des conjectures arbitraires, au-lieu d'une histoire, que de prétendre pénétrer les motifs de cette conspiration. Les rebelles eux-mêmes n'avoient que des vues confuses, que les circonstances devoient étendre ou restreindre. Tout ce qu'on sçait, c'est qu'ils renouvelerent avec insolence leurs instances auprès de la reine pour la restitution des terres usurpées pendant les deux derniers regnes; restitution impossible, tant parce qu'elle excédoit le pouvoir de la régente, que parce qu'une partie de ces domaines n'étoit plus en la disposition du monarque. Cependant, comme

Ce qu'ils demandoient.

AN. 1226.

Gest. Lud. IX. apud Duch. t. 5, p. 327.

si le refus de Blanche eût suffi pour lui faire la guerre, les factieux s'y préparerent ouvertement. Le comte de Bretagne commença par fortifier deux places, dont le feu roi lui avoit confié la garde, Bellesme dans le Perche, & Saint-James de Beuvron en Normandie. Chacun leva de son côté tout ce qu'il put rassembler de troupes : Richard enfin passa la Garonne, suivi de Savari, fit des courses dans tout le pays, & parut vouloir insulter la Rochelle. Ce fut-là comme le signal de la révolte.

Caractere de la reine-mere.

La régente ne s'effraya ni du nombre, ni des forces de tant de princes mécontents. Elle avoit du courage, de l'argent, des troupes, un bon conseil & des amis, en petit nombre à la vérité, mais habiles, ardents & zélés. C'étoit, si l'on en croit les mémoires les plus fideles de ce temps, une princesse d'une rare beauté, qui réunissoit dans sa personne toutes les grandes qualités des reines les plus célebres, sans avoir aucun de leurs défauts; beaucoup de pénétration dans l'esprit, d'activité dans la conduite, de souplesse dans le caractere, fiere ou caressante, suivant les circonstances; ferme dans le danger; adroite à s'en tirer; d'une piété qui a peu d'exemples, témoins ces belles paroles qu'elle disoit souvent au jeune roi, *Quelque tendresse que j'aie pour vous, mon fils, j'aimerois mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel :* d'une vertu enfin sans autre reproche, que trop de ménagement peut-être pour Thibaud, qui osa l'aimer & le publier hautement. Les gens graves auroient voulu qu'au-lieu d'en rire, elle en eût témoigné la plus vive indignation. Mais, dit un judicieux moderne, rien ne semble plus propre à la justifier, puisqu'on voit tous les jours que la mauvaise conscience ouvre l'esprit pour une infinité de précautions dont l'innocence ne s'avise point.

Joinv. p. 15.

De la Ch. Hist. de saint Louis, t. 1, p. 68.

Son attention à gagner des serviteurs au roi.

Quoi qu'il en soit, Blanche, uniquement occupée du soin de conjurer l'orage, n'oublioit rien pour gagner des serviteurs au roi son fils. Les grands seigneurs, les prélats, la noblesse, le peuple, tout se ressentit de ses bienfaits, & de ces manieres douces, affables, obligeantes, qu'elle savoit accompagner d'un discernement que les étrangers mêmes ont admiré. Philippe, comte de Boulogne, oncle du jeune mo-

narque, étoit celui de qui elle devoit attendre le plus de traverses ou de secours : elle mit tout en œuvre pour l'engager dans ses intérêts. Ce fut dans cette vue, qu'après lui avoir remis Mortain & Lislebonne que le feu roi avoit détachés de l'apanage de ce prince, elle lui céda encore l'hommage du comté de Saint-Pol, comme une dépendance de celui de Boulogne. Le malheureux Ferrand, malgré les sollicitations de Rome, demeuroit toujours prisonnier dans la tour du Louvre : sa femme qui ne l'aimoit pas, feignoit sous divers prétextes de ne pouvoir payer sa rançon. On dit que leur haine venoit du jeu, où ils se querelloient sans cesse : le comte ne pouvant se consoler de perdre toujours aux échecs, la comtesse ne pouvant se résoudre à le laisser gagner. La chose même alla si loin, que la princesse étoit sur le point de faire casser son mariage, pour épouser le comte de Bretagne, homme plus enjoué & plus spirituel. On sent tout l'intérêt qu'avoit le monarque François à traverser une alliance, qui en augmentant les domaines du plus séditieux de ses vassaux, devenoit pour lui une occasion de satisfaire en même temps son ambition & son inquiétude naturelle. C'est ce qui avoit déterminé sous le regne précédent, à conclure un accommodement, suivant lequel Ferrand devoit être remis en liberté aux fêtes de Noël de cette année. La régente, pour se faire une créature du comte, crut devoir lui accorder des conditions encore plus douces. Ce prince, par le premier traité, devoit payer cinquante mille livres en deux termes, & donner pour sureté Douai, Lille & l'Ecluse; il en fut quite pour la moitié de cette somme, & pour laisser pendant dix ans la citadelle de Douai entre les mains du jeune roi; bienfait qui l'attacha depuis si fortement au service de la reine & de son fils, que rien ne put l'en détacher, non pas même l'occasion qu'il eut mille fois de réparer ses pertes.

AN. 1226.

*Chron. de Fland.

Mais il n'étoit pas seulement question de négocier & de faire des alliances, il faloit agir avec vigueur. Aussi le jeune roi, accompagné de la reine sa mere, du cardinal légat, du comte de Boulogne & du comte de Dreux que les sollicitations de son frere n'avoient pu entraîner, se mit-il aussi-tôt

AN. 1227.

Soumission imprévue du comte de Champagne.

Gesta Lud. IX. Duch. t. 5, p. 327.

AN. 1226.

en marche, & s'avança à la tête d'une puissante armée jusqu'à *la quarrierre de Courcet*. Ce fut là que le comte de Champagne, étonné d'une pareille diligence au milieu d'un hiver très rude, vint se jeter à ses pieds pour implorer sa clémence. Louis, autant par bonté naturelle, que par les conseils de la régente, qui connoissoit toute l'importance d'un changement si peu attendu, lui fit un accœuil très favorable, lui pardonna, & le reçut en ses bonnes graces. *Adonc*, dit la grande chronique de France, *le comte regardant la reine qui tant étoit belle & sage, s'écria tout ébahi de sa grande beauté : Par ma foi, madame, mon cœur & toute ma terre est à votre commandement, ne n'est rien qui vous pût plaire, si que ne fisse volontiers ; & jamais, si Dieu plaît, contre vous ne les vôtres ne n'irai ! D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la reine & sa belle contenance : lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse ; mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit si haute dame & de si bonne renommée, & de sa bonne vie & nette, si muoit sa douce pensée en grand' tristesse.*

Grande ch. de Fr. 2. vol.

Elle est suivie de celle des comtes de Bretagne & de la Marche.

De si heureux commencements faisoient tout espérer de cette premiere expédition du monarque. On marcha aussitôt du côté de la Touraine, soit pour s'opposer aux Bretons, soit pour aller au secours du Poitou contre le duc de Guienne. Mais les comtes de Bretagne & de la Marche, informés de ces premiers succès, ne voulurent point rendre hommage à la clémence qu'ils annonçoient. Louis, qui de son côté ne vouloit pas leur donner le temps de se reconnoître, les fit sommer d'accepter la bataille ou le jugement des pairs. Deux fois ils promirent de l'aller trouver ; deux fois ils manquèrent de parole. Le roi, pour ne rien oublier des plus exactes formalités, les fit citer pour la troisieme fois, & en même temps s'avança jusqu'à Loudun. Les rebelles alors rentrèrent en eux-mêmes, & se rendirent à Vendôme, où le monarque leur accorda des conditions beaucoup plus avantageuses qu'ils ne pouvoient espérer. La prudence ne lui permettoit pas, dans l'ébranlement où le royaume se trouvoit alors, d'user de tous ses droits : c'étoit plus que vaincre, si par cette voie de douceur il eût pu rétablir une tranquilité durable dans l'Etat.

Gesta Lud. IX. Duch. t. 5, p. 327, 328.

On

On fit donc un traité, par lequel on arrêta que Jean de France, qui devoit avoir les comtés d'Anjou & du Maine par le testament de Louis VIII son pere, épouseroit Iolande, fille du comte de Bretagne; que, jusqu'à ce que le jeune prince eût vingt & un ans, (il n'en avoit encore que sept ou huit,) le comte auroit la possession des villes d'Angers, de Beaugé, de Beaufort & du Mans, mais avec réserve des hommages & des régales au roi: qu'il donneroit en dot à sa fille Bellesme, Saint-James de Beuvron, Chantoceaux sur Loire, Brie-comte-Robert, & quelques autres places, dont néanmoins on lui laissoit la jouïssance tant qu'il vivroit: qu'il remettroit dans peu de jours la princesse entre les mains du comte de Boulogne & du connétable de Montmorenci: enfin qu'il ne feroit aucune alliance avec le roi d'Angleterre, ni même avec le duc de Guienne. Pour le comte de la Marche, non-seulement il promit de n'avoir aucune liaison avec les ennemis de la couronne, de rendre tout ce qu'il avoit usurpé, & de réparer le tort qu'il avoit pu faire; mais il remit encore au jeune monarque tout ce qu'il avoit autrefois obtenu du feu roi, & les droits que sa femme avoit en Guienne, à cause de son premier mariage avec Jean Sans-Terre. Louis, de son côté, pour le dédommager, lui assigna pendant dix années une pension de dix mille cinq cents livres, lui permit de choisir entre les amis de la France tels tuteurs qu'il voudroit donner à ses enfants, s'engagea de ne faire ni paix, ni treve avec l'Angleterre, que de son consentement, & conclut avec lui un double mariage, celui d'Alfonse de France avec Isabelle de la Marche, & celui de Hugues de la Marche avec Isabelle de France. Mais ni l'un ni l'autre ne s'exécuterent. Les deux comtes firent hommage, donnerent des ôtages; & Mathieu de Montmorenci, connétable de France, jura l'observation du traité *sur l'ame du roi.*

An. 1227.

Trés. des ch. Layette de Bretagne.

Ibid. regist. 22 & 26.

Recœuil des rangs des Grands.

Du Till. p. 173.

Les Anglois cependant, ni les Poitevins avec Savari leur Achille, ne furent point compris dans cet accommodement. Mais battus peu de temps après en Gascogne, ils paroissoient si peu à craindre, que bien des gens étoient d'avis que Louis profitât de la circonstance, pour achever de les chasser des provinces qui leur restoient en France. Le pape en eut peur,

Treve d'un an avec l'Angleterre.

Math. Par.

AN. 1227.

& crut devoir secourir un peuple vassal du saint Siege. Ce pontife, c'étoit Grégoire IX, (qui dans la suite excommunia, & s'imagina déposer l'empereur Frédéric II,) écrivit au monarque François, qu'il lui défendoit de rien entreprendre contre le roi d'Angleterre, l'exhortant plutôt à rendre ce que ses peres avoient pris, *à la honte*, disoit-il, *& contre les défenses des papes précédents*. On le laissa dire ; & si Louis conclut depuis une treve d'un an avec l'Angleterre, ce ne fut point pat déférence aux menaces de Rome ; mais par ménagement pour les factieux, qui n'auroient point vu tranquilement ataquer un prince toujours prêt à les soutenir dans leur révolte.

Les ligués entreprennent d'enlever le roi.

Tout étant pacifié de la sorte, Louis revint à Paris, où peu après la régente renouvela les anciennes alliances avec l'empereur Frédéric II & avec Henri son fils aîné, déja couronné roi des Romains : tous deux s'engagerent à ne prendre aucune liaison avec l'Angleterre, sans la participation de la France. Ainsi Blanche sembloit n'avoir rien à craindre ni au-dedans, ni au-dehors. Mais presque dans le même temps on vit éclater une conspiration, qui prouve bien que l'esprit de révolte n'étoit pas encore éteint dans les principaux de l'Etat. Le roi étoit aux environs d'Orléans avec peu de suite : les factieux qui n'espéroient plus rien de la force ouverte, résolurent d'employer la surprise & de se saisir de sa personne, lorsqu'il retourneroit dans sa capitale. Toutes les mesures étoient si bien prises, que le succès paroissoit infaillible. Le monarque cependant, averti de leurs desseins, se sauva dans Montlhéri, où il s'arrêta pour attendre du secours. Jamais il n'eut une plus belle preuve de l'amour de ses peuples. Paris sur-tout, épouvanté du péril où il se trouvoit, sortit promptement en armes, pour l'aller dégager : les communes des environs y accoururent : la noblesse s'y rendit de toutes parts. Bientôt tout l'espace qui est entre la capitale & Montlhéry, fut couvert d'une foule incroyable de gens armés, au milieu desquels il traversa comme entre deux haies de ses gardes. Ce n'étoient qu'acclamations redoublées, & que bénédictions qui ne cesserent point jusqu'à son palais. Le clergé, les vieillards, les femmes, que sa vue con-

Gesta Lud. IX. Duch. t. 5, p. 38. Joinville p. 15.

An. 1227.

soloit à peine de n'avoir pu le secourir que de leurs vœux ; *tous crioient à haute voix à notre Seigneur : Qu'il lui donnât bonne vie & prospérité, & le voulsit garder contre tous ses ennemis!* Les rebelles, désespérés d'avoir manqué un si beau coup, se retirerent avec la honte d'avoir fait éclater inutilement leur mauvaise volonté. L'affection si vive & si tendre de la nation pour Louis, leur fit connoître *que la main de Dieu étoit avec ce jeune Prince.* Ils demeurerent en repos jusque vers le milieu de l'année suivante.

Education du jeune roi. *Joinv. ibid.*

La régente profita de ce moment de tranquilité pour se donner toute entiere à l'éducation de son fils. Un auteur du temps observe qu'elle n'épargna rien pour mettre auprès de lui ce qu'il y avoit de mieux dans le royaume pour la science & la vertu. Le jeune prince répondoit par sa docilité à de si tendres soins, & toujours ses progrès devançoient les leçons de ses maîtres. Il se plaisoit sur-tout à l'étude de l'histoire, qui traite chaque chose comme elle le mérite, & réduit à leur petitesse réelle ces fiers potentats, qui dans leur temps se croyoient plus que des demi-Dieux. Ce fut-là qu'il aprit à mépriser cette réputation frivole, que l'adulation forme comme elle peut, pour faire sa cour aux princes, & qui s'anéantit avec eux dans le tombeau : ce fut-là qu'il puisa ce caractere vrai, uni, si éloigné enfin de tout faste, qu'il passe pour simplicité parmi ceux qui raportent tout aux manières de leur siecle & de leur pays. On remarque encore de lui, comme un éloge rare, qu'il entendoit fort bien le latin de l'Eglise, & qu'il se faisoit un plaisir d'expliquer les ouvrages des saints peres à ceux qui avoient l'honeur de l'aprocher. C'est qu'alors c'étoit si peu le regne des lettres, que l'on connoissoit à peine le nom des auteurs de la belle latinité.

Du Cange, t. 5, p. 456.

Nouvelle révolte : nouveaux triomphes de la régente.

Telles étoient les occupations de la pieuse reine dans le sein de sa famille, lorsqu'une nouvelle révolte ouvrit une nouvelle carriere à son activité. Une étrangere à la tête des affaires, étoit pour les rebelles un objet d'autant plus odieux, qu'ils traitoient de hauteur insuportable ce qui n'étoit en elle que fermeté & grandeur d'ame. Les murmures recommencerent ; les cabales se renouvelerent : tout ce que la calom-

AN. 1227. nie a de plus affreux, fut employé pour déchirer la réputation de la princesse : on ne parloit par-tout que de la renvoyer dans son pays. Mais ce qui rendoit cette nouvelle ligue bien plus à craindre, c'est que le comte de Boulogne s'y laissa malheureusement entraîner. C'étoit un seigneur d'une grande considération parmi les François : sa naissance, ses manieres honêtes, un zele aparent pour le bien public, & mille grandes qualités lui avoient attiré l'estime & la confiance de tout le monde. Fils de Philippe-Auguste, oncle du jeune roi régnant, la régence lui apartenoit de plein droit, si Louis VIII n'y eût point apelé la reine Blanche : il se flata de pouvoir l'emporter sur cette princesse ; & comme toujours un crime prépare à un autre, il alla même, dit-on, jusqu'à vouloir ôter la couronne à son neveu. L'ambitieux prince néanmoins, sans se déclarer encore ouvertement, se contenta pour le moment de faire fortifier ses places, & particuliérement Calais qui n'étoit alors qu'un village, & dont il fit un port commode pour recevoir des secours d'Angleterre.

Math. Par. 776.

Chr. S. B. c. 4.

Les conjurés cependant, assemblés à Corbeil, arrêterent que le comte de Bretagne entreroit à main armée sur les terres de France ; que comme le monarque ne manqueroit point de leur envoyer ses ordres pour le service, tous se rendroient auprès de lui, accompagnés seulement de deux chevaliers ; qu'alors il ne seroit pas difficile aux troupes Bretonnes, beaucoup plus nombreuses que celles du roi, d'envelopper ce prince, de se saisir de sa personne, & de l'enlever. Mais le comte de Champagne qui étoit de tous les complots, selon quelques-uns par inclination, selon quelques autres par ordre de la régente, rompit encore ces mesures si bien prises, dit Joinville, que Louis étoit *détruit & subjugué, si n'eût été l'aide de Dieu qui jamais ne lui faillit.* Quel que fût le motif du comte, soit remords du crime qu'il avoit projeté de concert avec les autres factieux, soit amour du devoir qui s'accordoit si bien en cette rencontre avec une folle passion, dont il ne pouvoit ni ne vouloit se défaire, il découvrit la trahison au roi, & vint à son secours avec trois cents chevaliers. Le comte de Bretagne, surpris au moment

Joinv. p. 16.

même qu'il croyoit ſurprendre, ſe vit obligé *de ſoy rendre & crier mercy*. Le monarque lui pardonna de nouveau, moins par bonté pour cette fois, que par néceſſité, n'étant pas trop ſûr de Thibaud, prêt à l'abandonner peut-être, s'il en eût uſé avec plus de ſévérité.

AN. 1227.

Les factieux déclarent la guerre au comte de Champagne.

Les mécontents, outrés de l'infidélité du comte de Champagne, qui deux fois avoit fait échouer leur entrepriſe, convinrent entr'eux de lui déclarer la guerre, & de le pourſuivre à outrance. Le prétexte paroiſſoit des plus ſpécieux; c'étoit la trahiſon qu'il avoit faite au feu roi, en l'abandonnant au ſiege d'Avignon, la mort précipitée du monarque dont on vouloit qu'il fût l'auteur, enfin un zele aparent pour les droits d'Alix, reine de Chypre, qu'il avoit dépouillée de la ſucceſſion de ſon pere. Quelques-uns néanmoins, plus éclairés ſur leurs véritables intérêts, leur firent comprendre que dans les circonſtances préſentes, le rétabliſſement de cette princeſſe leur ſeroit très peu profitable, & leur propoſerent, pour perdre la régente, un moyen qui leur parut infaillible. Ce fut de lui débaucher ce ſeigneur, qui par ſa puiſſance étoit ſon principal apui, & qui, par la ſituation de ſes Etats, ſeroit ſon plus dangereux ennemi, ſi on pouvoit le gagner. L'expédient fut généralement goûté; & la colere où ils étoient contre un perfide, céda ſans aucune réſiſtance à la haine qui les animoit contre Blanche. La comteſſe de Champagne, Agnès de Beaujeu, étoit morte: Thibaud, jeune encore, & n'ayant qu'une fille, cherchoit à ſe remarier: le comte de Bretagne lui fit offrir la princeſſe Iolande ſa fille. La propoſition fut acceptée, & les articles réglés. On devoit amener *la demoiſelle* à l'abbaye du Val-Secret, & tous les princes ligués, parents ou amis des parties, devoient s'y trouver. Déja même le comte de Champagne, avec un équipage magnifique, étoit parti de Château-Thiéri pour aller au rendez-vous, lorſque Geofroi de la Chapelle, grand pannetier de France, lui aporta de la part du roi la lettre ſuivante:

Joinv. p. 17.

Sire Thibaud de Champagne, j'ai entendu que vous avez convenance & promis prendre à femme la fille du comte Pierre de Bretagne: pourtant vous mande que ſi cher que avez tout quant

AN. 1227. *que amés ou royaume de France, que ne le facez pas. La raison pourquoi, vous sçavez bien : je jamais n'ai trouvé pis qui mal m'ait voulu faire que lui.*

Un ordre si pressant arrêta tout court le comte de Champagne, & lui fit changer de résolution. Il envoya sur-le champ faire ses excuses au comte de Bretagne, protestant qu'il avoit des raisons de la derniere importance, qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il lui avoit donnée. Aussi-tôt il retourna à Château-Thiéri, où peu de temps après il épousa Marguerite de Bourbon, fille d'Archambaud VIII.

Cette nouvelle inconstance de Thibaud raluma toute la fureur des princes ligués, arrivés pour la plupart au Val-Secret, moins pour la célébration des noces, que pour concerter avec le comte une révolte générale dans l'Etat. Ils reprirent donc leur premier dessein de vengeance, & *manderent la reine de Chypre qui tantoust arriva à eux*, pour soutenir ses vieilles prétentions sur la Champagne. Ce fut alors que le comte de Boulogne se déclara ouvertement. C'étoit de tous les mécontents le plus animé contre le comte de Champagne, qu'il avoit même apelé en duel, pour punir, disoit-il, un traître qui avoit empoisonné le feu roi. La défection d'un prince qui avoit tous les cœurs de la nation, entraîna celle de Hugues, duc de Bourgogne ; du comte Robert de Dreux jusque-là toujours fidele ; du comte Robert de Brienne avec tous les seigneurs de sa famille ; d'Enguerrand de Couci & de Thomas son frere ; de Hugues, comte de S. Pol ; du comte de Nevers, & d'une infinité d'autres qui ne cherchoient qu'à brouiller, mais que la crainte avoit toujours retenus dans le devoir. Chacun assembla ses gendarmes, & tous en meme temps vinrent fondre sur la Brie & sur la Champagne. Rien n'égale les ravages que firent ces troupes maîtresses de la campagne, & que l'animosité des chefs laissoit en pleine liberté. Tout désertoit à leur aproche, & la plupart des vassaux du comte aimoient mieux abandonner leurs biens, que de les défendre en le servant. On ne voyoit de tous côtés que châteaux, maisons de campagne, villages & villes en feu : les barons en fureur *ardoient & brûloient tout le pays par où ils passoient :* le malheureux

Idem, p. 18.

Thibaud se vit lui-même obligé, pour couper les vivres à ses ennemis, de livrer aux flammes plusieurs de ses places, entr'autres, Epernay, Vertus & Sézanne. Déja une partie des rebelles étoit à Chaource, petite ville à la source de l'Armance, qu'ils assiégerent inutilement, & l'autre sous les murs de Troies, qui ayant apelé Simon, sire de Joinville, pere de l'historien, parut si résolue de se bien défendre, qu'ils n'oserent l'attaquer. Les uns & les autres se joignirent à quelques lieues de Bar-sur-Seine, & allerent camper à Isle sur la riviere de Lozain. AN. 1227.

Le comte de Champagne cependant fortifioit ses places, & rassembloit ses troupes. Mais trop foible par lui-même pour résister à tant de princes réunis, il eut recours à la protection du roi & de la régente, qui n'avoient garde de la lui refuser. C'étoit la cause commune: les ligués ne cherchoient à détruire le *sujet*, que pour pouvoir ensuite détrôner le souverain. Louis d'ailleurs connoissoit trop bien l'obligation réciproque de seigneur & de vassal. On y étoit alors si fidele, que tout vassal abandonné pouvoit ne plus reconnoître son seigneur; & que pour recevoir un hommage nouveau, on n'y regardoit guere de moins près que pour le rendre. Il manda donc aux mécontents de mettre les armes bas; & comme ils n'y parurent pas disposés, il marcha lui-même à la tête de son armée, & vint camper sous les murs de Troies, au même lieu que les princes avoient abandonné. Thibaud s'y rendit aussi avec ce qu'il avoit pu ramasser de gens de guerre; & Mathieu II, duc de Lorraine, y mena de son côté quelques troupes. Aussi-tôt la régente envoya aux rebelles un second ordre de sortir de la Champagne, avec assurance de leur faire justice, s'ils avoient quelque sujet de plainte contre le comte. Ils répondirent insolemment, qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui se déclaroit la protectrice du meurtrier de son mari.

Le roi marche au secours du comte.

Duch. tom. 5, p. 328.

Chr. Fl. p. 49.

Cette hauteur néanmoins n'étoit qu'aparente, & pour cacher leur embaras. Ces fiers Princes, soit horreur de tirer l'épée contre leur souverain, soit incertitude du succès contre un jeune monarque tant de fois victorieux de la rebellion,

Il dissipe l'armée des princes ligués.

An. 1227.

ne montrerent que l'irrésolution dans toute la suite de leur conduite. Puis enfin prenant un parti bizarre, plutôt que de n'en point prendre, *ils manderent au roi par priere & requête, que son plaisir fût soy tirer arriere son corps ; qu'ils iroient combattre à l'encontre du comte de Champagne & du duc de Lorraine & de tous leurs gendarmes, avec trois cents chevaliers moins que ceux-ci n'en auroient.* Louis répondit avec une noble fierté, qu'il ne sçavoit point être simple spectateur d'un combat où ses gens étoit exposés, qu'il faloit accepter la bataille qu'il leur offroit, ou sortir des terres de Thibaud. Les barons, étonnés d'une telle fermeté dans un âge si tendre, lui députerent de nouveau, pour lui dire qu'ils alloient faire leur possible pour engager la reine de Chypre à entrer en négociation avec le comte sur la discussion de leurs droits. *Je les en dispense*, dit froidement le jeune monarque aux envoyés ; *Jamais à nul paix n'entendray, ni ne souffriray que Thibaud y entende, jusqu'à ce que la Champagne soit délivrée des troupes qui la ravagent.* Ainsi un reste de respect soutenu aparemment par la crainte, les fit retirer jusqu'à July. Le roi les suivit, vint camper à Isle qu'ils avoient abandonné, & les poussa de logement en logement jusque dans le comté de Nevers.

Joinv. ibid.

Le comte de Boulogne rentre dans le devoir. Ce qu'on doit penser de la prétendue royauté d'Enguerrand de Couci.

Ce qui contribua le plus à cette déférence forcée pour les ordres du souverain, fut la diversion que le comte de Flandre, à la sollicitation de la reine, fit sur les terres du comte de Boulogne. Ce prince, obligé de courir à la défense de son propre pays, déclara aux ligués qu'il ne pouvoit plus rester avec eux, & se retira en effet avec toutes ses troupes. La régente en même temps le sollicita vivement de rentrer dans son devoir. Il eut beaucoup de peine à se rendre : mais enfin, on lui fit de si grandes offres, qu'il les accepta avec joie. Ce qui aida sur-tout à le déterminer, c'est, dit-on, qu'il sçut que ce n'étoit pas lui, mais Enguerrand de Couci, que les alliés avoient dessein d'élever à la royauté. Couci étoit un gentilhomme d'une maison véritablement illustre, proche parent de Louis VIII, & oncle des princes de Dreux, enfants de sa sœur. On assure en effet, *sur l'autorité de la chronique de Flandre, que ce seigneur, du consentement général*

L'Allon. hist. de Couci, l. 3.

An. 1227.

général de la nation, fut élu & ordonné pour roi comme prince généreux, [illegible] vertueux, extrait du sang royal & impérial : mais qu'il eut assez de modération pour préférer le bien & le repos public à son honneur & profit particulier. C'est au désintéressement de ce grand homme, ajoute-t-on, que les descendants de saint Louis doivent la couronne qui est encore dans leur maison. *Paroles bien hardies pour un écrivain François*, dit un judicieux critique, *voire sans garant.* Car outre que Meyer & les autres historiens Flamands n'en parlent point, quelle aparence qu'on pût préférer Enguerrand à tant de princes à qui leur naissance vraiment royale donnoit un droit plus spécieux au trône ? Comment accorder l'éloge que l'on fait de ce comte avec ce qu'en disent les historiens Anglois, qui ne le représentent que comme un seigneur violent, cruel, persécuteur des gens de bien & de l'église ? Si quelque chose néanmoins pouvoit donner de la vraisemblance à ce récit fabuleux, ce seroit ce qu'on lit dans une ancienne chronique, que Couci, sur la parole des conjurés qui lui promettoient de le faire roi, eut la folie de se munir par avance de tous les ornements de la royauté, qu'il portoit devant ses confidents. Mais comme on ne voit dans les auteurs du temps aucune trace de l'exécution d'un si ridicule projet, il y a toute aparence que cette vision fut peut-être proposée, & ne fut aprouvée de personne.

Obj. de Cl. Ménard sur l'histoire de S. Louis.

Joinv. Du Cange, page 374.

Matth. Par. p. 639.

Duch. Hist. de Couci, p. 367.

Le roi accommode la reine de Chypre & le comte de Champagne.

Le jeune roi, vainqueur des rebelles qu'il dissipa par sa seule présence, ne songea plus qu'à terminer le différend de la reine de Chypre avec Thibaud. Le droit de cette princesse sur le comté de Champagne paroissoit incontestable. C'étoit l'héritage de Henri II son pere, dont le comte régnant n'étoit que le neveu ; & l'histoire de ce temps fournit mille exemples qu'alors les grands fiefs passoient aux femmes. Mais d'un autre côté il étoit certain que le comte Henri, en partant pour la Terre-Sainte, avoit fait un testament par lequel, en cas qu'il ne revînt pas, il cédoit tous ses États à son frere cadet, pere de Thibaud. On contestoit d'ailleurs la validité du mariage de ce prince avec Isabelle, reine de Jérusalem. Les papes, qui se mêloient de tout dans ces siecles d'ignorance & de superstition, avoient fait défense à la reine de

An. 1227.

Chypre de prendre le titre de Comtesse de Champagne, qu'elle n'eût prouvé la légitimité de sa naissance. Ainsi l'accommodement sembloit d'une difficulté insurmontable. Le roi cependant & la régente en vinrent heureusement à bout. Il fut décidé * que la princesse Alix renonceroit à toutes ses prétentions, à condition que Thibaud lui donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille une fois payées : *sans préjudice néanmoins de ses droits sur lesdits comtés de Champagne & de Brie, si le comte venoit à mourir sans aucun héritier légitime.*

Joinv. p. 46. Obs. de Du Cange, ibid. p. 46.

Il fait l'acquisition de Blois, de Chartres, de Sancerre & de Châteaudun. *Ibid.*

Thibaud n'avoit pas de quoi fournir cet argent, somme alors très considérable : ce fut le roi qui la donna pour lui, moyennant la cession pure & simple des fiefs & seigneuries de Blois, de Chartres, de Sancerre & de Châteaudun, que le comte lui vendit avec toutes ses dépendances. *Aucuns disoient*, ajoute Joinville, *que le roi ne tenoit lesdits fiefs que pour engaigement ; mais ce n'est mie vérité : car je le demandai au bon roi outre-mer, qui me dit que c'étoit par achapt.* On en peut voir l'acte raporté par du Cange dans ses Observations sur l'histoire de ce religieux monarque : tout y marque une vente véritable & une aliénation réelle. C'est ainsi, disent les envieux de la gloire de Blanche, que cette habile princesse sçut profiter de la folle passion du comte, pour lui enlever une partie de ses États, après lui avoir enlevé son cœur.

Page 46 & 47.

Révolte de l'université de Paris.

Matth. Par. p. 299.

Du Boul. p. 134.

Le monarque de retour dans sa capitale, vit alumer une brouillerie qui prouve que rien n'est à mépriser, puisque les moindres choses peuvent avoir les plus grandes suites. Les écoliers de l'université de Paris, tous gens alors d'un âge où l'on auroit honte aujourd'hui de n'être pas docteur, causoient souvent de très grands désordres. Quelques-uns d'entr'eux s'étant pris de vin dans un cabaret du fauxbourg saint Marceau, eurent querelle avec leur hôte, & furent assez mal menés par les voisins. Mais ils revinrent en grand nombre le lendemain, armés d'épées & de bâtons, se jeterent sur tous ceux qu'ils rencontrerent, hommes & femmes, & en blesserent plusieurs. On en porta des plaintes à la régente,

* En 1234.

qui naturellement ennemie de l'insolence, envoya sur-le-champ un [illegible]ôt avec des archers pour châtier les auteurs de cette violence. Ceux-ci donnerent sur d'autres écoliers fort innocents du désordre, en tuerent quelques-uns, & mirent les autres en très mauvais état. Les professeurs se plaignirent à leur tour, mais sans pouvoir obtenir aucune satisfaction. Alors ils rendirent un décret pour cesser toutes les leçons. Ce moyen ne leur ayant pas réussi, ils se dispersèrent, les uns à Angers, les autres à Orléans; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux universités. Quelques-uns allerent à Rheims, quelques autres à Toulouse, en Espagne, en Italie, plusieurs en Angleterre, où le roi Henri III leur accorda toute liberté & toute sûreté. An. 1227.

Le pape, partie par prieres, partie par menaces, essaya de porter la cour à les satisfaire, selon qu'il seroit réglé par des évêques qu'il nommoit; mais le roi, sans y avoir égard, ne fit que donner des arrêts plus séveres les uns que les autres, qui cependant ne produisirent aucun effet. Ce fut envain que le légat & l'évêque de Paris excommunierent ceux de ces docteurs qui, de leur autorité, faisoient des bacheliers dans Angers & ailleurs: envain un concile provincial de Sens lança tous les foudres de l'église contre ceux qui persisteroient dans la révolte, rien ne fit impression sur ces obstinés. Ce ne fut que deux ans après qu'ils rentrerent dans leur devoir. Ce qui les rendoit si insolents, c'étoit en même temps la protection des papes que toutes les écoles regardoient alors comme leurs seuls chefs, & les privileges sans nombre que nos rois, toujours protecteurs des sciences, avoient accordés aux gens de lettres. On peut encore y ajouter la grande réputation dont jouissoit déja cette université si célebre dès son berceau. On l'apeloit, dit Mezerai, l'oracle & le *concile perpétuel de l'église Gallicane*. Ce fut peu de temps après son retour à Paris, que la faculté de Théologie, dans une de ses assemblées, décida unanimement qu'on ne pouvoit, qu'au péril de son ame, posséder deux bénéfices à la fois, pourvu qu'il y en eût un qui valût quinze livres parisis de revenu. Il n'y eut que Philippe, chancelier de l'université, & Arnoul, depuis évêque d'Amiens, *Abr. chr. t. par. c. 2, p. 716.*

An. 1227.

qui s'obstinerent à garder ceux qu'ils avoient. Le premier étant au lit de la mort, fut visité par l'évêque [illegible] l'exhorta vivement à se décharger d'un fardeau qui l'entraîneroit aux enfers. *Eh bien*, répondit froidement le moribond, *je veux essayer si cela est vrai.* Combien de pareils essais de nos jours!

An. 1229.

Nouvelle révolte du comte de Bretagne.

Tandis que cette affaire née de l'extravagance de quelques ivrognes, mettoit toutes les puissances en action, on reçut la nouvelle que le comte de Bretagne, toujours battu, jamais soumis, s'étoit jeté à main armée sur les terres du roi; & que ligué avec Richard, duc de Guienne, il ravageoit la campagne, portant par-tout le fer & le feu. Aussi-tôt la régente manda la noblesse & les communes; pendant que pour observer les formes, elle fit citer ce prince à Melun pour le dernier jour de cette année. On y procéda juridiquement contre lui, & il fut déclaré déchu de tout ce qu'on lui avoit accordé par le dernier traité de Vendôme. En même temps le roi se mit en marche à la tête de ses troupes, & s'avança jusqu'à Bellesme, qu'il assiégea vers le milieu du mois de Janvier. Le comte y avoit jeté l'élite de ses braves; & outre que la place passoit de tout temps pour imprenable, Louis avoit encore à combattre contre la rigueur de la saison. Elle étoit si violente que la moitié de l'armée seroit périe, si la reine, qui animoit tout le monde par son exemple, n'y eût promptement remédié. Elle fit publier dans tout le pays de grosses récompenses pour ceux qui voudroient aporter du bois: ce qui en fit venir en telle abondance, qu'on eut bientôt de quoi entretenir par-tout de grands feux. Déja les machines avoient fait un tel fracas, qu'une grande partie des murs en fut renversée, & que la grosse tour, le plus fort rempart de Bellesme, s'éboulant tout-à-coup, ensevelit sous ses ruines ceux qui la défendoient. On se préparoit à l'assaut, lorsque les assiégés demanderent à capituler, & reçurent toutes sortes de graces. Tel fut le coup d'essai du jeune monarque. Mais en prenant cette place, il en perdit une autre dans la Normandie, apellée la Haye Paysnel. Celle-ci cependant n'étoit ni de la même force, ni de la même importance. La reine se contenta d'y envoyer quelques troupes sous la conduite d'un homme d'expédition nommé Jean des

Duch. t. 5, p. 328 & 329.

Vignes, qui s'en rendit maître si-tôt qu'il s'y présenta. *An. 1229.*

Ce double avantage affermit la Normandie qui commençoit alors à chanceler, & attira au comte rebelle l'indignation de Richard, jeune prince également jaloux de la gloire de son pays & de la sienne. Il se rembarqua aussi-tôt avec les Anglois, non sans lui avoir reproché aigrement d'avoir commis les armes d'Angleterre contre un enfant qu'il disoit dénué de tout, devant qui cependant il n'osoit lui-même se montrer. On avoit en effet tenté toutes sortes de voies pour engager le monarque Anglois à passer lui-même en France à la tête d'une puissante armée. L'archevêque de Bordeaux & plusieurs seigneurs de Gascogne, de Guienne, de Poitou, & de Normandie, s'étoient rendus à sa cour, pour l'assurer que toutes les provinces que ses peres avoient autrefois possédées, n'attendoient que le moment de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Mais Henri, tout occupé de ses plaisirs, se reposoit des soins du gouvernement sur un ministre favori, qui lui avoit sauvé sa couronne. C'étoit le fameux du Bourg, qui avoit si glorieusement défendu le Maine, l'Anjou, la Normandie, le Poitou contre Philippe-Auguste, & l'Angleterre contre Louis VIII. Cette homme rassasié de gloire, élevé aux plus grandes charges, comblé de biens par son prince, ne laissoit pas, dit-on, de recevoir des ennemis, comme des amis, tous les présents qu'on lui offroit. Gagné par trois mille marcs d'argent que la reine Blanche lui fit compter, il persuada au roi son maître de différer cette entreprise à un autre temps; ce qui ne l'empêcha pas néanmois de faire embarquer quelques troupes assez fortes pour empêcher les rebelles d'être opprimés, trop foibles pour faire des conquêtes. Le comte de Bretagne, abandonné de l'Angleterre, envoya crier merci, promit de réparer tout le désordre que ses gens avoit fait, jura d'être à jamais fidele. On voulut bien feindre de le croire. Le roi lui pardonna de nouveau, & retourna triomphant à Paris.

Matth. Par. ad hunc ann.

Ce succès, quelque brillant qu'il paroisse, n'étoit que le prélude d'un autre plus important, & dans son objet, & dans ses suites. On devine sans doute qu'il s'agit de la paix donnée au Languedoc, & de la réunion d'une immensité de

Affaires de Languedoc.

An. 1229.

pays à la couronne. Louis VIII étoit mort dans le dessein de finir la guerre des Albigeois par la prise de Toulouse; mais à peine fut-il expiré, que Raymond, profitant des troubles d'une minorité orageuse, se remit aussi-tôt en campagne, renouvela les anciennes alliances avec le comte de Foix, & assiégea le château d'Hauterive, qu'il prit au milieu de l'hiver. Il y eut ensuite quelques rencontres entre les troupes du roi & du comte, où il périt beaucoup de braves gens, entr'autres Gui de Montfort, frere du fameux Simon, qui jouït si peu de la grandeur où la croisade l'avoit élevé. Ce ne fut pendant deux ans qu'une alternative continuelle de conquêtes & de pertes. On voit d'un côté Raymond forcer le château de Saint-Paul, Castel-Sarasin, & plusieurs autres places fortes: de l'autre, on voit Beaujeu, le fer d'une main, la flamme de l'autre, assiéger & prendre la Becede, Cabaret, Grave, & Montech, *passant au fil de l'épée tous les malheureux habitants, ou les faisant assommer à coups de bâtons, ou les brûlant à petit feu comme hérétiques:* horreurs qui furent cruellement vengées, si l'on en croit un auteur contemporain. Raymond, dit-il, averti que les François avoient formé le dessein de l'investir dans ses lignes à Castel-Sarasin, se mit en embuscade dans une forêt voisine, les surprit, les tailla en pieces, leur prit quinze cents chevaliers & deux mille sergents d'armes. Alors usant de représailles, il n'épargna que les chevaliers, qu'il fit cependant enfermer dans une étroite prison. Pour les sergents d'armes, après les avoir dépouillés jusqu'à la chemise, il fit aracher les yeux aux uns, couper le nez, les oreilles, un bras ou un pied aux autres, & dans cet état affreux, les renvoya au camp des ennemis, pour leur aprendre à respecter les droits de l'humanité: leçon qu'il eut le bonheur de leur répéter jusqu'à trois fois dans la même campagne.

Guill. de Pod. c. 34.

Matth. Par. an. 1228.

Tant de progrès réveillerent le zele des dévots. Le pape écrivit vivement au jeune roi & à la reine mere, pour les presser d'aller au secours de la religion opprimée par un prince, qui cependant faisoit profession de la respecter. Les évêques de la province s'assemblerent à Narbonne, où après avoir ordonné aux Juifs de porter sur leurs habits la figure

Mss. Colb. n. 2669.

Conc. t. 11, p. 304 & seq.

d'une roue d'un demi-pied de circonférence, ils ſtatuerent que tous les dimanches & toutes les fêtes, au ſon des cloches, cierges éteints, Raymond ſeroit dénoncé excommunié avec tous ſes adhérents : foible reſſource contre un jeune héros, qui, les armes à la main, ſoutenoit glorieuſement ſa naiſſance & ſes droits. Mais ce n'eſt pas le ſeul canon de ce concile, qui doive paroître ſingulier & nouveau. Le cinquieme qui exige pour la validité d'un teſtament, la préſence du curé ou d'un eccléſiaſtique, pour s'aſſurer de la foi du teſtateur ; le treizieme qui défend l'établiſſement des nouveaux péages ; le quatorzieme qui enjoint d'établir dans toutes les paroiſſes, des inquiſiteurs de l'héréſie ; le quinzieme enfin & le ſeizieme qui excluent de l'exercice de leur charge, les hérétiques *revêtus*, notés ou ſuſpects d'héréſie, n'offrent rien qui n'attaque en même temps les droits du ſouverain & de la ſociété.

Le légat de ſon côté n'oublioit rien pour engager la régente à faire marcher en Languedoc toutes les forces du royaume. Il s'obligeoit de lui faire donner le reſte de la décime, qu'il avoit promiſe au feu roi pour le déterminer à porter ſes armes dans cette malheureuſe province. Mais les chapitres de Rheims, de Sens, de Tours & de Rouen firent difficulté de payer, ſous prétexte que n'ayant accordé cette impoſition que comme un don gratuit & pour faire la guerre aux Albigeois, ils ne devoient plus rien, dès que l'expédition étoit interrompue. Romain, outré qu'on osât lui réſiſter, rendit une ordonnance, par laquelle il permettoit au roi de faire ſaiſir les biens de ces égliſes, afin, dit-il, que la puiſſance ſéculiere réprime au moins ceux que la crainte de la juriſdiction eccléſiaſtique n'empêche pas de mal faire. Ce n'étoit encore que le prélude de ſes excès. Il oublia juſqu'aux intérêts de Rome, & malgré l'apel des Chapitres au pape, il fit ſaiſir tous leurs revenus par les officiers royaux, ſe vantant que les rebelles payeroient ; *falût-il vendre juſqu'aux chapes des chanoines* : conduite étrange, qui le rendit ſi odieux, qu'une partie de la haine qu'on avoit conçue contre lui, retomba ſur le gouvernement. D'abord Grégoire parut touché des plaintes du clergé perſécuté, écrivit à ſon miniſtre aſſez durement, & lui manda de révoquer ſon ordonnance. Mais

Raynald. an. 1227, n. 50 & ſeq.

An. 1229.

bientôt la scene changea par les intrigues du cardinal, & les députés des chapitres, après avoir essuyé toutes les hauteurs de la cour Romaine, obtinrent seulement quelque modération, qui ne fit point cesser leurs murmures. Cependant ni ce secours d'argent, ni le crédit du légat, ni les sollicitations du pape, ne purent gagner sur l'esprit de la reine mere, qu'elle dégarnît le dedans du royaume, en faisant tout marcher en Languedoc. Ce qu'elle crut pouvoir faire dans les circonstances, ce fut d'y envoyer quelques troupes.

Cruelle maniere de faire la guerre.

Beaujeu, avec ce nouveau renfort, s'avança jusqu'à Pech-Almari dans le voisinage de Toulouse, où il fut joint par les archevêques d'Ausch & de Bordeaux, par plusieurs évêques, barons & autres croisés de Gascogne. Alors tous commencerent à l'envi une guerre jusque-là sans exemple, & qui donne une étrange idée des mœurs de ce siecle. Voici comme un auteur contemporain raconte la chose.

Guil. de Pod. c. 38.

« Tous les matins, dès l'aurore, on disoit la messe, où chacun assistoit très dévotement. On prenoit ensuite un léger repas; & après avoir posté de tous côtés divers escadrons pour tenir ceux de la ville en respect, on détachoit trois sortes de gens destinés chacun pour leur fonction, & munis des instruments nécessaires. Les uns avec la pioche démolissoient & renversoient les maisons: les autres, avec le hoyau, déracinoient & arrachoient les vignes: d'autres enfin avec la faulx ruinoient le travail & l'espérance des laboureurs. La nuit seule interrompoit cet exercice, qui recommençoit le lendemain avec le même ordre, ou plutôt avec la même barbarie. Près de trois mois se passerent à donner cet étrange spectacle aux habitants de Toulouse ». On dit que le *saint évêque* de cette ville, lorsqu'il voyoit ces destructeurs revenir en fuyant, s'écrioit dans les transports de son zele: *C'est ainsi que par la fuite nous triomphons de nos ennemis! C'étoit en effet*, continue le même historien, *les inviter à se convertir & à s'humilier, que de leur ôter ce qui servoit à les entretenir dans leur orgueil, comme un sage médecin qui retranche à un malade la nourriture qui pouroit lui nuire! Ce bon pere, par ce moyen, témoignoit à ses enfants la plus tendre affection, à l'exemple de Dieu même, qui ne veut point*

Ibid.

la

AN. 1225.

la mort du pécheur, mais sa conversion. Car la persécution donne l'entendement. Ne croiroit-on pas lire quelque relation des Cannibales? Il faut l'avouer, ces croisés leur ressembloient beaucoup. Tant de fureur entre-t-elle dans l'ame des ministres d'une religion, qui ne prêche qu'amour, douceur, humilité, bienfaisance!

Les prélats de Gascogne, après cette cruelle exécution, se retirerent chez eux, suivis des barons, des chevaliers, & des communes de cette province. Beaujeu, avec le reste de l'armée, s'avança vers Pamiers, assit son camp dans la plaine de saint Jean de Verges, & soumit tout le pays de Foix jusqu'au Pas de la Barre. Il établit ensuite des garnisons dans toutes les places de défense, & congédia ses troupes. Le cardinal de saint Ange informé que les ravages exercés dans la derniere campagne, avoient répandu la terreur dans toute la province, crut le moment favorable pour faire des propositions de paix aux Toulousains encore consternés de leurs pertes récentes. Ce fut dans cette vue qu'il leur envoya Elie Guérin, abbé de Grandselve, qui ne les menaçoit pas moins que d'une seconde croisade pour l'année suivante, s'ils ne prenoient le parti de la soumission & de l'obéissance. Ces malheureux, plutôt que d'attendre un orage pareil à celui qui leur avoit fait presqu'autant de mal que vingt années de guerre, consentirent à tout ce qu'on voulut.

Ibid.

Ibid. c. 39.

Raymond accepte les propositions que lui fait le légat.

Le comte de Toulouse se vit lui-même obligé de céder aux circonstances, pour s'épargner le chagrin d'être universellement abandonné. Tous ses amis pensoient à se tirer d'affaire; & déja Olivier de Termes & Bernard son frere, avoient remis leurs places & toutes leurs terres à la discrétion du roi. Il y eut donc plusieurs conférences à Basiege dans le Lauragais, où l'on conclut d'abord une treve & quelques articles préliminaires. On convint ensuite d'aller achever le traité à Meaux, apartenant alors au comte de Champagne, que les Toulousains choisirent pour médiateur. Aussi-tôt Raymond fit partir l'abbé de Grandselve, muni d'un plein pouvoir, par lequel ce prince déclare; « que désirant de „ tout son cœur rentrer dans l'unité de l'église & demeurer „ dans l'obéissance, la fidélité & le service de son seigneur,

Ibid.

Ch. des comptes de Paris. Cartul. de Champ. fol. 130.

AN. 1229.

„ roi de France, & de la dame reine mere sa commune, il „ leur envoie Elie Guérin, pour traiter avec [illegible] de la paix, „ l'établit son procureur, & promet, de l'avis de ses barons „ & des consuls de Toulouse, de ratifier tout ce qu'il fera „ avec le conseil, & du consentement de son très cher cou- „ sin Thibaud, comte Palatin de Brie & de Champagne „. C'étoit tout ce que les cours de France & de Rome pouvoient souhaiter de plus avantageux. On s'assembla incontinent. Bientôt tout fut convenu; mais on remit à conclure en présence du roi, & l'on se rendit à Paris, où le traité fut signé des premiers officiers de la couronne, comme c'étoit l'usage alors, c'est-à-dire, scellé de leur sceau, car on ne signoit point en ce temps-là.

Articles du traité de paix.

Trés. des Ch. du roi. Toul. sac. 3, n. 2 & 60.

Il fut dit, « que le comte, toujours fidele au roi & à l'é- „ glise, emploieroit tout son pouvoir pour exterminer des „ domaines qu'on lui laissoit, non-seulement les routiers & „ les perturbateurs du repos public, mais les hérétiques sur- „ tout & leurs fauteurs, sans épargner même ses parents, ses „ vassaux, ses amis, nommément le comte de Foix, qu'il s'o- „ bligeoit de poursuivre à main armée, s'il ne prenoit le „ parti d'une prompte soumission: qu'il protégeroit le clergé „ dont il feroit respecter les censures par toutes les voies de „ contraintes: qu'il le maintiendroit dans la paisible jouissance „ de ses privileges, & lui restitueroit ce qu'on lui avoit en- „ levé dans les temps de troubles, particuliérement les dîmes „ qu'il s'engageoit d'ôter aux laïques: qu'il payeroit dans „ l'espace de quatre ans vingt-quatre mille marcs d'argent; „ dix mille pour réparer les maux qu'il avoit causés aux „ églises; deux mille à l'abbaye de Cîteaux, pour l'entretien „ des abbés & des freres durant le chapitre général; cinq „ cents à l'abbaye de Clairvaux, mille à celle de Grand- „ selve, trois cents à celle de Belle-Perche, autant à celle de „ Candeil, tant pour leurs bâtiments, que pour le salut de „ son ame; six mille pour les fortifications & la garde des „ places qu'il devoit remettre au roi pour sûreté de sa pa- „ role; enfin quatre mille, pour entretenir à Toulouse pen- „ dant dix ans quatre maîtres en théologie, deux en droit „ canon, six maîtres-ès-arts, & deux régents de grammaire:

AN. 1229.

„ qu'il prendroit la croix des mains du légat, & partiroit in„ cessamment pour aller faire la guerre aux Sarasins pendant „ cinq ans : qu'il auroit sa vie durant tous les domaines situés „ dans l'etendue du diocese de Toulouse, qui, après sa „ mort, passeroient ou à la princesse Jeanne sa fille, que la „ régente vouloit bien accepter pour un des princes ses fils, „ ou au roi & à ses successeurs ; en cas qu'il n'y eût point „ d'enfants de ce mariage, sans que ceux qui pouroient naî„ tre au comte par la suite, ou à la princesse d'une autre „ alliance, y dussent jamais rien prétendre : que l'Agénois, „ le Rouergue, la partie de l'Albigeois, qui est en-deça du „ Tarn, & tout le Querci, à la réserve de Cahors, lui se„ roient rendus en toute propriété, & ne retourneroient à „ sa fille, que dans la supposition où il mourroit sans autre hé„ tier légitime : que tout ce qu'on lui rendroit demeureroit „ déchargé des donations qu'on avoit pû faire pendant le „ temps de la croisade, excepté la terre de Vrefeil, que „ l'évêque de Toulouse avoit eue du feu roi, & celle du „ maréchal de Levis, dont Louis se réservoit l'hommage ; „ qu'il prêteroit serment de fidélité comme homme-lige, à „ la maniere des autres barons du royaume, pour tous les „ pays que le monarque lui laissoit : qu'il céderoit au roi tout „ ce qui lui apartenoit en-deçà du Rhône dans le royaume „ de France, & au légat pour l'église, tout ce qu'il pouvoit „ prétendre au-delà de ce fleuve dans l'empire : qu'il feroit „ détruire les fortifications de Toulouse, & combler ses „ fossés, de même que de trente autres villes, dont les prin„ cipales étoient Moissac, Montauban, Agen & Condom ; „ enfin qu'il remettroit pour dix ans entre les mains du roi le „ château Narbonnois de Toulouse, avec sept autres places „ fortes, & qu'il payeroit pendant cinq ans une rente an„ nuelle de quinze cents livres tournois pour les frais de la „ garde ».

Raymond reçoit l'absolution, & est renvoyé dans ses Etats.

Le jour même de la signature du traité, c'étoit le Jeudi-Saint, Raymond, en habit de pénitent, fut introduit dans Notre-Dame de Paris, où il fut reconcilié à l'église avec tous les gens de sa suite & de son part. Le roi, toute la cour, le cardinal de Saint-Ange, & le cardinal Othon, légat en An-

AN. 1229.

Guil. de Pod. Ibid.

gleterre, assisterent à la cérémonie, & furent témoins de l'humiliation forcée sans doute de ce malheureux prince. « C'étoit un spectacle digne de compassion, dit un auteur du „ temps, de voir un si grand homme, après avoir résisté à „ tant de braves nations, être conduit au pied de l'autel „ comme un malfaiteur, en chemise, en haut-de-chausses, „ & nus pieds „. Il fut vu cependant avec une joie maligne, & les principaux instigateurs de la guerre s'aplaudissoient en secret d'une victoire si avantageuse, qu'une seule des conditions de cette paix eût suffi pour la rançon du comte, s'il avoit été pris dans une bataille décisive. On voit par toute leur conduite, qu'ils songeoient moins à s'assurer de la catholicité de ce prince, qu'à le dépouiller de ses biens. Ce fut envain que l'infortuné comte demanda plusieurs fois la paix à l'église, & qu'il offrit d'exécuter tous les ordres de Rome. Tant qu'il s'obstina à ne point renoncer à ses justes prétentions sur le patrimoine de ses ancêtres, il fut coupable, fauteur d'hérétiques, excommunié. Abandonne-t-il une grande partie de ses domaines? il devient bon catholique, ses sentiments sont jugés orthodoxes; on n'exige de lui aucune abjuration de ses erreurs. On objecte vainement la disposition du concile de Latran en faveur de Simon de Montfort. C'est une maxime constante & inviolable, que l'église n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes. Blanche elle-même en étoit si persuadée, qu'elle ne songea point à disputer une partie de ces Etats si généreusement donnés à Rome, & ne crut l'autre bien assurée à son fils, que par la cession volontaire du comte. Mais dans la supposition même où l'église auroit droit de confisquer les biens des hérétiques & de leurs fauteurs, on dira toujours: Si Raymond étoit coupable ou suspect d'hérésie, pourquoi lui laisser tant de domaines? Si ses sentiments sur la foi étoient ceux de tout bon catholique, pourquoi le priver d'une portion si considérable de l'héritage de ses peres? Ce qui peut servir à la justification du jeune roi & de la reine mere, c'est qu'il eût été bien étrange qu'un enfant & une femme en eussent sçu plus que les évêques, les papes & les conciles mêmes, qui regardoient alors comme pris de bonne guerre tout ce qu'on enlevoit aux héré-

tiques, ou à ceux qu'on accusoit de les favoriser.

AN. 1229.

Raymond, réconcilié à l'église, fut reçu à l'hommage sous la condition expresse d'exécuter fidélement ce qu'il avoit promis, faute de quoi on le remettoit au même état qu'auparavant, permettant de lui courir sus, & d'envahir tout le pays qu'on lui avoit laissé par le traité de paix. En même temps Amauri, pour consommer l'affaire de tout point, reconnut par un acte authentique, qu'après les cessions qu'il avoit faites à Louis VIII, il n'avoit plus rien à prétendre dans les terres du comte de Toulouse. Celui-ci, de son côté fidele à ses engagements, livra cinq de ses châteaux aux troupes du roi, fit abattre une partie des murailles de Toulouse, & remit entre les mains de la régente, la princesse Jeanne sa fille, qui dès-lors fut fiancée au prince Alfonse, frere du monarque François. Louis touché de la sincérité de ses procédés, lui permit de sortir de la prison volontaire qu'il avoit gardée jusqu'alors dans le château du Louvre, le fit chevalier avec beaucoup de magnificence, l'admit à toutes ses parties de plaisirs, traita avec lui de l'échange de la ville de Saint-Antonin pour les quinze cents livres tournois qu'il devoit payer pendant cinq ans, & le renvoya dans ses Etats, comblé d'honeurs, de caresses & de présents. Il y étoit à peine, que Roger Bernard, comte de Foix, profitant de son exemple & de ses conseils, se soumit sans réserve aux volontés du roi & du légat.

Catel. Comt. p. 339 & seq.

Guil. de Pod. c. 40.

Tres. des ch. Toul. sac. 3, num 63. Foix & commin. n. 2.

On tint ensuite un concile à Toulouse, où, suivant l'usage de ces temps-là, les évêques déciderent toute autre chose que ce qui étoit de leur compétence. On y établit pour toujours le redoutable tribunal de l'inquisition, ordonnant aux évêque de députer dans chaque paroisse un prêtre avec deux ou trois laïques, pour faire une exacte recherche des hérétiques & de leurs fauteurs, non-seulement dans les maisons depuis la cave jusqu'au grenier, mais même dans les souterreins où ils pouvoient se cacher; ménaçant les baillis des plus terribles peines, s'ils ne prêtoient main-forte pour ces exécutions tyranniques; enfin confisquant les biens des seigneurs qui permettoient à ces malheureux d'élire leur domicile sur leurs terres. Ceux des hérétiques qui se seront con-

Conc. t. 11, p. 727 & seq.

Can. 1, 2 & 3.

Can. 4.

AN. 1229.

vertis volontairement, n'habiteront point les lieux suspects d'héréfie, mais seulement les villes catholiques : ils porteront sur la poitrine deux croix, l'une à droite, l'autre à gauche, d'une couleur différente de celle de leurs habits ; ils ne pouront être admis aux charges publiques, ni être capables des effets civils, sans une dispense particuliere du pape ou de son légat. Les autres, que la seule crainte a fait rentrer dans l'unité de l'église, sont condamnés à une prison perpétuelle, où ils seront nouris aux dépens de ceux qui auront la confiscation de leurs biens. Toute personne en âge de puberté, promettra de garder la foi catholique, jurera de dénoncer les hérétiques, & renouvellera ce serment tous les deux ans. Aucun laïque n'aura chez lui les livres de l'ancien & du nouveau Testament, mais seulement le psautier, le bréviaire, ou les heures pour l'office divin, pourvu qu'ils ne soient pas traduits en langue vulgaire. C'est la premiere fois qu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique une défense de cette nature, sans doute pour empêcher les abus que les hérétiques faisoient des saintes écritures. On ne poura ni construire de nouvelles forteresses, ni rétablir celles qui sont détruites, ni lever de nouveaux péages. Défenses aux barons, châtelains, chevaliers, citoyens, bourgeois ou paysans, d'entrer dans aucune ligue, excepté contre les ennemis de la foi : ordre aux juges de rendre la justice *gratis*, & de publier ces statuts quatre fois l'année. On est toujours étonné de ces atentats manifestes du sacerdoce sur l'empire ; mais ce qui surprend bien davantage, c'est l'espece de connivence des rois d'alors, qui peu instruits de leurs droits, peut-être aussi trop foibles pour pouvoir les soutenir, prêtoient eux-mêmes la main à l'exécution de ces décrets abusifs.

Can. 12. — *Can. 14.* — *Can. 38.*

Ordonnance du roi contre les hérétiques.

Louis en effet publia sur ces entrefaites une ordonnance conçue à-peu-près dans le même goût. C'est la premiere de son regne : l'âge du prince, & la nécessité d'employer des remedes un peu forts, font en même temps l'excuse du législateur & de la loi. Elle porte que les églises de la province jouïront de tous les privileges, *immunités & libertés de l'église Gallicane* : que ceux qui sont convaincus d'héréfie, seront punis sans délai de la peine qu'ils mériteront : que quiconque les

Recœuil des ordon. Laur. tom. 1, 50.

favorisera sera indigne de toutes charges, incapable de succession, & privé de tous biens, meubles & immeubles : que les barons du pays & les baillis, *sous peine de perdre le corps & les biens*, s'emploieront de tout leur pouvoir à découvrir ces malheureux, pour les mettre aussi-tôt entre les mains des juges ecclésiastiques, qui les châtieront sans aucuns égards : que les biens de ceux qui croupiront un an dans l'excommunication, seront saisis par les officiers royaux ; que les coupables n'en pouront avoir main-levée, qu'après qu'ils auront satisfait à l'église, & qu'en vertu d'un ordre du roi. On sent toute la sévérité de cet édit : le religieux monarque en craignit lui-même les funestes conséquences, & trente ans après, jugea à propos pour le bien public, de le modérer.

Ainsi fut terminée l'affaire des Albigeois, après vingt ans d'une guerre également opiniâtre & cruelle, où l'on vit éclater, à la honte de l'humanité, tous les ressentiments de la haine, & toutes les fureurs de l'ambition & du fanatisme. Ce qui avoit passé le pouvoir de Philippe-Auguste, le plus grand politique de son siecle ; ce que n'avoient pu les armes victorieuses de Louis VIII, fut l'ouvrage d'une femme & le coup d'essai d'un roi encore enfant. Le jeune monarque aquit en cette occasion tout ce qui avoit apartenu aux comtes de Toulouse en-deça du Rhône, c'est-à-dire, le duché de Narbonne, qui donnoit une autorité supérieure dans la province ecclésiastique de ce nom, les comtés particuliers de Narbonne, de Béziers, d'Agde, de Maguelonne ou Melgueil, de Nismes, d'Usez & de Viviers ; la partie du Toulousain, qu'on apeloit *la terre du Maréchal* ; la moitié du comté d'Albigeois, qui comprenoit, outre le diocese de Castres, toute cette étendue de l'archevêché d'Alby, qui est à la gauche du Tarn ; enfin la vicomté du Grézès, avec toutes les prétentions de Raymond sur les anciens comtés de Vélai, de Gevaudan & de Lodève. On compte que ces domaines cédés valoient alors six mille livres tournois de rente, somme très-considérable dans ce temps-là. Tous furent réunis à la couronne, & partagés sous l'autorité de deux sénéchaux royaux, l'un à Beaucaire, l'autre à Carcassonne. Le premier avoit sous sa jurisdiction les dioceses de Maguelonne, aujour-

D. Vaissette, hist. de Langued. t. 3, p. 375.

AN. 1229.

d'hui Montpellier, de Nismes, d'Usez, de Viviers, de Mende & du Pui, avec la partie de ceux d'Arles & d'Avignon, qui est en-deçà du Rhône. Le ressort du second étoit composé des dioceses de Carcassonne, de Béziers, de Lodève, d'Agde, de Narbonne, dont on a détaché depuis Alet & Saint-Pons, de la partie de l'Albigeois, qui est à la gauche du Tarn, & de la terre du Maréchal dans le Toulousain. Ces deux sénéchaussées avec celle de Toulouse, qui demeura au comte, formerent ce qu'on apela dans la suite plus particuliérement *le Languedoc*.

AN. 1230.

Nouvelle félonie du comte de Bretagne.

Toute la France admiroit le courage intrépide & l'heureuse habileté de la régente. Le seul comte de Bretagne, toujours indomptable, ne cessoit de cabaler malgré le peu de succès de ses premieres entreprises. Il fit si bien par ses intrigues auprès du monarque Anglois, qu'il l'engagea enfin à déclarer la guerre au roi & à passer les mers en personne. On remarque que poussant la félonie jusqu'à l'extravagance, il reconnut Henri pour son seigneur, & lui fit hommage de la Bretagne, où ni l'un ni l'autre n'avoit droit. Henri, de son côté, le rétablit dans le comté de Richemont, ancien domaine des comtes Bretons, lui fit toucher de grosses sommes, & promit de le secourir de toutes les forces de l'Angleterre, de l'Irlande, du pays de Galles, & de l'Ecosse. Mais le caractere du monarque étoit de former de grands projets & de n'en exécuter aucun : homme d'une grande ostentation & de peu d'effet : lent, timide & paresseux dans le fond, cherchant néanmoins à paroître guerrier, par des efforts où personne n'étoit trompé : dévot de profession, débauché d'inclination ; ame née pour obéir à qui vouloit lui commander : pleinement livré à un favori qui le trahissoit, ce qui arrivera toujours à tout prince qui ne prendra sur chaque chose que l'avis d'un seul homme.

Matth. Par.

Le comte assuré d'un tel apui, envoya au roi un chevalier du temple avec un écrit signé de sa main, où il disoit « que puisqu'on lui avoit enlevé Bellesme & une partie de „ ce qui lui avoit été cédé par le traité de Vendôme, il étoit „ résolu de se faire justice par lui-même ; qu'il cessoit dès ce „ moment de se regarder comme l'homme du roi : qu'il ne „ le

Du Cange, observ. sur Joinv. p. 44.

„ le reconnoiſſoit plus pour ſon ſeigneur, & qu'il lui décla-„ roit la guerre „. Louis étoit à Saumur, lorſqu'il reçut ce défi également inſolent & téméraire. Il manda auſſi-tôt tous ceux qui devoient ſervice à la couronne, & dépêcha l'évêque de Paris pour aller traiter avec quelques ſeigneurs Bretons, que Pierre toujours gouverné par la paſſion plus que par la prudence, avoit dépouillés de leurs terres. Ceux-ci eurent d'autant moins de peine à ſe lier d'intérêt avec le monarque, que par la précaution de Philippe-Auguſte, ils n'avoient fait hommage au comte qu'avec la condition de ne plus lui obéir, s'il venoit à manquer de fidélité. On conclut de part & d'autre de ne faire ni paix ni treve ſéparément. On voit encore l'acte de l'hommage que firent en cette occaſion Henri d'Avaugour, prince de l'ancienne maiſon de Bretagne; André de Vitré, Raoul de Fougeres, & le ſeigneur de Coetquen. Il y eſt ſtipulé que les enfants du comte, Jean & Iolande, à l'âge de vingt & un ans, ſeront mis en poſſeſſion de la principauté de Bretagne, pourvu néanmoins qu'ils ſoient fideles au roi leur ſeigneur.

AN. 1230.

Tref. des ch. Layette de Bretagne.

Le roi marche contre les rebelles.

Louis cependant à la tête de ſa nobleſſe qui s'étoit rangée ſous ſes étendards, ſe trouva en état dès le mois de Février, de prendre Angers & quelques autres places qu'on avoit cédées au comte par le dernier traité. Il eût pouſſé ſes conquêtes plus loin, ſi les vaſſaux de la couronne, voyant que les quarante jours de ſervice étoient écoulés, ne lui euſſent déclaré qu'ils vouloient ſe retirer. Les comtes de Flandre & de Champagne, plus fideles & plus ſoumis à ſes ordres, lui demanderent auſſi leur congé pour aller défendre leurs Etats des entrepriſes qu'ils prévoyoient projetées contre eux. Le monarque ne pouvoit retenir ni les uns ni les autres, parce que, ſuivant les loix du royaume, il n'en avoit pas le droit, & qu'il y eût eu de l'injuſtice à l'égard de ceux qui ne ſongeoient qu'à une légitime défenſe : il ſe trouva donc réduit aux ſeules forces du domaine. Ce qui lui fit prendre l'unique parti convenable dans la conjoncture, qui fut de ſuivre cette eſpece de déſerteurs, pour tâcher de les rapeler à leur devoir : mais rien ne put vaincre leur obſtination. Les mutins aſſemblerent incontinent tout ce qu'ils purent de troupes, ſe

Matth. Par. p. 365.

AN. 1230.

jeterent ſur la Champagne comme autant de vautours afamés, forcerent la petite ville de Fîmes, paſſerent la Marne un peu au-deſſus de Châtillon ; & de-là pillant & brûlant tout ce qu'ils rencontroient, s'avancerent juſqu'à Provins, où Thibaud s'étoit enfermé. Ils ſe flatoient de finir tout d'un coup la guerre par la priſe de cette place & du comte, quand le défaut de vivres, l'arrivée du roi d'Angleterre, & de nouveaux ordres de ſe rendre au ſervice, les déterminerent à conclure une treve qu'ils avoient juſque-là refuſée à toutes les inſtances du roi.

Le monarque Anglois, débarqué à Saint-Malo, traverſa la Bretagne, pour ſe rendre à Nantes où le reſte de ſes troupes avoit ordre de le joindre. Il fut reçu avec de grands honeurs par le comte rebelle, qui oubliant ſa naiſſance & ſes droits, le reconnut de nouveau pour ſon ſeigneur & ſon ſouverain, lui mit toutes ſes places entre les mains, & lui fit faire hommage par les ſeigneurs Bretons qu'il put ſéduire. Louis, au premier bruit de l'embarquement de Henri, avoit mandé la nobleſſe du royaume, & fut obéi par ceux mêmes qui en avoient le moins d'envie. Bientôt il ſe vit à la tête de la plus floriſſante armée qu'il eût commandée juſque-là. Elle étoit compoſée de preſque tous les grands de l'Etat, parmi leſquels on comptoit le célebre Jean de Brienne, qui, de ſimple cadet de ſa maiſon, devenu roi de Jéruſalem par le choix de Philippe-Auguſte, dépouillé enſuite par l'empereur ſon gendre, étoit alors réduit à une vie d'aventurier. La reconnoiſſance pour les bienfaits de l'aïeul, lui fit offrir ſon bras & ſes ſervices au petit-fils. Il venoit chercher de la gloire en France, il en partit l'année d'après, élu d'un conſentement général à l'empire de Conſtantinople. Hugues de la Marche vint auſſi joindre le roi à la Fleche, où l'on s'engagea de part & d'autre à ne point traiter ſéparément avec l'ennemi. On renouvela quelques jours après à Cliſſon ce qui avoit été conclu à Vendôme, & le comte y obtint la propriété des terres qu'il n'avoit eues que par engagement.

Idem, ibid.

Du Tillet. Rec. des rangs, des grands, p. 30.

Le comte de Bretagne eſt condamné dans une aſ-

L'armée royale repaſſant enſuite la Loire, alla camper vers Ancenis, qu'elle aſſiégea & prit, ſans que les Anglois fiſſent aucun mouvement pour le ſecourir. Ce fut-là que dans

une assemblée de tout ce qu'il y avoit de pairs & de prélats à la suite du roi, Pierre fut déclaré déchu de la tutelle de ses enfants, & de la qualité de comte de Bretagne. Tel étoit le dispositif de ce fameux arrêt : « Gauthier, par la „ grace de Dieu, archevêque de Sens; Gauthier par la même grace, évêque de Chartres, & Guillaume, évêque de „ Paris : F. comte de Flandre, Th. comte de Champagne, „ le comte de Nivernois ... & autres barons & chevaliers „ dont les sceaux sont ici aposés, à tous présents & à venir „ qui ces lettres verront, salut à perpétuïté. Nous faisons sçavoir qu'en présence de notre très cher seigneur Louis, illustre roi des François, nous avons unanimement jugé que „ Pierre, ci-devant comte de Bretagne, a perdu par justice „ le bail de la Bretagne, à cause des forfaitures qu'il a commises envers ledit seigneur roi..... & que les barons de „ Bretagne, qui lui ont fait hommage à cause dudit bail, „ sont déliés de leur féauté, & qu'ils ne sont plus tenus de „ lui obéir, ni de rien faire pour lui en conséquence. En foi „ de quoi nous avons fait mettre nos sceaux à ces présentes „. On sera peut-être surpris que ce jugement ne soit point intitulé du nom du roi, suivant l'usage, quoique ce prince présidât à cette assemblée. *C'est*, dit du Tillet, *que nous en avons seulement le dictum : s'il l'eût falu mettre en forme d'arrêt, il eût été au nom du roi, scellé de son scel, afin d'avoir l'autorité royale pour l'exécution, comme l'on fait en tous les arrêts du parlement ; combien que par les dictums la cour parle, non le roi, s'il n'a été séant.* On ne peut guere douter que la reine Blanche n'ait été du nombre des juges en qualité de régente du royaume. Du Cange remarque, d'après une charte du prieuré de Lihons en Sangters, qu'elle assistoit aux jugements de la cour du roi, *avec les barons qui peuvent & doivent y juger.* Ce qui doit paroître d'autant moins extraordinaire, que, suivant la forme du gouvernement d'alors, les femmes en héritant des pairies, héritoient aussi des prérogatives qu'on y avoit attachées. On voit par plusieurs monuments authentiques, que Mahaud, comtesse d'Artois, se trouva en qualité de pair, non-seulement au jugement rendu contre Robert, comte de Flandre, mais encore au sacre de Philippe le Long

AN. 1230. semblée tenue près d'Ancenis.

Marten. t. 1, p. 1239.

Observ. sur l'hist. de saint Louis, p. 54.

Idem Glos. ad verbum Par.

AN. 1230.

ſon gendre, & qu'elle ſoutint avec les autres pairs la couronne ſur la tête du roi.

Progrès de Louis, inaction de Henri. *Duch. t. 5, page 329.*

Louis, maître d'Ancenis, s'avança juſqu'à Oudon, petite place qu'il avoit priſe l'année précédente, & qui venoit de recevoir une garniſon Angloiſe. Elle fut emportée du premier aſſaut, & raſée en punition de ſon infidélité. Chanteauceaux ſubit auſſi le joug du vainqueur, ſans que le roi d'Angleterre, qui n'en étoit qu'à quatre lieues, ſe mît en devoir d'y aporter le moindre obſtacle. On eût dit que ce prince étoit-là comme invité à une grande fête, où toutes ſortes de divertiſſements ſe trouvoient raſſemblés. Ce n'étoit par-tout que réjouïſſances, bals, jeux & feſtins. Le courtiſan, à l'exemple du monarque, eut bientôt diſſipé ce qu'il avoit d'argent, & ſe vit réduit à la triſte néceſſité de vendre juſqu'à la derniere piece de ſes équipages. Les maladies, compagnes inſéparables de la débauche, exercerent enſuite les plus cruels ravages, & ruinerent la plus prodigieuſe armée qu'on eût vue ſous aucun des prédéceſſeurs de Henri. C'eſt un morceau curieux que les gémiſſements amers des hiſtoriens Anglois ſur cette inſigne diſſipation, dont tout le blâme retomba ſur Dubourg, qu'on ſoupçonna d'intelligence avec la reine Blanche. Ce ſoupçon dut encore augmenter par la maniere dont fut reçue la propoſition d'un des premiers ſeigneurs de Normandie, nommé Foulque Paynel, qui vint s'offrir au monarque Anglois, avec ſon frere & ſoixante gentilshommes, tous braves, & conſidérables dans leur province. L'affaire, propoſée au conſeil, fut traitée de deſſein chimérique, le miniſtre ſoutenant qu'il faloit d'autres aſſurances avant que d'expoſer la perſonne & les troupes du roi. Les Normands, pour montrer qu'ils ne parloient point en l'air, demanderent qu'on leur donnât ſeulement deux cents chevaliers, promettant avec ce foible ſecours de ne laiſſer pas un François dans leur pays. Cela leur fut encore refuſé ; & tout le fruit de leur zele pour l'Angleterre fut une juſte punition de leur infidélité, par la confiſcation de leurs terres.

Matth. Par. page 366.

Aſſemblée de Compiègne, où tous

La ſaiſon cependant avançoit. La régente, toujours occupée des intérêts du royaume & de ſon fils, jugea, de

Ex Musæo Scriverii. J. J. Flipart Sculp.

l'avis des plus expérimentés du conseil, que puisque le roi d'Angleterre prenoit plaisir à voir périr ses troupes dans la mollesse, il méritoit qu'on lui abandonnât le soin d'en délivrer la France. Ainsi, après avoir laissé sur la frontiere autant de monde qu'il en faloit pour arrêter les entreprises de l'ennemi, elle indiqua une assemblée de tous les grands à Compiegne, où l'on termina enfin ce qu'il y avoit de différends. Ce ne fut pas néanmoins sans beaucoup de difficulté, tant les intérêts étoient compliqués. Mais l'habile princesse, bien convaincue que de-là dépendoit le repos du roi son fils, y employa tout ce qu'elle avoit d'esprit & de talents, & eut le bonheur de réussir. Les comtes de Flandre & de Champagne furent réconciliés avec le comte de Boulogne, à qui l'on donna une grosse somme d'argent pour le dédommager des dégâts qui avoient été faits sur ses terres par ordre de la cour. Jean, comte de Châlons, reconnut le duc de Bourgogne pour son seigneur, & promit de lui faire hommage. Le duc de Lorraine & le comte de Bar, furent accommodés par les soins de la reine & des comtes de Boulogne & de Champagne, qu'ils avoient choisis pour arbitres. Tous jurerent au roi de lui être fideles. Louis de son côté & la régente protesterent par un nouveau serment, de rendre justice à tout le monde, & d'observer ponctuellement les anciennes loix & coutumes de l'Etat.

AN. 1230. les grands vassaux sont reconciliés, à l'exception du comte de Bretagne.

Idem. p. 368. Chant. p. 208.

Louis avoit à peine quité la Bretagne, que le roi d'Angleterre, pour ne pas pousser l'inaction jusqu'à la stupidité, résolut enfin de se faire voir à ceux qui le reconnoissoient encore. Il part de Nantes, traverse l'Anjou & le Poitou, passe jusqu'en Gascogne, reçoit des hommages en divers lieux, & donne des ordres pour la sûreté de ce qui lui restoit dans ces provinces. Il revient ensuite par le Poitou, & prend d'assaut la petite ville de Mirebeau: conquête qui n'empêcha pas que ce voyage ne méritât mieux le nom de promenade que d'expédition militaire. De retour auprès du comte Pierre, il aprit ce qui venoit de se passer à Compiègne. Alors, n'espérant plus rien des seigneurs François, il repassa dans son isle, traînant après lui les restes d'une armée que l'oisiveté & la débauche avoient presque entiérement

Henri passe en Gascogne, puis en Angleterre.

Matth. Par. ibid.

AN. 1230.

ruinée. Il laiſſa ſeulement cinq cents chevaliers & mille hommes de ſolde, qui, ſous la conduite du comte de Cheſter, coururent l'Anjou pendant l'hiver, prirent Château-Gontier, & brûlerent Pontorſon en Normandie: exploits qui ne purent faire ceſſer les murmures de l'Angleterre, où l'on diſoit hautement que ce peu de troupes n'étoient demeurées en Bretagne que pour achever de diſſiper ce qui leur reſtoit. L'année ſuivante, Henri voulut faire un nouvel effort pour réparer ſon honeur; mais le défaut d'argent, les ſollicitations du pape, qui demandoit du ſecours pour les chrétiens d'Orient, & le zele empreſſé du comte de Dreux qui vouloit ſouſtraire le comte de Bretagne ſon frere, au châtiment qu'il méritoit, firent enfin conclure une treve de trois ans.

Mort du connétable de Montmorenci & du chancelier Guérin.

La joie que devoient naturellement cauſer tant d'événements heureux, fut mêlée de quelque amertume par la mort de celui qui avoit ſçu les ménager. C'étoit Mathieu II de Montmorenci, qui exerça la charge de connétable ſous trois rois avec la même fidélité: ſeigneur auſſi diſtingué dans les armées par ſa valeur, que dans le conſeil par ſa prudence. Il s'étoit ſignalé à la bataille de Bouvines par la priſe de ſeize bannieres; en mémoire de quoi, au-lieu de quatre alérions qu'il avoit dans ſes armoiries, Philippe-Auguſte voulut qu'il en mît ſeize: il commanda depuis aux ſieges de Niort, de Saint-Jean d'Angeli, de la Rochelle, & de pluſieurs autres places qui furent priſes ſur les Anglois. Louis VIII, au lit de la mort, le pria d'aſſiſter ſon fils de ſes forces & de ſes conſeils. Mathieu le lui promit, & fidele à ſa parole, réduiſit les mécontents, ou par adreſſe, ou par force, à ſe ſoumettre enfin au jeune roi & à la régente ſa mere. C'eſt, dit-on, le premier connétable qui ait été général d'armée: ſon mérite, ſon crédit, ſon habileté illuſtrerent beaucoup ſa famille, & commencerent à donner à ſa charge l'éclat qu'elle a eu depuis. Il eut pour ſucceſſeur Amauri de Montfort, qui avoit acheté cette dignité par la ceſſion de ſes droits ſur le comté de Toulouſe.

Duch. hiſt. de Montmor.

Ce fut auſſi cette même année que mourut, à l'âge de ſoixante & dix ans, un vertueux miniſtre, qui avoit rendu

de grands ſervices à l'Etat ſous trois rois, qui l'honorerent d'une amitié particuliere. On reconnoît à ces traits le célèbre Guérin, d'abord chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, enſuite garde des ſceaux, puis évêque de Senlis, enfin chancelier : génie univerſel, d'une prudence & d'une fermeté ſans exemple : grand homme de guerre avant qu'il parvînt à l'épiſcopat, évêque digne des premiers ſiecles du chriſtianiſme, quand il ceſſa d'être homme de guerre. Ce fut lui qui éleva la dignité de chancelier au plus haut degré d'honeur, & lui aſſura le rang au-deſſus des pairs de France. Il commença le tréſor des chartes, & fit ordonner que les titres de la couronne ne ſeroient plus tranſportés à la ſuite des rois, mais dépoſés en un lieu sûr. Quelques hiſtoriens diſent que le dépit & la jalouſie de ce que la reine mere avoit moins d'eſtime pour lui que pour le cardinal Romain, lui firent prendre l'habit de religieux dans l'abbaye de Châlis : d'autres néanmoins, avec plus de vraiſemblance, aſſurent qu'il mourut évêque de Senlis, & avec le même crédit qu'il avoit depuis quarante ans. Il n'eut point de ſucceſſeur ; & la chancellerie, pour des raiſons que l'hiſtoire ne dit point, vaqua toujours pendant le regne de ſaint Louis. On ne voit, ſous ce religieux prince, que des gardes des ſceaux.

An. 1230.

Du Cange, t. 5, p. 55.

Du Cange au mot cancellarius.

D'Auteuil, hiſt. des min. d'Etat, page 382. Duch. chanc. de France, page 207.

La France commençoit à reſpirer après tant de guerres civiles. Le jeune roi, tout entier à ſon peuple & ne ſongeant qu'aux moyens de le rendre heureux, ſe reprochoit juſqu'aux plaiſirs que permet la plus auſtere ſageſſe. Il n'avoit plus tant d'ardeur pour la chaſſe ; & plein de l'idée de ſes devoirs, il diſoit que le temps d'un roi étoit précieux & ne devoit être employé que pour le bonheur de ſes ſujets. Ce fut dans cette vue & pour aſſurer de plus en plus la tranquilité publique, qu'il fit fortifier Angers & quelques autres places contre les incurſions des ennemis ; qu'il renouvela les anciens traités avec l'empereur & avec le roi des Romains ſon fils ; enfin qu'il publia une ſévere ordonnance contre les Juifs tantôt chaſſés, tantôt rapelés, toujours les ſangſues de l'Etat. La France & les pays voiſins étoient alors pleins des débris de cette nation, & tout gémiſſoit ſous le poids de ſes uſures. Ce qu'il y avoit de plus horrible, c'eſt que les ſeigneurs tiroient

Ordonnance contre les Juifs & les uſures.

Laur. ordon. des rois de France, t. 1, p. 53, 54.

AN. 1230. leur part de ce gain infâme, par la protection qu'ils leur accordoient : protection que ces malheureux achetoient souvent bien cher, & toujours à des conditions également contraires à leur fortune & à leur liberté.

On voit en effet par un grand nombre d'actes, que tout Juif établi dans le royaume, *étoit serf ou main-mortable, & justiciable de corps & de chastel des seigneurs dont il étoit couchant & levant*, c'est-à-dire, que sa personne, ses biens & ses meubles apartenoient aux barons des lieux où il habitoit. La loi lui défendoit de changer de domicile sans la permission du maître, qui pouvoit l'aller reprendre comme un esclave fugitif jusque dans les domaines du roi. Il paroît même que ce peuple infortuné étoit regardé comme un effet dans le commerce. On les vendoit avec la terre, ou même séparément plus ou moins, suivant le nombre, les talents & l'industrie. Mathieu Paris raporte que le roi d'Angleterre, Henri III, vendit pour quelques années les Juifs au comte Richard son frere, *afin que ce prince arrachât les entrailles de ceux que le monarque n'avoit fait qu'écorcher*. On imagineroit à peine le profit qui en revenoit aux seigneurs. Lorsque le fisc se trouvoit épuisé, on les menaçoit de les chasser. Aussi-tôt ils aportoient des sommes immenses pour le remplir : c'est ce qu'on apeloit *le bénéfice de restitution*. Il étoit si considérable, que Charles II, roi de Sicile, pour indemnité de les avoir bannis des comtés d'Anjou & du Maine, établit un fouage de trois sous sur chaque feu, & de six deniers sur chacun de ses sujets chrétiens, qui gagnoient leur vie de leur métier. Un trait plus singulier encore, c'est qu'un Juif converti *tomboit en forfaiture*. Alors le seigneur ou le roi confisquoit tous ses biens, & le laissoit dans un dénuement universel. On eût dit que les chrétiens, irrités de ce qu'il cessoit d'être impie, cherchoient à se dédommager des taxes qu'ils ne pouroient plus lever sur lui, en lui enlevant tout ce qu'il possédoit. Maxime barbare, sans doute, & très-pernicieuse dans ses conséquences, mais qui a subsisté jusqu'au regne de Charles VI, qui la fit abroger & proscrire. Tant il est vrai que l'usage, l'exemple des autres, & d'anciens engagements, font disparoître à notre égard le ridicule le plus palpable & le plus outré.

Ibid. p. 16.

Ibid. pag. 48.

Ann. 1255, page 606.

Du Cange, obs. sur les établissements de Louis, p. 185.

Le même Gloss. au mot Judæi.

PHILIPPE III. dit le HARDI
XLIV.e Roy de France.
Mort à Perpignan, le 6 Oct. 1285. Apres 15 ans de reg.

On remarquera néanmoins que cette nation proſcrite, quoiqu'elle apartînt aux barons, ſans doute par la permiſſion du monarque, étoit ſpécialement au roi, qui avoit tout pouvoir ſur elle. « C'eſt à moi, fait-on dire à S. Louis, qu'il » apartient de veiller ſur les Juifs, pour les empêcher d'o- » primer les chrétiens par leurs uſures, & d'abuſer de ma » protection pour déſoler le royaume ». Ils avoient des juges & des tribunaux particuliers, un ſceau qui leur étoit propre, des poſſeſſions en terres & en maiſons, des cimetieres hors les murs des villes, & des ſynagogues, où cependant ils ne pouvoient prier qu'à voix baſſe & ſans aucun chant, ſous peine de trois cents livres pariſis d'amende. On les obligeoit encore de porter ſur eux quelque ſigne qui pût les faire reconnoître ; c'étoit pour les femmes un voile qui leur couvroit tout le viſage, & pour les hommes une calote de feutre ou de drap de couleur jaune, ou bien *une grande rouelle* (roue) *bien notable, de la largeur de quatre doigts & de la hauteur d'une palme, d'autre couleur que la robe, pourtraite de fil ou de ſoie groſſement, & telle qu'on pût l'apercevoir au veſtement de deſſus, ſoit mantel ou autre habit, en tel lieu qu'ils ne la puſſent muſſer.* Si quelque Juif paroiſſoit en public ſans cette marque, il devoit être condamné à dix livres tournois d'amende, & ſon habit confiſqué au profit de celui qui le dénonçoit. On défendoit aux chrétiens tout commerce avec ce peuple réprouvé : il n'étoit permis, ni d'en avoir pour intendant ou domeſtique, ni de tenir quelque choſe d'eux à ferme ou à bail emphitéotique, ni de s'en ſervir comme médecins ou chirurgiens, ni de prendre leurs enfants pour les alaiter & nourir. Quand ils paroiſſoient en témoignage contre un chrétien, *on les obligeoit de jurer par les dix noms de Dieu*, avec mille imprécations contre eux-mêmes, s'ils ne diſoient pas la vérité. Que le ſeigneur Dieu, leur diſoit-on, vous envoie la fievre continue, tierce ou quarte, ſi vous vous parjurez : qu'il vous détruiſe dans ſa colere, vous, votre famille & vos biens : que vos ennemis s'emparent de vos poſſeſſions & violent vos femmes : que l'épée & la mort, la crainte & les inquiétudes vous pourſuivent par-tout : que la terre vous engloutiſſe comme Dathan & Abiron : que tous les péchés

AN. 1230.

Guil. Carnot, apud Duch. t. 5, page 471.

Du Cang. Gloſſ. ibid.

Idem, Ibid.

AN. 1230. de vos parents & toutes les malédictions contenues dans la loi de Moïse retombent sur vos têtes! *Ainsi soit-il*, répondoient par trois fois ces tristes objets de l'exécration publique. Un chrétien convaincu d'un commerce criminel avec une fille ou une femme de cette nation, étoit brûlé vif. Le motif qu'en aporte un auteur, digne éleve de ces siecles d'ignorance, paroîtra sans doute singulier, pour ne pas dire ridicule: *C'est*, dit-il, *que se souiller avec une Juive, est un crime égal à celui qui se commet avec les bêtes.*

Tant d'humiliantes servitudes n'empêchoient point ces malheureux de venir en foule s'établir dans la France, dont insensiblement ils envahirent tout le commerce. On dit que sous Philippe-Auguste ils avoient presque la moitié de Paris en propre. Ce grand prince n'y vit d'autre remede que de déclarer leurs débiteurs quittes, à la réserve d'un cinquieme, qui fut confisqué au profit du monarque, & de chasser ces sangsues si funestes à l'Etat, après les avoir dépouillés de tous leurs immeubles. Mais obligé de les rapeler seize ans après, il crut avoir pourvu à tout par des réglements également sages & séveres: foibles barrieres contre l'avidité de ce peuple insatiable. Bientôt Louis VIII se vit contraint de rendre une nouvelle ordonnance, portant « que nul intérêt ne courroit pour eux; que toute dette qu'ils n'auroient point demandée depuis cinq ans, demeureroit éteinte; & que les autres seroient payées entre les mains de leurs seigneurs en neuf termes de quatre mois chacun ». Saint Louis enfin, dans une assemblée de barons à Melun « fit défendre universellement aux Juifs toute sorte de prêt; donna trois ans de terme à leurs débiteurs, & déclara nulles les obligations que ces usuriers n'auroient point fait voir dans l'année à leurs seigneurs ». Le religieux monarque proscrit en même temps toute usure, & les grands de concert jurent de lui donner secours contre les infracteurs de cette loi.

Laur. ordonnan. des rois, tom. 2, page 44.

Ibid. p. 47.

Ibid. p. 53.

AN. 1231.

Pieuses occupations de Louis.

Guil. Nang. Duch. t. 5, page 350.

C'étoit ainsi que la justice & la piété dirigeoient toutes les démarches du jeune roi. Il persuada vers le même temps à Odon Clément, abbé de Saint-Denis, de rebâtir son église, & lui en fournit les moyens. Le bon moine, par un scrupule d'une grande simplicité, n'osoit toucher, disoit-il, à un édi-

fice qu'une tradition populaire assuroit avoir été consacré par Jésus-Christ même. Louis leva tous ses doutes,& en très peu de temps l'ouvrage fut achevé. Il venoit de fonder avec une magnificence royale l'abaye de Royaumont, de l'ordre de Cîteaux en Beauvaisis. On assure qu'il y travailla lui-même avec les moines, & que dans ses heures de récréation, il leur aidoit à porter des pierres pour le bâtiment, ou à cultiver leur jardin. Il en fit par la suite un lieu de retraite ; & pour se délasser des fatigues de la royauté, il y alloit prier Dieu en silence & servir les pauvres.

Sa fermeté contre les entreprises des évêques.

Une conduite si édifiante & si chrétienne ne l'exempta point d'avoir des affaires fâcheuses avec ceux de ses sujets, qui, à cause de sa piété, devoient le respecter davantage. Les évêques portant sans doute trop loin l'autorité spirituelle qui leur avoit été confiée, croyoient pour le moindre intérêt temporel avoir le droit de mettre leur diocese en interdit. Dès qu'ils avoient le plus léger sujet de plainte du monarque ou de ses officiers, ils faisoient fermer les églises, privoient les fideles de tout exercice de religion, & ne laissoient que le baptême pour les enfants, & le sacrement de pénitence pour les moribonds. Quelquefois même, pour exciter la haine des peuples contre ceux dont ils prétendoient avoir reçu quelque tort, ils emportoient de leurs églises les croix, les vases sacrés, les ornements & les reliques, les déposoient au milieu d'un champ, formoient autour une enceinte de ronces & d'épines, & s'en alloient. La superstition & la terreur les faisoient promptement rapeler, & ils obtenoient tout ce qu'ils vouloient. Ce fut à-peu-près ainsi qu'en userent Milonce, évêque de Beauvais, & Maurice, archevêque de Rouen, qui, pour des contestations de droit, & de jurisdiction purement temporelle, excommunierent les officiers royaux, & firent cesser l'office divin dans toute l'étendue de leur prélature. Cela fut regardé, avec raison, comme un grand désordre qu'il faloit arrêter. Louis fit saisir leur temporel ; & après quelques années de scandale, les prélats, ennuyés de ne point jouïr, leverent toutes leurs censures. Ce fut alors que le pape Grégoire IX accorda au roi une bulle, qui défend à qui que ce soit d'interdire les chapelles royales ; menaçant ceux qui seroient assez téméraires pour

Du Cangé au mot reliquiæ.

Inv. Bulla 368.

AN. 1231.

l'entreprendre, de l'indignation des saints Apôtres Pierre & Paul. C'étoit une sorte de grace fort considérable en ce temps-là, où l'on vouloit bien en avoir besoin : ce qui marque jusqu'à quel degré de puissance la jurisdiction des évêques s'étoit élevée, & combien elle devenoit fâcheuse aux rois, puisque pour la réprimer ils se voyoient souvent obligés d'avoir recours aux papes, à qui ils fournissoient par-là les moyens d'augmenter leur autorité déja trop redoutable.

Daniel, histoire de France, t. 3, page 198.

Le sage monarque, *tout saint qu'il étoit*, dit un célebre moderne, *tint toujours depuis pour maxime, de ne se pas livrer à un aveugle respect pour les ordres des ministres de l'église, qu'il sçavoit être sujets aux emportements de la passion comme les autres hommes.* Dans ces sortes d'affaires il balançoit toujours avec la plus scrupuleuse exactitude ce qu'il devoit d'un côté à la religion, & de l'autre à ses sujets & à l'équité. Le sire de Joinville en raporte un exemple qui mérite d'avoir place dans cette histoire. « Je vis une journée, dit ce naïf historien, » que tous les prélats de France se trouverent à Paris pour » parler au bon saint Louis, & lui faire une requête. Ce fut » l'évêque Gui d'Auxerre, fils de monseigneur Guillaume de » Melot, qui commença à dire au nom de tous les autres : Sire, » sçachez que tous ces prélats qu'ici sont en votre présence, » me font dire que vous laissez perdre toute la chrétienté, & » qu'elle se perd entre vos mains. Adonc le bon roi se signe » de la croix, & dit : Evêque, or me dites comment il se fait » & par quelle raison ? Sire, fit l'évêque, c'est pour ce qu'on » ne tient plus compte des excommuniés. Car aujourd'hui un » homme aimeroit mieux mourir tout excommunié que de » se faire absoudre, & ne veut nully faire satisfaction à » l'église. Pourtant, sire, ils vous requiérent tous à une voix » pour Dieu, & pour que ainsi devez faire, qu'il vous plaise » commander à tous vos baillis, que où il sera trouvé au» cun en votre royaume, qui aura été an & jour continuel» lement excommunié, qu'ils le contraignent à se faire ab» soudre par la prinse de ses biens. Le saint homme répondit, » que très volontiers le commanderoit faire de ceux qu'on » trouveroit être torçonniers à l'église & à son presme (pro» chain). L'évêque dit qu'il ne leur apartenoit à connoître

Histoire de saint Louis, page 13.

» de leur cause. Le roi à ce répondit qu'il ne le feroit autre-» ment ; & disoit que ce seroit contre Dieu & raison, qu'il » fît contraindre à soi faire absoudre ceux à qui les clercs fe-» roient tort, & qu'ils ne fussent oïz en leur bon droit. Et de » ce leur donna exemple du comte de Bretagne, qui par sept » ans a plaidoié contre les prélats de son comté, tout excom-» munié, & finalement a si bien conduit & mené sa cause, » que notre saint pere le pape les a condamnés envers ice-» lui comte. Parquoi disoit que si dès la premiere année il » eût voulu le contraindre à soi faire absoudre, il eût grande-» ment mefait envers Dieu & envers son vassal. Après les-» quelles choses ouïes par tous iceux prélats, il leur suffit de » la bonne réponse du roi, & oncques puis ne ouïs parler » qu'il fût fait demande de telles choses ». Tant la fermeté a de pouvoir sur les esprits, même les plus prévenus & les plus jaloux de leurs droits, quand elle est inspirée par le devoir & soutenue par les effets !

Il est en butte aux traits de la calomnie.

La piété solide & la vie exemplaire du jeune monarque n'empêcherent point la calomnie de l'ataquer. On jugea de lui par le commun des hommes ; & le voyant beau, bien fait, à l'âge de dix-neuf ans, pouvant tout ce qu'il vouloit, on n'imaginoit point qu'entouré des charmes du monde, il pût conserver son innocence. On disoit qu'il s'abandonnoit en secret à des plaisirs criminels ; qu'il avoit des maîtresses, & que la régente, contente de gouverner, ne faisoit pas semblant de s'en apercevoir. Ces bruits injurieux firent une telle impression dans le public, qu'un jeune religieux, poussé d'un zele indiscret, en fit une vive réprimande à la reine. L'innocence est toujours humble, toujours modeste : *J'aime le roi mon fils*, répondit Blanche avec douceur ; *mais si je le voyois près de mourir, & que pour lui sauver la vie je n'eusse qu'à lui permettre d'offenser son Dieu, le ciel m'est témoin que, sans hésiter, je choisirois de le voir périr, plutôt que de le voir encourir la disgrace de son Créateur par un péché mortel*. Cependant afin de le soustraire en même temps au péril & aux traits de la calomnie, elle résolut de le marier promptement, & jeta les yeux sur la fille aînée du comte de Provence, que sa naissance & sa vertu rendoient également digne d'une si haute alliance.

Duch. t. 5, page 446.

AN. 1233.
Son mariage avec Marguerite de Provence.

Ce comte, Raymond Bérenger, étoit de la maison de Barcelone, une branche des rois d'Aragon, où la Provence étoit entrée depuis long-temps, & le comté de Forcalquier depuis peu, par Garsande, mere de ce prince. Il avoit épousé Béatrix, fille de Thomas, comte de Savoie & de Maurienne : il en avoit cinq enfants, un fils qui vécut peu, & quatre filles, toutes d'un rare mérite : mais Marguerite, l'aînée, l'emportoit de bien loin sur les autres. Elle étoit d'une beauté acomplie, *loyale & fine*, dit un de nos vieux historiens, & n'avoit pas encore quatorze ans. On contoit des traits admirables de son esprit : sa sagesse, sa modestie, sa bonté, la faisoient aimer & presque adorer des Provençaux, qui s'adonnant alors à la poésie, remplissoient leurs ouvrages des belles qualités de leur princesse, & trouvoient tous les jours à en dire quelque chose de nouveau. Gautier, archevêque de Sens, & le seigneur Jean de Nesle, furent nommés ambassadeurs pour en aller faire la demande. La proposition fut reçue avec respect. Le comte de Provence, malgré le mauvais état de ses affaires, promit de donner à sa fille vingt mille livres, ce qui peut revenir à quatre cent mille d'aujourd'hui : il se doutoit bien que son gendre ne le presseroit point d'aquiter cette somme, dont effectivement la cinquieme partie étoit à peine payée plus de trente ans après : il prévoyoit d'ailleurs que cette alliance seule serviroit de dot à ses autres filles, qui bientôt en effet furent mariées très honorablement : Eléonore, la seconde, à Henri III, roi d'Angleterre ; Sancie, la troisieme, à Richard, frere de ce monarque, élu depuis roi des Romains ; & Béatrix, la derniere, à Charles, frere de Louis, qu'elle fit comte de Provence, & qui se fit lui-même roi de Sicile.

Vilhard. page 127.

Les ambassadeurs amenerent la princesse à Sens, où la cérémonie du mariage se fit avec la magnificence qui convenoit au siecle & à l'occasion. Quelques jours après, la jeune reine fut couronnée dans l'église cathédrale de la même ville. Le roi son époux revêtu de tous les ornements royaux, y fut présent, fit quelques chevaliers, & toucha des malades à qui l'on distribua de l'argent selon leurs besoins. On remarque que la dépense tant pour le mariage que pour

le couronnement, montoit à deux mille cinq cents livres, en comptant plus de cent écus dont Louis fit présent aux Provençaux, & près de quarante que coûta la musique. On y vit aussi comme une chose très rare, deux cuillers d'or avec une coupe de même métal, qui revenoient à vingt écus, & dont le bouteillier profita. C'est ainsi qu'on apeloit l'officier du palais, qui étoit chargé de tout ce qui regarde la bouche, dignité alors très considérable.

AN. 1233.

La Chaise, hist. de saint Louis, t. 1, liv. 3, p. 189.

Prérogatives de l'office de grand bouteillier.

On voit en effet par plusieurs monuments authentiques, que cet officier, l'un des quatre principaux de la couronne, signoit dans toutes les patentes des rois, ou du-moins étoit présent à leur expédition; qu'il avoit séance entre les princes; qu'il disputoit même le pas au connétable. Du Tillet cite un arrêt qui lui donne *assistance & opinion* en la cour des pairs, avec les barons qui peuvent & doivent y juger. On prétend encore qu'à cause de son office, il avoit le droit de présider à la chambre des comptes de Paris; *& de ce*, ajoute le même auteur, *y a ordonnance de Charles VI enregistrée au parlement*. Mais ce droit s'éteignit, soit par la négligence de ceux qui l'avoient obtenu, soit par l'autorité des rois qui l'avoient accordé. Le titre même de grand bouteillier fut également aboli, & l'on y a substitué la charge de grand échanson. Tous deux néanmoins ont été contemporains. Tout le monde sçait la dispute qui s'éleva au sacre de Philippe V, au sujet *du pot à cave* dont le roi s'étoit servi, & que chacun d'eux soutenoit lui apartenir. On trouve d'ailleurs quantité d'actes où tous deux sont nommés, & que tous deux ont signés. Il seroit difficile de fixer au juste le temps où les fonctions de ces deux emplois ont été réunies.

Recueil des ordonnances des rois de France, page 397, anno 1224.

Page 46.

Du Cange au mot Buticul.

Le grand bouteillier, dit Loyseau, avoit justice sur les hôteliers & taverniers. Chaque crieur de vin lui devoit treize deniers; chaque buffetier, treize ou vingt-six deniers; chaque cellier de Paris *où l'on vendoit à brosche, la moitié des lies; chaque personne qui avoit atelage, vingt-huit deniers, & ainsi du plus & du moins;* chaque ecclésiastique nommé à une prélature royale, archevêque, évêque, abé ou abesse, cent sous parisis. Si l'on consulte les registres de la chambre des comptes sur les autres prérogatives de cette grande

Trait. des Offic. l. 4. p. 224.

Du Cange, Ibid.

AN. 1233.

charge, on y verra, qu'*aux fêtes ſolennelles, quand le roi portoit couronne, le bouteillier prenoit de ſon droit, non-ſeulement la coupe & le hanape, mais les pieces de vin, tonneaux, ou queues où l'on avoit commencé à traire, ce qui ſe pratiquoit auſſi en temps de guerre; qu'au ſacre de Rheims, il devoit avoir les vins qui étoient deſſous la barre, avec un certain nombre de pains, de chars* (chairs), *de poules, de cire, de poiſſon & de fruit; qu'en l'hoſtel où le roi giſſoit, fût à Paris ou ailleurs, il prenoit à la fruiterie tout ce que meſtier lui étoit, fuſſent torches ou chandelles, à la cuiſine, aucune fois viande cuite, autrefois crue, à la cave tel vin comme pour la perſonne du roi, & alloient ſes gens traire au tonel où l'on traioit pour le roi; que deux fois chacun an, il recevoit au tréſor royal vingt livres pour ſes manteaux; qu'il étoit maître des Cervoiſiers pour tout le royaume, & ſouverain de la chambre des comptes; qu'en cette derniere qualité il lui revenoit un nombre de jettoirs, de quoi nos ſeigneurs des comptes jettent chacun an, & qu'il devoit avoir moult belle choſe en Champaigne.*

Douaire de la jeune reine: empire de la régente ſur les deux jeunes époux.

Le douaire de la nouvelle reine fut d'abord aſſigné ſur la ville du Mans & ſur quelques châteaux dans le Perche, enſuite ſur Orléans & quelques lieux des environs, enfin ſur Corbeil, Poiſſy, Pontoiſe, Etampes, Dourdan, & quelques autres terres plus voiſines de Paris, & d'un revenu beaucoup plus conſidérable. Une circonſtance bien rare dans les mariages, & qu'on oſe à peine raporter dans un ſiecle comme le nôtre, c'eſt que Louis s'étant propoſé l'exemple de Tobie pour modele, il trouva la jeune Marguerite dans la même diſpoſition. Les deux époux étoient encore bien jeunes: Blanche retint ſur eux un empire ſi abſolu que le roi ne voyoit ſa femme que lorſque ſa mere le lui permettoit. Si quelquefois il ſe déroboit pour aller chez la jeune reine, il ſe cachoit dès que la ſévere régente paroiſſoit. Un jour l'ayant trouvé, elle le mit dehors, & lui fit devant tout le monde une très vive réprimande.

Vie mſſ. de ſaint Louis, p. 102.

Chron. de ſaint Louis, c. 76.

AN. 1234.

Grands préparatifs de guerre contre le comte de Bretagne.

La cour revint enſuite à Paris, où les réjouiſſances recommencerent; mais pour faire bientôt place aux préparatifs de la guerre. La treve avec l'Angleterre alloit expirer. Le comte de Bretagne l'avoit même déja rompue par pluſieurs courſes

ses sur les terres de Henri d'Avaugour, tantôt par ses lieutenants, tantôt en personne. L'occasion étoit favorable pour la France. Le monarque, il est vrai, venoit de perdre un serviteur fidele dans la personne du comte de Flandre, prince, qui à mille grandes qualités joignoit mille foiblesses aussi grandes; mais en même temps il avoit vu la ligue, sinon dissipée, du-moins extrêmement affoiblie, tant par l'élévation du comte de Champagne sur le trône de Navarre, que par la mort de l'archevêque de Lyon, du comte de Dreux, & du comte de Boulogne. La haine du premier contre Thibaud, l'avoit engagé dans toutes les cabales des factieux; la considération où étoit le second, ne servoit qu'à réveiller l'humeur inquiete du comte de Bretagne, qui croyoit avoir en lui une ressource assurée dans les malheurs qu'il se seroit atirés par ses révoltes. La haute naissance du troisieme, son courage intrépide, son crédit parmi la noblesse, ses liaisons avec les mécontents qui l'entretenoient toujours dans l'espérance de régner, tout causoit d'étranges inquiétudes au ministere. La bonne fortune du jeune roi le délivra heureusement d'un sujet si redoutable. Philippe mourut très promptement d'une enflure prodigieuse; maheureux d'avoir terni un mérite peu commun, en préférant des prétentions aussi chimériques qu'injustes, à la gloire d'être le principal secours de son roi & de son neveu. Une mort si soudaine donna lieu de soupçonner quelque cause violente. La régente même ne fut pas à couvert des traits de la calomnie: ce seroit lui faire injure que de penser à l'en justifier. Aussi vit-on le public se déchaîner tout autrement contre Thibaud, soit parce qu'il y avoit plus d'intérêt que personne, soit parce qu'on le croyoit plus accoutumé à ces sortes de forfaits. La vérité est néanmoins qu'il n'y eut jamais rien d'avéré contre lui.

AN. 1234.

Il est abandonné de l'Angleterre & fait une treve.

Louis, averti que le comte de Bretagne n'oublioit rien pour engager la cour d'Angleterre à recommencer la guerre, résolut de châtier une bonne fois tant de révoltes, manda la noblesse avec les communes, & s'avança contre le rebelle, avec une armée si considérable, qu'on n'en avoit point vu de pareille dans les dernieres guerres. Le malheureux comte, abandonné à lui-même, & n'ayant pu obtenir

AN. 1234.

du monarque Anglois que soixante chevaliers & deux mille Gallois, se trouva dans un grand embaras : il ne perdit cependant pas courage, & eut même quelque avantage sur un détachement des troupes de l'avant-garde du roi, leur enleva quelques chevaux & une partie de leurs bagages. Mais ce petit échec ne servit qu'à ralumer l'ardeur & le ressentiment du jeune prince : il divisa ses troupes en trois corps, qui fondirent en même temps sur la Bretagne par trois différents endroits, porterent par-tout le fer & le feu, & forcèrent deux places de marque. Le séditieux vassal, sur le point d'être accablé, envoya demander grace & une treve jusqu'à la Toussaints, promettant, si le roi d'Angleterre ne venoit le secourir en personne, de remettre la Bretagne entre les mains du roi, avec tout ce qu'il avoit de villes, de châteaux & de troupes. Il accompagna sa demande d'une grosse somme d'argent. On voulut bien, à ce prix, écouter ses propositions. Le comte de Mâcon, le duc de Bourgogne & le comte de Saint-Pol se rendirent ses garants : lui-même donna des ôtages & trois de ses meilleures places pour sureté. On ne doit pas oublier pour la justification du vainqueur, que les quarante jours de service alloient expirer ; qu'il étoit à craindre que les barons ne se servissent de ce prétexte pour empêcher la ruine d'un de leurs pairs ; enfin que le roi d'Angleterre ne pouroit jamais en si peu de temps, faire un armement de terre & de mer suffisant pour une telle expédition.

Math. Paris. p. 406.
Mouſk. p. 25.
Math. Par. Ibid.

Il se soumet enfin & fait sa paix.

Le comte en effet étant passé peu après à Londres, on y feignit un vif ressentiment de la treve qu'il avoit conclue, pour lui refuser un secours qu'on étoit réellement hors d'état de lui accorder. On lui offrit néanmoins quelques troupes, à condition qu'il se chargeroit de leur entretien. Cette offre ne l'ayant pas satisfait, il se retira plein de dépit, & ne songea plus qu'à sortir d'affaire, à quelque prix que ce fût. L'historien Anglois assure qu'il vint se jeter aux pieds du roi, la corde au cou, se reconnoissant un traître, indigne de toute grace, lui abandonnant tous ses Etats & sa propre personne, pour en tirer le châtiment qu'il lui plairoit. Le monarque, suivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi :

Math. Par. Ibid.

« Mauvais traître, encore que tu ayes mérité une mort in- AN. 1234.
» fâme, cependant je te pardonne en considération de la
» noblesse de ton sang, mais à condition que tu abandonneras la Bretagne à ton fils, à qui je ne la laisse que pour
» sa vie, & je veux qu'après sa mort les rois de France soient
» maîtres de la terre ». Cependant une preuve qu'il ne fut dépouillé ni de sa dignité, ni de la tutelle de ses enfants, c'est que dans les actes mêmes de cette paix, il prend la qualité de duc de Bretagne, qu'il ne pouvoit avoir que du chef de sa femme. Il paroît seulement que le comte fut obligé de venir à Paris ; qu'il se soumit à tout ce que voudroient ordonner le roi & la reine Blanche, dont la régence duroit encore ; qu'il promit de les servir envers & contre tous ; qu'il renonça à tous les avantages qu'on lui avoit faits par le traité de Vendôme ; qu'il remit entre les mains du roi pour trois ans les châteaux de Saint-Aubin, de Chantoceaux & de Mareuil ; qu'il s'engagea si-tôt que son fils seroit majeur, à servir cinq ans à ses frais en Palestine ; enfin qu'il s'obligea de rétablir la noblesse de Bretagne dans tous ses privileges, qui consistoient dans le pouvoir de fortifier, sans la permission du seigneur, dans la faculté de disposer sans lui de leurs biens & de la tutelle de leurs enfants, dans le droit de naufrage & autres semblables prérogatives. Louis, pour l'exécution de cet article nomma des commissaires, & fit ensorte qu'on ne lui demandât pas plus qu'il n'avoit pris, mais en même temps qu'il rendît tout ce qui ne lui apartenoit pas. *Duch. t. 5. p. 692.*

Le comte, ainsi rentré dans l'obéissance, envoya déclarer au roi d'Angleterre qu'il révoquoit l'hommage qu'il lui avoit fait pendant sa révolte. Henri, pour s'en venger, fit saisir le comté de Richemont, & toutes les autres terres que le prince Breton possédoit dans les Etats d'outremer. Mais bientôt il sentit à quel homme il avoit affaire. Le comte équipa sur-le-champ quelques vaisseaux, se mit à courir la mer, troubla par-tout le commerce des Anglois, pilla tous ceux de cette nation qu'il put joindre, & remplit parfaitement, dit Mathieu Paris, son surnom de *Mauclerc*, c'est-à-dire, d'homme malin & méchant. Quelques-uns néanmoins prétendent qu'il fut ainsi surnommé par les Bretons, parce qu'il prêta au roi *Math. Paris. Ibid.*

AN. 1234.

l'hommage-lige, au-lieu du simple qu'il devoit pour son comté. Quelques autres, au contraire, soutiennent qu'en cela même il fit une bonne affaire pour son pays, qui par ce moyen cessa d'être un arriere-fief de la couronne, & que cette injurieuse dénomination lui vient des démêlés qu'il eut avec les ecclésiastiques. Les papes étoient alors souverains dispensateurs des biens d'église: ils accordoient les dixmes aux gentilshommes, pour les engager à se croiser contre les ennemis de la religion, & permettoient au clergé de lever quelque droit pour l'administration des Sacrements. Le comte qui se piquoit de sçavoir le droit canon, s'y oposoit, & accusoit les prêtres de simonie: ceux-ci de leur côté, aveuglés peut-être par leur intérêt, prétendoient en sçavoir autant que lui, & l'apeloient *Mauclerc*, ou mauvais clerc.

Le Baud. hist. de Bret. p. 235.

AN. 1235.

Politique de nos rois sur le mariage des grands.

La soumission du comte fit exemple, & la vigueur avec laquelle le jeune monarque poursuivit & terrassa cet audacieux rebelle, tint en respect les autres grands vassaux de la couronne. Les mariages qu'ils contractoient avec les ennemis de l'Etat, devenoient pour eux de fréquentes occasions de révolte: la politique de nos rois fut toujours d'empêcher ces dangereuses unions; & dans les traités particuliers qu'ils faisoient avec ces trop redoutables sujets, ils inséroient ordinairement cette clause: Que ni le vassal, ni aucun de sa famille, ne pouroient s'allier avec les étrangers, sans l'agrément du prince. Louis eut grand soin de faire observer cet article important. Le comte de Ponthieu avoit conclu le mariage de Jeanne, l'aînée de ses quatre filles & sa principale héritiere, avec le roi d'Angleterre: déja l'évêque de Carlile l'avoit épousée au nom de son maître, le pape même étoit intervenu pour garant de l'exécution. Mais le monarque François parla si haut & menaça si vivement, que ni le comte, ni Henri n'oserent passer outre; le premier, par la crainte de voir confisquer ses terres; le second, pour ne pas faire acheter si cher son alliance. Le sage prince en usa avec la même fermeté vis-à-vis de la comtesse de Flandre, veuve de Ferrand, que les mécontents vouloient marier avec Simon de Montfort, né François, mais devenu sujet de l'Angleterre par le comté de Leicestre qu'il avoit hé-

Math. Par. Ibid.

rité d'Amicie sa grand'mere, homme d'ailleurs suspect & de grande entreprise. La princesse, dans un traité fait à Péronne, s'étoit engagée à ne point s'allier avec les ennemis de l'Etat: Louis averti de ce qui se tramoit, l'obligea encore de déclarer par un second acte, qu'elle n'étoit entrée, ni entreroit en aucune négociation avec le comte de Leicestre, & qu'elle rompoit tout, en cas qu'elle l'eût fait. Le malheureux Montfort, frustré de ses espérances, jeta les yeux sur Mathilde, veuve du comte de Boulogne, & lui fit proposer de l'épouser: il trouva encore dans la politique du jeune souverain un obstacle invincible à ses desseins.

AN. 1235. *Invent. des chart. tom. 5, Flandr. 4, sac. p. 28.*

Du Tillet, p. 71, 1. part. Mem. des rois de France.

Tels étoient les progrès de Louis dans l'art de régner, & il n'avoit pas encore vingt & un ans accomplis. Ce terme fixé par nos anciennes loix pour la majorité de nos rois, arriva enfin: alors la reine Blanche cessa de prendre la qualité de régente du royaume: événement long-temps attendu par les gens de bien, pour voir perdre aux brouillons, sinon le motif, du-moins le prétexte de cabaler. Mais quelque changement qu'il produisît à l'extérieur, il n'en aporta aucun dans la forme du gouvernement. Il y avoit déja plusieurs années que le fils gouvernoit sous la conduite de la mere, & la mere continua toujours depuis à gouverner sous l'autorité du fils. Tous deux vécurent dans une parfaite intelligence; & n'ayant l'un & l'autre en vue que le bien de l'Etat, ils ne pouvoient pas manquer de s'accorder. On fait cependant un crime au jeune Louis de s'être laissé gouverner par l'impérieuse Blanche: reproche fondé sur la confiance qu'il eut toujours aux sages conseils de cette grande reine, & sur ce que se rencontrant avec elle & toute la cour dans des occasions solennelles, il lui a quelquefois donné le premier rang. On ne fait pas réflexion, sans doute, que le devoir d'un roi est de se multiplier en quelque sorte par les ministres qu'il emploie, pourvu qu'il sçache les choisir, non pour se plonger dans l'oisiveté, mais pour faire mieux avec leur aide ce qu'il pouroit faire moins bien abandonné à lui-même. Si c'est-là une tache à la mémoire de ce religieux monarque, ce sera donc un oprobre d'être gouverné par la justice & par la raison.

AN. 1236. Majorité du roi.

Math. Par. p. 649.

AN. 1236.

Révolte du comte de Champagne, devenu roi de Navarre.

La premiere affaire importante qu'eut Louis, en prenant les rênes du gouvernement, fut contre le nouveau roi de Navarre à qui nul engagement ne coûtoit, parce qu'il ne s'en faisoit jamais de loi. Ce prince inconstant avoit promis au roi de ne point marier Blanche sa fille unique, que de son consentement; mais comptant pour rien la foi des serments, il la maria, sans en parler au monarque, avec Jean de Dreux, fils du comte de Bretagne, lui donnant pour dot le comté du Perche, & lui assurant la succession au royaume de Navarre, quand même il lui naîtroit des freres, comme en effet Thibaud eut dans la suite deux fils de Marguerite de Bourbon. On chercheroit envain la vraie cause de cette rupture. Les uns veulent qu'elle ait été ménagée par le comte de la Marche, & encore plus par la comtesse, qui ayant été reine, conservoit toujours la fierté de son premier rang, & ne pouvoit se résoudre à plier sous le joug de la dépendance: les autres disent que Thibaud s'y porta de lui-même, & que méditant de rentrer dans les fiefs dont il avoit traité avec le roi pour satisfaire la reine de Chypre, il voulut engager le comte de Bretagne dans ses intérêts par le mariage de sa fille unique avec le fils aîné de ce prince, l'un des plus séditieux vassaux de la couronne. Le plus grand nombre néanmoins est de ceux qui ne lui donnent proprement d'autre motif que son inquiétude naturelle.

Reg. des chartres de Champ.

Le roi marche contre lui & le force à demander la paix.

Dès que Louis eut apris ce mariage, & il ne l'aprit qu'après qu'il fut consommé, il envoya demander au roi de Navarre les trois places qu'il devoit livrer, s'il venoit à manquer au dernier traité. Thibaud ne répondit rien, ou ne répondit pas comme il devoit; mais il se prépara à la guerre, traita secrétement avec les comtes de Bretagne & de la Marche, fortifia ses villes, leva des troupes, & n'oublia rien pour mettre le pape dans ses intérêts. On avoit publié depuis peu une croisade pour la Terre-sainte, & le prince Navarrois avoit pris la croix: il n'en faloit pas davantage pour obtenir la protection de Rome & toutes sortes de privileges. Grégoire IX, c'étoit le nom du pontife Romain, écrivit donc au roi, moins pour le conjurer, que pour lui défendre, sous peine des censures usitées dans ces occasions, de rien entre-

prendre contre un fidele croisé pour le soutien de la religion. Louis qui sçavoit que le saint pere pouvoit lui donner quelquefois des conseils, jamais des ordres, ne laissa pas d'envoyer dans les provinces pour mander la noblesse & les communes; dont le rendez-vous fut assigné à Vincennes. Déja il étoit à la tête de ses troupes, prêt à fondre sur la Brie & sur la Champagne, lorsque Thibaud effrayé d'une si grande diligence, lui envoya demander pardon, & vint lui-même se jeter à ses pieds pour obtenir la paix. Mais il ne l'obtint qu'en renonçant pour la seconde fois à ses prétentions sur les fiefs qu'il avoit autrefois vendus au monarque, en livrant pour sureté de sa parole Bray-sur-Seine & Montereau-Faut-Yonne, en s'obligeant d'accomplir au plutôt son vœu d'aller en Palestine, enfin en promettant que de sept ans il ne reparoîtroit en France.

AN. 1236.

Duch. t. 5, p. 331, 32.

C'est ainsi que le jeune monarque sçut punir l'infidélité d'un vassal plus capable de brouiller qu'habile à faire la guerre, redoutable cependant autant par ses intrigues que par sa puissance & ses richesses. On dit qu'à son avénement au trône de Navarre, il trouva dans le trésor de Sanche, son oncle & son prédécesseur, dix-sept cent mille livres, somme qui reviendroit à plus de quatre millions de notre monnoie d'aujourd'hui. Mais si la soumission du rebelle désarma la colere du souverain, il n'en fut pas de même du public, toujours difficile à revenir de ses préjugés. L'idée des empoisonnements, dont on l'accusoit, & l'horreur qu'elle ne pouvoit manquer d'inspirer, ne s'effaçoient point des esprits. Robert, frere du roi, génie impérieux & d'une hauteur qui dégénéroit souvent en violence, lui donnoit dans toutes les occasions des marques de la haine la plus forte & du mépris le plus outrageux. Un jour que Thibaud alloit au palais pour prendre congé du roi, il se vit tout-d'un-coup investi par les domestiques du jeune prince, qui lui firent les plus cruelles insultes, couperent la queue de son cheval, lui attacherent des haillons à ses habits, & au moment qu'il entroit, lui firent un masque d'un fromage mou : affront plus honteux encore à celui qui le faisoit faire, qu'à celui qui le recevoit. Louis, que toute indignité blessoit, donna des ordres pour

Violence du prince Robert contre le roi de Navarre.

Vies & chr. mss. de saint Louis & de la reine Blanche. Fauch. page 564.

AN. 1236. arrêter ces insolents qui furent condamnés à mort. Mais Robert, pour sauver des malheureux qui n'avoient rien fait qu'à son instigation, avoua que cette violence étoit son ouvrage, & fit tant par ses prieres que l'exécution fut suspendue. Le roi se trouvoit dans une étrange extrémité: l'amitié qu'il avoit pour son frere sembloit demander grace pour des gens qui n'étoient coupables que pour lui avoir trop fidélement obéi: d'un autre côté, la justice ne lui permettoit pas de laisser impunie une action si contraire aux droits de l'humanité. Cependant la jeunesse & les instances de Robert, peut-être même l'intercession de Thibaud, qui cherchoit à regagner un ennemi si redoutable, déterminerent le monarque à prendre le parti de la clémence. On fit au roi outragé toutes les satisfactions qu'on put imaginer: on le combla d'amitiés & d'honeurs; & comme il devoit partir incessamment pour la Palestine, Louis lui promit de prendre la Champagne sous sa protection, & de la défendre contre quiconque oseroit l'ataquer. Tant de ménagements inspirés par la politique & conseillés par la reine-mere, réveillèrent toute la passion du roi de Navarre pour cette princesse. Il la lui témoigna avec tant de liberté, qu'elle fut obligée de lui envoyer ordre de se retirer de la cour. Thibaud qui se consoloit de tout, se mit à faire des chansons, & composa ce couplet sur cette aventure si peu glorieuse à sa mémoire.

Grande chr. de France.

Amour le veut & Madame m'en prie
Que je m'en part; & je moult l'en merci,
Quand par le gré Madame m'en châti,
Meilleur raison n'y voye en ma partie.

AN. 1237. Affaires de Languedoc.

Le Languedoc cependant étoit toujours dans le trouble. L'inquisition, quoiqu'établie depuis trois ans dans cette malheureuse province, ne laissoit pas de rencontrer de grands obstacles. Les consuls de Toulouse formerent beaucoup de difficultés contre les procédures des inquisiteurs, & Raymond exigea qu'ils observassent de certaines formalités. Il n'en falut pas davantage pour exciter les clameurs des dévots contre lui. On l'accusa de protéger les hérétiques, & en conséquence il fut frapé de tous les anathêmes de l'Eglise.

Guil. de Pod. c. 41. apud. Duch. t. 8, p. 694.

Le

Le malheureux prince, outré de cette maniere d'agir, fit publier des défenses de comparoître devant les inquisiteurs. Ce fut comme le signal de la guerre. Les curés & les cordeliers de Toulouse en sentirent les premiers effets; ils furent forcés de sortir de la ville : les apointements de l'université cesserent : on coupa d'abord les vivres aux jacobins, chefs de l'inquisition, en mettant des gardes aux portes de leur couvent, ensuite on les chassa ignominieusement : l'évêque même fut obligé de se retirer avec son clergé. Tout cela ne put s'exécuter sans beaucoup de violence : on dit qu'il y eut des prêtres massacrés par la populace, & que plusieurs personnes, soit crainte, soit penchant, embrasserent publiquement l'hérésie. Le nouveau tribunal ne fut pas reçu plus favorablement à Narbonne. L'archevêque ayant voulu procéder contre des gens suspects dans la foi, les habitants de la ville basse se souleverent, forcerent la maison des freres prêcheurs, se saisirent des registres de l'inquisition, & les mirent en pieces : ce qui produisit entre les deux villes une guerre aussi vive qu'elle auroit pu l'être entre les plus cruels ennemis. Mais l'autorité du roi l'apaisa, & réduisit les deux partis à poursuivre leurs prétentions par les voies ordinaires de la justice devant son sénéchal à Carcassonne.

AN. 1237.

Catel. Hist. du comte de Toul. p. 358.

Le même, hist. de Lang. p. 604.

Raymond ne trouva ni la même équité, ni la même indulgence à Rome, où la nouvelle du désordre de Toulouse avoit été portée par l'archevêque de Vienne, qui faisoit alors la fonction de légat. Grégoire lui écrivit une lettre fulminante, par laquelle il lui ordonnoit de faire toutes les réparations que son ministre lui prescriroit, de forcer les consuls de se soumettre à l'autorité de l'inquisition, & de prendre, dès le mois de Mars prochain, le chemin de la Palestine pour y demeurer cinq ans. On seroit étonné de nos jours de voir arriver un ordre du pape, qui bannît un prince de ses Etats : alors on n'y voyoit rien de singulier : tel est l'effet du préjugé, de l'ignorance & de la superstition. Le pontife s'adressoit en même temps au roi, pour le prier d'armer son bras contre l'hérésie, de contraindre le comte de Toulouse à faire son voyage d'Orient, & de donner cependant l'administration du Languedoc au prince Alfonse, qui en de-

Older. Rainald année 1236.

AN. 1237. voit épouser l'héritiere. La lettre étoit humble, vive, pressante : mais Louis, toujours ami de la justice, eut égard aux plaintes de l'accusé. Il étoit informé que les inquisiteurs le haïssoient secrétement, & que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de se mettre si tôt en marche pour la Terre-sainte : il en écrivit si fortement au saint pere, qu'il lui fit, sinon révoquer, du-moins suspendre le honteux arrêt de bannissement qu'il avoit prononcé contre Raymond. Grégoire lui donna dix-huit mois pour se préparer à l'expédition d'outre-mer, & se remit de tout à la sagesse & à la piété du monarque. Il manda même au légat d'ôter l'inquisition aux freres prêcheurs, s'il trouvoit qu'ils fussent ennemis secrets du comte : le prélat, au-lieu d'obéir, se contenta de leur donner un cordelier pour collegue, & d'aporter quelque tempérament à la rigueur des procédures. Tout alloit assez bien pour les inquisiteurs, lorsqu'enfin Rome mieux informée, selon quelques-uns, surprise, selon quelques autres, suspendit pour quelque temps leur commission, & révoqua tous leurs pouvoirs.

Guill. de Pod. ibid. p. 695.

Inquisiteur envoyé en France : ses excès : sa punition.

L'équité auroit demandé qu'on en eût fait autant en plusieurs endroits, où depuis quelques années cette redoutable inquisition causoit de grands ravages, sous les ordres d'un certain frere prêcheur nommé Robert. C'étoit un scélérat, qui, à un rare talent pour la prédication, joignoit une grande aparence de piété : un apostat dans la foi, qui avoit suivi pendant vingt années une femme Manichéenne, plus par libertinage que pour aprendre, comme on le disoit, à connoître les hérétiques, qu'il se vantoit de distinguer à l'air seul, & même au ton de voix : un moine hypocrite, il en imposa en même temps au pape qui l'envoya dans les Gaules avec la qualité d'inquisiteur, & au roi qui lui permit d'exécuter cette commission, & lui fit quelquefois donner escorte pour découvrir & punir une secte abominable, qu'on prétendoit répandue dans l'isle de France, en Champagne, en Bourgogne, & en Flandre. Ce scélérat, sans foi, sans loi, abusa pendant cinq ou six ans de la confiance qu'on avoit en lui, & faisoit brûler indistinctement innocent & coupable : ce qui le fit surnommer Robert le *Bulgare*, nom infâme

Math. Par. p. 429, 482. Moustk. p. 38.

Spicil. t. 2, p. 795.

qu'on donnoit aux Vaudois accusés du crime déteſtable, & les triſtes objets du prétendu zele de l'impoſteur. La fourberie fut enfin découverte, & le moine arrêté, privé de ſon emploi, & confiné dans une étroite priſon pour le reſte de ſes jours. S'il ſemble que Louis ait manqué de lumieres en accordant ſa protection à ce miſérable, ce fut moins ſa faute que celle du ſiecle où il vivoit : ſiecle d'ignorance & de ſuperſtition. Son excuſe eſt dans la droiture de ſon cœur : une belle ame ſçait rarement ſoupçonner le mal.

AN. 1237.

Tandis que le ſage monarque aſſuroit le bonheur de ſes peuples par ſon courage, & la gloire de la religion par ſa fermeté, il étoit en grand danger de ſa vie ſans le ſçavoir. Le Vieux de la Montagne, nom ſi fameux & ſi formidable dans nos vieilles hiſtoires, ſur un faux bruit que Louis ſe préparoit à paſſer au Levant avec une armée terrible, crut finir la guerre en faiſant périr le général, & fit partir deux de ſes ſujets, pour aller en France exécuter ſes ordres barbares. Mais pendant qu'ils étoient en marche, Dieu changea ſes diſpoſitions meurtrieres en ſentiments de paix. Il dépêcha ſur-le-champ deux émirs pour avertir le roi du péril qu'il couroit. Une aventure ſi extraordinaire redoubla la piété & la ferveur du religieux prince : il ſentit que la vie du plus redoutable potentat tient à bien peu de choſe ; & s'humiliant de plus en plus devant la Majeſté éternelle, il lui offrit un nouveau ſacrifice de lui-même. Il ne laiſſa pas néanmoins de prendre des gardes armés de maſſes d'airain ; perſuadé que la prudence humaine, renfermée dans ſes juſtes bornes, n'eſt point opoſée à la ſoumiſſion aux décrets de la providence. Les nouveaux envoyés cependant découvrirent leurs confreres à Marſeille, leur montrerent les derniers ordres de leur commun maître, & les amenerent au roi. Ce généreux prince les combla de préſents, & leur en donna de magnifiques pour leur ſouverain, en témoignage de la paix & de l'amitié qu'il vouloit entretenir avec lui. On ne doit point diſſimuler que ce fait raporté d'abord par Guillaume de Nangis, enſuite par tous nos hiſtoriens, commence à être un peu décrédité. Mais les raiſons de l'attaquer n'ont paru à l'académie des belles-lettres, qu'une conjecture ingénieu-

Le prince des Aſſaſſins veut faire tuer le roi. Ce que c'étoit que ce peuple, ſon origine, ſa religion, ſes divers domiciles.

Guill. Nang. apud. Duch. t. 5, p. 332.

Mém. de l'académ. des belles-lettres, t. 16, p. 163, 164.

AN. 1237.

se, que des réflexions enfin très judicieuses, qui néanmoins ne forment pas une démonstration. Le célebre éditeur des mémoires de cet illustre corps permet toujours *aux orateurs sacrés d'employer dans l'éloge du saint monarque ce trait fameux, que l'éloquence de ses panégyristes a tant de fois célébré.*

M. Falconet. Mém. de l'académ. des belles-lettres, t. 17. Diss. sur les Assassins.

Rien de plus confus, quelquefois de plus contradictoire, dit un sçavant académicien, que les idées des auteurs, même les plus habiles sur le nom, l'origine, les différents domiciles, la religion & les mœurs de ces peuples si décriés parmi toutes les nations pour leurs horribles assassinats. Les uns les apelent *Esséniens* ou *Esséens*, *Hasidéens*, *Assanites* ou *Assassinites*, *Hakesins*, *Auquassins*, *Arsacides* : les autres les nomment *Assassiniens*, *Assassins*, *Assessins*, *Heissessins*, *Assisins* : ce dernier est le seul bon, & vient du verbe arabe *hassa*, tuer, dont le participe actif est *hasis*, au pluriel *hasisin*, tueurs, assassins. On ne doit pas croire néanmoins qu'ils s'apelassent eux-mêmes de ce nom ; c'étoit plutôt celui que leur donnoient leurs ennemis, tant chrétiens que mahométans : car ils exerçoient également leurs fureurs sur les uns & les autres. Il en est de même de celui de *Molhidites*, hérétiques, ou de *karégiens*, gens qui sortent de l'obéissance due à l'Imam légitime : c'étoient autant d'épithètes injurieuses, qui exprimoient l'horreur des vrais Musulmans pour ces malheureux apostats. Celui de *Bathéniens*, illuminés, flatoit beaucoup leur vanité ; ils le prenoient volontiers ; mais il paroît qu'ils ont plus généralement adopté celui d'*Ismaëliens*, comme tenant la doctrine d'Ismaël, fils de Giafar, la seule qu'ils estimoient orthodoxe.

C'est de la mort de ce dernier, le sixieme des Imams admis par les Perses, qu'on peut dater l'origine de la secte de ces Ismaëliens, c'est-à-dire, vers le milieu du second siecle de l'hégire, environ l'an 770 de notre ére. Ils convenoient avec les Mahométans de Perse leurs freres, en ce qu'ils n'admetoient qu'Ali pour premier Imam après Mahomet ; mais ils comptoient différemment la succession de l'Imamat, c'est-à-dire, de la souveraine puissance, tant au temporel qu'au spirituel ; & prétendoient que cette dignité avoit passé aux descendants d'Ismaël, préférablement à la ligne collatérale.

Ibid.

Cette nouvelle faction excita d'abord de grands troubles, & dès sa naissance forma deux branches toutes deux célebres. L'une sur la fin du neuvieme siecle s'empara de l'Egypte, où elle régna près de trois cents ans sous le nom de *Khalifes Fathimites* : l'autre, c'est celle des *Assassins*, s'établit en Asie deux cents ans plus tard. Elle avoit d'abord formé une domination en Arabie, dont *Hagiar*, voisin du golfe Persique, étoit la capitale : mais chassée de cet établissement peu après la mort du fameux *Abou Thaher*, elle demeura dispersée pendant plus d'un siecle dans la Syrie, dans la Perse & dans l'Egypte. Ce fut-là que *Hassan-Sabah* en ramassa les débris. C'étoit un homme d'esprit, versé dans la géométrie, la magie & autres sciences. Il les conduisit sur le Gébal ou Kouhestan de la Perse, jugeant que ces malheureux, persécutés dans tous les lieux où ils étoient répandus, ne pouvoient trouver d'asyle plus sûr qu'un pays montueux, presque inaccessible. Ceux de cette même branche qui restoient dans l'Irach Arabique, où ils avoient pris naissance, se joignirent aux *Dararioun* & aux *Nossairioun*, autres sectaires aussi méchants qu'eux; & allerent s'établir en différents endroits du Liban & de l'anti-Liban. L'affinité qu'ils avoient avec les nouveaux maîtres du Kouhestan, l'impossibilité de se maintenir sans leurs secours, la conformité des sentiments, tout les détermina à ne former avec eux qu'un seul corps sous un même chef. C'étoit par les ordres du souverain qui résidoit en Perse, ou de son lieutenant en Syrie, qu'ils exerçoient ces horribles attentats dont nos histoires sont pleines. AN. 1237.

C'est aussi de ce domicile dans les montagnes, que leur chef étoit apelé par nos anciens *le Vieux de la Montagne* : nom inconnu aux orientaux, qui le nomment toujours Scheick, c'est-à-dire, seigneur, prince, souverain, & non pas *Vieillard*, comme il a été ridiculement rendu par la foule des auteurs occidentaux. La puissance de ce redoutable Imam s'étendoit fort loin; il commandoit depuis le Khorassan, de l'orient à l'occident, tous les pays qui bordent le sud de la mer Caspienne, sçavoir, le Kouhestan, aujourd'hui proprement dit l'Esterabad, le Tabristan, le Masan- *Ibid.*

AN. 1237.

detan & le Ghilan ou Dilem. Tout le territoire qui s'étend depuis Damas jusqu'à Antioche, ce qui peut faire huit journées de marche: Panéas immédiatement au-dessous du mont Chermon, & le Kurdistan obéissoient également à ses loix. Mais cette horrible domination fondée sur le sang & sur le carnage, ne pouvoit être de longue durée. Toute la nation fut entiérement exterminée sur la fin du treizieme siecle, celle de Perse en 1262 par *Holagou*, frere & lieutenant de *Mangou Kan*, quatrieme empereur des Tartares; celle de Syrie, environ l'an 1280, par les lieutenants de *Bibart*, sultan d'Egypte, de la seconde dynastie des *Manluks*.

Les principaux dogmes de ces *Ismaëliens* ou *Assassins*, étoient la métempsycose, & la descente de l'Esprit saint dans la personne de leurs Imams. Une vive persuasion de ce dernier point leur inspiroit cette obéissance aveugle, qui leur faisoit affronter la mort avec une intrépidité qui n'a d'exemple que chez eux. On dit que leurs chefs, par une détestable politique, avoient imaginé de renfermer dans un jardin délicieux tout ce qu'il y a de plus propre à flater les sens. On y transportoit, au milieu d'un sommeil procuré par des breuvages singuliers, les jeunes gens destinés à leurs exécutions sanguinaires, pour leur donner un avant-goût des plaisirs du paradis qu'on leur promettoit. C'est ce qui les rendoit si dévoués aux ordres de leur souverain, qu'au moindre signe de sa volonté ils couroient avec joie à un trépas certain; persuadés que celui qui leur faisoit goûter tant de délices sur la terre, avoit assez de pouvoir pour les rendre encore plus heureux dans le ciel. On lit dans la chronique de Pepin, que Henri II, comte de Champagne, fut invité par le commandant des *Assassins* de Syrie, à passer sur ses terres; qu'étant arrivé près d'une tour prodigieusement élevée, le barbare lui demanda s'il avoit des sujets aussi obéissants que les siens; & que, sans attendre sa réponse, au premier signe qu'il fit, trois jeunes gens vêtus de blanc * se précipiterent à l'envi de cette tour, & vinrent s'écraser à leurs pieds. Lorsque ce fier tyran vouloit se défaire de quelque

* La couleur blanche de l'habillement paroît avoir été un point d'observation légale chez tous ces fanatiques. *Idem, ibid.*

potentat chrétien ou infidele, ces malheureux s'en alloient déguisés à la cour du proscrit, & attendoient tranquilement l'occasion d'exécuter leur dessein, aussi contents d'y périr, que de retourner triomphants de l'ennemi de leur maître. S'ils échouoient dans leurs entreprises, d'autres s'empressoient de prendre leur place; & comme ils avoient autant de conduite que d'adresse, rarement ils manquoient leur coup. On les peint cruels, ivrognes, débauchés, mais belliqueux, & d'un mépris pour la vie, qui dégénéroit en fanatisme. On leur reproche encore d'avoir admis l'inceste à l'exemple des mages, qui permettoient à un chacun d'épouser sa sœur, sa fille, & sa mere. AN. 1237.

Louis, échapé au poignard de ces brigands, par une protection visible du ciel, ne s'occupa que du soin de lui en témoigner sa reconnoissance. Bientôt il eut occasion de la faire paroître, en dégageant à ses frais la couronne d'épines de Notre-Seigneur. On voit par plusieurs monuments, que cette sainte relique avoit été conservée de tout temps avec une grande vénération. Grégoire de Tours, sans dire où elle étoit, assure qu'on la voyoit de tout temps, & que les épines en étoient toujours vertes. Les religieux de saint Denis se vantoient anciennement qu'elle faisoit partie de leur trésor, & se réduisirent enfin à dire qu'ils n'en avoient qu'un fragment, tiré par Charles le Chauve de la sainte Chapelle d'Aix, où Charlemagne l'avoit mis. Mais personne ne doutoit de l'authenticité de celle de Constantinople. La nécessité l'avoit fait engager aux Vénitiens & aux Génois pour diverses sommes empruntées. Alors elle apartenoit en quelque sorte à Nicolas Quirino, Vénitien, qui devoit l'emporter dans sa patrie, s'il n'étoit remboursé de ses avances dans un terme de quelques mois. L'empereur Baudouin, dans l'impuissance de la racheter, crut qu'elle ne pouvoit tomber en des mains plus dignes que celles de Louis, & le pria de trouver bon qu'il lui en fît un présent. Le pieux monarque accepta cette offre avec une joie incroyable. Quirino fut payé de tout ce qui lui étoit dû, & la sainte couronne aportée en France, scellée des sceaux de l'Empire & de ceux de la république de Venise.

AN. 1238.

La couronne d'épines engagée par les Latins de Constantinople, est retirée par le roi & déposée dans la sainte Chapelle.

Greg. Tur. de glor. mart. page 11.

Rigord. apud Duch. t. 5, p. 29 & 33.

Guill. Nang. Ibid. p. 331.

AN. 1238, 39.

Le roi suivi de toute la cour & de tout le clergé, alla recevoir cette précieuse relique à cinq lieues de Sens, l'accompagna jusqu'à Paris, & la porta lui-même assisté des princes ses freres, nu-pieds, nu-tête, depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame, & de-là au Palais, où elle fut déposée dans la chapelle de saint Nicolas, que Louis *le Gros* avoit fait bâtir. Quelques années après, le religieux prince retira encore des Vénitiens un morceau de la vraie croix, qui leur avoit été engagé par l'empereur de Constantinople, le fer de la lance qui perça le côté de Notre-Seigneur, l'éponge qui servit à l'abreuver de fiel & de vinaigre, & quelques autres reliques qu'il reçut avec le même respect, & qu'il renferma dans des châsses d'argent enrichies de pierreries. Il fit abattre l'ancienne chapelle du palais, éleva en la même place ce monument si connu depuis sous le nom de Sainte Chapelle, & y fonda des chanoines pour y faire l'office divin. On ne doit pas oublier que le roi d'Angleterre, toujours imitateur servile, non-seulement voulut avoir des reliques, puisque Louis en avoit, mais qu'il se piqua même de le surpasser. Il se vantoit d'avoir du sang de Jésus-Christ dans un vase que lui avoient donné les Templiers, qu'il eut la simplicité d'en croire sur leur parole. C'est une chose rare que de voir son historien relever en lui la gloire d'avoir eu gratuitement une relique de ce prix, au-lieu qu'il en coûtoit si cher au roi de France pour les siennes, qui n'avoient de mérite que par celle-là. Rien ne caractérise mieux, & l'auteur, & sa nation, & son siecle.

Idem, ibid.

Math. Par. page 735.

Attention de Louis sur les alliances des grands.

Ces pieuses occupations n'interrompoient point les fonctions publiques. Louis, tout entier à la religion & à l'Etat, partageoit également ses soins entre l'un & l'autre. Le mariage des grands, ainsi qu'il a déja été dit, étoit alors l'objet le plus important de la politique de nos souverains. Mathilde, veuve de Philippe, comte de Boulogne, avoit promis par écrit de ne marier sa fille unique que de l'agrément du roi : elle fut fidele à ses promesses. Le monarque, qui, peu de temps auparavant, s'étoit oposé à l'union de la mere avec le comte de Leicestre, Anglois d'une ambition démesurée, consentit que la fille épousât Gaucher IV, chef de la maison

Du Till. mémoires des rois de France, page 101.

Hist. de la maison de Châtillon, page 70, 98.

son de Châtillon, seigneur François aussi distingué par sa fidélité que par sa haute naissance. Ce fut aussi par le même principe, qu'après avoir forcé la comtesse de Flandre à renoncer à l'alliance du même Leicestre, il lui permit de s'unir au comte Thomas, cadet de la maison de Savoie, oncle de la reine Marguerite, le cavalier le mieux fait de son temps, plus estimable encore par les qualités de l'esprit & du cœur, mais peu avantagé des biens de la fortune. Le nouvel époux, par reconnoissance, se soumit au dernier traité fait pour la liberté de Ferrand, fit hommage au roi, & paya trente mille livres pour le rachat du comté qu'il aquéroit. Un autre mariage qui fut conclu cette même année, récompensa la princesse Jeanne, fille aînée du comte de Ponthieu, de la couronne que l'oposition de Louis lui avoit fait perdre, en l'obligeant de refuser la main du roi d'Angleterre. Ferdinand, roi de Castille, écrivit au monarque François, pour le prier d'agréer la demande qu'il faisoit de cette vertueuse princesse: ce qu'il obtint d'autant plus aisément, qu'il en avoit plus coûté au cœur de Louis pour arracher un sceptre des mains d'une personne de grand mérite, & sa proche parente; car elle descendoit d'Alix, fille de Louis *le Jeune*. On le vit encore quelque temps après consoler la comtesse Mathilde d'avoir été contrainte de préférer le bien de l'Etat à son inclination pour un simple gentilhomme, en lui faisant épouser le prince Alfonse, frere de Sanche, roi de Portugal, neveu de la reine Blanche, qui l'avoit fait élever à la cour de France.

AN. 1239.

Annal. de Fl. page 72.

Roder. p. 147.

Spicil. t. 2, page 814.

Mariages des princes Robert & Alfonse, freres du roi.

Mais de tous ces mariages, les plus célebres furent ceux des princes Robert & Alfonse, freres du Roi. Le premier avoit été accordé avec la fille unique du feu comte de Flandre. La mort prématurée de cette riche héritiere inspira d'autres vues: Louis choisit pour la remplacer Mathilde ou Mahaut, sœur aînée du duc de Brabant, princesse en grande réputation de sagesse. Le second, par le traité qui mit fin aux croisades contre les Albigeois, avoit été promis à la princesse Jeanne, fille unique du comte de Toulouse; mais comme ils n'étoient alors l'un & l'autre que dans la neuvieme année de leur âge, la célébration de leurs noces

An. 1239.

fut différée jusqu'à ce moment *. Quelque temps après, le monarque, qui eut toujours une tendre affection pour ses freres, arma ces deux princes chevaliers, l'un à Compiégne, l'autre à Saumur. Alors Robert fut investi du comté d'Artois, & Alfonse du Poitou & de l'Auvergne. On observe que la cérémonie de leur chevalerie se fit avec une magnificence qui a peu d'exemples. Ce fut, dit Joinville, la *nompareille chose qu'on eût oncques veue*. Il y eut toutes sortes de courses & de combats de barriere. C'est ce qu'on apeloit *Tournois*.

Tournois : leur institution : leur annonce : leur théâtre : cérémonies qui s'y observoient.

Du Cange. Dissert. 6. sur l'histoire de S. Louis, & Glos. au mot torneamentum.

Le Gendre, Mœurs des Franc. p. 80 & suiv.

M. de la Curne de Sainte-Palaye. Mémoire 2, & notes sur l'ancienne chev.

On n'est point d'accord sur l'antiquité de ces jeux guerriers, qui ont fait si long-temps le spectacle favori de nos ancêtres; mais les termes de *combats François*, ou *à la maniere des François*, dont se servent les étrangers en parlant de ces nobles exercices, ne permetent pas de faire à d'autres qu'à eux l'honeur d'en avoir été les instituteurs. C'étoit leur passe-temps chéri : ils quitoient tout pour y aller : ils vendoient tout pour y paroître. On n'estimoit un gentilhomme, qu'autant qu'il s'y étoit distingué; & la preuve la plus authentique qu'il pût donner de sa noblesse, étoit d'y avoir combatu. Les jeunes gens les regardoient comme une école honorable pour se former au métier des armes : les gens faits, comme une occasion de faire admirer leur adresse : les amants, comme un moyen d'aquérir l'estime des belles. Les dames n'atendoient rien avec plus d'empressement, moins par le plaisir que leur procuroient de si magnifiques spectacles, que par la gloire d'y présider. C'étoient toujours elles qui en distribuoient le prix; elles qui en étoient l'ame & l'ornement; elles enfin qui, pour exciter le courage des tenants, leur donnoient avant le combat ce qu'on apeloit *faneur*, *joyau*, *noblesse*, ou *enseigne* : c'est-à dire, quelquefois une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, une boucle, une piece détachée de leur habillement; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, ou

* En 1237.

quelque autre partie de son armure. Si dans la chaleur de l'action le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un vainqueur, la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier, pour le consoler & pour l'animer à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étoient parés, & dont il devoit ensuite lui faire une offrande. Quelquefois l'intérêt de l'amant faisoit oublier à l'amante l'affection que les femmes ont naturellement pour la décence extérieure de leur personne. On lit qu'à la fin d'un tournoi « les dames » se trouverent si dénuées de leurs atours, que la plus grande » partie étoit en pur chef : elles s'en alloient les cheveux sur » leurs épaules, & leurs cottes sans manches ; car toutes » avoient donné aux chevaliers pour eux parer, & guimpes & chaperons, manteaux & camises, manches & habits. Quand elles se virent à tel point, elles en furent ainsi » comme toutes honteuses : mais sitôt qu'elles virent que » chacune étoit dans le même état, elles se prirent toutes à » rire de leur aventure. Car elles avoient distribué leurs » joyaux & leurs habits de si grand cœur aux chevaliers, » qu'elles ne s'apercevoient de leur dénûment & dévêtement ».

Perceforêt, vol. 1, fol. 155.

On attribue communément l'invention de ces exercices guerriers à Geofroi de Preuilli, mort en 1066 ; mais il paroît incontestable qu'ils sont plus anciens. Nithard raconte qu'à l'entrevue qu'eurent à Strasbourg Charles *le Chauve*, roi de France, & Louis, son frere, roi d'Allemagne, il se fit des combats à cheval entre les gentilshommes de la suite des deux princes, pour donner des preuves de leur adresse dans les armes. On lit encore dans Lambert d'Ardres, que Raoul, comte de Guines, qui vivoit avant le prétendu instituteur des jeux, étant venu en France pour fréquenter les tournois, y reçut un coup mortel qui lui fit perdre la vie. Ce n'est donc pas sans raison que quelques sçavants ont conjecturé que Geofroi n'avoit fait que rédiger les loix qui devoient s'observer dans la pratique de ces combats. Peut-être aussi imagina-t-il dans les évolutions des tournois, quelques nouveautés qui les perfectionnerent, & qui l'en firent regarder comme l'auteur. Quoi qu'il en soit, bientôt ce noble

Chron. Tur. ann. 1066.

Nithard, liv. III, p. 375, apud. Duch. t. 2.

Lamb. Ard. page 13.

Du Cang. ibid.

M. de Sainte-Palaye, ibid.

AN. 1239.

amusement passa de nos cours dans celles d'Angleterre & d'Allemagne; & de l'aveu même des auteurs de l'histoire Byzantine, c'est des François que les peuples d'Orient en ont apris & l'art & la pratique.

Le Gendre, ibid.

L'annonce du tournoi, toujours précédée & suivie de fanfares, se faisoit d'ordinaire en vers chantés par deux filles de qualité, accompagnées de hérauts d'armes. Celui qui envoyoit le cartel & celui qui le recevoit, convenoient de deux chevaliers, gens d'une grande réputation, pour être juges du combat. Ceux-ci, pour marque d'autorité, portoient une baguette blanche, & ne la quittoient point que le tournoi ne fût fini. C'étoient eux qui en fixoient le jour, le lieu & les armes. Il y avoit aussi des maréchaux de camp, des conseillers ou assistants, placés en divers endroits, pour donner secours à ceux qui pouroient en avoir besoin, & des rois, hérauts & poursuivants d'armes, répandus de toutes parts pour faire un raport fidele des coups qui étoient portés & reçus. On ne fera point la description des lices où combatoient nos fiers paladins. On peut s'en former une idée par celles que dépeint Favin, & qu'il dit plantées exprès pour ces exercices au palais, au louvre, à l'hôtel Saint-Paul, à celui des Tournelles & autres lieux de la capitale de l'empire François. C'est peut-être là qu'il faut chercher l'origine peu connue du privilege ataché dans Paris aux maisons occupées par les princes du sang & les grands officiers de la couronne, au-devant desquelles on voit des barrieres : peut-être eurent-ils le droit exclusif de faire planter ces lices, comme étant les seuls qui pouvoient donner chez eux le spectacle des tournois. On n'entreprendra pas non plus de décrire les échafauds dressés autour de la carriere : il suffira de remarquer que, construits le plus souvent en forme de tours, ils étoient partagés en loges & en gradins, décorés avec toute la magnificence possible de riches tapis, de pavillons, de banieres, de banderoles & d'écussons. Aussi les destinoit-on à placer les rois, les reines, les princes, les princesses, avec tout ce qui composoit leur cour, dames & demoiselles. On lit qu'au *pas d'armes* tenu à Milan par Galéas de Saint-Séverin, *le roi* (Louis XII) *étoit là présent en son*

M. de Sainte-Palaye, page 32, 33.

Idem, not. 55, p. 146.

échafaud . . . que les dames y étoient aussi à pleins échafauds, tans gorgiales (parées) *que c'étoit une droicte fayerie* (féerie). — An. 1239. *Idem, not. 66, p. 150.*

Pour les armes, comme l'unique but des tournois étoit d'exercer & de former la noblesse au métier de la guerre, on n'y admettoit que celles que nos François apeloient *Courtoises.* C'étoient des lances sans fer, des épées sans taillant, ni pointe, souvent des épées de bois, quelquefois même de simples cannes. On voit dans un vieux manuscrit raporté par du Cange, que les combatans devoient être *montés & armés de nobles harnois, chacun armoié de ses armes, en hautes selles, pissiere & chanfrain, pour tournoyer de gracieuses épées, rabatues, & pointes brisées, & de courts bâtons.* Il n'étoit pas même permis de fraper de ces *pointes* émoussées, mais seulement *du haut en bas sans le bouter d'estocq, ou hachier, ne tournoyer mal courtoisement.* On ne devoit ni combattre hors de son rang, ni blesser le cheval de son adversaire, ni porter des coups de lances qu'au visage & entre les quatre membres, c'est-à-dire au plastron, ni assaillir un chevalier dès qu'il avoit ôté la visiere de son casque, ou qu'il s'étoit deheaumé, ni se réunir plusieurs contre un seul, surtout dans les joûtes. Si quelqu'un, pour avoir violé ces loix par inadvertance, avoit atiré contre lui les armes de plusieurs, le champion des dames, armé d'une longue pique surmontée d'une coëffe n'avoit pas plutôt abaissé sur lui ce signe de la clémence & de la sauve-garde du beau sexe, que l'on ne pouvoit plus ni le poursuivre, ni le toucher. Mais si l'on s'apercevoit que la faute eût été commise de dessein prémédité, on la lui faisoit expier par la peine du blâme, châtiment bien rigoureux pour un gentilhomme.

Dissert. sur l'histoire de S. Louis, page 169.

M. de Sainte-Palaye, ibid. p. 36.

Les chevaliers arrivoient quatre jours avant le tournoi. Rien de plus brillant & de plus magnifique que leur équipage. Ils se ruinoient en chevaux de prix, en habits pour eux & pour leurs gens, en perles, en émeraudes & en rubis, dont ils ornoient leurs armoiries. Elles étoient brodées non-seulement sur leur cotte d'armes, mais encore sur les housses de leurs chevaux qui étoient caparaçonnés de velours ou de taffetas. On étaloit en grande pompe leurs écus armoriés le

Le Gendre, ibid.

AN. 1239.

long de quelques monasteres voisins ; & ils y restoient plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Car on n'admettoit point indifféremment toutes sortes de personnes à ces nobles exercices : il faloit être gentilhomme de deux ou trois races, d'une probité reconnue & sans reproche du côté de la galanterie. On n'y recevoit point un noble qui s'étoit ou mésallié ou deshonoré par quelque action indigne de sa naissance. S'il avoit la témérité d'y paroître, il étoit désarmé par ordre du juge, fustigé, & mis à califourchon en quelque endroit de la barriere, pour essuyer un jour entier les insultes de la canaille. On en étoit encore exclus, pour avoir mal parlé du beau sexe. Lorsqu'une dame avoit sujet de se plaindre d'un chevalier pour quelque offense, elle touchoit le timbre ou l'écu de ses armes pour le recommander aux juges, c'est-à-dire, pour leur en demander justice. Ceux-ci, après les informations nécessaires, devoient prononcer ; & si le crime étoit avéré, le châtiment suivoit de près. Le coupable se présentoit-il malgré les ordonnances, une grêle de coups de houssine ou baguette que tous les autres chevaliers, & peut-être les dames elles-mêmes faisoient tomber sur lui, le punissoient de son audace. La seule merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, pouvoit le soustraire aux châtiments. Cette sévérité aida beaucoup à policer les mœurs. Plus un jeune gentilhomme avoit envie de briller en des nobles assemblées, plus il apréhendoit de se rendre indigne d'y être admis.

M. de Sainte-Palaye, p. 32 & 33.

Quand toutes les quadrilles étoient en ordre de bataille, les juges alloient de rang en rang, examinant avec soin si personne ne s'étoit fait lier sur la selle de son cheval, chose indigne d'un chevalier, & défendue sous les plus rigoureuses peines. On sonnoit ensuite la charge. Pendant la mêlée, les lances, les cannes, les épées, donnant sur la cuirasse ou sur le casque des combatants, faisoient un bruit effroyable. La victoire demeuroit long-temps incertaine, parce que les tenants & les assaillants, gens braves & adroits, la disputoient avec acharnement. Les vaincus s'échapoient de la lice sans bruit, & se sauvoient dans la forêt la plus voisine,

Le Gendre, ibid.

Quelquefois la fête étoit suivie d'une joûte, sans annonce, sans prix, sans défi, & avec des armes *innocentes*, c'est-à-dire, qui ne blessoient point. *Deux braves par galanterie rompoient une lance ou deux en l'honeur des dames. Les intrépides preux courant à toute bride, se donnoient des coups si terribles, quand ils venoient à se rencontrer, qu'il faloit se tenir bien ferme pour n'être pas désarçonné. La différence qui étoit entre les tournois & les joûtes, c'est que les uns étoient des batailles, & les autres de vrais duels.

Le tournoi fini, on ne s'occupoit plus que du soin de distribuer avec équité le prix qui avoit été proposé. On alloit dans tous les rangs recœuillir les voix; & après avoir entendu le raport des officiers d'armes dont les regards avoient été continuellement fixés sur cette multitude de combatants, les princes souverains, les anciens chevaliers, & les juges nommés prononçoient enfin le nom du vainqueur. Souvent on a vu la question portée au tribunal des dames ou des demoiselles, & quelquefois elles ont adjugé le prix, comme souveraines du tournoi. S'il n'avoit pas été accordé au héros qu'elles en estimoient le plus digne, elles lui en décernoient un second qui n'étoit guere moins glorieux que le premier, & souvent peut-être plus flateur pour celui qui le recevoit. C'étoient toujours elles qui devoient le porter & le présenter au chevalier qui avoit obtenu les honeurs du triomphe. On en voit la preuve dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille. *Tandis qu'on dançoit en telle maniere*, disent les mémoires de ce temps, *les rois d'armes & héraux, avec les nobles-hommes qui furent ordonnés pour l'enquête, allerent aux dames & aux demoiselles, sçavoir à qui l'on devoit donner & présenter le prix pour avoir le mieux jousté & rompu bois pour ce jour; & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gaigné & desservi. Si prirent les officiers d'armes deux demoiselles princesses* (mademoiselle de Bourbon & mademoiselle d'Etampes) *pour le prix présenter: & elles le baillerent à mondict Seigneur de Charolois, lequel les baisa, comme il avoit accoustumé, & qu'il est de coustume, & fut crié montjoye, moult hautement.*

M. de Sainte-Palaye, ibid. p. 37.

Idem, ibid. n. 86, p. 157.

* En 1453.

AN. 1239.

Quelques précautions qu'on eût aportées pour prévenir les malheurs qui pouvoient arriver à l'occaſion des tournois, il ne s'en faiſoit preſque point, qu'il n'y eût une infinité de gens bleſſés dans l'action, écraſes ſous les échafauds; foulés aux pieds des chevaux, étoufés de pouſſiere. Il y périt plus de vingt princes; & Robert, comte de Clermont, ſixieme fils du roi ſaint Louis, y reçut ſur la tête de ſi furieux coups, qu'il en perdit l'eſprit. Ce ſont ces accidents ſans nombre qui ont fait juger à propos d'en diſpenſer au moins les ſouverains & les princes de leur ſang, à cauſe de l'importance de leurs perſonnes. De-là cette ſage politique de Philippe-Auguſte, qui prit le ſerment de ſes fils Louis & Philippe, qu'ils n'iroient en aucun tournoi ſans ſa permiſſion, ſous prétexte d'y ſignaler leur valeur, & d'y remporter le prix. De-là enfin ces foudroyants anathêmes des papes, qui tous à l'envi excommunierent ceux qui s'y trouveroient, & défendirent ſous de grieves peines d'inhumer en terre-ſainte ceux qui auroient le malheur d'y perdre la vie. Mais telle étoit l'ardeur de notre nobleſſe pour les occaſions qui s'offroient en temps de paix de donner des marques de ſon courage, de ſon adreſſe & de ſa galanterie, que ni bulles, ni décrets, ni foudres, ne purent en arrêter le cours. Saint Louis ſur la nouvelle défaite des chrétiens d'Orient par les infideles, défendit pour deux ans ces amuſements meurtriers: il fut obéi. Bientôt cependant ils reprirent leur ancienne vigueur. On y courut comme on court aujourd'hui aux ſpectacles, que les caſuiſtes condamnent, & qui ſont le rendez-vous de tout ce qu'on apelle gens du monde. Il n'a pas moins falu que la mort tragique de Henri II, pour en éteindre la fureur dans le cœur des François.

Du Cange, ibid.

AN. 1240.

Nouveaux troubles du Languedoc auſſi-tôt apaiſés qu'excités.

Tout étoit tranquile alors en France, excepté dans la province de Toulouſe où le comte Raymond étoit fort embaraſſé à ſe ménager en même temps avec le roi, le pape, les inquiſiteurs, le reſte des Albigeois, & ſes voiſins. Louis l'avoit racommodé plus d'une fois avec Rome, & n'avoit laiſſé échaper aucune occaſion de le ſoutenir de ſes troupes contre les hérétiques. Tant de bienfaits ne firent qu'une légere impréſſion ſur ce prince ambitieux: bientôt

il

il les oublia, se jeta sur la Provence, & surprit plus de vingt places, tant de celles qui apartenoient au comte Bérenger, pere de la reine Marguerite, que de celles que le roi avoit en sa garde. Louis, à cette nouvelle, vole au secours de son beau-pere avec une armée telle qu'on sçait, dit un historien Anglois, que la France les peut fournir. Raymond, effrayé d'un si grand armement, abandonné d'ailleurs de l'empereur qui vouloit éviter toute occasion de rupture avec la France, retira ses troupes & conclut quelque temps après une paix ferme & durable avec Bérenger *. C'est ainsi que par la fermeté du monarque le calme fut entiérement rétabli dans la Provence, & bientôt après dans le Languedcc, où il y avoit eu quelques mouvements. Trincavel, fils du fameux Raymond Roger, vicomte de Béziers, étoit le principal auteur de cette révolution. Ce seigneur, dépouillé de tous les domaines de ses ancêtres par le roi Louis VIII, s'étoit retiré au-delà des Pyrenées, sous la protection du roi d'Aragon, en attendant le moment favorable de les recouvrer. Il crut l'avoir trouvé dans une puissante ligue qu'il forma cette année avec les principaux seigneurs du pays, courut sur les terres qui apartenoient au roi dans les dioceses de Narbonne & de Carcassonne, s'empara sans coup férir de Montréal, Montolieu, Saissac, Limous, Asillan, Lauran; fit passer au fil de l'épée tout ce qui osa lui résister, & vint mettre le siege devant Carcassonne. Louis, indigné de l'audace, envoya contre lui des troupes sous la conduite de Jean de Beaumont, son chambellan, qui, après avoir forcé le rebelle d'abandonner sa derniere entreprise, alla l'assiéger jusque dans Montréal où il s'étoit refugié. Cette place fut emportée de force, de même que plusieurs autres châteaux, dont, pour abréger, dit Guillaume de Nangis, on omet de raporter les noms. Tout rentra dans l'obéissance pour n'en plus sortir.

An. 1240.

Math. Par. p. 529.

Guill. de Pod. c. 43.

Guil. Nang. apud Duch. t. 5, p. 334.

Ce qui contribua beaucoup à cette profonde soumission dans toutes les parties du royaume, fut l'absence des vassaux les plus puissants & les plus mutins, qui passerent vers ce même temps en Palestine. Car les croisades étoient toujours

Croisade pour la Palestine : son malheureux succès.

* Ann. 1241.

AN. 1240. de mode, moins par zele de religion, que par une espece de maladie du siecle, par inquiétude, par brigandage. On met de cette derniere Thibaud, roi de Navarre; Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui venoit de remettre ce comté au prince Jean son fils; Hugues IV, duc de Bourgogne; Henri, comte de Bar; Jean de Dreux, comte de Mâcon, qui pour se mettre en état de faire ce voyage, vendit son comté au roi; Robert de Courtenai, le comte de Forès, Gautier de Brienne, Amauri de Montfort, connétable de France, qui fit cette expédition au nom & aux frais du roi; plusieurs évêques, & quantité de seigneurs & de gentilshommes. Le rendez-vous de ces nouveaux croisés, dont les uns s'embarquerent à Brindes, les autres à Marseille, étoit devant la ville d'Acre : ils s'y trouverent au nombre de quinze cents chevaliers & de quarante mille hommes de cavalerie. On pouvoit tout attendre d'une si puissante armée, sur-tout dans une conjoncture où les infideles affoiblis par leurs propres dissensions, avoient encore à se défendre contre une multitude éfroyable de Tartares, qui s'étoient jetés sur l'Asie & mettoient tout à feu & à sang sans distinction de chrétien, ni de Mahométan. Les princes Sarazins, principalement le Vieux de la montagne, avoient envoyé en France & en Angleterre, pour y demander du secours contre ces barbares, qui après avoir subjugué l'Asie, se répandroient, disoit-on, dans toute l'Europe, où ils exerceroient les mêmes cruautés. On prit dans les deux cours le seul parti qu'il y avoit à prendre, qui fut *de laisser ces chiens se manger les uns les autres*.

Idem, ibid.

Histoire de Dreux, p. 254.

Math. Par.

Ainsi tout sembloit devoir livrer & la ville & le royaume de Jerusalem au pouvoir des croisés. Mais qu'espérer d'une multitude ramassée au hazard, sans subordination, sans discipline, sans aucune vue du bien public, sans autre motif que l'amour du butin ou d'une gloire mal entendue? L'ancien comte de Bretagne avoit à peine pris terre, qu'il se détacha suivi d'une poignée de gens pour aller faire une course vers Damas : il en revint chargé de dépouilles. C'en fut assez pour exciter la jalousie des autres seigneurs ses compagnons de voyage. Le duc de Bourgogne, le comte de Forès, le con-

Guil. Nang. ibid.

An. 1240.

nétable, & plusieurs autres chefs de l'armée se persuaderent qu'ils n'avoient aussi qu'à paroître pour conquérir & piller. Ils partirent donc sans rien communiquer de leur dessein : mais soit défaut de conduite de leur part, soit plus de précaution du côté des infideles, ils furent surpris & envelopés dans les sables près de Gaza. Tout fut pris ou tué. On compte parmi les morts illustres deux princes du sang royal, Robert de Courtenai & Jean de Dreux, comte de Mâcon, Henri, comte de Bar, & Anseau de Traînel. Le connétable, le comte de Forès, & plusieurs gens de marque demeurerent parmi les prisonniers. Ceux qui étoient restés au camp, se voyant hors d'état de rien entreprendre, ne songerent plus qu'à leur retour en France. Aussi-tôt le roi de Navarre & le comte de Bretagne se rembarquerent, ne laissant que le duc de Bourgogne, Gautier de Brienne, & quelques autres, mais divisés & sans faire de corps. Richard, frere du roi d'Angleterre, arriva sur ces entrefaites ; & tout ce qu'il put faire pendant deux ans de séjour à Acre, fut de conclure avec le sultan de Babylone une treve qui procura la liberté à plus de cinq cents prisonniers. On met de ce nombre Amauri de Montfort & le comte de Forès ; qui n'eurent cependant pas la consolation de revoir leur patrie : tous deux moururent quelques jours après leur délivrance, celui-ci en entrant en Italie, celui-là à Rome, où on lui fit des obseques magnifiques. Telle fut par un juste jugement de Dieu, dit un auteur de ce temps, la fin malheureuse d'une expédition, où la vanité eut plus de part que l'intérêt de la religion. *Idem, ibid.*

Baudouin II passe en France, y fait un grand armement, remporte plusieurs avantages sur les Grecs, & retombe dans les plus tristes extrémités.

On eût dit que la main du Seigneur étoit apesantie sur tout ce qui s'étoit croisé. Les Latins de Constantinople en firent alors la plus triste expérience. Ce nouvel empire, conquis si glorieusement par une troupe de braves François, ne fut jamais trop solidement affermi. Baudouin, comte de Flandre, son fondateur, défait & pris un an après son élévation, eut les bras & les jambes coupés par ordre de Joannice, roi des Bulgares, fut ensuite jeté dans un précipice, où il mourut au bout de trois jours. Henri, son frere & son successeur, qui régna dix ans, se rendit célebre par de grandes victoires, & plus encore pour avoir sçu gagner le cœur des

AN. 1240.

Grecs par ses vertus. Ce héros n'ayant pas laissé d'enfants mâles non plus que son frere, Pierre de Courtenai qui avoit épousé en secondes noces Iolande leur sœur, recœu[illegible]lit leur grande succession. C'étoit un prince d'une grande valeur, petit-fils du roi Louis *le Gros*. Il fut couronné à Rome par le pape Honoré III. Mais arrêté, comme il se rendoit à Co[illegible]stantinople, & massacré par le commandement de Théo[illegible]re-Ange Comnene, il perdit l'empire avant que de l'a[illegible]ir possédé. Robert, son second fils, au refus de Philippe l'aîné, lui succéda au trône; mais trop foible pour un si pesant fardeau, il ne fit que ruiner ses affaires par la bassesse de son cœur, & mourut après environ sept ans de regne, l'homme de tout l'empire le plus méprisable & le plus méprisé pour son peu d'esprit & pour sa pusillanimité. La couronne passa donc à Baudouin II, troisieme fils de Pierre, qui ne prit cependant que le nom d'héritier de l'empire. Il n'avoit que onze ans, âge peu propre aux affaires. Jean de Brienne, dépouillé du Royaume de Jérusalem, fut apelé par les seigneurs pour gouverner avec le titre d'empereur, suivant l'usage de ce temps, où les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles. Bientôt il y joignit celle de son beau-pere, en faisant épouser au jeune prince la princesse Marie, qu'il avoit eue de son second mariage avec Berengere de [illegible]stille, niece de la reine Blanche.

Hist. Suscept. Coron. spin. Duch. tom. 5, p. 408.

Quelques victoires que ce grand homme [illegible] d'abord remportées sur les Turcs [illegible] sur les Bulgares, le nom[illegible] ennemis qu'il avoit sur les bras, le rédu[illegible] bientôt à pa[illegible], même en Europe pour y chercher du [illegible]. Ce fut dans cette même vue qu'il y envoya quelque [illegible] après, son gendre, sous la conduite de Jean de Béthune, qui le mena d'abord à Rome, ensuite en France, où il eut le bonheur de surmonter toutes les difficultés qu'il trouvoit à rentrer dans les domaines de ses ancêtres. Louis le reçut comme un prince de sa maison, & de plus fort malheureux. Tout le Royaume entra dans les sentiments du monarque, & déja un grand nombre de seigneurs s'étoient croisés pour secourir un empire conquis avec tant de gloire par leurs compatriotes, lorsqu'on reçut la nouvelle de la mort de Jean de Brienne,

Ibid.

An. 1240.

après une vie pleine de triomphes, & peut-être exempte de tache, sans un peu trop d'amour pour l'argent : défaut que les besoins de l'Etat rendoient sans doute excusable. Cette triste circonstance fit presser l'armement ; il n'y eut rien que le roi ne fît pour en assurer le succès, jusqu'à choisir lui-même les commandants ; & non content de prêter de grosses sommes sur le comté de Namur que Baudouin engagea, il lui donna encore libéralement tout ce qu'il avoit tiré des Juifs, pour les punir des usures qu'ils exerçoient au mépris des ordonnances. Il accorda même aux instances du pape, qu'on levât un trentieme des revenus ecclésiastiques pendant trois ans, tant pour le secours de Constantinople, que pour celui de la Palestine. *Ibid, p. 406.*

Baudouin, avec toutes ces facilités, eut bientôt mis sur pied une armée capable d'assujétir toute la Grece. Le pape crut devoir à la valeur & à l'expérience de l'ancien comte de Bretagne de le nommer général de cette croisade ; & le prince, de son côté, s'engagea d'y mener à ses frais dix mille hommes de pied & deux mille chevaux. Mais tous ces préparatifs se dissiperent comme la fumée, par les vaines craintes de l'empereur Frédéric, qui refusa le passage sur ses terres à des troupes qui marchoient comme sous les ordres de Rome son ennemi. Ce contre-temps enleva le généralat au prince de Dreux, & quantité de braves au jeune empereur de Constantinople. Tous ennuyés d'atendre, allerent [illegible] chercher de l'exercice à leur courage. Louis [illegible]ndant parla si haut, que le monarque Allemand, qui avoit trop d'affaires en Italie pour s'en atirer de nouvelles, consentit [illegible] tout ce qu'on voulut. Baudouin se mît donc en campagne avec une armée de plus de soixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, traversa l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, & arriva heureusement à Constantinople, où il fut couronné solennellement dans l'église de sainte Sophie. Il remporta d'abord de grands avantages sur les Grecs ; mais bientôt il retomba dans les mêmes extrémités, & tous ses efforts ne servirent qu'à faire voir l'impuissance des secours humains, quand les empires sont arrivés au moment de leur ruine.

Du Cange, Hist. Const. p. 108.

La Chaise, hist. de saint Louis, v. 1, p. 26[illegible]

AN. 1240.
Démêlés de l'emper. Frédéric avec les papes.

Celui d'Occident étoit alors le théâtre des plus funestes divisions : d'un côté les Guelphes, partisans outrés de la tiare, & de l'autre les Gibelins, zélés défenseurs des droits de la couronne impériale, déchiroient l'Italie plus que jamais. La conduite si sage, si désintéressée que tint Louis dans une occasion où les deux partis voulurent tantôt le prendre pour médiateur ; tantôt l'engager dans leurs intérêts, exige qu'on entre dans quelque détail de ce qui regarde les commencements & les suites de cette grande affaire. Frédéric II gouvernoit l'empire depuis vingt-six ans. C'étoit un prince d'un génie & d'un courage au-dessus du commun, toujours occupé de sublimes projets, malheureux dans l'exécution, & ayant tout ce qu'il faloit pour réussir. Les Etats héréditaires de la maison de Suabe, le royaume de Sicile, celui de Jérusalem que la princesse Iolande, fille de Jean de Brienne, lui avoit aportés en mariage, ses richesses, ses victoires lui élevoient le cœur ; & il ne croyoit pas devoir laisser perdre en Italie l'autorité souveraine que ses prédécesseurs y avoient toujours exercée. D'un autre côté les papes accoutumés à la domination ; depuis que Pepin & Charlemagne leur avoient composé une principauté tem[...]vis & son enceinte. Il se rend pouvoir des empereurs d[...]apitale avec une très petite escor- petit Etat, & soutenoient[...]me ; aucun prélat ne [...] qui vouloient se mettre [...]Grégoire en [...] avoir des princes particuliers. De-là ces querelles qui scandaliserent si long-temps toute la chrétienté.

Premieres causes de leurs brouilleries.

L'élection du fils aîné de Frédéric pour roi des Ro[...] fut la premiere source de ces brouilleries. Ce jeune prince, nommé Henri, étoit héritier de la couronne de Sicile ; & les papes ne craignoient rien tant que de la voir tomber entre les mains des empereurs, tributaires peu soumis, & voisins trop puissants. Les choses néanmoins s'apaiserent. Honoré III, rentré dans Rome par la médiation de Frédéric, voulut bien le couronner, mais à des conditions bien humiliantes pour le monarque. Il exigea qu'il lui confirmât la possession où il étoit de plusieurs terres de la comtesse Mathilde ; qu'il publiât de sanglants édits par lesquels les enfants des hérétiques [...] exclus de la succession de leurs peres ; enfin qu'il re-

Rain. 1226, 27, 28, 29.

Math. Par.

Ughel. t, 3, *p.* 986.

nouvelât le serment qu'il avoit fait d'aller à la Terre-Sainte : ce qui étoit une cause perpétuelle de démêlés. Car en ce temps-là différer l'exécution de ces sortes d'engagements, suffisoit pour s'atirer tous les foudres du Vatican. L'habile pontife, pour le déterminer de plus en plus à cette expédition qui l'éloignoit de l'Italie, lui fit proposer, après la mort de l'impératrice Constance d'Aragon, une des prétendues héritieres du royaume de Jérusalem, perdu depuis long-temps : c'étoit Iolande, fille du fameux Jean de Brienne. L'empereur l'épousa, parce que Rome le vouloit, & qu'elle étoit belle. C'est depuis ce moment que les rois de Sicile ont toujours pris le titre de roi de Jérusalem. Frédéric néanmoins ne s'empressoit point d'aller conquérir la couronne que sa femme lui aportoit en dot : mais il força son beau-pere de lui céder jusqu'au vain nom qu'il prenoit. Cette conduite irrita Honoré. On s'écrivit de part & d'autre des lettres fort aigres. Enfin le monarque se relâcha sur quelques chefs, moins par modération peut-être, que pour n'avoir pas en même temps sur les bras & le pape & les Lombards, qui avoient formé [illegible]e puissante ligue pour secouer le joug des empereurs. Le [illegible]oya pour les réduire, fut [illegible] marchoit en personne, [illegible]agea une paix, mais une [illegible] point l'aut[illegible] bles à l'abri du châtiment, [illegible]riale. [illegible] rien dans le systême des [illegible] fut toujours la même sous Grégoire IX qui lui succéda ; mais l'humeur du nouveau pontife fut plus altiere, & ce fut alors que se firent les grands éclats. L'empereur s'étoit [illegible] obligé, sous peine d'excommunication, de passer [illegible] deux ans en Palestine pour combattre les infideles : l'esprit de ce siecle faisoit regarder ces sortes de vœux comme des devoirs inviolables : le pape en prit occasion de presser ce départ tant promis. Le monarque, soit religion, soit crainte, s'embarque enfin, mais il tombe malade à Otrante ; & ne pouvant souffrir, disoit-il, l'agitation de la mer dans l'état où il se trouvoit, il remet son voyage à l'année suivante. Grégoire, furieusement irrité de ce délai,

AN. 1240.

Frédéric est excommunié.

Idem.

AN. 1240.

refuse d'écouter les justifications de Frédéric, ramasse tout ce qu'il peut imaginer de sujets de plaintes, écrit une lettre circulaire à tous les évêques, & leur ordonne de le dénoncer excommunié. L'empereur de son côté, envoie par-tout des manifestes, & ses apologies sont lues jusque dans le capitole. On ne voit plus, on n'entend plus qu'invectives de part & d'autre, & tout l'univers retentit des injures qu'ils se disent. Le pape se plaint amérement que Frédéric frapé des foudres de l'église, ose profaner les saints Mysteres par sa présence, & menace, s'il persiste, de délier ses sujets du serment de fidélité. Le monarque à son tour, travaille à soulever les Romains : ce qui lui réussit si bien, qu'il force Grégoire à quiter Rome pour se retirer à Pérouse.

Il part pour la Palestine : son traité avec les Infideles, & son retour en Italie.

L'empereur cependant, pour convaincre l'univers de la sincérité de ses intentions, ne laisse pas de se préparer au voyage de Palestine : il équipe vingt galeres ; & malgré les défenses du pape, il s'embarque à Brindes, sans avoir fait lever son excommunication. Arrivé à Ptolemaïs, il conclut un traité avec le soudan d'Egypte, qui lui cede Bethléem, Nazareth, Thoron, Sidon & Jérusalem même, à l'exce[illegible] tion du temple avec son pa[illegible] ensuite dans sa nouvelle c[illegible] te, & s'y couronne lui-mê[illegible]ulant couronner un excommunié. [illegible] en effet, plus piqué encore de le voir parti au mépris de ses ordres, qu'il ne l'avoit été de tous ses délais, dépêcha deux cordeliers au patriarche de Jérusalem pour lui ordonner de le déclarer parjure & frapé d'anathême, avec défense aux grands maîtres des trois ordres de le reconnoître, & à tout chrétien d'avoir aucun commerce avec lui. Il fit plus. Frédéric en partant lui avoit envoyé deux évêques pour le prier de traiter en son absence avec Renaud, duc de Spolette, vice-roi de Sicile : le fier pontife ne daigna pas même entrer en conférence avec un simple sujet du monarque son ennemi. Renaud, outré de ce refus, se jete à main armée sur les terres de l'Eglise & s'empare de la Marche d'Ancône. Alors Grégoire fait publier une croisade & se ligue avec les Lombards, les Toscans, & les autres villes confédérées, pour enlever à l'empereur le royau-

Idem.

me

me de Naples, dont on craignoit si fort l'incorporation avec l'empire. Bientôt le duc de Spolette, forcé d'abandonner une grande partie de ses conquêtes, se voit lui-même assiégé dans Sulmone. Frédéric arrive sur ces entrefaites, trouve son beau-pere à la tête de ses ennemis, l'oblige de lever le siege, & tout change de face.

AN. 1240.

Grégoire eut encore recours aux foudres de l'église, lança une nouvelle excommunication contre le vainqueur, & déclara ses sujets absous du serment de fidélité. La raison qu'il en aporte paroîtra sans doute singuliere : c'est, dit-il, qu'on ne doit point garder fidélité à celui qui s'opose à Dieu & à ses Saints, & qui foule aux pieds les saints commandements : maxime nouvelle & bien capable d'autoriser les révoltes. Elle souleva en effet une partie de l'Italie ; mais l'autre demeura fidele à ses maîtres légitimes, & l'empereur eut ses croisés comme le pape les siens. Ceux-ci, apelés Guelphes, portoient le signe de deux clefs sur l'épaule : ceux-là, nommés Gibelins, portoient la croix. Les clefs, dit un célebre écrivain, s'enfuirent devant la croix. Le saint pere reconnut enfin qu'il n'y avoit plus d'autre remede à ses affaires que la paix : elle fut conclue par la médiation des princes Allemands ; & Frédéric, le plus dangereux des hommes, disoit-on, mais en effet le plus patient & le plus généreux, n'y gagna que l'absolution.

Il fait enfin sa paix avec Rome.

Idem.

An. de l'Empir. I. partie, p. 275.

Quelques années se passérent sans aucune rupture d'éclat entre les deux puissances : mais l'animosité demeuroit toujours la même. Il n'étoit point arrivé de changement dans leurs intérêts, il n'y en eut point non plus ni dans leur cœur, ni dans leurs actions. Ce n'étoit d'un côté que déclamations atroces contre les entreprises de la cour de Rome, & de l'autre qu'invectives indécentes contre la conduite & les mœurs du chef de l'empire. Frédéric avoit un fils naturel nommé *Entius* ou Henri : il lui fit épouser Adélasie, héritiere d'une partie de la Sardaigne, & l'investit de toute l'isle qu'il érigea en royaume feudataire de l'empire. Grégoire prétendit qu'elle relevoit du saint Siege. Sous ce prétexte il anathématise solennellement l'empereur, le déclare privé du trône impérial, défend à ses sujets de lui obéir, tant qu'il

Nouvelles brouilleries entre l'empereur & le pape. Frédéric est de nouveau excommunié.

Rain. 1237. n. 17.

Math. Par. 1239, p. 410.

AN. 1240. demeurera frapé du foudre ecclésiastique. On n'entrera point dans la discussion des reproches qu'ils se firent à la face de l'univers, & selon toute aparence avec assez de raison; c'est un abyme impénétrable, où l'on ne voit que beaucoup de tort des deux côtés. On passera donc sous silence cette lettre où le pape, en parlant de Frédéric, publie qu'*une bête pleine de noms de blasphême s'est élevée de la mer .... & a dit que le monde entier a été trompé par trois imposteurs, Jésus-Christ, Moïse & Mahomet; que le premier, mort sur un infâme gibet, est beaucoup au-dessous des deux autres qui ont vécu dans la gloire, enfin qu'un Dieu créateur ne peut être né d'une femme, & sur-tout d'une Vierge.* C'est peut-être cette accusation qui a donné lieu à la fable du prétendu livre des trois imposteurs, qu'on atribue à Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric: livre dont tout le monde parle, & qu'on ne voit nulle part. On ne dira rien non plus de cette réponse où l'empereur, rendant à Grégoire injures pour injures, se plaît à le représenter sous l'image du *grand dragon qui séduit l'univers, de l'Ante-Christ, d'un second Balaam, d'un vrai prince des ténébres.* Ce qui nous regarde, c'est de faire voir avec quelle sagesse Louis se comporta dans une circonstance aussi délicate, & ce qu'il crut devoir au pape comme roi très chrétien, & à Frédéric comme allié très fidele.

Tom. IX. conc. p. 340 & seq.

Petr. de Vin. I. Ep. 23.

L'empereur, *accoutumé depuis long-temps au bruit de tous ces foudres*, ce sont les propres termes d'un de nos plus célebres historiens, ne songea qu'à s'en venger en toute occasion sur les partisans de Grégoire. Celui-ci, prévoyant bien que les armes spirituelles produiroient peu d'effet contre un tel ennemi, s'il les employoit toutes seules, écrivit à divers souverains, & leur envoya des légats pour demander du secours. Chacun prit parti suivant son inclination ou ses intérêts: le parti du monarque François, le plus sage de tous, fut d'envoyer deux ambassadeurs à Rome pour tâcher d'adoucir le saint pere, & de faire cesser le scandale: il y travailla même dans la suite avec tant de persévérance, qu'un des plus justes sujets de plaintes de Frédéric étoit la constante opiniâtreté du pontife à refuser la médiation du saint roi. Grégoire en effet l'accepta si peu, qu'on vit bientôt la guerre

P. Daniel, t. 3, p. 209.

Gold. Const. Imp. t. 3. p. 292.

alumée dans toutes les provinces d'Italie. Mais comme il n'avoit pas les mêmes ressources que l'empereur, il eut recours au trésor ordinaire en ces sortes d'occasions, c'est-à-dire au bien des ecclésiastiques. Aussi-tôt les chemins furent remplis de ministres envoyés pour recœuillir des subsides inconnus aux premiers successeurs de saint Pierre. Le légat parti pour l'Angleterre, secondé de Henri, exigea le quint de tous les bénéfices, & emporta, dit-on, plus d'argent du royaume qu'il n'y en laissa. Celui de France ne trouva pas tout-à-fait les mêmes facilités : si le roi crut devoir accorder quelque chose à son respect pour le chef de l'église, il tint ferme néanmoins pour la quantité, & la réduisit au vingtieme. On lit même dans un auteur du temps, que le monarque, sur la nouvelle que l'assurance de ce tribut rendoit le pontife plus difficile à la paix, fit arrêter ce qu'on avoit déja levé, avec défense de rien sortir du Royaume, de peur qu'on n'en abusât pour continuer une guerre si funeste au christianisme.

AN. 1240.

Math. Par. p. 549.

Meyer. p. 74.

Cette levée n'étoit pas la seule affaire du cardinal Jacques, évêque de Palestrine : c'étoit le nom du légat envoyé en France. Grégoire l'avoit encore chargé de deux lettres, l'une pour Louis, où après avoir fort élevé le zele des rois ses prédécesseurs pour la gloire de l'église, il l'exhortoit à se montrer digne d'eux, en faisant avec lui la guerre à l'empereur; l'autre, pour être lue dans l'assemblée des seigneurs de la nation, où il disoit en substance, qu'ayant déposé Frédéric par mûre délibération, il avoit transféré le sceptre impérial au comte Robert, frere du monarque François; qu'il le soutiendroit de toutes ses forces, & qu'il le maintiendroit par toutes sortes de moyens dans la dignité qu'il lui conféroit. L'offre étoit au-moins indiscrete : elle fut rejetée unanimement, même d'une maniere assez dure, si l'on en croit Mathieu Paris, historien quelquefois peu croyable, sur-tout lorsqu'il s'agit des papes. On convient avec cet auteur, que Louis porta beaucoup plus impatiemment que ses prédécesseurs, l'extension de la puissance spirituelle sur la jurisdiction temporelle; mais en même temps on voit par tous les actes qui nous restent de lui sur ce sujet, que comme la justice étoit l'unique

AN. 1240.

Grégoire offre l'empire au comte Robert, frere de Louis.

Math. Par. an. 1239, p. 464.

P. Daniel, t. 3, p. 210.

AN. 1240.

regle de ses démarches; la modération en fut toujours la compagne inséparable. Ainsi cette réponse que l'écrivain Anglois lui prête, réponse offensante, pleine d'expressions outrageantes, par-là même indignes du saint roi, pouroit bien être celle des seigneurs François, irrités des entreprises des évêques, & scandalisés sur-tout des excès de Rome.

Réponse des seigneurs François. *Ibid.*

Elle supose d'abord, « qu'un concile général auroit pu » dépouiller Frédéric de ses Etats : c'étoit la superstition du » temps: mais elle traite d'atentat inouï l'entreprise du pa» pe, de déposer un grand prince, qui n'a point son pareil » entre les chrétiens, sans qu'il soit convaincu des crimes » qu'on lui reproche. Nous savons, ajoute-t-on, qu'il a gé» néreusement combattu pour Dieu dans la Terre-Sainte, » & que le saint pere, au-lieu de le protéger, comme il le » devoit, a profité de son absence pour l'oprimer & le su» planter méchamment. Nous nous garderons bien de nous » engager dans une guerre dangereuse contre un monarque » si puissant, qui sera soutenu en même temps, & par tant » de royaumes, & par la justice de sa cause. Qu'importe » après tout aux Romains, que nous prodiguions notre sang, » pourvu que nous contentions leur passion ? Si Grégoire » subjugue l'empereur, il n'en deviendra que plus fier, & » foulera aux pieds tous les princes chrétiens. Nous voulons » bien néanmoins, par considération pour le pontife, dépu» ter vers Frédéric, pour nous éclaircir de ses sentiments sur » la foi: si nous le trouvons orthodoxe, pourquoi l'attaque» rions-nous ? S'il est dans l'erreur, nous lui ferons la guerre » à outrance, comme nous la ferions au pape même, s'il » donnoit dans des opinions contraires à la sainte religion ». On envoya en effet des ambassadeurs au prince Allemand, qui levant les mains au ciel, avec des larmes & des sanglots, protesta qu'il étoit chrétien & catholique. » Je n'ai que des » actions de graces à vous rendre, ajouta-t-il, de la con» duite que vous avez tenue jusqu'ici à mon égard ; mais si » vous vous laissez séduire par mon ennemi, ne vous éton» nez pas si je me défends. Dieu nous garde, répondirent » les députés François, d'ataquer qui que ce soit sans cause » légitime : ce n'est point l'ambition qui nous guide : nous

» eſtimons le roi notre maître, qui vient à la couronne par » ſa naiſſance, au-deſſus de tout prince élečtif : il ſuffit au » comte Robert d'être frere d'un ſi grand monarque ».

AN. 1240.

Fermeté du roi contre les entrepriſes du pape. *An. de l'Emp. t. 1, p. 280, 81.*

C'eſt ainſi que Mathieu Paris, & après lui quantité d'hiſtoriens racontent les circonſtances de cette grande affaire. Mais, dit un de nos plus célebres écrivains, pour peu qu'un lečteur ait de bons ſens, il verra bien qu'une nation en corps ne peut faire une réponſe inſultante à un ſouverain pontife, qui offre une brillante couronne à un de ſes princes. Il n'eſt d'ailleurs nullement vraiſemblable que les envoyés François ayent répondu à l'empereur une groſſiéreté ſi indécente, ſi peu fondée, & qui ne menoit à rien. Que ce trait, continue-t-il, aprene à ſe défier des hiſtoriens qui érigent leurs propres idées en monuments publics. Ce qu'il y a du moins de très certain, c'eſt que le roi ne voulut point prendre les armes contre Frédéric. Ce refus & la ſaiſie des deniers qu'on avoit levés pour Rome, indiſpoſerent le ſaint pere, qui parut s'en reſſentir quelque temps après. Pierre Charlot, fils naturel de Philippe-Auguſte, qui l'avoit fait légitimer & pourvoir avant l'âge de quinze ans, de la tréſorerie de ſaint Martin de Tours, avoit été élu à l'évêché de Noyon après la mort de Nicolas de Roye. L'élečtion s'étoit faite ſans brigue : elle avoit été confirmée par l'archevêque de Rheims : déja même le légat avoit donné l'ordre de diacre au nouvel évêque ; mais Grégoire, mal ſatisfait de Louis, trouva tout mauvais, prétendit que la légitimation de ce prince ne le rendoit ſuſceptible que des moindres dignités, non de l'épiſcopat, déclara nulles l'élečtion & la confirmation, & fit au légat des reproches très vifs de lui avoir conféré le diaconat. Le monarque ſentit l'injuſtice de ce procédé ; & comme il ſçavoit ſe roidir quand il le faloit, il proteſta que nul autre que ſon oncle ne poſſéderoit cet évêché. Pierre en fut en effet pourvu ſous le pontificat d'Innocent IV, & tint le ſiege de Noyon ſix ans.

Gall. Chriſt. t. 3, p. 820. Rain. an. 1240.

Convocation d'un concile général. *Petr. de Vin. 1. Ep. 36.*

Grégoire cependant voyoit avec chagrin le peu de ſuccès de ſes armes en Italie : la plupart des peuples ſe déclaroient contre lui, & les progrès de l'empereur augmentoient de jour en jour. Quelques cardinaux zélés pour la paix, pro-

An. 1240. Math. Par. p. 484. poserent une treve pendant laquelle on pouroit travailler à l'accommodement avec plus de tranquilité. Frédéric y consentit, pourvu que les Lombards n'y fussent point compris; mais le pape déclara hautement qu'il ne feroit rien sans eux: ainsi ce projet demeura sans exécution. Alors le pontife envoya l'évêque de Bresse au prince Germain, pour lui signifier qu'il vouloit convoquer un concile général à Pâques prochain. Frédéric qui d'abord l'avoit demandé, ne jugea pas à propos, de l'avis de son conseil, de se soumettre au jugement d'une assemblée de prélats, qui, sans l'entendre, l'avoient anathématisé, en publiant l'excommunication foudroyée contre lui. Il avoit d'autant plus de raison, que si l'on en croit un illustre moderne, Grégoire avoit eu la témérité de l'exhorter à faire une cession entiere de l'Empire & de tous ses Etats au saint Siege, pour tout concilier. Quel étoit donc, s'écrie-t-il, l'esprit d'un siecle, où l'on pouvoit proposer de pareilles choses? Quoi qu'il en soit, le saint pere ne laissa pas de faire expédier les lettres pour la convocation du synode, & les princes chrétiens furent invités d'y envoyer leurs ambassadeurs.

An. de l'Empire, t. 1, p. 281.

Le roi qui vouloit demeurer neutre ne s'oposa à rien, & laissa aux évêques la liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. La plupart prirent le chemin de Vienne, pour passer à Rome par mer: il n'y avoit point de fureté pour eux à aller par terre: l'empereur étoit maître des passages; & comme le concile ne s'assembloit que contre lui, il avoit mis par-tout des troupes pour arrêter les prélats. Les plus sages d'entre les François ne trouvant ni le nombre suffisant de vaisseaux, ni une escorte capable de les défendre contre les armateurs de Frédéric, retournerent sur leurs pas, & quiterent le légat, qui employa inutilement prieres & menaces pour les retenir. D'autres, craignant le pape encore plus que le péril, hazarderent le passage, mais pour leur malheur, ils furent rencontrés par la flote de l'empereur, ataqués, pris après quelque résistance, & envoyés en diverses forteresses, pour y être étroitement gardés. Dès que la nouvelle en fut venue en France, Louis dépêcha l'abbé de Corbie au monarque Allemand, pour se plaindre de cette violence, & demander

Nang. Gest. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 335.

Idem, ibid. p. 336.

la liberté de ces illustres prisonniers. Frédéric répondit séchement, *qu'il n'avoit pas conseil de ce faire. Que la royale majesté de France*, dit-il, *de ce ne s'émerveille pas se César Auguste tient étroitement ceux qui César vouloient mettre en angoisse.* Le roi piqué d'une réponse si haute, lui envoya l'abbé de Cluni; & lui manda que s'étant toujours apliqué à conserver la paix entre la France & l'Empire, il s'étonnoit qu'il eût fait arrêter les prélats de son royaume, lorsqu'ils alloient vers le saint Siege, comme ils étoient obligés par serment & par obéissance. *Si prenez*, ajoute-t-il, *& mettez en balance de droit ce que nous vous demandons, & ne veuillez faire tort par puissance ou par voulenté; car le royaume de France n'est mie encore si foible, qu'il se laisse mener, ne fouler à vos éperons.* L'empereur qui connoissoit la fermeté de Louis, ne jugea pas à propos de s'en faire ennemi, & délivra, quoique malgré lui, tous les François. Tel étoit l'état des choses, lorsque le pape mourut. Cet événement suspendit les affaires: Célestin IV, qui lui succéda, ne vécut que dix-huit jours, & le Siege pontifical ne fut rempli que vingt mois après par l'élection d'Innocent IV.

AN. 1240. *Chron. de S. Denys, 2 vol.*

Alors, dit Joinville, Louis *tint une grant cour & maison ouverte à Saumur en Anjou : & ce que j'en dirai*; ajoute-t-il, *c'est pour ce que je y estoie. A la table du roi mangeoient le comte de Poitiers, lequel il avoit fait nouvellement chevalier le jour d'un saint Jehan, qui n'aguere étoit passé; le comte Jehan de Dreux qu'il avoit aussi fait nouvel chevalier; le comte de la Marche, le comte Pierre de Bretagne. Et à une autre table devant le monarque, mangeoit le roi de Navarre, qui moult étoit paré & aourné de drap d'or, en cotte & mantel, la ceinture fermail* *, *& chappe d'or fin. Les comtes d'Artois & d'Anjou servoient du mangia devant le roi leur frere, & le bon comte de Soissons tranchoit du coustel.* Imbert de Beaujeu, qui fut depuis connétable, Enguerrand de Coucy, & Archambaud de Bourbon, faisoient

AN. 1241. Le roi tient cour pléniere à Saumur. *Hist. de saint Louis, p. 20, 21.*

* Le fermail étoit une espece de médaille ou enseigne, comme les enseignes de pierreries dont on use aujourd'hui, qui s'apliquoit non-seulement sur l'épaule en l'assemblage de la fente du manteau, mais encore au chaperon sur le devant, au camail, ou bien en la cotte d'armes. Les femmes le portoient sur la poitrine; *& si eut*, dit Froissart, *pour le prix fermail à pierres précieuses, que madame de Bourgogne prit en sa poitrine.* Du Cange, Observat. sur Joinv. pag. 48.

AN. 1241.

les fonctions de ce qu'on apela dans la suite capitaines des gardes du corps. Derriere eux étoient *bien trente de leurs chevaliers, en cotte de draps pourpre & soye.* On voyoit ensuite *grant quantité de huissiers d'armes & de salle, qui étoient au comte de Poitiers, portant ses armes battues sur sendale* (tafetas). *Le roi si étoit habillé honourablement, le plus qu'il avoit sçu le faire, qui seroit chose merveilleuse & longue à raconter. Et ouï dire à plusieurs de la compagnie, que jamais ils n'avoient vu tant de surcotz, ne d'autres garniments de drap d'or à une feste, comme il y avoit à celle-là.* Les seigneurs affecterent de s'y distinguer par la richesse de leurs équipages : les évêques mêmes & les abbés se piquerent d'y faire paroître leur magnificence jusque dans leur parure, qu'ils porterent aussi loin qu'elle pouvoit aller.

Nang. Duch. tom. 5, pag. 336.

Le comte de la Marche forme une ligue contre le roi, & fait insulte au comte de Poitiers.

Tout se passa en aparence avec une satisfaction universelle. Louis qui ne vouloit point fouler ses sujets obligés de le suivre à leurs frais, soit pour le secourir dans ses guerres, soit pour lui faire cortege dans les cérémonies d'éclat, congédia la plus grande partie de ceux qui l'accompagnoient, nobles & roturiers, qui peut-être se seroient retirés sans congé. Les premiers depuis quelques années, devoient deux mois de service : les autres en étoient quites, selon l'ancien usage, pour quarante jours, à moins que le souverain ne voulût les entretenir à ses dépens : ce qui auroit coûté des sommes immenses. Le monarque demeura donc seul avec les officiers de sa maison, & s'en alla à Poitiers pour y faire prêter hommage au prince Alfonse, qu'il venoit d'investir de ce comté. Tout le monde plia sous l'autorité du nouveau maître, & le comte de la Marche lui-même le reconnut pour son seigneur suzerain ; mais ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance. Ce redoutable vassal, nommé Hugues, étoit de l'ancienne maison de Lusignan, & comptoit parmi ses cadets des rois de Jérusalem & de Chypre. Riche en terres, il possédoit, outre le comté de la Marche, une grande partie de la Saintonge, de grands fiefs dans le Poitou, & de-plus le comté d'Angoulême. Beau-pere de roi, il avoit épousé la reine Isabelle, veuve de Jean Sans Terre, mere de Henri qui régnoit alors sur les Anglois ; femme impérieuse, qui

Inv. tom. 1. Poitou, 199, 209.

aporta

aporta aux Lusignan plus d'orgueuil encore que de grandeur & de bien; espece de monstre, l'exécration de son siecle, qui changea son nom d'Isabelle en celui de Jézabel. Déchue de sa premiere dignité par son second mariage, elle s'efforçoit au-moins de regagner par sa hauteur, ce que sa passion pour le comte lui avoit fait perdre. « Ce » seroit une lâcheté honteuse, disoit-elle sans cesse à son mari, » que de se reconnoître vassal du comte de Poitiers : le trône » n'est point tellement affermi dans la maison de Louis, qu'il » ne puisse être ébranlé : l'Angleterre n'attend que le moment favorable pour se faire justice des usurpations de » Philippe-Auguste : le comte de Toulouse ne voit qu'avec » indignation, qu'on differe à le remettre en possession des » places que Rome a confiées à la garde du roi pour dix ans : » les rois de Castille & d'Aragon, jaloux des prospérités de » la France, l'empereur lui-même, malgré les obligations » qu'il a aux François, les comtes de Cominge, d'Armagnac & de Foix, les vicomtes de Lomagne & de Narbonne, tout est prêt à se déclarer contre le fils de Blanche »: c'est le nom qu'elle affectoit de donner au monarque. Tous en effet se liguerent contre le saint roi; mais le traité demeura secret jusqu'à ce qu'on se crût en état de l'exécuter.

AN. 1241.

Math. Par. 244.

Math. Vest. 307.

Le comte de la Marche naturellement ambitieux, n'ayant pas d'ailleurs assez de fermeté pour résister à la comtesse reine sa femme, s'engagea de lever le premier l'étendard de la révolte. Il étoit parti pour Poitiers dans cette résolution; mais rarement une force empruntée se soutient-elle longtemps : la vue de son souverain déconcerta tous ses projets : il fit son hommage comme les autres. Bientôt cependant il s'en repentit, assembla ce qu'il put d'amis, de vassaux & de gens de guerre, & alla camper à Lusignan, petite ville avec un château, à six lieues de Poitiers. Le roi en fut aussitôt averti, *& eut bien voulu*, dit Joinville, *être à Paris, & lui fut force de séjourner quinze jours auprès de son frere, sans qu'il osât sortir* : il n'avoit d'autre armée que sa maison & celle d'Alfonse. Ennuyé enfin d'un personnage si contraire à l'intrépidité de son ame, il prend un parti qui pouvoit avoir quelque chose de hazardeux, mais que l'événement justifia. Il

Joinv. p. 30.

AN. 1241.

va trouver le comte & la comtesse, se montre à eux avec un air de maître, les étonne d'abord par une fiere contenance: puis se radoucissant, conclut avec eux un traité dont on ignore les particularités. Nos anciens historiens, malheureusement trop négligents jusque dans les circonstances les plus intéressantes, n'ont point jugé à propos de nous en instruire. Tout ce qu'on en peut conjecturer, c'est que probablement le monarque fut obligé de se relâcher sur quelques articles importants. Aussi-tôt il partit pour retourner à Paris, où quelque temps après, la reine Marguerite accoucha d'une princesse qui fut nommée Isabelle.

Nangis apud Duch. tom. 5, p. 336.

Le nouveau comte de Poitiers n'avoit point suivi le roi son frere: les intrigues de l'orgueilleux Lusignan demandoient sa présence dans le Poitou. Le jeune prince, informé que ce fier vassal mettoit toute son aplication à soulever la noblesse d'au-delà de la Loire, lui envoya ordre de venir renouveler son hommage aux fêtes de Noël. Hugues se rendit au commandement, accompagné de sa femme, & suivi d'un grand nombre de gens armés; mais ce ne fut que pour insulter Alfonse. » Vous m'avez surpris & trompé, lui dit-il en » l'abordant avec fierté, pour m'engager malgré moi à vous » prêter serment de fidélité: je ne vous reconnois point pour » mon seigneur: vous n'êtes qu'un injuste usurpateur, qui » avez envahi le Poitou sur Richard d'Angleterre: je ne vous » dois rien, ni au roi votre frere ». Aussi-tôt il sort du palais aussi insolemment qu'il y étoit entré, va mettre le feu à la maison qu'il avoit occupée, monte sur un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, & traverse avec grand bruit toute la ville, qu'il laisse dans un furieux étonnement d'une si prodigieuse audace.

Math. Par.

Le roi se prépare à l'en châtier.

Louis n'eut pas plutôt apris cet atentat qu'il convoqua un parlement à Paris, pour demander conseil sur le châtiment que méritoit un vassal qui ne vouloit point reconnoître son seigneur. Toute l'assemblée répondit d'une voix qu'il étoit déchu de ses fiefs, & qu'il faloit que le seigneur s'en emparât comme d'un bien qui lui étoit retourné. Eh bien, dit-il, voilà, *sur mon nom*, ce qu'a fait le comte de la Marche! C'étoit la seule espece de serment dont il se servît: il s'en abstint même

Gesta S. Lud. Duch. t. 5, p. 336.

dans la suite, comme contraire à la simplicité qui doit être inséparable des discours d'un vrai chrétien. Toute la noblesse parut également indignée de l'insolence du rebelle: la guerre fut unanimement résolue: chacun s'y disposa. AN. 1241.

Henri, roi d'Angleterre, se déclare pour le comte rebelle.

Hugues de son côté se préparoit à la défense, pressoit ses alliés, & faisoit fortifier ses places. Il envoya sur-tout en Angleterre assurer Henri, que les provinces usurpées sur son pere n'atendoient que sa présence pour se redonner à lui; qu'il pouvoit compter sur la jonction du roi d'Aragon, du comte de Toulouse, & des grands seigneurs de France; que tout enfin consistoit moins à mener des troupes, qu'à aporter beaucoup d'argent, parce qu'à son arrivée, il trouveroit de nombreuses armées à ses ordres. Le monarque n'atendoit rien avec plus d'impatience que la nouvelle de cette révolte: il convoqua aussi-tôt un parlement, pour lui demander les subsides nécessaires. Mais on n'avoit pas encore oublié le malheureux succès de sa derniere expédition en Bretagne, ni les horribles exactions qu'elle avoit occasionées, sans autre effet qu'une dissipation inutile. Le premier acte des seigneurs assemblés fut de s'engager par un serment inviolable, à ne rien accorder, sur-tout dans une circonstance où l'Angleterre se trouvoit épuisée, tant par les levées excessives dont ce prince accabloit depuis long-temps son peuple, que par les sommes immenses que les légats venoient de leur aracher. Tous lui répondirent, « qu'on admiroit qu'il eût pu se » déterminer à une guerre de cette importance, sans pren- » dre l'avis de ceux qui n'avoient d'autres intérêts que les » siens, & sur la foi de gens qui faisoient profession de n'en » point avoir: qu'il y avoit non-seulement de la honte, mais » de quoi s'atirer la malédiction du ciel, à violer la treve so- » lennellement jurée avec la France, & cela pour soutenir » des révoltés contre leur souverain: que si Louis y avoit » donné quelque ateinte, il faloit une réparation, ou que » toute l'Angleterre pérît pour en avoir raison, mais que jus- » que-là on ne pouvoit rien entreprendre que d'injuste: que » les rebelles, en ne lui demandant que de l'argent, ne pou- » voient lui faire une injure plus marquée, comme s'il ne de- » voit & ne pouvoit leur tenir lieu que d'un banquier, & qu'il

Math. Par.

AN. 1241.

» n'y eût dans tout l'Etat aucun homme qui dût être compté » pour quelque chose : qu'au-reste, on le suplioit de faire » réflexion sur l'exemple de ses peres, qui, maîtres par des » alliances, d'une infinité de pays & de places au-delà de » la mer, n'avoient pu les défendre contre les armes des » François, loin d'y rien conquérir ».

Ce fut envain que Henri pria, caressa, menaça, jura par tous les saints : il ne put rien obtenir de cette intrépide assemblée. On lui laissa par écrit ces fieres remontrances, auxquelles on ajouta le dénombrement des sommes qu'il avoit levées depuis quelques années ; & chacun se sépara. Le prince désespéré de ce refus, & encore plus des reproches qui l'accompagnoient, s'emporta jusqu'aux derniers excès, & protesta avec tous les serments d'un homme outré, que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient, il passeroit la mer avec une flote au printemps prochain. Il s'embarqua en effet à Porstmouth avec le reine sa femme, & vint aborder à Royan dans l'embouchure de la Garonne. La comtesse de la Marche l'atendoit au port, & selon la chronique de France, *lui alla à l'encontre, le baisa moult doucement, & lui dit : Biau chier fils, vous êtes de bonne nature, qui venez secourir votre mere & vos freres, que les fils de Blanche d'Espagne veulent trop malement défouler & tenir sous pieds.* Ce généreux défenseur cependant n'avoit encore que trois cents chevaliers ; mais il aportoit, dit-on, trente tonnes d'argent. C'étoit en même temps ce qui fâchoit le plus les Anglois, & ce que les Poitevins, gens dont la foi étoit alors fort décriée, souhaitoient avec plus de passion.

AN. 1242.

Louis marche en Poitou, & soumet tout le pays jusqu'à la Charente.

Louis, informé de ce qui se passoit en Angleterre, donna les ordres les plus sages pour n'être point surpris : il pouvoit se rendre maître de la mer & couper le passage à son ennemi ; mais il n'y avoit point de rupture ouverte entre les deux couronnes, il se contenta de pourvoir à la sûreté des côtes. Quatre-vingts vaisseaux armés en guerre gardoient les côtes de la Saintonge & du Poitou, quelques autres celles de la Normandie. L'ancien comte de Bretagne, qui avoit commencé par prendre le parti des ligués dont il découvrit ensuite tout le secret, (comme si la fidélité n'eût pu avoir de

charmes pour lui, que par quelque mélange d'infidélité) s'étoit chargé de défendre les Etats de son fils. Les habitants de Calais, ceux de Witsand, port célebre alors dans le Boulonnois, répondoient de la Picardie. Ainsi rassuré contre les descentes des Anglois, le monarque se rendit à Chinon, où il avoit mandé la noblesse & les communes. Il s'y trouva quatre mille chevaliers avec leur suite, vingt mille hommes d'autre cavalerie, c'est-à-dire, d'écuyers, d'abalêtriers, de sergents, & un grand nombre de gens de pied. De-là le saint roi marcha vers le Poitou, entra dans les terres du comte de la Marche sans rien trouver qui l'arêtât, força Montreuil en Gastine, emporta au bout de quelques jours la tour de Béruge, l'un des plus forts boulevards des rebelles, la fit raser, enleva de force Montcontour, Fontenay-le-Comte, & Vouvant.

AN. 1242.

Nang. Duch. t. 5, p. 331.

La comtesse de la Marche tente inutilement de le faire empoisonner.

Hugues, trop foible contre un tel ennemi, n'osoit tenir la campagne: mais pour arêter l'impétuosité Françoise, en atendant le secours d'Angleterre, il jeta ses troupes dans ses places, fit le dégât par-tout, brûla tous les fourages & tous les vivres, aracha les vignes, boucha les puits, & empoisonna ceux qu'il laissa ouverts. La comtesse reine sa femme, cette furie, que l'historien de son fils traite d'empoisonneuse & de sorciere, porta la fureur plus loin encore. Désespérée du malheureux succès d'une guerre dont elle étoit l'unique cause, elle résolut d'employer plutôt les voies les plus lâches & les plus honteuses, que de voir retomber sur son mari le juste châtiment de l'insolence qu'elle lui avoit fait faire. Pour cet effet elle prépara de ses propres mains un poison dont elle avoit le secret, & envoya quelques-uns de ses gens aussi scélérats qu'elle, pour le répandre sur les viandes du roi. Déja ces malheureux s'étoient glissés jusque dans les cuisines; mais leurs visages inconnus les firent remarquer: certain air inquiet, embarassé, acheva de les rendre suspects: on les arêta: ils avouerent leur crime: la corde fut la seule punition d'un atentat qui méritoit qu'on inventât de nouveaux suplices. *Quand la comtesse*, disent les Annales de France, *sçut que sa mauvaistié étoit découverte, de deuil elle se cuida précipiter & fraper d'un coustel en sa poitrine, qui ne lui eût ôté de la*

Idem, ibid.

An. 1242. *main ; & quand elle vit qu'elle ne pouvoit faire sa volonté, elle desrompit sa guimpe & ses cheveux, & ainsi fut longuement malade de dépit & de déplaisance.* On redoubla depuis la garde du roi, & personne d'inconnu ne l'aprocha plus sans être auparavant visité.

Le monarque échapé de ce péril, alla mettre le siege devant Frontenay, qu'on apele aussi Fontenay, dont on voit encore les ruines sur les confins de la Saintonge & du Poitou. Cette place, la principale espérance des rebelles, étoit très forte, entourée d'une double muraille, flanquée de grosses tours & défendue par quantité de braves, sous le commandement d'un des fils du comte, jeune homme d'une valeur extraordinaire, bâtard, selon quelques-uns, selon quelques autres, né d'un premier mariage. Aussi ne vit-on point de résistance plus opiniâtre dans toute cette guerre. Les François animés par l'exemple de leur roi qui s'exposoit comme le moindre soldat, firent des efforts extraordinaires : mais malgré toute leur vigueur, ils ne se présenterent point à l'assaut pendant près de quinze jours, sans être repoussés avec perte. On avoit dressé autour de la place des tours de bois aussi hautes que les murailles, d'où les assiégeants lançoient des grêles de pierres & de traits : mais elles furent à peine élevées, que les assiégés vinrent y mettre le feu avec une résolution de désespérés. Chaque jour étoit marqué par des ataques faites & soutenues avec la même intrépidité. Un quareau lancé par un arbalêtrier ateignit le comte de Poitiers, & le blessa dangereusement au pied. Alors, dit Nangis, le roi entra dans une grande colere : son ressentiment passa dans tous les cœurs : l'animosité qu'il inspira, redoubla encore par la déclaration de guerre que le roi d'Angleterre envoya faire au mépris de la treve. Voici comme l'historien raconte les circonstances de cet événement : elles font voir du-moins une grande modération de la part de Louis, & une imprudence plus grande encore du côté du monarque Anglois.

Idem, ibid.

Le roi d'Angleterre lui envoie déclarer la guerre.

Math. Par, p. 587, 88.

Henri, dit-on, n'avoit encore rien entrepris, dans l'espérance que le roi donneroit quelque ateinte à la treve, ou lui fourniroit un prétexte de l'en accuser. Ennuyé enfin que la sagesse de Louis lui enviât cette légere satisfaction, il lui

envoya deux des principaux seigneurs de sa cour, pour se plaindre qu'il avoit violé la foi publique en ataquant le comte de la Marche, lui en demander raison, & le sommer de rendre les provinces qu'il retenoit aux Anglois. Le sage monarque répondit que la félonie du comte lui avoir atiré le juste châtiment qu'il alloit lui faire subir; que c'étoit le roi d'Angleterre qui manquoit aux traités en se déclarant pour un rebelle & un traître; qu'il n'apartenoit à personne de se mêler des différends qu'il avoit avec ses vassaux, ni de protéger des sujets infideles qu'il avoit droit de châtier; qu'au reste, pour convaincre l'univers de son inclination à la paix, & conserver l'union entre les deux couronnes, il consentoit de céder le Poitou tout entier, & une partie de la Normandie. On se persuadera difficilement ce dernier article, si l'on fait atention à la foiblesse des raisons qu'on alegue pour le prouver. On se fonde principalement sur le traité de Londres, sur l'ordre que le feu roi laissa en mourant de faire cette restitution, enfin sur les scrupules de conscience du saint roi son fils. Mais nous avons ce fameux traité publié par les Anglois mêmes: on n'y voit rien qui ait trait à cet engagement de restituer de la part de Louis VIII: il n'y étoit donc pas obligé: il ne l'a donc pas ordonné. Quel pouvoit donc être l'objet des scrupules de son successeur? Que sera-ce, si l'on ajoute à tout cela que notre histoire ne parle ni de cette offre, ni de ces perplexités du religieux monarque?

AN. 1242.

Heureusement pour la France, c'est toujours le même historien qui parle, le mauvais génie de Henri ne lui permit pas d'accepter la proposition du roi. Obsédé par les agents du comte de la Marche, & sur-tout par la comtesse sa mere, qui l'assuroient que bientôt la guerre lui procureroit de plus grands avantages, il alla se figurer que tout trembloit à son aproche, & que rien ne pouroit lui résister. Dans cette persuasion, il rejeta toutes les offres qu'on lui faisoit, envoya déclarer la guerre par deux chevaliers de l'Hôpital, & se prépara dès-lors à marcher. L'indignation qu'excita ce refus dans le cœur des François, fit pousser le siege de Frontenay avec encore plus de vigueur qu'auparavant. Il fut enfin emporté d'assaut le quinzieme jour, au grand étonnement des

AN. 1242. Nang. ibid. ennemis, qui le regardoient comme imprenable. Le fils du comte de la Marche demeura prisonnier avec quarante-un chevaliers, quatre-vingts sergents, & tout ce qui restoit de la garnison. Toute l'armée, dans l'emportement de la victoire, demandoit qu'on punît leur révolte d'une mort honteuse : mais le roi plaida lui-même leur cause, représenta qu'un fils & des vassaux ne méritoient point ce traitement pour avoir suivi les ordres d'un pere & d'un seigneur, & se contenta de les envoyer en différentes prisons de son royaume. La ville fut ensuite rasée jusqu'aux fondements, d'où lui est venu le nom de *Frontenay l'abatu*, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Toutes les places en-deçà de la Charente, épouvantées de la prise de ce fameux boulevard, furent forcées sans peine, ou se rendirent sans résistance. On met du nombre des premieres, Villiers dont le roi *fit tous les murs par terre espandre*, Breic ou Preic, Saint-Gelais, & Mautac qui fut détruit de fond en comble, de même que le château d'Auterne, *dont tours & tourelles furent fraintes & mises à bas*. On compte parmi les secondes, Tonnay-Boutonne où il mit une forte garnison, & Thoré ou Thoron, dont les habitants *esbahis & nus sont ensemble à merci venus*. Taillebourg, place très forte, lui ouvrit aussi ses portes. Le monarque s'y logea avec ses principaux officiers : le reste campa dans la prairie qu'arrose la Charente, à la vue de l'armée Angloise qui étoit postée sur l'autre rive. Elle étoit composée de seize cents chevaliers, de six cents arbalêtriers, & de vingt mille hommes de pied. Celle du roi, en commençant la campagne, avoit autant d'infanterie, & presque le double de cavalerie ; mais il en avoit perdu une partie par les sieges & par les maladies. On voit par cette position que les deux princes n'étoient séparés que par la riviere, qui est très profonde en cet endroit, mais très peu large. Il y avoit dessus un petit pont de pierre où il ne pouvoit passer que quatre hommes de front, & l'extrémité de ce pont étoit défendue par quelques tours dont Henri s'étoit rendu maître. Louis néanmoins entreprit de forcer ce dangereux passage. Il ramasse tout ce qu'il peut de bateaux, les charge de troupes, & leur ordonne d'aller

Guil. Guiart, p. 137.

prendre

prendre terre malgré les arbalêtriers Anglois qui bordoient le rivage. En même temps il commande l'ataque du pont. Elle se fit d'abord avec furie, l'ardeur du soldat répondant à celle du génétal. Bientôt les retranchements furent emportés ; mais bientôt aussi on perdit, après un combat opiniâtre, ce que la premiere fougue avoit fait gagner.

AN. 1242.

Alors le saint roi s'abandonnant à son courage, met pied à terre, se jete l'épée à la main au milieu de la mêlée, renverse tout ce qui se présente sous ses coups, & pendant quelque temps soutient presque seul l'effort des ennemis qui l'entouroient de toutes parts, digne en cet état de commander des François. Déja il avoit percé jusqu'à l'autre bout du pont, & s'en étoit rendu maître ; mais ce fut-là qu'il se vit dans le plus grand péril : « car pour un homme qu'il avoit » quand il fut passé, les Anglois, dit Joinville, en avoient bien » cent ». Sa valeur néanmoins supléa au nombre : il repoussoit d'un côté les plus ardents, de l'autre il mettoit en bataille le peu de gens qui lui venoient. Enfin joint de ses troupes qui abordoient en foule, & qui s'étendoient à mesure qu'elles gagnoient du terrein, il combattit avec plus d'égalité. Aussitôt tout change de face. Les Anglois poussés avec vigueur lâchent le pied, tournent le dos, & mettent en désordre le reste de leurs gens. Henri, qui s'étoit toujours tenu hors de la portée du trait, en alloit être entraîné, lorsque Richard son frere, pour le sauver, quita ses armes & s'avança seul avec un simple bâton à la main, demandant à parler au comte d'Artois. Le mérite du jeune prince Anglois, la grande réputation qu'il s'étoit faite en Orient, les services qu'il y avoit rendus à plusieurs seigneurs François, tout contribua à lui procurer un accès facile auprès d'un monarque que la modération n'abandonna jamais, pas même dans le sein de la victoire. Ainsi Richard fut comblé de caresses & d'amitiés. Louis, à sa priere, accorda aux Anglois une suspension d'armes pour le reste du jour & jusqu'au lendemain. « Allez, » Monsieur le comte, lui dit-il en le congédiant, je veux » bien vous accorder ce relâche pour donner au roi votre » frere le temps de songer à ses affaires : je souhaite qu'il en » profite ». Mais la consternation s'étoit emparée du cœur

Louis force le pont de Taillebourg.

Joinv. p. 21.

Matth. Paris p. 390.

AN. 1242.

de Henri : déja il étoit parti à toute bride pour gagner Saintes, & toute son armée l'avoit suivi, croyant toujours avoir les François à leur poursuite.

La même nuitée, dit Joinville, *le roi d'Angleterre & le comte de la Marche eurent grand discord l'un à l'autre*. Ce monarque, malheureux par sa faute & par son peu de courage, se repentoit, mais trop tard, d'avoir entrepris une si grande affaire, & se plaignoit qu'on l'y avoit engagé mal-à-propos. Les louanges dont ses gens mêmes relevoient publiquement la modération & la valeur de Louis, le regret d'avoir rejeté des offres qu'il eût pu atribuer à la terreur de ses armes, la honte enfin de se voir réduit à regagner ses Etats en fuyant, toutes ces tristes idées l'affligeoient sensiblement, & plongeoient son ame dans le plus noir chagrin. Il ne put s'empêcher de le témoigner à son beau-pere, lui reprochant avec aigreur, que c'étoit sa seule ambition qui avoit commis l'honeur de l'Angleterre, & lui demandant avec un emportement étrange où étoient ces comtes de Toulouse, ces rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, & ces invincibles armées qui devoient accabler le roi de France? Hugues aussi chagrin pour le moins, parce qu'il perdoit autant & même plus, nia qu'il eût donné ces assurances, en fit des serments horribles, & protesta que c'étoit le zele aveugle de la comtesse reine leur mere pour leur agrandissement, son ambition effrénée, sa jalousie & sa rage, qui avoient tramé toute cette intrigue. De telles raisons, vraies pour la plupart, ne purent calmer l'infortuné Henri : le gendre & le beau-pere demeurerent également mal satisfaits l'un de l'autre : ce qui les empêcha d'agir de concert, & acheva de ruiner leurs affaires.

Idem, ibid.

Bataille de Saintes : défaite des Anglois.

Tandis que cette violente scene se passoit à Saintes, Louis fit défiler le reste de son armée au-delà du pont, & établit son camp au même lieu que les Anglois venoient de quiter. Dès le lendemain il envoya quelques détachements faire un fourage jusque sous les yeux de l'ennemi. Hugues sans prendre ordre du roi d'Angleterre, fit une grande sortie sur eux, & les chargea vigoureusement. Il étoit suivi de trois de ses fils, & d'un corps considérable de Gascons & d'Anglois, outrés de leur défaite & de cette nouvelle hardiesse des Fran-

tois. Ceux-ci se défendirent avec la même vigueur qu'ils étoient ataqués. Alors, dit un historien de ce temps, eussiez vu *lances brandir, descendre maces, hauberjons à haches descourre ...... targes percier outre.... juisarmes & épées bruire, selon que l'on les desserre, & couvrir çà & là la terre de divers atours dépéciés. Tost il y a tant d'hommes bléciés, les uns ès bras, autres ès testes, que li veoirs est deshonnestes. Li fourier trop bien se défendent;* mais enfin prêts d'être accablés par le nombre, (ils étoient à peine un contre trente) ils envoyerent demander du secours au comte de Bourgogne, d'autres disent au comte de Boulogne. *Sire, dit le messager en ses complaintes, mal va l'affaire devant Saintes : car plusieurs à mort se dégratent; se nos François qui se combattent .... ne sont en l'eure secourus.... jamais n'en verrez pié ne queue.* Le comte, à cette nouvelle, dépêche au roi pour l'avertir de ce qui se passe, double lui-même le pas à la tête de l'avant-garde qu'il commandoit, fond sur les Anglois, tue de sa main le châtelain de Saintes qui portoit l'enseigne du comte de la Marche, & rétablit une seconde fois l'égalité entre les combattants. Louis arrive sur ces entrefaites : l'action devient générale : une escarmouche que le hasard seul avoit engagée, se termine enfin par une grande bataille entre deux grands rois, qui ne s'atendoient à rien moins.

AN. 1242. Guil. Guiart, p. 137.

Guil. Nang. p. 338.

On entendit aussi-tôt l'air retentir des cris ordinaires de *Montjoie Saint-Denis* de la part des François, & de *Réclistes* du côté des Anglois. Tout combattit avec fureur : le François vouloit conserver la gloire du jour précédent, l'Anglois cherchoit à réparer sa perte. La victoire fut long-temps douteuse : on n'en a guere vu de plus opiniâtre & de plus sanglante. Mais enfin elle se déclara pour Louis : l'ennemi fut enfoncé de tous côtés. Henri donna encore le premier exemple de fuir. Toute son armée le suivit, *du tout en tout desconfite, & vers la ville se rabrive.* Jean des Barres, six chevaliers, & quelques autres braves François, emportés par leur courage, les poursuivent avec trop d'ardeur, entrent dans Saintes pêle-mêle avec eux, & sont faits prisonniers. On compte parmi les Anglois qui furent pris en fuyant, ou les armes à la main, vingt-deux chevaliers, *trois clercs richement*

Guil. Guiart, p. 138.

Ibid.

AN. 1242.

rentés, cent vingt hommes d'armes, & une infinité de gens de pied. On ne dit rien du nombre de leurs morts; mais leur opiniâtreté dans le combat, la confusion épouvantable qui accompagna leur fuite, la fureur avec laquelle ils furent poursuivis jusque dans leur retraite; tout annonce un grand carnage. Il fut tel que le malheureux Henri crut sa perte inévitable. Ainsi au-lieu de penser à réparer sa disgrace, ou du-moins à la porter en homme de cœur, il prend dès la nuit même une résolution de désespéré, se jete sur le plus vîte de ses chevaux, abandonne Saintes, & pique à toute bride vers Blaye, place très forte dans le Bordelois. Officier & soldat, tout imite l'exemple du souverain. On s'écrase aux portes. Bientôt le chemin est couvert d'un monde de fuyards que personne ne poursuit: maîtres, valets, cavaliers, piétons, tout fuit à la débandade, sans provisions, sans vivres. On n'avoit donné ordre à rien; rien ne fut sauvé, ni chariots, ni hardes, ni même la chapelle du roi fugitif, qui étoit fort riche, tant en ornements qu'en reliques.

Matth. Par.

Suites de cette victoire.

Aussi-tôt Saintes ouvre ses portes au vainqueur: il y fut reçu avec une extrême joie du peuple, des magistrats & du clergé. Cet exemple de soumission eut beaucoup d'imitateurs. Les plus considérables furent le sire de Pons & les seigneurs de Mortagne & de Mirebeau. Celui-ci, nommé Bertolde, dans la triste nécessité ou de changer de maître, ou de s'ensevelir avec sa famille sous les ruines de sa place, alla trouver Henri, & se jetant à ses pieds, lui demanda les larmes aux yeux, s'il pouvoit atendre que l'Angleterre le délivrât en cas d'un siege, ou si sa majesté lui ordonnoit de se défendre au péril de sa vie, même sans espérance de secours. Le monarque touché d'une fidélité si rare, lui donna tous les éloges qu'elle méritoit: puis d'un ton qui ne le faisoit point paroître au-dessus de sa mauvaise fortune, il ajouta que loin de pouvoir garantir les autres, il n'étoit pas en état de se défendre lui-même; qu'il le quitoit de toutes choses, & le laissoit en pleine liberté de pourvoir à l'avantage de sa maison. Bertolde sur cette réponse se rend au camp de Louis, & l'abordant avec une contenance noble & fiere, respectueuse néanmoins: « Sire, lui dit-il, je suis à vous, moins

Math. Par.

» cependant par un choix volontaire, que par la fatalité des » circonstances. Si mon ancien maître ne m'avoit pas rendu » à moi-même, vous n'auriez obtenu mon hommage que » les armes à la main ; mais puisque je suis libre de me don» ner à vous, je ne cesserai d'y être que lorsque vous ne vou» drez plus de moi ». Louis avoit le cœur grand : il fut touché de cette généreuse franchise, & montra qu'il étoit digne d'avoir de pareils sujets. « Je vous reçois avec joie, répondit» il en lui tendant la main, donnez-vous à moi de même. » Je vous rends votre place, gardez-la pour votre nouveau » seigneur : je m'en croirois moins assuré en d'autres mains ». AN. 1242.

Le comte de la Marche se soumet, & fait sa paix à des conditions fâcheuses.

Nang. ibid. p. 339.

Hugues de son côté cherchoit à conjurer l'orage, & n'oublioit rien pour conserver le peu qui lui restoit. Tout occupé de ce soin, il envoie l'aîné de ses fils solliciter auprès de son vainqueur une grace qu'il ne méritoit point, au jugement même des historiens étrangers. L'insulte faite au comte de Poitiers, frere du roi, son seigneur, la France exposée par ses intrigues à une ruine presque certaine, un repentir enfin inspiré par la seule impossibilité de se défendre, tout sembloit exiger une vengeance éclatante ; mais Louis sçavoit également dompter les rebelles audacieux, & pardonner à ceux qui se soumettoient, par quelque motif que ce fût. Il crut néanmoins devoir à la sûreté de l'Etat & à sa gloire, de ne traiter avec le comte qu'à des conditions assez rigoureuses, pour ôter aux factieux toute envie de brouiller. Les principales sont que *Hugues de Lusignan, Isabelle sa femme, Hugues le Brun, Gui & Geofroi de Lusignan, ses fils, se soumettent avec leur terre haut & bas* (absolument sans restriction) *à la volonté du seigneur roi ;* « qu'ils renoncent pour toujours aux » places conquises sur leur maison pendant cette guerre, » telles que Saintes, Montreuil, Frontenai, Langeai, Saint-» Gelai, Preic, Tonnai-Boutonne, & plusieurs autres, qui » demeureront au comte de Poitiers avec toutes leurs dépen» dances * : qu'ils lui abandonnent en outre le grand fief de

Du Cange, sur l'Hist. de S. Louis, p. 48, 49.

* Il y a dans le texte : *Le seigneur roi, avant de nous recevoir en grace, nous a dit qu'il retenoit pour le seigneur roi son frere, comte de Poitiers, tout ce qu'il avoit conquis sur nous : ce que nous lui avons accordé.* Seroit-ce une faute du copiste, ou donnoit-on encore le nom de roi aux fils & freres du roi ?

AN. 1242.

» l'Aunis avec l'hommage du sire de Pons, de Geofroi de » Ranconne, de Geofroi de Lusignan, & de ce que le comte » d'Eu tenoit ci-devant dans leur mouvance: qu'ils quitent » le seigneur roi de la pension de cinq mille livres tournois » qu'il leur payoit tous les ans, en exécution du traité de » Vendôme: que toutes les conventions faites jusqu'ici en » leur faveur, seront regardées comme nulles: que le mo- » narque poura faire paix ou treve avec l'Angleterre sans les » y comprendre, mais qu'il veut bien s'obliger à ne les point » soumettre malgré eux aux Anglois: enfin que le comte de » la Marche fera hommage-lige *contre tous les hommes & » toutes les femmes qui peuvent vivre & mourir*, tant au roi pour » le comté d'Angoulême, pour Castres, pour Coignac, pour » Jarnac, qu'au comte de Poitiers pour Lusignan, pour le » comté de la Marche, & pour toutes leurs dépendances ».

On employa deux jours à régler ces articles. Il y en avoit un autre qui portoit que le comte se rendroit en personne au camp du monarque, pour ratifier lui-même le traité. Il y vint en effet avec sa femme & ses deux autres fils. Tous se jeterent aux pieds de Louis, fondant en larmes, moins sans doute par un véritable repentir, que par le désespoir réel de se voir réduits à une pareille humiliation. « Monseigneur & » mon roi, dit Hugues en *poussant de violents sanglots*, vous » voyez à vos genoux un malheureux qui se reconnoît in- » digne de toute grace, parce qu'il a joint l'insolence à l'in- » justice; mais oubliez son crime pour ne vous souvenir que » de votre clémence: c'est d'elle seule qu'il atend son par- » don ». Le roi qui avoit des entrailles de miséricorde pour tout coupable qui avouoit humblement sa faute, ne lui donna pas le temps d'en dire davantage: il releva aussi-tôt la comtesse avec une bonté aussi sincere, que la soumission de cette princesse paroissoit forcée, & se contenta d'exiger que son mari accompagnât ses troupes contre le comte de Toulouse qu'il avoit pareillement résolu de châtier.

Guil. Nang. p. 339.

Louis envoie des troupes contre le comte de Toulouse qui demande la

Raymond en effet, oubliant que depuis quinze ou seize ans il n'avoit d'autre apui que le roi, s'étoit déclaré non-seulement contre son protecteur, mais même contre sa fille & son gendre. Le desir de recouvrer ce qu'il avoit perdu par le

traité de Paris, effaça de son cœur le souvenir de toutes les graces qu'il avoit reçues. Assuré des rois de Navarre, de Castille & d'Aragon, du vicomte Trencavel, des comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminge & de Rhodès, des vicomtes de Narbonne, de Lautrec, de Lomagne, & d'un grand nombre d'autres seigneurs les plus puissants du pays, il conclut une ligue offensive & défensive, avec le comte de la Marche, dont il voulut même épouser une fille, nommée Marguerite. Quelques-uns prétendent qu'il l'épousa réellement, quoique cela ne pût se faire sans dispense; car Raymond étoit petit-fils de Constance, fille de Louis *le Gros*; & la comtesse de la Marche, mere de Marguerite, étoit née d'une Alix de Courtenai, petite-fille du même Louis. Mais le Toulousain outré d'avoir été forcé de donner la princesse Jeanne sa fille au comte de Poitiers, ne vouloit point qu'elle fût son héritiere: exemple qui prouve bien, dit Mezeray, qu'entre les grands, honeur, parenté, alliance, & conscience, cedent facilement à l'intérêt & au caprice.

AN. 1242. paix, & l'obtient.

Abr. chron. t. 1, part. p. 719.

Une grande maladie cependant manqua d'ensevelir le rebelle avec tous ses projets: elle les suspendit du-moins pour quelque temps. Alors il donna de grandes marques de repentir, promit de réparer tout le mal qu'il avoit fait, & reçut l'absolution avec toutes les aparences de la plus sincere piété. Mais Raymond mourant & Raymond en santé, étoient deux hommes très différents: bientôt toutes ses bonnes résolutions s'évanouirent. Il se met en campagne, porte le fer & le feu dans les domaines du roi, défait quelques troupes du monarque, s'assure du Rasez, du Minervois, du Termenois, & de quelques autres pays voisins; se rend maître du Carcassez, force Albi, s'empare du Narbonnois & de sa capitale, & reprend le titre de duc de Narbonne qu'il avoit solennellement cédé. Louis informé de cette révolution, détacha l'ancien comte de Bretagne, le comte de la Marche, & une partie de son armée, pour aller s'oposer à de si rapides progrès. On ignore les circonstances de cette expédition. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le comte, en trahissant son souverain, étoit lui-même trahi par ses vassaux. La victoire de Taillebourg, suivie de celle de Saintes, avoit répandu la

AN. 1242.

consternation dans tous les esprits : chacun ne songea qu'à faire son accommodement avec le vainqueur, même au préjudice de celui qui les avoit engagés dans la révolte. On en trouva le prétexte dans l'assassinat de Guillaume Arnaud, de l'ordre de saint Dominique, inquisiteur de la foi ; d'Etienne, frere mineur, son collegue, & de plusieurs autres clercs leurs associés, qui furent massacrés dans le palais du comte à Avignonet, les uns à coups de fleche, d'autres à coups de hache : ceux-ci à coups de lance, ceux-là à coups de couteau. En vain le malheureux Raymond désavoua cette action barbare, qu'il punit même très sévérement dans la suite : on s'obstina à l'en rendre responsable, parce qu'il n'en fit pas justice sur-le-champ.

Guil. de Pod. chap. 45.

Le comte de Foix, gagné par le roi, en prit occasion de dégager sa parole, & de secouer la domination du prince Toulousain, protestant qu'il ne reconnoîtroit jamais pour son seigneur, ni n'assisteroit de ses armes un fauteur d'hérétiques, & un persécuteur déclaré des catholiques. Il s'engagea même de servir le roi contre ce prétendu tyran. Louis de son côté promit de le recevoir lui & ses successeurs au nombre des vassaux immédiats de la couronne, pour les domaines qu'ils tenoient auparavant en fief des comtes de Toulouse, & les tira effectivement pour toujours de leur mouvance. Cet exemple fit effet. On s'empressoit de tous côtés à rentrer dans les bonnes graces du souverain. Raymond épouvanté de cette défection presque générale, envoya l'évêque de Toulouse pour faire des propositions de paix : mais soit qu'il crût que l'état des affaires lui feroit tout obtenir, soit qu'il comptât encore sur le roi d'Angleterre qu'il avoit été trouver furtivement à Bordeaux, où tous deux avoient juré de s'aider mutuellement, & toujours contre le roi & ses alliés, il parloit moins en coupable qui solicite son pardon, qu'en vainqueur qui veut imposer la loi. On ne lui répondit qu'en faisant partir un corps d'armée sous les ordres de Hugues, évêque de Clermont, & d'Imbert de Beaujeu, pour aller l'ataquer jusque dans ses domaines, & le forcer de rentrer dans le devoir. Enfin pressé de toutes parts, il se soumit absolument & sans restriction à la volonté du

Rymer, Act. publ. t. 1, pag. 144.

monarque,

monarque, qui accepta ses soumissions d'autant plus volontiers, qu'il faisoit plaisir à la reine Blanche sa mere, cousine germaine du comte. On blâma beaucoup cette princesse, dit un auteur du temps, d'avoir eu trop d'indulgence en cette occasion; mais elle n'agit, ajoute-t-il, que par zele pour l'Etat, & dans le dessein d'y rétablir la paix. AN. 1242. *Guil. de Pod. ibid.*

Aussi-tôt le roi dépêcha Ferri Pâté, maréchal de France, Jean le Jay, chevalier de mérite, & Guillaume de Limoges, son clerc, pour aller en Provence recevoir les suretés que le comte avoit promis de donner. Saint-Rome dans le Lauraguais fut le lieu de la conférence. Raymond y confirma par écrit ce qu'il avoit offert par ses envoyés, s'engagea de restituer tout ce qu'il avoit pris par lui-même ou par ses alliés, & jura d'observer en son entier le traité de Paris. Sur de telles assurances on lui accorda une treve, qui quelque temps après fut suivie d'une paix enfin durable. Le comte, pour la consommer, s'étoit rendu à Lorris, où le monarque tenoit sa cour. Ce fut là que toute la fierté de ce malheureux prince acheva de s'éclipser: il déclare qu'il abandonne sans aucune condition, & ses terres, & ses vassaux, & sa propre personne à la miséricorde du roi: jure de lui faire prêter serment de fidélité par tous les barons, châtelains, chevaliers, & habitants des bonnes villes de son obéissance: promet de lui remettre entre les mains les châteaux de Puicelsi en Albigeois, de Najac en Rouergue, de Laurac dans le Touloufain, & de Penne en Agénois, pour les garder pendant cinq ans: enfin il ratifie de nouveau le traité de Paris, avec serment d'abattre & de raser, au premier ordre du souverain, tout ce qu'il a fait faire de nouvelles fortifications. On ajoute que pour donner au roi une nouvelle preuve de la sincérité de son repentir, il lui sacrifia les lettres par lesquelles l'empereur l'animoit à la révolte. Il seroit difficile de pénétrer les motifs de cette conduite étrange du monarque Allemand. Louis, malgré les grands avantages qu'on lui offre, refuse constamment de prendre les armes contre Frédéric: Frédéric, sans autre espérance que de brouiller, souleve contre Louis une partie de son royaume. Que de générosité d'un côté! que de duplicité de l'autre! AN. 1243. *Preuves de l'Histoire de Languedoc, p. 418.* *Phil. Mousk. p. 204.*

AN. 1243.

Telle eſt la ſupériorité de la vraie vertu ſur la politique abandonnée à elle-même.

Etat déplorable du roi d'Angleterre: il ſollicite une treve qui lui eſt accordée pour cinq ans.

Pendant qu'on négocioit la paix du comte de Toulouſe, le roi d'Angleterre ne ſe trouvant pas encore en ſureté dans Blaye, gagna Bordeaux à toute bride, & ne ſe crut hors de danger que lorſqu'il eut mis la Garonne entre lui & les François. D'abord il donna quelques ordres pour faire des levées; mais pillé par les Gaſcons qui prirent ſon argent, & ne lui amenerent point de troupes, abandonné enfin de tous ceux qui l'avoient apelé en France, il envoya demander une tréve, offrant cinq mille livres ſterlings pour dédommager le monarque des frais de la guerre. Louis délibéra long-temps ſur cette propoſition: c'étoit un coup d'Etat de chaſſer entiérement les Anglois, qui depuis leur établiſſement dans le royaume, n'avoient ceſſé d'en troubler le repos: la conjoncture paroiſſoit extrêmement favorable: il ſe laiſſa fléchir néanmoins, vaincu par les priéres de pluſieurs, touché d'ailleurs de ce que ſouffroit ſon armée conſidérablement affoiblie par les maladies. Les grands & les petits mouroient en foule, les uns de chaud, de faim, ou de ſoif; les autres de fievres peſtilentes: on a écrit qu'il y périt plus de vingt mille hommes de toutes conditions. Le roi lui-même ne put échaper à la malignité de la contagion: il en fut ataqué avec une grande violence, & la délicateſſe de ſa complexion faiſoit trembler pour ſes jours. Il accorda donc au monarque Anglois ce qu'il demandoit avec tant d'inſtance, & la treve fut conclue pour cinq ans. Rien ne pouvoit arriver de plus heureux pour les ſeigneurs de la ſuite de Henri: tous étoient réduits à la derniere miſere: tous quiterent l'armée ſans congé pour regagner leur pays. Mais n'oſant s'embarquer en Gaſcogne, parce que l'ancien comte de Bretagne, feignant d'ignorer l'accommodement, infeſtoit la Manche; ils firent demander des paſſeports qui leur furent, pour ainſi dire, prodigués. C'eſt une ſorte de grace, diſoit Louis, que je ne refuſerai jamais à mes ennemis. Ils traverſerent donc toute la France pour ſe rendre à Calais, & en furent quites pour quelques railleries qu'il leur falut eſſuyer. Quelques-uns de ces courtiſans qui n'ont ſouvent d'autre mérite que

Guil. Nang. p. 596.

Rymer, Act. publ. t. 1, p. 146.

le triste talent d'amuser le prince par des médisances ingénieusement tournées, voulurent aussi mêler Henri dans leurs plaisanteries: Louis leur imposa silence d'un ton très sérieux: « Quand ce ne seroit pas, dit-il, fournir au roi mon frere, » un prétexte de me haïr, sa dignité mérite bien qu'on en » parle avec respect: il faut espérer que les aumônes & les » bonnes œuvres qu'on lui voit faire, le tireront du mauvais » état où les méchants l'ont jeté par leurs conseils impru» dents ». Sentiment vraiment digne d'un héros, qui trouve toujours des motifs de faire grace à un ennemi malheureux. Le saint monarque fit plus encore: il usa des plus rudes menaces pour obliger le comte de Bretagne à laisser la mer libre. Le roi d'Angleterre en profita pour retourner dans son royaume, où il arriva dénué de tout, & chargé de dettes immenses, au-lieu des lauriers qu'il s'étoit promis.

AN. 1243.

Matth. Par. p. 596.

Ainsi finit cette guerre dangereuse, qui sembloit devoir ensevelir la France sous ses propres ruines. Guerre civile, elle fut alumée par des vassaux également redoutables par leurs qualités personnelles, par leurs alliances, par l'étendue, les richesses & la puissance de leurs domaines. Guerre étrangere, elle fut projetée par les rois d'Aragon, de Navarre & de Castille, conseillée par un grand empereur, entreprise & soutenue par un monarque puissant en hommes & en argent. Louis, presque seul, trouva dans son intrépidité de quoi faire face à tant d'ennemis réunis; & seul contre tous, les réduisit tous à demander quartier ou pardon. L'Aragonois bloqué en quelque sorte par le comte de Foix & les autres seigneurs que le saint roi avoit sçu mettre dans ses intérêts, n'osa tenter le passage des Pyrénées: le Navarrois n'eut pas la hardiesse de se déclarer ouvertement: le Castillan ne jugea pas à propos de paroître: Frédéric ne remporta d'autre prix de ses intrigues que la honte, toujours inséparable de la mauvaise foi: Henri fut battu deux fois, & forcé de regagner Londres dans l'état du monde le plus pitoyable: enfin les vassaux de France humiliés, domptés, atterrés, furent contraints de rentrer dans leur devoir pour n'en plus sortir. Quand on songe que Louis n'avoit guere que vingt-huit ans lorsqu'il exécuta de si grandes choses, & que son cara-

AN. 1243.

ctere étoit encore fort au-dessus de sa fortune, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'un tel prince étoit né pour commander à l'univers par ses grandes qualités, & pour en faire le bonheur par ses vertus. Aussi-tôt le vainqueur retourne à Paris, & y est reçu avec la joie que les habitants de cette capitale ont accoutumé de faire paroître quand ils voient revenir leur roi couvert de gloire : joie qui augmenta encore par la naissance d'un prince dont la reine Marguerite accoucha dans le même temps. Il fut tenu sur les fonts par l'abbé de Saint-Denis, baptisé par l'évêque de Paris, & nommé Louis comme son aïeul & son pere.

Guil. Nang. p. 340.

Le cardinal de Fiesque est élu pape : on négocie inutilement pour la paix d'Italie.

Le saint Siege étoit encore vacant. Frédéric en rejetoit la faute sur les cardinaux, & les cardinaux sur Frédéric, qui retenoit leurs confreres prisonniers. C'est ce qui l'obligea de les délivrer pour la plupart ; mais voyant que l'élection du pape n'avançoit pas davantage, il résolut de la presser par la terreur de ses armes : il fit investir Rome & porta la désolation sur toutes les terres de l'église. Ce moyen lui réussit. On lui promit de lui donner au plutôt satisfaction, & il retira ses troupes. Les François de leur côté, indignés de tous ces délais, envoyerent signifier au sacré college, que s'il ne faisoit cesser une vacance si pernicieuse au repos de la chrétienté on trouveroit moyen de supléer à cette coupable négligence, en élisant un pape en-deçà des Monts : menace, dit Mathieu Paris, qui n'étoit pas une entreprise nouvelle, puisqu'ils en avoient le privilege accordé par saint Clément à saint Denis, lorsqu'il lui donna l'apostolat sur les peuples d'Occident. C'est bien dommage qu'une prérogative si singuliere ne se trouve apuyée que sur le seul témoignage de cet écrivain. Les cardinaux cependant, pressés & sollicités de toutes parts, élurent enfin d'un consentement unanime Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison de Lavagne, cardinal prêtre, & chancelier de l'église Romaine. C'étoit un homme d'une capacité profonde, & d'un caractere, à ce qu'il paroissoit, doux & facile, qui jusque-là avoit fait tous ses efforts pour modérer l'humeur impérieuse de son prédécesseur : il étoit de plus ami particulier de l'empereur : on avoit sujet d'espérer qu'il pacifieroit toutes choses. Mais ce prince habile &

Matth. Par. p. 532.

pénétrant, en aprenant l'exaltation du prélat, dit à ses ministres qui s'en réjouissoient: *Le cardinal de Fiesque étoit mon ami : le pape Innocent IV* (c'est le nom qu'avoit pris le nouveau pontife) *sera peut-être mon plus dangereux ennemi.* Il ne laissa pas néanmoins de lui envoyer faire offre de toute sa puissance pour la gloire & la liberté de l'Eglise, *sauf les droits & l'honeur de l'Empire & des royaumes qu'il possédoit.* Fatale restriction qui étoit une source intarissable de querelles entre les deux puissances. L'ambassade toutefois fut reçue favorablement. On nomma de part & d'autre des commissaires pour traiter d'un accommodement. Chacun exposa ses sujets de plaintes. Le comte de Toulouse, que ses propres affaires avoient apelé à Rome, sollicita vivement pour l'empereur. Enfin tout paroissoit concilié : les agents de Frédéric promirent de la part de leur maître toutes sortes de soumissions au pape, & lui en firent un serment solennel.

Villani, l. 6, c. 4.

Mais bientôt, dit un écrivain moderne, il parut que cette réconciliation *n'étoit qu'un jeu de théâtre, & l'on a peine à voir de quel côté étoit le masque, s'il n'étoit de tous les deux.* L'empereur fut de nouveau frapé d'anathême, & le pape ordonna de le publier par-tout. Un curé de Paris, homme jovial, monte en chaire, la Bulle d'Innocent à la main. « Vous sçavez, mes freres, dit-il, que j'ai ordre de fulminer une excommunication lancée contre Frédéric : j'en ignore le motif : tout ce que je sçais, c'est qu'il y a entre ce prince & le pontife Romain de grands différends & une haine irréconciliable. Dieu seul connoît qui des deux a tort. C'est pourquoi de toute ma puissance j'excommunie celui qui fait injure à l'autre, & j'absous celui qui la souffre au grand scandale de toute la chrétienté ». Cette plaisanterie fit rire tout Paris. L'empereur qui l'aprit des premiers, envoya des présents considérables au facétieux prédicateur; mais le pape, qui n'entendoit pas raillerie, le châtia de son indiscrétion, & lui imposa une sévere pénitence.

La Chaise, histoire de saint Louis, t. 2, p. 387.

Math. Par. p. 575.

Précautions du roi pour prévenir les troubles dans son Etat.

Tandis que l'Italie étoit plus déchirée que jamais par les guerres civiles, Louis, toujours occupé du soin de maintenir la tranquilité dans son Etat, entreprit une chose qui étoit contre un usage reçu de tout temps, mais qui lui parut de la

AN. 1243. derniere importance pour le repos de ses peuples. Plusieurs seigneurs & gentilshommes ses sujets avoient des fiefs en Angleterre. La coutume étoit, quand la guerre s'allumoit entre les deux nations, que ceux qui se trouvoient vassaux des deux côtés, servoient en personne celui dont ils dépendoient principalement : ce qu'ils tenoient de l'autre demeuroit saisi entre ses mains jusqu'à la paix. Alors tout étoit fidélement restitué. Il y avoit sur cela divers réglements qui s'observoient avec assez d'exactitude, non-seulement dans les guerres de souverain à souverain, mais encore dans celles que les gentilshommes fiéfés prétendoient avoir droit de se faire les uns aux autres. On reconnut enfin, par une triste expérience, que c'étoit fournir aux factieux, sinon un prétexte, du-moins une occasion d'entretenir des intelligences secretes avec l'ennemi. Le saint roi crut que la sureté de son royaume exigeoit qu'il abolît ce dangereux usage, du-moins à l'égard de l'Angleterre, où les esprits brouillons étoient toujours sûrs de trouver un asyle. Aussi-tôt il mande les intéressés à Paris, leur ordonne de ne garder de terres que dans l'un des deux Etats, & leur en laisse le choix, allégant à ce sujet ce passage de l'évangile : *Personne ne peut servir en même temps à deux maîtres*. Tous obéirent, les uns par complaisance, les autres par crainte : quelques-uns passerent au service du monarque Anglois, la plupart s'attacherent au roi, qui sans doute les dédommagea de ce qu'ils abandonnoient pour lui. A cette nouvelle, Henri, qui avoit le talent de toujours faire mal ce qu'il auroit pu bien faire, se livra à toute l'impétuosité de son tempérament : sans garder aucune mesure, sans proposer aucune option, il confisqua toutes les terres que les François, sur-tout les Normands, possédoient dans ses domaines. Ceux-ci, vivement irrités de cette conduite, firent tous leurs efforts pour la faire regarder comme une infraction à la treve, & Louis eut besoin de toute son autorité pour les empêcher de courir aux armes.

Idem, p. 603.

Il exempte le comte de la Marche & le vicomte de Limoges de se justifier par le duel.

Toutes les vues du sage monarque se portoient au maintien de cette paix, qui fait la richesse & le bonheur des peuples. Hugues, comte de la Marche, vers ce même temps, fut accusé de trahison, & mandé avec d'autres seigneurs de

Poitou. Il obéit, se présenta innocent ou coupable, traita l'accusation de calomnie, & demanda justice. On alloit l'envoyer en prison pour le convaincre ou pour le justifier, selon les formes établies, lorsque le dénonciateur, l'un des plus vaillants hommes de son siecle, dit qu'il n'avoit point d'autre preuve que son épée, ni d'autres formes à garder que la loi de l'Etat dans pareilles circonstances: qu'il étoit prêt à faire voir par la mort de l'un ou de l'autre, qui des deux ne parloit pas le langage de la vérité. Hugues accepta le défi avec toutes les marques de la plus entiere confiance. Mais l'aîné de ses fils prosterné aux pieds du roi, lui remontra humblement qu'il étoit honteux qu'un homme de cet âge & de cette dignité eût à défendre son honeur contre un aventurier; qu'il y avoit plus de proportion entre lui qui parloit & l'accusateur; qu'il s'offroit enfin de prouver l'innocence de son pere par telle maniere de combat qu'on lui prescriroit. Il ne put néanmoins rien obtenir. Le comte de Poitiers soutenoit, au contraire, que l'innocent ne devoit point périr pour le coupable; qu'il n'étoit pas juste que la perfidie du pere trouvât l'impunité dans la valeur du fils; qu'il faloit en un mot que le comte parût un traître jusqu'au bout. Déja les juges étoient nommés, les armes réglées, le jour & le lieu du combat assignés, lorsque Louis, qui n'avoit d'abord résisté aux tendres représentations du jeune Lusignan, que par complaisance pour Alfonse son frere, se laissa enfin fléchir par la considération du triste sort du malheureux vieillard, objet bien capable de toucher un cœur comme le sien. Il voulut bien tenir Hugues pour innocent, ou du-moins lui fit grace; le comte de Poitiers imita son exemple: l'accusateur se rendit lui-même, & la loi demeura sans ateinte.

AN. 1243. *Idem, p. 603.*

Ce fut encore par un effet de ce généreux penchant à la clémence, qu'il arrêta la fougue de deux combatants qui alloient aussi se couper la gorge par l'autorité des loix. La vicomtesse de Limoges, pour supléer par artifice au défaut de fécondité, suposa une fille à son époux. Gui, c'étoit le nom du vicomte, persuadé qu'il n'avoit point de part à la naissance de cet enfant, traita sa femme d'adultere, l'enferma dans une étroite prison, & fit expirer dans les flammes une

La Chaise, histoire de S. Louis, t. 1, p. 381, 82.

AN. 1243.

demoiselle qu'il soupçonna d'avoir contribué à l'infamie de cette infidele épouse. Ce fut envain que l'infortunée vicomtesse avoua tout, protesta de son innocence, & jura que l'enfant n'étoit non plus d'elle que de son mari : celui-ci toujours obstiné à croire son deshoneur malheureusement trop réel, ne regarda son aveu que comme une invention grossiere, bien moins croyable que le crime qu'on vouloit couvrir. Ainsi elle n'atendoit de jour en jour qu'un traitement pareil à celui de sa suivante : traitement sans doute bien dur dans un Etat où la loi ne condamnoit les adulteres qu'à une amende pécuniaire, ou à courir tout nus par toutes les rues de la ville. Mais enfin la suposition se vérifia si clairement que l'époux en fut satisfait : ce qui le jeta dans un nouvel embaras. Un gentilhomme, frere de la demoiselle si brusquement sacrifiée, demanda raison d'une telle barbarie, & fit apeler le comte en duel devant le roi. On ne peut douter que Louis n'eût en horreur une si abominable maniere de procéder : il ne paroît pas néanmoins qu'il pensât encore à suprimer la loi qui l'autorisoit. C'étoit alors une chose si commune, que même dans les tribunaux ecclésiastiques, on ordonnoit tous les jours ces sortes de combats singuliers : les clercs se batoient comme les autres, ou faisoient batre des laïques pour eux. Le religieux monarque évita toujours d'en venir à ces excès, pour peu qu'il y trouvât de disposition dans les parties. C'est ce qui arriva dans cette affaire. Elle fut accommodée par ordre de la reine, le gentilhomme se désista, & le vicomte pardonna à sa femme le crime de suposition, charmé de n'en avoir point d'autre à lui reprocher.

Du Cange, Gloss. au mot trotari.

Le pape s'enfuit de l'Italie.

L'empereur cependant, tout occupé du soin de faire des alliés puissants, fit demander la princesse Isabelle, sœur du roi, pour son fils Conrad, élu roi des Romains, seul héritier des royaumes de Sicile & de Jérusalem, & des terres de la maison de Souabe en Allemagne. L'alliance étoit très favorable : le prince avoit seize à dix-sept ans, la princesse dix-neuf : Conrad étoit d'une figure aimable, Isabelle joignoit à une rare beauté une vertu plus rare encore : tous deux sortoient du plus beau sang du monde. Frédéric souhaitoit ardemment cette union, dans la pensée qu'elle mettroit la

Joinv. p. 170.

France dans ses intérêts : Louis ne la désiroit pas moins, dans la persuasion que sa sœur ne pouvoit trouver un parti plus noble : la seule Isabelle n'y voulut point entendre. Elle avoit des vues bien plus hautes, & répondit au pape qui lui en écrivit d'une maniere propre à la persuader, si quelque chose l'eût pû, que dans la religion chrétienne une vierge consacrée à Dieu, étoit bien au-dessus d'une impératrice. Innocent, qui avoit cru voir la paix de l'Italie dans cette alliance, admira la généreuse résolution de la princesse, & gémit sur les suites de son refus. Le malheureux pontife étoit poussé vivement par l'empereur, qui, maître de la mer & de tous les passages des Alpes, lui coupoit toute communication avec les autres princes. Dans cette extrémité, il résolut de se retirer ; mais il eut grand soin de tenir sa résolution secrete. Averti enfin que trois cents chevaliers Toscans devoient venir pour le prendre à Sutri, il quite les marques de sa dignité, prend un habit de cavalier armé à la légere, monte sur un excellent coureur, & arrive à-travers mille dangers à Gènes sa patrie. AN. 1243.

De-là il écrivit au chapitre de Cîteaux une longue lettre, où après avoir déploré avec beaucoup d'éloquence les persécutions que l'empereur lui faisoit soufrir, il conjuroit tout l'ordre de se jeter aux pieds de Louis, qui devoit se trouver à leur assemblée, pour lui demander un asyle en France, & sa protection *contre le fils de satan*. Le roi se rendit en effet à Cîteaux, accompagné de la reine sa mere, des comtes d'Artois & de Poitiers, ses freres ; de la princesse Isabelle, du comte de Boulogne, du duc & de la duchesse de Bourgogne, & d'un grand nombre d'autres personnes de considération. L'abé, à la tête de cinq cents religieux, vint au-devant de lui en procession. Louis descendit de cheval pour recevoir leurs complimens ; & étant entré dans leur chapitre, suivi de toute sa cour, il vit avec étonnement toute cette foule de solitaires vénérables par leurs cheveux blancs, & encore plus par la sainteté de leur vie, se prosterner à ses pieds en versant des larmes. Emu de ce spectacle, il se met lui-même à genoux les fait relever, & leur demande ce qu'ils souhaitent de lui. Alors l'abé prenant la parole, lui représenta que les rois de

On lui refuse un asyle en France, en Aragon, en Angleterre.

Ibid.

An. 1243. France avoient toujours été les plus fermes colonnes de l'église Romaine; que son bisaïeul, Louis le Jeune, avoit donné asyle dans son royaume au pape Alexandre III contre l'aïeul de l'empereur; qu'Innocent lui demandoit la même grace, & lui promettoit les mêmes bénédictions du ciel; que tout l'ordre enfin le conjuroit par tout ce que la religion a de plus sacré, de ne pas refuser sa protection au successeur de saint Pierre, qu'un prince également ambitieux & cruel persécutoit à outrance.

Louis, à qui sa bonté naturelle ne fit jamais oublier ce qu'il devoit aux loix & à l'Etat, répondit qu'autant que son honeur le permettroit, il défendroit l'église contre les insultes de ses persécuteurs; qu'il recevroit même le pape avec joie, si c'étoit l'avis des barons, qu'un roi de France ne pouvoit se dispenser de consulter dans de pareilles circonstances. Il assembla donc les seigneurs pour prendre leur avis sur ce sujet. Tous répondirent qu'ils ne soufriroient point qu'Innocent vînt s'établir dans le royaume. On apréhendoit que sa présence n'ofusquât la dignité royale: il y avoit trop de diférence entre un jeune roi & un vieux pontife, consommé dans les affaires. On redoutoit d'ailleurs une puissance qui, dans chaque Etat, établit une autre espece d'Etat où elle est presque absolue: on sçavoit enfin que la cour de Rome étoit toujours à charge à ses hôtes. Ainsi le monarque répondit au saint pere conformément à la décision de l'assemblée, mais dans les termes les plus honêtes. Le roi d'Aragon, aparemment pour les mêmes raisons, lui refusa pareillement l'entrée de ses Etats. Ce double exemple fit impression sur le roi d'Angleterre, qui d'abord avoit donné dans le piege, mais qui sçut heureusement s'en tirer par le conseil des plus habiles gens de sa cour. C'est déja trop, lui dirent-ils, que nous soyons infectés des usures & des simonies des Romains, sans que le pape vienne ici lui-même piller les biens de l'église & du royaume. Le malheureux pontife chassé de tous côtés, ressentit vivement cet afront. On raconte que *Math. Par. p. 660.* dans sa colere il lui échapa de dire: « Il faut nous accommo- » der avec Frédéric, ou le pousser à bout. Quand nous au- » rons écrasé ou aprivoisé ce grand dragon, tous ces petits

» serpentaux n'oseront plus lever la tête, & nous les foule- AN. 1243.
» rons aux pieds sans crainte ». Paroles du-moins inconsidérées, qui choquerent extrêmement les souverains, mais que les préjugés du temps empêcherent de venger.

Il convoque un concile à Lyon.

Innocent néanmoins ne perdit pas courage, & vint à Lyon, qui relevoit alors de l'Empire, mais dont l'archevêque étoit seigneur temporel. Celui-ci le reçut avec respect, & lui céda toute son autorité. Alors il prit la résolution de ne plus garder de mesures, & de pousser l'empereur à bout. Cette fameuse ville, située entre la France, l'Allemagne & l'Italie, pas trop éloignée d'ailleurs de l'Angleterre & de l'Espagne, lui parut un lieu commode pour la convocation d'un concile général : il fit aussi-tôt expédier des lettres circulaires à tous les archevêques, leur ordonnant de venir en personne, non pour juger avec lui suivant leur droit, mais *pour l'aider de leurs conseils*. Tel étoit dans ces anciens temps le despotisme qui régnoit à Rome. On n'y regardoit les évêques que comme de simples ministres faits pour proposer un avis, non pour décider ; privilege qu'on réservoit au seul pontife Romain. Le pape en même temps exhorte les rois à se trouver à cette assemblée ou par eux-mêmes, ou par leurs ambassadeurs, afin d'aviser aux moyens de secourir la Terre-sainte, presque réduite au pouvoir des infideles, d'empêcher la prise de Constantinople que les Grecs assiégeoient, enfin de repousser les Tartares qui avoient déja pillé plusieurs provinces de l'Empire, & dont la multitude & la barbarie étoient à craindre pour les autres pays. Il déplore ensuite le malheur de l'église & la persécution qu'elle soufroit, sans toutefois nommer l'empereur qu'il ne fait que désigner.

Tom. XI. conc. p. 636.

AN. 1244.

Le roi tombe malade à Pontoise.

Tandis que le saint pere ne s'occupoit que de projets de vengeance, la France désolée étoit aux pieds des autels pour demander au Ciel la guérison d'un roi qui faisoit en même temps son bonheur & sa gloire. Ce monarque chéri, *prince de paix & de justice*, arrêté à Pontoise, Joinville dit à Paris, Guillaume Guiart à l'abaye de Maubuisson, par une dissenterie cruelle jointe à une fievre ardente, se voyoit au moment d'aller se réunir à ses peres. La maladie, reste de celle de Poitou dont il ne s'étoit pas bien remis, commença avec

Guil. Nang. apud Duch. t. 5, p. 341.

AN. 1244.

Vie Mss. de saint Louis & de la reine Blanche, page 171.

tant de violence, qu'il se crut en péril dès les premiers jours. Il se mit d'abord en état de comparoître devant le tribunal terrible, & sans atendre qu'on l'avertît de son devoir, il demanda & reçut avec les plus grands sentiments de piété tous les Sacrements de l'église. Il pourvut ensuite à ce qu'il crut de plus important pour le royaume : puis se regardant déja comme parvenu au moment fatal où toute grandeur humaine s'évanouït, il fit venir ses domestiques, les remercia des services qu'ils lui avoient rendus, les exhorta de n'avoir en vue que de servir Dieu en servant celui qu'ils auroient pour maître, & tomba tout-à-coup dans une profonde léthargie, qui lui ôta toute connoissance.

Désolation de la France.

La nouvelle de cet accident fatal fut bientôt portée à Paris, de-là répandue par tout le royaume, où elle mit une consternation générale. Chacun crut sa vie attachée à celle du souverain. On abordoit en foule à Pontoise : barons, archevêques, évêques, abés, tous les grands du royaume y accouroient, & n'osant même demander des nouvelles de ce qui les amenoit, tâchoient seulement d'en découvrir quelque chose sur le visage de ceux qu'ils rencontroient. Les prélats ordonnerent des prieres publiques, & furent prévenus par les peuples. On ne voyoit par les rues que processions, où les plus grands seigneurs mêlés avec la populace, ne pensoient à se distinguer que par leur zele ; les églises toujours pleines, retentissoient des vœux qu'on faisoit pour une santé si précieuse. Le prêtre qui prononçoit la priere, interrompoit le chant par ses pleurs : vieillards, femmes, enfants, tous lui répondoient par des sanglots & par des cris. Mais la désolation redoubla dans le palais, quand on le sentit froid après de violentes convulsions, & qu'on ne douta point qu'il n'eût expiré. La douleur fut alors à son comble. Les deux reines dans ce moment sortirent de sa chambre, & se virent par leur affliction presque réduites au même état que lui. Une des femmes qui le gardoient, croyant qu'il étoit mort, lui vouloit couvrir le visage : mais une autre l'en empêcha ; *& tantôt sur le discort d'icelles dames*, dit Joinville, *Notre Seigneur, touché des larmes, des aumônes, des prieres, des soupirs & des gémissements d'un peuple éploré, ouvra en lui & lui donna*

Hist. de S. Louis, p. 32.

la parole Il revint, étendit les bras, soupira, & prononça assez distinctement ces mots: « La lumiere de l'orient s'est » répandue du haut du ciel sur moi par la grace du Seigneur, » & m'a rapelé d'entre les morts ». AN. 1244.

Aussi-tôt il apele Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, homme célebre par ses écrits & par la sainteté de sa vie, & lui demande la croix, pour faire vœu en la prenant d'aller au secours de la Terre-sainte. Ce fut envain que le sage prélat lui représenta les suites d'un si grand engagement: il insista d'un air si touchant & si impérieux tout ensemble, que Guillaume lui donna enfin cette croix si desirée. Il la reçut avec un profond respect, la baisa, & assura qu'il étoit guéri. En effet, quelques jours après, son mal diminua considérablement, & au bout d'un mois il se sentit plus fort qu'il n'avoit été depuis quatre ans. On atribua sur-tout sa guérison aux prieres des saints martyrs Denis, Rustique & Eleuthere, dont on avoit porté les reliques en procession: *Ce qui ne se faisoit jamais que dans les besoins extrêmes pour la personne du roi ou pour l'État.* Dès que sa santé fut afermie, il revint à Paris goûter le plus grand plaisir qui puisse toucher un bon roi: il se vit tendrement aimé. L'empressement tumultueux du peuple, & la joie répandue sur tous les visages, lui firent mieux sentir la place qu'il occupoit dans tous les cœurs, que n'eussent pu faire des arcs de triomphe ou des harangues étudiées. Aussi s'apliqua-t-il plus que jamais au bonheur de ce même peuple, aux vœux duquel il se croyoit rendu. Lorsqu'on lit le récit de cet évenement, les vives alarmes de la nation, & ces transports inouïs d'alégresse qui succéderent à la plus affreuse désolation, on croit entendre l'histoire de ce qui s'est passé à Metz en 1744. C'est que les vertus qui font les héros & les bons rois, excitent les mêmes sentiments dans tous les siecles.

Il demande la croix, & guérit.

Guil. Nang. ibid.

« Quand la bonne dame reine Blanche sçut, dit Joinville, » qu'il eut recouvert la parole, elle en eut si grande joie, que » plus ne pouvoit: mais quand elle le vit croisié, elle fut aussi » transie, comme si elle l'eût vu mort ». Elle sentoit tout le danger de ce vœu funeste: & connoissant le caractere de son fils, elle prévoyoit que rien ne pouroit le détourner d'un

AN. 1245. *Ibid.*

AN. 1245. *Abrégé de l'hist. imper. 2. partie, p. 100.*

engagement qu'il regardoit comme un lien sacré. Bientôt la douleur de la mere passa dans le cœur de tous les sujets; & les gens éclairés gémirent, dit un de nos plus célebres écrivains, que la France fût si malheureuse par les vertus mêmes qui devoient faire le bonheur du monde. Mais tout-à-coup cette tristesse fit place à la joie de lui voir naître un second prince, qui fut apelé Philippe, du nom de son aïeul, & à qui son courage intrépide mérita le surnom de *Hardi*.

Guil. Nang. Ibid. pag. 342.

Le concile de Lyon cependant fixoit toute l'atention de l'Europe, & les prélats s'y rendoient de toutes parts pour faire leur cour au pape. Ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'Innocent leur exposa avec beaucoup d'éloquence l'extrême disette où l'avoit réduit la persécution de Frédéric & l'incendie de sa garde-robe. Le discours étoit pathétique, il fit impression: ce qui lui procura des sommes prodigieuses, & toutes sortes d'autres secours, qu'il récompensa, dit-on, par des distributions de bénéfices. Hugues, abé de Cluny, outre quantité d'argent & de choses d'un grand prix, lui fit présent de quatre-vingts coureurs richement enharnachés, & si bien choisis, que le pape, en prenant occasion de lui dire qu'il seroit difficile de trouver un meilleur écuyer, le pria de les lui garder, & se déchargea encore de la nouriture. Ce riche don, à ce qu'on prétend, fut reconnu par la collation de l'évêché de Langres, qui donnoit la dignité de pair à ce généreux moine, honeur qu'il ambitionnoit depuis long-temps. L'abé de Cîteaux eut grand peur de ne pas égaler les autres: il sçavoit que le chemin de la faveur n'étoit ouvert qu'à la richesse des offrandes. Celui de Saint Denis, Odon Clément, manqua de ruiner son opulente abaye: zele qui lui valut l'archevêché de Rouen, dont il fut pourvu cette même année. Il eut pourtant le bonheur de ne point mourir sans s'être aquité envers ses religieux: bonheur qu'il dut aux soins de Louis, qui, comme protecteur de l'abaye, ne lui donna point de repos qu'il n'eût restitué tout ce qu'il avoit pillé. Les archevêques & évêques se taxerent de même comme à l'envi: ce qui fit dire que le saint pere étoit venu à Lyon, moins pour y chercher une retraite, que pour ruiner le clergé François.

Math. Paris.

L'ouverture du concile se fit le vingt-six de Juin dans l'abaye de Saint Just. Le roi craignant d'être obligé de prendre trop de part à ce qu'on prévoyoit qui s'y passeroit, ne voulut point s'y trouver en personne: mais il y envoya des ambassadeurs pour presser la croisade & pour porter les esprits à la paix. On y vit Baudouin II, empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse & de Provence, le comte Bigot de la part du roi d'Angleterre; du côté de Frédéric, plusieurs agents, dont le premier étoit Thadée de Suesse, qui joignoit à une grande connoissance des loix une expérience consommée dans l'art militaire; beaucoup de Templiers & d'Hospitaliers en armes pour la défense du pape & des prélats; enfin un grand nombre de guerriers qui faisoient garde jour & nuit sous les ordres de Philippe de Savoie, prince peu né pour l'Eglise, quoique comblé de ses biens. On y comptoit cent quarante, tant archevêques qu'évêques, à la tête desquels étoient les patriarches de Constantinople, d'Antioche & d'Aquilée. Les deux premiers représenterent vivement l'état déplorable de leurs églises, & des Latins de Syrie: les Anglois de leur côté proposerent la canonisation de saint Edme, archevêque de Cantorbéri, dont Dieu faisoit connoître la sainteté par des miracles évidents; mais ce n'étoit point là ce qui avoit fait convoquer le concile: Innocent répondit qu'il y avoit des affaires bien plus pressées.

AN. 1245.

Ouverture du concile de Lyon.

Idem. p. 665.

Thadée le devina, & lui offrit hardiment au nom de son maître, pour rétablir la paix, de faire tous ses efforts pour réunir l'Eglise Grecque à l'Eglise Romaine, d'ataquer les infideles dans tous les endroits où il les trouveroit, d'aller en personne à la Terre-sainte pour y rétablir les affaires des chrétiens, en un mot, de restituer au saint Siege ce qu'il lui avoit enlevé, & de réparer tous les dommages qu'il lui avoit causés pendant la guerre. Le saint pere se moqua de toutes ces promesses qui, disoit-il, ne coûteroient pas plus à violer que les autres. « La coignée, ajouta-t-il, est déja levée, & » prête à trancher les racines de l'arbre: on veut suspendre » le coup qui doit l'abatre. Mais comment se fier à la parole » d'un prince qui s'est montré tant de fois parjure? Quelle » caution peut-il donner? Les rois de France & d'Angle-

Ibid.

AN. 1245.

» terre, répondit l'ambassadeur. Pur artifice, répliqua le pon» tife : cela n'aboutiroit qu'à donner à l'Eglise trois puissants » ennemis au-lieu d'un : Frédéric a juré la paix depuis peu : » qu'il l'observe selon la forme de son serment ; j'acquiesce » à tout ». Le malheureux ministre, qui n'avoit ni le pouvoir d'accepter cette proposition, ni le temps de consommer l'affaire, fut réduit à garder un triste silence. C'est tout ce qui se passa de plus considérable dans l'assemblée préliminaire du concile.

Plaintes du pape contre l'empereur. *Conc. t. 9. p. 637. Math. Par. p. 664.*

Mais deux jours après, à la premiere séance qui se tint dans l'église métropolitaine de saint Jean, le pontife prononça, non sans beaucoup de sanglots & beaucoup de larmes, un discours véhément, dont il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, comparées aux cinq plaies de Notre Seigneur. La premiere étoit le déréglement des prélats & de leurs peuples : la seconde, l'insolence des Sarasins : la troisieme, le schisme des Grecs : la quatrieme, la cruauté des Tartares : la cinquieme, la persécution de l'empereur Frédéric. On ne peut rien de plus succint que les quatre premiers points du sermon : ce n'étoit point l'objet principal du prédicateur : il réservoit pour le dernier cette éloquence naturelle, soutenue d'une grande capacité, qui lui donnoit tant d'avantage dans les assemblées. Il chargea le monarque Allemand de toutes sortes de crimes, d'hérésie, de sacrilege, de parjure, d'intelligence avec les Sarasins qu'il avoit établis dans ses Etats, & d'un commerce honteux avec leurs femmes, à qui il donnoit des eunuques pour les servir à la maniere des infideles.

Réponse de l'ambassadeur de ce prince.

Alors Thadée se leve d'un air intrépide, & représente au concile avec une noble fermeté, que son maître donnant toutes les marques extérieures de catholicité, il n'y avoit que celui à qui tous les cœurs sont ouverts, qui pût le convaincre d'hérésie : qu'une preuve non équivoque qu'il étoit exempt de ce crime, c'est qu'il ne soufroit point d'usuriers dans ses Etats : trait malin qu'il décochoit à dessein contre la cour de Rome, qu'on accusoit d'être infectée de ce vice. Quant à la liaison de Frédéric avec les Sarasins, il l'excuse sur la nécessité de contenir ses sujets rebelles, & sur l'envie d'épargner

Ibid.

le

le sang chrétien dans les guerres où il emploie ces barbares. A l'égard de leurs femmes, ajoute-t-il, elles ne lui ont servi que d'un spectacle agréable : & voyant qu'elles causoient du scandale, il les a congédiées pour toujours. Innocent avoit trop d'intérêt à trouver l'empereur coupable, pour demeurer sans replique : il s'offrit de convaincre le monarque de parjure par ses propres lettres, qu'il mit sur le bureau : l'ambassadeur en produisit aussi-tôt du pontife comme devant être sa condamnation. Le saint pere prétendit que les siennes n'étoient que conditionnelles, au-lieu que celles de Frédéric étoient pures & simples. Thadée repliqua que le saint pere ayant violé ses engagements, ceux du prince son maître avoient cessé. Le zélé ministre conclut enfin par suplier le concile de lui accorder un délai pour écrire à l'empereur, & le persuader de venir répondre en personne. A ces mots, le pape effrayé s'écrie: « A Dieu ne plaise ! Je crains les pieges » que j'ai eu tant de peine à éviter : je me retirerois, s'il pen» soit à venir : je ne me sens pas encore assez de force pour » m'exposer au martyre ». Ainsi finit la premiere cession. AN. 1245.

La seconde ne fut pas moins tumultueuse. L'évêque de Calvi, autrefois moine de Cîteaux, alors exilé pour ses intrigues, y déclama avec beaucoup de chaleur contre Frédéric, qu'il représenta comme un prince souillé de toutes sortes d'abominations, comme un impie, qui vouloit réduire le clergé à la pauvreté de la primitive église : crime sans doute impardonnable. Thadée le regardant avec mépris : « Vous » êtes le fils d'un traître, lui dit-il, que l'empereur a fait pen» dre pour ses perfidies avérées, & vous marchez sur ses tra» ces ». Le prélat n'osa plus ouvrir la bouche ; mais il se trouva, pour continuer l'accusation, assez d'autres évêques, parents ou amis de ceux qui avoient été pris en allant au concile que Grégoire avoit convoqué à Rome : atentat qu'on traitoit de sacrilege. L'ambassadeur répondit que ce malheur étoit arrivé contre l'intention de son maître, qui n'avoit pu empêcher que les prélats ne fussent confondus & envelopés avec ses ennemis : que prévoyant qu'ils seroient ataqués, il leur avoit écrit dans les termes les plus polis pour les prier de ne point aller à ce concile frauduleux, où pour le perdre ou

Nouvelle accusation : nouvelle défense.

Ibid. p. 665.

AN. 1245.

avoit apelé jusqu'à des laïques mal-intentionnés : que malgré tout cela il étoit prêt à les remettre en liberté, si l'évêque de Palestrine & quelques autres aussi violents que lui, n'eussent eu l'insolence, quoique ses prisonniers, de fulminer de nouvelles excommunications contre lui. Mais, reprit le pape, s'il étoit innocent, qu'avoit-il à craindre d'une assemblée où tant de gens de bien étoient apelés ? Dites plutôt, repliqua Thadée, que pouvoit-il espérer d'un concile où il voyoit ses ennemis mêlés avec les autres, & de beaucoup supérieurs en nombre ; où Grégoire, le plus ardent de tous, devoit présider ; où se rendoient enfin ces prétendus gens de bien qui avoient l'audace de le menacer jusque dans ses fers ? On voit bien, dit le pontife en l'interrompant, que tout cela n'aboutira qu'à une honteuse déposition, que Frédéric a bien méritée. La plupart des prélats lui aplaudirent d'une maniere confuse & tumultueuse.

Le malheureux Thadée voyant qu'on ne vouloit rien écouter, quoi que pussent lui inspirer son adresse & son amour pour son maître, se réduisit à demander du temps pour l'avertir de l'état des choses. Mais Innocent s'y oposa encore, & se préparoit à prononcer le fatal arrêt, lorsque les ambassadeurs de France & d'Angleterre lui représenterent si vivement qu'on ne pouvoit raisonablement refuser quelque délai, qu'il se rendit enfin à leurs instances, & accorda quinze jours de surséance. Il fut donc ordonné que Frédéric viendroit se défendre lui-même. Ce fier prince répondit que ce seroit deshonorer la majesté impériale, que d'obliger un empereur à comparoître devant un concile pour y être jugé ; qu'il ne le devoit pas ; qu'il ne s'abaisseroit jamais jusqu'à cette indignité : réponse digne d'un grand monarque, qui néanmoins, dit-on, aliéna de lui bien des gens qui auparavant lui étoient favorables. On le traita de réfractaire, de rebelle, d'impie, qui ne connoissoit d'autre loi que sa passion & son épée.

Ibid.

Frédéric est condamné & déposé.

Innocent, charmé de trouver les esprits dans la disposition où il les souhaitoit, tint une nouvelle séance, où après avoir exposé avec son éloquence accoutumée tous ses griefs contre le monarque Allemand, il conclut qu'il faloit sur-le-champ procéder au jugement définitif. Thadée désespéré, protesta

contre tout ce qu'on alloit faire, & apela, au nom de son maître, à un concile plus impartial, plus solennel, plus général. Le saint pere, sans s'émouvoir, répondit que cette assemblée devoit passer pour générale, puisque tous les princes tant séculiers qu'ecclésiastiques, y avoient été invités, & qu'il n'y manquoit que ceux que l'empereur empêchoit d'y venir. L'ambassadeur voulut répliquer, mais on ne lui en donna pas le temps. Le pape prenant un ton de maître: « Je suis, dit-il, le Vicaire de Jésus-Christ: tout ce que je » lierai sur la terre sera lié dans le Ciel, suivant la promesse » du Fils de Dieu à saint Pierre: c'est pourquoi, après en » avoir délibéré avec nos freres & avec le concile, je déclare » Frédéric ateint & convaincu de sacrilege & d'hérésie, ex- » communié & déchu de l'empire: j'absous pour toujours » de leur serment ceux qui lui ont juré fidélité: je défends, » sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, » de lui obéir désormais: j'ordonne enfin aux électeurs d'é- » lire un autre empereur, & je me réserve la disposition du » royaume de Sicile ».

Ibid. p. 672.

Ce fatal arrêt fut comme un coup de foudre, qui ne devant fraper que Frédéric, ne laissa pas de faire frémir tous ceux qui l'entendirent. *Jour, jour de colere*, s'écria Thadée, *jour de calamité & de misere!* Il n'en put dire davantage, & se retira pénétré de douleur. La plupart des assistants gémirent avec lui des maux qu'alloit atirer cette sentence inconsidérée. Innocent fut peut-être le seul qui goûta sans mêlange la joie d'un tel exploit. Tout glorieux de sa victoire, il se leve aussitôt, & entonne le *Te Deum* pour remercier & louer le Seigneur, qui certainement n'aprouvoit ni sa passion, ni sa vengeance. Tous les prélats dirent anathême à l'empereur, en éteignant leurs cierges la flamme en bas; & le concile se sépara.

Ibid.

Quelques autres affaires traitées au concile.

Fleury, hist. eccléf. t. 17, p. 327.

Math. Par. p. 667.

Ainsi finit cette fameuse assemblée, où la fierté Romaine se déploya toute entiere. La dignité des évêques y fut peu ménagée: ce n'est point avec eux, c'est en leur présence, qu'on prononce la déposition de Frédéric. Le droit des nations y fut violé, on n'eut aucun égard aux justes plaintes des Anglois contre les exactions des ministres Romains,

AN. 1245. contre leur obstination à donner les bénéfices du Royaume à des Italiens, contre le tribut que l'Angleterre payoit depuis le roi Jean au saint siege, sans que l'État y eût consenti, & contre une infinité d'autres abus. La majesté des rois y fut outragée : on s'y arroge le droit de disposer de leur sceptre & de leur couronne : un grand prince, contre toutes les loix divines & humaines, est déclaré déchu de son empire. Les Hospitaliers & les Templiers s'y épuiserent pour entretenir une garde au concile : la plupart des prélats s'y ruinerent pour relever la garde-robe du saint pere : le bon archevêque de Lyon, Aimeri Guerri, fut obligé d'abdiquer & de se retirer dans l'abaye de Grammont, ne pouvant se résoudre, dit-on, à voir piller les biens de son église. Presque tout le monde y perdit : les seuls cardinaux y gagnerent l'habit rouge : distinction inventée, dit-on, pour les faire ressouvenir qu'ils devoient être toujours prêts à verser leur sang pour les intérêts de l'Eglise. On n'y oublia pas néanmoins les besoins pressants de la Terre-sainte. On nomma des prélats pour aller prêcher la croix dans tous les royaumes chrétiens : tous les ecclésiastiques & les religieux furent taxés à la vingtieme partie de leur revenu. Le pape & les cardinaux promirent la dixieme. On accorda beaucoup de privileges à ceux qui se croiseroient, entr'autres, une exemption de tous subsides, & une surséance au paiement de leurs dettes jusqu'à leur retour : autre entreprise contre l'autorité des souverains, à qui seuls il apartient de décider de ces sortes de matieres.

Idem, p. 661.

Gall. Christ. t. 1. p. 32.

Mesures de l'empereur contre le pape.

Petr. de Vin. L. 1, ep. 2.

Math. Par. p. 679, 80, 81.

L'empereur étoit à Turin, lorsqu'il aprit la nouvelle de sa déposition. Il demande aussi-tôt sa cassette, en tire la couronne impériale, & se la met sur la tête. *La voilà*, dit-il d'un ton mêlé de colere & de raillerie, *la voilà cette couronne qu'on veut m'enlever : je la tiens encore : & avant qu'elle me soit ravie, il y aura bien du sang répandu !* En même temps il envoie à tous les princes chrétiens une lettre circulaire, qui lui fit quelque tort par le fiel qu'il y distile. *Je ne suis pas le premier*, disoit-il, *que le clergé ait aussi indignement traité, & je ne serai pas le dernier. Vous en êtes cause, en obéissant à ces hypocrites dont vous connaissez l'ambition sans bornes. Combien, si vous vouliez, découvririez-vous dans la cour de Rome d'infamies, qui font fré-*

nir la pudeur ! Livrés au ſiecle, enivrés de délices, l'excès de leurs richeſſes étouffe en eux tout ſentiment de religion. C'eſt une œuvre de charité de leur ôter ce ſuperflu pernicieux qui les accable, & c'eſt à quoi vous devez tous travailler avec moi. Mais revenu de ſon emportement, il en écrivit une ſeconde, qui répara tout le mal que la premiere avoit pu faire. Elle eſt adreſſée au roi de France. « Frédéric y accorde d'abord au pape la » plénitude de puiſſance en matiere ſpirituelle ; mais, d'un » autre côté, il ſoutient qu'aucune loi divine ou humaine ne » le rend maître des ſceptres & des couronnes : que les ſou- » verains n'ont d'autre juge pour le temporel que l'Etre ſu- » prême qui les fait régner ; que Dieu ſeul enfin peut les pu- » nir par la privation de leurs Etats ». Il vient enſuite aux vices de la procédure, & prétend par bien des raiſons, « que » quand on ne l'auroit pas condamné ſans autorité, le défaut » de formes, la précipitation de la ſentence, l'animoſité & la » vanité du juge, le genre, en un mot, & la qualité de la » peine devenoient autant de moyens déciſifs & péremptoi- » res de nullité. Conſidérez, ajoute-t-il, les funeſtes ſuites de » cette téméraire entrepriſe : ma condamnation eſt la vôtre : » on ne commence par moi, que pour être en état de ne vous » point ménager : témoin le malheureux Sanche, roi de Por- » tugal, que l'audacieux pontife vient de détrôner de ſa ſeule » autorité, & ſans daigner conſulter les évêques encore » aſſemblés à Lyon. J'atteſte le Ciel, qui lui demandera » compte du trouble qui met en péril toute la chrétienté, » que ce n'eſt qu'à regret que je me vois forcé de prendre » les armes pour me faire juſtice, & à ceux qui ſont établis » ſur la terre pour gouverner les nations ».

Petr. de Vin. L. 1, Ep. 3.

On ne ſçauroit croire l'impreſſion que fit cette lettre, tant ſur les prélats, honteux par réflexion d'avoir contribué au triomphe d'Innocent, que ſur les ſouverains, qui craignoient avec raiſon la hauteur de la cour de Rome, ſi l'empereur venoit à ſuccomber. Louis ſur-tout déſaprouva hautement la conduite du pontife en cette occaſion ; ce qui lui atira une ambaſſade de la part de Frédéric, « qui lui envoya » Pierre des Vignes, chancelier de l'empire, & un clerc » nommé Gautier d'Ocre, pour le conjurer de prendre con-

Chron. Senon. in vos. L. 4.

Du Cange, obſerv. ſur Joinv. p. 56.

AN. 1245.

» noiſſance de ſa cauſe avec les pairs laïques de ſon royaume
» & les ſeigneurs capables de décider ſur une affaire de cette
» importance, ou du-moins de ne point s'opoſer à un empe-
» reur, roi de Jéruſalem & de Sicile, qui n'eſt point réſolu de
» ſouffrir les tyranniques uſurpations des Romains, ni l'affront
» énorme fait en ſa perſonne à tous les autres princes chré-
» tiens. Si le roi aſſiſté de la nobleſſe de ſon Etat, veut ſe
» mêler de l'accommodement & forcer le ſaint pere à révo-
» quer ce qu'il a fait, *œuvre digne d'un ſi grand roi & d'une*
» *telle nation*, le monarque Allemand lui remet tous ſes in-
» térêts entre les mains, & promet d'entrer, à l'égard de
» l'Egliſe, dans toutes les ſoumiſſions que lui & les grands de
» l'empire François jugeront néceſſaires. Si la paix ſe fait
» par la médiation de Louis, Frédéric offre de l'accompagner
» au Levant, ou de l'y faire accompagner par ſon très cher
» fils Conrad, élu roi des Romains. Si, au contraire, ce qu'à
» Dieu ne plaiſe, Rome perſévere dans ſon inflexible opiniâ-
» treté, l'empereur ne laiſſe pas de s'engager à fournir au
» roi pour la croiſade tout ſecours par terre & par mer, vaiſ-
» ſeaux, vivres, & tout ce que l'état de ſes affaires poura
» lui permettre ». La lettre étoit ſcellée du grand ſceau d'or, pendant en lacs de ſoie d'amaranthe.

Entrevue du pape & du roi.

Les offres de Frédéric avoient toutes les aparences de la ſincérité : elles toucherent ſenſiblement le cœur de Louis. Ce fut ſans doute ce qui lui fit accepter la conférence que le pape lui avoit envoyé propoſer. L'abaye de Cluni fut choiſie pour le lieu de l'entrevue, tant parce qu'elle parut plus propre, par ſes grands & magnifiques bâtiments, à loger commodément les deux cours, que parce qu'elle étoit ſituée hors de France, où le monarque ne jugeoit pas à-propos que le pontife entrât. Innocent s'y rendit le premier, accompagné de l'empereur de Conſtantinople, eſcorté de douze cardinaux, ſuivi de deux patriarches & de dix-huit évêques. Le roi y arriva quinze jours après, & y fit ſon entrée avec beaucoup de troupes, ſoit pour plus de dignité, ſoit qu'on le crût néceſſaire pour ſa ſureté. Trois compagnies, de cent hommes chacune, marchoient devant, leurs chevaux richement caparaçonnés. Elles étoient compoſées, la premiere d'arbalê-

Guil. Naug. apud Duch. t. 5, p. 345.

tiers: la seconde de cavaliers avec la rondache: la troisieme de gens armés de toutes pieces, portant à la main des glaives foudroyants, ainsi que parle un auteur du temps, qui place cette entrevue à Lyon, contre le témoignage de tous ses contemporains. Le roi venoit ensuite au milieu de quantité d'escadrons plus lestes encore que les premiers, dont une partie marchoit sur les aîles, & les autres suivoient. Son habit étoit magnifique, & ses armes tout éclatantes d'or & de pierreries. Il avoit à ses côtés la reine Blanche sa mere, la princesse Isabelle sa sœur, les trois princes Robert, Alfonse & Charles ses freres, les Infants de Castille & d'Aragon, le duc de Bourgogne, & un grand nombre d'autres seigneurs, de prélats, & d'ecclésiastiques. Dès qu'Innocent fut averti que le monarque aprochoit, il sortit ave tout son clergé, & alla au-devant de lui. L'accœuil fut très affectueux de part & d'autre: le pape embrassa avec tendresse le fils aîné & le protecteur de l'Eglise: le roi reçut avec respect la bénédiction du pontife: tous deux de compagnie entrerent dans l'abaye, où toute leur suite logea, sans que les religieux en souffrissent la moindre incommodité. Ce qui donne une grande idée de l'étendue & de l'opulence de cette célebre maison.

AN. 1245.

Chron. de Fr. 2. vol. f. 49.

On ignore ce que le monarque & le pontife agiterent dans un conseil secret, où la seule reine Blanche fut admise. Mais si l'on en croit une lettre de l'empereur au roi d'Angleterre, Louis n'oublia rien pour fléchir Innocent, & rétablir la paix entre le sacerdoce & l'empire. Vaines tentatives, ajoute Frédéric: le bon pasteur, sans nul égard à la justice ni aux prieres d'un si grand prince, ne voulut écouter que sa passion. On prétend même, qu'irrité des plaintes que les Anglois avoient faites au concile, des exactions de Rome, il fit tous ses efforts pour engager le roi à leur faire la guerre: proposition qui fut rejetée avec beaucoup de fermeté. Les deux cours néanmoins se séparerent avec toutes les aparences de la plus parfaite estime. Le roi, au sortir de Cluni, se rendit à Mâcon qu'il n'avoit point encore vu depuis six ans qu'il l'avoit acheté pour le réunir au domaine royal. De-là il revint à Paris, après avoir envoyé une partie de ses troupes en Provence, pour l'exécution d'une affaire qui s'étoit traitée fort secrétement.

Goldast. t. 3. p. 380.

AN. 1245.

Le prince Charles épouse l'héritiere de Provence.

Guil. de Pod. c. 47, p. 699.

Le comte de Provence étoit mort, & avoit par son testament institué son héritiere universelle sa quatrieme & derniere fille, ne laissant aux trois autres, dont deux étoient reines & l'autre le fut bientôt, que dix mille francs en augmentation de dot. Béatrix, c'étoit le nom de la jeune comtesse, avoit été promise, du vivant de son pere, au comte Raymond de Toulouse, & l'on n'atendoit que la dispense de Rome pour la célébration de leur mariage. Le roi d'Aragon la vouloit aussi pour un de ses enfants, & faisoit marcher des troupes. L'intérêt de la France étoit de s'oposer également aux vues de l'un & de l'autre prétendant. Louis menaça les Provençaux d'apuyer à la tête de cinquante mille hommes les droits de la reine sa femme, l'aînée des quatre filles de leur comte. Ceux-ci s'assemblerent aussitôt à Aix, & conseillés par le fameux Romée ou Romieu, ce ministre si célebre dans l'histoire de Provence par sa sagesse & son désintéressement, ils persuaderent à leur princesse d'épouser le prince Charles, dernier frere du monarque François. Le roi content, se désista de ses prétentions, & l'on ne songea plus qu'à prendre les mesures les plus convenables pour éloigner ou vaincre tous les obstacles. On amusa le comte Raymond, qui se voyant la victime de sa crédulité, pensa mourir de chagrin. Il pouvoit s'en venger en se joignant aux Aragonois qui étoient aux portes d'Aix; mais les Provençaux s'étoient mis en état de n'être point forcés: le comte de Savoie avoit armé en faveur de sa niece : la comtesse, mere de Béatrix, favorisoit les François : le prince Charles enfin étoit arrivé avec des troupes nombreuses: ce fut donc pour Raymond une triste nécessité de se retirer & de laisser échaper sa proie.

Il est investi des comtés du Maine & d'Anjou.

Ainsi l'heureux Charles, sans que ses rivaux osassent s'y oposer, épousa Béatrix, & devint comte de Provence. Il demeura quelques mois dans ses nouveaux Etats pour se faire reconnoître, & dans ce peu de temps donna des marques de cette dureté inflexible que l'adulation des courtisans apele fermeté dans les princes vivants, mais que la postérité plus équitable nomme cruauté. On vit bientôt une nouvelle preuve de la rudesse de son caractere. Quelques jours après son retour à Paris, où il avoit amené la comtesse sa femme, le

roi

ROMÉE DE VILLENEUVE.
Baron de Vence, Connétable, Gouverneur et Grand Senéchal de Provence, Regent et Tuteur de la Reine Beatrix, Heritiere de Provence. Mort en 1250.

roi le fit chevalier à Melun dans une grande assemblée de barons. Quoique le monarque n'eût rien épargné pour rendre la cérémonie des plus pompeuses, Charles néanmoins se plaignit à la reine sa mere, qu'on ne le traitoit pas comme ses autres freres, lui qui seul pouvoit se dire fils de roi. On ignore si Louis fut informé de cette boutade : tout ce qu'on sçait, c'est que dans la même année il le mit en possession des comtés du Maine & d'Anjou, & lui assigna sur son épargne une grosse pension : ce qui le rendit un prince puissant.

AN. 1245. Guil. Nang p. 345. Math. Par. p. 704. Guil. Guiart p. 139.

Ces différents soins & le gouvernement de l'Etat ne l'empêchoient pas de se préparer à son voyage d'outre-mer, quelques efforts que la reine sa mere pût faire pour l'en détourner. Elle ne cessoit de lui répéter, qu'un vœu fait dans l'extrémité de la maladie, c'est-à-dire dans un temps où la tête n'est pas bien libre, n'étoit en aucune façon capable de le lier : que le seul intérêt du royaume, sans autre dispense, suffisoit pour l'en dégager : que tout demandoit sa présence, tant au-dedans qu'au-dehors, l'infidélité des Poitevins qui n'obéissoient qu'à regret; les mouvements du Languedoc qui n'étoient qu'assoupis; l'animosité de l'Angleterre dont le roi sçavoit se mettre au-dessus des traités les plus sacrés; l'irréconciliable inimitié du pape & de l'empereur qui mettoient l'Allemagne & l'Italie en combustion; l'intérêt de ses peuples qui ne devoient pas lui être moins chers que les chrétiens d'Orient; sa tendresse pour sa famille que son absence exposoit peut-être pour la suite à toutes sortes de malheurs; enfin les larmes d'une mere qui n'avoit plus guere à vivre, & qui regardoit cette séparation comme devant être à son égard sans retour. Blanche n'étoit pas seule de son opinion : la plupart des seigneurs pensoient comme elle : ils vinrent avec elle trouver le roi, & lui firent les remontrances les plus vives sur le danger d'une pareille émigration où l'on ne voyoit que des maux certains. C'étoit l'évêque de Paris qui portoit la parole. Ce sage prélat employa envain tout ce que la raison a de plus convaincant, & l'éloquence de plus séduisant. Louis parut touché, mais il ne fut point ébranlé. « Eh » bien, dit-il, la voilà cette croix que j'ai prise dans une cir- » constance, où, selon vous, je n'avois pas une entiere li-

AN. 1246. Tentative inutiles pour détourner le roi du voyage de Palestine.

Matth. Par. page 743.

An. 1246.

Idem.

» berté d'eſprit: je vous la remets. Mais en même temps, ſi » vous êtes mes amis, & ſi j'ai quelque pouvoir ſur vous, ne » me refuſez pas la grace que je vous demande, c'eſt de re- » cevoir le vœu que je fais de nouveau d'aller combattre les » infideles. Pouvez-vous douter que je n'aie actuellement » toute la connoiſſance requiſe pour contracter un engage- » ment? Rendez-moi donc cette ſainte croix : il y va de ma » vie : je vous déclare que je ne prendrai aucune nouriture, » que je ne me revoie poſſeſſeur de cette précieuſe marque » de la milice du Seigneur ». Perſonne n'oſa repliquer. Chacun ſe retira en verſant des larmes, & l'on ne ſongea plus qu'à ſeconder les ſoins que le monarque prenoit pour hâter l'exécution d'un deſſein qui paroiſſoit venir de Dieu.

Ses ſoins & ſon exemple engagent beaucoup de gens à ſe croiſer.

Guil. Nang. page 344.

Dès le mois d'Août de l'année précédente, Odon de Château-Roux, cardinal-évêque de *Tuſculum*, avoit été nommé légat de la croiſade en France. C'étoit un homme d'une grande vertu & d'un rare ſçavoir, qui avoit été d'abord chancelier de l'égliſe de Paris, enſuite moine de Cîteaux. Il eut ordre de prêcher par tout le royaume, ce qu'il fit avec tant de ſuccès, qu'une infinité de gens ſe croiſerent, & vendirent ou engagerent leur bien pour aller délivrer le ſaint Sépulcre de la tyrannie des infideles. L'exemple du monarque contribua beaucoup à cette ferveur des ſujets : on prétend même que la ruſe y eut auſſi quelque part. C'étoit la coutume qu'aux fêtes ſolennelles les rois donnaſſent aux ſeigneurs qui ſe trouvoient à la cour, de certaines capes ou caſaques fourrées, dont ils ſe revêtoient ſur-le-champ. C'eſt ce qu'on apeloit *Livrées* dans les anciens comptes, parce que le ſouverain les donnoit & les livroit lui-même. Louis ordonna qu'on en préparât pour la veille de Noël un plus grand nombre & de beaucoup plus belles qu'à l'ordinaire, ſur leſquelles il fit apliquer ſecrétement de grandes croix en broderie d'or & de ſoie. On eut ſoin, pour favoriſer cette innocente tromperie, de ne laiſſer dans les apartements, qu'autant de clarté qu'il en faloit pour ſe conduire. Chacun endoſſa l'habit que le prince lui diſtribua, & ſans s'être aperçu de la pieuſe fraude, ſuivit le monarque à la Meſſe qui ſe diſoit avant le jour. On devine quelle fut leur ſurpriſe, lorſqu'aux premiers rayons

Math. Par. pag. 690.

de la lumiere *, ils découvrirent d'abord sur ceux qui étoient devant eux, ensuite sur eux-mêmes, ce signe alors sacré d'un engagement qu'ils n'avoient pas eu intention de contracter. On connut bientôt ce que cela signifioit; & quoique ce ne fût qu'un jeu qui ne devoit point tirer à conséquence, on voulut bien se croire sérieusement enrôlé dans la milice du Seigneur. Tous, au sortir de la Messe, se mirent à rire avec cet adroit *pêcheur d'hommes* : c'est le nom que cette plaisanterie lui fit donner : on venoit en foule le féliciter d'un si beau coup de filet. AN. 1246.

Mais rien ne procura plus de prosélytes à la croisade, que le parlement qu'il avoit tenu pour le même sujet à Paris dans le mois d'Octobre précédent. Le cardinal légat s'y étoit trouvé avec un grand nombre d'évêques & d'abés, & presque tous les grands de l'Etat. Chacun s'y enrôla à l'envi pour le secours de la Terre-Sainte, & l'on vit avec étonnement renaître dans le cœur des François cette ancienne ardeur de ces expéditions d'outre-mer, toujours si coûteuses dans leurs préparatifs, toujours si malheureuses dans l'exécution. Les plus illustres d'entre ceux qui prirent la croix à l'exemple du monarque, furent les trois princes ses freres, Robert, Alfonse & Charles; Pierre, comte de Bretagne, & Jean son fils; Hugues, duc de Bourgogne; Guillaume de Dampierre, comte de Flandre; le vaillant comte de Saint-Paul, & Gaucher de Châtillon son neveu; Hugues de Lusignan, comte de la Marche, & Hugues le Brun son fils aîné; les comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Rhetel, de Montfort & de Vendôme; le sire Imbert de Beaujeu, connétable; Jean de Beaumont, grand chambellan; Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci, Jean des Barres, Gaubert d'Apremont & ses freres, Gilles de Mailli, Robert de Béthune, Hugues de Noailles, dont un des ancêtres, nommé Pierre, avoit suivi Godefroi de Bouillon dans la premiere croisade (*a*), & Jean sire de Joinville, dont l'histoire écrite d'un style si naïf porte avec elle le sceau de la sincérité & de

Noms des principaux croisés.

Guil. Nang. pag. 345.

Joinv. p. 22.

Guil. Guiart, pag. 139.

* Titre de la maison de Noailles. Voyez sur-tout l'arrêt du Parlement du 24 Mars 1728, rapelant les titres de substitution graduelle établie dans cette maison depuis 1248.

AN. 1246. la vérité. On nomme parmi les prélats qui se croiserent, Juhel de Mayenne, archevêque de Rheims; Guillaume Berruyer, archevêque de Bourges; Robert de Cressonsac, évêque de Beauvais; Garnier, évêque de Laon; Guillaume de Bussi, évêque d'Orléans; Hugues de la Tour, évêque de Clermont, & Gui du Chastel ou de Châtillon, évêque de Soissons. Car on étoit persuadé, par l'usage de deux siecles, que quoique l'Eglise défendît aux prêtres d'aller à la guerre, il en faloit excepter les expéditions contre les infideles, parce que c'étoit courir au martyre.

On ordonna dans cette même assemblée, que toutes les guerres particulieres cesseroient pendant cinq ans; que les croisés seroient à couvert, pendant trois ans, des poursuites de leurs créanciers; enfin que les ecclésiastiques payeroient au roi le dixieme de leur revenu : « ce qui causa, dit un célebre moderne, de grands murmures dans ce corps, qui » avoit jusqu'alors fort aplaudi à la croisade, mais dont le » zele n'alloit pas toujours jusqu'au parfait désintéressement ». Ils se plaignirent hautement, & parurent sur-tout fort choqués que la levée de ces deniers se fît par les commissaires du pape, qui imposoit en même temps une autre taxe pour avoir de quoi faire la guerre à l'empereur. On raconte qu'un de ces collecteurs Romains rencontra par hasard un sacristain de village, qui étoit chargé de quelques morceaux de pain, qu'il avoit amassés en allant porter de l'eau-bénite de maison en maison. Le barbare ministre voulut sçavoir ce que cela pouroit lui produire par an? Vingt sous, répondit ce pauvre homme. Eh bien, dit l'Italien, tu m'en payeras deux: ce qui fut exécuté sur-le-champ. L'Angleterre étoit encore plus maltraitée. Henri, quoiqu'entiérement dévoué à tout ce qui venoit de Rome, ne laissa pas d'assembler deux fois son parlement, tant sur les plaintes que tout l'Etat faisoit contre ces exactions, que sur les remontrances des évêques, qu'Innocent prétendoit obliger de lui entretenir un certain nombre de chevaliers pendant un an. Envain ce petit souverain, ce sont les expressions indécentes du pontife, voulut essayer de *frédériser* : envain il arrêta, du consentement de toute la nation, de ne plus rien payer à l'avenir : Rome fit essuyer

P. Daniel, t. 3, p. 245.

Math. Par. p. 309, 310.

Idem, p. 195.

tant de dureté aux Anglois qui poursuivoient des affaires devant son tribunal, que le malheureux monarque, soit foiblesse naturelle, soit complaisance pour son frere, que le pape avoit sçu gagner, abandonna enfin son royaume au pillage. AN. 1246.

Innocent ne trouva pas tout-à-fait la même facilité dans les seigneurs François. Les scandales que causerent les exactions de ses ministres, les gémissements des peuples vexés, le regret, en un mot, de voir sortir tant d'argent du royaume, firent une si vive impression sur les grands de la nation, qu'ils ne garderent plus aucune mesure. On en vint jusqu'à agiter la question, si on devoit regarder comme vicaire de Jésus-Christ & successeur de saint Pierre, un pontife qui tenoit une conduite si contraire à l'esprit du christianisme. On ne s'en tint pas là, & de questions en questions, de murmures en murmures, on passa tout-d'un-coup à un soulévement général contre la jurisdiction que l'Eglise s'étoit atribuée, & qui ruinoit la justice séculiere. Aussi-tôt la noblesse s'assemble, forme une ligue pour défendre ses droits contre le clergé, dresse des statuts qu'elle confirme par serment, établit des fonds pour les soutenir, & nomme pour chefs de la confédération Hugues, duc de Bourgogne; Pierre de Dreux, ancien comte de Bretagne; Hugues, duc de Châtillon, comte de Saint-Paul, & Hugues le Brun, comte d'Angoulême. On assure que le roi autorisa cette association, que Rome accabla de tous ses anathêmes; mais ce sage prince n'y voyoit rien que de très juste, tant qu'elle n'eut pour objet que de réprimer les usurpations des ecclésiastiques. C'est tout ce qu'on sçait de cette grande affaire, qui divisa long-temps les deux premiers ordres de l'Etat: on ne trouve dans les auteurs aucun détail exact de ses suites & de sa fin. Nous ne voyons pas néanmoins que ces querelles entre les deux puissances ayent empêché le monarque d'accorder sa protection au clergé contre l'insatiable avidité de la cour Romaine: il sçavoit également réprimer les audacieux, & défendre les oprimés. La permission de faire des levées pour le pape fut révoquée, ne voulant pas, disoit-il, qu'on apauvrit les églises de son royaume pour faire la guerre à des chrétiens, c'est-à-dire, à l'empereur. Envain Innocent lui envoya plusieurs

Ligue de la noblesse contre le clergé. *Idem, p. 715, 716, 720.*

AN. 1246.

Idem, p. 723.

légats pour le suplier de lui permettre au moins de faire un emprunt sur les évêques : il fut inflexible, & le bien de ses sujets l'emporta dans son cœur, sur le respect qu'il eut toute sa vie pour le premier pontife de la religion.

Préparatifs du roi pour l'expédition d'outre-mer.

Du Cange, obs. sur Joinv. p. 202.

La croisade étoit toujours le principal objet de ses soins. Il lui faloit un port sur la Méditerranée : il aquit par échange de l'abaye de Psalmodi, un méchant village nommé Aigues-Mortes, lieu tellement décrié pour le mauvais air & pour les eaux croupissantes, qu'on regardoit comme un suplice d'être obligé de s'y embarquer. Aussi n'y voyoit-on d'autres habitations que quelques pauvres cabanes : tout le reste n'étoit que montagnes de sable élevées par les vents, & qui changeoient de positions à chaque instant. Louis y commença une ville qu'il ferma de bonnes murailles pour la mettre à l'abri des incursions des pirates, donna de grands privileges & de belles loix à ceux qui voudroient y fixer leur demeure, fit nétoyer le port avec beaucoup de soin, & y bâtit à grands frais une forte tour, qui servoit de phare aux vaisseaux, c'est ce qu'on apele aujourd'hui *la tour de Constance*. Mais telle étoit la nature du terrein, qu'une si prodigieuse dépense ne produisit qu'un très petit avantage. Bientôt les sables s'accumulerent : vingt ans suffirent pour combler le port, & la ville se trouve de nos jours à une grande lieue de la mer. Ce n'étoit point assez d'avoir pourvu au rendez-vous & au départ des croisés, la prudence exigeoit qu'on songeât à leur entretien. Un des premiers soins de Louis fut d'établir des magasins de blé & de vin dans l'isle de Chypre, où régnoit Henri de Lusignan. Le comte de Bar & le sire de Beaujeu se rendirent pour cet effet en Italie, ayant ordre de traiter avec différentes villes, qui toutes à l'envi s'empressèrent de témoigner au monarque le respect qu'elles avoient pour ses vertus. Les Vénitiens fournirent six gros vaisseaux chargés de toutes sortes de provisions. L'empereur de son côté, en reconnoissance des obligations qu'il lui avoit, écrivit aux Siciliens, que *l'illustre roi des François son cher ami* étant sur le point de s'embarquer pour aller combattre les infideles, il leur ordonnoit de lui livrer au prix courant toutes les choses dont il avoit besoin : il fut obéi, & les muni-

Math. Par. p. 164, 165.

Du Cange, Ibid.

tionnaires François trouverent dans ces deux royaumes toutes les facilités qu'ils pouvoient desirer. AN. 1246.

On vit s'élever en cette même année un différend, qui fit beaucoup de bruit. Jeanne, comtesse de Flandre, étoit morte, n'ayant point laissé d'enfants, ni de Ferrand de Portugal, ni de Thomas de Savoie, qui ne remporta de cette alliance d'autre avantage, que le titre de comte & une pension de six mille livres. Marguerite, sœur de la princesse, lui succéda, paya le rachat, fit son hommage, & se soumit au traité fait pour la liberté de Ferrand. Elle avoit des enfants de deux maris, dont le premier même vécut long-temps après le second: c'est ce qui donna naissance à cette fameuse querelle dont il est ici question. Voici comme la chose est raportée dans les chroniques Flamandes. Baudouin I, empereur de Constantinople, pere des deux princesses, les avoit mises sous la tutelle de Philippe comte de Namur son frere. Celui-ci les remit entre les mains de Philippe-Auguste, qui lui-même les rendit aux Flamands. Jeanne, sous la protection du monarque, épousa Ferrand de Portugal; Marguerite, trop jeune encore, fut confiée à la garde de Bouchard d'Avênes. C'étoit un seigneur bien fait, de beaucoup de mérite, à qui on ne pouvoit reprocher autre chose que de s'être chargé d'un grand nombre de bénéfices qui l'obligerent même de prendre les ordres sacrés. Embarassé de la multitude de ceux qui prétendoient à sa pupille, il consulta Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, oncle de la jeune princesse: il en étoit fort estimé: elle lui fit entendre qu'il pouvoit les mettre d'accord, en se mettant lui-même sur les rangs. Il n'en falut pas davantage pour lui faire oublier ce qu'il étoit. Il demande Marguerite, l'obtient sans aucune contradiction, & l'épouse, selon quelques auteurs, clandestinement; selon quelques autres, publiquement. La réflexion suit de près la faute. Elle lui rapele son soudiaconat, il part pour Rome, & court aux pieds du pape solliciter dispense & pardon. On veut bien lui faire grace, à condition qu'il ira passer un an dans la Terre-sainte; qu'il remettra la princesse entre les mains de ses parents, & qu'il leur fera satisfaction d'un tel outrage. Il promit tout, & peut-être de bonne foi; mais un

Il juge un grand différend pour les comtes de Flandre & de Hainaut.

Chron. Fl. pag. 26.

Chron. Hain. l. 3, c. 101, 129.

Matth. Par. p. 885.

An. 1246.

regard de Marguerite & le tendre accœuil qu'elle lui fit à ſon retour, firent évanouïr toutes ces belles réſolutions : il proteſta qu'il préféreroit la mort au malheur d'en être ſéparé. Auſſi tôt il ſe vit frapé de tous les foudres eccléſiaſtiques, qui n'empêcherent pas néanmoins qu'il ne naquît trois enfants de ce mariage illégitime. Cependant cette paſſion ſi tendre, qui avoit réſiſté à toute la ſévérité des loix, ne put tenir contre le temps, & s'éteignit tout-à-coup. Les deux époux ſe ſéparerent, & Marguerite devenue libre, accepta la main de Guillaume de Dampierre, fils de Gui ſire de Bourbon, dont elle eut cinq enfants. Alors la tendreſſe de Bouchard ſe raluma plus vivement que jamais : il écrivit à la comteſſe, lui fit mille reproches ; mais il n'en tira d'autre réponſe, ſinon qu'il pouvoit aller gagner les diſtributions de ſes chanoines ; que pour elle, il ne lui paroiſſoit pas qu'il manquât rien à ſon bonheur.

La mort de ce ſecond mari mit toute la Flandre en combuſtion. Les d'Avênes enfants de Bouchard, & les Dampierres nés de Guillaume, prétendirent, au préjudice les uns des autres, les comtés de Flandre & de Hainaut, qui regardoient l'aîné des fils de Marguerite, après la mort de cette princeſſe. On courut aux armes, & l'on ne voyoit partout que ravages & déſolation. On convint enfin de part & d'autre de s'en raporter au jugement du roi & du légat Odon, ou du comte d'Artois, au défaut du prélat. Les princes intéreſſés, la comteſſe leur mere, les ſeigneurs, toutes les villes des deux comtés s'obligerent par ſerment d'aquieſcer purement & ſimplement à la déciſion du monarque. Louis, tout mûrement conſidéré, & la bonne foi de la mere, & le bien de la paix préférable à tout intérêt particulier, adjugea la Flandre à l'aîné des Dampierres, & le Hainaut au premier des d'Avênes. Tout le monde aplaudit à la ſageſſe du juge, & la tranquilité fut rétablie, du-moins pour quelques années.

Spicil. t. 2, *p.* 805.

An. 1247.

Le roi fixe le temps de ſon départ, & fait prêter ſerment de fidélité à ſes en-

Toutes choſes étant ainſi diſpoſées, le roi convoqua à Paris un parlement général, où il déclara qu'il partiroit au mois de Juin de l'année ſuivante, en fit ſerment, ſous peine des cenſures de l'Egliſe, & le fit faire à tous ceux qui s'étoient engagés à le ſuivre. Ce fut probablement dans cette même

aſſemblée

assemblée qu'il obligea tous les barons du royaume à prêter foi & hommage à ses enfants, & *à jurer*, dit Joinville, *que loyauté ils leur porteroient, s'aucune malle chose avenoit de sa personne au saint veage d'outre-mer. Et aussi me manda*, ajoute ce naïf historien; *mais moi qui n'étois point sujet à lui, ne voulus point faire de serment.* Ce n'étoit qu'une simple formalité, qui ne l'empêcha point de s'atacher sincérement au monarque, de le servir avec une fidélité sans égale, & de devenir même une espece de favori, tel que Louis pouvoit en avoir. Quelques auteurs néanmoins en ont inferé que le comté de Champagne ne relevoit point de la couronne de France, mais de l'empire. Si la Champagne, disent-ils, eût été un fief mouvant du roi, Joinville, qui en étoit sénéchal & l'un des principaux seigneurs, n'auroit pu, sans félonie, refuser cet acte de soumission au monarque. Raisonnement qui marque ou beaucoup d'ignorance, ou beaucoup de mauvaise foi. On voit en effet, par tous les monuments de l'histoire, que dans le gouvernement féodal, c'étoit une maxime constante & inviolable, que les arriere-vassaux ne devoient ni ne pouvoient faire aucun hommage ou serment de fidélité au souverain ou au seigneur prédominant, mais seulement au seigneur immédiat, qui répondoit, tant pour eux que pour leurs vassaux. S'il arrivoit que, pour de bonnes raisons, le roi, ou le suzerain exigeât cet hommage, ce n'étoit jamais que de l'agrément du chef-seigneur. Ainsi Geofroi de Lusignan, en faisant hommage de tous ses fiefs au comte de Poitiers, déclare expressément que c'est par la permission du comte de la Marche, dont il relevoit immédiatement. Joinville aparemment n'avoit pas ce consentement requis : il eût donc fait une fausse démarche & manqué au devoir de vassal envers le comte de Champagne dont il étoit homme-lige, s'il eût prêté le serment qu'on lui demandoit.

On objectera, sans doute, que Thibaud II, comte de Champagne, fit hommage à l'empereur Henri; mais que peut-on en conclure? Rien de plus commun que de voir un seul & même gentilhomme être vassal en même temps pour différentes seigneuries, de divers seigneurs, souvent très-oposés d'intérêts. Quel inconvénient que ce comte ait tenu

AN. 1247.

fants. Joinville le refuse : fausse conséquence qu'on en tire.

Math. Par. pag. 705.
Joinv. p. 23.

Pierre de Saint-Julien.
Pierre Pith.
Jacques Chifflet.
Du Cange, Dissert. 13. sur l'hist. de saint Louis, p. 222.

Idem, ibid, pag. 223.

AN. 1247. quelque terre mouvante de l'empire ? Ne peut-il pas se faire qu'étant allé au secours du monarque Allemand, il se soit reconnu son vassal pour quelques principautés qui dépendoient de lui, ou pour ce qu'on apeloit *fiefs de bourse*, c'est-à-dire, pour des rentes ou sommes de deniers qu'on percevoit sur le trésor du prince, tant qu'on étoit à lui ? On trouve dans le recœuil de du Tillet une infinité de ces sortes d'hommages faits aux rois de France par des seigneurs Allemands: seroit-ce raisonner juste, si l'on en tiroit cette induction, que l'Allemagne relevoit de la France ? Mais de toutes les preuves qui assurent à la Champagne le titre de fief François, la plus décisive est celle que nous fournit un fragment d'histoire raporté par Duchesne. Henri, comte de Champagne, vint trouver le roi Louis *le Jeune* à Dijon. « Sire, lui dit-il, je » me suis engagé de procurer à l'empereur une entrevue avec » votre majesté pour y décider, de l'avis des prélats, des abés » & des seigneurs des deux royaumes, qui des deux papes, » Alexandre ou Victor, est légitimement élu. J'ai fait plus. Si » vous ne voulez pas consentir à cette conférence, je me suis » obligé de quiter votre hommage, de remettre au monar» que Allemand tout ce que je tiens de votre couronne, & » de me faire son vassal ». D'abord Louis parut surpris & choqué de l'audace du comte qui l'avoit engagé sans sa participation; ensuite feignant d'aller à la chasse, il se mit en devoir d'accomplir ce qu'on avoit promis en son nom. Mais Frédéric ne se trouva point au lieu indiqué. Le roi se croyoit quite de tout engagement, il se trompa. Henri lui soutint, en présence du duc de Bourgogne, que l'obligation n'étoit pas remplie. « Si vous ne dégagez point ma parole, ajouta» t-il, je me donne à l'empereur avec le comté que je tiens » de vous, & je lui fais hommage ». Le monarque eut encore la complaisance de souscrire à tout ce que le téméraire vassal exigeoit. Cette seconde démarche fut aussi infructueuse que la premiere. L'empereur manqua une seconde fois au rendez-vous, & fit dire au roi qu'il ne *partageroit jamais avec personne le droit de juger l'église Romaine, droit qui n'apartenoit qu'à lui seul.* Alors Louis se tournant du côté du comte: *Que vous en semble*, lui dit-il ? *Croyez-vous enfin que j'aye sa-*

T. 4, p. 424.

tisfait à tous mes devoirs? Le malheureux Henri convint de tout, & ne se plaignit que de Frédéric qui l'avoit trompé. Est-il rien de plus précis que ce témoignage, pour prouver que les comtes de Champagne étoient vassaux de la couronne de France? Faut-il encore y ajouter celui de Joinville même, qui, pressé de passer en Afrique avec saint Louis, s'en excuse sur ce que pendant son voyage de Palestine, *les gens & les officiers du roi de France avoient trop grévé & foulé ses sujets?* On demande de quel droit le monarque les eût envoyés en Champagne, s'il n'en avoit pas été seigneur prédominant?

AN. 1247.

On ne disconviendra pas néanmoins que Henri n'ait fait hommage à l'empereur pour quelques terres qu'il crut pouvoir détacher de la mouvance de France. Voici comme la chose est raportée dans une vieille enquête qu'on voit à la chambre des comptes de Paris : on y trouve en même temps & la preuve de la vérité que l'on voudroit contester, & une instruction utile de la jurisprudence usitée sous le gouvernement féodal. Frédéric ne convenoit point de ses torts vis-à-vis du monarque François. Le comte de Champagne, pour satisfaire à ses engagements, fut obligé de passer en la prison de ce prince, où il demeura long-temps, sans que Louis se mît en devoir de lui faire obtenir sa liberté. Outré de cette indifférence, le malheureux Henri va trouver l'empereur, le suplie de lui rendre sa parole, & lui offre en échange cinq ou six châteaux qu'il promet tenir de lui : ce qui fut exécuté suivant l'usage reçu alors universellement dans les fiefs. Car si le vassal étoit tenu de servir son seigneur, sous peine de confiscation de son fief, le seigneur de son côté devoit défendre le vassal ataqué dans sa personne ou dans sa possession, sous peine de perdre sa mouvance. Ainsi le feudataire indéfendu pouvoit se donner à un autre seigneur, & relever son fief de lui. Mais alors il y avoit des formes prescrites par les loix. « Si le seigneur, disoient-elles, abandonne son fidele dans un besoin pressant, celui-ci peut » quiter son hommage : il doit néanmoins, en temps de » guerre, souffrir patiemment l'affront ou l'injure qu'il en » reçoit, pendant trente jours; en temps de paix pendant un

Féod. Campan. fol. 66.

Du Cange, Diss. 13 sur Joinv. p. 221.

AN. 1247.

» an & un jour, & cependant employer ses pairs, ses voisins, ses domestiques, les étrangers même pour l'engager » à lui faire droit ». C'est précisément la circonstance où se trouva le comte de Champagne, & en même temps l'explication de deux lettres de Frédéric, l'une au roi Louis VII, où il qualifie Henri *feudataire de la couronne de France*; l'autre à Henri lui-même, où il le nomme *son fidele & son parent*. Il étoit en effet vassal de tous les deux, du monarque François pour le comté de Champagne, du monarque Allemand pour quelques fiefs qu'il crut devoir sacrifier à la vanité de ce prince.

Apud Freher. t. 1, p. 305, 306.

Précautions qu'il prend soit au dedans, soit au dehors. Empressement des François & des étrangers pour le suivre.

Le saint roi Louis n'oublioit rien cependant pour assurer, & la tranquilité du royaume, & le succès de la croisade. Il n'avoit rien à craindre au-dedans: le comte de la Marche, le comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands brouillons de son Etat, & le comte Raymond de Toulouse, auquel il ne se fioit pas davantage, étoient du voyage de la Palestine. Ce dernier s'excusa long-temps sur le défaut d'argent. La reine Blanche lui prêta une somme considérable: le monarque de son côté lui promit de ne le laisser manquer de rien. Raymond, sur cette assurance, prit de nouveau la croix, la fit prendre à un grand nombre de vassaux, & ne songea plus qu'à se préparer un équipage magnifique. Le roi d'Angleterre étoit le seul voisin qui pût causer quelque inquiétude. Louis lui fit proposer la paix ou la prolongation de la treve. Il y eut à ce sujet plusieurs négociations, où, si l'on en croit Mathieu Paris, le monarque François offrit secrétement à l'Anglois tout ce que son pere & son aïeul avoient possédé en-deçà de la mer, s'il vouloit renoncer à ses droits sur la Normandie; offre aussi peu vraisemblable que le refus de Henri, qui répondit qu'il y penseroit à loisir. Il est du-moins certain que la treve se fit pour tout le temps de l'expédition d'outre-mer, & que le pape en fut garant. Tout seconda les vœux du saint roi. L'amour naturel du François pour ses princes, l'inquiétude de la nation & le zele des croisades qui possédoit les esprits, lui donnerent plus de soldats qu'il n'en vouloit. Les villes s'empresserent à l'envi de lui fournir de grosses sommes: les fermiers de ses domai-

Guil. de Pod. c. 47.

Math. Par. p. 691.

Rymer. act. publ. tom. 1, p. 157, 158.

nes lui avancerent une année : on ne s'étoit pas encore avisé de les engager : & les rois en avoient beaucoup. Les étrangers mêmes, par estime pour ses vertus, venoient en foule s'enrôler sous ses étendards. On compte parmi les plus considérables d'entre les Anglois, les comtes de Salisberi & de Leicestre. Le roi de Norvege, ce fameux Hacon, que ses grandes qualités rendoient si digne du trône qu'Innocent lui vendit à prix d'argent, lui écrivit pour le prier d'agréer qu'il se trouvât en même temps que lui en Orient; qu'il prît terre aux côtes de France, & qu'il pût s'y fournir de vivres. Louis, par une réponse pleine d'estime & d'amitié, lui demanda qu'ils pussent passer de compagnie, offrant de partager avec lui le commandement de l'armée croisée. *Math. Par. p. 741.*

Le monarque chargea de cette lettre le célebre Mathieu Paris, ce sçavant bénédictin, qui eut tant de part aux affaires de son temps; ce moine favori que le roi d'Angleterre son maître admettoit à sa table & faisoit souvent coucher dans sa chambre; cet historien si estimé & si digne de l'être par-tout où il ne se laisse pas emporter au patriotisme, à la prévention contre la France, quelquefois même à la haine contre Rome. Hacon reçut l'envoyé avec de grandes marques de joie, & lui fit de magnifiques présents. Mais il suplia le roi de le dispenser d'accepter l'offre qu'il lui faisoit de s'embarquer de compagnie. *Ma nation*, dit-il, *est impétueuse, indiscrete, & peu endurante : les François sont glorieux & moqueurs.* « Les différentes façons de vivre des deux peuples „ deviendront une matiere inépuisable de plaisanteries : tous „ sont vifs & braves : bientôt les uns & les autres seront plus „ disposés à s'entre-couper la gorge, qu'à combattre les in- „ fideles „. L'excuse étoit légitime, elle fut agréée. On ne voit pas néanmoins que le roi de Norvege ait exécuté son dessein, & qu'il soit passé en Orient. *Idem, ibid.*

Coutume des croisés de se préparer au voyage de la Palestine comme à la mort.

Toutes ces précautions de Louis, si conformes à la politique humaine, ne l'empêchoient pas de songer aux préparatifs d'un roi chrétien. C'étoit une chose établie dans ces voyages de la Terre-Sainte, que tout le monde s'y préparoit, comme les personnes véritablement pieuses se préparent à la mort. Chacun faisoit son testament, disposoit de ses

AN. 1247. biens, partageoit ses enfants. On pardonnoit à ses ennemis, on réparoit les offenses. Ce n'étoient que restitutions: & bien des gens croient que la plupart des monasteres qui ont été bâtis depuis le onzieme siecle jusqu'à la derniere croisade, n'ont été fondés que de ces libéralités forcées auxquelles se condamnoient les grands seigneurs, avant que de s'engager à ces longues & périlleuses expéditions. Le comte de la Marche, que ses actions ne permettent pas de soupçonner d'une grande dévotion, fut un des premiers à remplir ces religieux devoirs. Il fit un testament où il ordonne que s'il retient injustement le bien d'autrui, on le restitue après sa mort, pourvu que la chose soit bien prouvée en présence de ses exécuteurs testamentaires. Le sire de Joinville raconte de lui-même qu'encore qu'il ne se sentît coupable d'aucune usurpation, il ne laissa pas d'assembler ses vassaux & même ses voisins, pour leur faire réparation des torts qu'il pouvoit leur avoir faits. Nous raporterons ses propres paroles: c'est un monument curieux des mœurs de ce temps, & de la bonne foi de ces preux chevaliers.

Du Cange, obs. sur l'Hist. de S. Louis, p. 52.

Je fus toute la semaine, dit-il, *à faire fêtes & banquets avec mon frere de Vauquelour, & tous les riches hommes* * *du pays qui là étoient, & disoient après que avions bu & mangé, chansons les uns après les autres, & demenoit grant joie chacun de sa part. Mais quand ce vint le vendredi, je leur dis: Seigneurs, sçachez que je m'en vais outre-mer. Je ne sçais si je reviendrai jamais, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui j'aye jamez fait aucun tort, & qui veuille se plaindre de moi, je tire avant. Car je le veux amender, ainsi que j'ai coutume de faire à ceux qui se plaignent de moi, ne de mes gens. Ainsi le fis par commun dict des gens du pays*

Joinv. p. 22 & 23.

* Joinville se sert souvent de cette expression pour désigner les hauts barons & les grands seigneurs d'un pays, à l'exemple des Espagnols qui divisent leur noblesse en trois ordres, des *Ricos Ombres*, des *Cavalleros*, des *Infancos*; c'est ce que les François apelent barons, chevaliers, écuyers. On remarquera que tous ceux qui abondoient en biens, n'étoient point pour cela réputés hommes riches. Ce titre ne se donnoit qu'aux enfants des rois, aux ducs, aux comtes, aux marquis & aux vicomtes, qui ont communément plusieurs baronies sous eux. On lit dans un rouleau de la chambre des comptes de Paris, qu'il fut donné aux *riches hommes*, le comte de Dreux, monseigneur de Bourbon, & C. fils du comte de Flandre, trois cents livres pour des robes de soie, pour des manteaux, pour trois destriers, & pour trois palefrois. Du Cange, ibid. p. 51, 52, & Gloss. au mot *Rici homines*.

& de ma terre. Et pour faire mon cas, je engaigé à mes amis grant partie de ma seigneurie, tant qu'il ne me démoura point plus haut de douze cents livres de rente. Car madame ma mere vivoit encore, qui tenoit encore la plupart de mes choses en douaire.

Le religieux monarque donnoit lui-même l'exemple de ces œuvres de piété, moins pour se conformer à la coutume usitée dans ces sortes d'occasion, que par goût & par la disposition de son cœur à la plus exacte justice. Il sçavoit que la conscience des princes est souvent chargée devant Dieu, sans qu'ils y fassent attention, & qu'ils sont responsables de tout ce qui se passe sous leur autorité. Son principal soin fut de découvrir & de réparer les désordres commis par ses officiers. Il envoya des commissaires dans toutes les provinces pour informer s'il n'y avoit rien de mal aquis dans ses domaines, & si personne ne se plaignoit, ou de prêts forcés, ou d'argent & de vivres extorqués. On ne voit pas même qu'il s'en soit fié à ces premiers envoyés: il fit partir secrétement de saints ecclésiastiques & de bons religieux, pour aller faire les mêmes informations, afin de voir par leur raport, si ceux qu'il croyoit gens de bien, n'étoient pas eux-mêmes corrompus. Il y eut très peu de plaintes, & dans ce petit nombre, celles qui se trouverent fondées, obtinrent les satisfactions convenables. Le roi d'Angleterre ne s'oublia point dans une circonstance si favorable: il dépêcha Richard son frere, pour redemander les provinces que Philippe-Auguste avoit d'abord confisquées, ensuite conquises sur Jean Sans-Terre. Le prince Anglois parla si fortement, que Louis, si l'on en croit l'historien de Henri, fut vivement ébranlé. Mais la reine-mere, les grands de l'Etat, & les prélats de Normandie qui furent consultés dans cette affaire, lui aporterent tant de raisons pour lever son scrupule, qu'il se rendit enfin à leurs instances & aux vœux de la nation. Ainsi Richard se retira sans avoir rien obtenu.

Math. Par. p. 739.

La guerre cependant continuoit plus vivement que jamais entre Frédéric & le pontife Romain. Celui-ci, malgré des protestations, mille fois réitérées de ne plus employer dans cette querelle d'autres armes que celles de l'église, entreprit de soulever l'Allemagne contre son souverain, & de lui oposer quelque prince avec le titre d'empereur. Pour cet

Le pape fait élire Henri landgrave de Thuringe, à la place de Frédéric.

AN. 1247.
Idem, p. 682, 688, 714.

effet il écrivit à tous les électeurs, les exhortant à élire pour roi des Romains Henri, landgrave de Turinge, & leur promettant toutes sortes d'indulgences, de même qu'à ceux qui le reconnoîtroient. Les laïques refuserent de se trouver à la diete indiquée à Wutzbourg pour cette élection: mais les évêques y couronnerent le prince Thuringien: ce qui lui fit donner le surnom de *Roi des prêtres*. Alors Innocent ne ménagea plus rien. Il fit publier de nouveau l'excommunication de Frédéric, ordonna de mettre en interdit les terres de ceux qui lui obéiroient, envoya en Sicile deux cardinaux en qualité de légats, pour exciter les peuples de ce royaume à secouer le joug d'un second *Néron*: c'est ainsi qu'il apeloit l'empereur. Il leur enjoignoit à tous pour la rémission de leurs péchés, de rejeter l'obéissance de cet homme condamné. Il alla même plus loin, si l'on en croit une lettre de Frédéric aux rois & aux princes: il mit le poignard à la main des sujets du monarque proscrit, pour assassiner leur souverain. Chose horrible & incroyable de la part du pere commun des fidèles, mais qui donne une étrange idée du pontife qui a pu être soupçonné d'une pareille abomination.

Rain. n. 11, 14.

Le roi s'entremet inutilement pour le légitime empereur.

Louis gémissoit aux pieds des autels de tant d'excès scandaleux. Il étoit convenu avec Innocent d'une seconde entrevue à Cluni: il n'eut rien de plus pressé que de s'y rendre pour tâcher d'adoucir cet esprit inflexible. L'empereur qui l'avoit choisi pour médiateur, lui avoit en même temps donné plein pouvoir d'offrir en son nom toutes sortes de soumissions, & d'aller consacrer le reste de ses jours au service de Dieu dans la Palestine, pourvu qu'on laissât l'empire à son fils Conrad. Le saint roi n'oublia rien pour faire accepter des propositions si raisonnables; mais elles ne servirent qu'à rendre le pontife plus inexorable. « Ce n'est point l'intérêt particulier qui me guide, répondit-il, c'est la cause de l'église „ que je soutiens. Combien de fois l'infidele a-t-il violé ses „ promesses confirmées par des serments? Que faut-il davantage pour le rendre à jamais indigne d'être cru? L'évangile, répliqua Louis, ordonne de tendre toujours les „ bras à celui qui demande miséricorde: Seigneur, imitez „ la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre: du-

Math. Par. p. 697.

moins

An. 1247.

,, moins laissez-vous toucher par les calamités de la Terre-,, Sainte qui ne peut être secourue sans ce prince, maître de ,, la mer Méditerranée : écoutez mes prieres, celles de tant ,, de milliers de pélerins qui atendent un passage favorable, ,, celle enfin de toute l'église qui vous demande par ma voix ,, de ne pas rejeter des soumissions que Dieu ne rejete peut-,, être pas ,,. L'opiniâtre Innocent persista dans son refus, & le saint roi indigné de sa dureté, se retira pleinement convaincu, dit un judicieux moderne, *qu'on peut fort bien se dire à la place de Jésus-Christ sur la terre, & ne lui guere ressembler.*

La Chaise, hist. de saint Louis, p. 449.

Tentatives inutiles de Frédéric pour se purger d'hérésie.

Alors Frédéric prit un parti qui pouroit paroître indigne de la majesté, s'il y avoit de la honte à chercher tous les moyens de convaincre l'univers de la pureté de sa foi, lorsqu'elle est ataquée. Le malheureux prince, pour se purger du soupçon d'hérésie, le motif le plus odieux de sa condamnation, se fit interroger par deux évêques, trois abés, & deux jacobins. Ceux-ci prirent son serment, qu'il croyoit fermement tout ce que l'église croit, & se transporterent à Lyon pour répondre de l'orthodoxie de ses sentiments. Tout cela ne signifioit rien au fond : moins on a de religion, plus on est disposé d'en feindre selon l'occasion. Mais le mensonge qu'on ne sçauroit convaincre, est dans les mêmes droits que la vérité. Innocent pouvoit, devoit même écouter les protestations du monarque : c'est ce qu'il ne fit point. Les envoyés furent traités d'excommuniés, pour s'être chargés d'un acte où Frédéric prenoit le titre d'empereur & de roi : l'examen fut déclaré illusoire, la procédure frivole, la purgation nulle. « On vouloit bien cependant écouter le coupable, ,, tout indigne qu'il en étoit, pourvu qu'il vînt se justifier en ,, personne, sans armes & avec peu de suite ,,.

Rainald. an. 1246, n. 28.

Ce qui rendoit le pontife si fier, c'est qu'enfin le landgrave s'étoit déterminé à accepter l'empire. Ce prince aidé des prêtres qui l'avoient élu, soutenu du pape qui lui fit toucher des sommes prodigieuses levées dans tous les royaumes chrétiens, fortifié d'une armée considérable de croisés à qui l'on avoit accordé les mêmes indulgences qu'à ceux de la Terre-Sainte, se mit aussi-tôt en campagne & s'avança du côté de Francfort. Ce fut là que le jeune Conrad l'alla chercher, &

AN. 1247.

Math. Par. t. 712, 714.

le combatit. Mais tout sembloit alors conspirer contre Frédéric : Conrad perdit la bataille, trahi, dit-on, par deux de ses principaux chefs, que l'argent du pape fit passer du côté des rebelles dès le commencement de l'action. L'empereur lui-même n'avoit que trop d'occupation en Italie & en Sicile, où il ne voyoit que révoltes & conjurations. Tout l'abandonnoit. Le seul Louis eut le courage de prendre sa défense, & sans être rebuté de l'inutilité d'une premiere tentative, voulut encore en faire une seconde pour tâcher de mettre fin à tant de scandales. Il envoya l'évêque de Senlis à Lyon, avec une lettre pour Innocent, où rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit toucher un cœur droit & sensible. Mais le pontife fut toujours inflexible : le prélat François ne raporta que de belles paroles & beaucoup d'éloges du roi intercesseur, « à qui les intérêts de l'église, disoit-on, étoient „ sans doute trop chers, pour vouloir qu'elle achetât une „ paix honteuse „. Etrange opiniâtreté, qui fait dire à un historien de ce temps, que l'empereur regagnoit alors autant de gens par la disposition où il paroissoit de se soumettre, que le pape en scandalisoit en faisant parade d'une fierté incapable de la moindre condescendance.

Raïnald, p. 24, 26.

Math. Par. p. 710.

Mort du landgrave : élection de Guillaume II, comte de Hollande.

Bientôt néanmoins la face des affaires changea. Le landgrave défait à son tour & obligé de s'enfuir, mourut de chagrin ; & Frédéric après avoir dompté les Siciliens, leur fit prêter serment à son fils. Aussi-tôt il se mit en marche à la tête d'une armée victorieuse, pour aller chercher le pape jusque dans Lyon, « non pas, disoit-il, pour rien entreprendre de violent, „ mais pour convaincre Innocent, & terminer enfin ce grand „ différend „. On ne s'y fioit néanmoins que très médiocrement. Il n'avoit plus de compétiteur : la Sicile étoit soumise : les Lombards demandoient à traiter : la maison de Savoie s'étoit redonnée à lui : le pape pour venger un parent qu'Entius bâtard de Frédéric avoit fait pendre, venoit de renouveler l'excommunication du pere & du fils en des termes qui faisoient frémir d'horreur. On craignit le juste ressentiment d'un prince si cruellement outragé : & l'on jugea que pouvant tout, il oseroit tout. Louis alarmé pour le pontife, arma en diligence ; & suivi de ses trois freres, alloit se met-

Math. Par. p. 724, 727, 730.

Rainald. an. 1247, §. 12.

tre à la tête de ses troupes & prendre la route de Lyon, lorsqu'il reçut une longue lettre, par laquelle le saint pere, après avoir donné de grandes louanges à son zele, le prioit de ne rien précipiter & de suspendre sa marche. C'est qu'il redoutoit encore moins un empereur qui ne suivoit que sa passion, qu'un roi qui ne vouloit que la justice, & qui venoit en état de l'apuyer. Car dans le même temps il sollicitoit du secours en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Norvege. Le cardinal Capoche, son légat en Allemagne, offroit de sa part la couronne impériale à qui en voudroit, & ne trouvoit personne qui osât se charger d'un si pesant fardeau. Le comte de Gueldres, le duc de Brabant, & le prince Richard d'Angleterre, donnerent les premiers l'exemple du refus, & furent imités du célebre Hacon, roi de Norvege. « J'ai bien promis, répondit ce généreux prince, de faire la „ guerre aux ennemis de l'église, mais non pas aux enne- „ mis d'Innocent „. Un jeune aventurier se présente enfin, & est élu roi des Romains à Nuys par quelques évêques & quelques comtes. C'étoit Guillaume, comte de Hollande & de Frise, seigneur d'environ vingt ans, bien fait de sa personne, & soutenu de grandes alliances. Mais il n'avoit point ce qu'il faloit pour se soutenir dans des circonstances si épineuses : il fut bientôt méprisé, contraint de se retirer dans son petit Etat, & réduit à vivre aux dépens d'autrui.

AN. 1247.

Math. Par. p. 208.

Frédéric informé de la résolution de Louis, n'osa passer les Alpes, & s'arrêta à Turin. Ce fut là qu'il aprit que les partisans du pape avoient surpris la ville de Parme, égorgé la garnison, & chassé ses serviteurs. Transporté de colere, il retourne aussi-tôt sur ses pas, va mettre le siege devant cette malheureuse place, & jure d'en prendre une vengeance terrible. Pour montrer qu'il ne vouloit point en partir qu'il ne l'eût emportée l'épée à la main, il fit bâtir son camp en forme de ville, qu'il nomma *Vittoria*. Il y passa tout l'hiver, & se tenoit si assuré de cette conquête, qu'il refusa d'accorder aucune capitulation. Mais il connut bientôt ce que peuvent de braves gens réduits au désespoir. Les malheureux assiégés firent une sortie générale, résolus de mourir les armes à la main, ou de s'ouvrir un passage par leur valeur,

AN. 1248.

Disgraces de Frédéric.

Math. Par. p. 746.

AN. 1248.

taillerent son armée en piece, forcerent sa nouvelle ville, & le poursuivirent si vivement lui-même, qu'il eut à peine le temps de se sauver à Crémone, d'où il passa dans le royaume de Naples.

Le roi va prendre à S. Denis les marques de son pélerinage.

Cependant le temps du départ pour la Terre-Sainte aprochoit. Le saint roi Louis s'y disposoit par l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres. Il fit de grandes donations aux monasteres, sur-tout à ceux qu'il avoit fondés: persuadé, disoit-il, qu'un puissant moyen pour ne pas périr comme les impies, c'est d'aimer avec le prophete le lieu où réside la gloire du Seigneur. Quelque tendresse qu'il eût pour ses enfants, la mort du petit prince Jean, le troisieme de ses fils, ne lui arracha aucune foiblesse: il se soumit & adora. Le douzieme de Juin, suivi des princes Robert & Charles ses freres, il se rendit à saint Denis pour prendre congé des saints martyrs, ainsi qu'on parloit alors. Ce fut le cardinal Odon qui lui donna l'oriflamme, la pannetiere, le bourdon, & les autres marques de son pélerinage. Le religieux monarque revint ensuite à Paris entendre la messe à Notre-Dame. De-là, conduit en procession par le clergé, la cour & la ville, il alla monter à cheval à l'abaye de saint Antoine, & prit le chemin de Corbeil, où les deux reines devoient venir le lendemain.

Guill. Nang. p. 346.

Sa modestie dans ses habits.

Aussi-tôt qu'il eut revêtu l'habit de pélerin, il acheva de retrancher toute magnificence dans ses équipages & dans ce qui regardoit sa personne: pratique qu'il observa toute sa vie, excepté dans les grandes cérémonies où la parure est comme essencielle. On ne lui vit plus d'étofe éclatante, ni par la matiere, ni par la couleur, plus de dorures, plus de soie, plus de fourures de prix. « Onques puis, dit Joinville, ne voulut „ porter ne menu vair, ne gris, ne écarlate, ne étriers, ne „ éperons dorés. Ses robes étoient de camelins ou de pers, „ & étoient les fourures de ses mantelines & de ses robes de „ peaulx de garnutes, & de jambes de lievres „. Rien que d'uni dans ses armes & dans les harnois de ses chevaux, qui n'éclatoient que par le poli de l'acier: exemple qui eut tant de force, continue le même auteur, « que en la voie d'outre- „ mer je ne vis une seule cote brodée, ne selle du roi, ne

Idem, p. 5.

„ selles d'autrui „. Un jour, ajoute-t-il, que je censurois assez librement devant le bon seigneur roi, fils du saint monarque, *les pompes & bobans d'habillements, & cotes brodées qu'on fait tous les jours maintenant, il me répondit que à tort il les avoit brodées de ses armes, & qu'elles lui avoient coûté huit livres parisis. Je lui dis qu'il les eût mieux employées de les avoir données pour Dieu, & avoir fait ses atours de bon sendal renforcé, batu à ses armes, comme le roi son pere faisoit.* AN. 1248.

Mais rien ne fait mieux voir, & la modestie du saint roi dans ses habits, & la simplicité des mœurs de ce bon vieux temps, qu'une dispute arrivée à Corbeil entre ce même Joinville & maître Robert de Sorbonne. Celui-ci né railleur aparemment, entreprit de plaisanter notre sénéchal sur sa magnificence : « Et me print à mon mantel, dit ce naïf historien, & me demanda en présence du roi & de toute la noble compagnie : Si le roi se séoit en ce prael, & que vous allissiez seoir en son banc plus haut que lui, n'en seriez-vous point à blâmer ? Oui vraiment, répondis-je. Or donques, fit-il, êtes-vous moins à blâmer, quand vous êtes vêtu plus richement que lui ? Non, maître Robert, lui dis-je, je ne suis mie à blâmer, sauf l'honeur du roi & vous. Car l'habit que je porte tel que le voyez, m'ont laissé mes pere & mere, & ne l'ai point fait faire de mon autorité. Mais au-contraire est de vous, dont vous êtes bien fort à reprendre : vous dis-je, qui étant fils de vilain & de vilaine, avez laissé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu du plus fin camelin, que le roi n'ait. Alors je prins le pan de son surcot & de celui du roi, que je joignis l'un près de l'autre, & lui dis : Or regardez si j'ai dit voir „. Cette naïveté fit rire tout le monde, & déconcerta maître Robert qui fut *très esbahi* & ne sçut que répondre. Le monarque qui l'aimoit, fut touché de cet embaras, quoique bien mérité, & ne consultant que la bonté de son cœur, prit la défense du docteur humilié, mais *de parole* seulement, *& pour couvrir son honeur.* Car il convenoit, *qu'on se doit vêtir bien honêtement, afin d'être mieux aimé de sa femme, & aussi que vos gens vous en priseront plus. C'est aussi le dire du saige, qu'il faut se porter selon son état, de telle*

Idem, p. 7, 8.

AN. 1248.

maniere que les prudes du monde ne puissent dire, Vous en faites trop : n'aussi les jeunes gens, Vous en faites peu.

Il déclare régente la reine Blanche sa mere.

Ce fut à la commanderie de saint Jean près de Corbeil, que Louis déclara régente du royaume la reine Blanche sa mere. La sagesse de cette princesse, ses lumieres, ses connoissances, une expérience de vingt-deux années dans le gouvernement, tout contribuoit à lui persuader qu'il ne pouvoit remettre l'Etat en de meilleures mains. Aussi lui donna-t-il plein pouvoir d'admettre à son conseil, ou d'en exclure ceux qu'elle jugeroit à propos; d'établir & de destituer les baillifs, les châtelains, les forestiers; de conférer les bénéfices de nomination royale; de permettre aux chapitres & aux communautés religieuses de faire leurs élections; de recevoir le serment de fidélité des évêques & des abés; de leur rendre les revenus qui lui apartenoient par le droit de régale; en un mot, d'exercer la même autorité que lui dans toute l'étendue du royaume.

Preuves des libertés de l'église Gallic. t. 2, p. 103.

Blanche l'accompagna jusqu'à Cluni : leurs adieux furent très tendres : la piété de cette illustre mere, sa fermeté, son courage, ne purent arrêter ses larmes, persuadée, disoit-elle, qu'elle ne le reverroit que dans le ciel. Mais la jeune reine Marguerite, oubliant la délicatesse de son sexe, voulut le suivre dans son voyage, & protesta qu'elle le suivroit jusqu'au bout du monde. Peut-être n'étoit-elle pas fâchée de s'éloigner d'une belle-mere, qui en usoit avec elle d'une maniere dure & impérieuse. Il sembloit en effet que Blanche fût jalouse de la tendresse que le roi témoignoit à la reine : elle venoit toujours les interrompre, & les empêchoit d'être ensemble, autant qu'elle pouvoit. Louis qui aimoit, respectoit & craignoit sa mere, avoit un peu de foiblesse là-dessus, & tâchoit de ne choquer ni l'une ni l'autre. Les comtesses d'Artois & d'Anjou étoient aussi du voyage avec leurs maris; mais la grossesse trop avancée de la premiere ne lui permit pas de passer Aiguemortes. Pour le comte de Poitiers, quoiqu'il eût pris la croix avec les autres princes & seigneurs, le monarque jugea à propos qu'il différât son départ d'un an, pour assister la reine mere de ses conseils & de son autorité. On voyoit encore à la suite du saint roi, outre un grand nom-

Chron. de S. Louis, p. 55.

Guill. Nang. p. 346.

bre de barons & d'évêques, le légat Odon, & le célebre Etienne Boylesve, qu'on peut regarder comme le premier prévôt de Paris, nommé par le souverain.

AN. 1248.

Premier prévôt de Paris nommé par le roi.

C'étoit anciennement les comtes de chaque province, qui commandoient les armées, & avoient l'administration de la justice, de la police, des finances. Les vicomtes en leur absence exerçoient les mêmes fonctions. Hugues Capet, parvenu à la couronne, suprima ces deux titres pour le comté de Paris, & leur substitua celui de prévôt avec les mêmes prérogatives. Ce nouvel officier, outre le commandement sur le militaire, avoit encore une autorité très grande dans l'administration de la justice. C'étoit lui seul qui la rendoit à Paris dans ces anciens temps, où le parlement n'étoit pas encore rendu sédentaire. Mais cette importante place étoit devenue vénale: & plus elle donnoit de pouvoir, plus elle occasionnoit d'injustice. Le saint roi Louis, pour remédier à ces abus, défendit la vénalité d'un emploi qui demande le plus parfait désintéressement. Il chercha long-temps, disent les historiens du temps, *un grand sage homme*, qui fût digne d'un poste qui exige autant de lumieres que d'intégrité. Etienne Boylesve * gentilhomme, originaire d'Anjou, & dont la postérité subsiste encore avec honeur dans cette province & en Bretagne, lui parut propre à remplir ces grandes vues pour le bien public: ce fut sur lui qu'il fixa son choix. Il ne fut point trompé dans son atente. Le nouveau prévôt travailla avec un zele infatigable pour rétablir le bon ordre, & eut le bonheur de réussir. Le monarque n'oublioit rien pour l'encourager & pour donner de l'émulation aux autres juges du royaume. Souvent il assistoit aux audiences du châtelet, & prenoit place à côté de son ministre.

Boylesve eut le malheur d'être fait prisonnier au siege de Damiette; & ce qui prouve parfaitement l'extrême considération où il étoit dans l'armée chrétienne, sa rançon fut

* C'est ainsi qu'il est nommé (& non pas Boileau, Boilau ou Boileauë) dans son contrat de mariage de l'an 1225; dans les actes de partage avec ses freres, de l'an 1228; dans un compte des baillis de France, de l'an 1262; enfin dans une suite non interrompue de contrats de mariages & de partages, par lesquels MM. de Boylesve prouvent leur filiation & descendance de cet homme illustre.

An. 1248.

mise à deux cents livres d'or: somme très considérable pour ce temps-là. C'étoit en effet un homme de naissance. Alors les baillis, les sénéchaux, les prévôts ne se prenoient que parmi la noblesse. On voit d'ailleurs que dans tous les actes publics il est qualifié chevalier *; titre que nul ne pouvoit obtenir, s'il n'étoit noble de parage, c'est-à-dire, de race. Ce fut lui qui le premier fit écrire en cahiers les actes de sa jurisdiction. Il commença par une compilation de tous les anciens réglements de police qu'il ramassa avec beaucoup de soin & d'exactitude. C'est un gros volume *in-folio*, qui est divisé en trois parties. La premiere contient toutes les ordonnances pour la police de Paris, & les anciens statuts de tous les corps de métiers, distribués par ordre alphabétique. La seconde est composée des réglements & des tarifs de tous les droits qui se levoient en ce temps-là pour le roi à Paris sur toutes les denrées & marchandises. La troisieme est un recœuil des titres concernant les justices subalternes de la capitale. C'est ce qu'on apeloit originairement *le livre blanc*, & qu'on a depuis nommé le premier volume des métiers, parce que les statuts qui les regardent en occupent la plus grande partie. Les deux plus anciens manuscrits qui nous en restent, se trouvent à la chambre des comptes de Paris & à la bibliotheque de Sorbonne.

La Mare, Traité de la police; t. 1, pag. 261.

Ancienne maniere de publier les loix & ordonnances de nos rois.

On remarquera à cette occasion, que dans les premiers temps de la monarchie il n'y avoit point de registres publics pour y transcrire les loix, ni d'autre lieu pour les conserver en originaux, que les archives du palais de nos rois. Ce précieux trésor n'étoit confié qu'à leur chancelier. C'est ce qui l'a fait nommer *la voix & le gardien de la justice, l'arsenal du droit, l'image du prince, l'assistant du trône, le dépositaire des graces, l'arbitre des loix, le jurisconsulte de l'Etat*. Ainsi, lorsqu'il avoit plu à nos souverains de faire de nouvelles ordonnances, elles étoient adressées par le chancelier aux comtes ou premiers magistrats des provinces, qui en envoyoient des copies à leurs subalternes. Chacun d'eux les faisoit publier à ses audiences & dans les places publiques. On voit un édit de

* C'est la qualité qu'on lui donne dans le contrat de mariage de Foulques son fils, & dans un arrêt du parlement de 1587.

Charlemagne

Charlemagne adressé au comte Etienne de Paris, qui en fit la promulgation dans sa ville, en présence de tous les officiers de son siege, *qui tous jurerent de l'observer à jamais.* Si quelques-unes de ces ordonnances se trouvoient mêlées de quelques matieres ecclésiastiques, ce qui arrivoit souvent, elles étoient aussi envoyées aux archevêques, qui les faisoient passer aux évêques leurs suffragants, & aux abés, pour tenir la main à l'exécution de ce qui les concernoit. Charles *le Chauve* voulant faire publier de nouveau les capitulaires de son aïeul & de son pere, ordonne que les comtes qui n'en auront aucun exemplaite, enverront leur commissaire & un greffier avec du parchemin pour en prendre des copies sur les originaux, qui à cet effet seront tirés de son trésor.

AN. 1248.

Capit. Reg. Franc. t. 1, columm. 309, an. 803.

Ibid. tom. 2. col. 67, an. 853.

Ce qui s'étoit pratiqué sous la premiere & la seconde race, fut encore observé sous la troisieme pendant plus de trois siecles. Tous les édits étoient déposés dans les archives du palais royal, & de-là envoyés aux baillis & aux sénéchaux qui avoient succédé aux comtes, pour les faire publier à leurs audiences & dans leurs jurisdictions. On lit dans un ancien manuscrit de la vie de saint Louis, que ce religieux prince « fit faire plusieurs ordonnances sur le fait de la justi- » ce, & les fit *enregistrer* en la cour & auditoire du châtelet de » Paris, & aux autres auditoires des bailliages & sénéchaussées » de son royaume ». Ce mot d'*enregistrer*, dont se sert l'auteur de cette piece manuscrite, est très remarquable, continue le sçavant historien de la police: c'est la premiere fois qu'il en soit fait mention dans nos archives ou ailleurs, & il étoit alors très nouveau. Avant le regne de ce saint roi, on écrivoit les actes sur une peau, ou sur plusieurs cousues ensemble. On les rouloit ensuite à la maniere des anciens: de-là le nom de *volume* ou rouleau (du mot latin *volumen à volvendo*, rouler) qu'on a donné tant aux livres qu'aux peaux qui contenoient ces actes. Ainsi, au-lieu de dire les registres, on disoit les *rouleaux* du parlement ou d'un tel tribunal. Etoit-on obligé pour rendre une piece authentique, de l'aporter & de la faire insinuer dans le dépôt public de la jurisdiction, cela ne s'apeloit point la faire *enregistrer*, mais simplement

La Mare, ibid. p. 260.

AN. 1248.

la faire mettre au nombre des actes publics : *depositus apud acta.*

Origine de l'enregistrement des édits & lettres-patentes des rois.

Boylesve avoit donné l'exemple des collections de ces actes publics. Dès que le parlement fut établi sédentaire, Jean de Montluc, greffier de la cour, ramassa en des cahiers reliés ensemble les principaux arrêts qui avoient été rendus précédemment & même de son temps : ouvrage qui fut continué & de beaucoup augmenté par ses successeurs. Ce sont ces compilations de pieces copiées & tirées d'ailleurs, qui ont donné commencement au nom de *registre*, du latin *regestum, quasi iterùm gestum*, parce que recœuillir c'étoit en quelque sorte leur donner une seconde existence. On les nomma aussi *les olim*, pour faire entendre que c'étoient des recœuils de ce qui s'étoit passé autrefois, ou parce que le second, qui étoit autrefois le premier, commence par ces mots : *Olim homines de Bayona regni nostri :* ils ne remontent pas plus haut que le regne de saint Louis. Cet établissement de registres est la véritable origine des enregistrements des ordonnances & des lettres-patentes de nos rois. On en distingue de deux sortes, les unes générales pour tout le royaume, les autres particulieres qui ne regardent que certaines jurisdictions. « Les premieres ont toujours été adressées au parlement, ou autres cours supérieures selon les matieres : les autres ont souvent été envoyées directement aux prévôts, baillis & sénéchaux : nos livres sont remplis de ces exemples. Depuis ce moment l'enregistrement a toujours été jugé nécessaire à la notoriété des volontés du prince ». On ne doit pas oublier que *le droit de faire publier & d'afficher n'apartient en chaque ville qu'au juge qui a la jurisdiction territoriale.* * *Cela est si vrai, que dans les anciens le mot* Bannum *est pris*

Idem, ibid. p. 26.

* On voit un arrêt du Parlement, du premier Mars 1475, entre le prévôt de Paris & les généraux maitres des monnoies. Le premier s'étoit plaint que ceux-ci avoient entrepris de faire un cri dans Paris, de par le roi & de par eux ; que c'étoit une entreprise sur sa charge, & qu'il ne se devoit faire aucun cri en cette ville que de par le roi & le prévôt de Paris. Sur quoi la Cour, après que les parties eurent été ouies au parquet, ordonna qu'en tous cris & proclamations qu'il conviendroit faire en vertu des sentences de la chambre des monnoies, après que le trompette auroit sonné, le crieur diroit : *Or oyez de par le roi notre sire, & de par M. le prévôt de Paris ;* & diroit ensuite : *On vous fait sçavoir de par le roi notre sire, & de*

quelquefois pour publication, quelquefois pour territoire : preuve incontestable que les deux droits de territoire & de faire publier sont inséparables.

AN. 1248.

Le roi passe à Lyon, & intercede inutilement auprès du pape pour l'empereur.

Le pape cependant étoit toujours à Lyon. Louis voulut passer par cette ville, pour y traiter de nouveau avec le pontife des affaires de l'empire. Mais quelques instances qu'il pût faire, Innocent demeura toujours inflexible. Rien ne toucha cet esprit indomptable, ni les besoins pressants de la Terre-Sainte, ni l'intérêt de la France qui s'épuisoit en quelque sorte pour aller au secours de la religion dans ces contrées éloignées. Tout ce que le monarque put en obtenir, se réduisit à beaucoup de pardons & d'indulgences, avec promesse de défendre son royaume contre Frédéric, & même contre le roi d'Angleterre, quoique vassal du saint siege. Aussi-tôt le saint roi prit le chemin d'Aigues-mortes, résolu de s'embarquer au premier vent favorable. On l'avertit en descendant le Rhône, que le seigneur de la Roche de Glui, Roger de Clorege, *qui avoit grand bruit de mauvais renom*, faisoit de grandes vexations aux passagers, rançonnoit les pélerins, *détroussoit & pilloit tous les marchands qui là passoient* : il en fit une févere justice. Une partie du château fut rasée, & le tyran forcé de restituer ce qu'il avoit enlevé.

Joinv. p. 24.
Guil. Nang. pag. 346.

Il s'embarque à Aigues-mortes, & arrive heureusement en Chypre.

Tout étoit prêt pour l'embarquement, & le saint monarque monta sur son vaisseau le 25 Août. La France alors n'avoit point d'amiraux en titre : la commission s'en donnoit d'ordinaire à des Espagnols ou à des Italiens : ce furent deux Génois qui en firent les fonctions à ce voyage. La flote étoit composée de trente-huit grands vaisseaux, sans compter ceux qui portoient les vivres, les chevaux & les équipages. Aussitôt, dit Joinville, « le maître de la nef s'écria à ses gens : » Est votre besogne prête ? Sommes-nous à point ? Tous ré» pondirent que oui vraiment. Quand les prêtres & les clercs » furent entrés, il leur fit chanter au nom de Dieu ce bel » hymne *Veni Creator Spiritus*, tout de bout en bout : & en » chantant, les mariniers firent voile de par Dieu. Inconti» nent, ajoute-t-il, le vent s'entonne à la voile, & tantôt

Page 24.

par *MM. les généraux maîtres des monnoies, que présentement, &c.* La Mare qui le cite, liv. vert neuf, fol. 106.

AN. 1248. » nous fit perdre la terre de vue, si que nous ne vismes plus » que le ciel & mer, & chacun jour nous éloignâmes du lieu » dont nous étions partis. Et par ce, veux-je bien dire que » icelui est bien fol, qui sçût avoir aucune chose d'autrui & » quelque péché mortel en son ame, & se boute en tel dan- » ger. Car si on s'endort au soir, l'on ne sçait si on se trouvera » au matin au sous de la mer ». On voit un autre trait de la candeur de ces bons chevaliers dans un accident qui leur arriva près des côtes de Barbarie. Ils furent près de trois jours à la vue *d'une grande montagne toute ronde*, sans pouvoir avancer ni reculer. « A donc fusmes tous ébahis & estimions être tous en péril de mort. Lors un très-bon prud- » homme d'église nous dit: Seigneur, jamais je ne vis persé- » cution en paroisse par force d'eaux, ou qu'il en fût besoin » ou quelque autre inconvénient, que quand l'on avoit fait » dévotement la procession par trois fois au jour de Samedi, » Dieu & sa mere ne les délivrât du mal, & ne les ramenât » à ce qu'ils demandoient ». On suivit le conseil du bon prêtre. Bientôt on perdit de vue la fatale montagne, & l'on arriva en Chypre *le tiers Samedi d'après que fut faite la tierce procession.*

Louis avoit débarqué quelques jours auparavant au port de Limisso, à la côte méridionale de l'isle. Le roi Henri de Lusignan, accompagné de tous les grands seigneurs du pays, vint le recevoir à la descente du vaisseau: il le conduisit ensuite à Nicosie, capitale du royaume, & le logea dans son palais. Toute l'armée mit pied à terre les jours suivants, & se rafraîchit des fatigues de la mer. Les provisions de bouche s'y trouverent en abondance: on ne se lassoit point, dit Joinville, de voir & d'admirer les magasins que les pourvoyeurs François avoient faits. C'étoient d'un côté des milliers de tonneaux de vins posés les uns sur les autres avec tant d'ordre qu'on eût pu les prendre pour de grandes maisons artistement étagées; de l'autre, des amas prodigieux de blés qui formoient au milieu des champs comme autant de grosses montagnes couvertes d'une herbe verte, parce que les pluies en avoient fait germer la superficie. Ce qui les conserva toujours beaux & frais, jusqu'à ce qu'on voulût les

Page 25.

transporter à la suite des troupes. Mais quoiqu'on n'eût rien à souffrir de la disette, le changement d'air, les mauvaises eaux, la bonne chere peut-être & la débauche causerent une espece de peste qui emporta beaucoup de monde. Les comtes de Dreux, de Montfort & de Vendôme, Archambaud de Bourbon, Robert évêque de Beauvais, Guillaume des Bares, & près de deux cent cinquante chevaliers en moururent. Le saint roi ne s'épargnoit pas dans cette désolation publique : il alloit lui même visiter les malades & les consoler, sans craindre de gagner leur mal : il donnoit de l'argent aux uns, des remedes aux autres ; il les exhortoit tous à profiter de leur état, en l'offrant à Dieu, qui, content de leur bonne volonté, les vouloit couronner, avant même qu'ils eussent combatu.

AN. 1248.

Guil. Nang. p. 37.

Il termine tous les différends des croisés & des chrétiens du Levant.

C'étoit contre son inclination qu'il avoit pris le parti de passer l'hiver en Chypre. Quoique la moitié des croisés ne fût pas encore arrivée : *si n'eussent été les barons & ses proches*, dit Joinville, *il fût hardiment parti seulet ou avec peu de compagnie*. Mais il sçut employer utilement ce délai qui coûtoit tant à son cœur. Les fonds de la plupart des croisés se trouvoient considérablement diminués par ce long séjour que personne n'avoit pu prévoir ; il profita de la circonstance pour se les attacher par les bienfaits. Joinville n'avoit plus que *douze vingt livres tournois d'or* : cependant il faloit faire subsister ses dix chevaliers, plusieurs menacerent de le quiter. *Lors*, dit-il, *je fus quelque peu ébahi en mon courage, mais toujours avois fiance en Dieu. Quand le bon roi sçut ma desconvenue, il m'envoya querir, me retint à lui, & me donna huit cents livres tournois*. Guillaume de Dampierre, Gui de Forès, Gaucher de Châtillon ; Raoul de Couci, & beaucoup d'autres seigneurs se voyoient dans le même embaras que le sénéchal de Champagne : le généreux monarque s'obligea pour eux à des marchands Italiens, parmi lesquels on compte des Spinola & des Doria, noms qui sont devenus depuis si célebres. Le mêlange des Latins avec les Grecs avoit fait naître de grands différends entre les insulaires : Louis vint à bout de les apaiser. Les Grecs par ses soins, revinrent de leur schisme, abjurerent les erreurs qu'ils y avoient ajoutées,

Guil. Nang. p. 547.

AN. 1248.

& leur archevêque y fut rétabli. La division régnoit entre la noblesse Latine de Nicosie & son archevêque: il eut aussi le bonheur de les réconcilier.

Mais ce qui étoit encore plus important, il fit la paix entre les Templiers & les Hospitaliers, en leur faisant comprendre qu'en vain ils s'étoient dévoués au service de Dieu, si par leurs inimitiés particulieres ils effaçoient les belles actions qu'ils avoient faites en combatant contre les ennemis de la foi. Aithon, roi d'Arménie, & Boémond V, prince d'Antioche & de Tripoli, se faisoient une cruelle guerre pour des intérêts fort embrouillés: il leur représenta si vivement les suites funestes de leurs divisions, qu'il les engagea enfin à conclure une treve. *Ce Aithon*, dit Joinville, *étoit homme de grant renommée; & y eut beaucoup de nos gens qui passerent en Arménie pour aller en sa bataille gagner & profiter: desquels oncques puis n'en ouit-on nouvelles.* La piété du saint roi Louis, & la sagesse qui paroissoit dans toutes les actions de sa vie, le rendoient tout puissant sur les esprits. On ne pouvoit le voir prier Dieu d'une maniere si persuadée, qu'on ne se sentît touché; & plusieurs Sarasins esclaves dans l'isle de Chypre, après l'avoir vu, demanderent le baptême, & voulurent être de la religion d'un prince, qui étoit l'exemple de toutes les vertus. On ne voyoit parmi les croisés que d'éternelles querelles, qu'il n'étoit pas aisé d'accommoder. Le monarque, obligé à beaucoup d'égards, agissoit en ces occasions moins par autorité que par douceur & par insinuation. Tous les grands seigneurs, fiers de leur naissance, & qui la plupart faisoient le voyage à leurs dépens, n'obéissoient qu'à demi: les traiter avec hauteur, c'eut été les rebuter: il faloit de grands ménagements, & Louis possédoit admirablement cet art précieux. Sans oublier qu'il étoit leur maître, il leur faisoit sentir qu'il étoit leur ami. Chacun croyoit suivre son inclination, & ne suivoit réellement que son devoir. Jamais il n'employa la violence, & toujours il trouva le moyen d'obtenir ce qu'il vouloit. Ce fut encore à sa sollicitation que les Génois & les Pisans, acharnés depuis long-temps les uns contre les autres, sacrifierent enfin leur intérêt à celui de la religion, & signerent une suspension d'armes.

Page 17.

Guil. Nang. ibid.

Telles étoient les occupations du ſaint monarque, lorſqu'il reçut une ambaſſade de la part d'un prince Tartare nommé Ercalthay, qui ſe diſoit converti à la foi chrétienne, & faiſoit paroître le zele le plus ſincere pour ſon avancement. Le chef de cette députation étoit un certain David, que des religieux de la ſuite de Louis reconnurent pour l'avoir vû en Tartarie, où le pape les avoit envoyés quelques années auparavant. Il remit au roi une lettre pleine de traits de dévotion, où cependant l'affectation ſe remarquoit encore plus que le ſtyle du pays, & l'aſſura que le grand Cham s'étoit fait baptiſer depuis trois ans; que les chrétiens n'avoient pas un plus zélé protecteur, & qu'il étoit prêt à favoriſer de tout ſon pouvoir l'expédition des François. On croit aiſément ce qu'on ſouhaite. Louis charmé de ces prétendues converſions qui pouvoient être ſi utiles à la religion, fit tout l'accœuil poſſible aux ambaſſadeurs, les traita magnifiquement, les mena au ſervice de l'égliſe pendant les fêtes de Noël, les renvoya comblé de ſes bienfaits, & les fit accompagner de quelques religieux chargés de préſents pour leur maître. C'étoit, entr'autres choſes, dit Joinville, *une tente faite à la guiſe d'une chapelle qui étoit moult riche & bien faite, car elle étoit de bonne eſcarlate fine, ſur laquelle il fit entailler & enlever par image l'Annonciation de la Vierge Marie, avec tous les autres points de la foi.* Mais envain nos ambaſſadeurs jacobins & mineurs chercherent le prétendu Ercalthay: ils ne purent en avoir aucune nouvelle. La converſion du grand Cham ſe trouva de même un être imaginaire: loin de protéger les chrétiens, il ſe préparoit à leur faire une cruelle guerre. Ce qu'on peut conjecturer de tout ceci, c'eſt que le prince Ercalthay pouvoit être quelque petit ſeigneur Tartare peu connu, & chrétien tel qu'il y en avoit en ce pays-là: de-là cette maxime énoncée dans ſa lettre « que Dieu veut que tous ceux qui adorent la croix, Latins, Grecs, Arméniens, Neſtoriens, & » autres, vivent en paix enſemble, ſans aucun égard à la » diverſité des ſentiments ». Peut-être auſſi cette fourberie étoit-elle l'ouvrage des moines de ces contrées, gens corompus pour la plupart, & qui ne cherchoient qu'à tirer quelque choſe de la libéralité du roi, que ſon zele pour la religion expoſoit plus qu'un autre à ces ſortes de ſurpriſes.

AN. 1248.
Il reçoit une ambaſſade d'un prince Tartare : ce qu'on doit en penſer.

Page 25.

Guil. Nang. page 348.

AN. 1248. Il se détermine à porter la guerre en Egypte.

La saison avançoit, & tout se préparoit au départ. Dès l'arrivée du monarque en Chypre, il s'étoit tenu un conseil de guerre, où les avis furent fort partagés sur les desseins de la campagne. Les uns vouloient qu'on allât droit à Ptolémaïs ou Saint-Jean d'Acre, persuadés qu'on reprendroit aisément le royaume de Jérusalem, dont toutes les places étoient démantelées. Le principal but des croisades, disoient-ils, étoit de recouvrer la sainte Cité, & Louis aquéroit une gloire immortelle, s'il pouvoit rétablir le culte du vrai Dieu dans ces mêmes lieux où le salut du monde avoit été opéré. Ainsi pensoient les Templiers & les Hospitaliers, soit que ce parti leur parût véritablement le meilleur, soit que leur intérêt les fît parler. Les autres, au contraire, ayant le roi de Chypre à leur tête, prétendoient que la conquête du royaume de Jérusalem, à la vérité facile, ne se pouvoit pas soutenir contre la puissance du soudan d'Egypte; qu'avant que toutes les places en fussent relevées, la plupart des croisés seroient retournés en France; qu'il faloit aller à la racine du mal en ataquant Damiette; qu'après que les soudans auroient été domptés, on iroit prendre possession de la Palestine, sans que personne s'y oposât. Louis fut touché de ces raisons, & encore plus, lorsqu'il vit le roi Henri & tous les grands seigneurs de l'isle prendre la croix.

AN. 1249. Il envoie défier le sultan d'Egypte.

Il fut donc résolu de porter la guerre en Egypte. Mais parce que les loix de l'honeur, de la chevalerie & de la religion ne permettent pas d'ataquer un ennemi sans aucune déclaration préliminaire, le monarque envoya défier le soudan qui régnoit alors sur cette belle partie de l'Afrique. Le cartel annonçoit en même temps un roi d'un courage intrépide & un missionnaire dévoré de zele pour la foi. Melech Sala, c'est le nom du sultan, étoit sommé de rendre à la croix l'hommage que tous les hommes lui doivent, s'il ne vouloit voir son pays ravagé par des gens qui ne craignoient rien quand il s'agissoit d'étendre l'empire de Jésus-Christ. On dit que ce malheureux prince, soit qu'il sentît sa fin aprocher, il étoit gangrené de la moitié du corps, soit qu'il craignît pour ses Etats, ne put lire cette lettre sans verser beaucoup de larmes. Il répondit cependant avec fierté, « que les François

Traduct. mss. de la Bible du roi, rapportée par la Chaise, Histoire de S. Louis, tom. 1. pag. 563, 564.

» François auroient moins de confiance en leur nombre & » en leur valeur, s'ils avoient vu le tranchant de leurs épées, » qui venoient d'enlever aux chrétiens leurs anciennes & nou» velles conquêtes: que jamais nation n'avoit insulté l'Egypte » sans porter la juste peine de sa témérité: que ceux qui ve» noient l'ataquer de gaieté de cœur, connoîtroient bientôt ce » que sçavoient faire des troupes jusque-là toujours victorieu» ses, dont la premiere journée feroit la derniere des chrétiens: » que les enfants, comme dit le saint alcoran, s'entretien» droient quelque jour de ce qui en feroit arrivé: enfin que » Dieu permet souvent que le petit nombre remporte l'avan» tage sur le plus grand, parce qu'il est toujours pour ceux » qui sont humbles & patients ». Ainsi de part & d'autre on ne songea plus qu'à se préparer les uns à l'ataque, les autres à la défense. Mais avant que de voir le saint roi s'engager dans cette périlleuse carriere, il semble nécessaire d'exposer la situation où se trouvoit alors la chrétienté d'Orient, & de faire connoître le caractere & la puissance des ennemis dont elle étoit investie de tous côtés.

Etat de la chrétienté du Levant.

On a vu l'inutilité de la croisade sous Philippe-Auguste & sous Richard *Cœur de Lion*, roi d'Angleterre: expédition dont tout le fruit fut la prise d'Acre & une treve de trois ans avec Saladin, le fléau des chrétiens. La nouvelle de la mort de ce héros de l'Asie, & des guerres civiles qui la suivirent, engagea un grand nombre de princes Allemands à prendre la croix, & à passer en Palestine pour tirer avantage de cette division. La treve avec les infideles n'étoit pas encore expirée; mais il y avoit ordre du pape Céleſtin III de n'y avoir aucun égard: ordre plus digne d'un chef de brigands que d'un pontife chrétien. Ceux de ces nouveaux croisés qui arriverent des premiers, firent quelques hostilités. Saphadin irrité de cette infraction, assiégea Joppé ou Jaffa, l'emporta d'assaut, & fit passer plus de vingt mille chrétiens au fil de l'épée. Le roi de Jérusalem, Henri, comte de Champagne, marchoit pour secourir cette importante place, lorsqu'il aprit qu'elle avoit été forcée. Le comble du malheur fut que ce prince se tua en tombant d'une fenêtre qui s'écroula sous lui. Les autres croisés d'Allemagne débarquerent sur ces entre-

Rog. de Hoved. pag. 449. Spicil. tom. 11, page 472.

An. 1249. faites au port d'Acre, & répandirent par-tout une si grande terreur, que les Sarasins abandonnerent d'abord Sidon, ensuite Sarepta, quantité de petites places que les chrétiens raserent dans la crainte d'être obligés de diviser leurs forces pour les garder. Baruth, ville très forte, leur ouvrit ses portes. Ce fut-là que d'un consentement unanime ils élurent roi de Jérusalem Aimeri de Lusignan, qui venoit de succéder à la couronne de Chypre par la mort de Gui son frere. On alla aussi-tôt mettre le siege devant Thoron, le plus fort château de la contrée, mais qui dans peu fut réduit à la derniere extrémité. Saphadin y accourut avec une puissante armée. On se préparoit de part & d'autre à un sanglant combat, Vitri, 1224. Chron. Slav. page 174. lorsqu'un bruit se répandit tout-à-coup parmi les chrétiens, que les principaux chefs faisoient filer les bagages vers Tyr: à cette nouvelle tout le monde prit la fuite. Les Sarasins en firent autant de leur côté, sans qu'on sçache pourquoi; de sorte que les deux armées fuyant comme à l'envi, on peut dire que jamais on ne vit pareille déroute avec si peu de sang répandu. Ce fut tout le fruit de cette croisade. La mort de l'empereur rapela les princes Allemands dans leur patrie, & leur retraite laissa les chrétiens de Palestine presque sans secours. Heureusement les divisions des infideles obligerent Saphadin de renouveler la treve pour six ans.

Telle étoit la position des chrétiens du Levant, lorsque la mort leur enleva Aimeri de Lusignan. Ils députerent aussi-tôt à Philippe-Auguste, pour lui demander un roi qui fût capable de défendre le peu qui leur restoit. Le monarque jeta les yeux sur Jean de Brienne, à qui l'histoire attribue toutes les qualités qu'exigeoit un si pénible emploi. Mais le nouveau souverain étoit à peine en possession du trône, qu'il se vit sur le Labb. Bibl. page 372. point d'en être précipité. Alors le pape fit publier une nouvelle croisade; mais les prédications de ses ministres n'aboutirent qu'à renverser l'esprit d'un nombre infini d'enfants de Freher. t. 1, p. 281. l'un & de l'autre sexe, qui se mirent en tête, que Dieu vouloit se servir de leurs foibles mains pour délivrer Jérusalem du joug des infideles. Plus de cinquante mille arborerent la croix, & ce qui fait bien voir jusqu'où peut aller le fanatisme, des prêtres qui ne sçavoient guere mieux ce qu'ils faisoient,

n'eurent pas honte d'autoriser leur folie & de se mettre à leur tête. Ceux d'Allemagne au nombre de vingt mille, dépouillés par les Lombards qui eurent la barbarie de les ataquer à main armée, furent obligés de retourner sur leurs pas, & périrent la plupart dans les chemins. Ceux de France, on en compte trente mille, s'embarquerent sur des vaisseaux marchands de Marseille. Tous, ou presque tous eurent une fin malheureuse: les uns firent naufrage, les autres furent vendus en Egypte par ces marchands mêmes qui s'étoient chargés de leur conduite: action abominable, qui fut pour plusieurs la cause de la perte de leur religion. Il y en eut néanmoins quelques-uns pour qui elle fut l'occasion d'un glorieux martyre. Quels étoient donc ces hommes assez barbares pour abuser de la simplicité de cette innocente jeunesse! Quels les peres & meres assez dénaturés pour ne point s'oposer à une entreprise aussi extravagante! Quel enfin le gouvernement, qui laissoit ainsi courir à sa destruction la plus chere espérance de l'Etat! Ce trait donne une étrange idée du siecle qui le fournit. AN. 1249.

Quelques années après, un grand nombre de croisés Allemands & Frisons pour la plupart, passerent la mer, & de concert avec le roi Jean de Brienne, allerent mettre le siege devant Damiette, qui étoit la seule place d'Egypte capable de quelque résistance. Elle fut prise après une défense de quinze mois, qui fit périr bien de vaillants hommes; mais ils furent remplacés par d'autres qui arriverent des diverses parties de l'Europe & sur-tout de la France. Ce nouveau renfort inspira des idées de présomption, qui eurent des suites bien funestes. Le légat Pélage, apuyé des ecclésiastiques qui ne trouvoient jamais qu'on en fît assez à la guerre, eut assez de crédit pour engager l'armée chrétienne à marcher contre Mélédin qui venoit de succéder à Saphadin, son pere. Ce fut envain que le malheureux roi représenta que c'étoit tout hasarder dans un temps où le débordement du Nil aprochoit: envain fit-il valoir les offres du nouveau Soudan, qui consentoit de rendre Jérusalem rebâtie à ses dépens, avec tout le royaume; qui cédoit même Damiette pour toujours, & six ou sept lieues de pays aux environs: il

Vitri. Math. Par. p. 300.

AN. 1249. ne fut point écouté, & l'obstination de Pélage l'emporta. On se mit en marche pour aller au Caire; & ce qu'avoit prédit le sage de Brienne ne manqua pas d'arriver. L'armée engagée au milieu de l'inondation, sans provisions, sans vivres, se trouva trop heureuse d'en sortir par un traité honteux à la vérité, mais nécessaire dans la triste circonstance où l'on se trouvoit. Les chrétiens rendirent Damiette, avec tous les esclaves d'Acre & de Tyr : les Sarasins de leur côté promirent de conduire l'armée en lieu de sûreté, de lui fournir pendant quinze jours toutes les choses nécessaires à la vie, enfin de délivrer tout ce qu'il y avoit de captifs chrétiens dans leurs Etats. Tout fut exécuté fidélement de part & d'autre, & l'on conclut une treve de huit ans.

Ce fatal événement obligea l'infortuné de Brienne de passer en Europe, où il conclut le mariage d'Isabelle, sa fille, avec Frédéric, qui bientôt le força de lui céder le titre de roi de Jérusalem. Mais les grands démêlés de cet empereur avec les papes ne lui permirent pas de se rendre si-tôt dans

Math. Par. & alii. ses nouveaux Etats. Tout cependant y demandoit sa présence, & principalement la division des Templiers & des Hospitaliers qui, devenus riches, sans cesser de vouloir l'être encore davantage, oublierent malheureusement la fin de leur institution. Jaloux les uns des autres, chacun des deux ordres regardoit comme autant de perdu pour lui tout ce que l'autre aquéroit. On en vint jusqu'à se faire une guerre ouverte. Frédéric arriva enfin, & par ses négociations plus que par la force de ses armes, obligea le soudan d'Egypte embarassé par d'autres guerres, à lui rendre Jérusalem, Béthléem, Nazareth, Thoron, Sidon, avec toutes les bourgades & tous les villages jusqu'à Jaffa. Ainsi les chrétiens se virent encore une fois libres dans la sainte cité. Mais l'empereur rapelé en Italie par la guerre que le pape lui faisoit, n'eut pas le temps d'en relever les fortifications qu'on avoit abatues : elle demeura donc sans défense, exposée à celui qui seroit maître de la campagne.

La treve que Frédéric avoit conclue pour dix ans, fut observée assez réguliérement de part & d'autre. Elle alloit expirer, lorsqu'il se fit une nouvelle croisade commandée

par Thibaud, comte de Champagne, & roi de Navarre. On en a vu le mauvais succès : ils ne voulurent point combatre ensemble, & furent défaits par leur faute. Richard d'Angleterre y arriva quelque temps après, & s'il ne fit point de conquêtes, il eut du-moins la consolation de faire mettre en liberté plus de cinq cents chrétiens qui languissoient depuis deux ans dans les prisons des infideles. Heureux s'il eût encore pu terminer les querelles qui divisoient les Hospitaliers & les Templiers! Ceux-ci ne le virent pas plutôt parti, que loin d'observer le traité qu'il avoit fait avec Mélech-Sala, soudan de Babylone, c'est-à-dire, du Grand Caire, ils continuerent les hostilités plus vivement que jamais, & se liguerent avec le soudan de Damas, qui permit aux chrétiens de s'établir librement dans la Palestine depuis le Jourdain jusqu'à la mer, & même dans la ville de Jérusalem. Le sultan d'Egypte s'allia de son côté avec un peuple dont le nom n'est pas moins incertain que l'origine : le plus grand nombre les apelle Corasmins, & les fait venir de Perse, d'où ils furent chassés par les Tartares qui inondoient alors l'Asie. AN. 1249.

C'étoit une nation Mahométane, très guerriere, si féroce, que personne ne vouloit lui donner retraite, ennemie de tout le monde, & ayant tout le monde pour ennemi. Le soudan de Babylone lui abandonna la Palestine, où elle mit tout à feu & à sang. Jérusalem fut pillée, l'église du saint Sépulcre profanée, sept mille, tant chrétiens que mahométans, passés au fil de l'épée, & une multitude infinie de religieuses, de femmes, de vieillards, & d'enfants égorgés. Deux fois les croisés leur livrerent bataille : deux fois on vit couler des ruisseaux de sang, mais le nombre prévalut. L'armée chrétienne fut défaite, & presque tous les gens de marque tués ou pris. On assure que des trois ordres des chevaliers il ne resta que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers, & trois Teutoniques : ce qui mit le comble aux maux de la Terre-sainte, dont on prétend que le saint roi Louis eut révélation dans sa maladie : révélation qui le détermina à prendre la croix pour sauver la religion dans ces mêmes lieux où son Auteur s'est immolé pour le salut du monde.

Guil. Nang. Gest. S. Lud.

Math. Par. &c.

AN. 1249. Bientôt néanmoins celui qui éleve & renverse les empires, mit fin à tant d'horribles brigandages. Les Corasmins batus par le lieutenant du soudan de Damas, chassés par le sultan d'Egypte, livrés à l'épée des Sarasins, furent enfin exterminés, de façon que le nom même s'en perdit.

Tel étoit l'état de la Palestine, lorsque Louis prit les armes pour la secourir. Les chrétiens y possédoient encore quatre principautés, celle d'Acre, où les Vénitiens, les Génois, les Pisans & quelques autres avoient chacun leur quartier qui leur apartenoit; celle de Tripoli; celle de Tyr; celle d'Antioche; mais toutes se trouvoient investies de toutes parts par les mahométans, dont le plus puissant étoit Mélech-Sala, apelé dans nos historiens tantôt soudan de Babylone, tantôt soudan d'Egypte. Ce fut dans les Etats de ce redoutable prince, que le roi résolut de porter la guerre.

Départ de Chypre. *Pag. 27.* Tous les croisés François étoient arrivés avec environ deux cents Anglois, sous la conduite de Guillaume *Longue Epée*, comte de Salisbéri, qui voulut avoir part à cette pieuse expédition. On s'embarqua, dit Joinville, *le propre Vendredi devant la Pentecôte, & le roi fit crier que tous tirassent après lui, pour aller droit en Egypte.* La flote étoit nombreuse : il y avoit plus de cent vingt gros vaisseaux, & plus de quinze cents petits : toute la mer en étoit couverte, *qui étoit plaisante chose à voir.* On alloit à pleines voiles, lorsque tout-à-coup le vent changea, l'air s'obscurcit, la mer devint grosse; & dans quelques moments l'orage fut si furieux, que tous les vaisseaux se trouverent dispersés. L'art de la navigation n'étoit pas encore au point de perfection où il est aujourd'hui : chacun se laissa aller au gré des vagues : les uns emportés par le vent, aborderent au port d'Acre, les autres furent jetés fort loin, & sur des côtes *étrangeres, & le roi ne les revit de long-temps.* Le pieux monarque, quand la tempête fut *Pag. 28.* apaisée, se vit à la hauteur de la pointe de Limisso, d'où il étoit parti. Il mit pied à terre pour faire dire la messe, & y demeura quelques jours en atendant des vaisseaux de la flote qui venoient se rejoindre au gros. Mais le nombre en étoit considérablement diminué; & dans la revue qu'il fit de son armée, il ne se trouva que sept cents chevaliers, le

deux mille huit cens qui s'étoient embarqués avec lui. Cette perte fut réparée en quelque sorte par l'arrivée de Guillaume de Ville-Hardouin, qui avoit succédé à Geofroi, son frere, dans la principauté d'Achaïe, & du duc de Bourgogne, qui avoit passé l'hiver en Morée. Tous deux amenoient un nombre considérable de troupes. Ce secours inespéré rendit au soldat l'air victorieux que la dispersion de la flote lui avoit ôté.

Guil. Nang. pag. 553.

Description de la ville de Damiette.

On se remit donc en mer ; & après quelques jours d'une navigation favorable, on arriva à la vue de Damiette. Cette ville passoit pour la plus belle, la plus riche, & la plus forte place de l'Egypte, dont elle étoit regardée comme la clef principale. Elle étoit à une demi-lieue de la mer, entre deux bras du Nil, dont le plus considérable formoit un port capable de contenir les plus grands vaisseaux. C'étoit-là qu'on voyoit cette grosse tour que les chrétiens avoient prise, avec tant de fatigues, sous Jean de Brienne, & où l'on comptoit, dit-on, jusqu'à soixante & dix chambres. Elle servoit en même temps de défense contre l'ennemi, & de barriere pour les vaisseaux qui arrivoient d'Ethiopie & des Indes. Une longue chaîne qui aboutissoit de cette forteresse à une des tours de la ville, fermoit tellement toute issue, que rien ne pouvoit ni entrer, ni sortir, sans la permission du sultan : ce qui lui procuroit un tribut immense, parce que c'étoit alors le seul passage pour les épiceries qui devoient être distribuées sur toutes les côtes de la Méditerranée. Le corps de la place étoit fortifié d'une enceinte de murailles, double le long du Nil, triple du côté de la terre, avec des fossés aussi larges que profonds. On y avoit encore ajouté de nouveaux ouvrages, depuis qu'elle avoit été reprise sur les chrétiens. C'étoit-là que le sultan avoit mis toute son espérance ; c'étoit-là que tendoient tous les vœux de Louis, persuadé que cette conquête le rendroit bientôt maître de l'Egypte.

Sanud. pag. 171.

Discours du saint roi à l'armée.

On ne fut pas plutôt à la vue de l'ennemi, que toute la flote se rassembla autour du roi. Les principaux seigneurs montérent sur son bord, & lui-même se présenta sur le tillac d'un air à donner de la résolution aux plus timides. Sa taille étoit avantageuse & bien proportionnée, *& vous promets*,

An. 1249. Pag. 41.

dit Joinville, *que oncques si bel homme armé ne vis ; car il paroissoit par-dessus tous depuis les épaules en amont ;* & quoiqu'il fût d'une complexion très délicate, son courage le faisoit paroître capable des plus grands travaux. Il avoit les cheveux blonds, comme tous ceux de la maison de Hainaut, dont il étoit par sa grand'mere, & réunissoit tous les autres agréments qui accompagnent d'ordinaire cette couleur. Sa chevelure extrêmement courte, suivant la coutume de ce temps-là, n'en laissoit que mieux voir les graces naturelles répandues sur son visage. On remarquoit dans toute sa personne je ne sçais quoi de si doux en même temps & de si majestueux, qu'en le voyant on se sentoit pénétré tout-à-la fois, & de l'amour le plus tendre, & du respect le plus profond. La simplicité même de ses habits & de ses armes, simplicité néanmoins qui admettoit toute la propreté qui ne va point à l'affectation, lui donnoit un air plus guerrier encore que n'auroit pu faire la richesse qu'il négligeoit. « Mes amis, » dit-il aux chefs de son armée, ce n'est pas sans dessein que » Dieu nous amene à la vue de l'ennemi, lorsque nous nous » en croyons encore fort éloignés : c'est sa puissance qu'il » nous faut ici envisager, & non pas cette multitude de bar- » bares, qui défend le royaume où nous portons la guerre. » Ne me regardez point comme un prince en qui réside le » salut de l'Etat & de l'Eglise ; vous êtes vous-mêmes » l'Etat & l'Eglise ; & vous n'avez en moi qu'un homme » dont la vie, comme celle de tout autre, n'est qu'un » soufle que l'Eternel peut dissiper quand il lui plaira. Mar- » chons donc avec assurance en une occasion où tout événe- » ment ne peut que nous être favorable : si nous en sortons » victorieux, nous aquérons au nom chrétien une gloire qui » ne finira qu'avec l'univers : si nous succombons, nous ob- » tenons la couronne immortelle du martyre. Mais pourquoi » douter du succès ? N'est-ce pas la cause de Dieu que nous » soutenons ? Oui, sans doute. C'est pour nous & par nous » que le Sauveur veut triompher de ces barbares : commen- » çons par en rendre gloire à son saint nom, & préparons- » nous à celle d'en avoir été les instruments ». On ne peut exprimer l'ardeur que ce discours inspira : bientôt les Sarasins en ressentirent l'effet.

Math. Par. Edit. lat. de Londres, en 1640. Add. p. 166, 167.

AN. 1249.

Le sultan averti par ses sentinelles, qu'on découvroit dans la mer une forêt de mâts & de voiles, envoya quatre galeres bien armées, pour reconnoître ce que c'étoit. Elles parurent au moment même que Louis achevoit de parler; & s'étant trop avancées, elles se virent tout-à-coup investies par quelques bâtiments qu'on avoit détachés contre elles.

Trois accablées de pierres que lançoient les machines des vaisseaux François, furent coulées à fond avec tout l'équipage; la quatrieme eut le bonheur d'échaper, & alla porter la nouvelle que le roi de France arrivoit, suivi d'un grand nombre d'autres princes. Aussi-tôt le monarque Egyptien donna ses ordres pour se préparer à la défense; & dans peu, dit Joinville, *il y eut grande compagnie à nous atendre.* Le spectacle de part & d'autre avoit quelque chose de terrible & d'agréable tout ensemble. Toute la côte se trouva en un instant bordée *de toute la puissance du soudan, qui étoient très belles gens à regarder.* Toute la plage étoit couverte de navires, dont les pavillons de différentes couleurs arboroient la croix, & montroient à l'Egypte une vive peinture de la puissance des chrétiens. La flote ennemie, composée d'un nombre infini de vaisseaux de guerre & de toutes sortes de bâtiments, étoit rangée en l'une des embouchures du Nil, par où l'on montoit vers Damiette. Le sultan en personne, d'autres disent Facardin, son lieutenant, le plus grand homme de guerre qu'eussent les Sarasins, commandoit l'armée de terre, *portant des armes de fin or, si très reluisant, que quand le soleil y frapoit, il sembloit que ce fût proprement cet astre lui-même.* Le ciel & la mer retentissoient du bruit de leurs cors recourbés, & de leurs *naccaires*, especes de tymbales énormes dont deux faisoient la charge d'un éléphant; *chose épouvantable à ouïr, & moult étrange aux François.* C'étoit en affrontant ces deux armées de terre & de mer, qu'il faloit hasarder la descente.

Pag. 28.

Dès que Louis eut fait jeter l'ancre, il manda les principaux chefs de l'armée, pour tenir conseil de guerre. D'abord tous les avis allerent à différer la descente, jusqu'à ce que le reste des vaisseaux écartés par la tempête fût rassemblé, *pour ce*, dit Joinville, *qu'il n'en étoit pas demeuré la tierce*

La descente en Egypte est résolue.

Ibid.

AN. 1249.

partie. Mais le zele du saint roi ne s'accommodoit point de ce retardement. Animé d'un feu extraordinaire & divin qui lui présageoit la victoire, il représenta vivement que ce délai feroit croire aux ennemis qu'on les craignoit : qu'il n'y avoit point de sûreté à demeurer à l'ancre sur une côte fort sujete aux bourasques ; qu'on n'avoit aucun port où la flote pût se mettre à couvert de l'orage, & des entreprises des Sarasins ; qu'une seconde tourmente pouroit disperser le reste, aussi-bien que ceux qu'on vouloit atendre ; que ce retard enfin éteindroit cette premiere chaleur qui décide d'ordinaire pour toute la suite, & répandroit dans l'armée une impression de crainte dont on auroit peut-être de la peine à revenir. Tout le monde se rendit à des raisons si essencielles, & l'ataque fut résolue pour le lendemain à la pointe du jour.

Ordre de l'ataque.

On fit une garde exacte toute la nuit ; & dès l'aurore on s'avança vers une assez grande isle qui n'étoit séparée de la ville que par un bras du Nil, sur lequel il y avoit un pont de bateaux. C'étoit l'endroit même où Jean de Brienne avoit fait sa descente ; & le saint roi Louis le choisit aparemment comme l'abord le plus aisé. Les vaisseaux s'aprocherent le plus près qu'ils purent de la plage, qui étoit basse comme l'est toute l'Egypte, & d'un assez facile accès. Alors les troupes se jeterent dans une infinité de bâtiments plats que le roi avoit fait faire en Chypre, & voguerent fiérement vers le rivage. Louis, pour donner l'exemple, descendit le premier dans sa barque, accompagné du légat, qui portoit lui-même une croix fort haute, pour animer les soldats par cette vue. Une chaloupe cependant précédoit le monarque : c'étoit celle qui portoit l'oriflamme, cette fameuse baniere que les François avoient accoutumé de suivre dans les combats, & qu'ils n'abandonnoient jamais qu'avec la vie. Elle étoit entourée de quantité d'autres, que montoient les princes frères du roi, tous les grands seigneurs, & les chevaliers armés de toutes pieces, avec la lance à la main, & leurs chevaux à côté d'eux. On avoit aussi disposé sur les aîles des barques chargées d'arbalêtriers, pour écarter à coups de fleches les ennemis qui bordoient la rive, à-peu-près dans le même or-

Guil. Nang. pag. 353.

Guil. Guiart. pag. 141.

dre que le jour précédent. Ensuite venoit le reste des gens de guerre, qui faisoient comme le corps de réserve.

Descente du roi & son intrépidité.

Dès qu'on fut à la portée de l'arc, tout l'air parut obscurci de traits : la chaloupe qui portoit l'oriflamme, fut la premiere qui gagna le rivage. *Quand le bon roi*, dit Joinville, *sçut qu'elle étoit arrivée à terre*, transporté de cette valeur héroïque qu'il a portée au dernier degré, il sortit de son vaisseau malgré les efforts du légat qui vouloit le retenir, se jeta dans la mer où il eut de l'eau jusqu'aux épaules, *& s'en alla droit aux ennemis, & l'écu au cou, son heaume en la tête & son glaive au poing.* L'exemple du monarque fut un ordre bien pressant pour des François. Aussi-tôt la plage retentit du cri ordinaire, *Montjoie saint Denis* : tout le monde, princes, chevaliers, soldats, se précipiterent à-travers les vagues, & malgré la vigoureuse résistance des Sarasins, prirent terre de tous côtés. Le sire de Joinville aborda des premiers & sauta sur la rive avec ses gens, vis-à-vis d'un gros de six mille Sarasins à cheval. Ceux-ci *fraperent des éperons*, droit aux nouveaux débarqués, qui sans s'étonner, se couvrirent de leurs boucliers, *ficherent à terre leurs lances, les pointes devers l'ennemi*, & formerent comme une espece de rempart, derriere lequel les bataillons se rangeoient à mesure qu'ils arrivoient. On vit un moment après, paroître Baudouin de Rheims, qui joignit le sénéchal de Champagne avec mille hommes; & il fut joint lui-même par le comte de Jaffa, qui se présenta *moult-noblement.* Alors tout s'ébranla pour enfoncer les infideles qui tournerent bride, & s'enfuirent sans rendre de combat.

Pag. 29.

Défaite de la flote & de l'armée des Sarasins.

On voyoit les mêmes prodiges de valeur du côté du roi. Il prit terre à-travers une grêle de fleches qui couvrit toute l'armée, mais qui ne l'empêcha pas de se prosterner un moment, pour rendre graces à Dieu d'un commencement si favorable. Déja il se mettoit en devoir d'aller charger les Sarasins, *lorsque ses gens le firent arrêter & demeurer*, jusqu'à ce que son bataillon fût formé. Par-tout l'ataque étoit la même, par-tout le succès fut égal. Bientôt le rivage fut nettoyé par les archers chrétiens, ou gagné par les chevaliers, à coups d'épée. Les Egyptiens, après une opiniâtre résistan-

Joinv. p. 30.

AN. 1249. ce, se virent enfin forcés de se retirer en désordre, laissant un grand nombre des leurs sur la place. Ils ne furent pas plus heureux sur la mer. Leurs navires résisterent quelque temps, & leurs machines firent un fracas prodigieux; mais celles des François lancerent de grosses pierres & des feux d'artifice avec tant de promptitude, d'adresse & de bonheur, que les infideles maltraités par-tout, furent obligés de plier après un combat de plusieurs heures. L'abordage acheva leur déroute. Une partie de leurs vaisseaux fut prise ou coulée à fond : l'autre remonta le Nil, & les croisés demeurèrent maîtres de l'embouchure.

Guil. Nang. pag. 353.

Louis cependant avoit eu le temps de ranger ses troupes en bataille, à mesure qu'elles abordoient : il se mit à leur tête, & marcha droit aux Sarasins, qui s'étoient renfermés dans leurs retranchements. Ce ne fut d'abord que de simples escarmouches; mais bientôt l'action devint générale. On se batit de part & d'autre avec fureur, les Egyptiens, pour effacer les premieres taches de cette journée; les François pour ne pas se laisser arracher les lauriers qu'ils venoient de cœuillir. Ces braves croisés se surpasserent en quelque sorte eux-mêmes, à l'exemple de leur saint roi, qu'on voyoit toujours le premier par-tout, & qui, dans cette grande occasion, si l'on en croit les auteurs du temps, fit des choses qui annoncent plus qu'un simple héros mortel. Le carnage fut grand du côté des infideles, qui perdirent, entre autres, le commandant de Damiette & deux autres émirs très distingués. Enfoncés de tous côtés, ils abandonnerent une seconde fois le champ de bataille, & se sauverent dans la ville. On ne compte parmi les croisés, que cinq ou six hommes tués ou noyés; Hugues de Lusignan, comte de la Marche, fut le seul seigneur de marque qui périt de la main des ennemis. Il avoit cherché la mort en aventurier; il expira percé de mille coups. Heureux, s'il eut en vue de donner son sang pour la foi, & d'effacer aux yeux de Dieu des fautes que la postérité, qui ne sçait point pardonner, reprochera éternellement à sa mémoire! Ce fut ainsi que deux fois vainqueur dans un seul & même jour, Louis demeura maître de toute la rive occidentale du Nil, du pont qu'on n'eut pas la pré-

Chron. Fl. p. 55. Guil. Guiart. pag. 142.

caution de rompre entiérement, & de la principale embouchure de ce fleuve si fameux.

Le roi entre dans Damiette.

Le lendemain, le roi donna ses ordres pour débarquer ce qui restoit d'hommes & de chevaux. Déja un nombre prodigieux de manœuvres étoient occupés, les uns à remonter les machines, les autres à réparer le pont dont on n'avoit rompu qu'une partie, lorsqu'on vit Damiette tout en feu. Un moment après, quelques esclaves chrétiens en sortirent & vinrent avertir le monarque que les ennemis, sur le bruit de la mort de leur soudan, avoient abandonné la ville & l'avoient livrée aux flammes. On eut quelque peine à croire une chose si extraordinaire. Louis y envoya, & l'on n'y trouva que quelques malheureux chrétiens morts ou mourants, que les barbares en s'enfuyant avoient massacrés de rage. On détacha aussi-tôt un corps de troupes, tant pour éteindre le feu, que pour se saisir des portes, & se mettre hors d'état de craindre une surprise. Le saint roi y entra ensuite en procession, nus pieds, nue tête, accompagné de la reine, des princes ses freres, du roi de Chypre, de tous les seigneurs de l'armée, & précédé du légat, du patriarche de Jérusalem, des évêques, & de tout le clergé du camp. On alla descendre de cette maniere à la grande mosquée que le légat *réconcilia*, car elle avoit été bénite & dédiée à la Mere de Dieu, lorsque Jean de Brienne prit Damiette. On chanta le *Te Deum* dans ce même lieu où la veille tout retentissoit du nom de Mahomet, & la Messe y fut célébrée solennellement. La plupart des croisés, qu'un événement si peu atendu touchoit sensiblement, verserent des larmes de joie, & reconnurent sur eux la protection visible du ciel. Le pieux monarque, avant que de sortir de la nouvelle église, forma le dessein d'y fonder un évêché & un chapitre, pour y chanter nuit & jour les louanges du Dieu des armées.

Guil. Nang. p. 354.

Ce grand prince, couvert en ce jour de toute la gloire des héros, s'humilioit de plus en plus, & sans se donner aucune part à la victoire, protestoit hautement qu'il ne la devoit qu'à Dieu seul. C'étoit en effet une chose qui tenoit du prodige, qu'une poignée de gens de pied, tout mouillés, qui ne pouvant aborder qu'à la file, avoient à peine le loisir de

AN. 1249.

former quelques bataillons, eussent mis en fuite en aussi peu de temps une armée si nombreuse & si puissante en cavalerie; que des vaisseaux qui n'étoient montés que par des mariniers, eussent vaincu & dissipé toute une grande flote bien armée; enfin qu'une des plus fortes places de l'Orient eût été abandonnée sans rendre aucun combat, par des gens qui après tout étoient soldats, & ne manquoient ni de résolution ni d'adresse, comme ils le firent assez paroître quelques mois après. C'est, disoit Louis, que l'Etre des êtres tient tout en sa main, & répand sur les hommes, quand il lui plaît, ou l'esprit de confiance, ou l'esprit de terreur.

Partage du butin: plaintes à ce sujet.

Le saint roi fit ensuite ramasser tout le butin. On mit à part les vivres, les armes & les machines de guerre; mais on ne trouva que pour six mille livres de marchandises: les Sarasins les avoient ou emportées, ou cachées, ou brûlées. *Ce fut*, dit Joinville, *une même chose comme qui bouteroit demain le feu au petit Pont à Paris, dont Dieu nous garde d'un tel danger.* Aussi-tôt le monarque assembla tous les barons & les prélats de sa suite, pour délibérer *comment ces biens se devoient départir.* Tous furent d'avis qu'il faloit garder pour l'aprovisionnement de la place toutes les munitions, tant de guerre que de bouche, & faire distribuer le reste aux troupes, selon qu'il seroit trouvé plus à propos. On vouloit charger de cette commission le *bon prudhomme messire Jean de Valeri*, gentilhomme Champenois, plus distingué encore par ses mœurs que par sa qualité, & rigide observateur des anciens usages. « Sire, répondit ce généreux chevalier, on » ne peut être plus sensible que je le suis à l'honeur que vous » me faites; mais je suplie très humblement Votre Majesté » de vouloir bien me dispenser de l'accepter. On a toujours » observé anciennement de laisser un tiers du butin à celui » qui commandoit, & de partager tout le reste en commun. » Je ne sçais point corriger mes peres & mes aînés. S'il vous » plaît me remettre les deux parts de froments, orges, riz & » autres choses qu'avez retenus, très volontiers les disperserai aux pélerins pour la gloire de Dieu; autrement, ne » vous déplaise, l'offre ne prendrai point. Le roi, continue » Joinville, qui se pique toujours de dire la vérité, n'eut pas

Page 31.

Ibid. & p. 83.

HENRY I.

XXXVII.^e Roy de France

Mort à Vitry près Paris, le 4 Août 1060.

Après 29. Ans de regne.

» agréable ce conseil, & demeura ainsi la chose : dont maintes gens se tinrent très mal contents de lui, de quoi il avoit desrompu les bonnes coutumes anciennes ».

AN. 1249.

Les croisés prennent la résolution de passer l'été à Damiette.

Quelques croisés néanmoins qui après ce qui venoit d'arriver, ne croyoient rien d'impossible, demandoient qu'on les menât droit à Alexandrie ou au Caire ; mais tout le conseil s'y oposa. On se souvenoit encore de la défaite de Jean de Brienne, & le temps aprochoit où le Nil, par ses inondations, devoit rendre les campagnes impraticables. C'est un effet purement naturel, qui ne manque jamais d'arriver tous les ans : de-là dépend la fertilité de l'Egypte. On ne peut exprimer les alarmes des anciens Egyptiens, lorsque ce débordement retardoit seulement d'un jour. Alors, disent les histoires orientales, ils prenoient une jeune fille, la plus belle qu'ils pussent trouver, & la noyoient richement parée dans le fleuve, comme une victime capable de fléchir sa colere & de mériter ses faveurs. Les califes, ajoute-t-on, abolirent cette cruelle dévotion, pour lui en substituer une autre, moins barbare, à la vérité, mais également ridicule : ils se contenterent d'y faire jeter une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déborder, si toutefois c'étoit la volonté de Dieu. Les croisés ignoroient sans doute, ou vouloient ignorer que la crue du Nil ne commence que vers le quinzieme de Juin. Si, après la prise de Damiette, ils eussent été droit au Caire, il est certain que dans la consternation où étoient les Sarasins, ils auroient eu tout le temps de s'emparer de cette grande ville, alors très peu fortifiée : conquête qui leur livroit toute l'Egypte sans tirer l'épée.

Désordres causés par leur inaction.

Mais un des plus dangereux effets de la prospérité est d'aveugler l'esprit. On voulut se reposer sur ses lauriers, & cette inaction fut la perte des troupes. Envain le saint monarque essaya de s'y oposer, en proposant de nouveaux exploits, il falut céder au torrent des opinions qui furent presque toutes d'atendre & les vaisseaux dispersés par la tempête, & le comte de Poitiers qui devoit amener un renfort considérable. Envain il donnoit l'exemple d'une vie toute chrétienne : l'abondance & l'oisiveté firent plus de mal dans son armée, que tant d'exemples de vertu ne purent faire de bien. Elles

AN. 1249. y produiſirent d'abord le relâchement, enſuite le déſordre, enfin la débauche groſſiere. Les jeunes chevaliers ne ſe voyant point d'ennemis en tête, s'abîmerent dans les plaiſirs. Le grand jeu les poſſéda, & leur fit perdre la raiſon avec leurs biens : ils ſe conſolerent avec le vin, de la perte de leur argent, de leurs chevaux, & même de leurs armes : leur fureur alla même juſqu'à violer & filles & femmes au mépris de toutes les loix divines & humaines. Les grands ſeigneurs conſumoient tous leurs fonds en feſtins, dont la magnificence étoit le moindre excès. Les ſimples ſoldats paſſoient les jours & les nuits à boire & à jouer. Tout étoit plein de lieux de proſtitutions : il y en avoit *juſqu'à l'entour du pavillon royal, qui étoient tenus par les gens du roi.* On peut dire enfin, avec un célebre moderne, *que toutes ſortes de vices y régnoient, & ceux que les pélerins avoient aportés de leurs pays, & ceux qu'ils avoient pris dans les pays étrangers.*

Joinv. p. 32.

M. Fleury, Mœurs des Chrét. p. 399.

Le roi s'efforce envain d'y remédier : il eſt peu obéi.

Louis gémiſſoit devant Dieu de tant d'excès, rendoit ordonnances ſur ordonnances, agiſſoit par prieres avec les uns, menaçoit les autres, tantôt indulgent, tantôt ſévere. Il arriva encore *que les gens du roi, logés à leur aiſe dans cette cité de Damiette*, rançonnerent les marchands étrangers, qui ne pouvant expoſer leurs denrées dans des places publiques, ſans payer auparavant des ſommes exorbitantes, n'y venoient plus, parce qu'ils n'y trouvoient plus leur compte : *ce qui fut un très grand mal & dommage.* Le monarque faiſoit ce qu'il pouvoit pour remédier à tant de déſordres ; mais le peu d'obéiſſance qu'il trouva rendit preſque tous ſes efforts inutiles. On doit dire néanmoins, à la gloire immortelle de ce grand prince, que tous les étrangers ſe louoient hautement de ſa juſtice, & publioient par-tout qu'il leur donnoit les mêmes marques de bonté qu'à ſes propres ſujets. Quant à ſes domeſtiques qui dépendoient de lui plus particuliérement, ils furent châtiés très ſévérement, chaſſés & renvoyés en France, quoiqu'ils lui fuſſent néceſſaires ; mais il aima mieux ſe priver de leur ſervice, que de voir deshonorer impunément la religion & ſon auteur.

Le ſultan lui écrit & lui offre la bataille ;

Cependant Melech-Sala, ſoudan d'Egypte, quoique mourant & dépouillé d'une place qu'on regardoit comme le ſalut

salut de l'État, n'avoit rien perdu de sa fierté. Il écrivit au roi : « que cette quantité de vivres & d'instruments d'agri- » culture dont il avoit chargé ses vaisseaux, devenoient une » précaution très inutile : que c'étoit à lui de faire les ho- » neurs de son pays : qu'il s'engageoit enfin à fournir aux » François assez de blés pour le séjour qu'ils feroient dans » son royaume ». Louis crut se devoir à lui-même d'oublier pour un moment la modestie qui lui étoit naturelle : il ré- pondit en grand roi, « qu'il avoit pris terre en Egypte au » terme qu'il s'étoit lui-même marqué, mais qu'il ne s'en étoit » point encore fixé pour le retour ». Bientôt les infideles eurent rassemblé toutes leurs forces. Alors le fier sultan envoya offrir la bataille, marqua le vingt-cinquieme de Juin, & laissa le choix du lieu. La réponse du saint monarque fut, « qu'il n'acceptoit aucun jour préfix, parce que c'étoit ex- » cepter les autres ; qu'il défioit Mélech-Sala pour le len- » demain comme pour tous les autres jours : qu'en quelque » endroit & à quelque heure qu'ils se rencontrassent, il le » traiteroit en ennemi, jusqu'à ce qu'il pût le regarder com- » me son frere ». C'est que ce sage prince, instruit que le soudan avoit un mal incurable, espéroit profiter du trouble & des guerres civiles que sa mort causeroit parmi les Sarasins. Il se contenta donc de fortifier son camp, & de faire bonne garde : elle étoit très nécessaire.

AN. 1249. il répond en grand prince. *Math. Par. add. p. 168.*

Les infideles y venoient tous les jours, & les escarmouches étoient fréquentes. Les Bédouins sur-tout causoient de perpétuelles alarmes. C'étoit une sorte d'Arabes qui habitoient dans les déserts, ne vivant que de leurs troupeaux, volant leurs voisins, pillant les passants, ravageant l'univers. Ils s'étoient répandus dans tout l'Orient pour offrir leurs services à celui qui les payeroit plus généreusement : gens sans foi, toujours prêts à se déclarer pour le plus fort, & changeant de parti aussi souvent que de demeure. Leurs habits étoient des peaux de bêtes : la lance & l'épée composoient toutes leurs armes : le reste leur paroissoit un poids du-moins inutile. D'ailleurs braves & déterminés, mais peu délicats sur la gloire, ils ne regardoient point comme une chose honteuse de fuir d'un côté, pour courir surprendre de l'autre.

Joinv. p. 49.

An. 1249.

Ils avoient pour maxime constante, que le moment de la mort est tellement déterminé, qu'on a beau s'exposer ou se ménager dans les combats, on ne peut l'avancer ni le reculer. *Moi-même*, dit Joinville, *j'ai vu depuis mon retour d'outremer aucuns portants le nom de chrétien, qui tiennent cette même loi : comme si Dieu n'avoit point de puissance de nous mal faire aider, & de nous eslonger ou abréger les vies : qui est chose hérétique.* On connoît encore aujourd'hui ce peuple singulier, sous le même nom de Bédouins, si toutefois on peut apeler peuple un vil ramas de sauvages, qui ne connoissent d'autre généalogie que celle de leurs chevaux qu'ils distribuent en trois classes, celle des nobles, celle des mésalliés, celle des roturiers. C'est sans doute la seule nation qu'on ait vu subsister si long-temps dans le même pays, & sous les mêmes loix, ou, pour mieux dire, sans avoir ni pays ni loix. Ces barbares, excités par le prix que le sultan avoit mis aux têtes des chrétiens, (c'étoit un besan d'or) entroient la nuit dans le camp, & manquoient rarement de mériter la récompense promise : ce qui obligea le roi à redoubler les corps de garde, & à défendre sous les plus grieves peines, de s'écarter sans congé.

Un jour que les Sarasins firent mine de vouloir donner l'assaut au camp, tout ce qu'il y avoit de plus brave dans l'armée chrétienne demanda au roi la permission de sortir pour aller faire le coup de lance contre eux. Joinville fut un des plus ardents à solliciter cette faveur ; mais le sire de Beaumont, sans atendre la réponse du monarque, le lui défendit avec beaucoup de hauteur. Le mérite extraordinaire de ce seigneur, son âge, ses services, lui faisoient prendre peut-être plus d'autorité qu'il ne devoit : l'amour du bien public est son excuse. Ce fut en effet cette exacte observation de la discipline, qui sauva les troupes. « Il est bon, dit » un judicieux moderne, qu'il se rencontre de ces sortes d'es» prits libres, & amateurs inflexibles de l'exactitude, qui » n'en étant pas dans le fond moins tendres pour leurs maî» tres, récompensent souvent par des choses bien réelles ce » qu'il peut y avoir de dur dans leur procédé ». On n'accorda cet honeur qu'à huit preux également distingués par leur

Joinv. p. 32.

La Chaise, Hist. de Saint Louis, tom. 1, page 598.

valeur & leur sagesse, *qui avoient eu & gagné maintes fois le prix d'armes, & qu'on souloit apeler les bons chevaliers.* Joinville n'en nomme que cinq, Geofroi de Sargines, Mathieu de Marli, Philippe de Nanteuil, Imbert de Beaujeu, & le maître des arbalêtriers Thibaud de Montléart. Gauthier d'Autrêche, brave gentilhomme de la maison de Châtillon, emporté par son courage, sortit malgré les défenses, & suivi d'un seul écuyer, piqua droit aux infideles. Il étoit monté sur un cheval entier, fort en bouche, qui le précipita rudement à terre. Aussi-tôt quatre Sarasins fondent sur lui, & le frapent à coups redoublés de leurs pesantes masses. Il alloit tomber au pouvoir des ennemis, lorsque le connétable de Beaujeu parut comme un foudre, & le délivra de leurs mains. On le transporta dans sa tente où bientôt il expira regretté de tout le monde, excepté du roi, qui dit très sagement, « qu'il se» roit fâché d'avoir dans son armée beaucoup de ces faux » braves, ennemis de toute subordination, qui ne sçavent » que se faire tuer sans nécessité ». Tout le reste de l'été se passa en de pareilles rencontres qui ne déciderent de rien.

AN. 1249.

Idem, p. 33.

Le comte de Poitiers cependant se hâtoit de mener un secours considérable au roi son frere, & n'épargnoit rien pour cela. On voit un traité de ce temps, par lequel Hugues le Brun, comte d'Angoulême, s'obligeoit de servir un an avec douze chevaliers, à condition qu'ils auroient tous sa table; qu'il lui prêteroit quatre mille livres, & qu'il lui assureroit une rente de six cents livres à perpétuité. Le pape de son côté n'oublioit rien pour lui faire de l'argent : il lui accorda par un bref apostolique tout ce qu'on tireroit des croisés qui voudroient racheter leur vœu, & toutes les sommes destinées par testament en œuvres de piété, dont l'objet ne seroit pas déterminé. L'empereur lui-même lui envoya des vivres d'Italie, & lui fit présent de cinquante chevaux; « charmé, disoit-il, de trouver l'occasion de s'aquiter d'une » partie des obligations qu'il avoit à la France pour les bons » offices qu'il en avoit reçus dans ses malheurs ». Alfonse avec ces secours se rendit à Aigues-mortes, où toute l'armée fit voile le même jour que le roi s'étoit embarqué l'année précédente.

Alfonse, comte de Poitiers, s'embarque pour l'Egypte.

Chron. mss. de la bibl. de M. de Thou, p. 551, 555.

Invent. 9. t. 4. Crois. p. 3. Petr. de Vin. p. 434, 438.

An. 1249.

Mort du Comte de Toulouse.

Le comte Raymond de Toulouse s'y étoit aussi rendu, non pour être de cette expédition où il s'étoit engagé par tant de serments, mais pour voir sa fille qui étoit de ce voyage avec son mari & avec la comtesse d'Artois, sa belle-sœur. Ce prince, autrefois l'objet de la haine de Rome, alors son plus cher favori, se préparoit à marcher contre Thomas de Savoie, malheureux excommunié, que le pape venoit de priver de toutes les pensions qu'il recevoit de la Flandre, pour avoir épousé une princesse d'un grand mérite, mais fille de Frédéric, c'est-à-dire, d'un empereur proscrit. Déja Raymond avoit touché de grosses sommes pour lui faire la guerre, lorsqu'il se sentit frapé d'une maladie dangereuse, qui l'enleva en très peu de temps à Milhaud, l'une des principales villes du Rouergue sur le Tarn. Rien de si édifiant que la fin d'une vie si cruellement agitée. On ne doutoit plus de l'orthodoxie de ses sentiments : il venoit de faire brûler vifs dans Agen près de quatre-vingts *croyants des hérétiques :* signe alors non équivoque de la plus pure catholicité. Aussi tous les sacrements furent-ils pour ce rigide zélateur : un fameux solitaire, nommé Albaronier, reçut sa confession ; & l'évêque d'Albi lui aporta le saint viatique. L'extrême foiblesse où il étoit ne l'empêcha point de sortir de son lit, d'aller au-devant du corps de Jésus-Christ, & de communier à genoux sur le pavé de sa chambre. Son testament respire les mêmes sentiments de piété. Il y ordonne la restitution de tout ce qu'il peut avoir aquis injustement ; legue dix mille marcs sterlings pour des aumônes, avec toute son argenterie, tous ses bijoux & tous ses troupeaux ; enjoint à la princesse Jeanne, sa fille, qu'il institue son héritiere universelle, d'entretenir pendant un an cinquante chevaliers armés pour le service de la Terre-sainte, de rendre à la reine-mere de France l'argent qu'elle lui a prêté pour le voyage d'outre-mer, de renvoyer au pape les sommes qu'il a touchées pour lever des troupes contre Thomas de Savoie ; défend de causer aucun préjudice à ses sujets touchant les impositions qu'ils lui ont accordées *non par devoir, mais de leur propre volonté ;* laisse le gouvernement de tous ses Etats à Sicard d'Alarman, jusqu'au retour de sa fille ; enfin déclare qu'il

Math. Par. p. 771, 825.

Guil. de Pod. c. 48, p. 701.

Trésor des chartres de Toulouse, sac. 8, n. 64.

Math. Par.

An. 1249.

choisit sa sépulture dans le monastere de Fontevraud, aux pieds de la reine Jeanne, sa mere, fille de Henri, roi d'Angleterre, & sœur de Richard *Cœur-de-Lion*.

Son éloge.

Ainsi mourut âgé de cinquante & un ans Raymond VII, comte de Toulouse, l'un des plus grands capitaines de son siecle, qui, sans être exempt de défauts, sçut les compenser par des vertus bien supérieures : prince vaillant, spirituel, sage, doux, affable, libéral, magnifique, mais léger dans sa conduite vis-à-vis des hérétiques qu'il ménagea trop, dit-on, dans certaines circonstances, qu'il poursuivit dans d'autres avec un zele outré. La mort le surprit au milieu de ces cruelles exécutions : « il alla, dit un judicieux moderne, » aprendre le dénouement des incompréhensibles variétés » de sa vie : de tant de soumissions & de tant de révoltes ; » de ces élans de zele pour l'église, qui ne le rendoient » peut-être guere moins coupable que la persécution qu'il » lui faisoit quelquefois ; de tant de censures & d'absolutions » entassées les unes sur les autres ; de tant de calamités enfin, » atirées, soit par les guerres qu'on lui fit peut-être légé- » rement, soit par celles qu'il fit de même ». On embauma son corps, qui fut transporté d'abord au monastere du Paradis en Agénois, ensuite à l'abaye de Fontevraud. C'étoit, dit Guillaume de Pui-Laurens, un spectacle digne de compassion, de voir les peuples aller en foule au-devant du convoi, le suivre en pleurant, & se désoler de la perte d'un seigneur qui méritoit véritablement d'être regreté de ses sujets. Telle fut la fin de la postérité masculine des comtes de Toulouse, après quatre siecles écoulés depuis Frédelon, que le roi Charles *le Chauve* créa comte de Toulouse en 849.

La Chaise, Hist. de saint Louis, tom. 1, p. 606.

Guil. de Pod. c. 48, p. 702.

Blanche envoie des commissaires pour prendre possession des Etats de Raymond, au nom d'Alfonse son fils.

Aussi-tôt la reine Blanche envoya les deux freres Gui & Hervé de Chevreuse, avec Philippe, trésorier de saint Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du pays au nom d'Alfonse son fils, & de Jeanne sa belle-fille. Elle ne trouva aucune oposition. La principale noblesse & les notables de la province assemblés dans le château Narbonnois à Toulouse, jurerent une fidélité inviolable aux deux jeunes époux, conformément au traité conclu à Paris entre le feu comte

AN. 1249.

Histoire de Lang. t. 3, p. 467 & suiv.

& le roi : ce qui prouve qu'on n'eut aucun égard au testament de Raymond, que le comte de Poitiers voulut même faire casser à son retour. On ne voit pas qu'en toute cette affaire il soit fait aucune mention du marquisat de Provence, qui néanmoins se soumit, excepté Avignon qui essaya de jouer le rôle de république sous la protection de Barral de Baux son podestat. Celui-ci craignant enfin d'encourir l'indignation de toute la famille royale, se rendit à la cour, traita avec la reine-mere, & s'obligea de soumettre non-seulement le comtat au prince Alfonse, mais encore la ville d'Arles & tout son territoire au comte Charles d'Anjou : promesse dont il s'aquita très mal.

Le comte de Poitiers arrive à Damiette.

Tandis que la régente étoit occupée à recueillir pour son fils une si riche succession, ce prince arrivoit à Damiette avec ce que Joinville apele *l'arriere-ban de France.* Aussi-tôt qu'il fut arrivé, on tint conseil pour délibérer de quel côté on porteroit la guerre. Il n'y avoit que deux partis à prendre, celui d'assiéger Alexandrie, ou celui d'aller droit au Caire. Alexandrie située sur le bord de la mer, avec un bon port, sembloit d'une ataque plus aisée. On étoit maître de la mer : les vivres ne pouvoient manquer : rien de plus facile que de les tirer de Damiette, ou de la Palestine, ou de l'isle de Chypre. L'ancien comte de Bretagne, à qui une longue expérience donnoit beaucoup d'autorité dans le conseil, étoit de cet avis. Tous les jeunes gens étoient pour le siege du Caire : il leur paroissoit plus glorieux d'emporter la capitale de l'Egypte : les soldats enfin demandoient à grands cris qu'on les y menât, espérant y trouver des richesses immenses. L'affaire étoit assez balancée, quand le comte d'Artois, dont le naturel impétueux vouloit que tout pliât sous le poids de son autorité, dit qu'il n'y avoit point à hésiter sur le choix de ces deux expéditions : *que qui vouloit occire le serpent, il lui devoit premier écraser la tête.* Cette opinion prévalut. Il y eut ordre de se tenir prêt à marcher au Caire ; & le vingtieme de Novembre, toute l'armée se mit en campagne. Elle étoit de soixante mille hommes, parmi lesquels on comptoit vingt mille cavaliers. On laissoit outre cela une forte garnison, pour garder Damiette, la reine, & les comtesses d'Artois & de Poitiers.

Joinv. p. 3.

La flote chargée de toutes ſortes de proviſions, fut embarquée ſur le Nil, & côtoya toute l'armée. On reconnoît l'eſprit de ce ſiecle dans ce que Joinville raporte de ce fleuve ſi célebre. Il dit qu'il tire ſa ſource *du Paradis terreſtre ;* que ſa crue *vient de la grace de Dieu ;* que tous les ſoirs les Egyptiens y jetent des filets, qu'ils retirent le lendemain remplis *d'épiceries* dont ils font un commerce très conſidérable. La vérité eſt qu'il a ſa ſource dans les montagnes de la haute Ethiopie ; que ſes inondations annuelles viennent des grandes pluies qui tombent réguliérement tous les ans pendant deux mois en Abyſſinie ; qu'après avoir parcouru cette grande région, la Nubie, & toute la haute Egypte, il ſe partage au-deſſous du Caire en pluſieurs bras qui forment cette iſle fameuſe qu'on apele *le Delta*, parce qu'elle eſt de figure triangulaire. On n'eſt point d'accord ſur le nombre de ſes branches : quelques-uns en comptent ſept, quelques-autres neuf, d'autres onze. On n'en comptoit alors que quatre principales, qui toutes alloient ſe jeter dans la mer, l'une auprès d'Alexandrie, l'autre à Roſette ou Rouſſet, la troiſieme un peu au-deſſous de Damiette, la quatrieme à Thanis. Ce fut entre ces deux dernieres que le roi prit ſa route avec *tout ſon oſt, pour aller en Babilone*, c'eſt-à-dire au Caire. On rencontra d'abord un ruiſſeau aſſez large, dont on eut bientôt comblé autant d'eſpace qu'il en faloit pour le paſſage.

AN. 1249. L'armée marche au Caire : route qu'elle prit. *Pag. 35, 36.*

Joinv. p. 37.

Idem, p. 35.

Alors, dit Joinville, le ſoudan eut recours au ſtratagême, & même à la trahiſon. Cinq cents chevaliers Saraſins des mieux montés, vinrent par ſes ordres ſe rendre au roi, qui les crut trop légérement, défendit ſous peine de rebellion, de leur faire aucun mal, & leur permit de marcher en corps : c'étoit tout ce que les traîtres demandoient. Un jour qu'ils crurent avoir trouvé l'occaſion favorable, ils ſe jeterent ſur les Templiers *qui avoient la premiere bataille*, & renverſerent un de leurs chevaliers aux pieds du maréchal Renaut de Bichers. Celui-ci, outré de la perfidie, s'écrie avec indignation : *Or avant, compagnons à eux de par Dieu : car ce ne pourrois-je ſouffrir !* On les chargea avec tant de furie, que pas un ſeul n'échapa : tous furent tués, ou noyés, en voulant traverſer le fleuve. Ce ne fut pas la ſeule tentative inutile de la part

Ibid.

AN. 1249.

des Sarasins : leurs histoires parlent d'une autre rencontre, où ils perdirent beaucoup d'officiers de marque, entr'autres un de leurs principaux émirs, nommé Mégélas.

Le sultan demande inutilement la paix : il meurt, & Facardin est chargé du gouvernement.

Math. Par. p. 788.

Sanud. p. 48.

Tant de succès répandirent la terreur parmi les infideles. Mélech-Sala, leur sultan, étonné au bruit de ces exploits, envoya faire des propositions de paix, qui malheureusement ne furent point acceptées. Il offroit de rendre le royaume de Jérusalem & tous les prisonniers chrétiens, de payer pour les frais de la guerre, de grosses sommes d'argent, & même de céder Damiette avec tout son territoire, & des gens pour le cultiver. Mais ce prince étoit à toute extrémité : ce n'étoit rien faire que de conclure un traité avec un homme plus qu'à demi-mort, qui n'auroit ni assez de force, ni assez de vie pour l'exécuter : il mourut en effet quelques jours après, donnant ses ordres jusqu'au dernier soupir. On eut grand soin de cacher sa mort, pour donner le temps à son fils Almoadan qu'il avoit relégué en Mésopotamie, de venir prendre possession de ses Etats. On lui dépêcha courier sur courier pour hâter son retour ; & cependant Scecedun Facardin fut chargé du gouvernement. C'étoit, dit Joinville, un seigneur distingué par sa sagesse, le plus considérable de l'Egypte par sa naissance ; *le plus vaillant & preux de toute païennie, qui portoit en ses bannieres les armes de l'empereur* (Fréderic) *qui l'avoit fait chevalier* dans son voyage de Palestine. Il s'aquita dignement d'une si haute commission, & donna dans cette conjoncture les marques les moins équivoques du courage le plus intrépide, & de la prudence la plus consommée.

Joinv. p. 37, 38.

Les croisés essayent inutilement d'élever une digue sur le Nil.

L'armée chrétienne avançoit toujours, malgré de continuelles escarmouches, quelquefois même de rudes combats, qu'elle avoit à soutenir à chaque instant, attaquée, tantôt en queue, tantôt en flanc, par divers partis ennemis, que leurs fréquentes défaites n'empêchoient point de revenir sans cesse à la charge. Elle arriva enfin à la pointe qui sépare les deux bras du Nil. Il falut s'arrêter là, pour déliberer sur la maniere de franchir le Thanis. Il étoit large & profond : tout ce que l'Egypte avoit de plus brave, y étoit dans la disposition de bien défendre un passage de cette importance : ils avoient

avoient derriere eux la ville de la Massoure, qui leur fournissoit toutes les nécessités de la vie : le saint roi vit bien que tant d'obstacles ne seroient point aisés à surmonter. Il avoit un peu trop étendu son camp; il le resserra, le fortifia de bons retranchements, que les annales Egyptiennes apelent des murailles, & le fit entourer d'un fossé profond. On resolut ensuite d'avancer une digue ou chaussée dans le fleuve, & de la pousser le plus près que l'on pouroit de l'autre bord. Aussi-tôt, pour couvrir les travailleurs, on éleva deux *chaz-chateils*, ou galeries couvertes, & au bout de ces galeries, deux *béfrois* ou grosses tours remplies d'arbalêtriers, qui ne cessoient de tirer sur l'autre rivage. Il y avoit, outre ces monstrueux châteaux de bois, dix-huit autres machines pour lancer des pierres & des traits, les unes & les autres, de l'invention d'un ingénieur fameux dans ce temps-là, nommé Josselin de Courvant.

AN. 1249.

Idem, ibid.

Mais bientôt on reconnut l'inutilité de ce prodigieux travail. L'eau ruinoit la nuit l'ouvrage qu'on faisoit de jour; & des tourbillons de feu Grégeois, lancés du camp des Sarasins, détruisoient en un instant ces tours, ces galeries & ces machines qui avoient coûté tant de peines, tant de temps, & tant de dépenses. Ce feu, funeste invention de Callinique, architecte d'Héliopolis, sous Constantin *le Barbu*, étoit un composé de naphte, de soufre & de bitume. L'auteur de l'histoire de Jérusalem y met aussi de l'huile; & Jacques de Vitry assure qu'en Orient on trouve quantité de fontaines dont les eaux servent à cette composition meurtriere, dont heureusement le secret s'est perdu. On l'apele tantôt *feu de Médée*, parce que ce fut celui que cette furie employa pour brûler l'épouse de Jason; tantôt *feu Grégois*, parce que les Grecs furent long-temps les seuls qui en conserverent l'usage : feu violent qui consumoit tout, qui brûloit jusque dans l'eau, que rien ne pouvoit éteindre que le sable, l'urine & le vinaigre. On le jetoit quelquefois avec une espece de mortier ou de pierrier, quelquefois avec *des arbaletes à tour*, ainsi qu'on les apeloit, souvent dans des fioles & des pots, d'autres fois avec des épieux de fer, aigus, enduits de poix, d'huile, & d'étoupes. On le soufloit aussi dans les combats

Du Cange, observat. sur Joinv. pag. 71, 72.

AN. 1249. avec de grands tuyaux de cuivre. Celui ſur-tout qu'on lan-
Pag. 39. çoit avec le mortier, *ſembloit*, dit Joinville, *qui guettoit de nuit un grant dragon volant par l'air, & répandoit ſi grant clarté, qu'il faiſoit auſſi clair dedans notre oſt comme le jour, tant y avoit grant flamme de feu. Un ſoir avint que les Turcs amenerent cet engin, terrible engin à mal faire, par lequel ils nous jetoient le feu Grégeois à planté; qui étoit la plus terrible choſe que onques jamais je veiſſe. Adonc, s'écria le bon chevalier meſſire Gautier mon compagnon, Seigneurs, nous ſommes perdus à jamais ſans nul remede! Car s'ils brûlent nos chaz chateils, nous ſommes ards & brûlés: ſi nous laiſſons nos gardes, nous ſommes ahontés. Parquoi que chacun ſe jete à genoux, & crions merci à notre Seigneur, en qui eſt toute puiſſance.* Ils le firent, & le redoutable feu ne leur cauſa aucun dommage. Le ſaint roi de ſon côté étoit toujours proſterné en terre, *& crioit à haute voix: Beau Sire Dieu Jéſus-Chriſt, garde-moi & toute ma gent! Et croy-moi*, continue le ſénéchal de Champagne, *que ſes bonnes prieres & oraiſons nous eurent bon meſtier.*

AN. 1250. Le lendemain en plein jour, les infideles lancerent leur feu avec tant de ſuccès, que les tours furent toutes deux conſumées, quoi que pût faire le comte d'Anjou qui commandoit les travailleurs, & qui, de déſeſpoir, vouloit ſe jeter dans les
Page 40. flammes pour les éteindre, ou pour y périr glorieuſement. On en refit auſſi-tôt une autre, qui coûta plus de dix mille livres. Mais elle étoit à peine en place, qu'elle fut également brûlée. Ce fatal artifice, dont les croiſés ignoroient le ſecret, déſoloit toute l'armée qui avoit encore à ſe défendre, & de la ruſe, & de la force ouverte. Un jour les Saraſins à qui la ſurpriſe réuſſiſſoit mieux que l'ataque en regle, s'avancerent fort près
Page 39. du camp, tuerent ou enleverent tout ce qui ſe trouva dehors & forcerent un quartier. Joinville ſur-le-champ pique des éperons avec Pierre d'Avalon, & renverſe tout ce qui ſe préſente ſous ſes coups. Bientôt il eſt joint par les chevaliers du Temple: les barbares enfoncés de tous côtés prennent la fuite; deux bons freres chevaliers, Perron & du Val, *ſont recourrus*. Une autre fois Facardin parut à la tête de toutes ſes troupes entre le fleuve de Damiette & celui de Thanis;
Page 38. mais quoiqu'il ſe fût vanté que dans peu il mangeroit dans la

tente du roi, cette tentative ne fut pas plus heureuſe que la premiere. Il y perdit beaucoup de monde : & le comte d'Anjou, à qui l'on devoit l'honeur *de cette journée*, dit le naïf hiſtorien du ſaint roi Louis, *fut depuis moult priſé pour ſon intrépide vaillance*. On vit encore à peu de temps de-là *une grant bataille accourir au comte de Poitiers & au ſénéchal de Champagne*. Ils furent également repouſſés avec perte. Un grand nombre demeura ſur la place : le reſte s'eſtima trop heureux de pouvoir rejoindre ſes étendards.

Un Bédouin enſeigne un gué.

Toutes ces victoires néanmoins affoibliſſoient inſenſiblement l'armée chrétienne, & ne lui ouvroient point le paſſage du Thanis. On commençoit à manquer de vivres. Déja l'on délibéroit de reprendre le chemin de Damiette, lorſqu'un Bédouin abandonnant & ſa religion & les Saraſins, vint trouver le connétable de Beaujeu, offrant, pour cinq cents beſans d'or, de lui indiquer un gué où toute la cavalerie pouroit paſſer. La propoſition fut acceptée avec joie. On ne ſongea plus qu'au choix des meſures les plus convenables à la circonſtance. Le duc de Bourgogne fut choiſi pour demeurer à la garde du camp, avec les ſeigneurs & les troupes de la Paleſtine : tout le reſte eut ordre de ſe tenir prêt à marcher pour franchir le fleuve. Le comte d'Artois, prince avide de gloire, demanda l'honeur de paſſer le premier à la tête de l'armée. Louis qui connoiſſoit ſon courage bouillant, emporté, fougueux, lui repréſenta avec douceur, que ſon extrême vivacité ne lui permettroit pas d'atendre les autres ; qu'infailliblement il s'atireroit quelque malheur, & que peut-être même ſa trop grande précipitation expoſeroit & perdroit l'armée. « Non, Monſieur, reprit le comte avec » feu, je vous jure ſur les ſaints évangiles, que je n'entre» prendrai rien que vous ne ſoyez paſſé ». Le monarque ſe rendit à cette condition, & crut avoir pourvu à tout, ſoit en ordonnant que les Templiers feroient l'avant-garde, quand on feroit de l'autre côté, ſoit en prenant le ſerment du prince ſon frere, qu'il ſçauroit ſe modérer : ſerment qu'il ne devoit pas tenir, & dont le violement fut la perte de toute la chrétienté d'Orient.

Ibid, p. 41.

Chron. Fl. p. 564.

Paſſage du Thanis : ar-

Le jour commençoit à peine à paroître, que le comte

AN. 1250. deür du comte d'Artois.

entra dans le fleuve à la tête de l'avant-garde, & s'avança fiérement vers un corps de trois cents chevaux Sarasins, qui sembloient vouloir lui disputer le passage. Tout prit la fuite à son aproche, & l'armée continua de passer sans aucun obstacle. On perdit néanmoins quelques hommes qui se noyerent, le gué manquant en certains endroits. On met de ce nombre Jean d'Orléans, chevalier d'un grand mérite & d'une grande valeur, qui portoit banniere. Rien n'égale la consternation des infideles à la vue de l'intrépidité Françoise: le comte d'Artois, témoin de cette frayeur, oublie bientôt, & ses serments, & les sages remontrances du roi son frere. L'aspect d'un ennemi tremblant & fuyant de tous côtés, irrite son bouillant courage: il aspiroit à l'honeur de cette journée: il part de la main, & s'élance comme un foudre contre ces lâches fuyards. Envain les Templiers lui crient qu'il trouble l'ordre, & que cette retraite des Egyptiens n'est peut-être qu'une ruse concertée: il n'écoute rien que son ardeur & la crainte que quelqu'un ne le devance. Malheureusement il avoit à ses côtés un seigneur d'une grande considération, que les années avoient rendu si sourd, qu'il n'entendoit point ce que disoient les chevaliers. C'étoit Foucquault de Melle, qui avoit été son gouverneur, & qui, par honeur, *tenoit alors la bride de son cheval.* Ce brave vieillard n'ayant rien tant à cœur que de voir son éleve remporter le prix du combat, loin de l'arrêter suivant l'ordre du roi, qu'il ignoroit, crioit à pleine voix: *Or à eux! or à eux!* Quand les Templiers virent l'inutilité de leurs représentations, *ils se penserent être ahontés*, dit Joinville, *s'ils laissoient aller le prince devant eux: lors tous d'un accord vont férir des éperons tant qu'ils purent.*

Joinv. p. 41.

Ibid.

Il force le camp des Sarasins.

Toute cette troupe de *preux*, au nombre de quatorze cents chevaux, ou selon quelques-uns, de deux mille, arrive dans cet état au camp des infideles, égorge les premieres gardes, & porte par-tout la terreur & la mort. On ne s'atendoit point à une ataque de cette espece. Facardin étoit alors dans le bain, & suivant la coutume du pays, se faisoit peindre la barbe. Il monte aussi-tôt à cheval presque nu, court vers le lieu de l'alarme, rallie quelques-uns de ses gar-

des, & soutient quelques moments l'impétuosité Françoise. Mais enfin abandonné de ses troupes, envelopé de toutes parts, il reçoit un coup de lance au travers du corps, tombe & meurt percé de mille autres traits. Le bruit de cette perte assura la victoire aux trop heureux aventuriers. Ce ne fut plus qu'une déroute : tout le reste s'enfuit avec une confusion éfroyable. Rien ne manquoit à la gloire du comte d'Artois, que de sçavoir la ménager, & en jouïr avec prudence & sagesse. Les ennemis n'avoient plus ni général, ni camp, ni machines : le roi étoit maître des deux rives du Thanis : les François enfin ne trouvoient plus aucun obstacle qui pût retarder leur marche vers la capitale de l'Egypte. Mais la témérité couronnée par le succès ne sçait point s'arrêter. Robert étoit jeune, ambitieux sans bornes, brave sans mesure, vif jusqu'à l'emportement : tout lui rioit : il ne crut pas devoir demeurer en si beau chemin.

AN. 1250. *Epist. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 428.*

Il les poursuit imprudemment jusque dans la Massoure.

Ce fut inutilement que Guillaume de Sonnac, grand maître du Temple, essaya de lui représenter que leur petit nombre, déja épuisé de fatigue, ne leur permettoit pas de s'engager plus avant ; que se montrer à découvert, c'étoit vouloir détromper les infideles qui les avoient pris pour toute l'armée ; que revenus de leur terreur, ils se rallieroient suivant leur coutume, avec la même facilité qu'ils s'étoient dissipés ; qu'alors on courroit risque d'être envelopé, & de ne pouvoir être secouru, qu'en affoibissant l'armée, ou peut-être même y en mettant le désordre, avant-coureur de la défaite. *Voilà*, dit le comte en regardant l'orateur de travers, *voilà les actions ordinaires des Templiers : ils ne veulent point que la guerre finisse, & leur intérêt marche toujours devant celui de la religion !* Les remontrances du comte de Salisbéri ne furent pas écoutées plus favorablement, ni sa personne moins indignement traitée : si toutefois on en doit croire Mathieu Paris, historien, du-moins suspect, lorsqu'il parle de la France, de ses rois, ou des illustres rejetons de la famille royale ; moine audacieux, qui n'étant pas né dans l'élévation, ose prêter aux princes ses idées, quelquefois basses, souvent frivoles, toujours tirées de son fond ; satirique atrabilaire, rarement d'accord avec lui-même : témoin ce même

Math. Par. p. 789.

AN. 1250.

comte d'Artois qu'il nous repréſente ici comme un courage indomptable que rien ne peut arrêter; qu'il nous peint quelques lignes après, contre le témoignage de toute l'hiſtoire *, comme un lâche poltron, qui fuit honteuſement devant l'ennemi, & va ſe précipiter ignominieuſement dans les eaux du Thanis, où il demeure enſeveli.

Pag. 10, 11.

L'intrépide comte, ſans vouloir rien entendre, court à bride abatue vers la Maſſoure; les Templiers ſuivent de rage; les Anglois, ſoit émulation, ſoit jalouſie, leur diſputent d'ardeur. Tout cede à leur impétuoſité, & les barbares rompus de tous côtés, ſe ſauvent dans la ville avec tant de précipitation, qu'ils oublient d'en fermer les portes. Les vainqueurs y entrent après eux, trouvent les rues déſertes, pénetrent au palais du ſultan, & pourſuivent les fuyards juſque dans la campagne qui conduit au grand Caire: déſeſpérant enfin de pouvoir les atteindre, ils viennent rejoindre ceux de leurs compagnons qui étoient demeurés pour butiner. Mais au-lieu de s'emparer des poſtes pour ſe mettre en sûreté, ils ne s'occupent, à leur exemple, que de l'ignoble ſoin de piller: nouvelle faute, qui fut la perte de ces inconſidérés, & le ſalut des Egyptiens. Ceux-ci s'aperçurent à la longue qu'ils n'avoient affaire qu'à une poignée de François, ſe remirent de leur frayeur, ſe rallierent ſous la conduite d'un ſoldat déterminé, nommé Bondocdar, qui ſçut depuis s'élever à la plus haute fortune, & chargerent les téméraires aventuriers, avec cette vigueur qu'inſpire la confiance dans le nombre. Ce fut envain que nos braves croiſés eſſayerent de ſe réunir, ils ne le pouvoient qu'à travers mille morts. Les habitants ſe voyant ſecourus, avoient repris courage; & des fenêtres de leurs maiſons où ils s'étoient baricadés, leur lançoient des javelots, des fleches, des pierres, du ſable embraſé, des feux Grégeois, de l'eau bouillante, & tout ce qui vient ſous la main en pareille occaſion.

Il eſt tué.

Le malheureux comte d'Artois, déſeſpéré de voir tant de

* Contre celui de Joinville, témoin oculaire, *Hiſtoire de S. Louis*, *p.* 42; contre celui même de ce ſaint roi, le plus irréprochable de tous, *in Epiſt. de capt. & liber. ſuâ, apud Duch. tom.* 5, *pag.* 418, 419; enfin contre celui de Guillaume de Nangis, qui l'avoit apris par la voix publique, *Ibid. p.* 335.

gens de mérite exposés par sa faute, fit des actions de valeur qui méritoient d'avoir toute la terre pour témoin. Mais que pouvoit-il seul contre cette multitude éfroyable d'ennemis? Le comte de Salisbéri, Raoul de Couci, Robert de Ver, & un grand nombre d'autres braves venoient d'expirer sur un tas de morts & de mourants. Le prince lui-même, accablé du nombre, épuisé de fatigues, & tout couvert de blessures, tombe percé de mille coups: guerrier *aussi courtois que vaillant*, dit un auteur du temps, digne frere de Louis par un amour inviolable de la pureté, mais d'une hauteur de courage, qui dégénérant en témérité, causa bien des malheurs. La gloire & les circonstances de ses derniers moments éfacent en quelque sorte cette tache: il fut regreté de tout le monde, & il méritoit de l'être. C'est la seule faute que l'histoire lui reproche. *On fait tant de choses pour gâter les princes*, dit un écrivain moderne, *qu'on leur est presque obligé quand ils ne s'échapent que rarement.* On compte jusqu'à deux cents quatre-vingt Templiers tués en cette malheureuse occasion: leur grand maître, après avoir perdu un œuil, se fit jour au-travers des bataillons ennemis, & fut assez heureux pour rejoindre l'étendard royal.

An. 1250.

Mousk. p. 973.

La Chaise, hist. de saint Louis, p. 19.

Tandis que cette sanglante scene se passoit à la Massoure, Louis avoit franchi le Thanis avec le reste des troupes. Déja il les rangeoit en bataille, lorsque le sire de Beaujeu vint lui dire le péril où étoit le comte d'Artois. « Connétable, s'écria le » monarque, courez-y avec tout ce que vous pourez rassem- » bler de braves, & soyez sûr que je vous suivrai de près »! Aussi-tôt Beaujeu part de la main; & tout ce qu'il y avoit de *preux* autour du roi se joint à lui. Rien ne résiste à leur premier effort. Joinville qui avoit devancé les autres, aperçut un Sarasin d'une taille gigantesque, qui mettoit le pied à l'étrier pour monter à cheval: *il lui donne de son épée sous l'aisselle, tant comme il peut la mettre avant, & le tue tout mort d'un coup.* Mais s'abandonnant trop à la poursuite, il alla se jeter avec sa compagnie dans un corps de six mille infideles, qui fondirent sur eux, comme autant de lions rugissants. L'ataque fut vive, & la défense vigoureuse. Le seigneur de Tri-Château qui portoit la banniere, y fut tué, Raoul de Wainon

Péril de ceux qui courent à son secours.

Joinv. p. 446.

Page 42.

An. 1250. pris, enſuite recouru; & Joinville porté par terre & foulé aux pieds des chevaux. Enfin ils gagnerent une maſure qui les mit un peu à couvert du grand nombre. Là le combat recommença avec la même fureur. Hugues d'Ecoſſe, Raoul de Wainon, & Ferreis de Loppei furent percés de pluſieurs coups, *tellement*, dit notre naïf hiſtorien, *que le ſang ſortoit de leurs playes, tout ainſi que d'un tonneau ſort le vin. Errard d'Emerai fut navré parmi le viſage d'une épée qui lui trancha tout le nez, tant qu'il lui chéoit ſur la bouche.* C'étoit fait de ce brave eſcadron, ſi le comte d'Anjou ne fût accouru à ſon ſecours. La préſence de ce prince diſſipa les barbares, & ſauva le ſénéchal avec tout ce qui lui reſtoit de chevaliers.

Page 43.

Alors, dit-il, je vis paroître le roi & toute ſa gent, qui venoit avec une terrible tempête de trompettes, de clairons & de cors. Il avoit ſur la tête un heaume doré, *moult bel*, une épée d'Allemagne à la main, & dans toute ſa perſonne je ne ſçais quoi d'héroïque qui annonçoit le plus grand roi du monde. Jamais dans toutes les guerres d'outremer il ne ſe fit de plus beaux faits d'armes, que ceux qu'on vit en cette fameuſe journée, ſoit du côté des chrétiens, ſoit de la part des infideles. Il n'étoit queſtion ni d'arc, ni d'arbalete, ni d'artillerie: *mais étoient les coups qu'on ſe donnoit l'un ſur l'autre, à belles maſſes, épées, & fuſts de lances, tout mêlé l'un parmi l'autre.* Louis ne pouvant ſoutenir long-temps le perſonnage de ſpectateur, s'ébranloit déja pour aller ſe jeter au plus fort de la mêlée, lorſqu'il fut arrêté par les repréſentations du ſeigneur Jean de Valleri, grand capitaine, très expérimenté, que toute l'armée avoit en vénération. *Ce bon prudhomme*, de l'avis de tous les barons & chevaliers, lui conſeilla de prendre à droite pour s'aprocher du Nil, tant afin d'être plus à portée de recevoir des ſecours du duc de Bourgogne, qu'on avoit laiſſé dans le premier camp, que pour donner aux troupes épuiſées de fatigues, le temps de reprendre haleine & de ſe rafraîchir. On étoit alors dans la plus haute chaleur du jour; & les hommes ni les chevaux ne pouvoient plus ſuporter la ſoif, ni l'ardeur du ſoleil dont l'hiver n'empêchoit point la violence dans ce brûlant climat.

Ibid.

Page 44.

Danger où

Le monarque ſe rendit à ces raiſons; mais à peine avoit-il

il fait quelque chemin, que les infideles, sous la conduite de Bondocdar vinrent le charger à leur tour avec toute la furie dont ces barbares sont capables. Le choc fut si vif & si rude, que dans la premiere épouvante quelques escadrons François plierent, s'enfuirent vers le Thanis, & se précipiterent dans ses eaux, sous lesquelles ils périrent pour la plupart. Bientôt tout retentit de la nouvelle du danger où étoit le roi. Le connétable & Joinville tournerent bride à l'instant; mais s'apercevant que pour aller droit à lui il faloit percer un corps de mille ou douze cents Sarasins, ils résolurent de prendre un détour. Ils rencontrerent sur leur route un ruisseau sur lequel étoit un petit pont : Joinville crut qu'on ne pouvoit rien faire de plus important pour le prince, que de garder ce passage, de peur qu'on ne vînt encore l'investir & l'enveloper de ce côté-là. Le connétable aprouva cet avis, le laissa dans cet endroit avec le comte de Soissons & le seigneur Pierre de Noville, & alla joindre le saint roi. Il le trouva faisant des choses si prodigieuses, qu'il faloit en être témoin pour les croire. On le voyoit par-tout, soit pour soutenir ses gens, lorsqu'ils chanceloient, soit pour achever de rompre les ennemis, lorsqu'ils commençoient à plier. Une fois son ardeur l'emporta si loin des siens, qu'il se vit tout-à-coup seul au milieu de six Sarasins, qui tenoient les rênes de son cheval, & s'éforçoient de l'emmener prisonnier. Mais il fit de si grands éforts & les frapa si rudement de la masse & de l'épée, que les ayant tous tués ou mis hors de combat, il étoit déja libre lorsqu'on arriva pour le dégager. C'est à cette valeur plus qu'humaine, dit Joinville, que l'armée fut redevable de son salut; *& je crois que la vertu & puissance qu'il avoit, lui doubla lors de moitié par la puissance de Dieu.*

AN. 1250. se trouve le roi : son intrépidité.

Page 44.

Page 43.

Ce brave sénéchal de son côté, campé sur son pont avec sa petite troupe, faisoit si bonne mine, que les infideles n'oserent l'ataquer que de loin & à coups de traits. Il y reçut cinq blessures, & son cheval quinze. Telle étoit l'intrépidité de ces anciens preux, qu'au milieu de tant de périls ils ne laissoient échaper aucune occasion de plaisanter & de se réjouïr. *Quand nous étions retournés*, dit-il, *de courir après ces vilains, le bon comte de Soissons se railloit avec moi, & me*

Les Sarasins sont repoussés avec perte.

An. 1250. Page 47. *disoit : Sénéchal, laissons crier & braire cette quenaille. Et par la creffe Dieu, ainsi qu'il juroit, encore parlerons-nous, vous & moi, de cette journée en chambre devant les dames.* En même temps ils virent venir droit à eux le comte Pierre de Bretagne, qui arrivoit de la Massoure tout couvert de poussiere & de blessures, ne tenant plus son cheval qu'aux crins, *parce que toutes ses rênes étoient brisées & rompues à l'arçon de la selle*, vomissant un fleuve de sang ; mais terrible encore dans cet état pitoyable, tuant ou écartant ceux qui osoient le poursuivre, & *leur disant paroles en signe de moquerie.* Quelques heures après, le connétable revint avec les arbalêtriers du roi, qu'il rangea le long du ruisseau : ce qui fit perdre aux ennemis toute espérance de forcer le passage. *Incontinent ils s'enfuirent, & laissérent les croisés en paix.*

Page 45.

Page 47.

Alors Joinville alla rejoindre le roi, qui vainqueur partout, se retiroit dans son pavillon pour prendre quelque repos. Le fidele sénéchal lui ôta son casque, qui l'incommodoit par sa pesanteur, *& lui donna son chapel de fer qui étoit beaucoup plus léger, afin qu'il eût vent.* Ils marchoient ensemble, s'entretenant familiérement des exploits de cette *piteuse journée*, lorsque le prieur de l'hôpital de Ronnai vint lui baiser la main toute armée, & lui demanda s'il sçavoit des nouvelles du comte d'Artois son frere. Tout ce que je sçais, répondit le saint monarque, c'est qu'il est maintenant au ciel. On regardoit alors comme autant de martyrs ceux qui perdoient la vie dans ces guerres de religion. Le bon chevalier, pour lui ôter une si triste idée, alloit s'étendre sur les avantages qu'on venoit de remporter : « Il faut louer Dieu de tout, dit Louis en » l'interrompant, & adorer ses profonds jugements ». Aussitôt les larmes commencerent à lui couler des yeux : spectacle qui atendrit tous les seigneurs de sa suite, *qui furent moult opressés d'angoisse, de compassion & de pitié, de le voir ainsi.*

Ibid.

Ils font une nouvelle tentative également inutile.

La douleur cependant ne lui fit pas oublier le soin des choses nécessaires. La prudence exigeoit qu'on se mît en état de n'être point surpris par un ennemi repoussé à la vérité, mais qui regardoit comme une grande victoire de n'avoir pas été batu par des gens que jusque-là il croyoit invincibles. Ainsi,

au-lieu de se permettre un repos dont on avoit si grand besoin, on travailla toute la nuit à la construction d'un pont de communication avec l'armée du duc de Bourgogne. Telle fut l'ardeur du soldat, qu'en très peu de temps l'ouvrage fut achevé, & que dès le lendemain on fit passer une partie des troupes dans le camp du roi. On examina ensuite la perte, qui se trouva très considérable, tant pour le nombre que pour la qualité des personnes qui furent tuées en se défendant glorieusement. Celle des infideles excédoit de beaucoup; mais ils étoient dans leur pays, par conséquent plus à portée de la réparer: avantage qui manquoit aux François, à qui il ne restoit que très peu de chevaux. Dès la nuit même les barbares vinrent les insulter, & dissiperent les premieres gardes. Joinville monta aussi-tôt à cheval avec sa compagnie: Gaucher de Châtillon le suivit de près; & les assaillants repoussés avec grand carnage, renoncerent enfin à leur entreprise. Quelques-uns néanmoins avec de grosses pierres se firent un logement, d'où ils lançoient contre les croisés une grêle de traits, qui souvent tuoient, presque toujours blessoient. Le sénéchal de Champagne atendoit avec impatience l'entrée de la nuit, pour aller ruiner ce fatal épaulement; mais l'intrépidité de son aumônier, nommé Jean de Vaisy, lui fournit l'occasion de le renverser plutôt. Ce courageux ecclésiastique se dérobe *tout seulet, sa cuirasse vêtue, son chapel de fer sur sa tête, son épée sous le bras*, marche comme sans dessein vers ces incommodes Sarasins, qui le prirent pour un des leurs, fond tout-à-coup sur eux, frape d'estoc & de taille, les culbute & les met en fuite. Bientôt détrompés de leur erreur & secourus de plusieurs de leurs cavaliers, ils reviennent sur l'aumônier qui se retiroit content de son exploit; mais cinquante gendarmes envoyés par Joinville les arrêtent, détruisent le retranchement, & ramenent comme en triomphe le courageux de Vaisy, qu'on n'apeloit plus désormais que le *brave prêtre*. Ce fut l'unique exploit de ce jour qui étoit le premier du carême. Le lendemain le roi fit fermer son camp d'une barriere pour le défendre des insultes de la cavalerie ennemie.

Joinv. p. 50.

Les infideles de leur côté ne demeurerent pas oisifs. Fon-

AN. 1250. docdar, chef des Mammelus, qu'ils venoient d'élire pour leur général, sçut profiter de la circonstance de la mort du comte d'Artois pour leur persuader que le roi avoit été tué. Tout servit à favoriser ce stratagême, la haute mine de ce prince, dont il fit arborer la tête à la vue de tout le monde, ses riches habits, sur-tout sa cotte d'armes de soie, brodée en or, semée de fleurs de lys. « Les François ont tout perdu, » leur dit-il, en perdant leur chef. Toute cette armée n'est » plus qu'un tronc mutilé, comme ceux dont vous voyez les » têtes au bout de ces piques: nous n'aurons plus que la peine » de les prendre ». Ce discours eut tout l'effet qu'il en atendoit. L'ataque des retranchements des croisés fut résolue, & chacun reçut ordre de se tenir prêt pour le Vendredi. Louis averti de leur dessein par les espions qu'il avoit dans leur camp, ne négligea aucune des précautions que la prudence peut suggérer, & dès le minuit toutes ses troupes se trouverent sous les armes entre les tentes & la barriere. Elles étoient partagées en divers corps, la plupart d'infanterie: presque tous les chevaux avoient été tués au dernier combat; il n'en restoit guere que pour les chefs.

Idem. p. 59.

Le comte d'Anjou commandoit la droite au bord du Nil. Il avoit à sa gauche, en descendant vers le Thanis, Baudouin & Gui d'Ibelin deux freres, l'un sénéchal, l'autre connétable de Chypre. Châtillon paroissoit ensuite à la tête de quelques escadrons de chevaliers, tous gens d'élite, en état, comme en résolution de se bien défendre. Le grand maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, étoit plus bas avec le peu qui lui restoit de la défaite de la Massoure. On voyoit un peu au-dessous, Gui de Mauvoisin, seigneur de Rosni, l'un des plus hardis chevaliers de son temps. Le comte de Flandre suivoit à la tête de ses Flamands, & couvroit la brigade de Joinville, qui avoit été si maltraitée à la derniere action, qu'elle ne pouvoit plus endosser aucune armure. Une autre *bataille*, tous gens de pied, s'étendoit alors sous les ordres du comte de Poitiers, qui seul étoit à cheval. Enfin le seigneur Jocerant de Brançon, oncle du sénéchal de Champagne, fermoit la ligne avec sa troupe composée de quelques chevaliers & d'autres gendarmes, tous bons hom-

Idem, pag. 52, 53, 54.

mes ; mais alors tous démontés, excepté leur commandant & son fils. Ce Jocerant étoit un vieux militaire, qui s'étoit trouvé avec gloire à plus de trente batailles : celle-ci fut la derniere. Le roi alloit de rang en rang à la tête d'une troupe de jeunes chevaliers, prêts à secourir ceux qui en auroient besoin.

Nouvelle bataille, nouveaux triomphes des François.

Le soleil commençoit à peine à paroître, qu'on vit le général des Sarasins s'avancer fiérement à la tête de quatre mille hommes de cavalerie, tous biens montés & armés de toutes pieces : il en fit une ligne parallele au front de l'armée chrétienne. Aussi-tôt, dit Joinville, *il amena une grande armée de pied*, qu'il étendit de façon qu'elle acheva d'environner tout le camp. Derriere *& à part* fut placé un corps de réserve presque aussi fort que tout le reste. Ensuite monté sur un cheval de petite taille ; mais d'une grande vigueur, il vint à diverses fois observer la disposition des croisés, qui n'étant pas en état d'ataquer, ne pensoient qu'à se défendre courageusement. Ce qui lui donna le temps d'aller renforcer ses escadrons plus ou moins, selon qu'il reconnut que ceux des chrétiens étoient ou plus forts ou plus foibles. L'action enfin commença sur le midi, & dura jusqu'à la nuit. Les barbares embouchant de longs tuyaux d'airain, répandoient par-tout le redoutable feu Grégeois, qui s'atachant aux habits des soldats & aux caparaçons des chevaux, les embrasoit depuis les pieds jusqu'à la tête. Quand par ce déluge de feu, que les François n'avoient pas encore vu mettre en usage dans les combats, ils avoient fait quelque ouverture dans les bataillons, leur cavalerie y donnoit à toute bride, & tâchoit de l'enfoncer. C'est ainsi que la bataille du comte d'Anjou fut rompue. Ce prince abatu sous son cheval, alloit être pris ou tué, lorsque le roi, averti du danger où il étoit, part comme un éclair, *l'épée au poing*, se précipite au travers des dards & des flammes, renverse tout ce qui s'opose à son passage, perce jusqu'à l'endroit où son frere défendoit sa vie, lui donne le moyen de remonter à cheval, le dégage, & rétablit entiérement les choses de ce côté-là.

Idem, p. 51.

Page 52.

On combatoit par-tout avec une égale vigueur ; mais avec des succès différents. *Le preux & vaillant Châtillon*, le brave

Ibid.

AN. 1250. Mauvoisin, & les seigneurs de Palestine firent des actions incroyables de valeur, & ne purent être entamés ni par le nombre, ni par l'ardeur, ni par l'opiniâtreté des infideles. Il en alloit *pauvrement*, dit Joinville, *à l'autre bataille qui suivoit*, où le courage, quantité de machines, & d'assez bons retranchements de bois ne servirent de rien aux Templiers. Accablés par la multitude, ils furent presque tous taillés en pièces. On dit qu'au-delà de l'espace qu'ils avoient occupé, il se trouva une superficie d'environ cent perches, *si couverte de pilles, de dards, & d'autres traits, qu'on n'y voyoit point de terre. Leur grand maître avoit perdu un œuil au combat de la Massoure, il perdit l'autre à celui-ci : car il y fut tué & occis.* Le comte de Flandre combatit plus heureusement, *& fit les plus grands faits d'armes*. Peu content d'avoir repoussé l'ennemi, il le poursuivit l'épée dans les reins, en tua un grand nombre, & revint chargé de leurs dépouilles. Il n'en étoit pas de même à l'extrémité de l'aîle gauche, où le comte de Poitiers fut enfoncé & pris. C'étoit un prince humain, débonnaire, bienfaisant : il éprouva dans cette occasion combien il importe aux maîtres du monde de posséder les cœurs de leurs sujets. Déja les Sarasins l'emmenoient, lorsque les vivandiers, les valets qui gardoient le bagage, les femmes même, transportés d'un courage extraordinaire, coururent à son secours, chacun armé des instruments de son métier, & firent de si grands efforts, qu'ils l'arracherent des mains des barbares, & le mirent en état de rallier ses gens, qui repousserent enfin les infideles loin du camp. L'intrépide Brançon, secondé de son fils, eut aussi la gloire, quoique sans cavalerie, de forcer les Egyptiens à se retirer en désordre ; mais le jour même il expira des blessures qu'il avoit reçues, s'estimant trop heureux, dit Joinville, *de mourir pour Jésus-Christ* : faveur qui étoit depuis long-temps l'objet de ses vœux.

Page 53.
Page 54.
Page 55.

Par-tout enfin les Sarasins ataquerent avec furie, & partout ils furent repoussés avec grande perte. Les François en cette occasion se surpasserent, pour ainsi dire, eux-mêmes, & remporterent tout l'honeur de la journée, sans cavalerie, presque sans armes, & contre une armée quatre fois plus forte que la leur. C'est cet avantage si glorieux, que le

saint roi, qui joignit toujours la modestie au plus parfait héroïsme, exprime dans sa lettre sur sa prison & sur sa délivrance par ces termes si simples, mais si énergiques : « Les » infideles avec toutes leurs forces, vinrent fondre sur notre » camp : Dieu se déclara pour nous : le carnage fut très » grand de leur côté ». Ce fut encore dans ces mêmes sentiments, qu'aussi-tôt que les ennemis eurent fait sonner la retraite, il assembla les seigneurs de son armée pour les exhorter à rendre graces au bras tout-puissant qui les avoit soutenus, & dont le secours leur étoit si nécessaire dans la conjon-cture où ils se trouvoient.

AN. 1250.

Duch. t. 5, pag. 429.

Elle étoit des plus glorieuses ; mais il auroit falu en profiter. L'armée chrétienne étoit diminuée de moitié : il semble qu'il n'y avoit qu'à retourner à Damiette pour atendre des secours d'Europe. On le pouvoit aisément. Le roi étoit maître des deux rives du Thanis : il avoit un pont de communication : les Sarasins d'ailleurs ne se trouvoient point en état, après la perte de deux batailles, d'en donner si-tôt une troisieme. C'étoit donc le seul parti à prendre : on ne le prit pas néanmoins. On craignit qu'une retraite ne donnât lieu aux infideles de s'atribuer l'honeur du dernier combat : on résolut de demeurer campé au même endroit : funeste résolution, que l'événement a fait condamner de tout le monde.

Bientôt le nouveau sultan Almoadin arriva avec une puissante armée qu'il amenoit d'Orient, & fit son entrée dans la Massoure au bruit des tymbales & des cris d'alégresse de toute l'Egypte. C'étoit un jeune prince de vingt-cinq ans, *moult sage*, dit Joinville, *instruit & ja malicieux*. Sa présence & ses grandes qualités rendirent à ses troupes le courage que deux batailles perdues sembloient avoir prodigieusement refroidi. On se rendit auprès de lui de toutes les provinces de son empire, chaque Sarasin comptant sur la défaite des François comme sur une chose assurée. Ceux-ci en effet se voyoient réduits à l'état du monde le plus pitoyable. Jamais armée ne fut accablée dans le même temps, de plus de maux & de miseres : elle éprouva tout-à-la-fois ce que la maladie a de plus contagieux, & la disette des vivres de plus cruel.

Page 56.

On avoit jeté dans le Thanis tous les corps morts chré-

Maladies contagieuses.

AN. 1250. & disette de vivres dans l'armée chrétienne.

tiens & sarasins, & il s'étoit fait en plusieurs endroits du fleuve des monceaux de ces cadavres à demi-pouris, qui, échaufés encore par le soleil, exhaloient des vapeurs dont tout l'air étoit infecté. On pouvoit remédier à ce mal, si on eût voulu rompre le pont qui les arrêtoit; mais outre que c'étoit couper la communication des deux camps, le saint monarque, par piété, voulut qu'on démêlât ceux des François, qu'il fit enterrer comme les reliques d'autant de martyrs, qui avoient donné leur sang pour Jésus-Christ. Jamais spectacle ne fut plus propre à inspirer en même temps la compassion & l'horreur: mais ce qu'il offroit de plus touchant, c'étoit de voir une infinité de gens chercher les tristes restes de leurs amis ou de leurs parents dans ce terrible amas de membres corrompus, avec une infection si grande, qu'il n'échapa aucun de ceux que l'amitié portoit à ce lamentable office. Tout cela ne servit qu'à augmenter encore la contagion: ce qui, joint à la chaleur du climat, à son extrême sécheresse, aux aliments enfin qui n'étoient que pourriture *, causa aux uns le scorbut, aux autres des fievres malignes, à presque tous la dyssenterie. *La chair des jambes*, dit Joinville, *nous desséchoit jusqu'à l'os, & le cuir nous devenoit tanné de noir & de terre.* Tout retentissoit des cris douloureux des chevaliers ou soldats, à qui l'on étoit obligé de couper de gros morceaux de chair aux gencives: ce n'étoit par-tout que visages languissants, que personnes affligées, qui pleuroient leurs amis morts ou mourants, & qui ne tardoient pas elles-mêmes de devenir pour les autres un sujet d'affliction: bientôt tout le camp ne fut plus qu'un hôpital & un cimetiere. Pour comble de malheur, la famine suivit de près toutes ces miseres. Les Sarasins enlevoient les convois que la reine faisoit embarquer à Damiette: rien ne venoit par terre: les vivres en peu de jours furent à un prix excessif: épreuve bien digne de la constance & de la charité du saint roi, qui ne parut jamais plus grand que dans cette cruelle extrémité.

Page 57.

Héroïsme du roi.

La bonne fortune n'avoit point élevé son cœur, la mauvaise fortune ne fut point capable de l'abatre. Il donnoit or-

* C'étoient au raport de Joinville, *des burbottes, poisson glout, qui se rendent toujours aux corps morts, & les mangent.*

dre

AN. 1247.

dre à tout, voyoit tout par lui-même. Ce fut envain que les seigneurs de sa suite lui représenterent qu'il exposoit sa vie, en visitant chaque jour des malheureux ataqués d'un mal pestilentiel; ils n'en reçurent d'autre réponse, sinon qu'il n'en devoit pas moins à ceux qui s'exposoient tous les jours pour lui. Il leur portoit des remedes, les soulageoit de son argent, les consoloit par ses exhortations. Guillaume de Chartres, l'un de ses chapelains, raporte qu'étant allé pour exhorter à la mort un ancien valet de chambre du pieux monarque, nommé Gaugelme, fort homme de bien, serviteur fidele & très chéri: « J'atends mon saint maître, dit le moribond; non, je ne mourrai point que je n'aye eu le bonheur de le voir ». Il arriva en effet dans le moment, lui parla avec autant de piété que de tendresse; & à peine fut-il sorti, que le malade expira dans les sentiments de la plus parfaite résignation. Mais l'événement ne justifia que trop ce que toute l'armée avoit prévu. Le saint roi fut ataqué du même mal, avec une violente dyssenterie; & son courage, qui l'avoit soutenu jusque-là contre tant de fatigues, céda enfin à la contagion de l'air & à la délicatesse de sa complexion. Il se vit réduit tout-à-coup à une extrême foiblesse.

De vit. & mir. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 495.

Treve interrompue aussitôt que conclue.

Joinv. p. 60.

Alors on envoya proposer une treve, qui fut conclue à ces conditions: Que les Sarasins rendroient tout le royaume de Jérusalem, & que les François leur remettroient Damiette: que les malades chrétiens seroient gardés dans cette place, jusqu'à ce qu'on pût les transporter en lieu sûr: que les machines de guerre, & toutes les viandes salées interdites aux mahométans, seroient délivrées aux croisés: qu'en atendant, le roi pouroit faire venir tout ce qui seroit nécessaire pour la subsistance de ses troupes. Mais on ne put convenir des sûretés de l'exécution. On consentoit que le sultan retînt prisonnier l'un des deux freres du monarque, le comte de Poitiers, ou le comte d'Anjou. Le barbare, soit qu'il n'eût commencé à traiter avec les chrétiens, que pour les amuser, soit qu'il crût que l'extrémité où ils étoient réduits, les améneroit aux plus dures conditions, protesta qu'il ne recevroit d'autre ôtage que la personne du roi même. A ces mots, *le bon chevalier messire Geofroi de Sargines* fut saisi

AN. 1250.

d'une noble colere. On doit assez connoître les François, dit-il avec indignation, pour les croire prêts à souffrir mille morts, plutôt que de livrer leur prince entre les mains de ses ennemis. *Ils aimeroient beaucoup mieux que les Turcs les eussent tous tués, qu'il leur fût reproché qu'ils eussent baillé leur roi en gaige.* Peu s'en falut que tout le conseil ne fît paroître autant de chaleur contre le monarque lui-même : il vouloit qu'on lui permît de se sacrifier pour le salut de son peuple : tous au-contraire demandoient à mourir pour lui. Rare espèce de combat, aussi glorieux pour le souverain, qui cette fois ne fut pas le maître, que pour les sujets, qui, dans cette occasion, se firent un devoir de désobéir. Ainsi toutes les négociations furent rompues ; & l'armée Françoise, irritée de l'insolence des barbares, sembla reprendre courage, & se disposa à vaincre ou à périr.

On se résout à repasser le Thanis, & à regagner Damiette.

On songea dès le lendemain à tâcher de regagner Damiette. On fit d'abord passer tous les bagages, les gens inutiles & les malades que Louis vouloit voir en sûreté avant que de partir. Il les suivit, quoique malade lui-même, se mit à la tête du corps-de-bataille, & donna l'arriere-garde à Gaucher de Châtillon, qui se chargeoit toujours des emplois les plus dangereux. Ce brave chevalier eut à soutenir tout l'éfort des Sarasins, & repassa enfin avec le comte d'Anjou, qui voulut avoir, aussi-bien que lui, l'honeur de la retraite. Le sultan, par cette premiere démarche, jugea du dessein des croisés : il n'oublia rien pour le traverser. Précautions, ruses, stratagêmes, tout fut employé à-propos pour ruiner une armée déja accablée par les maladies & par la famine. Il fit de grandes largesses à ses troupes, qu'il renforça d'une multitude éfroyable de volontaires Arabes, tous gens déterminés, & dont ses bienfaits lui garantissoient la fidélité. Bientôt encore un grand nombre de bateaux construits par ses ordres, allerent joindre la flote qu'il avoit sur le Nil : ce qui lui assura sur l'eau la même supériorité qu'il avoit sur terre. Mais si de son côté il n'épargna rien pour empêcher une retraite si préjudiciable à ses intérêts, il eut de plus le bonheur que les François lui en faciliterent les moyens. Quelques

Idem, ibid.

ordres que Louis eût donnés à ses *maîtres d'œuvres & ingé-*

niers de couper les cordes qui tenoient les ponts d'entre eux & les Sarasins, ils n'en firent rien, dont grand mal en arriva.

Dès que le roi fut de l'autre côté du Thanis, il fit embarquer sur ce qui lui restoit de vaisseaux, les malades & les blessés, avec ordre de descendre la riviere jusqu'à la mer, & de regagner Damiette le long de la côte. Plusieurs compagnies d'archers furent commandées pour les escorter. Il y avoit un grand navire sur lequel se mit le légat avec quelques évêques : toute l'armée conjuroit le monarque d'y monter aussi ; mais quoique très-foible & pouvant à peine se soutenir, « il protesta qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner » tant de braves gens qui avoient exposé si généreusement » leur vie pour le service de Dieu & pour le sien : qu'il vou- » loit ou les ramener avec lui, ou mourir prisonnier avec » eux ». Il marcha donc à l'arriere-garde où commandoit toujours l'intrépide Châtillon, & de tous ses gendarmes il ne retint avec lui, que le seul Geofroi de Sargines. L'état où sa maladie l'avoit réduit, ne lui permit pas de se charger de tout l'atirail de guerre qui étoit alors en usage. Il étoit monté sur un cheval de petite taille, dont l'alure plus douce s'accommodoit davantage à sa foiblesse, sans cuirasse, sans casque, sans autres armes enfin que son épée.

Gest. S. Lud. Duch. t. 5, p. 404. Bulla. Canoni. ibid. n. 2, pag. 478.

Bientôt on vit toute la campagne couverte de Sarasins, qui avoient passé, les uns au gué ou dans des bateaux, les autres à la nage, le plus grand nombre sur le fatal pont qu'on n'avoit point rompu. Alors commença un nouveau combat, où les François, quoiqu'accablés de langueur, surpasserent encore tout ce qu'ils avoient fait de plus héroïque dans cette guerre. Gui du Châtel, évêque de Soissons, prélat très vaillant, comme tous ceux de la maison de Châtillon, aimant mieux mourir martyr, que de tomber au pouvoir des infidèles, ne songea qu'à vendre chérement sa vie. Il se précipite, l'épée à la main, au milieu des escadrons ennemis, les enfonce, en fait un horrible carnage, & percé de mille traits qu'on lui décochoit de tous côtés, trouve enfin cette glorieuse mort qu'il cherchoit en combatant pour Jésus-Christ. Alors on croyoit bonnement que les canons qui défendent aux ecclésiastiques de manier les armes, ne s'étendoient pas

Histoire de Châtill. l. 11, c. 6.

AN. 1250. jusqu'aux guerres saintes, & que les pasteurs qui quitoient leur troupeau pour courir après les loups, étoient en droit de les tuer.

Châtillon & Sargines montrerent plus de conduite, sans faire paroître moins de valeur. Ils soutinrent presque seuls tout l'éfort de cette multitude éfroyable de barbares. Le saint roi ne cessoit depuis de faire en toutes rencontres l'éloge du dernier, & disoit que jamais il n'avoit vu de chevalier faire tant & de si vaillants exploits, que ce brave seigneur en avoit fait pour le défendre dans cette cruelle extrémité. « Toutes les fois, dit Joinville, que les Sarasins l'aprouchoient, Sargines le défendoit à grands coups d'épée & de pointe ; & ressembloit sa force lui être doublée d'outre moitié, & son preulx & hardi courage ; & à tous les coups les chassoit de dessus le roi ». Ce fut ainsi que les deux intrépides chevaliers conduisirent le monarque jusqu'à une petite ville, nommée par les uns Casel, par les autres Sarmosac ou Charmasach. *Là il fut descendu au giron d'une bourgeoisie de Paris.* Telle étoit sa foiblesse, *que tous le cuiderent voir passer le pas de la mort, & n'espéroient point que jamais il pût passer celui jour sans mourir.*

Joinv. p. 62.

Châtillon cependant veilloit à sa gloire & à sa sûreté : seul il défendit long-temps l'entrée d'une rue étroite, qui conduisoit à la maison où ses domestiques lui rendoient des devoirs qu'ils croyoient les derniers. On le voyoit tantôt fondre sur les infideles comme un éclair, abatant & tuant tous ceux dont il avoit prévenu la fuite par sa vîtesse : tantôt faire retraite pour arracher de son écu, de sa cuirasse, & même de son corps, les fleches & les dards dont il étoit tout hérissé. Il retournoit ensuite avec plus de furie qu'auparavant, & se dressant de-temps-en-temps sur ses étriers, crioit de toute sa force : *A Châtillon, chevaliers, à Châtillon! Et où sont mes prud'hommes?* Mais envain ; personne ne paroissoit. Accablé enfin par la foule, épuisé de fatigues, tout couvert de traits, & percé de coups, il tomba mort en défendant son roi & sa religion : un Sarasin lui coupa la tête. Ainsi périt Gaucher de Châtillon, jeune seigneur de vingt-huit ans, mais déja l'admiration de l'univers par toutes les grandes

Idem. p. 77.

qualités qui font les héros. Heureux, si en s'immolant pour le bien public, il eût pu sauver un prince qui méritoit de pareils sacrifices! Dieu en avoit autrement ordonné. Il vouloit que Louis donnât au monde le spectacle d'une autre sorte de gloire, que les chrétiens seuls sçavent trouver dans les souffrances, l'oprobre & l'ignominie. AN. 1250.

Les restes de l'arriere-garde arriverent sur ces entrefaites, toujours poursuivis, toujours faisant une vigoureuse résistance. Philippe de Montfort qui les commandoit, vint trouver le roi pour lui dire qu'il venoit de voir l'émir avec lequel on avoit traité d'une treve quelques jours auparavant, *& que si c'étoit son bon plaisir, que encore derechief il lui en iroit parler.* Idem, p. 62. Le monarque y consentit, promettant de se soumettre aux conditions que le soudan avoit d'abord demandées. Le Sarasin ignoroit l'état pitoyable où les croisés étoient réduits. Il connoissoit l'impatience d'Almadan de se revoir en possession de Damiette: tout ce qu'il voyoit faire aux François, lui donnoit lieu de craindre que le désespoir ne les portât à des choses plus grandes encore; ils pouvoient se cantonner dans Charmasac, ou même regagner la clef de l'Egypte, leur premiere conquête, & y atendre tranquilement de nouveaux secours d'Europe pour recommencer ensuite la guerre avec plus de prudence: il accepta donc la proposition, & voulut bien traiter de nouveau: tout fut conclu à la satisfaction des deux partis. Aussi-tôt Montfort, pour assurance de la parole qu'il donnoit, tira l'anneau qu'il avoit au doigt & le présenta à l'émir, qui le reçut. Déja ils se touchoient dans la main, *lorsqu'un traître mauvais huissier nommé Marcel, commença à crier à haute voix: Seigneurs chevaliers François, rendez-vous tous; le roi le vous mande par moi, & ne vous faites point tuer.* Page 62. A ces mots, la consternation fut générale: on crut que le monarque étoit en effet *dans un très grand danger: chacun rendit ses bastons & harnois.* L'émir ne fut pas long-temps à s'apercevoir d'un changement si soudain; & voyant que de tous côtés on emmenoit prisonniers les gens du roi, il dit au malheureux Montfort, qu'on ne faisoit point de treve avec un ennemi vaincu, & le força lui-même de rendre les armes.

AN. 1250.

En même temps, l'un des principaux émirs, nommé Gémaledin, entre dans Charmasach avec un corps considérable de troupes, & trouvant le roi environné de gens qui songeoient bien moins à le défendre qu'à l'empêcher d'expirer, il se saisit de sa personne, & de tout ce qui s'empressoit à le soulager. Les deux princes ses freres, Alfonse & Charles, tomberent aussi au pouvoir des infideles, sans qu'on sçache précisément s'ils étoient de l'arriere-garde ou au corps de bataille. Ce qu'il y a de très certain, c'est que tous ceux qui se retiroient par terre, seigneurs ou simples soldats, subirent le même sort, les uns plutôt, les autres plus tard; tout fut tué ou pris. L'oriflamme, tous les autres drapeaux, tous les bagages furent conduits en triomphe à la Massoure avec les captifs, dont le nombre étoit si grand, qu'ils y furent entassés les uns sur les autres: la destinée de ceux qui descendoient le Thanis ne fut pas plus heureuse; il n'y eut que le légat & quelques autres, montés sur de grands vaisseaux, qui eurent le bonheur d'échaper: les autres bâtiments moins forts, investis de tous côtés ou périrent par le feu Grégeois, ou demeurerent à la merci des barbares. Tout ce qu'il y avoit de malades fut impitoyablement massacré: on ne fit grace qu'aux gêns de marque, dont on espéroit tirer une grosse rançon. Joinville, que son extrême foiblesse avoit obligé de s'embarquer, eut aussi le malheur d'être enveloppé. Il délibéra avec ses chevaliers sur ce qu'il y avoit à faire: tous convinrent qu'ils faloit se rendre, *excepté un sien clerc, qui disoit que tous devoient se laisser tuer, afin d'aller en paradis. Ce que ne voulumes croire*, dit-il avec sa naïveté ordinaire; *car la peur de la mort nous pressoit trop fort.* Il prit donc un petit coffre *où étoient ses joyaux & ses reliques*, le jeta à la riviere, & se rendit à discrétion; mais comme il étoit presque mourant, il couroit risque d'être tué, s'il n'eût eu la précaution de se dire cousin du roi: ce fut cette considération qui lui sauva la vie. Elle ne lui épargna cependant pas la douleur de voir égorger à ses yeux plusieurs de ses gens, entr'autres son cher aumônier Jean de Vaisy, ce brave prêtre dont l'intrépidité avoit fait l'admiration des deux armées.

Guil. Nang. p. 356.

Joinv. p 63.

Louis dans la prison parut le même que sur le trône, aussi

grand dans les fers où il fut effectivement, si l'on en croit les Orientaux, que sur le pont de Taillebourg & à la descente de Damiette : on ne lui avoit laissé que son bréviaire ; il le prit de la main de son chapelain, & le récita avec autant de tranquilité, que s'il eût été dans l'oratoire de son palais. Les barbares eux-mêmes admirerent sa constance plus qu'héroïque : rien ne put l'ébranler, ni les horreurs de la maladie, il étoit si foible, qu'il faloit le porter lorsqu'il vouloit faire un pas ; ni le défaut des choses les plus nécessaires, il n'avoit pour se couvrir la nuit, qu'une vieille casaque qu'un prisonnier lui donna ; ni le dénuement presqu'absolu de tout secours, un seul homme composoit tout son domestique. Ce n'est pas qu'on ne lui eût aussi laissé Guillaume de Chartres son aumônier, avec un autre prêtre jacobin ; mais toutes leurs fonctions étoient *de dire avec lui l'office divin selon le rit de l'église de Paris, & de réciter les prieres de la Messe, sans toutefois consacrer,* parce que la présence des infideles ne le permettoit pas. Jamais il ne voulut souffrir que ces bons religieux lui rendissent aucun service : c'étoit une suite du respect qu'il eut toujours pour leur caractere sacré : ce qui doit paroître d'autant moins étrange, qu'il en usoit de même vis-à-vis des moindres chevaliers, lorsqu'ils n'étoient pas ses domestiques. Ainsi le seul Isambert, c'est ainsi qu'on apeloit l'unique serviteur qui lui restoit, lui préparoit à manger, lui faisoit son pain, le couchoit, le levoit une infinité de fois par jour, & lui tenoit lieu de toute cette foule d'officiers, si empressés d'ordinaire pour le service des rois. C'est sur le serment de cet homme fidele qu'on sçait que dans cet état affreux il n'échapa jamais au saint roi, ni signe de chagrin, ni mouvement d'impatience.

AN. 1250.
Guil. Nang. ibid.

De vita & mir. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 468.

Isambert étoit *grand-queulx* de France, nom affecté alors à l'officier du palais qui avoit inspection sur les cuisines du roi, & sur tout ce qui regardoit le service de sa table. Cet office à vie & qui étoit tenu à foi & hommage du monarque, donnoit le commandement sur tout ce qu'on apeloit *Maîtres-Queulx, Aideurs, Asteurs, Paiges, Souffleurs, Enfants, Saussiers du commun, Saussiers devers le roi, Sommiers, Pouliers, Huissiers, Ecuyers, Maignan, Clerc-Saussier, Clerc de cuisine.* Chaque jour il devoit prendre l'ordre du prince sur le nom-

Grand-queulx de France : son office : suppression de cette charge.
Du Cange, aux mots coquus, magnus coquus, magister coquinæ.

AN. 1250.

bre & la qualité des mets qu'il vouloit qu'on lui servît, être présent lorsque l'on coupoit les viandes pour les faire cuire, enfin les visiter une seconde fois lorsqu'elles étoient *sur le dressoir*, pour examiner si les cuisiniers ne commettoient aucune fraude. On voit par plusieurs monuments que sa jurisdiction s'étendoit sur tous les cuisiniers, chaircuitiers & rôtisseurs, qui pour cet effet avoient tous leur prévôt ou garde de leur prévôté. Il ne paroît pas que dans les commencements cette charge ait donné une grande considération : on lit d'un évêque de Noyon nommé Foulques, qu'il étoit de très basse extraction, né d'un pere ignoble, fils en un mot, du prince des cuisiniers du roi de France ; mais par la suite elle devint une des plus grandes de la couronne, & fut occupée par des gens de la premiere naissance. On compte parmi les *Grands-Queulx*, des Beaumont, des d'Harcourt, des Nesle, des Dampierre, & des Châtillon. Louis de Prie, seigneur de Buzançois, est le dernier qui ait exercé cet office : il fut enfin supprimé, tous ses privileges réunis en la personne du grand maître de la maison du roi, & ses différentes fonctions atribuées aux maîtres d'hôtel.

Loyseau, des offices non vénaux, l. 4, p. 224.

Apud Heriman. de Restaurat. monast. S. Martini Torn. c. 96.

Joinville cependant arriva à l'endroit où Louis étoit prisonnier avec les deux princes ses freres, quantité de seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions, tous enchaînés pêle-mêle & fort à l'étroit, sous quelques tentes, *en une grande cour fermée de murailles de terre*. Le Sarasin qui l'avoit amené, lui recommanda un jeune enfant, nommé Barthélemi de Montfaucon, l'avertissant de le tenir toujours par la main, s'il vouloit l'empêcher d'être tué. On écrivit ensuite leurs noms avec leurs qualités, puis on sépara les gens de marque qui furent conduits plus avant en un autre pavillon où ils furent étroitement gardés. Le reste fut laissé dans le fatal enclos, d'où quelques jours après on vint les tirer pour leur demander s'ils vouloient embrasser la loi de Mahomet. Ceux qui succomboient étoient mis à part ; on tranchoit la tête à ceux qui demeuroient fideles à Jésus-Christ, & leurs corps étoient jetés dans le Nil. Le roi enfermé seul dans une tente, n'avoit aucune communication avec les chefs de son armée : c'est que le sultan vouloit traiter en même temps,

Joinv. p. 66.

mais

mais séparément, avec le souverain & avec ses vassaux. Mathieu Paris assure que le premier dessein du barbare étoit de faire promener le monarque François par tout l'Orient, pour y montrer le plus illustre des princes chrétiens, devenu son esclave, & d'en faire ensuite un présent au calife, qui l'auroit confiné dans une prison d'où personne n'étoit jamais sorti. La crainte, ajoute-t-il, de servir d'ornement au triomphe des infideles, fit évanouir tout l'héroïsme du malheureux Louis. Il s'abandonna à tout ce que la tristesse a de plus immodéré; il passa deux jours, sans vouloir ni boire ni manger; la mort devint l'objet de tous ses desirs. Almoadan, dit-il encore, qui apréhendoit de le voir mourir, changea tout-à-coup de résolution & de conduite, lui permit de faire venir des étofes de Damiette, lui fit présent de deux vestes de tafetas noir, fourées de vair, avec une garniture de boutons d'or; lui donna de ses gens pour le servir, avec ordre de lui fournir tout ce qu'il demanderoit; enfin lui envoya ses médecins qui lui firent prendre un certain breuvage, par lequel il fut guéri en quatre jours. Mais de quel poids peut être le témoignage d'un moine atrabilaire, qui tristement enfermé dans sa cellule, loin du pays où se passoient de si grandes choses, imagine des faits démentis par tous les honêtes gens qui étoient de cette malheureuse expédition? Tous déposent qu'au milieu des horreurs de sa prison, il se comporta toujours en roi, dont la grandeur est indépendante des événements, en fidele chrétien qui trouve tout en Dieu seul, en héros qui, jusque dans les fers, traite en maître avec ses vainqueurs: ce qui leur fit dire, *que c'étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu.*

AN. 1250.

Math. Par. p. 1055.

Guil. Carnot. apud Duch. t. 5, p. 468. Joinv. p. 78.

Désolation de la reine Marguerite.

On essayeroit inutilement de représenter l'état afreux où se trouva la reine Marguerite, à la nouvelle de la captivité du roi son époux. L'incertitude du sort de ce généreux prince, la barbarie de ses vainqueurs, l'éloignement de tout secours, Damiette presque sans défense, une grossesse à terme, tout contribuoit à augmenter les horreurs de sa situation. Il ne se passoit point de nuit, que troublée par des songes éfrayants, elle ne crût voir les Sarasins en furie atenter à la vie de son mari, ou même entrer en foule dans sa chambre pour l'en-

AN. 1250.

Idem, p. 78, 79.

lever elle-même : elle se tourmentoit, s'agitoit, *& sans fin s'écrioit : A l'aide, à l'aide !* On fut obligé de faire veiller au pied de son lit un chevalier *vieil & ancien*, dit Joinville, *de l'âge de quatre-vingts ans & plus*, qui, toutes les fois que ces tristes imaginations la réveilloient, lui prenoit la main & lui disoit : *Madame, je suis avec vous, n'ayez peur.* Un jour ayant fait retirer tout le monde, excepté ce brave vieillard, elle se jeta à ses genoux : *Jurez-moi*, lui dit-elle, *que vous m'accorderez ce que je vas vous demander* ; il le lui promit avec serment. *Et bien ! sire chevalier*, reprit-elle, *je vous requiers sur la foi que vous m'avez donnée, que si les Sarasins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me puissent prendre.* Ce bon gentilhomme répondit, *que très volontiers il le feroit, & que ja l'avoit-il eu en pensée d'ainsi le faire, si le cas y échéoit.* Tous deux assurément oublioient le précepte de la religion ; mais quelle grandeur d'ame dans la demande de la reine ! Quelle noble simplicité dans la naïve réponse du chevalier !

Ibid.

Quelques jours après, la princesse accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, & surnommé *Tristan, pour ce*, dit Joinville, *qu'il avoit été né en tristesse & pauvreté.* Aussi-tôt on vint lui annoncer « que ceux de Pise & de Genes, & toute la pauvre commune » qui étoit en la ville s'en vouloit fuir & laisser le roi ». Elle les fit tous venir dans sa chambre : là, baignant de ses larmes le petit prince qu'elle tenoit entre ses bras, « elle les conjura » de ne point abandonner une place, qui dans la circon» stance, devenoit la derniere ressource du monarque, & de » tant de braves gens qui étoient prisonniers avec lui ; ou » que s'ils vouloient absolument se retirer, ils eussent du» moins pitié d'une reine qui n'avoit plus d'espoir qu'en eux, » & qui ne leur demandoit qu'une semaine ou deux de dé» lai ». Elle fut inhumainement refusée : ces ames viles alloient se rembarquer, si elle n'eût eu la précaution de les retenir à la solde du roi, avec promesse que rien ne leur manqueroit : *ce qui en très peu de temps, lui coûta trois cent soixante mille livres & plus* ; somme prodigieuse pour ces siecles anciens. Mais c'étoit un coup de partie ; on devenoit par ce moyen en état de faire bonne contenance dans la ville.

Quoique tout y fût dans la derniere consternation, les remparts paroissant garnis de soldats, on croyoit qu'elle pouvoit résister à tous les efforts de l'Orient. On prétend même que les infideles ayant pris les habits & les armes des François prisonniers, se présenterent avec des étendards semés de fleurs de lys pour y entrer: ils furent reconnus à leurs visages basannés, à leurs longues barbes & à leur langage étranger; on tira dessus; les barbares ignoroient la situation déplorable de ceux qui la défendoient: il se retirerent en désordre, & ne songerent plus qu'à s'en procurer la restitution par la voie de la négociation.

Menard. obs. sur Joinville, page 489.

Les Sarasins parlent de traiter.

Joinv. p. 66, 67.

Aussi-tôt le soudan envoie un émir demander aux seigneurs François, qui d'entr'eux ils veulent choisir pour traiter de leur commune rançon: tous s'accordent à nommer l'ancien comte de Bretagne, Pierre de Dreux. On lui propose de remettre entre les mains du monarque Egyptien toutes les places que les chrétiens possédoient encore dans la Palestine. « La chose » est impossible, répond froidement le comte; les unes apar» tiennent à l'empereur d'Allemagne, qui n'y consentira ja» mais; les autres dépendent ou des Templiers ou des Hospi» taliers, qui tous en y entrant », *jurent à Dieu que pour la délivrance de corps d'homme, ils ne rendront nuls desdits châteaux.* On voit assez, reprit fiérement le ministre Musulman, *que vous n'avez nul talent ni envie d'être délivrés. Eh bien! on va vous envoyer les joueux d'épées, qui vous feront comme aux autres.* Bientôt en effet, *veez ci venir un grand vieil Sarasin de grande aparence*, suivi d'une troupe de jeunes gens, qui tous avoient le sabre au côté. Croyez-vous, leur dit-il, en un seul Dieu, né d'une Vierge, crucifié pour vous & ressuscité le troisieme jour? *Tous répondirent qu'oui vraiment.* « Conso» lez-vous donc, repliqua le vieillard: puisqu'il est mort pour » vous, & qu'il a sçu ressusciter, il sçaura bien vous sauver». *A donc il s'en alla*, dit Joinville, *sans autre chose nous faire, dont je fus moult joyeux: car mon intention étoit qu'ils nous fussent venus couper les têtes à tous.* Ce discours, quoique raporté par un homme du caractere & de la naïveté du sénéchal de Champagne, paroîtra sans doute étonnant, ou même peu

AN. 1250.

vraisemblable de la part d'un mahométan, à moins qu'on ne veuille supposer, avec un moderne, que c'étoit probablement quelque chrétien d'origine, qui avoit fait fortune par l'apostasie. Un regard vers sa premiere religion ne lui aura permis, ni d'exécuter les ordres du sultan, qui vouloit intimider ses prisonniers, ni de laisser sans consolation les malheureux, que dans le cœur il regardoit peut-être comme ses freres.

La Chaise, Hist. de saint Louis, t. 2, p. 66.

Barbarie du sultan vis-à-vis du roi.

Almoadan n'espérant plus rien obtenir des seigneurs François, se tourna du côté du roi, lui fit les mêmes demandes, & reçut les mêmes réponses. Alors transporté de rage, il le menace, s'il persiste dans son obstination, *de le mettre en bernicles*, espece de torture très cruelle, apelée *cippe* chez les Latins, *buie* dans le roman de Garin le Lohérans. C'étoit, si l'on en croit Joinville qui s'explique assez mal dans cet endroit, une sorte de machine composée de deux pieces de bois qu'il apele *tisons*, qui se joignoient par le haut & s'élargissoient par le bas, où l'on avoit ménagé plusieurs trous. Les criminels destinés à cet éfroyable suplice, étoient étendus sur un lit, atachés par le cou, vers la jonction du fatal instrument, les jambes extrêmement écartées, passées dans les ouvertures que notre auteur nomme *chevilles*, & liées avec des nerfs & des cordes. Ensuite un homme assis sur l'extrémité d'un ais qu'on avoit pratiqué au-dessus, le rabatoit avec violence sur le malheureux *qui étoit là couché, dont il avenoit qu'il ne lui demeuroit point demi-pied d'ossements qu'il ne fût tout desrompu & escaché*. C'est de cette question, aussi douloureuse qu'infâme, tourment inventé pour les plus grands scélérats, qu'un barbare ose menacer le plus grand roi du monde. Louis, toujours égal à lui-même, répondit avec modestie : *Je suis prisonnier du sultan, il peut faire de moi à son vouloir.*

Joinv. p. 77. ibid.

Du Cange, diss. 19. sur Joinv. p. 253 & suiv.

Le traité est enfin conclu.

Le Sarasin pleinement convaincu qu'il ne pouvoit vaincre le saint roi par menaces, lui envoya demander quelle somme il vouloit donner, outre la restitution de Damiette. C'est au sultan à s'expliquer, dit Louis : si ses propositions sont raisonnables, je manderai à la reine de lui faire compter ce

qui sera convenu. Les infideles parurent étonnés de cette déférence pour une femme. « C'est, reprit le monarque, » qu'elle est ma dame & ma compagne ». Rare exemple d'une union que toutes les loix divines & humaines devroient rendre très commune ! Bientôt on vint lui dire qu'Almoadan, outre Damiette, exigeoit un million de besans d'or, tant pour sa rançon que pour celle des autres captifs. Louis répondit avec une noble fierté, *qu'un roi de France n'étoit point tel qu'il se voulût rédimer pour aucune finance de deniers ; mais qu'il rendroit la ville pour sa personne, & payeroit le million de besans pour la délivrance de sa gent.* Nous aurons par la suite occasion d'évaluer cette somme. Elle étoit telle, que le sultan, étonné de la générosité de son prisonnier, s'écria : *Par ma loi, franc & libéral est le François, qui n'a voulu barguigner, mais a octroyé faire & payer ce qu'on lui a demandé ! Or lui allez dire, que je lui remets deux cent mille besans, & qu'il n'en payera que huit cent mille.*

An: 1250. *Joinv. ibid.*

Le traité fut donc conclu à ces conditions, « qu'il y auroit » treve pour dix ans entre les deux nations : que tous les » prisonniers qu'on avoit faits de part & d'autre, non-seulement depuis l'arrivée des François, mais encore depuis » la suspension d'armes arrêtée avec l'empereur Frédéric, » seroient remis en liberté : que les chrétiens posséderoient » paisiblement toutes les places qu'ils tenoient dans la Palestine & dans la Syrie : que le roi payeroit huit cent mille » besans d'or pour la rançon de ses sujets captifs, & donneroit Damiette pour sa personne : que tous les meubles que » le monarque, les princes, les seigneurs & généralement » tous les chrétiens laisseroient dans cette ville, y seroient » conservés sous la garde d'Almoadan, jusqu'à ce que l'on » envoyât des vaisseaux pour les transporter où l'on jugeroit » à propos : que les malades & tous ceux qui avoient encore » affaire à Damiette, y seroient en sûreté tout le temps qu'ils » seroient forcés d'y demeurer : qu'ils pouroient se retirer » par mer ou par terre, selon leur volonté, & que le soudan » seroit obligé de donner des sauf-conduits à ceux qui prendroient cette derniere voie pour se rendre en quelque place » sous la domination des chrétiens ».

Epist. sancti Lud. de capt. & liber. suâ, apud Duch. t. 5, p. 439.

AN. 1250.

Nouveaux dangers du roi; par la mort du sultan qui est assassiné : sa fermeté héroïque.

Joinv. p. 69.

Dès que ces articles eurent été signés, le soudan fit amener le roi en un lieu nommé Pharescour, où il avoit fait bâtir un palais assez vaste, mais qui n'étoit que de bois, couvert par dehors de toiles des Indes de différentes couleurs. Ce fut-là que les deux princes se virent, & conférerent ensemble dans une tente qu'on avoit préparée exprès. On ignore les particularités de leur entrevue. Tout ce qu'on sçait, c'est que le traité y fut ratifié par une délibération commune de tous les chrétiens; qu'on fit de part & d'autre les serments accoutumés, & que le samedi suivant fut marqué pour la reddition de Damiette. Chacun d'eux atendoit avec une grande impatience le moment de l'exécution; mais le lendemain, les choses changerent bien de face, & Louis se vit plus en danger que jamais. Almoadan enivré de sa bonne fortune, traitoit avec hauteur les vieux serviteurs de sa maison, & leur ôtoit peu-à-peu les emplois considérables : on ne voyoit autour de lui que des jeunes gens qui emportoient toutes les graces : il paroissoit pensif & soupçonneux : sa garde augmentoit tous les jours : il sembloit sur-tout se défier des Mammelucs, milice très nombreuse & très brave, formée par Melec-Sala son pere, composée de soldats achetés dès leur enfance, tant en Europe qu'en Asie, élevée enfin dans tous les exercices de la guerre. Ceux-ci, dans la crainte qu'il ne les fît tous massacrer, conspirerent contre sa vie. Un des plus considérables d'entr'eux, qui portoit l'épée du malheureux soudan, lui donna le premier coup au sortir d'un repas où il les avoit invités, & fut suivi d'une infinité d'autres, sans que sa garde osât branler. L'infortuné prince blessé en plusieurs endroits, mais jeune & vigoureux, se sauva dans une des tours de son palais. On y mit le feu : il en sortit à demi-brûlé, & alla se jeter dans le Nil, où il fut achevé & percé de mille coups. Octaï, Joinville, dit Faracataic, le plus furieux de tous, parce que c'étoit le plus maltraité, le fendit en deux, lui arracha le cœur, & les mains encore ensanglantées, entre dans la tente où étoit le roi : *Que me donneras-tu*, lui dit-il, *pour t'avoir défait d'un ennemi qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu ?* Louis, plus touché d'horreur que de

Page 70, 71.

crainte, parut immobile, & ne daigna pas répondre. Alors le barbare tirant son épée, lui en présenta la pointe : *Choisis*, poursuivit-il, *ou de périr de ma main, ou de me donner dans le moment l'ordre de chevalerie. Fais-toi chrétien*, reprit l'intrépide monarque, *& je te ferai chevalier.* Une si grande fermeté étonna le musulman, qui sans oser insister davantage, se retira.

AN. 1250. *Monach. anon. sancti Dyonis. Duch. t. 5, p. 404.*

Dans le même temps, trente ou quarante de ces assassins montent le sabre à la main dans la galere où étoient les principaux prisonniers, entr'autres les comtes de Bretagne, de Flandre, & de Soissons, le connétable de France, celui de Chypre, & Joinville. Tous crioient, tue, tue, mais dans un langage que personne n'entendoit que *monseigneur Baudouin d'Ibelin.* Je lui demandai, continue le sénéchal de Champagne, ce que ces gens-là disoient? Ce qu'ils disent, mon cher Joinville, reprit le Cypriot, ils ne parlent de rien moins que de nous couper la tête. Alors, ajouta-t-il, *je vis un grand troupeau de nos gens se jeter aux pieds d'un religieux de la Trinité pour se confesser. Mais en droit moi, ne me souvenois de mal, ne de péché que oncques j'eusse fait, & ne pensois sinon à recevoir le coup de la mort. Je me agenouillai aux pieds de l'un d'eux, lui tendant le cou ; & disant ces mots, en faisant le signe de la croix : Ainsi mourut sainte Agnès. Tout encontre de moi s'agenouilla le connétable de Chypre, & se confessa à moi. Je lui donnai telle absolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir. Mais de chose qu'il m'eût dite, quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot.* Telle étoit la simplicité de nos bons anciens chevaliers : nous n'avons pas cru pouvoir mieux la représenter qu'en nous servant de leurs propres termes : on y verra du-moins beaucoup de foi, & de grands sentiments de religion. Quoi qu'il en soit, ils n'eurent que la peur ; & les barbares sortirent du vaisseau, sans faire mal à personne.

Joinv. p. 71.

Une pareille scene se passoit dans la tente du roi, où une autre troupe de ces scélérats entra avec confusion, l'épée nue & fumante encore du sang de leur prince. Leur démarche, leurs cris, la fureur enfin qui paroissoit peinte dans leurs yeux, sur leur visage, & dans toute leur personne, n'annon-

Epist. Lud. apud Duch. t. 5, p. 450.

AN. 1250.

çoient rien que de funeste. Louis, sans rien perdre de cet air majestueux qui inspiroit le respect, même aux plus barbares, laissa tranquilement rugir ces bêtes féroces, ne montrant ni moins de sérénité, ni moins de dignité, que s'il eût été à quelque cérémonie d'éclat au milieu de ses barons. Cette constance héroïque lui atira l'admiration de ces infâmes parricides : ils s'adoucirent tout d'un coup, & se prosternant jusqu'à terre : *Ne craignez rien, seigneur*, lui dirent-ils, *vous êtes en sureté : il faloit que les choses se passassent comme elles viennent de se passer : nous ne vous demandons que l'exécution du traité, & vous êtes libre.* On dit même qu'ils furent si touchés de son intrépidité, qu'ils mirent en délibération de le faire leur soudan ; mais le voyant si ferme dans ce qui regardoit sa religion, ils apréhenderent qu'il ne renversât bientôt leurs mosquées. Un jour le saint monarque s'entretenant de cette aventure avec Joinville, lui demanda s'il croyoit qu'il eût accepté la couronne d'Egypte. Le naïf sénéchal répondit, *qu'il eût fait en vrai fou, vu qu'ils avoient ainsi occis leur seigneur. Or, sçachez*, reprit Louis, *que je ne l'eusse mie refusée.* Tel étoit le zele de ce prince véritablement très chrétien, que pour opérer la conversion des infideles, il se fût exposé à une mort certaine.

Guil. Carnot. ibid. p. 469.

Joinv. p. 73.

Les émirs confirment le traité : nouvel incident qui expose le roi au plus grand danger.

On confirma le traité conclu avec Almoadan. Le roi seulement y ajouta, qu'avant que d'être mis en liberté, il feroit rendre Damiette : qu'il s'obligeoit de ne point quiter le Nil, qu'il n'eût payé la moitié de la rançon : que le reste leur seroit compté, lorsqu'il enverroit chercher les malades, les prisonniers que le soudan, contre sa parole, avoit fait conduire au Caire, & les machines de guerre qui resteroient dans la place pour sûreté. Tout sembloit fini, & rien ne l'étoit : Louis avoit encore à subir une épreuve qui passoit toutes les autres. Il étoit question de jurer l'observation de ces articles. Les émirs firent tous les serments qu'on voulut ; mais en même temps, instruits par quelques renégats, ils demanderent que le monarque consentît *qu'au cas qu'il ne tînt pas les choses promises, il fût réputé parjure, comme le chrétien qui a renié Dieu, son baptême & sa loi, & qui, en dépit de Dieu, crache sur la croix,*

&

& l'escache à ses pieds. Quand le roi, dit Joinville, *ouït celui serment, il dit que jà ne le feroit-il.* Ce fut envain que les princes ses freres lui représenterent que la difficulté qu'il faisoit, en inspirant des soupçons sur sa bonne foi, mettoit en grand péril la vie de tant de personnes qui lui étoient cheres: envain que les évêques essayerent de lui persuader qu'étant résolu de remplir ses engagements, il n'y avoit point d'assurance qu'il n'en pût donner: envain que l'infidele qui étoit chargé de la négociation, lui raporta qu'on ne parloit de rien moins, s'il s'obstinoit dans son refus, que de lui couper la tête, & de le faire mettre en croix avec tous ses gens, rien ne fut capable de l'ébranler. *Je vous aime*, dit-il aux seigneurs & aux prélats, *je vous aime comme mes freres: je m'aime aussi; mais à Dieu ne plaise, quoi qu'il en puisse arriver, que de telles paroles sortent jamais de la bouche d'un roi de France. Pour vous*, ajouta-t-il, en s'adressant au ministre Sarasin, *allez dire à vos maîtres, qu'ils en peuvent faire à leurs volontés; que j'aime trop mieux mourir bon chrétien, que de vivre aux couroux de Dieu, de sa mere & ses saints.*

AN. 1250.

Bonif. VIII. Serm. 1. de can. S. Lud. apud Duch. t. 5, p. 482.

Joinv. p. 72.

Les émirs outrés de colere, vinrent en foule fondre dans sa tente le sabre à la main, & criant d'un ton horrible: *Tu es notre captif, & tu nous traites comme si nous étions dans tes fers: il n'y a point de milieu, ou la mort, ou le serment tel que nous l'exigeons. Dieu vous a rendus maîtres de mon corps*, répondit froidement le monarque; *mais mon ame est entre ses mains, vous ne pouvez rien sur elle.* Ils crurent que c'étoit le patriarche de Jérusalem qui, par zele de religion, lui mettoit ces scrupules dans l'esprit: rien ne put le soustraire à leur rage; ni son grand âge, il avoit quatre-vingts ans, ni sa dignité, ni même ses vertus. Ce vénérable vieillard qui avoit travaillé au traité, étoit devenu leur captif, dit Joinville, « suivant la coutume alors usitée en paiennie comme en » chrétienté, que quand deux princes étoient en guerre, si » l'un d'eux venoit à mourir, les ambassadeurs qu'ils s'étoient » envoyés réciproquement, demeuroient prisonniers & escla- » ves». Ainsi les barbares se saisirent du prélat, l'atacherent à un poteau, *les mains liées derriere le dos, si étroitement, qu'elles*

Guil. Guiart p. 45.

Page 72, 73

AN. 1250. *lui enflerent, en peu de temps, grosses comme la tête, tant que le sang lui en failloit.* Ce malheureux, pressé par la douleur, crioit tristement au roi : *Ah! sire, sire, jurez hardiment : car j'en prends le péché sur moi & sur mon ame, puisqu'ainsi est qu'avez desir & voulenté d'accomplir vos promesses.* C'étoit une épreuve bien cruelle pour un cœur comme celui de Louis ; mais il s'étoit fait un cas de conscience de ce fatal serment. Il tint ferme & força les infideles à se contenter d'une formule de jurement qui n'eût point l'air d'un blasphême.

Les Sarasins obligés de céder au monarque trois fois leur vainqueur les armes à la main, & toujours triomphant de leur férocité jusque dans les fers, n'oserent plus insister, & le firent embarquer sur leurs galeres avec tous les prisonniers. On descendit à l'embouchure du Thanis : on vogua ensuite vers Damiette, tandis que l'armée infidele alloit par terre. Le roi fut mis sur le bord du rivage dans une tente, à une demi-lieue de la ville, où le seul Geofroi de Sargines entra pour donner les ordres sur la reddition. La reine, les princesses & les autres dames monterent sur des vaisseaux Genois, & les clefs de la place furent remises entre les mains des émirs. Les

Joinv. p. 74. barbares s'y jeterent en foule comme dans une ville forcée, égorgerent tout ce qu'ils trouverent de malades, & faisant un tas des armes, des machines, & de tout ce qu'ils s'étoient engagés de rendre, ils en alumerent un feu qui brûla trois jours entiers. Ce n'étoit encore, dit Joinville, que le prélude des perfidies *de cette traître quenaille :* ils délibérerent longtemps s'ils massacreroient le monarque & ses sujets. Toutes les voix étoient pour l'affirmative : déja *ils avoient fait signe* aux mariniers de remonter vers le Grand-Caire ; ce qui fut exécuté sur-le-champ : *dont fut mené par entre nous un très grand deuil*, ainsi que s'exprime le bon sénéchal, *& maintes larmes en issirent des yeux : car nous espérions tous qu'on nous dût faire mourir.* Mais enfin la réflexion qu'ils se rendroient par-là l'exécration de l'univers, la crainte d'atirer sur eux la vengeance de toute l'Europe, & plus que tout cela, l'envie d'avoir les huit cent mille besans d'or qu'on leur avoit promis, les ramenerent à un avis plus sage, & soutinrent en eux

un reste de bonne foi. *Ainsi comme Dieu voulut, qui jamais n'oublie ses serviteurs, il fut accordé que tous seroient délivrés, & les fit-on revenir vers Damiette.* On voulut même les régaler avant que de les quiter : on leur aporta des beignets de fromage, rôti au soleil, & des œufs durs, *que pour l'honeur de leurs personnes on avoit fait peindre par dehors de diverses couleurs.* AN. 1250.

On leur permit ensuite de sortir des vaisseaux qui leur tenoient encore lieu de prison, & d'aller trouver le roi qu'on avoit laissé, durant tout ce temps-là, dans une tente sur le rivage. Alors il marchoit vers le Nil, environné de vingt mille Sarasins armés, qui le considéroient avec une grande curiosité, & lui rendoient le même honeur que s'il eût été leur prince. Une galere l'atendoit, sans autre équipage en aparence qu'un homme qui faisoit le fou. Dès qu'il vit le monarque à portée d'être secouru, il donna un coup de siflet, & à l'instant parurent quatre-vingts arbalêtriers François, *bien équipés, leurs arbalêtres tendues & le trait dessus.* Les infideles à cette subite aparition, *commencerent à faire comme brebis qui sont ébahies ; ne oncques avec le roi n'en demeura que deux ou trois.* Aussi-tôt le maître du vaisseau lui fait jeter une planche pour l'aider à passer sur son bord : il y entre, suivi du comte d'Anjou, son frere, de Geofroi de Sargines, de Philippe de Nemours, d'Albéric Clément, maréchal de France, du sire de Joinville, & de Nicolas, général de la Trinité. Dans le même temps, les comtes de Bretagne, de Flandre & de Soissons, le patriarche & tous les seigneurs prisonniers, tant de France que de Chypre & de la Palestine, s'embarquerent aussi sur d'autres navires : le seul comte de Poitiers demeura pour ôtage, jusqu'au paiement des quatre cent mille besans d'or, que Louis devoit donner, avant que de quiter la côte de l'Egypte.

Il est délivré avec tous les autres prisonniers.

Idem, p. 75.

Le saint roi, fidele à sa parole, leur fit délivrer cette somme *au poids de la balance, qui valoit chacune dix mille livres.* Tout-à-coup on vint lui dire qu'il s'en faloit environ soixante mille besans, qu'on ne pût finir de compte. Joinville lui conseilla de les emprunter des Templiers, ou de les prendre par force,

Son exactitude à exécuter ce qu'il avoit promis.

AN. 1250. s'ils faisoient quelque difficulté. Ce fut envain que leur grand maréchal se piquant d'une fausse exactitude dans l'occasion du monde la plus privilégiée, représenta qu'en recevant leurs commanderies, ils faisoient serment de ne disposer des revenus, que par l'ordre des supérieurs : on ne fit que rire d'un scrupule si mal fondé de la part de gens qui ne se dispensoient que trop souvent de leur regle en d'autres points bien plus essenciels. Le sénéchal de Champagne s'ofrit & partit, avec la permission du monarque, pour aller forcer leurs cofres prétendus sacrés. Déja il avoit levé *la cognée pour y faire ouverture de par le roi*, lorsque le bon chevalier qui l'avoit suivi, jugea plus à propos, pour éviter l'indignation publique, de lui en remettre généreusement toutes les clefs. Joinville y puisa sans façon tout l'argent dont on avoit besoin, & l'aporta aux pieds de Louis, *qui moult fut joyeux de sa venue*. Ainsi le paiement fut achevé au grand contentement du religieux prince, & le comte de Poitiers remis en liberté.

Idem, p. 76.

Il s'embarque pour la Palestine.

Tout étoit prêt pour le départ, lorsque le comte de Montfort, qui avoit été chargé de payer, croyant avoir fait un trait d'habile homme, dit au monarque, en riant, que les Sarasins s'étoient trompés de vingt mille besans d'or, & qu'il étoit bien-aise d'avoir été plus fin que des traîtres qui n'avoient ni foi ni loi. *Mais le roi se courouça aprement*, dit Joinville, *& le renvoya, au grand danger de sa vie*, restituer cette somme à des barbares, dont l'infidélité ne faisoit point exemple pour un prince chrétien. Il mit ensuite à la voile vers la Terre-sainte : le comte de Bretagne, Pierre de Dreux, s'étoit embarqué quelques jours auparavant pour la France, accompagné du comte de Flandre & de quantité d'autres seigneurs ; mais il n'eut point la douce consolation de revoir sa patrie : il mourut de maladie dans le trajet. Le zele qu'il fit paroître pour la religion dans ses deux voyages d'outre-mer, & sa fidélité constante au service du roi, dans les dernieres années de sa vie, semblent avoir éfacé les premieres fautes d'un âge sujet à l'ambition & à l'emportement. On ne peut du-moins lui refuser une place distinguée parmi les plus grands hommes de son siecle : tout la lui assure, l'intrépidité du courage, l'élé-

Idem, p. 77.

vation du génie, la sublimité des vues, enfin cette profondeur de connoissances, aquises par un long usage qui l'avoit rendu comme l'oracle du conseil des croisés. AN. 1250.

L'embarquement s'étoit fait avec tant de précipitation, que *les gens du roi ne lui avoient rien apareillé, comme de robes, lit, couche, ne autre bien* : à peine se trouva-t-il quelques matelas sur lesquels il pût reposer, quoiqu'il fût encore foible de sa derniere maladie. Il faisoit venir Joinville, lui permettoit *de se seoir emprès sa personne, pour ce qu'il étoit malade ;* & après lui avoir dit en détail ce qui s'étoit passé à sa prise, & pendant sa prison, il lui ordonnoit de raconter ses aventures particulieres, trouvant toujours le moyen de raporter tout à Dieu. Tant de malheurs qui lui étoient arrivés coup sur coup, n'avoient pu, dit l'ingénu sénéchal, lui faire oublier le comte d'Artois, son frere : *il plaignoit à merveille sa mort.* Un jour il demanda où étoit le comte d'Anjou, qui, quoique sur le même vaisseau, *ne lui tenoit autrement compagnie :* on lui répondit qu'il jouoit avec Gautier de Nemours. Aussi-tôt il se leva un [illegible] à la chambre où étoient [illegible]*, & quand il fut sur eux,* [illegible] *dés & les tables, les jeta en la mer, & se courouça très fort à son frere de ce qu'il ne lui souvenoit plus de la mort d'un prince qui devoit lui être si cher, ni des périls desquels notre Seigneur les avoit délivrés. Mais le sire de Nemours en fut mieux payé : car le bon saint roi jeta tous ses deniers après les dés & les tables en mer.* Idem, p. 79 à 80.

La navigation fut des plus heureuses, & les vaisseaux, au bout de six jours, entrerent dans le port de Saint-Jean d'Acre. Toute la ville vint au-devant du roi en procession, & chacun mit pied à terre, dans l'espérance de trouver quelque repos, après tant de fatigues. Telle fut la fin d'une expédition, dont les préparatifs alarmerent tout l'Orient, dont les premiers succès firent trembler toute l'Egypte, dont les derniers malheurs remplirent toute l'Europe de deuil & de tristesse. Louis se montra véritablement grand dans l'une & l'autre fortune ; grand dans ses triomphes, plus grand encore dans les fers, très grand par la tendre reconnoissance qu'il conserva toute sa vie pour les bontés d'un Dieu qui l'avoit

AN. 1250. Ibid. Dissertation 19, pag. 256, 257.

jugé digne de souffrir pour la gloire de son saint nom. Loin de rougir de ses chaînes, il en fit, dit Villani *, graver l'empreinte sur ses monnoies : exemple qui fut imité par quelques-uns des princes qui avoient eu le bonheur de les partager avec lui.

* On aura par la suite occasion d'examiner ce point de l'histoire du saint roi.

Fin du deuxieme Volume.

De l'Imprimerie de LE BRETON, premier Imprimeur ordinaire du ROI.

00032016

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016